
3 1761 04697108 1



COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Par arrêté en date du 28 septembre 1888, le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a ordonné la publication, dans la Collection des documents inédits relatifs à l'Histoire de France, de la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'Empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, par M. Jules Flammermont.

M. Albert Sorel a été chargé de suivre cette publication en qualité de commissaire responsable.

SE TROUVE À PARIS

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE,

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

CORRESPONDANCE SECRÈTE

DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU

AVEC

L'EMPEREUR JOSEPH II ET LE PRINCE DE KAUNITZ

PUBLIÉE

PAR M. LE CHEVALIER ALFRED D'ARNETH,

DIRECTEUR DES ARCHIVES DE LA MAISON, DE LA COUR ET DE L'ÉTAT D'AUTRICHE,

ET M. JULES FLAMMERMONT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE À LA FACULTÉ DES LETTRES DE LILLE.

TOME SECOND.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

CORRESPONDANCE

DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU

AVEC

JOSEPH II ET LE PRINCE DE KAUNITZ.

1. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 14 janvier 1786. — Mon cher comte de Mercy, c'est pour rester au courant des envois mensuels qu'on vous expédie ce courrier, n'ayant d'ailleurs rien à vous mander de nouveau.

Je vous joins ici une lettre pour la Reine et copie de celle qu'elle m'a écrite et dans laquelle elle ne touche que superficiellement les désagréments qu'elle a. Je suis parfaitement de votre avis qu'il serait à désirer qu'un changement de ministère se fît à l'avantage du crédit de la Reine, car on n'a été que trop convaincu que dans les occasions majeures on ne peut faire compte sur M. de Vergennes, dont la mauvaise volonté, entremêlée de faussetés et de faiblesses, a été assez découverte, et je suis persuadé qu'il influe également beaucoup dans les affaires de la Ligue germanique.

Ma sœur Marie et le prince Albert[1], son époux, sont arrivés ici, heureusement; la Reine me dit un mot du désir qu'elle a de les voir un jour à Compiègne, ce qui est parfaitement conséquent à ce que je lui ai toujours entendu dire à leur sujet. Mais comment s'arrangera la visite que mon frère Ferdinand se propose de lui faire ce printemps avec l'archiduchesse[2], son épouse, en partant de Nice, où il se trouve actuellement, pour se rendre par Paris à Spa? La proche parenté dont l'archiduchesse est liée avec la princesse de Conti, et toutes les autres

[1] L'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante générale des Pays-Bas, mariée au prince Albert de Saxe, duc de Teschen.

[2] Marie-Béatrix d'Este, mariée le 15 octobre 1771 à l'archiduc Ferdinand, gouverneur général de la Lombardie, était fille du duc Hercule III de Modène, dont la sœur avait, en 1750, épousé le prince de Conti.

IMPRIMERIE NATIONALE.

difficultés relativement aux princes du sang qui ont eu lieu lors du voyage de mon frère Maximilien[1] pourront, je crains, donner quelques embarras et désagréments à la Reine. Mon frère Ferdinand m'a écrit qu'elle le pressait beaucoup dans ses lettres de venir la voir. Comme elle ne m'en a jamais rien marqué, j'ai fort prié mon frère qu'à l'égard de ce voyage il se remette en tout, pour le temps et la manière de l'exécuter, à ce que la Reine lui mandera, et vous voudrez bien, mon cher Comte, s'il vous en écrit, l'engager à s'y conformer.

Je vous suis fort obligé de toutes les peines que vous vous êtes données pour procurer de bonnes connaissances à l'accoucheur Boër. Je vous prie de lui continuer vos soins et de lui fournir tout ce dont il aura besoin.

Adieu, mon cher Comte; portez-vous bien et soyez persuadé de la parfaite estime et amitié avec lesquelles je serai toujours.....

---

2. — KAUNITZ À MERCY.

14 janvier 1786. — Ma lettre familière au prince de Reuss[2] a été le seul moyen que j'ai su imaginer pour faire connaître avec dignité, sans nous exposer à une réplique, les raisons qui nous ont engagés à ne plus vouloir guerroyer par écrit. J'ai voulu faire comprendre que cela deviendrait indécent et pourrait devenir fâcheux par la suite; que, si la cour de Berlin avait eu le bon esprit de savoir se contenter d'avoir rempli son objet, en faisant manquer le projet de l'échange par ses insinuations au duc des Deux-Ponts, dès ce moment-là il n'en aurait plus été question, ainsi que notoirement il n'en a plus été fait mention de notre part ni à Munich, ni à Deux-Ponts depuis ce moment-là, et que par là elle aurait pu s'épargner toute sa clabauderie et toute son association, qui est au fond exactement le pendant de don

[1] Voir sur cette affaire survenue en février 1775 le tome II de la publication de MM. d'Arneth et Geffroy, p. 307 et suiv.

[2] Le 11 janvier 1786, le prince de Kaunitz écrivit au prince de Reuss une longue lettre, aussi remarquable par la fermeté du jugement que par la modération de la forme, pour lui expliquer les motifs qui engageaient la cour de Vienne à ne pas répliquer au mémoire, publié à Berlin, en réponse à l'écrit justificatif de la conduite de l'Empereur dans l'affaire du projet d'échange de la Bavière.

Quichotte combattant contre le moulin à vent. Et enfin, comme sa dernière réponse réellement ne répond à rien, relativement au vrai et seul état de la question, il ne vaut pas la peine de répondre à tout le reste, qui est parfaitement étranger aux seules choses que nous avons prétendu prouver dans notre examen et qui restent aussi vraies que si on n'y avait jamais répondu, attendu que ce sont des vérités ou de fait, ou de droit incontestables.

Je souhaite que vous puissiez trouver dans cette lettre ce que j'ai voulu y dire, car votre approbation m'intéresse toujours.

Vous pouvez la communiquer confidemment à M. le comte de Vergennes, si vous le jugez à propos, ainsi que ce post-scriptum.

---

3. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, 31 janvier 1786. — Les très gracieux ordres de V. M., datés du 14 de ce mois, m'ont été remis le 23 par le garde-noble qui en était porteur, et le lendemain je me suis rendu à Versailles pour présenter la lettre adressée à la Reine. Par un défaut de précision dans l'énoncé, V. M. n'a pu interpréter ce que Lui mandait son auguste sœur en parlant des tracasseries et des *malaises* qu'Elle éprouve. Cela n'a de rapport qu'à son état physique, et, quoique le fond de sa santé soit très bon, les règles mensuelles n'ont point paru depuis quatre mois et demi. Après quelques semaines, on a présumé une grossesse; mais des incommodités qui n'en sont pas les indices ont suspendu l'opinion des médecins sans leur causer la moindre inquiétude, puisque dans son sommeil, dans son appétit et dans son pouls, la Reine n'a pas la plus légère menace de maladie. Son plus grand mal consiste dans l'impatience que Lui cause une situation douteuse qu'Elle voudrait voir éclaircie. Le premier médecin et l'accoucheur assurent qu'ils ne peuvent rien articuler de certain; cependant j'observe que, depuis quelques jours, ils penchent à supposer une grossesse de beaucoup moins avancée que ne semblerait l'indiquer le temps de l'absence des règles.

Quant à la position morale, la Reine n'aurait à désirer qu'un peu moins d'avidité parmi les alentours, lesquels abusent du nom et des

bontés de leur protectrice, au point que souvent l'opinion publique en est choquée. Pour procurer au duc de Polignac une place de cinquante mille livres d'appointements, on vient de détruire les anciens établissements des Postes et Messageries, d'occasionner un surcroît de dépenses annuelles de six cent mille livres, le tout pour un arrangement qui ne pourra subsister, tant il est mal combiné et vicieux[1]. Il y aurait nombre d'exemples pareils à citer, mais les détails en seraient trop pénibles.

Le grand inconvénient de ce prestige est qu'il influe dans les objets majeurs et les plus importants au service de la Reine. Le projet de se faire justice du comte de Vergennes n'est suspendu que parce que ce dernier a su captiver la société favorite et s'en former un rempart. La Reine s'en aperçoit; Elle daigne m'en parler avec dépit; je Lui ai démontré qu'il est grand temps d'y mettre ordre. J'espère que l'imprudence des alentours comblera la mesure et effectuera ce que jusqu'à présent mes représentations n'ont pu opérer. Ce sera une époque bien précieuse pour la Reine, et à plusieurs égards l'auguste service de V. M. y gagnera d'autant plus que le crédit de la Reine subsiste dans son entier et que, dès lors qu'Elle se décidera à en faire un usage convenable, les choses prendront ici la forme qu'Elle voudra leur donner.

Le voyage en France de Madame l'archiduchesse Marie et de Monseigneur le duc Albert ne donnera lieu à aucune difficulté dès lors que LL. AA. RR. prendront à cet effet le moment où la cour se trouvera à Compiègne. Il n'en sera pas tout à fait de même par rapport à Monseigneur l'archiduc Ferdinand et son auguste épouse. La Reine prévoit que leur présence à Versailles pourra donner lieu à quelque embarras; mais comme il n'en existe aucun dans ce genre qui puisse tirer à grande conséquence et qui ne s'aplanira de manière ou d'autre, il y aura moyen d'y pourvoir, et je serai attentif de mon côté à tâcher que dans cette entrevue tout se passe conformément aux hautes intentions que V. M. daigne me faire connaître.

Le chirurgien accoucheur Boër s'occupe ici avec assiduité. Ses pro-

[1] Le comte de Mercy veut parler de l'édit de déc. 1785, confirmant un arrêt du Conseil donné à Fontainebleau le 30 octobre précédent et portant séparation de l'administration des Postes aux chevaux, Relais et Messageries de celles des Postes aux lettres et création d'une charge de directeur général des Postes aux chevaux, Relais et Messageries, qui serait réunie à la direction générale des Haras dont le duc de Polignac était déjà titulaire.

fesseurs en paraissent très contents, et j'ai pris soin de lui fournir tout ce qui est nécessaire à la suite de ses études.

Ma dépêche d'office contenant le peu que j'ai à exposer en matière d'affaires, il ne me reste pour le moment aucune remarque essentielle à y ajouter, et je me bornerai aujourd'hui à mettre aux pieds de V. M. la profonde soumission avec laquelle je suis de V. M.....

P. S. Mon très humble rapport était écrit lorsque ce matin[1], jour de cour ordinaire, m'étant rendu à Versailles, j'y trouvai la Reine fort préoccupée des embarras que pourrait causer ici la présence de Madame l'archiduchesse Béatrice. La Reine daigna me dire qu'Elle en écrivait à V. M., sans toutefois Lui témoigner son désir, pour qu'on puisse trouver quelque expédient au moyen duquel Monseigneur l'Archiduc vînt seul, quand même le plaisir de Le revoir dût en être différé. J'observai à la Reine qu'un pareil expédient ne serait pas bien facile à imaginer, et qu'après tout, s'il survenait quelques légers embarras, il y aurait sans doute moyen de les aplanir entre temps. J'ai cru de mon devoir de rendre très humblement compte à V. M. de cette perplexité que j'ai observée dans l'esprit de la Reine.

---

4. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 31 janvier 1786.— Monseigneur, en communiquant à M. de Vergennes les ordres donnés en dernier lieu à M. le prince de Reuss, je lui ai lu confidentiellement la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire à ce sujet, et le ministre m'a tenu sur la matière le langage raisonnable qu'expose ma dépêche d'office d'aujourd'hui. Cependant cela ne diminue en rien la certitude que M. de Vergennes s'est permis à cette occasion des manœuvres louches et odieuses; l'échange de la Bavière était pour lui un épouvantail dont il voit avec plaisir éloigner l'aspect; mais la crainte que l'on y revienne un jour pourrait l'induire à des précautions ou à des erreurs politiques à l'égard desquelles il ne saurait être surveillé de trop près. Je tâche d'y porter toute l'attention de la Reine; Elle a sujet pour Elle-même autant que par rapport au ser-

[1] Mardi 31 janvier.

vice de son auguste frère d'être très mécontente de M. de Vergennes. Il a su captiver les alentours favoris et s'en former un rempart derrière lequel il se croit en sûreté. Le peu de suite que la Reine met aux objets qui L'affectent le plus ne permet guère de calculer longtemps d'avance les événements de ce pays-ci, mais il reste constant que la Reine est en mesure de pouvoir les diriger presque à volonté. Je Lui vois des moments d'humeur contre les ministres actuels, contre leur administration, qui, à juste titre, donne lieu aux plaintes et aux critiques les plus amères du public, qui s'accoutume à une licence très fâcheuse pour le règne présent, où on n'aperçoit qu'une anarchie sans accord parmi les chefs des départements et sans aucun point de réunion.

Il me tarde d'apprendre que les arbres étrangers adressés à V. A. lui sont parvenus en bon état. Si l'hiver n'a pas été plus rude en Allemagne que dans ce pays-ci, la saison aura été merveilleusement favorable pour ce genre de transport.

La réponse de V. A. à M. le marquis de Noailles lui a été remise sur-le-champ. Cet ambassadeur annonce le projet de conserver son poste le plus longtemps qu'il le pourra, mais s'il devait survenir à cet égard quelque changement, il paraît que le comte de Saint-Priest serait le sujet qui conviendrait le mieux à notre cour, particulièrement dans tout ce qui a trait à la Russie et à la Porte Ottomane.

5. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 18 février 1786. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu par le dernier courrier vos deux lettres du 31 janvier. Je suis charmé de m'être trompé dans la combinaison que j'avais faite du mot de *tracasseries* contenu dans la lettre de la Reine, et que j'avais pris pour une signification morale, tandis que cela regardait son physique. Quoique je croie ce dernier facile à guérir, ses incommodités ne me plaisent pourtant pas, de pareils dérangements ne devant point exister à son âge; je me flatte cependant qu'une grossesse se déclarera dans peu.

On ne saurait plus douter de la mauvaise volonté de M. de Ver-

gennes. Si la Reine avait toujours suivi à temps vos avis, elle se serait préparé d'avance les moyens de ne se laisser manquer impunément et on aurait eu grand soin d'éviter tout ce qui aurait pu lui déplaire; mais on lui a fait émousser son crédit dans les petites occasions et sa considération a souvent été commise par l'avidité de ses alentours, en même temps qu'on a trouvé moyen de l'éloigner des grands objets. Le maudit besoin de s'amuser et de tuer le temps, quand on ne trouve pas en soi-même des ressources à s'occuper, rend la Reine esclave de sa favorite et de sa soi-disant société, car, pour peu qu'elle se refuse à leurs désirs, ils savent bien s'en venger par l'ennui, l'uniformité et la tristesse qu'ils lui font éprouver, et par ce moyen, ils l'engagent à plusieurs démarches qu'elle-même trouve déraisonnables et outrées.

Dans ce moment la politique n'offre rien à commettre à vos soins, sinon que les Hollandais paraissent vouloir traîner avec l'accomplissement des différents objets réglés par le dernier traité de paix. Il est généralement à craindre que, si la France ne leur parle un peu vertement, nous aurons mille chicanes à essuyer de leur part.

Quant à la Ligue germanique, on n'avait jamais lieu de s'attendre à un bon procédé de la part de la France. Il paraît qu'elle a pris pour système de contrecarrer l'Empereur et la maison d'Autriche en tout ce qui regarde l'Empire, et elle nous y a fait éprouver des contradictions même dans le temps où les liaisons entre les deux cours paraissaient être les plus étroites. A quoi il faut ajouter que les missions dans les petites cours d'Allemagne servant de coups d'essai aux jeunes gens qui se vouent à la carrière politique, l'envie de se rendre importants et d'avoir l'air de négocier influe beaucoup dans la mauvaise grâce qu'ils y mettent. Pour moi, je suis bien décidé à envisager ce mal très patiemment, étant persuadé que moins on agira de ma part en Empire et que moins on s'efforcera à dessiller les yeux à ces petits princes, plus on effectuera à mon avantage. Car enfin le délire occasionné par le mensonge et la déraison ne peut subsister qu'un certain temps.

J'ai d'abord regardé le voyage de mon frère à Paris, surtout accompagné de son épouse, comme sujet à des inconvénients; mais il m'est impossible, quelque envie que j'en aie, d'arranger les choses de façon que mon frère y aille seul. Je connais trop l'envie de l'archiduchesse de faire briller son esprit et son bon ton à Paris, jointe à l'influence pré-

pondérante de ses volontés sur les actions de mon frère, pour croire qu'elle trouverait jamais bon qu'il y allât seul; par conséquent, il n'osera le faire.

Je lui écrirai cependant derechef et lui recommanderai principalement de se régler en tout et pour tout d'après les désirs de la Reine.

Adieu, mon cher Comte, je vous renouvelle toujours avec plaisir les assurances de l'estime et de l'amitié avec lesquelles je suis.....

Je vous prie de remettre la lettre ci-jointe à la Reine [1].

6. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 10 mars 1786. — Les très gracieux ordres de V. M. I., datés du 18 de février, m'ont été remis le 1er de ce mois par le garde-noble qui en était chargé, et la lettre adressée à la Reine Lui a été présentée le lendemain. La grossesse de cette illustre princesse est maintenant hors de doute, mais il en existe encore sur le temps de ses couches. Le calcul le plus probable les assigne pour la fin de juillet; en attendant, les petites incommodités de la Reine ont disparu et Elle jouit de la meilleure santé possible.

Monseigneur l'archiduc Ferdinand, en daignant me mander son projet de voyage en France dans le courant du mois de mai, m'a ordonné de lui exposer à ce sujet mes faibles idées, que je Lui ai soumises après les avoir combinées avec les convenances de la Reine et de l'état où Elle se trouve. Conséquemment, j'ai observé à S. A. R. que son auguste sœur, prévoyant d'accoucher au mois de juillet, s'était dès à présent décidée à aller s'établir le 10 de juin à Trianon pour y rester jusqu'au moment de ses couches dans une sorte de retraite; que, d'après ce plan, il semblerait que l'époque la mieux choisie pour l'arrivée de Monseigneur l'Archiduc et de Madame l'Archiduchesse serait la moitié du mois de mai, pourvu toutefois que LL. AA. RR. trouvassent suffisant l'espace entre cette date et le 10 de juin pour le séjour qu'Elles se proposent de faire ici. Il est vrai que trois semaines ou un mois sont un terme un peu court; la Reine voudrait bien le

[1] Cette lettre manque.

prolonger par rapport à Monseigneur l'Archiduc, mais je ne Lui vois pas le même désir à l'égard de Madame l'Archiduchesse.

La stérilité des nouvelles et de toute circonstance intéressante dans ce pays-ci me cause le regret de devoir renvoyer le présent garde-noble avec des dépêches si stériles, qu'elles ne méritent pas d'être mises sous les yeux de V. M. Les détails de l'intérieur ne me fournissent pas même de ressources, parce qu'il n'y a rien d'assez stable dans l'administration actuelle pour que l'on puisse porter un jugement certain sur ces opérations, non plus que sur les suites qui en résulteront dans l'avenir. Lorsque le gaspillage et la profusion absorbent le trésor royal, il s'élève un cri de misère et de terreur; alors le ministre de la finance emploie des moyens meurtriers, comme en dernier lieu celui de la refonte des monnaies d'or sous des proportions vicieuses, ou quelques créations de charges. Ces ressources momentanées suspendent les embarras et on passe avec une légèreté inconcevable de la détresse à la plus grande sécurité. Mais ce qui paraît de la dernière évidence, c'est que le gouvernement présent surpasse en désordre et en rapines celui du règne passé et qu'il est moralement impossible que cet état de choses subsiste longtemps sans qu'il s'ensuive quelque catastrophe, que le maintien de la paix ou quelque changement favorable de régime peuvent seuls prévenir. Quant à ce dernier moyen, rien n'annonce que l'on se dispose à en user et par une suite des remarques très fâcheuses, mais bien réelles dont V. M. daigne me faire mention, la Reine perd les avantages les plus essentiels de sa position, dont Elle ne tire qu'un médiocre parti. Il n'est point de jour où sa soi-disant société ne commette de nouvelles fautes. Il n'en échappe aucune à mes représentations; la Reine les écoute avec bonté, quelquefois même Elle y applaudit de manière à me faire espérer que le prestige ne tardera pas à s'évanouir. Je m'occupe particulièrement à démontrer qu'en marquant au comte de Vergennes une malveillance décidée, de laquelle il ne résulte aucun effet, la Reine compromet son crédit, inspire au ministre plus de sécurité et rend plus difficiles les moyens de lui en imposer; qu'enfin il est de la dernière prudence de prendre à son égard ou le parti de le déplacer ou celui de le contenir.

Mes moyens personnels ne peuvent atteindre qu'à ce dernier but, et sans me promettre du comte de Vergennes mieux pour l'avenir que

je n'en ai eu pour le passé, j'use envers lui de ménagements ou de fermeté selon les occurrences. Je ne parle plus des Hollandais et j'ai lieu de croire qu'il a renoncé à ses offices indiscrets en leur faveur; je réclamerai au contraire son intervention pour qu'il ne soit apporté ni retard, ni difficultés de la part de la République dans l'accomplissement des stipulations du traité, dont cette cour-ci a été médiatrice et garante. Les États généraux se sont mis en règle pour l'évacuation des forts sur l'Escaut; il s'agira bientôt du premier payement sur la somme convenue. Cet article ne pourra donner lieu à aucune chicane; peut-être y en aura-t-il sur la démarcation des limites, mais j'espère éviter que l'on se mêle ici de pareils détails.

Relativement à la Ligue germanique, le comte de Vergennes me tient toujours le même langage, tandis qu'il fait sans doute tenir à ses émissaires en Allemagne la même conduite louche qu'ils y ont toujours tenue. Je ne cesse de porter l'attention de la Reine sur cette manœuvre messéante; Elle en parle de temps en temps au Roi qui, par ses réponses, ne paraît pas avoir part à la mauvaise foi de son ministre et qui vraisemblablement en ignore même une partie des nuances.

Le procès du cardinal de Rohan excite de grandes intrigues qui ont pour but de le sauver. Le comte de Vergennes et le garde des sceaux sont suspectés de le favoriser; mais le premier président [1] du Parlement ne se prête pas à leurs vues. Une ancienne liaison avec ce magistrat m'a mis à même de le tenir dans la bonne voie et comme il importe au service de la Reine qu'il ne reste rien de louche dans la décision de cette étrange affaire, j'ai démontré au premier président que l'on cherchait à embrouiller la question par des incidents, en s'écartant toujours du point essentiel. A sa prière, j'ai rédigé mes idées en les concentrant dans quelques observations fort simples et les lui ai remises après en avoir rendu compte à la Reine pour que l'objet soit envisagé et suivi sous ce point de vue. Je crois devoir mettre aux pieds de V. M. ce petit écrit [2], parce qu'il déduit un fait qui a trait à son auguste sœur.

[1] Le premier président du Parlement était alors le marquis Étienne-François d'Aligre, qui fut à la tête de la compagnie pendant vingt ans, de la rentrée de l'année 1768 à celle de 1788, sauf pendant l'interruption causée par l'établissement du Parlement Maupeou de 1771 à 1774.

[2] Cet écrit ne se trouve pas aux archives de Vienne.

7. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 10 mars 1786. — Monseigneur, la stérilité des nouvelles et de toutes circonstances intéressantes relativement à ce pays-ci me cause aujourd'hui le regret de devoir renvoyer le présent courrier avec des dépêches qui ne méritent certainement pas d'être mises sous les yeux de V. A. Je n'ai pas même la ressource des détails de l'intérieur, parce qu'au train de l'administration actuelle, l'instabilité de ses opérations ne permet pas que l'on puisse porter un jugement certain sur les effets qui peuvent en résulter pour l'avenir; dans les moments où le gaspillage et une profusion inouïe absorbent le trésor royal, il s'élève un cri de misère et de terreur; alors le contrôleur général a recours à des moyens meurtriers, comme en dernier lieu celui de la refonte des monnaies d'or sous des proportions vicieuses. Ces ressources momentanées suspendent les embarras et avec une inconcevable légèreté on passe de la plainte aux applaudissements, de la détresse à la plus grande sécurité. Ce que l'on doit en conclure évidemment, c'est que le gouvernement présent surpasse en faiblesse, en désordre et en rapines celui du règne passé et qu'il est moralement impossible que cette anarchie subsiste longtemps, sans donner lieu à quelque catastrophe, que l'état de paix et quelque changement favorable de régime peuvent seuls prévenir.

J'ai tâché de faire comprendre à la Reine la profonde sagesse de ce que V. A. me fait l'honneur de me mander au sujet de M. de Vergennes[1] et de la conduite la plus raisonnable à tenir à son égard. La Reine, en montrant à ce ministre une malveillance décidée, l'accoutume presque à n'en pas craindre les suites. Je me suis toujours récrié contre cette méthode qui porte atteinte à la dignité d'une grande princesse, dont l'animadversion ne doit jamais se manifester sans qu'il en résulte des effets. Le crédit de la Reine s'étendrait peut-être jusqu'à opérer

[1] Dans sa dépêche d'office, en langue allemande, du 19 février 1786, le prince de Kaunitz écrivait au comte de Mercy : Le jugement que porte V. Exc. sur la façon de penser et d'agir du comte de Vergennes dans l'affaire de la ligue prussienne n'est, hélas! que trop bien fondé. Ses déclarations prouvent plus que suffisamment que toutes nos objections ont été absolument sans effet; il ne nous reste plus qu'à observer avec la plus soupçonneuse attention les démarches ultérieures de ce ministre.

le renvoi de M. de Vergennes, si Elle était capable de suite et d'énergie dans ses projets, mais le défaut total de ces deux conditions rend son influence douteuse dans tous les objets qui exigent des mesures et du temps. Cette considération jointe à celle du peu qu'il y aurait à gagner au renvoi du ministre par les raisons que V. A. observe, rendent sans doute préférable le parti des ménagements, et sans attendre de M. de Vergennes mieux pour l'avenir que je n'en ai éprouvé par le passé, je me tiens vis-à-vis de lui dans une mesure qui le porte à me marquer des égards personnels, dont j'ai lieu d'être aussi content que je le suis peu de ses procédés en affaires.

Je suis charmé d'apprendre que V. A. a reçu en bon état les arbres et arbustes que j'ai eu l'honneur de lui envoyer. Si dans le courant de cette année je parviens à me procurer quelques plantes nouvelles, je m'empresserai de lui en faire hommage. Quant aux ouvrages littéraires, il en paraît bien rarement ici qui soient de nature à mériter attention, mais tout ce que je pourrai découvrir d'intéressant, j'aurai grand soin de l'adresser à V. A.

---

8. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 1er avril 1786. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu par le dernier courrier votre lettre du 10 mars. Ce que vous me dites au sujet de la Reine est parfaitement conforme au point de vue sous lequel j'ai toujours envisagé sa position. Je crains bien qu'elle se repente un jour d'avoir connu trop tard les avantages qui lui auront échappé des mains. Elle m'a écrit par cette même occasion, et en me donnant part de sa grossesse, elle me témoigna d'en être fâchée, croyant d'avoir assez d'enfants, ce qui m'engage à me récrier beaucoup sur ce propos dans la lettre ci-jointe que vous aurez soin de lui remettre[1]. Je lui fais entrevoir les conséquences fâcheuses d'une pareille conduite, si elle voulait jamais, soit par commodité ou par ménagement se séparer du Roi, pour n'avoir plus d'enfants. Les suites influeraient trop sur le bonheur de la Reine pour être regardées avec indif-

[1] Cette lettre manque.

férence, ce dont le règne de Louis XV a fourni assez d'exemples. Cette idée me fait naître d'autant plus d'inquiétude, que c'est actuellement la mode parmi les jeunes femmes qui croient être du bon ton de se séparer de leurs époux et d'avoir satisfait à leurs devoirs en devenant mères d'un ou de deux enfants.

Mon frère Ferdinand m'a écrit qu'il comptait passer la semaine sainte à Strasbourg et se rendre de là chez l'Électeur [1] à Bonn où il attendra la commodité de la Reine pour aller à Paris. Il m'a été impossible de répondre au désir de la Reine en trouvant un moyen pour y faire aller mon frère sans être accompagné de Madame l'Archiduchesse. C'est elle qui est l'auteur de ce voyage qui flatte trop son amour-propre en lui fournissant l'occasion de briller à Paris. Mais je ne doute pas qu'aidés de vos bons conseils ils ne se conforment en tout à ce que la Reine désirera, en observant un exact incognito, au moyen duquel ils ne seront point dans le cas de la compromettre pour des objets d'étiquette.

Quant aux affaires politiques, il y a chez moi la même stérilité que vous me témoignez exister chez vous. Tout se réduit aux soins du roi de Prusse à répandre sans cesse des contes dont les petites cours d'Allemagne, surtout celle de Dresde, et le roi de Sardaigne deviennent les échos. La mauvaise volonté et la fausseté du comte de Vergennes me sont suffisamment connues à cet égard.

Je suis continuellement sollicité de la part de la Russie et de l'Angleterre, qui cherchent à me détourner de mon alliance avec la France. Il n'y a sortes d'insinuations et de mensonges, tant par rapport au roi de Suède qu'à l'égard du roi de Prusse et de la Porte, qu'on ne mette en jeu pour faire réussir leurs desseins. Je vois bien qu'il existe toujours en Russie un grand penchant pour des liaisons avec l'Angleterre et que la France y est en très mauvaise odeur. Mais je ne me laisse point induire en erreur et je resterai, autant qu'il sera humainement possible, constamment attaché à mes liens avec la France, étant très convaincu de leurs avantages.

Je vous joins ici, mon cher Comte, une petite caisse à l'adresse de

[1] Il s'agit ici de l'électeur de Cologne l'archiduc Maximilien-François, le dernier des nombreux enfants de Marie-Thérèse. Il avait été élu, en août 1780, coadjuteur de l'archevêque-électeur de Cologne et évêque de Munster, auquel il avait succédé sur ces deux sièges le 15 avril 1784.

la Reine, qui contient des partitions de musique qu'elle m'a demandées et que je vous prie de lui remettre.

Le sieur Linguet[1] a été quelque temps ici et je vous avoue que,

[1] Ce célèbre avocat et pamphlétaire, après un séjour à la Bastille de 1780 à 1782, avait quitté la France, et lors des débats soulevés par la question de l'Escaut, il avait pris vivement parti pour Joseph II, qui l'appela à Vienne.

Le 4 février 1786 le prince de Kaunitz écrivait à l'Empereur :

«J'ai vu M. Linguet parce qu'il a demandé à me voir et parce qu'il m'a paru possible qu'il me dirait peut-être quelque chose qui pourrait mériter d'être rapporté à V. M., mais en même temps dans l'ignorance de ce qu'il pouvait avoir eu l'honneur de lui dire et de ce qu'elle pouvait avoir trouvé bon de lui répondre, j'ai jugé convenable de ne pas lui fournir par mes propos l'accasion de me parler, ni de ses vues, ni des intentions quelconques et c'est aussi ce qui est arrivé. J'ai cru devoir en informer V. M. parce que rien est souvent beaucoup et au demeurant cet homme m'a paru un de ces gens de lettres qu'à bon compte il vaut mieux avoir pour amis que pour ennemis, quant à présent ainsi que vis-à-vis de la postérité.»

Bientôt Linguet sut se concilier la faveur de l'Empereur et du Chancelier, comme l'indiquent ces deux lettres du prince de Kaunitz au comte de Belgiojoso.

Vienne, 15 mars 1786. — «S. M. pour donner à M. Linguet une marque de sa royale satisfaction de l'attachement et du zèle qu'il a montrés encore pour ses intérêts pendant les dernières querelles que nous avons eues avec la République de Hollande, vient de lui accorder gratuitement des lettres de naturalité et de noblesse pour les Pays-Bas, au moyen de quoi il y aura un domicile avoué, ainsi qu'il a désiré depuis longtemps, et pour le mettre à l'abri des tracasseries de la magistrature en France, qui l'empêcheraient pour le moins d'y aller pour arranger ses affaires, Votre Excellence voudra bien se concerter avec M. le comte de Mercy sur les démarches à faire à ce sujet vis-à-vis de M. le comte de Vergennes.

«Après que du su de ce ministre Linguet a défendu avec autant de force que de chaleur notre cause vis-à-vis de la Hollande, on ne saurait raisonnablement trouver mauvais en France qu'on lui ait accordé chez nous un domicile avoué et honorable et d'ailleurs, ainsi que V. Exc. l'a également observé dans une de ses lettres, le ministère de Versailles doit être bien aise que Linguet se fixe plutôt à Bruxelles qu'à Londres, où il ne peut être surveillé en aucune manière.

«Mais, comme à présent nous devenons en quelque façon responsables de sa conduite, il faut sans doute prendre des mesures pour qu'il ne retombe plus dans ses anciens écarts et je m'en rapporte là-dessus à ce que V. Exc. jugera le plus convenable.»

Vienne, 29 mars 1786. — «Étant à présent sur son départ, M. de Linguet m'a prié de faire passer à M. l'ambassadeur [comte de Mercy] la lettre ci-jointe, par laquelle il lui remet une requête à présenter au Roi, si M. le comte de Mercy le juge à propos. Il y demande également que les tribunaux reçoivent l'ordre de lui rendre justice et pour l'information particulière de M. l'Ambassadeur il lui communique la requête au Roi imprimée que V. Exc. lui a conseillé de supprimer et dont en effet il ne doit pas être question de faire quelque usage. Je prie V. Exc. de vouloir bien envoyer par le premier courrier mensuel ou par quelque autre occasion la lettre de Linguet à M. le comte de Mercy et de lui faire part des observations dont vous pourriez la trouver susceptible. Du reste M. de Linguet avait demandé un privilège pour pouvoir seul réimprimer et distribuer toutes les feuilles ou ouvrages périodiques étrangers, mais comme pour soutenir un pareil privilège, il

quoiqu'il m'ait fort sollicité, je n'ai pu me résoudre à le prendre immédiatement à mon service, et cela en considération pour la cour de France ou pour mieux dire par ménagement pour M. de Vergennes. Mais je ne serais pas moins charmé si vous pouviez lui faire rendre justice vis-à-vis de ses créanciers.

Adieu, mon cher Comte; c'est toujours avec plaisir que je vous assure de l'estime et de l'amitié avec lesquelles je suis. . .

---

9. — KAUNITZ À MERCY.

Le 1er avril 1786. — Linguet a imploré la protection de l'Empereur en faveur de ses affaires personnelles en France et comme je suis parvenu à l'engager de se borner à ne demander au Roi que ce que vous verrez dans le placet qu'il a l'honneur de vous adresser par une lettre que Belgiojoso vous fera parvenir vraisemblablement par ce courrier[1], l'Empereur m'a permis de vous autoriser, mon cher Comte, à en appuyer le contenu de vos bons offices de sa part, ce que Linguet demande lui paraissant être de nature à ne pouvoir se refuser à personne et par conséquent de la catégorie de ces choses que l'on peut appuyer de ses bons offices sans difficulté. Moyennant cela, non seulement je vous y autorise au nom de l'Empereur, mais je vous prie même en mon nom particulier de faire en sorte, s'il est possible, que ce pauvre homme tire au moins pied ou aile de toutes ses prétentions, chose qui ne sera pas difficile, ce me semble, si M. le comte de Vergennes voulait bien s'employer à engager les différents débiteurs de Linguet à s'accommoder avec lui, pour éviter des procès odieux et que je voudrais bien qu'ils n'eussent pas lieu, parce que je crains des vivacités et des imprudences de la part de Linguet, loin de moi, au lieu qu'avec la confiance qu'il a prise en moi, j'ose presque répondre qu'il n'en ferait plus aucune, si j'étais toujours à côté de lui; parce que je l'ai trouvé au fond un

aurait fallu faire des indagations odieuses pour s'assurer que des particuliers ne fassent venir directement ces feuilles sous leurs adresses, cette demande lui a été refusée; mais s'il proposait quelque autre établissement, sans privilège et d'espèce à ne pouvoir nous attirer de l'embarras, je suis persuadé qu'alors V. Exc. voudra bien le protéger dans ses vues à cet égard.»

[1] Voir la note précédente.

bon homme et capable d'entendre raison; mais en même temps un homme qui a beaucoup d'esprit, logé dans une mauvaise tête, et qui aurait continuellement besoin des conseils d'un homme comme moi. En un mot, je vous avoue que par tout ce qui lui est arrivé de fâcheux depuis nombre d'années, il m'a fait pitié; que je voudrais fort pouvoir lui être utile et que par conséquent je vous serai bien obligé de ce que vous pourrez faire pour lui. Vous trouverez sans doute, comme moi, sa diatribe imprimée au Roi, qu'il m'a promis de devoir être éternellement supprimée, le comble de la folie d'une tête échauffée. Il voulait même dans cette occasion l'envoyer directement à M. de Vergennes accompagnée d'une lettre pas moins extravagante et pas moins impertinente que le mémoire imprimé même. Mais je suis parvenu à lui faire abandonner toutes ces folies et de le réduire à la simplicité du placet qu'il vous adresse pour le Roi et que j'ai bien voulu prendre la peine de lui faire moi-même, pour qu'il fût tel qu'il devait être. Je suppose qu'il en a copié fidèlement la minute, mais pour en être bien certain, je vous prie de m'en envoyer une copie, afin que je voie si l'original y est parfaitement conforme. S'il convient ou s'il ne convient point d'engager la Reine à s'intéresser en sa faveur, je l'abandonne purement et simplement à votre sagesse.

10. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 18 avril 1786. — Le garde-noble mensuel m'ayant remis le 13 de ce mois les très gracieux ordres de V. M. datés du 1er, je n'ai pas tardé à aller présenter à la Reine la lettre et la caisse qui Lui étaient adressées. Par zèle pour cette auguste princesse je suis très aise qu'Elle ait mis V. M. dans le cas de Lui faire des remarques sérieuses sur les petits dégoûts d'une grossesse et sur le danger de se conduire d'après des idées semblables. Dans le fond ce ne sont de la part de la Reine que des mouvements d'impatience momentanés, auxquels Elle est fort éloignée de se livrer de suite; Elle a daigné s'en expliquer souvent vis-à-vis de moi d'une manière à ne laisser aucun doute, qu'Elle sait apprécier les avantages d'une union intime avec le Roi et les conséquences funestes d'un système contraire. Je voudrais

que la Reine fût également persuadée sur un point non moins important, qui est celui de l'usage raisonnable et utile à faire de son crédit. Quoiqu'il y ait beaucoup à désirer sur ce chapitre, il est cependant certain que jusqu'à présent la Reine a constamment plus gagné que perdu du côté des moyens de faire valoir son influence quand Elle voudra la mettre en action.

Tout est arrangé relativement au voyage de Monseigneur l'Archiduc Ferdinand, qui se propose d'être ici le 11 de mai et d'y rester jusqu'au 10 de juin. La Reine se rendra à Paris le jour où LL. AA. RR. y arriveront; Elle les verra au château des Tuileries et concertera avec Elles ce qui conviendra pour leur début à Versailles et pour le courant de leur séjour, soit à Versailles, soit dans la capitale. Il n'y aura d'ailleurs aucun embarras d'étiquette à prévoir, parce que Madame l'Archiduchesse étant proche parente de Madame la princesse de Conti, et déjà en connaissance avec Madame la duchesse d'Orléans [1], ces deux princesses se sont décidées à aller voir Madame l'Archiduchesse à l'instant où Elle arrivera.

Relativement aux objets politiques, je n'ai dans ce présent et très humble rapport rien à ajouter au peu de remarques que présente ma dépêche d'office. Il n'y a aucun doute que sous des apparences de tranquillité le comte de Vergennes ne couve de l'inquiétude sur les événements qu'il supposera pouvoir naître de la fin du roi de Prusse, que l'on regarde ici comme fort prochaine. Ce sera un moment où la conduite tortueuse du ministère de Versailles méritera d'être surveillée de près et j'y porterai l'attention la plus suivie. J'ai supplié la Reine de vouloir bien avoir les yeux ouverts sur ce qu'une conjoncture semblable pourra produire, afin que de fausses combinaisons n'induisent pas ici à de plus fausses démarches et telles enfin qu'elles pourraient nécessiter V. M. à prendre un parti tout différent de celui que par modération et par penchant pour son allié Elle a adopté jusqu'à présent. Comme rien n'affecte davantage la Reine, que l'idée d'un chan-

[1] Dans un voyage en Italie, la duchesse d'Orléans, alors nommée duchesse de Chartres, avait fait une courte visite au duc François III de Modène; c'est là qu'elle avait connu l'archiduchesse Marie-Béatrice qui avait fait sur elle une excellente impression. Mme de Genlis, qui accompagnait la duchesse dans ce voyage, dont elle nous a laissé une curieuse relation dans ses Mémoires, dit que l'archiduchesse était une «princesse distinguée par son caractère et son éducation». *Mémoires de Mme de Genlis*, édition de 1825, t. III, p. 27.

IMPRIMERIE NATIONALE.

gement possible dans le système présent, je tâche d'exciter sa surveillance en faisant usage de ce que V. M. daigne me marquer sur les moyens que Lui fourniraient la Russie et l'Angleterre de se passer de la France et de la mettre dans tous les embarras qu'elle pourrait fort bien s'attirer.

J'ai fait valoir avec succès la haute protection que V. M. daigne accorder au célèbre Linguet. Le comte de Vergennes, qui lui en veut depuis longtemps, n'a cependant pas résisté aux demandes que j'avais ordre de faire et, si Linguet y met de la sagesse, il pourra terminer avantageusement ses affaires dans ce pays-ci.

La santé de Monsieur le Dauphin a donné et donne encore de temps en temps quelque inquiétude : ce jeune prince a des accès de fièvre qui reviennent souvent. Cela est attribué au temps de la croissance et les médecins assurent qu'il n'existe pas le moindre danger. Je suis avec la plus profonde soumission. . .

11. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 18 avril 1786. — Monseigneur, j'ai rempli avec quelque hésitation les ordres dont V. A. m'a honoré par sa lettre du 1[er] de ce mois au sujet de M. Linguet. Il ne fallait pas moins que tout le poids de votre protection, Monseigneur, pour ramener M. de Vergennes sur le compte de l'écrivain en question, auquel il en veut depuis longtemps, et qui par ses différentes productions l'a souvent contrarié d'une manière à n'être pas facilement oubliée. Si M. Linguet y met de la sagesse, je crois qu'il tirera quelque parti de ses prétentions dans ce pays-ci et, quand il aura les sûretés nécessaires pour y venir, je tâcherai de lui être utile en raison des bontés dont V. A. daigne l'honorer.

En matières politiques je n'ai rien à ajouter au contenu de ma dépêche d'office d'aujourd'hui. Il est hors de doute que, sous l'apparence de la tranquillité, M. de Vergennes n'est pas sans inquiétude sur les événements qu'il supposera pouvoir naître de la mort du roi de Prusse que l'on envisage ici comme très prochaine; ce sera un moment où la conduite suspecte du ministère de Versailles méritera d'être surveillée de près et j'y porterai l'attention la plus scrupuleuse. J'ai supplié la

Reine d'avoir les yeux ouverts sur ce qu'une conjoncture semblable pourra produire, afin que de fausses combinaisons n'induisent point ici à des démarches d'une nature à aggraver les torts que l'on s'est donnés en tant d'occasions vis-à-vis de notre cour. Rien n'affecte plus la Reine que l'idée d'un changement possible dans le système présent, et Elle me donne par là un moyen d'exciter sa surveillance.

Je dois me borner aujourd'hui à cette seule remarque et j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Je joins ici la copie que V. A. m'a demandée du mémoire de M. Linguet au Roi.

J'ai dans les Pays-Bas des parents d'une origine illustre, mais qui se trouvent dans un état fort pauvre. La maison d'Arschot est dans ce cas-là et je n'ai pu me refuser à la demande qu'elle m'a faite de réclamer les bontés et la protection de V. A. en faveur d'une jeune comtesse d'Arschot, dont je joins ici le baptistaire et qui désirerait obtenir une prébende de chanoinesse à Anderny; si ma parente éprouve cette grâce, ce sera un bienfait de plus que V. A. aura daigné ajouter à tous ceux dont Elle n'a cessé de me combler.

---

12. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 6 mai 1786. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite par le dernier courrier mensuel. Je sens parfaitement vos raisons et combien il serait à désirer que ma sœur voulût employer avec suite les moyens de son crédit, mais le malheureux tourbillon de plaisirs ou pour mieux dire d'ennuis qu'elle craint d'éprouver de ses alentours, fait qu'elle préfère d'user son influence dans des petites grâces particulières, au lieu de s'en servir dans des occasions majeures et importantes qui exigeraient plus d'attention. Je ne lui en parle point dans ma lettre ci-jointe que vous voudrez lui remettre [1], car malgré son amitié et la justice qu'elle rend à mes conseils, je vois par ses réponses que de pareilles semonces ne lui sont pas agréables. Je m'en abstiens d'autant plus que par cette raison elles cessent de lui être utiles.

[1] Cette lettre manque.

Je ne prévois pas que la mort du roi de Prusse puisse opérer en France un changement avantageux à notre égard. Le prince héréditaire [1] suivra probablement les traces de son oncle et sera conseillé par M. de Hertzberg [2] en qui il a toute confiance, de même qu'il sera dirigé par le prince Henri [3], le duc de Brunswick [4] et le général Moellendorff [5] dans la partie militaire. En mettant moins de mensonges, moins de noirceurs dans ses insinuations et démarches, joint à l'avantage d'être un débutant auquel on trouve toujours du merveilleux, il ne sera pas un ennemi moins dangereux.

Vous aurez actuellement mon frère et ma belle-sœur à Paris. Je désire bien que tout s'arrange à la satisfaction commune et en vous joignant ici une lettre pour lui, je vous prie d'être persuadé des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis. . .

(1) Frédéric-Guillaume était le fils aîné du prince Auguste-Guillaume, frère de Frédéric II. Il était né à Berlin, le 25 septembre 1744 et il succéda à son oncle le 17 août 1786.

(2) Le comte Ewald-Frédéric de Hertzberg, né le 2 septembre 1725 et entré au service prussien en 1747, avec le titre de conseiller de légation, était arrivé en peu de temps à une situation importante; il avait été nommé ministre d'État le 9 avril 1763 et dès lors, en qualité d'adjoint au comte de Finkenstein, il avait été l'un des principaux agents employés par Frédéric le Grand dans la direction des affaires extérieures de la Prusse. Depuis plusieurs années déjà Hertzberg s'était attaché au prince héréditaire, auquel il adressait souvent des lettres et des notes importantes pour le mettre au courant des affaires et cette liaison bien connue désignait Hertzberg comme le ministre dirigeant du futur roi.

(3) Voir la note 1 de la page 286 de notre premier volume.

(4) Charles-Guillaume-Ferdinand duc de Brunswick-Lunebourg, né à Wolfenbuttel le 9 octobre 1735, s'était fort distingué dans la guerre de Sept ans, sous les ordres de son oncle le duc Ferdinand de Brunswick. En 1780 il avait succédé à son père dans le gouvernement du duché. Neveu de Frédéric II, il avait toute la confiance de son oncle et il était aussi très lié avec son cousin le prince héréditaire de Prusse. Ce fut lui qui dirigea l'armée d'invasion en France dans la campagne de 1792.

(5) Le général Richard de Moellendorff, né le 7 janvier 1724, était alors gouverneur de Berlin et l'un des familiers du prince héréditaire. Nommé feld-maréchal en 1793, il mourut en 1816. La Fayette, qui l'année précédente avait fait en Allemagne un long voyage, en envoya le 8 février 1786 au général Washington une relation, qui est à comparer avec cette lettre de l'Empereur. Il y disait notamment : « J'ai fait à Brunswick connaissance avec le duc, autrefois le fameux prince héréditaire, qui passe pour réunir au plus haut degré la science militaire et la confiance de l'armée prussienne dans laquelle, quoique prince souverain, il sert comme général. Aucun officier à Berlin ne m'a paru aussi digne d'attention que le général Moellendorff, dont sûrement le nom vous est connu. » *Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette*, publiés par sa famille. Paris, 1837, in-8°, t. II, p. 131.

13. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 5 mai 1786. — Je vous suis bien redevable, mon bon ami, des bontés qu'à ma considération vous vous proposez d'avoir pour Linguet. Je lui ai bien recommandé d'être sage et s'il ne l'est pas, ce sera tant pis pour lui. Il n'est pas étonnant, au reste, que M. de Vergennes ait une dent contre lui, car réellement il lui a dit et lui a fait des impertinences atroces; mais j'espère que cela n'arrivera plus, et comme cela sera d'autant moins à appréhender, lorsqu'il n'aura plus rien à réclamer et à demander en France, je souhaite qu'il puisse tirer pied ou aile des gens de ce pays-là, sur lesquels il croit avoir des prétentions fondées et selon lui-même incontestables.

Quant à monsieur Frédéric, ce qu'il y a de certain, c'est que personne ne sait au vrai son état, pas même à Berlin; et je vous avoue que, quant à moi, comme l'on sait toujours bien mieux ce que l'on a que ce que l'on aura, je lui souhaite certainement bien plus longue vie, que ne lui en souhaite son successeur, qui semble ne pas pouvoir attendre le moment de s'en voir débarrassé. S'il vient à manquer, à des coquetteries je m'y attends, mais je pense qu'il n'y aura que cela, parce qu'il est impossible qu'il y ait plus que cela, à moins que la tête ne tourne à tous les gens du pays où vous êtes, en commençant par le maître; et il est par cette raison d'autant plus maladroit à mon avis de se conduire de façon à se faire soupçonner de ce qu'il est impossible que l'on puisse sérieusement avoir intention de faire. Quant à la saloperie du cardinal, quoi qu'il en arrive, pour tout à fait nette, je vous avoue que je ne saurais me persuader qu'elle le soit. Heureusement peu importe et moyennant cela on peut attendre tranquillement le dénouement.

Vous ne doutez pas sans doute que je ne m'emploie en faveur de Mlle d'Arschot avec toute la chaleur de mon amitié pour vous, et j'ai tout lieu de croire que les sentiments dont vous honore l'Empereur ne me feront pas rencontrer de difficultés. Il est essentiel, comme vous le savez, que Mlle d'Arschot présente une requête à l'Empereur par le canal du Gouvernement [1].

[1] Le gouvernement général des Pays-Bas, dont le siège était à Bruxelles.

Mettez-moi quelquefois aux pieds de la Reine et aimez toujours un peu, etc. . .

14. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, 23 mai 1786. — A la réception des très gracieux ordres de V. M. I. datés du 6 de ce mois, je n'ai pas tardé à aller présenter les lettres adressées à la Reine ainsi qu'à Monseigneur l'archiduc Ferdinand. S. A. R. était arrivée le 11; l'entrevue avec la Reine aux Tuileries, la première connaissance faite le lendemain à Versailles avec le Roi et la famille royale, avaient eu lieu de la manière convenue et réciproquement très satisfaisante. Leurs Altesses Royales se montrent en tout point d'une façon propre à s'attirer les suffrages et les hommages; Elles n'oublient rien de ce qui peut faire de l'effet sur une nation que V. M. connaît si bien, particulièrement Madame l'Archiduchesse y apporte une attention et des moyens qui ne peuvent manquer de réussir. LL. AA. RR. voient tous les objets intéressants. Elles vont chez les particuliers, n'acceptent nulle part ni repas ni fêtes; il n'y en aura pas même à Versailles; mais pour ne pas empiéter sur des détails plus précis et directs que V. M. recevra soit par la Reine, soit par son auguste frère, je me bornerai à annoncer d'avance avec certitude que le séjour de LL. AA. RR., fixé jusqu'au 10 ou 15 de juin, n'aura rien que de parfaitement agréable pour Elles, pour la Reine, pour la cour et pour le public.

Les objets politiques continuent à être fort stériles. J'ai dans ce moment à surveiller quelques intrigants dont les principaux sont le baron de Hofenfels[1], ministre du duc des Deux-Ponts, et le rhingrave, émissaire hollandais[2]. Je présume que leurs missions pourront donner

[1] Christian-Simon, baron de Hofenfels, né le 25 décembre 1744, était fils d'un pasteur d'un village du duché des Deux-Ponts. Il avait obtenu de bonne heure toute la confiance de son souverain, qui lui avait confié la direction des affaires extérieures du duché et il devait son titre de baron de Hofenfels à l'empereur Joseph II, qui le lui avait donné en avril 1776 sans doute pour le rendre favorable aux projets de la maison d'Autriche sur la Bavière. Hofenfels n'en avait pas moins, en 1778, employé toute son influence pour le décider à s'opposer à la convention conclue entre le nouvel électeur de Bavière et la cour de Vienne. Il avait suivi la même ligne de conduite en 1784-1785 lors des négociations pour l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas. C'est ce qui explique la façon dont parle de lui le comte de Mercy.

[2] Le Rhingrave Frédéric de Salm-Kirburg était entré depuis peu au service des

matière au comte de Vergennes à exercer ses petites manœuvres accoutumées. Celles qui auront pour but la cour des Deux-Ponts, méritent de préférence d'être observées. On se persuade que le roi de Prusse est très mal; quoique son ministre Goltz affirme le contraire, le comte de Vergennes sait à quoi s'en tenir; il a été inquiet des vues de V. M. dans le cas d'un événement qu'on ne doute pas devoir être très prochain. Il me semble maintenant que l'on devient un peu plus tranquille; je sais d'ailleurs que le comte de Vergennes croit le prince Henri tellement brouillé avec le ministre Hertzberg, qu'il suppose leur accord impossible sous un nouveau règne. On prétend savoir aussi que le prince royal de Prusse se livre aux idées les plus absurdes de l'alchimie et du système de l'influence des puissances surnaturelles quand on possède l'art de les mettre en action. Ces notions, vraies ou fausses, trouvent croyance ici et pourraient peut-être un jour servir à quelques combinaisons utiles au service de V. M.

Relativement à la Reine je n'ai rien à ajouter au contenu de mon précédent et très humble rapport. La santé de S. M. est bonne; celle de Monsieur le Dauphin est encore chancelante, mais pas de manière à causer des alarmes.

Par l'effet d'une confiance assez extraordinaire, je me suis procuré les pièces très humblement ci-jointes[1], qui me paraissent mériter d'être

Provinces-Unies des Pays-Bas après avoir eu à Paris des aventures scandaleuses, entre autres un duel célèbre, qui avait donné matière à l'accuser de déloyauté et de lâcheté.

[1] M. de Mercy ne dit pas qui lui a fourni copie des pièces, si curieuses, qui suivent; mais il paraît très probable qu'il les tenait du premier président, avec lequel il était en relations pour cette affaire comme on l'a vu plus haut (p. 10). Ce projet d'arrêt ne diffère que fort peu des conclusions données par le procureur général et publiées par M. Campardon (*Marie-Antoinette et le procès du collier*, Paris, Plon, 1863, in-8°, p. 147-149). On y remarque surtout l'omission du premier paragraphe du cinquième article relatif au cardinal de Rohan. Dans ce paragraphe, le procureur général disait que «Louis-René-Édouard de Rohan serait tenu de déclarer en la cour et en la présence du procureur général, la Grand-Chambre assemblée, que c'est témérairement qu'il s'est permis de croire à un rendez-vous nocturne, faux et supposé, sur la terrasse de Versailles». Cette suppression avait sans doute été faite pour se conformer au désir exprimé par la Reine dans un billet à M. de Mercy, en date du 19 mai 1786: «Je ne vous dis rien sur la grande affaire [du collier], le baron [de Breteuil] vous parlera de mes idées, surtout pour ne point parler de rendez-vous et de terrasse et il vous expliquera mes raisons.» (A. d'Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Léopold II*, p. 104).

Malgré cette ressemblance nous imprimons ci-dessous le texte du projet communiqué à M. de Mercy, parce qu'il nous paraît nécessaire à l'intelligence des observations qui le suivent.

mises sous les yeux de V. M.; mais je dois observer que celui qui me les a remises pourrait être aisément deviné et se trouverait grièvement

1° PROJET D'ARRÊT.

Condamne Villette aux galères à perpétuité, préalablement fouetté et marqué:

La dame de la Mothe à être enfermée à perpétuité à l'Hôpital, préalablement fouettée et marquée:

Le sieur de la Mothe contumax, idem que Villette;

Ordonne que dans quinzaine, à compter du jour de la signification du présent arrêt audit de Rohan, ledit de Rohan sera tenu de déclarer en la cour, la Grande Chambre assemblée, en présence du procureur général du Roi :

Que témérairement, à l'insu et sans s'être assuré par lui-même des intentions du Roi et de la Reine, il a entamé et suivi une négociation et consommé avec Boehmer et Bassenge le marché pour le collier de diamants qui lui a été livré sur la foi de la vérité desdits *approuvé* et signature;

Que depuis que le collier lui a été livré, il a par des assertions fausses et controuvées, continué à entretenir lesdits Boehmer et Bassenge dans la confiance de la vérité du marché et que même après, de son propre aveu, avoir constaté par des pièces de comparaison que les *approuvé* et la signature étaient faux, il a, par une suite de l'abus du nom de la Reine, fait à Boehmer et à Bassenge, un payement de 30,000 livres dont il s'est fait donner quittance au nom de la Reine;

Qu'il s'en repent et qu'il demande pardon au Roi et à la Reine d'avoir eu la témérité de manquer au respect dû à leurs personnes sacrées :

Fait défense audit de Rohan d'approcher de tous les lieux où il y a maison royale et de tous autres dans lesquels le Roi et la Reine pourraient faire leur résidence;

Ordonne que dans ledit délai de quinzaine ledit de Rohan sera tenu de se démettre de l'état et dignité de grand aumônier de France dont il a plu au Roi de l'honorer;

Condamne ledit de Rohan en........ d'aumône applicable.....

Ordonne que ledit de Rohan gardera prison jusqu'à ce qu'il ait obéi et satisfait au présent arrêt;

Met la fille Oliva hors de cause;

Renvoie Cagliostro de l'accusation.

2° OBSERVATIONS.

Dans le commencement de l'instruction et tant qu'il n'y a eu d'accusés que le cardinal de Rohan et la dame de la Mothe, son mari, contumace, la demoiselle Oliva et le sieur Cagliostro, on a pu et on a dû croire que M. le cardinal serait condamné à une peine afflictive ou infamante. L'auteur du faux était incertain; le marché, revêtu d'approuvés et de signatures faux, est écrit de la main du cardinal; il l'avait exhibé aux joailliers et sur la foi que le marché était revêtu d'approuvés et signatures vrais, le collier lui avait été livré; enfin le cardinal se trouvait saisi du corps du délit. La déposition de Bossange établissait que le cardinal avait toujours parlé et agi comme ayant une mission directe de la Reine, qu'il avait même, pour inspirer confiance aux joailliers, lu une lettre prétendue écrite par la Reine. On avait au procès un billet dicté par le cardinal, duquel il résulte qu'au moment où il n'a pu se dissimuler la fausseté des approuvés et de la signature et que les payements ne s'effectuaient pas, il avait conçu le projet de substituer le sieur de Saint-James aux joailliers et de le déterminer à se charger du payement du collier en le flattant d'obtenir la protection de la Reine. Cet écrit et les conséquences qui en résultent s'accordent parfaitement avec la déposition du sieur de Saint-James.

Tant que le procès est resté dans cet état, la défense de M. le cardinal ne pouvait l'excuser. Inutilement alléguait-il l'erreur et la séduction; on lui répondait: l'erreur est invraisemblable, d'ailleurs elle n'est pas prouvée; la dame de la Mothe vous dément;

ment compromis, si tôt ou tard on le découvrait coupable d'une pareille confidence. Ce n'est d'ailleurs encore qu'un projet qui pourrait subir différentes variations.

la scène de la terrasse est fabuleuse; vous l'avez confrontée, elle est attestée par la demoiselle Oliva, mais son témoignage est aussi suspect que le vôtre. Mais depuis que le sieur de Villette a été arrêté, il est constant: 1° qu'il est l'auteur du faux; 2° que la scène de la demoiselle Oliva est vraie; 3° que pour séduire le cardinal il a écrit sous la dictée de la dame de la Mothe différentes lettres qu'elle a envoyées au cardinal comme écrites par la Reine.

Dès ce moment la séduction, alléguée par le cardinal, peut paraître établie; s'il a été séduit, son délit n'est plus un faux, c'est une offense, un manque de respect aux personnes sacrées du Roi et de la Reine, un abus monstrueux du nom de la Reine et d'une signature fausse de la Reine, qu'il a attestée véritable.

Ces considérations font penser qu'il est impossible d'aller jusqu'au blâme et encore moins au bannissement à perpétuité, qui emporte mort civile et entraînerait la vacance des bénéfices consistoriaux auxquels il a plu au Roi le nommer.

On a pensé que dans une affaire toute nouvelle, dont il n'y a point et dont il n'y aura jamais d'exemple, il fallait rendre un arrêt dont on ne trouve point d'exemple dans les registres et prononcer une peine appropriée au délit.

Il ne faut pas se dissimuler que l'arrêt, dont on propose le projet, est une amende honorable, mitigée à la vérité, mais qui cependant contient une réparation de l'offense et du manque de respect à la majesté royale et qui d'ailleurs jette à toujours sur la personne du cardinal une note ineffaçable et le rend incapable de tous états, offices et dignités. Son évêché et les abbayes ne sont pas déclarés vacants; mais on ne peut croire que le chapitre de Strasbourg puisse tolérer à sa tête un évêque condamné par arrêt à une peine aussi grave. On ne se borne point à ordonner la déclaration; on fait défense au cardinal d'approcher des maisons royales; c'est un bannissement limité; on lui ordonne de se démettre de l'office de grand aumônier; la peine la plus grave que l'on puisse infliger à un sujet est de lui interdire la vue du Roi et d'approcher des lieux qu'il habite. Cette peine est encore plus grave quand elle est prononcée contre un sujet de la naissance du cardinal de Rohan et comblé des dignités dont il a plu au Roi de l'honorer.

On est instruit que l'avis du plus amplement informé pendant six mois avec liberté sera proposé. Il serait dangereux que cet avis pût passer. On peut le soutenir en disant que la preuve contre l'accusé n'est pas complète, mais il ne sera jamais proposé dans la vue d'acquérir le complément de la preuve. Il sera au contraire proposé dans la vue de faire prononcer en définitif la décharge de l'accusé. Et en effet, à l'expiration du plus amplement informé, si, comme il y a lieu de croire, il n'était survenu aucune preuve, on ne manquerait pas de dire: il n'est point survenu de preuves; on ne peut se flatter d'en acquérir, il n'est pas juste que l'accusé reste toujours dans les liens d'une procédure criminelle; il faut le décharger de l'accusation. Peut-être même indiquerait-on dans le cours de six mois des témoins qui parleraient à la décharge de l'accusé et ce serait une raison de plus pour le renvoyer de l'accusation.

Ceux qui proposeront le plus amplement informé de six mois, n'auront évidemment d'autre but que de sauver l'accusé et ne pourront se flatter d'y parvenir dans l'état actuel et dans la crainte de révolter par une opinion aussi irrégulière, ils prononceront une prononciation qui en définitif remplira leur objet et opérera six mois plus tard, mais d'une manière bien sûre, la décharge de l'accusé.

15. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 23 mai 1786. — J'ai reçu par la poste ordinaire la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 avril [1], pour me charger de lui procurer une notice détaillée sur les différentes traductions des auteurs grecs et latins. Je m'occupe à rassembler des matériaux sur cet objet, dont l'étendue me laisse dans le doute si je parviendrai à me procurer des notions bien complètes. Elles exigent quelque temps, et deviendront un recueil volumineux; je vais y employer tous les soins et toute la célérité possibles.

Le courrier mensuel m'a apporté la lettre dont V. A. m'honore du 5 de ce mois; je viens d'obtenir tout ce que M. Linguet désirait pour le moment, c'est-à-dire entière sûreté pour son retour à Paris, liberté de suivre ses affaires dans les tribunaux, et promesse de ne mettre nul obstacle à ce qu'il trouve des défenseurs pour les différents procès, le tout sous la condition unique que ledit Linguet s'abstiendra de toute attaque qui porterait le caractère de personnalité et causerait par là des éclats scandaleux. Si cet écrivain célèbre veut et peut se modérer et agir prudemment, il tirera sans doute bon parti des circonstances, et il le devra entièrement à la protection de V. A. [2].

. . . .

M. l'archiduc Ferdinand et Mᵉ l'Archiduchesse sont ici depuis le 11; ils ont lieu d'être contents de l'accueil qu'ils y éprouvent, et on l'est généralement de leur affabilité et de la manière avantageuse dont ils se montrent. L'occupation de suivre LL. AA. RR. et de préparer tous les arrangements qui les concernent, me laisserait encore assez de loisir, s'il ne m'était pas enlevé par les formes fatigantes de ce pays-ci, qui m'attirent de toutes parts et chaque jour une nuée de lettres et de billets à la plupart desquels je ne pourrais me dispenser de répondre, sans choquer des personnages considérables. Cette distraction importune pourrait avoir influé sur la confection de mes dépêches d'aujourd'hui, mais j'espère n'y avoir rien omis d'essentiel.

[1] Cette lettre manque. — [2] Suivent deux paragraphes supprimés parce qu'ils répètent ce qui se trouve dans la lettre de M. de Mercy à l'Empereur.

16. — JOSEPH II À MERCY.

Laxenbourg, ce 10 juin 1786. — Mon cher comte Mercy, je vous suis très obligé de la lettre que vous venez de m'écrire par le courrier, et des détails que vous m'avez envoyés à cette occasion au sujet du cardinal de Rohan. Je ne les ai communiqués à personne pour ne point compromettre le canal où vous les avez puisés. Mais il est singulier que dix ou douze jours avant le jugement l'on soit déjà convenu de la sentence à porter. Cela fait voir que la justice même se traite politiquement en France.

Si vous vous plaignez de la stérilité des nouvelles, nous sommes dans le même cas ici; je ne saurais rien du tout vous mander. L'activité de votre zèle vous fait sans cela observer de près toutes les rêveries et mensonges que M. Hofenfels et ces autres intrigants peuvent faire naître en France.

Je suis charmé que mon frère Ferdinand et son épouse aient réussi à Paris et à la cour. Je leur ai beaucoup recommandé de suivre vos conseils; ils s'en louent aussi infiniment dans leurs lettres, et de cette façon cela ne pouvait manquer, car vous savez bien, mon cher Comte, que je m'en suis plusieurs fois déjà si bien trouvé.

La Reine me mande qu'elle invitera ma sœur Marie [1] de la venir voir à Versailles à la fin de ses couches. J'en suis charmé, parce qu'effectivement il paraissait un peu extraordinaire que ces deux sœurs si près l'une de l'autre ne se fussent point encore vues.

Le courrier porteur de celle-ci a un compagnon qui s'appelle Lutzenberger, qui est employé ici à Vienne au *Punzirungsamt* [2]; il fait ce voyage à ses frais, désirant de pouvoir voir à Paris les différentes méthodes qu'on y observe pour le timbre qu'on imprime sur tous les ouvrages en or et en argent et qui constate de leur titre intrinsèque; je vous prie donc de tâcher à lui procurer la permission et les moyens de pouvoir prendre les notions nécessaires à ce sujet.

Adieu mon cher Comte, voici une lettre pour la Reine [3]. Je vais

[1] L'archiduchesse Marie-Christine, femme du prince Albert de Saxe-Teschen et gouvernante générale des Pays-Bas.

[2] L'office du poinçonnement, autrefois le contrôle, aujourd'hui le service de la garantie des matières d'or et d'argent.

[3] Cette lettre manque.

partir sous peu de jours pour ma grande tournée des camps[1] et je vous en communique ici la liste, en vous priant de me croire bien sincèrement et avec estime et vraie amitié. . .

17. — MERCY À JOSEPH II.

Versailles, le 12 juillet 1786. — Le garde-noble mensuel m'a remis le 21 de juin les très gracieux ordres de V. M. I. datés du 10, et m'étant rendu le lendemain à Versailles pour présenter la lettre adressée à la Reine, je La trouvai si décidée à vouloir que le courrier ne fût renvoyé qu'à l'époque des couches de S. M., que malgré quelques objections de ma part il n'y eut pas moyen de Lui faire changer sa résolution, qu'Elle fondait sur quelques raisonnements, dont j'ai rendu compte dans ma dépêche d'office du 27 juin, laquelle sans doute aura été mise sous les yeux de V. M.

Lorsque par mon dernier et très humble rapport j'annonçai le jugement dont le cardinal de Rohan était menacé, j'observai que ce n'était encore qu'un projet, mais je ne me serais jamais douté qu'il pût y être apporté des changements aussi notables que l'ont été ceux du prononcé définitif[2] dans cette vilaine intrigue, qui a causé beaucoup de peine à la Reine, même plus que l'objet semblait raisonnablement le comporter. V. M. a été surprise de la manière dont la justice se négocie en France; Elle ne le sera pas moins si Elle daigne jeter un coup d'œil sur les deux notes[3] que je ne joins ici que pour

[1] Joseph II quitta Vienne le 16 juin pour cette grande tournée, dans laquelle il parcourut la Styrie, la Croatie, les confins militaires, la Transylvanie, la Bukowine, la Galicie et la Hongrie; il ne rentra à Laxenbourg que le 25 août.

[2] L'arrêt du 31 mai 1786 déchargeait le cardinal de Rohan des plainte et accusation portées contre lui et condamnait seulement la dame de la Mothe et ses autres complices à des peines plus ou moins sévères. Voir cet arrêt dans Campardon: *Marie-Antoinette et le procès du collier*, p. 150 et suiv.

[3] Voir à la suite de cette lettre ces deux pièces, qui, trop longues pour être mises au bas de la page, ont dû être imprimées dans le texte sous le n° 17 *bis*.

Le comte de Mercy ne dit pas de qui il tient cette note; elle émane sans doute du premier président, qui, on le sait, recueillit lui-même les voix dans cette affaire. Toutefois Mme Campan, dont les mémoires sont si suspects, prétend que «M. Pierre de Laurencel, substitut du procureur général, fit parvenir à la Reine une liste des noms des membres de la Grand'Chambre avec les moyens dont s'étaient servis les amis du

donner une preuve singulière de l'indiscrétion avec laquelle on traite dans cette monarchie les affaires les plus sérieuses, les plus sacrées, et des manœuvres iniques qui très souvent en décident le sort. Cette triste vérité n'échappe pas aux remarques du public; il s'en explique par des traits de gaieté. J'ai cru que V. M. pourrait s'amuser un instant de quelques saillies de ce genre, que je mets à ses pieds, et auxquelles les conjonctures présentes ont donné lieu[1].

Mon attention à observer les démarches du baron de Hofenfels n'a abouti jusqu'à présent qu'à m'assurer qu'il traite réellement de quelques objets de limite entre les États de son maître et la France. Il négocie en même temps des levées d'argent dont ce duc des Deux-Ponts a toujours le plus pressant besoin. Le comte de Vergennes promet des facilités; mais elles ne sont pas aussi complètes que le désirerait le baron de Hofenfels; il voudrait tout uniment que le Roi répondît de l'emprunt, lequel doit s'élever à six millions de livres. Le

cardinal pour gagner leurs voix pendant la durée du procès. J'ai eu cette liste à garder parmi les papiers que la Reine avait déposés chez M. Campan, mon beau-père, et qu'à sa mort elle m'ordonna de garder. J'ai brûlé cet état et je me rappelle que les femmes y jouaient un rôle affligeant pour leurs mœurs; c'était par elles et à raison des sommes considérables qu'elles avaient reçues, que les plus vieilles et les plus respectables têtes avaient été séduites. Je ne vis pas un seul nom du Parlement directement gagné.» *Mémoires de Mme Campan*, édition de Paris, 1823, in-8°, t. II, p. 294.

On voit combien les affirmations de Mme Campan sont différentes des informations recueillies sur le moment par le comte de Mercy que ses relations avec le premier président d'Aligre mettaient en situation d'être exactement renseigné. Il n'est guère vraisemblable que M. de Laurencel, qui était substitut du procureur général depuis 1749 et qui n'avait en cette qualité qu'une position secondaire dans le Parlement, se fût hasardé à faire parvenir à la Reine un état semblable à celui dont parle Mme Campan. Il est plus que probable que cette bonne dame avait entendu parler vaguement, dans les cabinets de la Reine, du tableau, qui certainement fut à ce moment communiqué à Marie-Antoinette par le comte de Mercy. Trente ans plus tard, lorsqu'elle écrivit ses Mémoires, Mme Campan, n'ayant jamais su exactement comment les choses s'étaient passées, aura voulu, suivant son habitude bien connue, donner plus d'autorité à ses racontars en imaginant la fable de l'état dressé par M. de Laurencel, confié à son beau-père et brûlé par elle, on ne sait pourquoi.

[1] Parmi ces pièces, dont quelques-unes sont insignifiantes, on remarque cette chanson sur l'air : Où allez-vous, Monsieur l'abbé?

Si cet arrêt du cardinal
Vous paraissait trop illégal,
Sachez que la finance,
Eh bien!
Dirige tout en France,
Vous m'entendez bien.

Si ces Messieurs du Parlement
Ont déboursé beaucoup d'argent
Pour acheter leurs charges,
Eh bien!
Il revient pour décharge,
Vous m'entendez bien.

Etc., etc.

Contrôleur général s'opposa à cette complaisance, parce que, occupé lui-même à épuiser jusqu'aux plus petites sources du crédit, il ne lui en reste pas assez pour suffire à tous les besoins de la profusion et du gaspillage qui portent sur son département.

Il semble que l'état de dépérissement où se trouve le roi de Prusse a considérablement ralenti les manœuvres qu'il a toujours cherché à fomenter ici avec tant d'activité. Il sera intéressant de voir le système que son successeur pourra se former à cet égard. La Reine est disposée à y faire la plus sérieuse attention; je Lui ai démontré que ce sera une conjoncture qui Lui fournira peut-être le moyen de donner à V. M. des marques utiles de son attachement. Le comte de Vergennes, après avoir montré de l'inquiétude sur les suites possibles d'un événement qu'il croit très prochain, est maintenant d'une tranquillité, qui semblerait annoncer quelques mesures prises de sa part vis-à-vis du prince de Prusse. Mais en supposant ce manège de fausseté, il est probable que les résultats n'en seront pas d'une conséquence bien grave.

Le séjour en France de Monseigneur l'archiduc Ferdinand et de Madame l'Archiduchesse son épouse a été terminé d'une manière aussi agréable et convenable que l'avait annoncé le succès de leur début[1]; soit à la cour, soit à la ville, Leurs Altesses Royales ont obtenu un suffrage universel; la Reine a été parfaitement satisfaite, et je ne doute pas qu'il n'en soit de même à l'égard de la visite qu'Elle attend

[1] L'archiduc Ferdinand et sa femme Marie-Beatrice d'Este, qui voyageaient *incognito* sous le nom de comte et de comtesse de Nellenbourg, avaient quitté le 17 juin Versailles, où ils étaient arrivés le 11 mai. La fin de leur séjour avait été attristée par l'impression fâcheuse que causa l'arrêt rendu par le Parlement en faveur du cardinal de Rohan, dans l'affaire du collier. Cependant cela n'empêcha pas la Reine de s'occuper activement de distraire son frère, comme le prouve ce billet autographe encore inédit; il est sans date, mais il est évidemment postérieur de très peu à cet arrêt, dont il est question à la fin. — *Marie-Antoinette à Mercy*, s. l. n. d. «Je sais, M. le comte, que mon frère doit venir demain matin voir plusieurs choses ici et nommément le grand Trianon. S'ils pouvaient finir par là, je leur donnerais tout de suite à dîner au mien; je me charge d'y faire donner à dîner aux valets de chambre et femmes de chambre, pour qu'ils puissent faire leur toilette après dîner pendant que je ferai la mienne. J'ai demandé pour tout leur monde les mêmes places qu'au dernier spectacle. Il faut prévenir Mme de Cusani que je ne lui donnerai pas à dîner, mais qu'elle aura une loge comme la dernière fois, ainsi que M. Scotti. Voyez, je vous prie, si cet arrangement leur convient et mandez-le-moi ce soir. Adieu, Monsieur, vous connaissez mes sentiments pour vous. Comment trouvez-vous le jugement?»

de Madame l'archiduchesse Marie. Le moment en est fixé au douzième ou quinzième jour des couches de la Reine; Elle présume que son auguste sœur restera ici trois semaines; après son départ la Reine ira s'établir à Trianon pour y rester jusqu'aux approches du voyage de Fontainebleau.

J'ai procuré au nommé Lutzenberger les facilités qu'il a désirées pour voir ici tous les objets relatifs à son art; il s'en est occupé avec beaucoup de soin et de zèle; s'il n'a rien recueilli de nouveau, il aura au moins retiré quelque avantage de la comparaison des méthodes dans ce genre de travail.

La stérilité du moment en toute matière politique ne me laisse rien à ajouter au peu de remarques que contient ma dépêche d'office d'aujourd'hui; je tiens ce présent et très humble rapport prêt à être expédié au second ou troisième jour des couches de la Reine. Je n'aurai à y joindre que ce qui regardera l'état de santé où S. M. se trouvera à cette époque [1].

La précipitation avec laquelle le courrier français a été expédié pour Vienne, m'a fait manquer cette occasion d'adresser un très humble rapport à V. M. La Reine m'a fait venir auprès d'Elle quelques heures après l'accouchement, pour me dire que, ne pouvant écrire Elle-même, Elle voulait que je rendisse compte comme témoin oculaire du très bon état où Elle se trouve; depuis ce moment la Reine n'a pas éprouvé la moindre incommodité, pas même la fièvre de lait. La princesse nouveau-née est d'une grosseur et d'une force extraordinaires [2]. Monsieur le Dauphin et Monsieur le duc de Normandie sont dans un état parfait de santé. V. M. a tout sujet d'être entièrement tranquille sur l'état de son auguste sœur et sur celui de la jeune famille royale. La Reine veut ou voulait écrire et Elle invitera Madame l'archiduchesse Marie pour le 29 de ce mois.

(1) Tous les rapports du comte de Mercy à l'empereur Joseph II, et celui-ci comme les autres, ne nous ont été conservés que par des copies prises avec une presse à copier sur les originaux écrits de la main de l'ambassadeur. Mais le dernier paragraphe de ce rapport à été ajouté de sa main par M. de Mercy lui-même sur cette copie; comme l'indique l'ambassadeur, il avait préparé son rapport de façon à ne plus avoir à y joindre que le post-scriptum.

(2) Cette princesse, nommée Sophie-Hélène Béatrix, naquit à Versailles le 9 juillet 1786, et mourut de convulsions le 19 juin de l'année suivante.

172. — NOTES SUR L'ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS
DU 31 MAI 1786, DÉCHARGEANT D'ACCUSATION
LE CARDINAL DE ROHAN, IMPLIQUÉ DANS L'AFFAIRE DU COLLIER.

LISTE DES OPINANTS[1] AU PARLEMENT POUR LE HORS DE COUR[2].

MM. le Premier Président[3].
le président d'Ormesson[4].
le président de Gourgues[5].
le président de Fleury[6].
le président Pinon[7].
de l'Averdy[8].
de Persan[9].
Fagnier[10].

[1] Malgré l'extrême obligeance de M. Tuetey, sous-chef de la section judiciaire aux Archives nationales, nous n'avons pas pu trouver une autre liste donnant les noms des membres ayant siégé en la Grand'Chambre du Parlement dans l'audience du 31 mai 1786. Il nous a donc été impossible de contrôler celle-ci, qui est de l'écriture du secrétaire d'ambassade de Blumendorf. M. de Mercy en avait sans doute détruit l'original, après l'avoir fait recopier, afin de ne pas compromettre la personne qui lui avait fourni ses informations.

[2] En matière criminelle le *Hors de cour* signifiait qu'il n'y avait pas assez de preuves pour asseoir une condamnation et cette solution avait quelque chose de fâcheux pour l'accusé qui en était objet; on considérait que son honneur n'était plus intact. Au contraire, la *Décharge d'accusation* était regardée comme une déclaration de la parfaite innocence de l'accusé et une sorte de réhabilitation. (*Répertoire de jurisprudence* de Guyot, Paris, 1785, in-4°, t. VIII, p. 560.)

[3] Étienne-François d'Aligre.

[4] Louis-François-de-Paule Lefebvre d'Ormesson de Noyseau.

[5] Armand-Guillaume-François de Gourgues.

[6] Omer-Joly de Fleury.

[7] Anne-Louis Pinon.

[8] Clément-Charles-François de l'Averdy, ancien conseiller au Parlement de Paris, ancien contrôleur général des finances de 1763 à 1768, ministre d'État, conseiller d'honneur au Parlement.

[9] Doublet de Persan, maître des requêtes au Conseil d'État, conseiller honoraire au Parlement.

[10] Fagnier de Monflanbert, maître des requêtes au Conseil d'État. Les maîtres des requêtes étaient considérés comme membres des parlements et y prenaient séance quand ils le voulaient; mais depuis le commencement du XVIIe siècle ils ne pouvaient siéger au Parlement plus de quatre à la fois. (*Traité des offices*, Paris, 1787, in-4°, t. II, 2e partie, p. 246.)

MM. de Chenizot[1].
Titon[2].
Dupuis[3].
d'Amécourt[4].
Nouet[5].
de Saint-Roman[6].
L'Escalopier[7].
Clément[8].
Le Riche[9].
Le Mercier de la Rivière[10].
Fredy[11].
Dionis[12].
de Laurès[13].
Richard[14].
Bruant[15].

LISTE DES OPINANTS AU PARLEMENT POUR LE DÉCHARGÉ D'ACCUSATION.

MM. le président de Saint-Fargeau[16].
le président Gilbert[17].
le président de Rosambo[18].
le président de Lamoignon[19].
le président de Saron[20].
Boula[21].
Héron[22].

(1) Guyot de Chenizot, maître des requêtes au Conseil d'État.

(2) Conseiller de Grand'Chambre.

(3) Dupuis de Marcé, conseiller de Grand'-Chambre.

(4) Le Febvre d'Amécourt, conseiller de Grand'Chambre.

(5) Nouet, conseiller de Grand'Chambre.

(6) Serre de Saint-Roman, conseiller de Grand'Chambre.

(7) Conseiller de Grand'Chambre.

(8) Clément de Verneuil, conseiller de Grand'Chambre.

(9) Le Riche de Chevigné, conseiller de Grand'Chambre.

(10) Le Mercier de la Rivière, conseiller honoraire.

(11) Conseiller de Grand'Chambre.

(12) Dionis du Séjour, conseiller de Grand'Chambre.

(13) Laurès du Meux, conseiller honoraire.

(14) Richard de Neusy, conseiller honoraire.

(15) Bruant des Carrières, conseiller de Grand'Chambre.

(16) Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau.

(17) Pierre-Gilbert de Voisins.

(18) Louis Le Peletier de Rosambo.

(19) Chrétien-François de Lamoignon.

(20) Jean-Baptiste-Gaspard Bochard de Saron.

(21) Boula de Montgodefroy, conseiller de Grand'Chambre.

(22) Héron, conseiller honoraire.

IMPRIMERIE NATIONALE.

MM. Langlois[1].
Oursin[2].
Lambert[3].
Pasquier[4].
Bertin[5].
de la Michodière[6].
Freteau[7].
d'Outremont[8].
Delpech[9].
Robert de Saint-Vincent[10].
Amelot[11].
de la Guillaumie[12].
de Bretignière[13].
Barillon[14].
Chaillon de Jonville[15].
Le Pileur[16].
de Glatigny[17].
Dubois[18].
Duport[19].

(1) Langlois de Pomeuse, conseiller de Grand'Chambre.

(2) Oursin de Bures, conseiller honoraire.

(3) Parmi les magistrats ayant séance en la Grand'Chambre, inscrits à l'Almanach royal de 1786, on en trouve trois du nom de Lambert, savoir : Lambert Deschamps de Morel, conseiller de Grand'Chambre; Lambert, conseiller d'État, conseiller honoraire; Lambert de Saint-Omer, conseiller honoraire; nous ne savons pas lequel des trois vota en faveur du cardinal.

(4) Pasquier de Coulans, conseiller de Grand'Chambre.

(5) Bertin, conseiller honoraire.

(6) Jean-Baptiste-François de la Michodière, conseiller d'État, ancien prévôt des marchands, conseiller d'honneur.

(7) Freteau, conseiller de Grand'Chambre.

(8) D'Outremont, conseiller de Grand'-Chambre.

(9) Delpech de Montreau, conseiller honoraire.

(10) Robert de Saint-Vincent, conseiller de Grand'Chambre.

(11) Conseiller de Grand'Chambre.

(12) On trouve deux conseillers honoraires de ce nom, dont l'un est désigné sous le nom de La Guillaumie *minor;* nous ne savons pas duquel il s'agit.

(13) De Bretignières, conseiller de Grand'-Chambre.

(14) Antoine-Marie Barillon de Morangis, conseiller d'honneur.

(15) Chaillon de Jonville, maître des requêtes, conseiller honoraire.

(16) Marc-Henri Le Pileur de Brevannes, conseiller d'honneur.

(17) Conseiller de Grand'Chambre.

(18) Dubois de Courval, conseiller honor.

(19) Duport, conseiller de Grand'Chambre, qu'il ne faut pas confondre avec le constituant Adrien Duport, alors conseiller à la troisième des enquêtes.

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX OPINANTS POUR LE DÉCHARGÉ D'ACCUSATION AVEC LES MOTIFS QUE L'ON SOUPÇONNE AVOIR DÉTERMINÉ LEURS AVIS.

M. le président de Saint-Fargeau. On le croit conduit par MM. de Lamoignon et de Rosambo.

M. le président de Gilbert. Dévoué au Contrôleur général qui lui achète pour le Roi sa terre de Saint-Étienne.

M. le président de Rosambo. Ruiné à demi et faisant beaucoup de demandes d'argent au département de la finance.

M. le président de Lamoignon. Particulièrement lié avec M. Le Noir[1], qui doit s'être occupé de le rapprocher du Contrôleur général.

M. le président de Saron. Entièrement soumis aux opinions de M. de Lamoignon.

M. Boula. Il avait apporté son avis tout rédigé; son neveu, trésorier de la grande écurie, avait été menacé qu'on lui ôterait quatre chevaux destinés à son usage, si son oncle opinait contre le Cardinal.

M. Langlois. Conduit par MM. d'Outremont et Freteau.

M. Oursin. Il est cousin de M. Le Noir et tout dévoué au Contrôleur général.

M. Lambert. Soumis aux avis de M. Freteau.

M. Pasquier. Mesdames de France lui avaient fait obtenir une pension, mais actuellement il est dans la dépendance du Contrôleur général, auquel il demande la remise des droits de la charge de son fils[2].

M. Bertin. Honoraire. Dirigé par M. Robert de Saint-Vincent et par l'avocat Target.

M. Freteau. Ami intime de l'avocat Target.

M. d'Outremont. Dévoué à Mme la comtesse de Brionne[3].

M. Delpech. Honoraire. Attaché au Contrôleur général.

[1] Conseiller d'État, ancien lieutenant de police.

[2] Il est ici question d'Étienne-Denis Pasquier, créé duc par le roi Louis-Philippe en 1844; né le 22 avril 1767, il fut reçu conseiller au Parlement de Paris, en la deuxième chambre des enquêtes, le 19 janvier 1787.

[3] Mme la comtesse de Brionne, veuve d'un prince de la maison de Lorraine et mère du prince de Lambesc, était née Rohan-Rochefort. Bien qu'elle eût l'honneur d'être parente de la Reine par son mari et que depuis fort longtemps elle fût brouillée avec le cardinal de Rohan, elle avait pris ses intérêts avec la plus grande ardeur. Voir t. I, p. 474, en note, la lettre de la Reine à l'Empereur en date du 25 décembre 1785.

M. Robert de Saint-Vincent. Antagoniste de la cour et ami particulier de Target.

M. Amelot. Dévoué à la famille de Maurepas.

M. de la Guillaumie. Honoraire. Recevant des bienfaits de la maison de Rohan.

M. Barillon. Il demande au Contrôleur général la remise de sa capitation qu'il n'a point payée depuis plusieurs années.

M. de Bretignière. Ami de Target.

M. de Jonville. Tout dévoué à la famille de Rohan.

M. le Pileur. Conduit par M. Barillon.

M. de Glatigny. Dépendant de M. de Lamoignon.

MM. Héron, de la Michodière, Dubois et Duport, sont quatre honoraires [1]. On ignore le motif qui a déterminé leur avis.

On a observé que M. l'abbé Sabatier [2], qui s'était retiré avec les autres conseillers-clercs [3], et M. d'Esprémesnil [4] qui n'avait pas voix dans l'occasion dont il s'agit, se tenaient tous les deux dans les environs de la Grand'Chambre, et lorsque dans le courant d'une si longue séance [5] les conseillers opinants sortaient un instant de leur place, les deux messieurs ci-dessus nommés les poursuivaient des sollicitations les plus instantes pour le Cardinal.

Avant la retraite des conseillers-clercs et pendant l'interrogatoire MM. Sabatier, Barillon et Freteau ont fait au Cardinal des questions qui devaient lui avoir été communiquées par avance et dont ses conseils avaient dicté les réponses; on s'est aperçu que le Cardinal avait ses réponses par écrit et les lisait dans son bonnet.

Pendant la séance, MM. Freteau et d'Outremont ont fait de grands éloges du comte de Vergennes, en exaltant les soins que ce ministre s'est donnés pour procurer au Parlement tous les moyens propres à éclaircir la vérité d'un fait aussi important et pour procurer aux juges les moyens de fixer leur avis.

[1] Il y a là une légère confusion. M. de la Michodière était conseiller d'honneur et M. Duport était conseiller de Grand'Chambre.

[2] Sabatier de Cabre, conseiller-clerc en la Grand'Chambre.

[3] Les conseillers-clercs devaient, dans les procès criminels, se retirer dès qu'on proposait une peine afflictive et infamante.

[4] Duval d'Epréménil était alors conseiller en la première chambre des enquêtes et partant ne siégeait pas dans cette affaire dont le jugement avait été attribué à la Grand'Chambre par lettres patentes du Roi en date du 5 septembre 1785.

[5] Cette séance dura plus de quinze heures.

18. — MERCY À KAUNITZ.

Versailles, le 12 juillet 1786. — La Reine a mis une volonté si expresse au retard de ce courrier, qu'il a fallu me conformer à ses arrangements fondés sur les motifs dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. A. par ma dépêche du 27 de juin[1].

Le jugement projeté contre le cardinal de Rohan a éprouvé un changement notable. La Reine en a été affectée, parce que l'on a voulu Lui faire croire que sa dignité n'était point assez vengée. Elle s'est enfin tranquillisée sur cette idée; mais il est bien vrai que, sans le secours de l'intrigue et de beaucoup d'argent, le Cardinal aurait été entaché comme tout le public se persuade qu'il le méritait. La légèreté et l'indiscrétion de ce pays-ci m'ont facilité les moyens de savoir le nom des juges opinants pour le prélat et les motifs qui ont déterminé leurs avis; j'en joins ici une note, avec quelques pamphlets. Celui qui a trait aux ministres de Versailles présente un tableau bien frappant et parfaitement rendu d'après nature[2].

[1] Dans cette dépêche d'office en langue allemande, l'ambassadeur rapporte que, le 23 juin la Reine lui avait fait part d'une lettre qu'elle venait de recevoir de son frère. Entre autres choses l'Empereur annonçait à sa sœur qu'il allait entreprendre une très longue tournée dans les provinces les plus éloignées de la monarchie autrichienne, et que c'était avec une vraie peine de cœur qu'il prévoyait que, pendant tout ce temps, la Reine ne pourrait pas lui écrire; il le regrettait d'autant plus que ce voyage lui ferait recevoir plus tard la nouvelle de l'accouchement de la Reine. Ce passage de la lettre de l'Empereur donna à la Reine l'idée de prier M. de Mercy de n'expédier qu'après sa délivrance le garde-noble hongrois, qui était déjà depuis plus d'un mois à Paris. L'ambassadeur prit la liberté de représenter à la Reine qu'un courrier français serait immédiatement dépêché pour porter la nouvelle à la cour de Vienne et qu'il arriverait sensiblement plus tôt que le garde-noble obligé de faire un détour pour passer par Bruxelles. La Reine répliqua qu'à la vérité la première nouvelle de son accouchement serait portée par le courrier français, mais qu'en envoyant trois jours plus tard le garde-noble, l'Empereur pourrait recevoir quelques détails qui lui feraient d'autant plus plaisir qu'il avait pour la Reine la plus tendre amitié. Car de cette façon le monarque pourrait apprendre par une voie rapide et sûre comment la Reine avait passé les premières journées de ses couches, qui étaient toujours un peu critiques. L'ambassadeur n'avait pu que déférer au désir aussi formellement exprimé par S. M.

[2] O précieuse insouciance,
Déesse du bon Maurepas,
On dit que depuis son trépas,
Vous gouvernez encore la France.
On y souffre avec patience
De Miromesnil l'ignorance,
De Castries l'insuffisance,

Le moment est si stérile en matières politiques, que je n'ai aucune remarque à ajouter à ma dépêche d'office d'aujourd'hui. Depuis quelques jours, on ne parle plus de la santé du roi de Prusse; je crois que M. de Vergennes s'occupe beaucoup du Prince royal; je ne cesse de supplier la Reine de vouloir bien fixer son attention sur ce qui pourra en résulter.

V. A. reçoit par ce courrier les renseignements qu'elle a demandés sur les différentes traductions françaises des auteurs grecs et latins. J'ai consulté à cet effet les plus habiles bibliographes de ce pays-ci; cependant je n'ose me flatter d'avoir recueilli des notions bien complètes, et je continuerai mes recherches dans l'espoir de pouvoir suppléer à ce qui me sera échappé sur cette matière si vaste.

La promptitude avec laquelle le courrier français a été expédié m'a fait manquer cette occasion d'écrire.

La Reine est parfaitement bien et n'éprouve presque aucune des petites incommodités ordinaires à son état actuel. Cette princesse invitera Madame l'archiduchesse Marie à venir ici vers le 28 ou 29.

---

19. — JOSEPH II À MERCY.

Snyatin[1], *le 28 juillet 1786.* — Mon cher comte de Mercy, venant de recevoir ici, en Galicie, aux confins de la Bukowine, la nouvelle de l'heureuse délivrance de la Reine que le Roi m'a annoncée de main propre, je n'ai pas voulu tarder de faire passer par un courrier les lettres ci-jointes que vous aurez soin de remettre[2]. J'aurais bien désiré que la Reine eût un troisième fils; mais, pourvu qu'elle se porte bien, je me contenterai même d'une fille.

Adieu, mon cher Comte; je ne puis vous en dire davantage, me

De Ségur la plate existence,
Du brusque Breteuil l'arrogance,
De Vaudreuil la haute impudence,
Du ministre de la finance
Le gaspillage et l'indecence,
De tant d'autres l'impertinence:
Vergennes avec indifférence
Voit le mal et se tait sur tout;
Il fait bien, car le Roi s'en f...

[1] Snyatin, village de la province de Galicie, dans l'ancien cercle de Zolkiew.

[2] Ces lettres manquent.

trouvant fort occupé dans ce moment de ma grande tournée; il ne me reste donc qu'à vous assurer de l'estime et de l'amitié avec lesquelles je suis...

---

20. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 20 août 1786. — Les très gracieux ordres de V. M. I., datés du 28 juillet, m'ont été remis le 14 de ce mois par le garde-noble qui en était porteur. Je n'ai pas tardé à aller présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée; Elle était inquiète à l'occasion de quelques bruits vagues de prétendus accidents survenus dans le courant du voyage de V. M. La Reine, tranquillisée sur ce point, désirerait de l'être également sur les suites d'une attaque de rhumatisme que V. M. doit avoir éprouvée en dernier lieu.

Depuis mon dernier et très humble rapport du 12 de juillet, il n'est rien survenu ici de remarquable en matières politiques. J'ai dû borner mon attention sur trois objets : sur celui de la conduite du ministre des Deux-Ponts, Hofenfels; sur les démarches que pourrait faire le prince de Prusse vis-à-vis de la France; enfin sur les sensations que produit ici, de temps en temps, la crainte de quelques démêlés sérieux entre la Russie et la Porte. Ma dépêche d'office d'aujourd'hui expose le peu d'observations que j'ai eu à déduire sur ces différents articles, qui pour le moment ne présentent encore rien qui puisse donner lieu à des conjectures intéressantes et raisonnées. Cette stérilité de mouvement dans les affaires me met à même de vouer tout mon temps aux courses et autres détails que m'occasionne la présence de Madame l'archiduchesse Marie et de Monseigneur le Duc son époux. Le renouvellement de connaissance entre les deux augustes sœurs n'a pas été tout à fait sans nuages, et, malgré mon zèle et mes soins pour tâcher de les prévenir ou les dissiper, je n'y ai pas toujours aussi complètement réussi que je l'aurais désiré. D'anciennes idées de la Reine Lui ont fait voir dans Madame l'Archiduchesse une activité qu'Elle attribuait au projet de s'emparer des esprits et de les dominer; de là il en est résulté un contraste entre le désir de Madame l'Archiduchesse d'être souvent et longtemps à Versailles et les soins de la Reine de décliner et

d'abréger ces séjours[1]. Rien de tout cela, cependant, n'a pris sur les démonstrations extérieures et réciproques; le Roi les a portées jusqu'à la prévenance et aux attentions: les présents en tapisseries, tapis, porcelaines ont été faits avec galanterie; les ordres ont été donnés et exécutés partout d'aller au-devant de ce qui pouvait être agréable aux augustes voyageurs; de leur côté, ils ont mis une volonté et un soin extrêmes à répondre à ce bon accueil; tout le public de Paris et de Versailles a été parfaitement content de l'affabilité et des bontés de Leurs Altesses Royales; Elles ont fixé leur départ au 28 de ce mois, allant de Lorient à Brest, pour retourner en suivant la côte maritime par Saint-Malo, Calais, Cherbourg et Dunkerque. Il est hors de doute que les deux augustes sœurs se sépareront de bonne grâce; mais il ne paraît pas que leur entrevue occasionne entre elles plus d'intimité qu'il n'y en avait ci-devant.

La Reine jouit d'une parfaite santé depuis ses couches, pour lesquelles le Roi Lui a fait un présent de cinquante mille écus. C'est une des moindres marques d'attention du Monarque envers son auguste épouse, dont le crédit et l'influence iraient plus loin que jamais si la Reine attachait un peu de volonté et de désir à ce que cela fût. Le Contrôleur général recherche maintenant son appui pour en étayer de prétendus projets de réforme, qui n'aboutiront vraisemblablement qu'à se procurer quelques nouvelles ressources onéreuses, pour alimenter le gaspillage devenu irrémédiable sous le ministère actuel. La partie du public la plus sensée croit que jamais la France n'a eu un contrôleur général plus dangereux, parce que l'on se persuade qu'il usera jusqu'aux derniers moyens et ne quittera la place qu'après l'avoir rendue infaisable à son successeur. De pareilles idées répandent de l'alarme, resserrent le crédit et font sentir au ministère de Versailles que, dans le cas d'une guerre impossible à soutenir, il surviendrait quelque catastrophe qui pourrait bouleverser l'État.

Dans une conjoncture aussi délicate, je tâche de faire observer à la

[1] Dans un billet qui n'est pas daté, mais qui se rapporte évidemment au sejour de sa sœur Marie, la Reine écrit au comte de Mercy. «Mon beau frère chasso lundi avec le Roi. Faites bien entendre, s'il est possible, que ces jours-là je me les réserve pour mes affaires et que j'aime à être seule, pour qu'elle ne me demande pas à venir, car cela me gènerait fort.» *Marie-Antoinette, Joseph II, und Léopold II, Ihr Briefwechsel*, herausgegeben von Alfred Ritter von Arneth, Leipzig, 1866, in-8°, p. 105.

Reine combien il importe à sa gloire d'éviter toute surprise qui tendrait à couvrir de sa protection et de son attache quelques mauvaises manœuvres qui Lui aliéneraient l'esprit de la nation et La compromettraient par des suites pernicieuses.

Je dois me borner aujourd'hui à ces uniques détails et les terminer en mettant aux pieds de V. M. . .

21. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 20 août 1786. — Le défaut de matières exclut aujourd'hui de mes dépêches tout détail intéressant, et ce défaut de mouvement dans les affaires me met dans le cas de vouer tout mon temps aux courses et autres soins qu'exige la présence de Madame l'Archiduchesse Marie et de M. le Duc son époux. J'éprouve à leur égard plus d'embarras que dans les occasions précédentes du même genre, parce que dans celle-ci j'ai à m'occuper sans cesse des moyens de prévenir ou de dissiper les nuages toujours prêts à s'élever entre les deux augustes sœurs, et malgré tous mes soins je n'y réussis pas aussi complètement qu'il serait à désirer. D'anciennes préventions de la Reine Lui font voir dans Madame l'Archiduchesse une activité qui L'inquiète et qu'Elle attribue au projet de s'emparer des esprits et de les dominer; il s'ensuit de là un contraste perpétuel entre le désir qu'aurait Madame l'Archiduchesse d'être souvent et longtemps à Versailles et l'attention de la Reine à éluder ces séjours; rien de tout cela cependant n'a altéré les démonstrations extérieures et réciproques. Leurs Altesses Royales mettent beaucoup de volonté et de soin à plaire généralement et Elles y ont réussi vis-à-vis du public; Elles se disposent à partir; je suis presque assuré que les deux sœurs se sépareront de bonne grâce, mais leur entrevue n'aura pas établi entre Elles plus d'intimité qu'il n'en existait ci-devant.

J'ai reçu par la poste ordinaire la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 3 de juillet. Elle verra par une note ci-jointe à quoi se réduisent les prétendues découvertes de l'abbé ***. J'avais connaissance des fausses annonces publiées à cet égard; si elles avaient eu quelque chose de réel, je me serais empressé d'en

rendre compte à V. A., sans en attendre l'ordre, mais il semble que les journalistes de ce pays-ci se fassent un jeu de répandre des notions fausses sur les arts, ainsi que font les nouvellistes sur les événements politiques: relativement auxquels derniers je dois m'en remettre au peu qu'en expose ma dépêche d'office d'aujourd'hui.

---

22. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 31 août 1786. — C'est au moment où je comptais partir pour la Moravie que j'ai reçu, mon cher Comte, votre lettre du 20 août, envoyée par le courrier mensuel. J'avais prévu que le caractère de la Reine et celui de ma sœur Marie n'étaient point faits pour une liaison bien intime, mais pourvu que tout se soit passé décemment, c'est tout ce qu'il fallait.

La mort du roi de Prusse[1] et les démarches qui s'ensuivront de la part de son successeur méritent une grande attention; je prie même la Reine dans la lettre ci-jointe[2], que vous aurez soin de lui remettre, d'y mettre de la suite, puisque cela pourrait m'éclaircir sur les vues du nouveau roi et sur le système futur qu'il faudra prendre vis-à-vis de lui.

L'union qui règne entre le Roi et la Reine me fait grand plaisir; s'il y a jamais de l'altération, ce sera certainement la faute de la Reine.

J'ai été charmé du voyage que le Roi a fait[3] et de la façon qu'il a réussi. Je désirerais bien qu'une autre fois la Reine pût être de la partie, sans y mettre trop d'apprêt ni de gêne, pour l'éloigner un peu de la race Polignac.

Ma santé est parfaitement rétablie du rhumatisme que j'avais gagné, et tous les bruits sur les prétendus dangers que je dois avoir courus sont absolument controuvés. Il est vrai que je ne m'arrêterai guère à Vienne, ne comptant y passer qu'une demi-journée pour partir tout de suite pour la Moravie et la Bohême.

(1) Frédéric II était mort le 17 août 1786.

(2) Cette lettre manque.

(3) Il s'agit du voyage de Louis XVI à Cherbourg et en Normandie à la fin du mois de juin 1786.

Adieu, mon cher Comte; soyez persuadé que je suis toujours avec autant d'estime que d'amitié. . .

---

23. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 6 septembre 1786. — J'ai bien reçu dans leur temps, mon bon ami, les deux dernières que vous avez bien voulu m'écrire. Je ne puis que vous renouveler mes remerciements sur les détails que vous m'avez procurés au sujet des éditions et traductions des classiques grecs et latins et que j'ai trouvés très bien faits, comme tout ce dont vous voulez bien vous charger. Je me propose même de vous prier de me faire l'emplette de plusieurs des articles que contient ce travail, et si ce n'est aujourd'hui ce sera un de ces jours.

Je vous parle assez au long, dans ma lettre d'office, sur ce qui regarde la nouvelle cour de Berlin, pour n'avoir rien de bien essentiel à y ajouter. Vous y verrez le plan de conduite que nous comptons tenir vis-à-vis d'elle. Le peu de paroles que j'ai dites à M. de Podewils doit régler leurs procédés vis-à-vis de nous, parce qu'ils seront la règle et la mesure des nôtres à leur égard, et je suis curieux d'apprendre ce que dira M. de Vergennes de cette déclaration verbale[1]. Je

[1] Dans la lettre d'office en langue allemande envoyée le 6 septembre au comte de Mercy, nous trouvons en français le texte de la déclaration verbale faite par le prince de Kaunitz au comte de Podewils, envoyé de Prusse, lors de la notification de l'avènement de Frédéric-Guillaume II et de la présentation des nouvelles lettres de créance de cet envoyé, qui avait été accrédité par Frédéric II près de la cour de Vienne, le 10 février 1786. Nous reproduisons ce passage, en respectant le singulier mélange du style direct avec le style indirect :

« Que S. M. I. verrait sans doute avec plaisir l'expression des sentiments dont le Roi l'assurait dans sa lettre de notification de son avènement; que, quant à Elle je savais qu'Elle se proposait de répondre exactement à la façon d'être que le Roi jugerait à propos d'adopter à son égard, qu'il pouvait l'en assurer et que je ne doutais pas que le Roi ne trouvât cette façon de penser aussi juste qu'amicale. »

Le prince de Kaunitz disait au comte de Mercy qu'il lui envoyait les propres termes dont il s'était servi parce qu'ils exprimaient avec autant de brièveté et de précision que de vérité le système que l'Empereur se proposait de suivre invariablement dans ses rapports avec la cour de Berlin sous ce nouveau règne et il le priait de communiquer confidentiellement cette déclaration au comte de Vergennes; il ajoutait que la cour de Vienne ne doutait pas que le Roi ne la trouvât aussi naturelle que raisonnable.

Dans cette même dépêche d'office le chancelier examinait ce que la cour de Vienne avait à attendre du nouveau gou-

ne doute pas, au reste, qu'il ne coquette avec le nouveau roi de Prusse, mais je persiste à ne pas appréhender une défection, parce qu'il faudrait que la France eût perdu l'esprit pour ne pas sentir l'u-

vernement de Berlin. Il pensait que la réponse à cette question dépendait d'une part du véritable caractère du système fondamental de la politique et de l'État prussien et d'autre part des principes personnels et des intentions du nouveau roi. Quant au système politique prussien, la cour de Vienne n'avait eu jusqu'ici que trop de preuves qu'il lui était complètement opposé et que la Prusse était toujours le plus dangereux ennemi de l'Autriche. Comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, on ne pouvait dans l'avenir attendre rien de mieux du système politique de la Prusse.

Suivant toute apparence les idées politiques personnelles du Roi seraient fixées par l'homme qui exercerait sur lui une influence prépondérante, c'est-à-dire soit par le prince Henri, soit par le ministre d'État Hertzberg. Le premier était tout Français de cœur et s'il arrivait à avoir le plus grand crédit sur le Roi, il ne restait aucun doute que les intrigues entamées à Versailles ne fussent poursuivies par tous les moyens afin d'ébranler l'alliance de l'Autriche avec la France.

Mais d'après les premiers symptômes, on pouvait conjecturer que ce serait surtout le comte Hertzberg, qui jouirait de la confiance du nouveau roi; car, non seulement lorsqu'il n'était encore que prince héréditaire il le distinguait en toute occasion, mais quelques heures après son avènement il lui avait envoyé l'ordre de l'Aigle qu'il désirait vainement depuis si longtemps. Or, ce ministre nourrissait une haine toute prussienne contre la cour de Vienne; il se faisait l'idée la plus exagérée de la prétendue liberté germanique; il était très mécontent de la cour de Versailles et il était en même temps très zélé pour la défense des prérogatives du stathouder de Hollande et très préoccupé du maintien de la Porte.

Si, comme tout le faisait supposer en ce moment, ce ministre venait à acquérir la principale influence sur le Roi, on pouvait prévoir que la cour de Berlin s'emploierait surtout à consolider ses liaisons avec les États de l'Empire, qui faisaient partie de la Ligue germanique, à y faire entrer l'Angleterre et à s'unir étroitement avec la Porte. La cour de Vienne pourrait voir avec une grande indifférence le premier de ces projets, car suivant les temps et les circonstances il lui serait toujours possible de détacher de la Prusse et de ramener à elle l'un ou l'autre des princes confédérés. La réalisation du troisième pourrait bien n'avoir d'autre effet que d'exciter au plus haut degré la haine de la cour de Pétersbourg contre celle de Berlin, d'empêcher l'impératrice de Russie de mettre prématurément à exécution son grand plan contre les Turcs et de la convaincre de cette vérité que l'abaissement de la puissance prussienne, qu'on devrait ramener dans ses anciennes limites, était le plus sûr moyen de préparer l'exécution de ce plan.

La conclusion d'une alliance en forme entre la Prusse et l'Angleterre serait en tout état de cause plus utile que nuisible pour les intérêts essentiels de l'Autriche. Elle mettrait fin une fois pour toutes aux intrigues toujours dangereuses de la Prusse près du cabinet de Versailles. De cette façon la cour de Berlin se mettrait en pleine opposition avec la France, qui perdrait le choix entre l'alliance prussienne et l'alliance autrichienne et se verrait obligée de montrer plus d'égards pour la cour de Vienne, ce qui donnerait plus de facilité pour rétablir le système de 1756.

Il serait donc à désirer que le roi de France pût être amené par la Reine à témoigner au nouveau roi de Prusse une froide indifférence. On pourrait peut-être se servir dans ce but des affaires de Hollande.

tilité incalculable dont est pour elle son système d'alliance avec la maison d'Autriche et l'impossibilité de la remplacer par aucun autre quelconque.

Je n'ai pas été étonné du tout de la façon dont a tourné le séjour de Madame Marie en France. Cela devait être comme cela et ne pouvait pas même être autrement, lorsqu'on connaît l'une et l'autre des deux actrices de la scène.

L'Empereur ne sera de retour que vers la mi-octobre environ, tout au plus quelques jours plus tôt. Je l'ai trouvé assez harrassé de ses fatigues, et cela est tout simple; mais je n'en suis pas moins fâché, parce qu'il est désirable pour la monarchie qu'il puisse durer bien longtemps si elle doit recueillir les fruits de tous ses travaux.

---

24. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 27 septembre 1786. — Les très gracieux ordres de V. M. I. datés du 31 août m'ont été remis par le garde-noble qui en était porteur, et je n'ai pas tardé à aller présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. L'espèce de solitude et de recueillement où cette princesse se trouvait à Trianon[1] favorisaient les moyens de Lui parler avec plus de détail d'objets sérieux. J'eus lieu de m'applaudir de l'attention avec laquelle Elle parut écouter ceux que j'avais à Lui exposer. La preuve en est consignée dans ma dépêche d'office d'aujourd'hui, et pour éviter des répétitions superflues, mon présent et très humble rapport ne contiendra que quelques remarques sur ce que les circonstances actuelles offrent de plus intéressant.

Par une suite de la bonté et de la confiance dont la Reine m'honore, Elle ne me cache pas son embarras quand il s'agit de parler à V. M. des sentiments personnels de son auguste époux, parce que

[1] La Reine alla s'installer au Petit-Trianon le 29 août, lendemain du départ de sa sœur Marie, et elle y resta jusqu'au 24 septembre 1786. (G. Desjardins, *Le Petit-Trianon*, p. 316-320.) S'il fallait en croire Mme de Campan, ce séjour de la Reine au Petit-Trianon n'aurait pas été aussi calme que le rapporte M. de Mercy; mais on sait que les affirmations même les plus formelles de cette femme de chambre ne sont pas dignes de foi.

souvent il en résulte des indices que la manière de voir et de penser du Roi n'est pas à beaucoup près ce qui donne le ton aux affaires, non plus qu'à la conduite ni aux démarches que se permettent ses ministres. Le remède à ce grand inconvénient ne pouvant guère se trouver dans le caractère du Roi, il n'y a que la Reine qui soit à même d'y suppléer, et c'est sur ce chapitre que portent mes représentations les plus instantes: elles ne sont pas toujours infructueuses.

Dans ces derniers temps, la Reine s'est mise en meilleure mesure pour contenir les ministres; mais ces derniers comptent sur des lacunes d'intérêt et d'attention aux choses sérieuses, et ils savent profiter de ces lacunes pour regagner du terrain. Le comte de Vergennes est celui de tous auquel son département donne le plus de moyens à suivre cette méthode; aussi est-il celui sur lequel la Reine a le moins de pouvoir, ce qui, joint à la fausseté naturelle du caractère de ce ministre, le rend assez difficile à manier. Son physique commence à baisser; ce serait peut-être une cause, même la seule, qui pût rapprocher le terme de son déplacement. Dans ce cas, la Reine serait maintenant très disposée pour le choix du comte de Saint-Priest, lequel, de tous les individus que je connais ici, serait sans contredit le plus convenable au système présent.

Depuis le moment où on a appris ici la mort du roi de Prusse, je n'ai cessé, soit verbalement, soit par écrit, d'exciter l'attention de la Reine sur les démarches possibles du nouveau roi. Je joins ici à cet égard très humblement deux billets originaux pour que V. M. daigne y voir plus distinctement le degré de sollicitude de son auguste sœur et qu'Elle puisse y remarquer un raisonnement sur la Hollande qui prouve de la part de la Reine d'autant plus de réflexion et de justesse que ce même raisonnement vient de m'être fait dans la dernière dépêche que je reçois de la chancellerie de cour et d'État [1].

[1] Le jeudi 31 août 1786, la Reine écrivait au comte de Mercy.

«J'espère et désire bien que la mort du roi de Prusse ne derangera rien au système général. Pour ici je me suis assurée, le plus que j'ai pu, des bonnes intentions du Roi et je suis bien sûre qu'il ne fera parler que du désir qu'il a de la tranquillité et de la paix, surtout vis-à-vis de son allié. Mais pour ce qu'on dira et que le Roi ignorera, je n'en réponds pas.»

Le 15 septembre, elle écrivait encore à l'ambassadeur ce qui suit:

«J'espère que nous en resterons à la coquetterie de ce pays-ci vis-à-vis de la Prusse; au moins l'intention du Roi y est bien. Voilà l'affaire des Hollandais qui s'engage. Si le roi de Prusse veut soutenir son beau-frère

La question que me fait la Reine, *si je vais à Cherbourg*, provient de ce que, ne s'agissant que d'une course de quatre jours, je m'étais proposé d'aller voir les ouvrages remarquables du port en question et de saisir à cet effet le moment où Madame l'Archiduchesse s'y trouverait, mais une attaque violente de mon incommodité habituelle ne m'a pas permis de remplir ce projet.

Le séjour qu'ont fait ici Leurs Altesses Royales s'est terminé beaucoup mieux que je n'aurais osé m'y attendre. La Reine, sans changer d'opinion, en a cependant modifié les effets. Elle a cru son auguste sœur bien convaincue de l'inutilité du prétendu projet de La capter et de La dominer; cette persuasion a dissipé les défiances; j'ai fait ce que j'ai pu pour les anéantir tout à fait, et cela a réussi au point que la Reine a proposé Elle-même d'autres voyages dans des temps éloignés et en différentes saisons, ce qui alors convertirait dans des visites de huit jours une demeure plus prolongée, laquelle par bien des raisons ne pourrait pas trop se répéter sans quelque inconvénient. Leurs Altesses Royales ont mis infiniment d'attention, de soins et de mesure dans leur manière d'être ici; Elles sont parties très contentes; Elles ont emporté un suffrage général, de manière que tout s'est passé à cet égard conformément aux intentions de V. M.

La santé de la Reine a souffert quelques petits dérangements qui n'ont eu aucune suite. Il est décidé que la cour se rendra à Fontainebleau du 8 au 10 du mois prochain. Quoique ces voyages se passent toujours dans une grande dissipation, ils me procurent cependant les moyens de voir journellement la Reine et de Lui répéter

et s'en mêler, je crois que politiquement et raisonnablement cela doit nous éloigner de lui. Je ne vois que cet intérêt dans l'affaire; car du reste il me paraît bien égal que cette nation se batte ou non dans son intérieur; cela ne peut pas faire une grande différence dans le système de l'Europe.

«J'ai été un peu malade ces jours-ci. J'ai eu une transpiration arrêtée qui m'a donné pendant vingt-quatre heures beaucoup de fièvre et un grand mal de gorge. On m'a mis les sangsues et je suis bien à présent, mais j'ai bien de la peine à reprendre mes forces.

«D'après la demande des Rohan, le Roi doit aujourd'hui permettre que le cardinal ne passe pas l'hiver dans les montagnes d'Auvergne, mais il le renvoie dans l'abbaye de Marmoutier près de Tours; comme cela l'éloigne beaucoup de l'Alsace, sans le rapprocher de Paris, je crois qu'ils ne seront pas contents; mais au moins ne pourront-ils pas se plaindre du pays.

«Je reste ici jusqu'à dimanche en huit. Si vous avez quelques affaires qui vous obligent à me voir, je suis toujours toute la matinée chez moi. Adieu, Monsieur, vous connaissez mes sentiments et mon attachement inviolable pour vous.» A. d'Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II. . . . . Ihr Briefwechsel*, p. 107 à 109.

plus assidûment ce que peuvent exiger les circonstances. Dans celles du moment, je m'occupe à Lui faire bien observer, et j'en userai toujours de même vis-à-vis du comte de Vergennes, qu'il ne suffit pas que, convaincu de la bonté du système, on soit résolu ici de le maintenir : qu'il faut encore que l'on se persuade de la nécessité bien juste de rendre ce système réciproquement et également utile aux deux monarchies, puisque ce serait une vraie dérision de vouloir rester lié avec une puissance sous la condition tacite que tous les avantages de cette union tourneront privativement au profit d'une seule des deux, intention qui dans ces derniers temps n'a été que trop marquée de la part de la France.

Il ne serait pas impossible qu'un jour ou l'autre la Reine me redemandât ses billets ou que j'eusse moi-même à les Lui représenter pour La porter à agir conséquemment à ses propres idées. V. M. décidera si cette remarque doit admettre le renvoi des billets en question. — La Reine m'a chargé de présenter de sa part à V. M. une estampe qui représente Monsieur le Dauphin et Madame sa sœur : la jeune famille royale jouit de la meilleure santé.

---

25. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 27 septembre 1786. — Ma dépêche d'office d'aujourd'hui expose quelques traits intéressants que je tiens de la Reine et qui confirment l'opinion que V. A. me fait l'honneur de me marquer dans sa lettre particulière sur ce que l'on peut et doit penser ici relativement au maintien du système d'alliance avec la maison d'Autriche. Je ne cesse de répéter à la Reine, ainsi qu'à M. de Vergennes, qu'il ne suffit pas que, convaincu de la bonté de ce système, on soit résolu ici à le maintenir : qu'il faut de plus que l'on se persuade de la nécessité bien juste de prendre ce même système réciproquement et également utile aux deux monarchies, puisque ce serait une vraie dérision de vouloir rester lié avec une puissance sous la condition tacite que tous les avantages de cette union tourneront privativement au profit d'une seule des deux, intention qui, dans ces derniers temps, n'a été que trop marquée de la part de la France.

Le langage de V. A. vis-à-vis de M. de Podewils a attiré les plus grands éloges de M. de Vergennes, mais, quoiqu'il paraisse peu content du nouveau roi de Prusse, cela ne l'empêchera pas sans doute de tenir cette conduite louche qui est si adaptée à son caractère et à ses principes, à moins que M. de Hertzberg ne fasse quelque étourderie capitale, ce dont, selon l'opinion générale, il est très capable.

Je joins ici la copie de deux billets dont j'envoie les originaux à l'Empereur. V. A. y observera que la Reine s'occupe des objets présents, et qu'Elle y met assez de réflexion pour avoir pensé d'Elle-même au moyen que la Hollande pourrait fournir de brouiller cette cour-ci avec celle de Berlin. Pendant le voyage de Fontainebleau, où l'on est plus réuni, j'aurai occasion d'observer les choses de près, de saisir ce qui se présentera de favorable et de me prévaloir des secours de la Reine.

La Reine, en me chargeant d'adresser de sa part à V. A. une estampe qui représente Monsieur le Dauphin et Madame sa sœur, m'enjoint en même temps de lui renouveler les assurances de son estime, de sa confiance et de son amitié; j'en observe souvent les effets dans le langage que me tient cette princesse sur V. A.

---

26. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 15 octobre 1786. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu votre lettre par le dernier courrier et je vous écris celle-ci au moment de mon retour ici, après avoir terminé très heureusement un voyage de quatre mois.

J'ai vu avec bien du plaisir dans votre lettre toute l'attention que vous continuez de mettre à ce qui pourrait se passer entre le nouveau roi de Prusse et la cour de France. Je vous renvoie ci-joints les deux billets que la Reine vous a écrits et que vous avez bien voulu me communiquer. Sur son cœur et sa façon de penser à mon égard, je n'ai jamais eu de doute; mais c'est dans la suite, la constance et la persévérance qu'elle voudrait donner aux affaires et qui sont si essentielles, qu'on ne peut pas entièrement compter sur elle, vu la vie dis-

IMPRIMERIE NATIONALE.

sipée qu'elle aime et dans laquelle on cherche soigneusement à l'entretenir.

Jusqu'à présent, le roi de Prusse ne me paraît point avoir pris encore d'autre système que celui de jouir du plaisir d'être roi, après l'avoir désiré si longtemps : de faire des grâces à ceux qu'il croit ou qu'un de ses favoris assez écoutés lui fait accroire avoir été maltraités par rapport à lui sous le règne précédent. Du reste, il laisse faire Hertzberg tout ce qu'il veut et paraît trouver commode de se décharger ainsi du poids de penser lui-même à sa convenance et aux suites que cette démarche peut entraîner. Il ne semble point désirer des occasions à s'acquérir un grand nom. On ne peut rien dire encore de son armée; il est très probable qu'il ne la laissera pas déchoir de sitôt, mais, comme sa force est hors de proportion avec sa population et ses revenus, il faudra voir si, avec une plus grande envie pour la dépense et la générosité que n'avait le feu roi, son armée peu à peu ne devra point s'en ressentir; au moins il est très apparent qu'elle perdra de son élasticité, puisque de petites occasions ont déjà donné des indices qu'il a relâché du côté de la rigidité dans la discipline, surtout envers les généraux et les chefs que feu le roi poussait à toute rigueur et qui seule lui faisait conserver l'ensemble de cette machine.

Les affaires de Hollande finiront comme toutes celles de ce pays-là, avec beaucoup de bruit et très peu d'effet, de même que fait M. de Vergennes dans celles dont il se mêle, n'aimant qu'à en imposer et point à découdre. Dans ce moment, le ministère de France se trouve en mesure de suivre cette même façon d'agir, l'impératrice de Russie s'étant remise à cette puissance pour régler les différends qu'elle a encore avec la Porte. Mais entre deux puissances qui n'aiment pas à se battre ni l'une ni l'autre, comme le témoignent clairement l'Impératrice et la Porte, il est facile de faire le médiateur, surtout quand personne ne va s'informer quelles sont les limites qu'on arrange en Géorgie et chez les Lesguiers.

Il paraît décidé que l'Impératrice fera son voyage à Cherson et dans la Crimée, comme elle l'a projeté. Elle partira au mois de janvier par le traînage pour aller à Kiew attendre le dégel. J'y suis invité formellement, et quoique je n'y aie répondu encore que d'une façon vague, je prévois cependant que je ne pourrai bonnement me dispenser de faire au moins une partie de ce voyage. Je vous en préviens donc,

mon cher Comte, afin que vous puissiez d'avance, lorsque l'occasion s'en présentera, en prévenir la Reine et les ministres pour qu'on ne prête point à une chose qui ne peut avoir que l'empreinte de l'amitié et qui au fond ne sera qu'une gêne cruelle pour moi, des projets de politique à perte de vue.

Adieu, mon cher Comte, je suis bien fâché qu'une incommodité vous ait empêché d'aller voir les ouvrages de Cherbourg. Portez-vous bien, et croyez que personne ne s'intéresse plus à la conservation de votre santé que moi qui suis avec toute l'estime et amitié. . .

Je vous joins ici la lettre à la Reine que je vous prie de lui remettre [1].

---

27. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 15 octobre 1786. — J'ai bien reçu votre dernière, mon bon ami, du 27 septembre, et j'y ai vu entre autres avec plaisir ce que vous me mandez de la détermination, où est le Roi, de procéder à une réforme dans son armée, parce qu'au vrai, c'est là la seule opération de finances importante et réellement utile, que l'on puisse entreprendre en France, et que j'y vois que le Roi sent que son système d'alliance avec la maison d'Autriche peut lui permettre de reverser sur sa marine tout ce qu'il épargnera sur ses forces de terre, et qu'il lui est moyennant cela d'un avantage que nul autre imaginable jamais ne pourrait remplacer. Cela est bien vu, à mon avis, et il serait à souhaiter que dès à présent le Roi pût laisser au dépôt des Affaires étrangères comme testament politique pour tous les temps à venir cette façon d'envisager et d'apprécier la valeur de son système politique vis-à-vis de la cour de Vienne.

J'ai revu avec plaisir le marquis de Noailles, que j'ai toujours trouvé, ce qu'il m'a toujours paru : un homme sage et honnête, et que moyennant cela j'aime bien; et comme en causant avec lui familièrement et en simple particulier, le hasard a fait que la conversation est tombée entre autres aussi sur l'état actuel des affaires en Hollande, à titre de

[1] Cette lettre manque.

mon opinion personnelle je lui ai dit ce que je ferais, moi, si j'étais dans le cas du parti des patriotes dans ce pays-là.

Que pour mettre tout d'un coup hors de cour et de procès les cours de Londres et de Berlin, je ne ferais pas à demi et par pièces et morceaux ce qu'ils font; que quand même ils réussiraient dans leur plan de réforme, cela ne vaudra jamais que ce que valent les demi-choses, c'est-à-dire rien de solide et de permanent, et que moyennant cela je tâcherais de déterminer la généralité ou au moins la pluralité à abolir tout d'un coup le stathoudérat, en démontrant, comme très facilement il est démonstratif, que s'il peut avoir été nécessaire ou utile à la République de s'en donner un dans son origine, certainement il ne lui est plus ni nécessaire, ni même utile d'en avoir un actuellement.

Je me ferais un nouveau système de gouvernement d'une république exactement aristo-démocratique, un parlement composé d'une chambre des seigneurs et d'une chambre des communes, triennales tout au plus, et je me passerais de toute espèce de personnage d'une dignité éminente, sous quelque dénomination que ce fût.

J'ai ajouté au marquis de Noailles, que je lui disais aussi librement ma pensée sur cet objet, qu'elle ne pouvait pas être soupçonnée de vues secondes, attendu que, quant à ma cour, il pouvait lui être et lui était réellement très indifférent qu'il y eût un stathouder en Hollande ou qu'il n'y en eût point, et attendu que d'ailleurs certainement je n'en parlerai et n'en écrirai à personne qu'à vous, à qui je puis dire et dis volontiers ce que je pense.

Je ne sais si le marquis de Noailles rendra compte de cette causerie à M. de Vergennes; mais comme, quoi qu'il en soit, il se pourrait qu'il ne lui en parlât que vaguement, et d'une façon à faire naître peut-être des soupçons à ce ministre, je suis bien aise de vous en informer, pour vous mettre en état de rendre le fait bien exactement, s'il vous paraissait que cela pût être nécessaire ou utile.

L'Empereur m'a fait l'honneur de venir me voir aujourd'hui pour causer avec moi pendant plus d'une heure avec toute la bonté et la confiance dont il m'honore. A ma grande satisfaction je l'ai trouvé très bien portant, malgré son pénible voyage de six à sept cents lieues d'Allemagne, pendant lequel il ne s'est pas donné un moment de repos ni de corps ni d'esprit. Tout ce que ce prince fait est incroyable, et je ne crois pas qu'un autre que lui au monde le pût. L'âge et l'expé-

rience font qu'il gagne tous les jours dans tous les sens, et il est bien à désirer qu'un homme aussi rare puisse durer bien longtemps.

Je vous embrasse de tout mon cœur et suis comme toujours bien tendrement, tout à vous.

---

28. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 5 novembre 1786. — Le garde-noble mensuel arrivé le 25 octobre au soir à Fontainebleau m'y a remis les très gracieux ordres de V. M. I. datés du 15 du même mois. Dans la matinée du lendemain je présentai à la Reine la lettre qui lui était adressée, et ce fut pour moi une occasion bien précieuse de ramener et fixer son attention sur des objets sérieux. Les voyages de la cour en fournissent peu de moyens : particulièrement le dernier séjour à Fontainebleau s'est passé au milieu d'une cohue et d'une dissipation vraiment désolantes. Le seul bien qui s'y soit opéré a été la proscription de tous les jeux de hasard; mais les spectacles, les chasses et, plus que tout cela, la fréquentation du matin au soir de la soi-disant société n'ont laissé que bien peu de moments à la réflexion. Contre ma coutume je me suis interné dans cette société pour y épier des instants favorables et j'ai saisi tous ceux qui se sont présentés.

La Reine en lisant la lettre de V. M. a daigné me communiquer le passage où Elle Lui marque, *que les amis du roi de Prusse sont ses ennemis, et vice versa,* etc. La Reine a été frappée de cette expression, mais je Lui observai qu'elle était fondée en justice, en nécessité, en raison, et très conséquente à tout ce que depuis bien des années je ne cesse de représenter ici. J'ajoutai que la patience de V. M. avait été exercée au delà de toute mesure, et que si son amitié pour une auguste sœur n'avait pas contre-balancé les dégoûts, il en serait infailliblement résulté la ruine du système actuel. Ce chapitre me donna lieu de rappeler le passé et la Reine me parut sérieusement affectée de ce tableau. Elle y opposa les intentions personnelles du Roi, ainsi que les soins et le zèle qu'Elle met à les entretenir, rejetant d'ailleurs toutes les fautes sur les ministres. Je fis voir que ce raisonnement équivaudrait à une critique injurieuse et amère du Roi et de la Reine, et que V. M.

n'y verrait qu'un motif de plus à ne rien attendre de mieux pour l'avenir que ce qui est arrivé antérieurement; que par des propos indiscrets, échappés à quelques ministres, il m'était prouvé que même à présent on était sans cesse occupé dans le conseil du Roi de tout ce qui a trait à la nouvelle cour de Berlin, non pas peut-être pour se lier plus intimement avec elle, mais pour conserver l'avantage de rester en mesure de bonne intelligence, en vue de s'en prévaloir dans les futurs contingents, que je savais de toute certitude que dans le conseil du 29 octobre on y avait fort agité les moyens de tâcher de diminuer l'influence du ministre Hertzberg, d'augmenter celle du comte de Finckenstein [1], dont on est fort content ici, et de détacher le duc de Brunswick de l'Angleterre, que l'on soupçonne donner un subside considérable à ce prince; que tout cela indiquait des négociations sourdes pratiquées sous les yeux de la Reine, à son insu, et que je La suppliais avec instance d'y veiller avec la plus grande attention.

Dans le fait il est probable que les ménagements que l'on veut garder ici vis-à-vis de la cour de Berlin, ne sont fondés que sur la peur que le roi de Prusse ne trouble les mesures de la France dans la pacification des troubles de la Hollande. Le comte de Vergennes, qui a cet objet vivement à cœur, n'y mettra selon sa coutume ni nerf ni dignité, et se bornera à tous les petits moyens de fausseté et d'intrigues pour n'aheurter contre personne et ne rien risquer. Il tiendra sans doute la même marche dans sa médiation entre la Russie et la Porte; mais à en juger par le langage que me tient ici le sieur de Simolin, on ne sera la dupe à Pétersbourg, ni des intentions ni de la valeur des offices de la France non plus que de la reconnaissance qui lui en sera due.

[1] Le comte Charles-Guillaume Finck de Finckenstein, né le 11 février 1714, mort le 3 janvier 1800, était fils du feld-maréchal de Finckenstein, qui fut gouverneur de Frédéric le Grand et il dut à cette circonstance l'avantage d'être le compagnon de jeunesse de ce prince qui lui témoigna toujours la plus vive amitié et la plus grande confiance. Entré de bonne heure dans la diplomatie, le jeune comte Finckenstein, après avoir représenté la Prusse à Stockholm, Copenhague et Pétersbourg et rempli diverses missions aussi délicates que brillantes, fut à l'âge de trente-cinq ans, nommé en juin 1749 ministre du cabinet, à côté du comte Henri de Podewils, qui occupait ces fonctions importantes depuis longtemps. Le comte de Finckenstein, qui conserva cette haute position jusqu'à sa mort, eut la confiance entière de son souverain pendant tout le règne de Frédéric II, dont il partageait toutes les idées politiques et en particulier le penchant pour l'alliance française.

J'ai confié à la Reine sous le secret la possibilité que V. M. fît une partie du voyage que va entreprendre l'impératrice de Russie. Il a été convenu que la Reine n'en parlerait pas jusqu'à ce que ce projet soit entièrement fixé et décidé; alors je préviendrai les ministres français de manière à leur ôter tout sujet de fausses spéculations sur cette circonstance.

Ma dépêche d'office expose l'état de choses relatif à l'intérieur de ce pays-ci, qui est toujours dans un grand désordre, particulièrement en ce qui concerne la finance.

Les inquiétudes de la Reine sur le duc de Normandie ont entièrement cessé; la jeune famille royale se porte bien; le choix du gouverneur de Monsieur le Dauphin ne passe généralement que pour fort médiocre; le duc d'Harcourt [1] a bonne réputation du côté de l'honnêteté; on lui attribue peu de talent. Je me suis permis d'observer à la Reine qu'au milieu des formes de cette cour-ci toute bonne éducation devenait presque infaisable. S. M. le sent et en convient; Elle se propose de diminuer autant que possible les inconvénients; il est plus à désirer qu'à espérer qu'Elle y réussira; le jeune prince annonce cependant des dispositions et un caractère doux et docile.

---

29. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 5 novembre 1786. — Le garde-noble mensuel m'a apporté la lettre particulière dont V. A. m'honore en date du 15 octobre et que par un post-scriptum [2] elle me permet de communiquer à M. de Vergennes. Je m'en suis acquitté, en faisant cependant abstraction de tout ce qui dans cette lettre a rapport au projet du Roi, de retrancher le nombre et la dépense de son armée de terre, pour en reverser l'épargne sur sa marine, parce que cette notion provenant d'un entretien confidentiel

[1] François-Henri, duc d'Harcourt, né le 12 janvier 1726, avait succédé à son père en 1783 comme gouverneur de la Normandie et fut nommé en 1787 gouverneur du Dauphin, bien qu'il n'eût jamais fait preuves de grandes capacités, mais on respectait universellement son caractère.

[2] Le post-scriptum manque.

de la Reine avec son auguste époux, le ministre aurait pu faire un dangereux usage de ce qui lui en serait revenu. Conséquemment je me suis borné à lui lire tout ce que renfermait la conversation de V. A. avec M. de Noailles relativement aux Hollandais. M. de Vergennes, en m'assurant que cet ambassadeur ne lui en avait pas fait la moindre mention, me parut frappé de l'opinion de V. A., soit relativement à l'abolition du stathoudérat, soit sur le nouveau système qui pourrait être établi dans la République. Il applaudit beaucoup à l'idée d'une aristo-démocratie; il ne disconvint pas que le renvoi du stathouder serait le meilleur moyen d'éconduire les cours de Londres et de Berlin; mais il se hâta d'observer que jamais le parti patriotique ne serait ni en force ni en volonté d'employer des mesures aussi tranchantes et décisives; à quoi on peut ajouter avec certitude que M. de Vergennes lui-même est encore bien moins en force de sentir, d'adopter et d'appuyer un grand projet qui surpasse trop la portée de ses vues politiques, dont le point principal consiste dans l'usage des petits moyens et dans tous les détours qui y sont propres. C'est d'après cette persuasion que j'expose dans ma dépêche d'aujourd'hui des soupçons de quelque négociation sourde avec la cour de Berlin, non pas, peut-être, pour se lier plus intimement avec elle, mais pour conserver l'avantage de rester en mesure de bonne intelligence dans le cas des futurs contingents. Je sais par quelques propos indiscrets échappés à M. de Breteuil, que l'on s'occupe sans cesse dans le conseil du Roi de tout ce qui a trait à la nouvelle cour de Berlin et que nommément dans le conseil du 29 octobre on y a fort agité les moyens de tâcher de diminuer l'influence de M. de Hertzberg, d'augmenter celle de M. de Finckenstein, dont on est fort content ici, et de détacher le duc de Brunswick de l'Angleterre, que l'on soupçonne donner un subside considérable à ce prince. Au reste, M. de Vergennes a paru flatté de la confiance que je lui ai marquée, en lui lisant une partie de la lettre de V. A., et selon les circonstances je renouvellerai la conversation sur l'objet qui en fait la matière.

Le voyage de Fontainebleau a été assez stérile en occasions et facilités de fixer l'attention de la Reine sur des objets sérieux; la dissipation a sur Elle un pernicieux empire et il faut que j'épie le moment d'en diminuer les effets. Je Lui ai fait les remercîments de V. A. au sujet de l'estampe de Monsieur le Dauphin et de la princesse sa sœur; la

Reine m'a répété à cette occasion les témoignages ordinaires de l'estime et de la vraie confiance qu'elle a vouées à V. A.

P. S. La Reine prie V. A. de vouloir bien faire parvenir la lettre ci-jointe à son auguste frère[1].

---

30. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 21 novembre 1786. — Mon cher comte de Mercy, je vous suis fort obligé de la lettre que vous venez de m'écrire par le dernier courrier. Je trouve parfaites les réflexions que vous faites au sujet de la soi-disant société de la Reine, dont elle a été plus obsédée à Fontainebleau qu'à Versailles. A ce mal je ne vois pas de remède; car ma sœur ne pouvant se procurer en elle-même des moyens et des ressources d'amusement, elle est obligée d'éviter l'ennui de toutes les façons possibles, et ce n'est qu'à mesure que ses alentours s'y prêtent plus ou moins qu'ils gagnent du crédit et engagent ainsi la Reine à satisfaire leur cupidité. Je suis charmé qu'elle ait senti la force de mon argument en lui faisant connaître la manière dont j'envisageais les amis ou ennemis du roi de Prusse. Je me suis servi expressément de cette antithèse pour fixer davantage son attention sur un objet aussi important.

Je ne puis rien vous dire encore sur la personne du roi de Prusse d'aujourd'hui. Jusqu'à présent il ne me paraît aucunement guerroyeur et je le crois même encore sans système. Occupé d'objets futiles et d'une passion pour une dame de cour de la Reine, en butte à l'intrigue et indécis à qui de ses ministres il donnera sa confiance, variant sans cesse à ce sujet, voulant avoir l'air de ce qu'il aura bien de la peine à soutenir, plus dépensier que son prédécesseur, affectant des sentiments beaucoup plus humains et généreux, voilà les seuls traits que le court espace de son règne m'a permis d'observer, et je crois que lui-même n'en pourrait dire davantage. Il vient de payer toutes les dettes qu'il a contractées comme prince royal, et dans lesquelles se trouve comprise

[1] Cette lettre manque.

la somme de 500,000 florins avec les intérêts que je lui ai avancés du vivant de S. M. l'Impératrice.

Dans les affaires de Hollande le même caractère indécis du roi de Prusse s'est assez manifesté ainsi que celui du comte de Vergennes que malheureusement nous ne connaissons que trop. Cet arrangement sera probablement très pitoyable, puisque les deux partis ont eu peur l'un de l'autre : le roi de Prusse ayant eu aussi peu de courage à soutenir son beau-frère que le comte de Vergennes à pousser les choses à l'extrémité et à faire renvoyer le stathouder, le seul parti sensé qu'il y avait à prendre.

Vous avez très bien fait, mon cher Comte, de prévenir la Reine sur mon projet d'entrevue avec l'impératrice de Russie. Un courrier que je viens de recevoir de Pétersbourg m'a convaincu que sans la choquer personnellement je ne puis me refuser, quelque désagréable et gênant que ce soit, à me rendre à son invitation. Ce sera donc vers la fin de mars ou au commencement d'avril que je pourrai me trouver dans le cas de faire le voyage de Kiew et d'accompagner de là l'Impératrice jusqu'à Cherson; je serai cependant encore à même de vous en parler plus positivement.

Adieu, mon cher Comte; voilà le peu de nouvelles dont je puis vous entretenir, rien n'ayant paru d'intéressant sur l'horizon politique. Recevez les assurances de l'estime et de l'amitié avec lesquelles je suis. . .

Je vous prie de remettre les incluses à la Reine[1].

---

31. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 21 novembre 1786. — Faute de loisir, je serais très bref aujourd'hui, mon cher ami; je reconnais bien M. de Vergennes dans le tableau que vous en faites. Il est donné à peu de gens de savoir imaginer ou donner les mains à de grands coups d'État. M. de Vergennes n'est pas de ces gens-là, et heureusement pour lui, les circonstances lui permettent l'emploi de ses petits moyens : *ibant qua*

[1] Ces lettres manquent.

poterant. Il n'a qu'à faire tout ce qu'il voudra en Hollande, rien ne nous étant plus indifférent que ce qui pourra y arriver, ainsi qu'à peu de choses près les misérables manœuvres que l'on emploie à Berlin. Il faut espérer que les mesures de la France en Hollande pourront nous être de quelque utilité, comme peu propres à augmenter la confiance de la cour de Berlin pour celle de Versailles : *proxime plura.*

En attendant, croyez-moi comme toujours le meilleur de vos amis.

---

32. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 12 décembre 1786. — Je n'ai presque rien à ajouter en matière d'affaires aux détails d'ailleurs peu intéressants que présente à V. A. ma dépêche d'office d'aujourd'hui. Il paraît clair que dans les tracasseries hollandaises non plus que dans aucune autre occasion M. de Vergennes ne s'écartera pas de la marche que, par système et par caractère, il est toujours porté à tenir. Son homme de confiance, M. de Rayneval[1], de même tournure que son chef, ne manquera pas de le servir selon son goût, et il pourrait bien en résulter des longueurs très considérables dans les négociations à la Haye; elles produiront peut-être des incidents utiles pour nous, si la cour de Berlin met un peu d'énergie dans ses vues favorables au Stathouder. M. de Vergennes n'épargnera rien pour prévenir cet embarras, et il est probable qu'il se prévaudra à cet effet des offices de M. de Hofenfels. J'ai tâché d'émouvoir la Reine sur le rôle que joue ici ouvertement sous ses yeux ce petit intrigant; j'ai proposé à cette princesse de faire sentir au Roi combien ces misérables manœuvres s'accordent peu avec la dignité d'une grande cour, et le dégoût qui en résulte au détriment de l'alliance; en répétant sans cesse cette remarque, je tâcherai de la faire valoir autant que possible.

[1] M. de Rayneval, premier commis au Ministère des affaires étrangères, était, depuis le mois de novembre 1786, en mission spéciale en Hollande à l'effet de seconder l'ambassadeur de France, le marquis de Vérac, dans ses efforts pour réconcilier le Stathouder avec les *Patriotes.* Cf. Pierre de Witt, *Une invasion prussienne en Hollande en 1787.* Paris, 1886, in-12, p. 128 et suiv.

M. Linguet que V. A. daigne protéger, vient de se permettre ici un fâcheux éclat en publiant un mémoire imprimé dans lequel il attaque directement le Garde des sceaux, duquel dépend en partie le sort de ses affaires litigieuses. J'ai eu beaucoup de peine à calmer l'effet de cette démarche peu réfléchie, et s'il en survenait d'autres de même nature, elles pourraient compromettre l'appui que S. M. l'Empereur accorde à ce célèbre écrivain.

Je m'occupe à rassembler les livres que V. A. m'a fait l'honneur de me demander par sa lettre du 18 novembre[1]. Le présent garde-noble en porte autant qu'il a pu en prendre dans sa voiture, mais cette collection deviendra si nombreuse et d'un tel volume qu'il y aura de quoi en charger huit à dix courriers, ce qui occasionnerait un grand retard dans l'envoi; conséquemment je joins ici une note qui mettra V. A. en même de me donner ses ordres définitifs à cet égard.

Qu'il me soit permis, Monseigneur, à l'approche d'une nouvelle année de vous présenter les vœux d'un cœur reconnaissant, qui, comblé de vos bontés, vous est attaché par les sentiments fidèles et respectueux dont vous avez toujours daigné agréer l'hommage, et avec lesquels je serai jusqu'au dernier moment de ma vie.....

33. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 2 janvier 1787. — Mon cher comte de Mercy, j'ai tardé quelques jours à vous envoyer le courrier mensuel, faute de matières pour en former une dépêche politique.

J'ai vu avec plaisir dans votre dernière lettre[2] les réflexions que vous avez fait naître à la Reine sur les intrigues de M. de Hofenfels et ses projets de réunir les intérêts de la France avec ceux de la Prusse. Je crois en vérité ce moment encore éloigné; car à juger d'après les actions et les démarches du roi de Prusse d'aujourd'hui, il ne soutiendra guère la réputation et le caractère dont feu son oncle a su en imposer. Il vient de faire plusieurs changements, la plupart dans des vues très salutaires en apparence, mais qui ne paraissent pas calculés d'a-

[1] Cette lettre manque. — [2] Cette lettre manque.

près ses finances. Il s'est entièrement lié à une secte de francs-maçons, connue à ce qu'on dit sous le nom des Illuminés, et qui doit aussi influer dans les affaires, même au préjudice de M. de Hertzberg et des autres ministres. Joint à cela, il a donné dans la folie de ceux qui croient pouvoir évoquer les esprits, et on prétend qu'on a poussé cette facétie au point de conjurer l'ombre de Jules César qui a eu la complaisance de comparaître et même de parler, ce dont on fait un grand mystère; son apparition doit avoir été assez longue pour en tirer la silhouette qu'on fait voir à Berlin. Un certain Bischoffswerder[1], son adjudant, et un pasteur réformé[2] sont ses favoris ainsi que les auteurs de ces farces. Le comte Charles de Bruhl[3], qui a été nommé gouverneur du prince royal, doit également cette place au haut degré qu'il a dans la maçonnerie. Au reste, le roi de Prusse laisse aller les choses

[1] Jean-Rodolphe de Bischoffswerder, né en 1741, avait su de bonne heure se rendre indispensable au prince héréditaire, dont il était devenu le compagnon inséparable. Lorsque Frédéric-Guillaume II fut monté sur le trône, il fit avancer rapidement son favori, qui simple major fut nommé en 1786 lieutenant-colonel et aide de camp du Roi et en 1789 aide de camp général. L'influence de Bischoffswerder sur la politique extérieure de la Prusse ne se fit sentir qu'après la mort de Joseph, lors des conférences de Reichenbach. Jusque-là Frédéric-Guillaume II avait suivi les traditions de la politique anti-autrichienne de Frédéric II, dont Hertzberg était le principal représentant. Bischoffswerder, au contraire, fit prévaloir le système d'entente avec l'Autriche et d'action commune contre la France. Peu de temps après la mort de Frédéric-Guillaume II, Bischoffswerder fut disgracié et il mourut le 31 octobre 1803. Les intrigues mystiques dont Bischoffswerder, de concert avec Wöllner, se servit pour s'emparer de l'esprit du Roi, sont depuis longtemps bien connues, toutefois il faut ajouter que Bischoffswerder était tout dévoué à son maître et que c'était un homme doux et bien intentionné.

[2] L'Empereur veut, sans aucun doute, désigner un certain Jean-Christophe Wöllner, qui, après avoir été prédicateur et ensuite simple propriétaire, devint en 1786, peu après l'avènement de Frédéric-Guillaume II, un des principaux fonctionnaires du royaume. Non seulement Wöllner était, comme le dit l'Empereur, l'un de ceux qui entretenaient chez le Roi les idées mystiques les plus ridicules, mais il avait fait partager à son maître sa haine contre les systèmes des philosophes français et surtout contre la tolérance religieuse. Nommé ministre d'État en 1788, il s'occupa principalement des affaires religieuses dans un sens de réaction violente contre la politique libérale de Frédéric II; ce fut lui qui fit rendre le célèbre édit du 9 juillet 1788, ordonnant des pénalités sévères contre ceux qui porteraient atteinte aux dogmes luthériens. Disgracié à la mort de Frédéric-Guillaume II, Wöllner mourut le 10 septembre 1800.

[3] Le comte Charles-Adolphe de Bruhl, né le 4 avril 1742, était d'origine saxonne. Il était général lieutenant dans son pays et chef des carabiniers de la garde, lorsqu'il entra au service prussien et fut nommé général et grand maître de la cour du prince héréditaire. C'était un homme distingué par son éducation scientifique et surtout par ses connaissances linguistiques.

à peu près sur l'ancien pied, surtout en Empire, où M. de Hertzberg continue ses manigances.

Je ne saurais encore rien vous dire de positif, mon cher Comte, sur mon voyage. L'impératrice de Russie part le 13 janvier de Pétersbourg et sera à peu près le 1[er] février à Kiew, où le roi de Pologne [1] doit venir la voir. J'ai envoyé deux gardes pour reconnaître les chemins qui conduisent directement des frontières de la Galicie à Cherson, pour tâcher, s'il est possible, d'abréger la route et le temps de mon absence. Comme ils ne sont pas encore de retour et que j'ignore s'il y a moyen de passer par les steppes, pays inhabité de la nouvelle Serbie, je ne puis rien déterminer pour le moment à l'égard du chemin que je prendrai et si je ne serai peut-être pas obligé de me rendre directement à Kiew.

Je souhaiterais bien que votre bonne idée au sujet de M. de Saint-Priest [2] puisse se réaliser et qu'une bonne fois le ministère de France

[1] Stanislas Poniatowski, roi de Pologne sous le nom de Stanislas-Auguste depuis 1764, par la grâce de l'impératrice Catherine II, dont il avait été l'un des nombreux favoris. Voir sur cette entrevue les mémoires du ministre de France d'alors en Russie, Louis-Philippe comte de Ségur, qui y assistait. *Mémoires, souvenirs et anecdotes du comte de Ségur*, édition Barrière. Collection Didot, in-12, t. II, p. 31, 37 et suiv.

[2] Le comte François-Emmanuel de Saint-Priest, né en 1735, avait été nommé ambassadeur à Constantinople à la fin de l'année 1768. Dans ce poste important, M. de Saint-Priest se conduisit de façon à mériter la reconnaissance de la cour de Vienne. Au mois de janvier 1777, le comte de Mercy, sur l'ordre du prince de Kaunitz, recommanda vivement à la Reine le comte de Saint-Priest qui venait passer en France un congé, et Marie-Antoinette lui promit de faire le meilleur accueil à ce diplomate qui s'était toujours montré très dévoué à l'alliance franco-autrichienne (Mercy à Kaunitz, 17 janvier 1777). Lorsque l'Empereur Joseph II eut renoué l'alliance avec Catherine II, M. de Saint-Priest servit avec tant d'ardeur les intérêts de la Russie que, le 23 septembre 1783, M. de Vergennes disait à M. de Mercy «que la France n'avait plus de représentant à Constantinople, puisque son ambassadeur était devenu tout à fais russe» (t. I, p. 216). Le même jour M. de Vergennes racontait à notre ambassadeur impérial que non seulement M. de Saint-Priest avait reçu de l'impératrice de Russie l'ordre de Saint-André et de nombreux présents, mais qu'il en avait même accepté des lettres de change pour une grosse somme. Avant de les recevoir, il en avait bien demandé la permission, mais on s'était contenté de lui répondre «que bien que ce ne fût pas l'usage que les ambassadeurs acceptassent des cours étrangères aucune somme d'argent, on ne voulait rien lui prescrire et on le laissait libre». Là-dessus le comte de Saint-Priest avait reçu les lettres de change et avait ensuite demandé son rappel sous prétexte que la simple reconnaissance ne lui permettrait pas de s'employer à l'avenir contre sa bienfaitrice (Mercy à Kaunitz, 1[er] octobre 1783). En effet, M. de Mercy annonçait le 3 décembre 1783 que le remplacement de M. de Saint-Priest par le comte de Choiseul-Gouffier était chose décidée et qu'il

agisse d'après la conviction où il doit être par une suite d'événements relativement à l'utilité de notre alliance, enfin qu'il cesse de finasser avec le roi de Prusse et les petits princes d'Allemagne.

Je suis fâché de la chute que vous me mandez de l'opéra de Salieri[1]. Il lui est arrivé parfois d'être un peu trop baroque en cherchant l'expression dans la musique, mais ce que je n'aurais jamais cru pouvoir nuire à sa composition, c'est le nom des héros de la pièce, savoir celui des Curiaces, et qu'on eût relevé en plaisanterie la première syllabe d'un nom propre qui n'était ni de son choix ni de celui du poète, mais qui est un nom si connu dans l'histoire. Peut-être qu'il réussira mieux avec l'opéra de Beaumarchais.

Je vous prie, mon cher Comte, de vouloir donner de ma part une boîte de la valeur d'environ cent louis à M. Vermond[2], accoucheur de la Reine, pour les soins qu'il a pris à l'égard du sieur Boër, accoucheur que j'ai envoyé en France et à qui il a témoigné quelques attentions. Je vous ferai remettre les déboursés que cette emplette pourra vous occasionner, aussitôt que vous m'en aurez indiqué le montant.

Adieu, mon cher Comte; c'est en vous envoyant ci-joint une lettre

se ferait au printemps prochain. Mais avant de rentrer en France M. de Saint-Priest eut encore le temps de rendre aux cours de Pétersbourg et de Vienne un service signalé en décidant les Turcs à céder à la Russie la Crimée et le Kouban, par la convention du 8 janvier 1784. A son retour en France, M. de Saint-Priest fut très bien reçu par la Reine à qui M. de Mercy l'avait chaudement recommandé; cependant, malgré les plus vives instances de Marie-Antoinette en faveur de l'ancien ambassadeur en Turquie, M. de Vergennes sut décider le Roi à laisser M. de Saint-Priest sans emploi. Mais M. de Mercy ne se rebutait pas aisément. A la fin de l'année 1786 il avait encore demandé à la Reine de prendre en main les intérêts de M. de Saint-Priest et de le faire nommer à l'ambassade de Londres qui, disait-on, allait bientôt devenir vacante en raison de la mauvaise santé du comte d'Adhémar. Il rappela à la Reine que M. de Saint-Priest était tout dévoué à l'alliance franco-autrichienne et que, dans cet emploi, il pourrait rendre de grands services à la cour de Vienne. La Reine promit de tenir bon compte de cette recommandation et d'en faire profiter M. de Saint-Priest en temps et lieu (Mercy à Kaunitz, 12 décembre 1786).

(1) Sur les causes de l'échec de la tragédie lyrique, *les Horaces*, paroles de Gaillard, musique de Salieri, voyez la *Correspondance littéraire de Grimm*, édition Maurice Tourneux, t. XIV, p. 487 et 526. Salieri était alors occupé à écrire la musique de *Tarare*, dont les paroles étaient de Beaumarchais.

(2) Cet accoucheur était un frère de l'abbé de Vermond. Il avait une très grande réputation; lors des premières couches de Marie-Antoinette, il avait fait preuve d'habileté et de sang-froid, à tel point que Marie-Thérèse croyait qu'elle lui devait la vie de sa fille (Recueil de MM. d'Arneth et Geffroy, t. III, p. 283).

pour la Reine[1] que je vous prie de croire que je suis toujours avec les mêmes sentiments. . .

P. S. Je me rappelle dans ce moment qu'il a été question, il y a quelques années, de proposer de ma part à la France une transaction touchant la rente de 96,875 livres affectée sur la Lorraine[2], mais la guerre de l'Amérique ne paraissant point une époque favorable pour entamer une négociation pécuniaire, ce projet n'a pas eu de suite. Mais les circonstances présentes étant peut-être de nature à en rendre l'exécution plus facile, je vous prie, mon cher Comte, d'y songer, et si vous le croyez faisable, de sonder le ministère s'il ne trouverait pas de sa convenance de délivrer pour toujours les domaines du Roi de cette charge, moyennant un capital proportionné à la rente susdite qui me serait payé une fois pour toutes. Je suis résolu de me prêter à cet égard à tous les arrangements propres à terminer cette affaire à la satisfaction réciproque, et aussitôt que vous serez assuré qu'elle peut être mise sur le tapis, je vous enverrai les pleins pouvoirs, afin de vous autoriser de conclure telle convention que vous jugerez à propos, et à cet effet vous demanderez, par la voie du gouvernement des Pays-Bas, les titres qui y sont relatifs et dont le baron de Charvet, administrateur de ces rentes lorraines, est chargé à Bruxelles, à qui je donne par ce même courrier les ordres en conséquence.

---

34. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le premier de l'an 1787. — Je suis dans le cas de vous dire, mon cher ami, ainsi que vous me disiez dans votre dernière, qu'en politique je n'ai guère rien à ajouter au contenu de ma lettre d'office, qui ne contient pas grand'chose. Votre réflexion sur le caractère personnel de M. de Vergennes me paraît très juste, et comme, quand on en a un, quel qu'il soit, plus ou moins, on agit toujours en consé-

[1] Cette lettre manque.

[2] Ces rentes dépendaient de la succession du prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur François, et mort en 1780 gouverneur général des Pays-Bas autrichiens.

quence, il est vraisemblable que tout ce qu'il fera jamais y sera conforme.

Heureusement, tout ce qu'il fera en Hollande peut nous être assez indifférent, mais ce qui ne me l'est pas autant, c'est l'excessive prudence du nouveau roi Frédéric-Guillaume, que je désirerais fort voir aussi hardi que feu son oncle, par la raison qu'il a bien moins d'étoffe.

Je savais déjà la nouvelle incartade de la mauvaise tête du sieur Linguet. Cet impertinent trait de déraison est du nombre de ces choses qu'il faut avoir vues pour pouvoir croire qu'un homme, qui a le sens commun, ait pu se le permettre, et je vous avoue que je suis on ne peut pas plus étonné de ce qu'après ce nouveau trait d'insolente désobéissance on lui ait permis de revenir à Paris et d'y continuer un plaidoyer en personne[1]. Il m'a envoyé un exemplaire de son mémoire accompagné d'une lettre remplie de mauvaises raisons sur sa justification, à laquelle j'ai jugé à propos de ne répondre que par l'espèce de persifflage ci-joint[2], moyennant la teneur duquel je ne pense pas que je courre risque d'être un jour imprimé. Il sera bon cependant que vous lui disiez de ma part qu'il s'abuserait très fort s'il comptait sur la protection de l'Empereur ou sur mes bons offices lorsqu'il trouvera bon de faire ou d'écrire choses répréhensibles quelconques: bien au contraire. Je vous embrasse de tout mon cœur.

---

35. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 20 janvier 1787. — Les très gracieux ordres de V. M. I. datés du 2 de ce mois m'ont été remis le 13, et la lettre adressée à la Reine Lui a été présentée le même jour. Dans une longue audience, je me suis occupé à retracer à cette auguste princesse tout ce que l'état actuel des choses présente de plus intéressant et de plus digne d'attention : les mesures à prendre pour éconduire, s'il est possible,

[1] Linguet plaidait contre le duc d'Aiguillon, auquel il réclamait une forte somme à titre d'honoraires, pour les mémoires qu'il avait faits pour lui dans son procès au Parlement en 1770. Le 10 mars 1787, la Grand'Chambre rendit un arrêt accordant 24,000 livres à Linguet; mais cet arrêt fut cassé par le Conseil. (*Journal du libraire Hardy*, t. VII, p. 2, 8, 15 et 40. Bibliothèque nationale, manuscrits français, n° 6686.)

[2] Cette lettre manque.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tout projet du roi de Prusse d'un voyage en France; les insinuations à faire au Roi Très Chrétien sur les petites vilaines intrigues que son ministère se permet à la cour de Berlin; la santé chancelante du comte de Vergennes et les précautions à prendre pour le remplacer en cas d'événement, ont été les principaux objets de mes représentations; elles se trouvent consignées dans ma dépêche d'office d'aujourd'hui. Mais il me reste à y ajouter quelques remarques, particulièrement sur l'article d'un changement possible dans la place des Affaires étrangères. Le seul désir très réel de complaire à V. M. suffirait pour porter la Reine à protéger ouvertement le comte de Saint-Priest, si Elle se persuadait d'être en force à le faire arriver au ministère. Elle a sur l'efficacité de son crédit en matières politiques des doutes qu'Elle ne veut point avouer[1] et qui malheureusement ne sont que trop fondés, parce qu'Elle s'est constamment déjouée Elle-même auprès du Roi en Lui marquant de l'ennui sur tout ce qui tient à cette partie si essentielle du gouvernement. Mes très humbles rapports précédents en ont dit assez sur ce chapitre; malgré cela, la Reine serait encore à temps de revenir sur ses pas et je ne cesse de Lui en démontrer la nécessité. Son aversion manifeste pour le comte de Vergennes ne sert qu'à aigrir davantage ce ministre, dont la mauvaise volonté perce de toutes parts; cependant ce ne serait un avantage réel pour l'auguste service, d'être débarrassé de ce personnage, qu'autant qu'il fût remplacé par un sujet convenable; que, si le contraire arrivait, d'après le mauvais pli que l'on a pris ici depuis longtemps, il est certain que ni pour le présent ni pour un long avenir V. M. ne pourrait plus compter sur son alliance avec la France.

Il est démontré que l'on est bien informé ici des qualités personnelles du roi de Prusse et qu'on en évalue les conséquences. Quoique ce prince se soit prêté dans les affaires de Hollande[2], il n'en résulte ni un grand contentement, ni beaucoup de confiance, parce qu'on ne

[1] Marie-Antoinette les avouait parfaitement. (Cf. sa lettre du 22 septembre 1784 à Joseph II, imprimée en note, p. 295 de notre premier volume.)

[2] M. de Rayneval était parvenu à se mettre d'accord avec le ministre prussien à la Haye, le comte de Goertz, sur un plan de conciliation, que ce dernier avait lui-même présenté à la princesse d'Orange en insistant pour qu'elle le fît accepter à son mari; mais le stathouder et sa femme n'avaient pas voulu faire la moindre concession et M. de Rayneval avait reçu l'ordre de rentrer en France. Le 16 janvier 1787, M. de Vergennes, en racontant tout cela à M. de Mercy, ne lui avait pas caché

peut en avoir aucune dans les intentions du comte de Hertzberg et qu'on le voit avec peine éclipser les personnages les plus dévoués à la France. Il semble que les vues du cabinet de Versailles se replient de plus en plus sur la maison Palatine, laquelle, ne pouvant entrer en parallèle ni suppléer la cour de Berlin en consistance politique, ne laisse pas cependant de présenter pour les futurs contingents des aspects favorables au système français.

Le comte de Vergennes dissimule de son mieux la sensation que lui cause la prochaine entrevue de V. M. avec l'impératrice de Russie. Il m'en a parlé de lui-même sans affectation, et je lui ai tenu le langage qui m'avait été ordonné; cependant cette entrevue causera quelque inquiétude de plus, depuis que l'on a appris les nouvelles d'Égypte, l'insurrection du pacha de Scutari et tous les embarras qui en résultent pour la Porte. A mesure que cette puissance approche de sa ruine, on est plus effrayé ici des conséquences qu'elle doit entraîner, mais on n'en est pas moins indécis sur les mesures à prendre, et, si la catastrophe devait arriver pendant le ministère du comte de Vergennes, on ne saurait prévoir ni calculer assez les fausses démarches auxquelles infailliblement il ne manquera pas de se livrer.

J'ai sondé les dispositions de ce ministre sur le projet d'une transaction touchant la rente de 96,875 livres affectées sur la Lorraine, et il m'a répondu sans hésiter que le Roi se prêterait volontiers à un pareil arrangement; que cependant il serait indispensable d'en retarder la négociation jusqu'après l'assemblée des Notables, qui donnera peu de loisirs pour toute autre affaire. Ce délai ne s'étendra vraisemblablement pas au delà de deux ou trois mois, et partie de ce temps pourra être employée à rassembler les titres qui constatent le fonds de l'objet. Le baron de Charvet[1] ne m'en a procuré par ce courrier qu'une notice incomplète; je n'en avais eu ci-devant aucune connaissance, et ce sera sans doute ou à Bruxelles ou en Lorraine que cette matière aura été mise en question. Maintenant je vais la suivre avec assiduité et, quand il plaira à V. M. de me faire expédier les pouvoirs nécessaires, je tâ-

son mécontentement et il lui avait déclaré que désormais la France abandonnerait le stathouder à son sort. (*Mercy à Kaunitz*, dépêche d'office du 20 janvier 1787.)

[1] Le baron de Charvet, conseiller-maître de la Chambre des comptes de Bruxelles, était chargé de l'administration des rentes dépendant de la succession du prince Charles de Lorraine.

cherai d'en user de manière à remplir ses ordres le plus avantageusement possible.

L'opéra de Salieri s'était un peu relevé à la seconde et troisième représentation, mais l'ouvrage a été retiré. Je suis intervenu pour aplanir quelques mauvaises difficultés que l'on avait voulu faire à ce maître de chapelle pour son traitement; j'espère lui procurer toute satisfaction à cet égard.

V. M. daignant fixer la somme d'environ cent louis pour le don à faire à l'accoucheur de la Reine, Vermond, il aurait été difficile de trouver une boîte toute faite précisément de ce prix; conséquemment je viens d'en commander une, et quand elle sera achevée je la remettrai à Vermond comme une marque de la satisfaction de V. M. des soins qu'il s'est donnés pour le chirurgien Boër.

---

36. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 20 janvier 1787. — On est ici au moment de voir s'ouvrir la nouvelle scène [1] dont ma dépêche d'office d'aujourd'hui expose à V. A. les détails préliminaires. Il serait difficile de prévoir à quoi aboutira tout cet appareil assez inutile s'il n'avait pour objet que le rétablissement de l'ordre, et peut-être embarrassant, ou pour le moins ridicule, si une affiche aussi marquée se réduit à quelques petits moyens de se procurer de l'argent, seul et unique but vraisemblable de tout ce qui se fait aujourd'hui. Il y a des indices presque certains que M. de Vergennes voit les choses sous cet aspect, mais des motifs de convenance personnelle qui lui sont communs avec le garde des sceaux les portent l'un et l'autre à laisser le contrôleur général s'engager dans un défilé d'où il ne se retirera qu'avec peine. Je fais ce qu'il m'est possible pour engager la Reine à ne point perdre l'équilibre dans une conjoncture dont l'intrigue et la perfidie formeront les principaux ressorts. Je tâche en même temps de fixer l'attention de cette princesse sur la santé chancelante de M. de Vergennes et sur les précautions à prendre pour le remplacer en cas d'événement [2]. La

(1) M. de Mercy parle de l'assemblée des Notables dont les lettres de convocation avaient été publiées le 29 décembre 1786.

(2) Le 16 janvier 1787, M. de Mercy, en

Reine a sur l'efficacité de son crédit en matières politiques des doutes qu'Elle ne veut point avouer et qui ne sont malheureusement que trop fondés, parce qu'Elle s'est constamment déjouée Elle-même auprès du Roi en Lui marquant de l'ennui sur tout ce qui tient à cette partie du gouvernement. Elle serait cependant encore à même de revenir sur ses pas; son aversion manifeste et stérile contre M. de Vergennes ne sert qu'à aigrir davantage ce ministre, dont la mauvaise volonté perce de toutes parts; malgré cela, il n'y aurait d'avantage réel à être débarrassé de ce personnage qu'autant qu'il serait remplacé par un sujet convenable. Ce sont des remarques que j'expose aujourd'hui à S. M. l'Empereur, sans Lui développer tous les détails qui serviraient à prouver combien il est difficile d'obtenir de son auguste sœur une conduite telle qu'il serait à désirer qu'Elle voulût bien adopter.

Le célèbre Linguet n'est point encore ici, mais il doit y arriver incessamment; je tâcherai de le retenir dans les bornes de la modération, en lui insinuant, ainsi que V. A. a la bonté de me le mander, qu'il ne doit compter sur sa protection qu'autant qu'il la méritera par une conduite sage.

---

37. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 26 janvier 1787. — Mon cher comte de Mercy, cette lettre vous sera remise par mon écuyer Seitzer que j'envoie à Paris et

exécution des instructions du Chancelier, avait fortement insisté près de la Reine pour qu'elle déterminât le Roi à nommer M. de Saint-Priest à la place de M. de Vergennes, dans le cas où celui-ci viendrait à manquer. La Reine avait laissé voir qu'on l'avait prévenue contre M. de Saint-Priest et avait même dit «que c'était un homme qui semblait unir à beaucoup d'ambition un caractère intrigant». M. de Mercy s'était efforcé de le disculper en disant que tout le monde tenait M. de Saint-Priest pour un homme habile et bien intentionné; il ajouta «que ce diplomate était, de tous les ministres français, le seul qui fût tout dévoué au système de l'alliance franco-autrichienne et qu'il s'était rendu digne de la confiance de l'Empereur». Enfin, il déclara «que comme ce monarque lui-même recommandait cet excellent serviteur à la toute-puissante protection de la Reine, cela ferait fort mauvais effet si on ne lui préparait les moyens de parvenir au ministère». Sur quoi la Reine parut touchée et répondit, «qu'en considération de l'intérêt que son frère portait à M. de Saint-Priest, elle était disposée à lui être utile». (*Mercy à Kaunitz*, dépêche d'office du 20 janvier 1787.)

de là en Angleterre pour y acheter des chevaux dont j'ai besoin pour remonter mes écuries. Je vous prie de lui fournir tous les renseignements, les passeports ainsi que les moyens pécuniaires pour le mettre à même de remplir exactement sa commission. Cet achat est assez considérable, puisque je voudrais avoir trente chevaux, y compris ceux dont il doit faire acquisition en Angleterre et auxquels se joindront encore dix à douze autres que je fais acheter par commission en Irlande, ce qui pourra faire un transport d'une quarantaine de chevaux.

Je le charge d'une lettre pour le prince de Lambesc [1], et je vous prie aussi, mon cher Comte, de vouloir de même engager le prince à seconder les recherches que Seitzer sera dans le cas de faire, puisqu'il a tous les moyens de lui indiquer les meilleurs endroits pour avoir des chevaux. Je désire, en général, avoir de bons chevaux de service; je ne m'attache ni à la figure ni au poil; juments ou hongres, tout me sera égal.

Je ne vous parle pas politique à cette occasion, quoiqu'elle serait sûre, n'ayant aucune matière à cela. L'assemblée des Notables en France fait beaucoup raisonner et j'attends avec empressement le retour du courrier pour savoir votre avis à ce sujet. Pour moi, je crois que c'est une farce des ministres et du Contrôleur général qui, pour se soutenir et ayant besoin de proposer des moyens odieux et pénibles, veut s'épauler de l'avis ou de l'apparence du moins de ces 140 messieurs assemblés, car leur avis ne sera pas celui de la nation, puisqu'ils ne sont point les États généraux. Ils ne sont non plus élus par les États généraux comme une députation de leur corps et autorisés de parler en leur nom. Ce ne sont donc que 140 conseillers nommés à plaisir par le Roi et appelés à Versailles pour dire leur avis personnel sur des points qu'on leur présentera et qui jusqu'à présent leur sont inconnus. Or 140 sont beaucoup trop pour bien éplucher une matière, et surtout il y aura probablement des matières sur les-

[1] Ce prince, fils de la célèbre comtesse de Brionne, née Rohan-Rochefort, appartenant par son père à la maison de Lorraine et en raison de cette parenté l'Empereur lui avait fait fort bon accueil, lorsqu'il s'était rencontré avec lui à diverses reprises, tant en France qu'en Italie et à Vienne. Charles-Eugène de Lorraine-d'Elbeuf, prince de Lambesc, né en 1751, était grand écuyer du Roi depuis l'année 1761, et en cette qualité il pouvait beaucoup aider l'écuyer Seitzer dans sa mission.

quelles il y a des personnes qui par leur état, bien loin d'en avoir la connaissance requise pour en avancer un avis, n'auront pas même les premières notions; enfin nous verrons ce qu'il en écherra.

Mon voyage à Cherson reste toujours fixé, et je compte à peu près de partir vers le 24 mars. Adieu, mon cher Comte, portez-vous bien et soyez persuadé de la sincère estime et amitié avec lesquelles je suis...

Je vous envoie ci-joint une lettre pour la Reine [1] que je vous prie de lui remettre.

---

38. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 7 février 1787. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu par le courrier votre lettre du 20 janvier, et je trouve parfaitement justes les réflexions que vous avez faites à la Reine au sujet de M. de Saint-Priest et de la perte de son influence sur toutes les affaires majeures d'État dont elle est seule cause. Mais à ce mal-là le remède sera bien plus difficile qu'il ne l'aurait été de le prévenir par une conduite suivie et conséquente.

Dans ce moment, je ne puis vous parler d'aucun objet politique et intéressant, sinon que le roi de Prusse a molli entièrement vis-à-vis de la France dans l'affaire du stadthouder [2]. Ce n'est point fine politique de sa part, mais c'est réellement un effet de son incertitude, faiblesse et inapplication personnelle.

Berlin, qui a toujours été gouverné par la volonté despotique des deux rois ses prédécesseurs et où ni cabales ni intrigues ne pouvaient avoir lieu, parce que tous les ministres n'ont été que des instruments, se trouve actuellement déchiré par les différents partis que l'indécision, le goût du Roi pour une femme et le fanatisme pour la maçonnerie la plus sublime et accompagnée d'évocations ont fait naître; cette nouvelle pâture d'esprit qui leur a été entièrement inconnue occupe toutes les têtes. Le prince Henri [3], qui est à la tête de la faction française, n'a pas honte de se servir de l'influence de la dame de cour

[1] Cette lettre manque. — [2] Voir plus haut, p. 66, n. 2. — [3] Voir tome I, p. 286, n. 1.

dont le Roi est éperdûment amoureux, au point qu'il veut l'épouser de la main gauche, tandis qu'il a la Reine de la main droite et qui restera en place; il sera donc pourvu de deux femmes par mariage[1]. On dit que le prince Henri a regagné de cette façon du crédit en donnant des soupers et des petites fêtes auxquelles Mlle de Voss assiste toujours. M. de Hertzberg, avec tout ce qu'il y a d'acharné contre la maison d'Autriche, les érudits et tout ce qui a trait aux affaires de l'Empire, est à la tête d'une autre faction que le Roi laisse faire en grande partie ce qu'elle veut, pour ne pas être ennuyé de leurs raisonnements pédantesques; néanmoins le crédit de Hertzberg est de beaucoup diminué, n'étant pas le complaisant de son maître. Enfin un certain M. de Wellern et un nommé Bischoffswerder sont les favoris : le premier influe sur toutes les affaires internes, et le second se mêle en grande partie du militaire. La maçonnerie est le mérite de l'un et de l'autre; ils trouvent beaucoup de contradictions à l'exécution de leurs idées de la part du duc de Brunswick et du général Moellendorff qui, quoique ennemis, sont cependant du même avis quand il s'agit de l'armée, de la conservation de l'ordre et de l'énergie qui y régnaient. Voilà à peu près le tableau actuel de la cour de Berlin. Je ne sais

(1) Frédéric-Guillaume II avait épousé en 1765 Élisabeth-Christine, fille du duc Charles de Brunswick; mais en 1769 il s'était séparé judiciairement de cette princesse qui vécut jusqu'en 1840. Presque aussitôt après cette séparation, il se remaria avec Frédérique-Louise, fille du landgrave Louis IX de Hesse, qui lui donna de nombreux enfants; mais elle ne sut pas retenir son mari qui eut plusieurs maîtresses en titre. La première, fille d'un musicien de chapelle, qu'il fit comtesse de Lichtenau, fut elle-même assez vite délaissée, bien qu'elle eût du prince deux enfants, un fils et une fille, et elle dut se résigner à ne conserver que l'amitié de son amant qui cependant continua d'aller la voir presque tous les jours. Lorsqu'il n'était encore que prince héréditaire, Frédéric-Guillaume II avait manifesté une vive inclination pour une dame du Palais, une demoiselle de Voss; après avoir longtemps hésité, cette jeune femme céda, dit-on, aux instances de la Reine et de Mme de Lichtenau et consentit à nouer avec le Roi une liaison, qui fut régularisée par une sorte de mariage de la main gauche. Tout le monde disait alors que le consistoire s'appuyant sur un avis de Mélanchthon en faveur de Philippe de Hesse, avait déclaré que cette bigamie était permise, et on nommait l'ecclésiastique qui avait célébré ce quasi-mariage. Mais jusqu'ici on a vainement cherché un acte à l'appui de ces dires; Mlle de Voss, devenue comtesse Ingenheim, mourut en 1789 après avoir mis au monde un fils, et bientôt après le Roi contracta une union analogue avec la comtesse Donhöf. (Cf. l'article de M. de Hartmann, dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. VII, p. 685-701, Friedrich Wilhelm II, König von Preussen, et Ranke, *Die Deutschen Maechte und der Fürstenbund*, t. I, p. 287, et t. II, p. 388.)

comment le Roi trouvera moyen de suppléer au déficit que la levée des différents impôts et privilèges exclusifs doit nécessairement causer à ses finances. On parle d'établir une capitation, mais rien n'en est encore décidé.

J'ai été très charmé de voir par votre rapport d'office que vous regardez l'assemblée des Notables sous le même point de vue que je l'ai envisagée; il faudra voir quelle en sera l'issue.

Le prince de Ligne qui vient d'arriver ici m'a donné une singulière nouvelle, savoir qu'il pourrait être question que la Reine, ma sœur, sera au mois de juin prochain pour huit jours à Bruxelles pendant l'absence du Roi qui irait à Brest. J'en écris même à la Reine dans la lettre que je vous joins ici pour elle [1]. Je désire beaucoup savoir si effectivement cette idée subsiste et s'il y a de probabilité qu'elle sera réalisée, puisque la Reine venant chez moi je ne voudrais point manquer de m'y trouver et d'avoir le plaisir de la revoir. Le mois de juin de cette année est en vérité un peu embarrassant, puisqu'il se joint de très près au mois d'avril et au commencement de mai où je me trouverai probablement à Cherson; néanmoins, pourvu que je le sache à temps, mon extrême désir de l'embrasser me fera trouver des moyens de le satisfaire. J'ai été à Mantoue pour la reine de Naples lorsqu'elle y est venue, et ne me rendrais-je pas également pour la reine de France à Bruxelles, si elle y venait? Je vous prie donc, mon cher Comte, de me faire avoir à ce sujet des renseignements bien positifs et de réexpédier le courrier mensuel de façon qu'il arrive ici sans faute pour le 10 ou 12 mars au plus tard, afin qu'il me trouve encore à Vienne, ne comptant partir qu'entre le 15 ou le 20. Je me rendrai d'abord à Léopol, en voyant en passant quelques objets, et c'est là que j'attendrai le départ de l'Impératrice de Kiew pour aller directement à Cherson; il ne me faudra pour cela qu'à peu près sept jours de voyage, la plupart par des steppes.

Je vous suis fort obligé de l'intérêt que vous prenez de Salieri pour qu'il lui soit rendu justice de la part des directeurs de l'Opéra pour la récompense de ses peines. C'est certainement un homme à talents, pourvu que le poète lui fournisse les moyens de faire valoir son génie.

[1] Cette lettre manque.

Le comte de Belgiojoso compte partir après-demain pour retourner à Bruxelles et y introduire la nouvelle administration[1].

Je vous envoie ci-joints les pleins pouvoirs que vous m'avez demandés au sujet de la transaction des rentes lorraines et je serai charmé que cette affaire pût se terminer d'une façon ou de l'autre.

Adieu, mon cher Comte; c'est toujours avec plaisir que je vous réitère les sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis. . .

39. — KAUNITZ A MERCY.

Vienne, le 7 février 1787. — J'ai bien reçu, mon cher Comte, conjointement avec vos lettres d'office, la familière que vous avez bien voulu m'écrire. Je réponds aux premières comme il est dans l'ordre, et pour la partie de la seconde, qui regarde principalement l'assemblée des Notables, je vous avoue que je regarde comme une vraie arlequinade cette ridicule chose, qu'on a fait adopter au Roi. Mais elle n'a rien d'étonnant cependant, parce qu'il est dit une fois pour toutes, que dans le pays où vous êtes il faut toujours que tout tienne aux personnes et jamais rien à la chose. Cette assemblée est donc selon moi ce que l'on appelle, sauf respect, une cacade dans toutes les formes. Le Roi n'a qu'un moyen d'augmenter ses revenus et c'est chercher midi à quatorze heures que de vouloir le trouver ailleurs que dans la réforme des abus de l'administration et de la diminution des dépenses dans toutes les branches qui en sont susceptibles. Mais ce sont leurs affaires au bout du compte; ils feront comme ils l'entendent, et tout ce que peuvent leurs amis, c'est de les plaindre, lorsqu'ils prennent des mauvais partis.

[1] Joseph II fait allusion au nouvel ordre de choses établi dans les Pays-Bas par les deux célèbres diplômes du 1er janvier 1787, qui bouleversaient l'ancien système d'administration et réorganisaient tous les tribunaux. Le comte de Belgiojoso était ministre de l'Empereur près les gouverneurs généraux des Pays-Bas, l'archiduchesse Marie-Christine et son époux le prince Albert, duc de Saxe-Teschen.

Une suite de lettres de l'Empereur Joseph II au comte Louis-Antoine de Belgiojoso, de 1774 à 1787, a été publiée par Felice Calvi dans son ouvrage : *Curiosità storiche e diplomatiche del secolo decimottavo* Milano, 1878, p. 419-550.

Au reste vous ne me laissez rien à désirer sur tout ce que vous dites et faites vis-à-vis de la Reine. Dieu veuille que cela fructifie; mais franchement, je le souhaite plus que je ne l'espère, toutefois, *ibant qua poterant,* et quand on fait tout ce que l'on peut, tout est dit.

Vous ne pouvez pas douter que je ne fasse tout ce qui pourra dépendre de moi en faveur de votre parente, mon cher Comte. Et pour ce qui est de Linguet, ce sera une œuvre de charité que de lui parler comme vous vous proposez de le faire, car c'est au vrai un maître fou dont la mauvaise tête a grand besoin d'être conseillée.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon bien cher ami; tout à vous...

40. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 20 février 1787. — Mon cher comte de Mercy, le courrier femelle qui vous remettra la présente, est la Storace qui a été pendant plusieurs années notre première chanteuse à l'Opéra bouffon italien. Elle désire être présentée à la Reine et m'a demandé à cet effet une lettre pour elle; mais n'ayant pas jugé à propos de l'en charger, j'ai préféré de vous l'envoyer ci-incluse; je vous prie de la remettre à la Reine. Si elle veut l'entendre chanter, je crois qu'elle sera contente de son art et de sa méthode, quoiqu'elle ne brille pas autant au clavecin que sur le théâtre où elle peut faire valoir son jeu.

Adieu, mon cher Comte; toute occasion m'est agréable où je puis vous assurer des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis...

41. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 1er mars 1787. — Ma dépêche d'office d'aujourd'hui expose à V. M. I. plusieurs détails relatifs à la mort du comte de Vergennes. Il me reste maintenant à ajouter ici très humblement quelques remarques propres à éclaircir ce qui a précédé et suivi cet événement. Bien avant le voyage de Fontainebleau [1], des indices

[1] En 1786 la cour alla s'installer à Fontainebleau le 9 octobre.

sérieux en annonçaient la possibilité, et je n'avais cessé de réitérer mes instances à la Reine pour qu'Elle se préparât à rendre un service utile à V. M. et au Roi en tâchant de déterminer un remplacement convenable au système établi entre les deux cours. J'eus d'abord à combattre des préjugés contre le comte de St-Priest; il s'y joignit des doutes sur la réussite des démarches à faire, et de l'incertitude sur la manière d'opérer. Je m'étais flatté d'avoir surmonté ces obstacles; en effet la Reine proposa le comte de St-Priest, ainsi qu'Elle daigna me le mander par un billet très humblement ci-joint en original[1]. Il en résulte la preuve que les intentions de cette auguste princesse étaient déterminément bonnes, mais il me reste des doutes sur le degré

[1] *Marie-Antoinette à Mercy* (14 février 1787. «Le Roi vient de mander M. de Montmorin qui est à Paris. Je crois qu'il sera déclaré ce soir Ministre des affaires étrangères. Je connais trop votre discrétion, Monsieur le Comte, pour craindre que vous en parliez avant de l'apprendre par d'autres. J'ai nommé M. de Saint Priest et même je l'ai disculpé sur l'ordre de Russie; je n'ai pu insister contre le penchant du Roi. Vous connaissez, Monsieur, mes principes et mes sentiments pour vous.» (A. d'Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II, Ihr Briefwechsel*.... p. 109.)

Le comte de Mercy répondit le lendemain : «Je sens tout le prix de la bonté que V. M. me marque dans la circonstance présente; ma fidélité lui est garante que je ne ferai jamais aucun abus de la confiance qu'Elle daigne m'accorder. Puisqu'il est bien clair que le choix de M. de Montmorin n'a été décidé que de concert et avec l'acquiescement de la Reine, il est à croire que ce sera une forte raison pour le nouveau ministre de chercher à mériter par sa conduite l'appui auguste qui a concouru à lui procurer la place importante qu'il va occuper.»

On trouve encore dans les papiers de M. de Mercy ce billet écrit de la main de l'abbé de Vermond, qui doit être un extrait d'une lettre de la Reine à Joseph II, du 1er mars, qui nous manque, et dont M. de Mercy parle plus loin : «M. de Montmorin, sans manquer d'esprit, n'annonce pas des talents supérieurs; il s'est bien conduit dans son ambassade d'Espagne et dans le commandement de Bretagne. N'y eût-il que son âge bien plus rapproché de celui du Roi, dont il a été *menin**, il ne gagnera

* Armand-Marie, comte de Montmorin de Saint-Hérem, né le 13 octobre 1746, était donc de huit ans plus vieux que Louis XVI. En 1770, lorsqu'à l'occasion de son mariage avec Marie-Antoinette la maison du Dauphin fut organisée, M. de Montmorin fut un des douze menins de ce prince qui commença par le soupçonner de vouloir le gouverner. En 1774, peu après l'avènement de Louis XVI, M. de Montmorin fut nommé ministre de France près de l'électeur de Trèves et, en 1778, il devint ambassadeur à Madrid, où il resta jusqu'en 1784. Quelque temps après il fut nommé commandant en chef dans la province de Bretagne, dont le gouverneur était le duc de Penthièvre, qui n'y allait presque jamais. M. de Montmorin, qui par suite tenait la première place dans cette grande province, sut s'y faire aimer et y réussir.

On désignait sous le nom de menins les gentilshommes nommés pour accompagner le Dauphin, lorsque ce prince devenait un jeune homme et avait sa maison. Ce mot, d'origine espagnole, fut employé pour la première fois en 1680 lorsqu'on forma la maison du Dauphin, fils de Louis XIV. De 1770 à 1774 les menins furent ordinairement au nombre de douze, servant six ensemble.

d'énergie qu'Elle a mise à les faire valoir. Je suis d'autant plus affecté de cette réflexion, qu'Elle doit s'étendre sur tous les objets de quelque importance, et que les résultats en sont aussi fâcheux pour la gloire de la Reine que peu profitables pour le service de V. M. Le choix d'un ministre des affaires étrangères était une occasion unique, qui se retrouvera difficilement.

On a toujours remarqué dans le Roi une grande répugnance à mettre en place des gens d'un mérite distingué, parce qu'il leur suppose une activité embarrassante et trop de moyens pour parvenir à le dominer. D'après cette opinion, le monarque a tout sujet de s'applaudir de la composition de son ministère actuel, et il est plus que probable qu'il n'y changera rien de longtemps. Parmi ce ministère, il n'existe pas un individu auquel on ait lieu de supposer de l'affection pour le système de l'alliance, et sans me livrer à des conjectures prématurées sur le comte de Montmorin, la médiocrité qu'on lui attribue jointe au projet qu'il annonce d'adopter strictement les principes de son prédécesseur, sont des motifs de douter que l'on ait à se promettre rien de bien satisfaisant de la part de ce ministre.

Quelque désagréable que soit la réunion de ces aspects, ils ne serviront qu'à me rendre plus attentif à ce qu'exige l'auguste service, mais en même temps ils confirment plus que jamais les opinions que par zèle autant que par devoir j'ai osé dans d'autres conjonctures mettre sous les yeux de V. M. sur l'état présent de ses liaisons avec la France.

jamais l'ascendant qu'avait pris le défunt. J'espère qu'à tous égards l'alliance se trouvera mieux de ce nouveau ministre. Comme c'est l'objet le plus cher à mon cœur, c'est aussi celui dont je lui ai parlé d'abord. Je lui ai fait sentir que je la croyais bonne et utile des deux côtés et, comme cela est dans le sentiment du Roi et dans le mien, j'ai ajouté qu'il valait mieux parler avec franchise et *fermeté* même, dans les occasions où l'on n'était pas du même avis, parce que sans cela on ne pouvait compter sur rien. M. de Montmorin est venu chez moi aussitôt après que le Roi lui a eu annoncé qu'il lui donnait la place de M. de Vergennes. J'avais parlé de M. de Saint-Priest; je l'avais même disculpé d'une petite méchanceté de M. de Vergennes sur l'ordre de Russie; mais je n'ai pas pu insister contre le goût du Roi en faveur d'un homme, dont je ne puis garantir le caractère; *on dit qu'il est intrigant et avide d'argent* *. »

* Il est probable que les mots soulignés l'ont été par M. de Mercy et non par la Reine; mais il n'est pas possible de rien affirmer.

Le garde-noble mensuel m'a remis le 18 les très gracieux ordres de V. M. datés du 7, et j'ai fait parvenir sur-le-champ à la Reine la lettre qui Lui était adressée. On a connaissance ici de tout ce que V. M. me fait la grâce de me marquer sur ce qui se passe à Berlin, et le feu comte de Vergennes paraissait assez embarrassé de combiner ses manèges politiques avec une cour qui prend des formes aussi étranges. On ne tardera pas à s'apercevoir comment le comte de Montmorin les envisagera; c'est le point capital sur lequel je me prépare à l'observer le plus près.

La Reine a paru sensiblement touchée du désir que V. M. Lui marque d'aller La trouver à Bruxelles, mais la Reine est en même temps bien embarrassée de désigner le temps où Elle pourra entreprendre cette course, dépendante de celle du Roi, de sa santé, de celle de ses enfants et de semblables motifs, qui tiendront dans une sorte d'incertitude l'instant où ce projet s'accomplira; la Reine n'a imaginé d'autre expédient que celui de remettre au courant du mois de mai l'information plus positive qu'Elle prévoit être en état de donner alors à V. M. sur sa marche. Le calcul de cette auguste princesse porte sur ce qu'Elle suppose qu'avant la fin de mai V. M. sera de retour de son grand voyage, et qu'alors il sera encore temps de se concerter, au lieu qu'en déterminant dès à présent un plan, il ne servirait qu'à gêner ceux de V. M. en laissant subsister les risques de quelques contretemps qui pourraient survenir dans les mesures de la Reine. Je vois bien que son voyage est sérieusement projeté, mais je doute très fort qu'il ait lieu.

Le décès du comte de Vergennes a rendu comme non avenue la démarche que j'avais faite pour une transaction sur les rentes de la Lorraine. Je viens de renouveler cette proposition au comte de Montmorin, en l'informant de l'accueil que son prédécesseur y avait fait. Il m'a répondu que cet objet ne pouvait être traité qu'avec l'intervention du Contrôleur général; que ce dernier, absorbé par son travail actuel, ne pourrait guère s'occuper d'autres affaires, mais qu'après l'assemblée des Notables nous entrerions en matière, et qu'il prévoyait que le désir du Roi de se prêter aux convenances de V. M. rendrait cet arrangement faisable. Je renouvelle aujourd'hui ma demande au gouvernement général des Pays-Bas, de quelques éclaircissements qui me manquent sur le titre de ces rentes, et je presserai ici sur le mo-

ment à pouvoir faire usage du plein pouvoir que j'ai reçu pour la confection de l'objet dont il s'agit.

L'écuyer Seitzer m'a remis les ordres dont il était chargé en date du 26 de janvier. J'ai d'abord commencé à faire faire une revue générale chez tous les maquignons de Paris, où il ne s'est pas trouvé un seul cheval convenable. Le prince de Lambesc, très empressé de concourir au meilleur service possible de V. M., laissera le choix sur toutes les remontes qui arriveront de différentes provinces pour les écuries du Roi; ces remontes sont en route et on les attend d'un jour à l'autre. Malgré cette facilité ce sera un hasard des plus heureux s'il y a moyen de former l'emplette ordonnée; dans le Limousin et en Normandie il ne manque pas de chevaux de quelque figure, mais soit par le mauvais choix des étalons, soit par d'autres causes de négligence ou d'ignorance les haras, depuis nombre d'années, ne produisent que des chevaux sans force ni qualités, au point qu'après les grandes dépenses que l'on avait faites pour le haras du Roi on vient de le réformer voyant que l'on ne réussissait pas à en tirer une monture de distinction. Au reste, il n'y aura ni soins ni moyens de négligés pour tâcher de remplir les ordres de V. M.; je fournirai à cet effet les fonds nécessaires à l'écuyer Seitzer et il ne passera en Angleterre qu'après avoir épuisé toutes les recherches qui restent à faire dans ce pays-ci.

J'ai remis à l'accoucheur de la Reine, Vermond, la boîte qui lui était destinée; le prix de cent louis auquel elle était fixée, m'a permis de la faire enrichir de quelques diamants; Vermond a été comblé de cet acte de munificence, et il m'a prié d'en mettre ses profondes actions de grâces aux pieds de V. M. La facture de cette boîte avec la quittance des ouvriers seront présentées au cabinet par mon agent à Vienne.

Je suis avec la plus profonde soumission...

---

42. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 1er mars 1787. — Les détails que contient ma dépêche d'office d'aujourd'hui, ne donnent pas une idée assez précise de ce qui vient de se passer depuis quinze jours; pour en éclaircir les causes

et les effets, il faut que j'ajoute ici des particularités qui ne peuvent être exposées qu'à V. A. seule.

Quoique les bontés de la Reine à mon égard ne se soient jamais démenties un instant, quoiqu'Elle m'accorde une confiance assez étendue, mais qui par le fait devient aussi inutile pour Elle que pour le service de son auguste frère, enfin quoique je sois personnellement et constamment bien traité, l'expérience m'apprend de jour en jour à mieux évaluer la manière d'être de cette princesse, et ce que j'y observe m'affecte au delà de toute expression. Elle conserve un penchant pour sa patrie, de l'attachement pour son sang, de l'amitié pour son frère, mais Elle est incapable d'agir conséquemment à aucun de ces sentiments. Dans l'ignorance et le dégoût de toutes affaires sérieuses, Elle n'en connaît ni la valeur ni les conséquences; Elle les envisage avec ennui, sous des aspects divers, souvent très contradictoires, et le hasard La détermine quelquefois d'après les raisonnements les plus bizarres. Voilà, Monseigneur, ce qui a influé dans le choix du nouveau ministre des affaires étrangères ou, pour mieux dire, ce qui l'a décidé, car il dépendait de la Reine d'en disposer tout autrement. Elle faisait d'ailleurs si peu de cas du personnage, que dans un billet de deux lignes qu'Elle m'écrivit le 12, Elle s'exprimait ainsi : «*M. de Vergennes mourra cette nuit; ce sera infailliblement le très petit Montmorin qui le remplacera*[1].»

Quelques jours auparavant, pendant la maladie de M. de Vergennes, ayant eu occasion de parler vivement en faveur de M. de St-Priest, il prit tout à coup à la Reine le scrupule qu'il n'était pas juste que la cour de Vienne nommât les ministres de celle de Versailles. J'eus à essuyer, à l'appui de cette thèse, les réflexions les plus étranges; j'y répondis par des raisons, même par des vérités un peu fortes, et il s'ensuivit que plus par contrainte que par persuasion la Reine fit de légères tentatives pour M. de St-Priest, ainsi qu'Elle me l'annonça par un billet du 14, dont je joins ici la copie. Votre Altesse y observera la phrase : *vous connaissez mes principes*. . . Elle se rapporte au scrupule dont j'ai parlé ci-dessus. Quoique j'adresse à l'Empereur l'original de ce billet, je me garde bien de Lui exposer l'ensemble des fâcheuses remarques que V. A. vient de lire, parce que je craindrais

[1] M. de Montmorin était, en effet, de très petite taille.

que S. M. n'en fît dans sa correspondance un usage qui ne réussirait pas. La Reine me communique presque toutes les lettres que Lui écrit l'Empereur, et je ne les trouve pas toujours rédigées d'une manière à produire l'effet qu'elles semblent avoir pour but, soit par la difficulté de juger de loin les circonstances du moment, soit que ce monarque n'ait pas une parfaite connaissance de la tournure du caractère de sa sœur.

Je ne puis mieux me résumer sur la matière, qu'en rendant hommage au paragraphe de la lettre dont V. A. m'honore, et Elle observe relativement à la Reine qu'il y a beaucoup plus à désirer qu'à espérer. Pénétré de cette vérité jusqu'au découragement, je conçois qu'il ne sera pas impossible, dans certaines circonstances isolées, de tirer quelque parti utile de l'influence de cette princesse, mais ce seront toujours des effets du hasard [1].

. . . .

Quelque désagréable que soit la réunion de ces aspects, ils ne serviront qu'à me rendre plus attentif à tâcher de remplir mes devoirs utilement pour l'auguste service, bien certain, Monseigneur, que, dirigé par votre profonde sagesse, il n'échappera rien à mon zèle de ce qui pourra convenir le mieux à l'état des choses telles qu'elles se trouvent actuellement ici.

---

13. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 9 mars 1787. — Je vous prie de satisfaire ma curiosité, mon bon ami, sur toutes les questions suivantes, à savoir :

1° Quel est actuellement le nombre des chevaux de la grande écurie, et quel est celui de la petite, celui des chevaux de selle, et des chevaux de trait désigné séparément dans l'une et dans l'autre, anglais, barbes, espagnols, français, allemands et hollandais?

2° Quel est le nombre des chevaux dans les deux équipages de manège à Versailles? Combien il s'y trouve entre autres de chevaux

[1] Suit un paragraphe que nous avons supprimé parce qu'il se retrouve textuellement dans la lettre de Mercy à Joseph II du même jour, p. 77, paragraphe 1.

IMPRIMERIE NATIONALE

d'Espagne et barbes, et quels sont actuellement les deux premiers écuyers pour l'un et l'autre de ces deux manèges?

3° S'il est vrai que l'on fait venir encore tous les ans un certain nombre de chevaux d'Espagne et barbes? Combien il y en a actuellement? S'ils sont à tous crins, de quels poils différents, et de quel âge sont les plus jeunes, et si dans le nombre il se trouve parmi les chevaux d'Espagne quelques chevaux brillants et de beaucoup de mouvement?

Je vous prie de vous procurer toutes ces notions pour pouvoir me les transmettre, et pour ce qui est des chevaux d'Espagne, de les aller voir vous-même travailler aux deux manèges à votre commodité et en plusieurs fois, afin de pouvoir me dire avec certitude si, en figure et en qualité, il y a quelque chose de distingué. Je n'hésite pas à vous en prier, parce que, étant vous-même un amateur, pareille commission doit vous amuser plutôt que vous importuner. J'espère donc que vous voudrez bien me faire ce plaisir, toujours prêt à vous obéir de mon côté dans tout ce que vous pourriez vouloir me commander.

---

44. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 18 mars 1787. — Mon cher comte de Mercy, le courrier mensuel m'a remis votre lettre du 1er de ce mois, dans laquelle était renfermé le billet de la Reine que je vous renvoie ci-joint. Il y a longtemps que je me suis aperçu qu'elle avait mesuré son crédit dans des bagatelles et pour des affaires purement personnelles et que la grande dissipation où elle vivait lui avait fait perdre dans l'esprit du Roi cette considération qui pouvait lui donner l'influence directe dans les affaires d'État et le choix des ministres.

On ne pourra juger M. de Montmorin que dans l'occasion; mais je ne crois pas qu'il s'écartera facilement ou au moins pas de sitôt de la marche et des principes de feu M. de Vergennes, par la raison que le Roi y est attaché et que surtout au commencement il sera guidé par ses subalternes.

Les discours prononcés à l'assemblée des Notables, qui étaient joints

à votre dépêche d'office [1], étaient fort intéressants. Il paraît que cette assemblée ne pourra guère se terminer que par un coup d'autorité ou par la chute du Contrôleur général, en finissant toutefois par ne rien faire.

Le voyage de la Reine aux Pays-Bas m'a toujours paru aussi incertain que difficile à exécuter; je désire néanmoins qu'il pût s'effectuer pour avoir le plaisir de revoir ma sœur. Si l'occasion ne se présentait point cette année-ci, ainsi que cela me serait beaucoup plus commode, je crois que je serais dans le cas de me rendre moi-même l'année prochaine aux Pays-Bas pour m'assurer du succès de la nouvelle forme d'administration que j'y ai établie, et me trouvant de cette manière rapproché de Versailles, il serait tout naturel que je m'y transportasse pour quelques jours. J'en touche quelque chose à la Reine dans la lettre ci-jointe que je vous prie de lui remettre [2]. Si cependant son voyage aux Pays-Bas eût encore lieu cette année-ci, je désirerais en être averti à temps pour me régler en conséquence.

La chancellerie d'État vous transmettra ce que M. de Montmorin a fait présenter ici par M. de Noailles relativement à ses inquiétudes sur les démarches de la Russie vis-à-vis de la Porte; elle vous communiquera en même temps la réponse simple que j'y ai faite [3]. On peut être parfaitement tranquille à cet égard, car certainement la Russie ne songe point d'attaquer les Turcs et se trouve encore moins en état de le faire, et il ne serait d'ailleurs non plus de ma convenance d'y prêter la main.

Il n'y a sorte de contes qu'on ne fasse à mon sujet, et tout cela se débite par un nombre de fripons qui s'imaginent que toute leur existence dépend de pouvoir tromper leurs maîtres et le public et que c'est là la seule manière d'établir leur crédit. Hertzberg, Stutterheim [4] et Hofenfels s'y distinguent principalement et ils sont suivis de tous ceux qui sont leurs dupes ou qui cherchent d'en faire. L'idée de l'échange de la Bavière leur fournit un vaste champ pour débiter

[1] Ce sont les discours imprimés du Roi et du contrôleur général prononcés dans la séance d'ouverture de l'assemblée des Notables, le 22 février 1787.

[2] Cette lettre manque.

[3] Voir plus loin, p. 86, n. 1.

[4] Henri-Gottlieb de Stutterheim, né le 23 décembre 1718, après avoir été ministre de l'électeur de Saxe à Berlin, était alors ministre des affaires étrangères à la cour de Dresde; il mourut en 1789.

toutes ces absurdités, car quoique depuis le premier moment que le duc des Deux-Ponts y a refusé son consentement[1], je n'ai plus fait faire la moindre démarche à ce sujet; ils ne laissent pas d'inventer tous les jours de nouveaux mensonges et prétendent découvrir de nouvelles négociations qu'ils se vantent de faire échouer par la supériorité de leurs talents, en se faisant ainsi souvent payer un succès supposé tandis qu'ils n'ont rien fait.

Ayant appris que l'impératrice de Russie ne se rendra qu'après le 21 avril de Kiew à Cherson, j'ai également différé mon départ jusqu'après Pâques[2].

Je vous suis infiniment obligé, mon cher Comte, de toutes les peines que vous vous êtes données pour faire réussir la commission de Seitzer. Comme il ne peut parvenir à avoir des chevaux normands tels que je les désire, je lui ai fait écrire par le prince de Dietrichstein[3] de passer en Angleterre. Peut-être que pendant le temps qu'il y sera, trouvera-t-on quelques chevaux normands ou limousins qu'il pourra voir à son retour à Paris.

Adieu, mon cher Comte; c'est avec un vrai plaisir que je vous réitère les assurances de l'estime et de l'amitié avec lesquels je suis. . .

---

45. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 18 mars 1787. — J'ai été véritablement peiné, mon bon ami, de vous voir aussi affecté que vous me témoignez l'être par votre dernière de l'état où vous voyez les choses là où vous êtes, et comme moyennant le vif intérêt que je prends à votre tranquillité, je désire vivement pouvoir y contribuer, je vous communique le papier ci-joint[4] dans notre intimité et à charge de le garder et conserver à jamais pour vous seul. Je me flatte que vous le trouverez être d'un sage et de l'homme du monde le plus juste. Vous y verrez que selon moi il faut toujours vis-à-vis de soi-même ainsi que vis-à-vis des

[1] Voir t. I, p. 375, n. 1.

[2] En 1787 Pâques tombait le 8 avril.

[3] Jean-Charles-Walter, prince de Dietrichstein, né en 1728, mort le 25 mai 1808, remplissait alors à la cour impériale la charge de grand écuyer. C'était l'un des compagnons préférés de l'Empereur.

[4] Ce papier manque.

autres être équitable et raisonnable, se mettre à la place des gens pour ne jamais s'exposer à être le contraire, et en conséquence savoir prendre patience et ne point se fâcher lorsque tout ne va pas dans ce meilleur des possibles ainsi qu'on le désirerait. Faire connaître au ministère français l'intérêt commun de l'alliance est tout ce que l'on peut en espérer et tout ce que jamais on pourrait en obtenir au delà; il faut se dire avec Horace : *lucro adde*[1]. C'est mon avis; je désire que ce puisse être également le vôtre pour votre tranquillité, bien persuadé d'ailleurs qu'ainsi que moi vous n'en ferez pas moins tout ce que vous pourrez pour notre plus grand avantage dans les occurrences.

Pour ce qui est de la Reine, je vous ai déjà dit souvent ce que j'en pense, et ce que par votre dernière je vois que vous vous rappelez, et voici ce que j'y ajoute pour me consoler de tout ce qu'il y a à désirer à cet égard. Si elle était reine ailleurs qu'en France, vraisemblement, comme on fait en tout autre lieu et dans toute autre espèce de gouvernement, on ne lui permettrait aucune ingérence dans les affaires, ni pour le dehors, ni pour le dedans, et elle serait nulle par conséquent dans toute l'étendue du terme. Supposons pour un moment que ce soit de même en France, et moyennant cela ne comptons jamais sur rien de sa part, et contentons-nous d'en tirer comme d'un mauvais payeur tout ce que nous pourrons. Je conviendrai avec vous, mon bon ami, si vous voulez, que cela fait d'assez tristes consolations; mais que faire? Quand on ne peut pas tout ce qu'on voudrait, il faut savoir se contenter de ce qui est possible.

Quant à M. de Montmorin, je crois que c'est un pauvre sire, qui, pour l'intérêt et la considération de la France, certainement ne remplacera M. de Vergennes dans aucun sens.

Quant à nous, nous pourrons nous en consoler pourvu que nous parvenions à faire comprendre à cet animal la vraie valeur de l'alliance et combien il est intéressant pour la France de se la conserver. Vous verrez l'usage que vous croirez pouvoir faire de ma lettre ostensible ou de son contenu[2]. Je m'en rapporte bien parfaitement à vous à cet égard. Il est certain que l'on a bien de la peine à faire le bien

[1] Le prince de Kaunitz nous paraît ici faire confusion et dire *lucro adde* au lieu de *lucro appone*. (Horace, odes I, IX, vers 14 et 15.) — [2] Voir plus loin, p. 86.

dans ce bas monde; mais enfin, quoi qu'il en soit, il ne faut pas se rebuter et tâcher au moins de le faire : arrive ensuite ce qui peut.

Aimez toujours votre bon ami et soyez persuadé que je ne cesserai jamais d'être tout à vous.

P. S. Afin que l'allegata coté *A*, que je vous confie, mon bon ami, ne puisse à jamais courir le risque de parvenir à la connaissance de personne, je vous prie de me renvoyer l'original par votre premier courrier et de m'assurer en même temps pour ma tranquillité que vous n'en avez pas gardé de copie. La matière est si délicate que j'ose me flatter que vous ne désapprouverez pas la précaution que je prends, afin que cela ne reste pas parmi vos papiers.

Autre post-scriptum séparé :

Quoique je n'aie pas grande opinion de la moralité de M. le duc des Deux-Ponts, je ne puis pas croire cependant qu'il soit capable de mentir aussi impudemment qu'il le ferait s'il osait affirmer que, de notre part, depuis la paix de Teschen jusqu'à ce jour, il ait jamais été fait vis-à-vis de lui aucune démarche quelconque relative à l'échange de la Bavière, et par conséquent, si on a quelque doute à cet égard, il n'y a qu'à lui demander. C'est un moyen bien simple de savoir ce qu'il en est.

46. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 18 mars 1787. — M. le marquis de Noailles m'a communiqué, accompagnée d'un billet de sa part, la lettre de M. le comte de Montmorin, dont copie est ci-jointe [1], et j'y ai répondu ainsi que

[1] Dans cette lettre, en date du 8 mars 1787, le comte de Montmorin faisait part au marquis de Noailles, des nouvelles de Constantinople, qu'il venait de recevoir du comte de Choiseul-Gouffier. Dans une conférence avec le Reis Effendi, M. de Bulgakow, ministre de Russie, aurait exigé que le Grand Seigneur renonçât formellement aux droits qu'il avait déjà abandonnés sur la Géorgie; mais cette demande avait été jugée contraire à l'honneur du Sultan et, si l'impératrice de Russie y persistait, il y avait tout lieu de craindre que la guerre ne se rallumât entre les deux empires. Le roi de France venait de prescrire au comte de Ségur, son ministre en Russie, de faire les exhortations les plus convenables afin d'engager l'Impératrice à ce que la démarche qu'elle venait de faire à Constantinople n'eût point de suites. Mais n'osant se flatter que les efforts de M. de Ségur, s'ils restaient isolés, produi-

vous le verrez, Monsieur l'Ambassadeur, par la copie également ci-jointe[1]. Ma façon de penser au sujet de l'alliance de nos deux cours, quoique très succinctement, pas moins positivement exprimée dans la feuille pareillement ci-jointe[2], peut lui être un garant de mes intentions à cet égard. Mais comme elle ne serait rien ou bien peu de chose au moins si elle ne m'était que personnelle, vous pouvez assurer ce ministre qu'ici elle est systématique et déposée dans le dépôt des affaires étrangères comme la base fondamentale du système politique de la cour de Vienne et comme la règle de conduite immuable de ses ministres présents et à venir. Je désire fort que l'on prenne en

sissent l'effet désiré, le Roi Très Chrétien souhaitait que l'Empereur voulût bien, de son côté, représenter à l'impératrice de Russie l'inutilité comme les inconvénients de sa nouvelle demande. «Ce monarque, disait M. de Montmorin, est lié d'amitié avec cette princesse et a de l'ascendant sur son esprit. Il y a donc lieu de croire que ses représentations feraient sur elle un effet salutaire.»

[1] Dans le billet suivant, en date du 16 mars, le prince de Kaunitz fit connaître à l'Empereur la démarche de M. de Noailles et la réponse qu'il lui avait faite : «Je lui (à M. de Noailles) ai dit que je prendrais les ordres de V. M. et préalablement que j'étais bien aise que l'on ait chargé M. de Ségur de faire des représentations directes comme il était dans l'ordre et dans la règle; que j'espérais qu'elles suffiraient; mais qu'en tout cas j'avais lieu de croire que V. M. qui concourrait toujours volontiers avec le Roi à tout ce qui pouvait contribuer au maintien de la tranquillité, se prêterait avec plaisir à la réquisition que lui faisait le Roi Très Chrétien dans cette occasion, ainsi que dans toute autre de ce genre, s'il en était besoin.» L'Empereur approuva le langage du prince de Kaunitz, qui fit à l'ambassadeur de France une réponse ministérielle en ce sens.

[2] Voici cette note intitulée : *Considérations sur l'alliance de la maison d'Autriche avec la France.*

La maison d'Autriche est l'alliée de la France. Son traité défensif avec elle se trouve avoir, indépendamment de l'utilité commune et inhérente à tous les traités de ce genre de la défense mutuelle, de très grands avantages réciproques que l'une et l'autre des parties contractantes ne pourraient retrouver dans aucun autre allié.

La France y retrouve tranquillité et sûreté parfaite pour toutes ses possessions en Europe, de la part de la cour de Vienne, et elle peut, moyennant cela, sans courir aucun risque, reverser sur sa marine une partie considérable des moyens que ci-devant elle était obligée d'employer en paix et en guerre, à l'entretien de ses forces de terre qui devenaient, moyennant cela, insuffisantes pour l'un et l'autre de ces objets et qui, en échange, la mettent aujourd'hui en état de soutenir un pied de marine qui peut faire face à celle de l'Angleterre.

La maison d'Autriche retrouve de son côté, dans cette alliance, égale sécurité de défense dans le cas du traité, égale tranquillité et sûreté pour toutes ses possessions de la part de la France et, par là, la faculté de pouvoir tenir toutes ses forces rassemblées et de pouvoir les employer contre ses ennemis voisins.

Des avantages réciproques aussi éminents paraissent devoir répondre de l'indissolubilité de l'alliance, parce qu'il y aurait trop à perdre de part et d'autre en l'abandonnant.

France le parti d'en user de même sur cet objet assez important pour qu'il vaille la peine, ce me semble, de le rendre à jamais indépendant des personnes qui pourront se trouver en place. De ce que je viens de vous dire, je vous laisse le maître, Monsieur l'Ambassadeur, d'en faire l'usage que vous voudrez, et je vous renouvelle en même temps les assurances de toute ma considération et de mon ancienne, sincère et tendre amitié.

---

47. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 7 avril 1787. — Depuis plusieurs années, j'éprouve à l'ouverture du printemps des attaques cruelles de mon incommodité habituelle, et depuis trois semaines elle me tient dans un état de souffrance qui sûrement aura influé sur mes dépêches d'office d'aujourd'hui, peut-être bien plus encore sur le présent et très humble rapport. J'ai tâché au moins de ne rien laisser échapper d'essentiel, et j'invoque la clémence de V. M. I. pour des omissions que je réparerai dans un autre temps.

Le garde-noble mensuel m'a remis le 28 de mars les très gracieux ordres de V. M. datés du 18 du même mois. Faute de pouvoir aller présenter moi-même la lettre adressée à la Reine, je la Lui ai envoyée sur-le-champ. Dans une audience précédente, je m'étais fort occupé à représenter à cette auguste princesse que son penchant personnel pour l'alliance ne serait jamais un motif suffisant pour régler la marche politique du nouveau ministre, à moins que la Reine ne se montrât en même temps bien informée des grandes et bonnes raisons qui rendent en effet le système réciproquement utile et convenable aux deux cours; qu'en s'en remettant à cet égard au seul jugement arbitraire du ministre, ce serait tout abandonner à ses idées personnelles et se priver des moyens de le contenir dans les occasions, parce qu'il en serait toujours quitte pour affirmer que la raison d'État, qu'il aurait interprétée à sa guise, a dicté sa conduite. J'observai de plus, que, ainsi que la Reine l'a mandé Elle-même à V. M.[1], le comte de Montmorin en

[1] Cette lettre manque; mais on a conservé un extrait écrit de la main de l'abbé de Vermond et relatif à M. de Montmorin: il se trouve plus haut, p. 76, n. 1.

raison de son âge plus rapproché de celui du Roi, ne gagnera de longtemps, peut-être jamais, l'ascendant arbitraire qu'avait pris le comte de Vergennes, et que cela devenait une facilité de plus à faire marcher droit son successeur, en lui dictant des volontés bien motivées. J'espère que la Reine s'y prêtera, et alors il deviendra possible, sinon d'opérer tout le bien désirable, au moins d'éviter une partie des inconvénients majeurs que le service de V. M. a éprouvés sous le ministère précédent. On ne peut former encore que des conjectures vagues sur celui-ci. Le comte de Montmorin me marque des prévenances recherchées, un désir de gagner ma confiance, mais tout cela n'annonce que le projet d'enchaîner mes insinuations auprès de la Reine, et les compliments les plus flatteurs ne signifient rien en les comparant avec les idées que je vois au nouveau ministre sur les affaires de la Turquie, ainsi que sur plusieurs autres objets qui décèlent en lui une conformité de principes avec ceux de son prédécesseur. Il y mettra peut-être moins d'adresse ou de fausseté, et en ce cas ce serait toujours autant de gagné pour éclaircir le vrai état de choses.

Il me semble que les mensonges débités par les satellites prussiens touchant les vues ou démarches prétendues de V. M. relativement à la Bavière ne font ici pour le présent aucun effet sensible. J'ai dit fort naturellement au comte de Montmorin que ce serait prostituer la politique de deux grandes cours alliées, de donner anse aux propos absurdes de tous les aventuriers qui ont l'impudence de vouloir répandre des doutes et semer la discorde. J'ai cité des exemples du mal qui en a souvent résulté, et le ministre a paru convenir de la réalité de mes remarques à cet égard; sa conduite prouvera s'il en est bien réellement persuadé.

Quant à ce qui concerne le voyage de la Reine à Bruxelles, je présume plus que jamais que ce projet ne s'effectuera pas cette année. Il est très problématique, si le Roi pourra ou voudra s'absenter et parcourir des provinces, où tout sera peut-être dans une grande convulsion à la suite des résultats auxquels on se décidera après l'assemblée des Notables. Il est impossible de bien exposer le degré de confusion, de désordre et de scandale que cette imprudente entreprise occasionne de plus en plus. L'opposition à tous les projets du contrôleur général est devenue une affaire de cabale, et la forme ainsi que la publicité de cette opposition compromettent de la manière la plus inouïe la dignité du

souverain en même temps qu'elles frappent à un tel point l'opinion de la nation que celle-ci croit une banqueroute inévitable, ce qui, en faisant resserrer l'argent et tomber tout le crédit, pourrait bien décider une catastrophe totale ou partielle, tandis que dans le fond le mal ne serait pas à beaucoup près sans ressource, si l'étourderie du ministre et la pétulance de ses adversaires n'en aggravaient toutes les circonstances, ou si l'autorité suprême ne se laissait pas ballotter, comme cela arrive ici, dans tous les cas semblables. L'issue d'une conjoncture aussi critique ne se développera qu'à la fin du mois : alors la Reine verra plus clair dans les projets, et V. M. en sera informée avant le 1er de juin.

Après avoir examiné plus de deux cents chevaux, Seitzer n'en a pas trouvé un seul qui pût convenir pour l'usage de V. M. J'ai fait faire particulièrement des recherches inutiles dans le Perche et dans le Vexin normand. Enfin l'écuyer susdit s'est décidé à partir pour l'Angleterre, mais le prince de Lambesc, qui s'est donné tous les soins imaginables, a envoyé à Caen avec l'espoir de se procurer au moins cinq ou six chevaux qu'il enverra pour être joints à la remonte qui viendra d'Angleterre, si tant est que cette tentative réussisse.

La demoiselle Storace m'a remis, passé trois semaines, les ordres de V. M. à son sujet. La Reine s'était proposé d'entendre cette virtuose dans un concert qui devait être arrangé à cet effet, mais ladite Storace a été si pressée de se rendre à ses engagements à Londres qu'elle n'a pu s'arrêter ici que peu de jours. Si elle y revient, elle sera entendue à Versailles, et je surveillerai aux convenances de cette actrice.

---

48. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 7 avril 1787. — Je[1] remets ici l'écrit que V. A. m'a fait la grâce de me confier, c'est le chef-d'œuvre du génie, de la sagesse, de la justice, et les résultats qui en dérivent me consolent, me tranquillisent. J'en avais d'autant plus grand besoin que j'ai concentré tout

[1] Il y avait en tête de cette lettre un paragraphe que nous avons supprimé parce qu'il est absolument semblable au premier paragraphe de la lettre de M. de Mercy à Joseph II du même jour.

mon amour-propre dans le désir de rendre quelque service utile à notre auguste monarque, et de justifier par là une partie des bontés et de la confiance dont son respectable ministre daigne me combler. L'importance de l'écrit en question m'aurait déterminé à le renvoyer, quand bien même je n'en eusse pas reçu l'ordre, et j'affirme ici à V. A. sur ma parole d'honneur que je n'en ai pas gardé la copie.

La saine raison n'admet point de réplique aux remarques de V. A. sur la Reine; il faudra bien que je m'habitue à voir qu'Elle pourrait effectuer les plus grandes choses, qu'Elle n'en effectue que de très minces, et qu'enfin il n'y a de ressource que dans le plus ou le moins du parti à en tirer selon les hasards et les occasions. J'ai obtenu qu'Elle parlât à M. de Montmorin; Elle l'a mandé à l'Empereur par le dernier courrier, et quoique assuré que V. A. en a eu connaissance, je joins ici à tout événement cet article de la lettre de la Reine [1]. Ce n'est qu'un langage approchant de celui que j'avais suggéré; mais, dans ce cas comme dans tous les autres, je n'ai obtenu qu'une partie de mes demandes; j'affaiblis les préjugés sans les détruire, ainsi que V. A. en reçoit la preuve dans la citation de M. de Saint-Priest. Dans la conférence de mardi passé, j'ai cru devoir ménager vis-à-vis de M. de Montmorin mes démonstrations de confiance et les adapter à la mesure du peu de temps que nous nous connaissons. Paraissant me laisser entraîner sans projet, je lui ai lu une partie de la lettre ostensible de V. A. et toute la note qui démontre l'utilité réciproque de l'alliance; le ministre m'a fait des protestations de conformité d'opinion à cet égard et ce qui en lui m'a semblé le plus sincère a été la manière d'exprimer sa vénération pour V. A. Relativement à la Porte et à d'autres objets moins importants, j'aperçois dans M. de Montmorin de grandes dispositions à suivre les errements de son prédécesseur; il y mettra peut-être moins d'adresse ou de fausseté, et, en ce cas, ce sera toujours autant de gagné pour éclairer sa marche [2].

(1) C'est ainsi que nous a été conservé cet extrait qui se trouve plus haut, p. 76, n. 1.

(2) Suivent deux paragraphes supprimés, qui se trouvent textuellement dans la lettre à l'Empereur de même date.

49. — JOSEPH II À MERCY.

Léopol, le 26 avril 1787. — Mon cher comte de Mercy, c'est ici que j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite par le courrier mensuel; j'ai été bien fâché d'y voir que vous avez été incommodé. Je vous prie d'être persuadé que rien ne peut plus intéresser le service de l'État et moi personnellement que votre longue conservation; vous voudrez donc bien ménager votre santé et ne pas vous inquiéter du retard qu'en pourraient ressentir les affaires.

Je suis bien curieux d'apprendre l'issue de la fameuse assemblée des Notables. Si le Roi mollit et abandonne le Contrôleur général, son autorité est perdue pour jamais, et le clergé, la noblesse et les parlements feront une espèce de coalition, de manière qu'il ne trouvera en tout que de l'opposition et sera à la fin obligé d'accepter comme en Angleterre les ministres qu'ils voudront lui donner ou renvoyer ceux qui leur déplairont.

Pour les affaires des Turcs vous avez bien serré le bouton à M. de Montmorin qui, à ce qu'il m'a paru, s'en est tiré assez faiblement. Je le crois encore trop fluctuant dans sa place pour oser déjà déployer des idées en grand.

J'attends d'un moment à l'autre la nouvelle du départ de l'impératrice de Russie pour Cherson, afin de m'y rendre également en droiture. Mes mesures sont prises de façon que malgré les steppes et les difficultés sans nombre qui se trouvent sur ce trajet, je pourrai cependant y arriver en sept jours de marche. Tout ce voyage n'est que d'apparence et de vanité et, de ma part, une complaisance toujours nécessaire quand on a affaire au sexe. Ce ne sera qu'à mon retour que je pourrai avoir le plaisir de m'entretenir de nouveau avec vous; en attendant, recevez les assurances de la parfaite amitié et estime avec lesquelles je suis. . . . .

---

50. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er mai 1787. — Je vous félicite de tout mon cœur, mon bon ami, sur votre meilleur état de santé. Il est cruel que ce ne sont

que les braves gens qui n'aient pas de ces santés de porteurs de chaise, dont jouissent ordinairement les végétants sur deux pieds.

Ce n'est guères qu'un courrier que je vous envoie aujourd'hui, mais rien de nouveau en matière de politique vaut bien quelquefois, et souvent même vaut mieux que des nouveautés d'importance, lesquelles bien rarement sont favorables ou agréables.

Je suis bien aise que vous ayez été content des rêveries que je vous ai confiées. S'il y avait moins d'illusions dans ce monde, ou si on était plus équitable ou plus raisonnable, il y aurait bien moins d'erreurs. Pour ce qui est de la Reine et ce que l'on pourra en tirer par la suite des temps, je suivrai toujours le principe d'Horace, lorsqu'il dit : *lucro adde.* Et pour votre nouveau ministre, tout comme d'après mes principes je ne doute pas qu'il ne se conforme au système de la politique, qui est et qui doit être celui de la France à l'égard des deux cours impériales, avec aussi peu d'esprit et d'étoffe qu'il me paraît y en avoir en lui, j'ai bien peur que, sans que cela soit mieux, ce sera peut-être beaucoup plus maussadement que son prédécesseur. Pourvu qu'il se persuade bien intimement de la valeur de l'alliance, j'espère qu'il ne se permettra jamais d'impertinences, ni de fait ni de propos, et il faudra s'en contenter.

---

51. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 19 mai 1787. — Les très gracieux ordres de V. M. en date du 26 avril me sont arrivés par la voie de Bruxelles. Le comte de Belgiojoso les avait remis au garde-noble mensuel arrivé ici le 18 de ce mois, et le même jour j'ai fait parvenir à la Reine la lettre qui Lui était adressée [1].

Tout ce qui s'est passé à Versailles depuis six semaines donne ample matière à réflexion tant sur les formes vicieuses du gouvernement de ce pays-ci, que sur les ressources de cette monarchie et plus encore sur l'inconséquence et la légèreté de la nation française. Dans le courant d'avril la frayeur s'était emparée des esprits, le crédit était tombé au point que l'on ne négociait pas un seul effet sur la place, et le dernier

[1] Cette lettre manque.

écu allait manquer au trésor royal. En huit jours, on tombe dans l'extrémité contraire; on croit l'énorme *déficit* de 140 millions suffisamment couvert, chacun porte son argent au nouvel emprunt, la circulation des effets royaux se rétablit avec la plus grande confiance, et cela tient à la seule opinion que l'on s'est formée d'un ministre renvoyé et de celui qui le remplace[1].

Ainsi que V. M. daigne le remarquer, l'autorité du Roi se trouve d'autant plus grièvement compromise par l'abandon de l'ancien contrôleur général, que les plans de ce dernier avaient été approuvés par le monarque d'une manière si expresse, qu'il ne s'était presque plus laissé de moyens à s'en dédire. Tout le monde convient que la majeure partie de ces plans était vicieuse, mal digérée, et inadaptable à la constitution du Royaume. Faute d'avoir aperçu et approfondi cette vérité, il en résulte une victoire scandaleuse remportée sur le pouvoir, sur la dignité du Roi, et on ne saurait évaluer encore jusqu'où cette fâcheuse circonstance pourra influer dans l'avenir.

Malgré les talents reconnus de l'archevêque de Toulouse je suis fort éloigné de croire qu'il parvienne facilement, ni de longtemps, à rétablir l'ordre dans cette monarchie, où les abus sont trop invétérés et trop inhérents au caractère national, pour que l'on puisse les extirper d'une manière solide et constante. Cependant l'entrée de l'archevêque dans les affaires peut devenir à cette cour-ci une époque remarquable; selon toute apparence le prélat ne tardera pas à acquérir une prépondérance décidée dans le cabinet de Versailles. Il en trouvera facilement les moyens dans la supériorité de ses lumières et dans la médiocrité de ses collègues. Il doit à la Reine son existence ministérielle; il sait que l'opinion de V. M. lui a été favorable lorsqu'Elle a eu occasion de le voir à Toulouse; je tâcherai de me prévaloir de ces deux circonstances pour les rendre utiles à l'auguste service, mais il faut nécessairement quelque temps encore avant de pouvoir juger de ce qui me réussira à cet égard.

[1] Le contrôleur général de Calonne avait été disgracié le 8 avril 1787, jour de Pâques; il fut remplacé par un vieux conseiller d'État qui fut obligé de se retirer à la fin du mois d'avril. Alors le Roi fit appeler l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, qui fut nommé chef du Conseil royal des finances, avec un jeune maître des requêtes Laurent de Villedeuil, intendant de Rouen, pour adjoint en qualité de contrôleur général. L'opinion publique accueillit ces changements avec une faveur que M. de Mercy, qui y contribua, n'exagère pas trop.

Je n'ai pas lieu jusqu'à présent de me plaindre des formes extérieures, ni du langage du comte de Montmorin; je le vois toujours effarouché sur l'article de la Porte Ottomane, et je n'en tire rien de significatif relativement aux mesures raisonnables à concerter sur cet objet; mais il en parle avec un peu plus de modération que ne faisait son prédécesseur, il paraît mieux envisager l'état irrémédiable où sont les Turcs, et en supposant le moment convenable et toutes les circonstances bien appropriées, il est à croire que l'on finira ici par se prêter à ce que l'on se persuadera ne pouvoir empêcher.

Les particularités les plus intéressantes soit sur l'assemblée des Notables, soit sur le nouveau ministère de la finance, se trouvant consignées dans ma dépêche d'office d'aujourd'hui, je crois devoir éviter toute répétition sur ces deux objets[1].

[1] Il nous est impossible de résumer ici, même brièvement, la longue dépêche d'office en allemand que le comte de Mercy expédia le 19 mai; nous ne pouvons qu'en donner un court aperçu.

Depuis longtemps la Reine préparait les voies pour faire entrer dans le ministère l'archevêque de Toulouse que dans son premier voyage en France l'Empereur avait fort remarqué et que prônait en toute occasion l'abbé de Vermond, son ami d'enfance; mais elle avait trouvé le Roi très prévenu contre ce prélat que par jalousie tous les ministres, qui craignaient son esprit et ses talents, lui avaient représenté sous les couleurs les plus noires. Mais petit à petit la Reine réussit à effacer les mauvaises impressions qu'on avait données au Roi. Au moment de la disgrâce de M. de Calonne, il était à peu près résolu que l'archevêque serait appelé au Conseil, mais sans département spécial, à seule fin qu'on pût l'avoir sous la main en cas de besoin.

A la fin du mois d'avril la situation financière devint telle qu'on put croire la banqueroute inévitable. Le Roi venait chaque jour chez la Reine et il était si ému et si désolé de la position critique où se trouvait son royaume qu'il versait des larmes. La Reine profita de cet état d'esprit de Louis XVI pour lui proposer de rappeler M. Necker et de lui confier l'administration des finances; mais cette idée fut absolument écartée par le Roi, que M. de Vergennes avait su irriter au plus haut degré contre M. Necker. Alors la Reine proposa de nommer l'archevêque de Toulouse chef du Conseil des finances, en lui donnant M. Necker pour coadjuteur; mais le Roi refusa aussi cette combinaison. Et comme le danger devenait de jour en jour plus pressant, il se décida à faire appeler, le 30 avril, l'archevêque, et à lui offrir la place de chef du Conseil des finances. Le prélat demanda un jour de réflexion, et le lendemain il vint annoncer son acceptation au Roi, en présence de la Reine. En même temps l'archevêque de Toulouse, qui avait toujours dit à ses amis que dans le cas où on penserait à lui pour l'administration des finances, il lui serait difficile de se décider à accepter, si on ne lui adjoignait pas M. Necker, fit une nouvelle tentative en ce sens; lorsqu'on mit en discussion le choix d'un nouveau contrôleur général en remplacement de M. de Fourqueux, que son grand âge et sa mauvaise santé ne permettaient pas de conserver, le prélat déclara de la façon la plus formelle que son dévouement à S. M.

Le baron de Charvet ne m'a point encore procuré les titres que je lui ai demandés pour recouvrer ici le capital que V. M. réclame sur

et le sentiment de son devoir lui interdisaient de proposer un autre nom que celui de M. Necker dont les talents et l'habileté étaient bien supérieurs à celle de tout autre sujet. Mais le Roi persista dans sa première résolution : il se borna à répondre de la façon la plus gracieuse, «que, sans discuter les talents de M. Necker, il pouvait heureusement s'en passer, puisque l'archevêque se chargeait de la besogne». Quelques jours plus tard, M. Laurent de Villedeuil fut nommé contrôleur général, du propre mouvement du Roi.

Le jour même où le Roi se décida à faire appeler l'archevêque de Toulouse, le garde des sceaux, M. de Lamoignon, et deux ministres, le comte de Montmorin et le baron de Breteuil, se réunirent pour examiner la situation; ils en furent si effrayés que tous trois reconnurent qu'il n'y avait pas un instant à perdre; ils montèrent chez le Roi et ils lui déclarèrent que l'archevêque de Toulouse était le seul qui pût faire face à la situation critique dans laquelle se trouvait le royaume. Comme le Roi parut disposé à suivre cet avis et que la nomination fut faite le lendemain, ils étaient tous trois fermement convaincus qu'ils étaient les promoteurs de l'élévation du prélat; mais il n'y avait pas le moindre doute que la Reine seule avait préparé et obtenu ce choix et l'archevêque lui-même en était bien instruit et absolument persuadé.

Par cette nomination la Reine ne peut qu'avoir infiniment gagné. Sans contestation possible l'archevêque est la créature de S. M. et on le tient pour incapable de jamais oublier ce qu'il doit à sa bienfaitrice. En outre ce prélat sait que, lors de son passage à Toulouse, l'Empereur s'est formé de lui une idée fort avantageuse et l'a nettement fait connaître dans une lettre à sa sœur. Bien que jusqu'ici M. de Mercy n'eût pas de liaisons particulières avec l'archevêque, l'ambassadeur n'avait pas manqué, en différentes occasions, d'attirer sur lui, avec avantage, l'attention de la Reine et afin de remplir le devoir que lui imposaient les idées de l'Empereur, il n'avait pas cessé de faire valoir près d'elle, avec le zèle le plus soutenu, l'opinion avantageuse de ce monarque sur M. de Brienne. Ce prélat l'avait su et il était venu faire visite, pour l'en remercier, à M. de Mercy, qui était ainsi dans une très bonne position vis-à-vis de ce ministre. En outre, M. de Mercy avait encore un autre petit moyen sous la main. Depuis sa plus tendre enfance l'archevêque était lié de la plus étroite amitié avec l'abbé de Vermond. Or, ce dernier avait la confiance la plus illimitée en M. de Mercy, qui se trouvait ainsi avoir à sa disposition un moyen très commode de tirer parti du prélat en temps et lieu. D'où M. de Mercy concluait qu'autant que la nouvelle situation de l'archevêque lui permettrait d'influer sur les affaires politiques et surtout sur celles intéressant le service de l'Empereur, il ne pourrait être que très avantageux à la cour de Vienne d'avoir affaire à ce ministre.

Mais déjà l'archevêque rencontrait sur sa route de nombreux obstacles. Les notables faisaient des difficultés sur les abus à supprimer et les réformes à introduire depuis que ce prélat avait présenté au bureau, présidé par Monsieur, un plan par lequel il couvrait tout à fait le déficit : 1° en faisant 40 millions d'économies; 2° en levant 50 millions de nouveaux impôts, dont 25 millions sur tous les biens de fonds du royaume, y compris ceux du clergé; 3° en empruntant 50 millions par an afin de convertir les dettes les plus onéreuses à l'État. Aussi le baron de Breteuil avait-il dit à M. de Mercy «que, pour mettre fin aux embarras que causaient les notables, on allait nécessairement les dissoudre».

De leur côté les courtisans et les ministres s'opposaient aux réformes, avant même que la liste des retranchements à faire fût complètement arrêtée.

les rentes que la France était tenue d'acquitter en Lorraine. Dans la pénurie où l'on se trouve ici, je prévois que l'on cherchera à prolonger cette négociation; mais je la suivrai et en presserai la conclusion autant que possible. Je n'attends à cet effet que la fin de l'assemblée des Notables, terme auquel le comte de Montmorin m'a remis pour traiter de cet article.

V. M. apprendra sans doute par la Reine qu'il ne sera plus question cette année d'un voyage à Bruxelles, parce que cette auguste princesse veut éviter toute dépense extraordinaire et donner à cet égard le même bon exemple qu'Elle donne par des retranchements considérables dans l'état de sa maison. Les réformes projetées dans celle du Roi éprouvent de grands obstacles de la part des ordonnateurs; on retranche avec peine trois cents chevaux du nombre de trois mille qui compose les deux écuries et la vénerie. Le ministre de la guerre ne veut se prêter qu'à une épargne de huit millions sur cent dix que coûte son département. Les bâtiments consomment annuellement près de dix millions et le comte d'Angivillers emploie tout son crédit pour maintenir cet excès de dépense. L'habileté de l'archevêque de Toulouse pourrait bien échouer contre de si grands obstacles, et tout considéré, ce serait un phénomène de voir naître une sage économie dans un gouvernement qui, pendant trois générations et trois règnes, a été le comble de la profusion et du désordre.

Je ne puis terminer ce très humble rapport sans mettre aux pieds de V. M. mes profondes actions de grâces de la bonté et clémence avec lesquelles Elle daigne faire mention de mon état de santé qui, quoique très misérable encore, ne ralentira jamais un seul instant le zèle que j'ai tant à cœur d'apporter dans l'accomplissement de mes devoirs.

---

52. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 19 mai 1787. — Tout ce qui s'est passé dans ce pays-ci depuis six semaines donne ample matière à réflexion tant sur les formes vicieuses du gouvernement que sur les ressources de cette monarchie et plus encore sur l'inconséquence et la légèreté de la nation française. L'existence de ces trois attributs vient de se développer d'une

IMPRIMERIE NATIONALE

étrange manière, puisque à la veille d'une banqueroute le renvoi d'un contrôleur général, l'arrivée d'un nouveau ministre produisent un tel effet sur l'opinion publique, qu'en huit jours la confiance renaît et que tout le monde porte son argent au trésor royal. Quels que puissent être les calculs de M. l'archevêque de Toulouse, j'ai peine à croire qu'il parvienne facilement ni de longtemps à rétablir l'ordre d'une manière solide, parce que les abus sont trop invétérés, trop inhérents au caractère national; cependant l'entrée de ce prélat dans les affaires pourrait devenir à cette cour-ci une époque remarquable. L'archevêque ne jouera certainement pas un rôle médiocre; ou il sera écrasé par l'intrigue, ou il acquerra en peu de temps une prépondérance décidée dans le cabinet de Versailles, et il en trouvera facilement les moyens dans la supériorité de ses lumières, et dans la médiocrité de ses collègues. Il doit à la Reine son existence ministérielle; il sait que l'opinion de l'Empereur lui a été favorable, lorsque S. M. a eu occasion de le voir à Toulouse; je tâcherai de me prévaloir utilement de ces deux circonstances; mais il faudra quelque temps avant de pouvoir juger de ce qui me réussira à cet égard[1].

. . . .

Par une lettre confidentielle M. de Noailles a mandé à M. de Montmorin que V. A. paraissait fort prévenue contre lui; qu'Elle témoignait des doutes sur ses intentions, qu'Elle lui supposait peu de dispositions conciliantes et amicales dans la manière de traiter les affaires. M. de Montmorin a montré cette lettre au Roi et à la Reine, en leur observant qu'il n'était pas surpris de l'opinion de V. A. à son égard, que cela provenait de quelques circonstances de son ambassade en Espagne, mais qu'il était persuadé, Monseigneur, que vous lui rendriez justice à mesure qu'il aurait occasion de se faire mieux connaître. La Reine lui a répondu que V. A. avait eu à se plaindre du ministère, qu'il était fort simple qu'Elle ne fût pas disposée à une grande confiance dans la supposition que l'on suivît les errements de M. de Vergennes. La Reine ajouta à cette remarque de nouvelles expressions de son désir que l'union entre les deux cours soit mieux cultivée que par le passé et que l'on ne donne point ici de sujets de dégoût à son auguste frère.

[1] Suit un paragraphe absolument semblable à celui qui se trouve dans la lettre précédente à l'Empereur, sur M. de Montmorin et les affaires d'Orient.

D'après les ordres de V. A. du 9 mars je me suis procuré les renseignements qu'Elle désire sur les écuries du Roi, et j'en joins ici le détail[1]. Je connais d'ancienne date les manèges de Paris et de Versailles, je les ai revus avec attention, de même que les quatre chevaux d'Espagne cités dans la liste comme ce qui existe de mieux dans cette partie. Ils ne seraient certainement pas regardés, ni à Vienne, ni à Turin, ni nulle part. En son pratique la belle équitation, le peu qui en a existé ici, disparaît tous les jours davantage depuis que l'on a adopté la manière anglaise de monter à cheval.

---

53. — JOSEPH II À MERCY.

Cherson, le 16 juin 1787. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu à mon retour de la Crimée à Cherson la lettre que vous m'avez envoyée par le courrier mensuel et à laquelle était jointe la lettre de la Reine.

Je ne vous parlerai pas de ce qui se passe en France, puisque vous l'envisagez sous le même point de vue que moi et que les nouvelles étonnantes que je reçois successivement des Pays-Bas[2] m'occupent seules

[1] Ce détail manque.

[2] Nous ne pouvons pas relater même en raccourci, *toutes les nouvelles étonnantes* que Joseph II reçut des Pays-Bas pendant ce voyage, sur l'accueil fait à ses réformes administratives et judiciaires. Les États de Brabant refusèrent l'impôt. Les gouverneurs généraux accordèrent d'abord une surséance à la mise en vigueur de la nouvelle organisation judiciaire; mais quelques semaines plus tard, le 30 mai, une émeute les obligea à étendre cette surséance à toutes les clauses contraires à la joyeuse entrée, c'est-à-dire à l'antique constitution du pays. Bien mieux ils furent obligés de déclarer que désormais ils gouverneraient par eux-mêmes et de congédier le comte de Belgiojoso, ministre de l'Empereur, et les principaux fonctionnaires qui avaient prôné le nouveau système. Nous devons nous borner à mettre ici en note une lettre de Joseph II à Kaunitz des 23 et 24 juin, qui, autant que nous le sachions, est encore complètement ignorée et qui montre quelle vive émotion ces événements avaient excité dans l'âme de l'Empereur.

Léopol, ce 23 juin 1787. — «Mon cher prince de Kaunitz, je viens d'arriver ici de Cherson et il ne m'a fallu que six jours pour faire cette traversée qui est beaucoup plus courte que celle que j'avais faite en y allant. J'ai trouvé à mon arrivée tous les rapports relatifs aux affaires des Pays-Bas et vos deux lettres du 2 et 5 juin; il est inutile de vous exprimer les effets que cela m'a faits. De ma vie je n'ai ressenti une plus juste indignation, et ce n'est qu'après avoir réfléchi quelques heures que je vous fais connaître ci-après mes intentions. Tout ce qui s'est écrit et passé dans cette occasion est inconcevable et paraît, vu de sang-froid, provenir d'un échappé des Petites-Maisons. Le

dans ce moment; elles sont d'un genre à exciter de la pitié pour toutes les têtes que l'on voit dans le délire et dans la crainte. Le Gouverne-

gouvernement a perdu entièrement la tête; il se sert de gros mots, comme *la perte inévitable des Pays-Bas*, pour justifier ses démarches inouies qui n'ont point de sens, qui ne prouvent rien et ne pourront rien prouver sous aucune forme de vraisemblance. Je suis décidé irrévocablement à ne jamais ratifier ce que le gouvernement a osé promettre, mais à le démentir formellement; on ne me ferait pas signer sur la brèche de la ville de Vienne une chose aussi avilissante et déshonorante et moins encore dans l'état où je me trouve et avec la volonté, le courage et l'intrépidité que je me sens. Qui ne craint rien pour sa personne, ose tout, et qui ne répugne à aucun moyen, peut beaucoup.

«Je ne doute pas que vous aurez expédié mes ordres au sujet de l'envoi des députés à choisir parmi les différentes provinces et les différents États. Je trouve essentiel à mon service que Leurs Altesses Royales se rendent en personne le plus tôt possible à Vienne et j'écris en conséquence la lettre ci-jointe à ma sœur dont je vous envoie copie pour que vous voyez quelle couleur je donne à leur appel et que vous puissiez également appuyer cette idée, qui en attendant pourra servir d'apaisement aux États. Je vous recommande surtout, mon cher Prince, de presser leur départ par une lettre particulière à Leurs Altesses Royales, en leur faisant valoir le beau rôle qu'ils vont jouer d'être les médiateurs entre le souverain et les États.

«Vous expédierez en même temps les pleins pouvoirs nécessaires pour que le général commandant, M. de Murray, soit chargé par intérim d'assister aux séances du gouvernement où M. de Belgiojoso se trouvera, toujours comme de coutume, en faisant, au reste, passer le courant et les protocoles au département. Mais M. de Murray aura seul à répondre de la tranquillité publique selon les ordres que je lui donne, et M. de Belgiojoso sera chargé de lui fournir les moyens pour les faire exécuter, ainsi que pour l'entretien des troupes. Le général commandant n'aura de compte à rendre que directement à moi seul, dont il recevra également les instructions.

«Selon les différents rapports on ne cesse de craindre une explosion de révolte, mais n'existe-t-elle pas là où des bourgeois, ou des soi-disant nations se permettent d'exiger ce qui leur plaît, toujours avec des menaces d'assassiner, de piller, pendant que le gouvernement plie et cède à tout, sans essayer seulement pour un instant un acte d'autorité; et c'est donc par des paroles et des menaces qu'un souverain qui a mes moyens et la force de mon âme, se verrait bafoué et vilipendé et deviendrait la risée de l'univers, s'il ne démentait formellement et par un acte de vigueur l'incroyable bêtise et les fausses démarches, toutes calquées sur des craintes et des vues personnelles, de son gouvernement.

«Je vous joins ici copie des ordres que je donne au général Murray; vous lui ferez passer tout de suite la lettre qui les contient, avec toutes les autres expéditions au gouvernement par un courrier à Bruxelles.

«Cela ressemble assez et même dans un degré plus fort à l'histoire scandaleuse en Espagne pour M. Squallace, mais ils se trompent fort s'ils me croient Don Carlos.

«Il ne peut être question du renvoi de Hondt. Généralement il convient de montrer de la fermeté, car s'ils sont résolus de venir à une révolte, ils ne cesseront d'accumuler demandes sur demandes; jusqu'à la fin on ne pourra plus céder et la chose se fera; mais en leur témoignant de la résistance ils penseront quatre fois avant d'oser casser les vitres et rompre tous les liens. Il ne peut leur échapper que le mot de province conquise annule tous les privilèges et que le mot de sujet rebelle fait cesser toute possession, tout droit de bourgeoisie, etc.

ment, les États, le peuple, tous voient des fantômes qui disparaîtront et doivent nécessairement disparaître, puisqu'il n'y a aucune réalité.

L'aveuglement venu au point où il paraît être, le voile ne tombera probablement des yeux qu'après un coup d'éclat et un acte frappant de pouvoir. Ils parlent de répandre jusqu'à la dernière goutte de sang et ont-ils essayé d'en répandre la première? Ils verront! Quiconque peut me conseiller autrement ou me porter à une démarche lâche et déshonorante, n'est pas de mes amis ou ne sent pas ce qu'on doit sentir pour gouverner des États, et combien l'honneur est au-dessus de tout.

«Adieu, mon cher Prince, c'est tout ce que je puis vous dire dans le moment; je compte partir dans cinq jours, prendre mon retour par la Haute-Hongrie et me trouver vers la mi-juillet à Vienne, où j'espère vous voir en bonne santé. Vous ne sauriez douter des sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

«Joseph.

«Lemberg, ce 24 juin.

«*P. S.* Au moment que j'allais expédier ce courrier, je reçois celui que vous venez de m'envoyer avec vos rapports ultérieurs. Je ne puis vous cacher, mon Prince, combien je suis surpris de la démarche que vous avez osé prendre sur vous de renvoyer de Hondt*, sans attendre là-dessus mes ordres. En cédant toujours comme on l'a fait jusqu'à présent, il me paraît qu'on n'a rien gagné, mais que les choses ont au contraire empiré, et cela est bien naturel, car quand des gens échauffés et insolents voient qu'on a peur, ils osent tout et je suis étonné que le peuple de Bruxelles et les fanatiques qui l'excitent n'aient pas encore demandé mes culottes et que le gouvernement ne les ait assurés en attendant que je les leur enverrais. Ce que vous me conseillez, mon Prince, est une lâcheté et la mort certaine devant moi ne m'arracherait pas cette signature. Vous enverrez la pièce qui aurait fait ma honte, lacérée comme elle le mérite, au gouvernement, pour qu'il voie comment je regarde cette affaire. Quiconque ose me parler sur ce ton n'est ni l'ami de Joseph, ni celui de l'Empereur.

«Vous avez fort mal fait de ne pas expédier ce que je vous ai marqué de Karasoubazar au sujet de l'envoi des députés; vous le ferez tout de suite et cela de la manière énoncée dans ma lettre, en appelant aussi à Vienne Leurs Altesses Royales; la seule chose que j'y ajoute encore, c'est que je veux que le comte de Belgiojoso s'y rende également. Vous enverrez donc aussitôt la présente reçue un courrier à Bruxelles avec les lettres ci-jointes.

«L'assemblée des troupes aurait dû se faire il y a longtemps; elle a été négligée jusqu'ici d'une manière à jamais impardonnable. Quand j'aurai parlé moi-même aux députés, je me rendrai aux Pays-Bas et je crois qu'ils ne pourront demander une plus grande certitude pour leur sûreté que ma personne.

«Il y a des occasions où il ne faut écouter que son courage et celle-ci en est une; si je mollis, je perds pour le reste de ma vie et ma considération personnelle et celle de l'État. Les circonstances étant telles, je vais accélérer autant que possible mon retour. Au reste, je suis fâché, mon Prince, d'être dans cette affaire d'un avis différent du vôtre. Je vous renvoie en même temps les rapports ci-joints.

«Si vous croyez, mon Prince, que les affaires pourraient souffrir pendant l'absence du comte de Belgiojoso, je vous prie d'annoncer au comte Philippe de Cobenzl

* De Hondt était un négociant de Bruxelles, qui avait été accusé de malversations dans des fournitures militaires. Il avait été, sans jugement préalable, transféré à Vienne, ce qui avait excité une vive émotion dans tout le pays.

Mais il faut du temps et avoir autant de patience que de fermeté pour remettre les choses au point dont on ne les aurait jamais dû écarter.

Il est essentiel, mon cher Comte, que dans ces circonstances vous fassiez sentir avec toute l'énergie possible à la Reine, au Roi et à son ministère, combien le moindre soupçon que la France y prît quelque influence directe ou qu'elle ne punît ceux de ses sujets ou employés qui oseraient s'y compromettre, deviendrait odieux puisqu'il romprait tous les liens d'amitié, d'alliance et même de considération qui devraient nous unir mutuellement comme parents et alliés. Une conduite aussi contraire aux intérêts des deux monarchies mettrait en évidence publique l'indignité d'un pareil procédé et exigerait toutes autres mesures de ma part. Je n'en parle qu'en passant à la Reine dans la lettre ci-jointe que je vous prie de lui remettre[1]. Je ne voulais non plus avoir l'air d'en être inquiet.

Adieu, mon cher Comte, c'est à votre amitié ainsi qu'au zèle et à la dextérité qui vous sont propres que je recommande cette affaire et je vous prie de tranquilliser aussi là-dessus le comte de Belgiojoso. Vous connaissez au reste les sentiments d'affection et d'estime avec lesquels je suis. . .

P. S. Je pars demain pour Léopol où je compte être rendu le 23 de ce mois.

P. S. Je vous prie, mon cher Comte, de faire mes compliments à l'archevêque de Toulouse, de lui témoigner le cas que j'avais toujours fait de sa personne, et combien j'étais charmé de savoir les intérêts du Roi entre de si bonnes mains. Vous lui rendrez cela le plus affectueusement que possible.

P. S. Dans ce moment[2] j'arrive et j'ai accéléré mon voyage de façon que dans dix jours je suis venu de Cherson à Vienne. Je rouvre cette lettre, ayant trouvé le courrier encore ici qui doit partir pour vous annoncer cette nouvelle. Je crois de toute façon ma présence nécessaire

de se préparer pour qu'à mon arrivée il puisse se rendre à Bruxelles et y remplir en attendant les fonctions de ministre.

«Je tiens encore en suspens ma lettre au général Murray, mais vous ne l'informerez pas moins que je lui confère le gouvernement *ad interim* pendant l'absence de Leurs Altesses Royales.»

[1] Cette lettre manque.

[2] L'Empereur rentra à la Hofburg de Vienne le samedi 30 juin 1787, vers les 5 heures du soir.

dans ce moment, puisque les affaires des Pays-Bas prennent une tournure aussi incroyable qu'inconcevable, qui selon toute apparence nécessitera les mesures les plus vigoureuses.

---

54. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 14 juillet 1787. — Un garde-noble arrivé ici dans la nuit du 7 au 8, m'a remis les très gracieux ordres de V. M. I. datés de Cherson du 16 juin avec une apostille du 30. Je n'ai pas tardé un instant d'aller présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. Elle attendait bien impatiemment le retour de V. M. après une longue absence devenue plus inquiétante par les troubles survenus aux Pays-Bas. Les indices de cet événement s'étaient manifestés ici dans le courant d'avril par des bruits publics qui parurent d'abord si invraisemblables que l'on ne savait qu'en penser. J'étais d'autant plus autorisé à en rejeter l'idée, que le Gouvernement général ne m'en donnait pas la moindre connaissance. Ce ne fut qu'après une explosion décidée, que le comte de Belgiojoso m'apprit pour la première fois en date du 8 de mai la fermentation qui était alors déjà parvenue au degré le plus caractérisé. Ce ministre me témoignait le soupçon de quelque connivence de la part de cette cour-ci; il fondait cette crainte sur quelques propos tenus parmi le peuple, sur de fréquents passages de courriers allant en Hollande et sur des rapports vagues qui lui avaient été faits de la contenance du chargé d'affaires de France à Bruxelles.

D'après mes principes et d'après trop d'expériences qui les confirment, porté toujours à me méfier des intentions et de la conduite du ministère de Versailles, je ne pouvais cependant me figurer, eu égard aux temps, aux circonstances, à la nature des objets et à tant de considérations qu'elle présente, que ce ministère voulût se couvrir d'un opprobre qu'aucun grand intérêt d'État ne pouvait pallier. Néanmoins, dès le premier avis je fixai l'attention la plus scrupuleuse sur un fait si majeur, et il s'ensuivit que par mes dépêches des 19 mai, 10 et 23 juin et 8 juillet, par des explications que je savais avoir eu lieu entre le Roi et la Reine, je mis le comte de Belgiojoso dans le cas de se convaincre, qu'à moins d'une perfidie de laquelle l'histoire présente

peu d'exemples, et que la vigilance la plus éclairée n'aurait aucun moyen de pénétrer, qu'à moins, dis-je, que le Roi n'en eût imposé à son auguste épouse, que son ministre ne m'eût spontanément affirmé le plus noir mensonge, il était moralement impossible de suspecter les intentions ni les démarches de la France dans la circonstance dont il s'agit. Que si cette cour dans le plus profond secret ne se déplaisait pas à envisager des embarras suscités à V. M., elle pensait au moins ne pouvoir, sans se déshonorer, adopter d'autre langage, d'autres mesures que celles qui conviennent à la loyauté d'un allié.

Ce raisonnement de ma part vient en effet d'être confirmé par l'incident fortuit survenu dans la conférence du 10 entre le comte de Montmorin et moi, incident consigné dans ma dépêche d'office d'aujourd'hui[1]. Le même mardi 10, j'ai répété à la Reine avec

[1] Le mardi 10 juillet, jour de la conférence hebdomadaire ordinaire, M. de Mercy alla, comme d'habitude, voir le Ministre des affaires étrangères. A peine était-il entré dans le cabinet de M. de Montmorin que celui-ci mit la conversation sur la durée de la résistance des Pays-Bays et lui déclara que cela dépassait tout ce qu'on aurait pu imaginer. M. de Mercy dit que cela n'était, hélas, que trop vrai. Cette affaire faisait le principal objet des dernières instructions qu'il venait de recevoir. L'Empereur avait reçu avec la plus grande reconnaissance la nouvelle preuve que le Roi venait de lui donner de ses bonnes intentions et de son amitié, et S. M. I. l'avait chargé d'en présenter ses remerciements au cabinet de Versailles et de déclarer qu'elle était pleinement assurée que dans la crise actuelle, dont la prompte solution intéressait tous les souverains, la cour de France ne manquerait pas en toute circonstance de contribuer à détruire les illusions que peuvent si facilement se faire des têtes trop chaudes. Sur cette observation, M. de Montmorin répondit avec toutes les apparences de la franchise la plus sincère que pour lui donner une preuve irréfutable de la façon de penser de sa cour et de la désapprobation qu'elle avait marquée de la conduite insurrectionnelle des mécontents des Pays-Bas, il ne ferait pas la moindre difficulté de lui communiquer toute la correspondance y relative, numéro à numéro.

En ce moment le ministre fut interrompu par l'entrée d'un huissier qui lui annonça qu'il venait d'arriver un courrier de Hollande. M. de Montmorin donna l'ordre de le faire entrer et dit ensuite à M. de Mercy qu'il était sûr que ce courrier lui apporterait aussi une dépêche de Bruxelles. En effet il avait une lettre de M. Hirsinger, chargé d'affaires de France à Bruxelles, datée du 8, et aussitôt le ministre la lut à l'ambassadeur du commencement à la fin.

Après avoir annoncé que le refus par l'Empereur de ratifier les concessions faites par les gouverneurs généraux, le rappel de Leurs Altesses Royales et l'ordre d'envoyer à Vienne des députés des États avaient provoqué une telle fermentation parmi les mécontents que le jour même les États s'étaient réunis, M. Hirsinger rapportait qu'à l'issue de cette séance plusieurs membres de cette assemblée étaient venus lui déclarer qu'ils avaient l'intention d'envoyer deux députés à Versailles pour réclamer la garantie de leurs privilèges conformément au traité de Bade. Sur quoi il s'était borné à leur montrer ses instructions qui lui enjoignaient formellement de rejeter toute proposition de ce genre et de déclarer que

énergie les considérations énoncées dans la très gracieuse lettre de V. M. La Reine se propose de s'en expliquer Elle-même, et s'agissant d'une circonstance aussi scandaleuse qu'étonnante qui attirera peut-être les regards de l'Europe entière, je sens tout ce que les devoirs et le zèle exigent d'assiduité, d'attention et d'efforts pour la gloire de l'auguste service de la part de tous ceux qui ont le bonheur d'y être attachés. Cette vérité, qui m'occupe dans tous les instants de la journée, me pénètre en même temps de douleur, en considérant par quel fatal délire les grandes vues, les intentions, la bonté de V. M. sont si étrangement méconnues. La Reine est très affectée par une suite de son attachement pour V. M. et par les inquiétudes que Lui cause la situation de son auguste sœur [1]. La conjoncture présente semble exciter dans la Reine un intérêt beaucoup plus vif pour Madame l'Archiduchesse que n'auraient pu le faire prévoir les temps antérieurs.

L'existence d'un nouvel ordre des choses à cette cour-ci produit relativement à la Reine l'effet que j'en avais espéré. L'archevêque de Toulouse, considéré comme sa créature, prend visiblement de l'ascendant sur l'esprit du Roi, et il ne manque aucune occasion de manifester un entier dévouement pour son auguste protectrice. Malgré les avantages qu'éprouve l'archevêque en raison de ses talents, de l'opinion que l'on en a, et de l'appui dont il jouit, il paraît sentir toutes les difficultés de remplir la tâche qui lui est imposée. Il rencontre dans chaque ordonnateur un obstacle aux réformes; le caractère du Roi lui donne peu de secours à cet égard; les alentours dévorants [2], quoique sur le déclin de leur faveur, tiennent encore par les liens de l'habitude, par les besoins de dissipation; la Reine n'a secoué le joug qu'à demi, et, bien décidée dans son jugement, Elle ne l'est pas également dans les effets qui devraient en résulter.

le Roi ne voulait rien entendre là-dessus et refusait de se mêler en quoi que ce soit des affaires intérieures de son allié. Sur une question de M. de Mercy demandant ce que ferait le cabinet de Versailles si les États envoyaient quand même des députés au Roi Très Chrétien, M. de Montmorin répondit tout de suite qu'il ne pensait pas qu'ils l'oseraient, mais que dans ce cas on leur refuserait tout accès et on leur déclarerait nettement et du ton le plus sérieux que le Roi désapprouvait absolument leur démarche et qu'il ne voulait ni les voir ni entendre parler d'eux.

[1] L'archiduchesse Marie Christine, gouvernante des Pays-Bas.

[2] M. de Mercy a l'habitude de désigner ainsi M[me] de Polignac et les membres de sa société, de M. Vaudreuil, de Besenval et autres.

Le plus grand embarras du nouveau ministre des finances est de trouver partout l'autorité royale fortement ébranlée, et quoique la légèreté de la nation offre des moyens à la ramener dans les bornes convenables, il faudra avec de grands talents, de longs et pénibles travaux pour atteindre à ce but.

J'ai dit à l'archevêque de Toulouse ce que V. M. daigne penser à son égard. La Reine le lui a fait connaître Elle-même; il m'a prié de mettre aux pieds de V. M. sa profonde reconnaissance et le témoignage de son désir de mériter ses bontés. Indépendamment d'autres motifs qui doivent influer sur la conduite de l'archevêque, j'ai lieu de croire ses principes aussi convenables que portés pour le système de l'alliance. Il me marque toute sorte de prévenances, d'égards, et j'en profite pour me mettre en mesure de tirer un parti utile de ce ministre quand les occasions y donneront lieu.

Quoique le moment ne soit pas des plus favorables pour y obtenir des remboursements, j'aurais cependant pressé celui du capital sur les anciennes dettes de la Lorraine, si j'avais eu à cet effet quelques renseignements qui me sont nécessaires et que j'ai demandés à différentes reprises au gouvernement général des Pays-Bas, sans en avoir encore eu de réponse. Aussitôt qu'elles me parviendront, je renouerai la négociation entamée dès avant le décès du comte de Vergennes et sur laquelle j'avais déjà pressenti le comte de Montmorin.

---

55. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 14 juillet 1787. — Les circonstances bien fâcheuses survenues aux Pays-Bas m'occupent d'une manière d'autant plus sensible qu'il m'est aisé d'imaginer combien V. A. doit en être tourmentée et affectée. Mes conjectures à cet égard ne peuvent m'induire en erreur; mais le mal existe; le remède est difficile, il se trouvera sans doute dans votre sagesse, Monseigneur; entre temps, la conjoncture n'en est pas moins pénible. M. le comte de Belgiojoso m'a marqué des inquiétudes sur la France; j'ai tâché de les calmer, et ma dépêche d'office semble prouver que j'en avais les moyens. La Reine m'a marqué en dernier lieu le désir et l'espoir que V. A. interviendra pour tâcher

d'écarter les désagréments qu'une si étrange aventure pourrait faire rejaillir sur Madame l'Archiduchesse. Quoique dans les temps antérieurs il n'ait pas subsisté une grande intimité entre les deux sœurs, la Reine s'est prise maintenant du plus vif intérêt pour Madame la Gouvernante.

. . . .

Ces trois derniers paragraphes [1] sont insérés mot pour mot dans mon rapport particulier à S. M. l'Empereur. Le courrier ne m'a point apporté d'ordre direct de V. A.

---

56. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 28 juillet 1787. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu par le dernier courrier votre intéressante lettre et celle de la Reine [2]: la façon tendre et amicale dont elle s'intéresse à la fâcheuse affaire des Pays-Bas m'a vivement touché. Votre lettre et votre dépêche d'office sont parfaitement rassurantes et je vous avoue que, connaissant le caractère de probité du Roi et la convenance de la France, je n'ai jamais pu me persuader qu'elle voulût appuyer une révolte aussi étrange que manifeste. On avait trouvé le moyen de faire tourner tout à fait la tête au comte de Belgiojoso, au point que je ne l'ai plus connu dans tout ce qu'il a fait dans ces derniers temps.

Vous aurez sans doute, mon cher Comte, déjà appris le parti que j'ai pris contre l'avis de tout le monde et malgré les assurances réitérées et les plus positives que tout serait perdu si je ne ratifiais purement et simplement les concessions qu'on avait arrachées le 30 mai à Leurs Altesses Royales [3]. Rien de tout ce qu'on avait prédit s'en est suivi jusqu'à présent. Les gouverneurs généraux sont partis de Bruxelles sans la moindre difficulté et arrivés ici le 26 en parfaite santé; M. de Belgiojoso est attendu à tout moment et les députés de toutes les provinces viendront de même dans la quinzaine. Voilà donc le premier pas qui ne me paraît pas mal fait. Il faudra voir comment

[1] Nous avons, pour cette raison, supprimé ici ces trois paragraphes qui se trouvent plus haut, dans la lettre de Mercy à Joseph II. — [2] Cette lettre manque. — [3] Voir plus haut, p. 99, n. 2.

on pourra remettre les choses de façon à rétablir le calme et à l'assurer pour l'avenir, sans faire une démarche déshonorante comme eût été celle de ratifier tout ce que le gouvernement a été forcé de promettre.

Je suis bien curieux d'apprendre comment la France envisagera la marche des troupes prussiennes au secours du stathouder[1]. Il faudra sans doute que le camp de Givet soit un peu plus étoffé s'il veut avoir l'air de s'y opposer, car il y aura près de quarante mille Prussiens. Vous verrez par le prince de Kaunitz la façon amicale avec laquelle le roi de Prusse m'en a fait part[2]; j'ai profité de cette occasion pour lui faire savoir que je comptais également faire passer de mes troupes aux Pays-Bas pour y remettre l'ordre. Je serais charmé que cet événement refroidît les sentiments que le ministère de Versailles et celui de Berlin ont eu soin d'entretenir mutuellement pour une liaison entre les deux cours et que surtout la nation française désirait par une prédilection pour la Prusse. Le zèle et la dextérité qui vous sont propres, mon cher Comte, vous suggéreront des moyens pour tirer parti de cet incident.

Je m'étais bien attendu que l'archevêque de Toulouse rencontrerait maintes difficultés dans l'exécution de ses vues salutaires; pourvu qu'il n'en soit point découragé et qu'il continue à se vouer au bien-être de sa patrie!

La fuite de M. de Calonne m'a fort étonné[3]; je suis bien curieux

[1] Le 28 juin 1787 la princesse d'Orange, sœur du roi de Prusse et femme du stathouder, avait été arrêtée à Schonoven par les troupes des États de Hollande; on l'avait empêchée d'aller à la Haye rejoindre son mari et on l'avait contrainte de rentrer à Nimègue. A cette nouvelle Frédéric-Guillaume II donna, le 3 juillet, l'ordre de mobiliser les troupes prussiennes et de former une armée pour venger l'outrage fait à sa sœur.

[2] Le 18 juillet le prince de Reuss, envoyé de l'Empereur à Berlin, écrivait que ce même jour le comte de Finckenstein lui avait annoncé que le Roi, ne se flattant pas d'obtenir des États généraux une réparation solennelle pour l'arrestation de sa sœur, et considérant cet affront comme fait à lui-même, s'était résolu à faire assembler à Wesel un corps de troupes. En faisant faire cette communication le Roi voulait donner à l'Empereur un témoignage de sa haute estime et une preuve de ses intentions de vivre avec lui en bon voisin et ami et il lui donnait l'assurance que ce rassemblement de troupes n'avait pas d'autre objet. Si les États généraux se résignaient à un compromis acceptable et donnaient la satisfaction demandée, on ne pourrait le considérer que comme un grand camp d'exercice.

[3] A la fin du mois de juin l'ex-contrôleur général, craignant d'être poursuivi en raison de ses dilapidations du Trésor royal et de ses nombreux actes de concus-

de voir le mémoire justificatif qu'il fera probablement imprimer en Angleterre.

Je n'ai plus rien appris de la Russie; mais je ne suis pas moins assuré qu'elle ne poussera point à l'extrémité ses prétentions contre la Porte; aussi en a-t-elle de bonnes raisons, car ses dispositions se trouvent encore trop arriérées pour pouvoir agir avec vigueur.

La confusion qui règne actuellement aux Pays-Bas a sans doute empêché de vous fournir les renseignements dont vous avez besoin relativement au rachat de la rente de Lorraine. Je vous prie cependant de les presser aussitôt que cela pourra se faire.

Je vous envoie ci-joint une lettre pour la Reine [1].

Adieu, mon cher Comte; soyez persuadé que je reconnais les nouvelles marques de zèle que vous me témoignez à l'occasion des troubles survenus aux Pays-Bas, et que je saisirai avec plaisir les occasions de vous convaincre des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis. . .

---

57. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 28 juillet 1787. — En bon et ancien serviteur de la maison d'Autriche, je sens, mon bon ami, que vous devez avoir été affecté de tout ce qui est arrivé de scandaleux aux Pays-Bas de sujets à souverain. Je comprends même, en comparant dans mon imagination combien je l'aurais été pour vous, si vous vous étiez trouvé à ma place, que je dois avoir ajouté quelque chose à votre sensibilité, et je vous en remercie bien cordialement. Mais aussi y avait-il de quoi être bien peiné des moyens incroyables que les gens de ce pays-là ont osé imaginer de pouvoir employer avec succès, et ce qui ne l'est pas moins, c'est de la façon misérable dont s'est conduit le Gouvernement, lequel au fond, par tout ce qu'il a fait et n'a pas fait, a mis successivement les choses dans la situation embarrassante où elles se trouvent et dont il n'est plus possible de sortir convenable-

sion, avait quitté furtivement sa terre d'Allonville en Lorraine et s'était enfui en Hollande d'où il était passé à Londres. A la date du 3 juillet le libraire Hardy enregistre le bruit de cette fuite et M. de Mercy la confirme dans sa dépêche d'office du 13 juillet 1787.

[1] Cette lettre manque.

ment, ni pour le moment présent, ni pour l'avenir, que comme on dit *un poco colle buone ed un poco colle cattive,* ainsi que je me flatte qu'en conformité de mes avis l'Empereur voudra bien faire.

Quant à M. de Belgiojoso[1], que j'ai toujours regardé comme une pauvre espèce et qui l'a bien prouvé dans cette occasion, c'est un fou d'Italien, soupçonneux et rusé peut-être, mais sans tête. Il est incroyable que l'on puisse déraisonner entre autres comme l'a fait cet homme sur le chapitre de la France relativement à nos troubles des Pays-Bas, et je vous assure que j'ai été bien fâché de la peine qu'il vous a donnée sur cet objet. Il arrivera vraisemblablement aujourd'hui et l'Empereur va le mettre au croc pour toujours, à ce que je crois, et en vérité il ne saurait mieux faire, parce qu'il est de ces gens dont le meilleur usage qu'on puisse en faire, c'est de n'en faire aucun.

Pour M. l'archevêque de Toulouse, s'il a de l'esprit et de la bonne espèce, à ce qu'on dit, il est impossible qu'il ne sente le prix de l'alliance de la France avec la maison d'Autriche. Je me rappelle quelques bonnes lettres françaises ostensibles que je vous ai écrites sur cet important objet pendant le ministère du comte de Vergennes, et je suis bien certain qu'au besoin vous en ferez bon usage vis-à-vis de lui, ou au moins de la force des raisonnements et des arguments qu'elles contiennent. Mais au demeurant, tel que nous connaissons ce pays-là, vous et moi, j'ai bien peur que ce pauvre homme n'y fera que de l'eau claire ou au moins bien peu de chose. Car où la constitution est vicieuse par l'organisation de son gouvernement, où presque tout tient aux personnes et très peu aux choses, ce sont *pia desideria* que de se flatter d'une réforme solide et qui puisse devenir systématique. Je suis curieux de voir le ton et les mesures que prendra la France après la détermination dont vient de lui donner part le roi

[1] Voir t. I, p. 50, note 2. Jusqu'au retour de l'Empereur le prince de Kaunitz avait soutenu les propositions de M. de Belgiojoso; mais peu après, le 21 juillet, il écrivait à Joseph II: «La lettre du comte de Belgiojoso, qui vient d'arriver, me paraît le comble de l'ineptie et de la déraison. J'avoue à V. M. que pendant son dernier séjour ici il m'a paru une assez pauvre espèce et une des têtes les moins nettes que je me souvienne d'avoir connues; mais il nous a prouvé, ce me semble, depuis près de trois mois, qu'en le jugeant je lui ai fait grâce et de beaucoup. Tout ce que cet homme, que je ne pouvais pas me permettre de ne pas croire, croyait voir et voit encore est incroyable, ainsi que tout ce qu'il vient de faire ou de ne pas faire en dernier lieu ou tout à fait inutile ou au moins hors de place.» A. Beer, *Joseph II, Leopold II und Kaunitz*. . . . . p. 276 et 277.

de Prusse; mais d'avance j'imagine que ni l'un ni l'autre ne sera vigoureux, et j'espère au moins que, quant à l'Angleterre, on reviendra enfin de la chimère qu'on puisse jamais de part et d'autre ne pas être rivaux à perpétuité entre deux puissances qui courent le même lièvre et qui ont en tout et partout un intérêt diamétralement opposé.

Voilà, ce me semble, bien des choses en bien peu de paroles. Je souhaite que vous puissiez y trouver quelque chose de raisonnable, et je vous embrasse bien tendrement.

---

58. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 14 août 1787. — Les très gracieux ordres de V. M., datés du 28 juillet, m'ont été remis le 7 de ce mois par le garde-noble qui en était porteur, et le lendemain je me suis rendu à Trianon pour y présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. Cette auguste princesse, qui était restée dans l'inquiétude de ce que pourraient entraîner les affaires des Pays-Bas, a vu avec une vraie satisfaction qu'au moyen des mesures que V. M. vient de prendre il est comme certain que cette étrange et scandaleuse circonstance n'aura aucune suite fâcheuse et que tout rentrera incessamment dans l'ordre sans que V. M. se trouve forcée d'user de toute la rigueur qui n'avait été que trop méritée par la conduite inexcusable que la nation belge s'était permise dans cette occasion.

Les moments plus recueillis et plus tranquilles dont la Reine jouit dans sa maison de plaisance m'ont fourni les moyens de Lui parler à fond des objets les plus intéressants et particulièrement de ce qui a trait au roi de Prusse. On est ici très piqué et fort honteux de voir que tant de soins, tant de fausses démarches employées ci-devant à se ménager la cour de Berlin aient abouti à en tirer si peu de fruit. Le public français, qui maintenant s'arroge le droit de juger et de décider des affaires d'État, est indigné contre le monarque prussien et en dit autant de mal qu'il mettait d'enthousiasme dans les fades louanges du roi défunt. En suppliant la Reine de ne pas laisser échapper ce bon moment, je Lui ai proposé les moyens d'en tirer parti pour l'avenir,

soit vis-à-vis du Roi, soit vis-à-vis de ses ministres. Quoique selon les conjonctures le cabinet de Versailles puisse revenir plus ou moins à ses principes de ménagement envers la Prusse, il est au moins moralement certain que de longtemps il ne se rétablira pas entre les deux cours une liaison de nature à préjudicier essentiellement aux convenances de V. M. Je ne perdrai pas de vue cet objet et j'ose me flatter que je ne m'en occuperai pas sans quelque succès. Ma dépêche d'office expose à cet égard, ainsi qu'à celui des affaires de la Hollande et de la Porte, différents détails, et je vais me borner dans ce présent et très humble rapport à ceux qui concernent l'intérieur de ce pays-ci, où les embarras énormes dans lesquels on se trouve s'accroissent de jour en jour et presque dans tous les genres.

On a si souvent répété au Roi que l'archevêque de Toulouse, une fois parvenu au ministère, chercherait à subjuguer son maître, que ce monarque, très jaloux de l'autorité dont il fait bien peu usage, hésite toujours à la confier au degré nécessaire pour rétablir l'ordre. Il résulte de cette répugnance qu'il n'y a réellement point de gouvernement. L'esprit de licence et d'indépendance gagne au point qu'il deviendra très difficile d'y remédier, particulièrement sous un règne qui a déjà perdu toute énergie et considération. La tournure morale du Roi offre contre un si grand mal peu de ressources et ses habitudes physiques les diminuent de plus en plus ; le corps s'épaissit, et les retours de chasse sont suivis de repas si immodérés qu'ils occasionnent des absences de raison et une sorte d'insouciance brusque très fâcheuse pour ceux qui ont à la supporter. La Reine est presque la seule qui ne se ressente pas de cet inconvénient; Elle est crainte, respectée par son époux, et Elle serait même obéie si Elle le voulait avec suite et fermeté. Après avoir placé l'archevêque de Toulouse, il conviendrait que la Reine lui donnât plus d'appui pour faire valoir son activité et ses talents. La nécessité y suppléera peut-être ; il est même probable que le nouveau ministre acquerra une prépondérance décidée; mais, dans l'état où sont les choses, il est également probable qu'il n'opérera jamais rien de grand ni de bien solide. L'archevêque paraît sentir toutes les convenances réciproques de l'alliance, et je le crois sincèrement persuadé sur ce point. Je trouve aussi le comte de Montmorin plus raisonnable, plus traitable, moins prévenu contre les intérêts de V. M. que ne l'était

son prédécesseur; cependant il faut des occasions pour bien évaluer ces apparences.

La Reine a fait pour neuf cent mille livres de réformes dans sa maison; Elle a consenti à la suppression de la charge des postes, créée pour le duc de Polignac. Cette famille s'est rendue si odieuse par ses rapines et par l'abus qu'elle a fait de son crédit, que cela occasionne le déchaînement odieux et injuste dans lequel le public s'obstine à persévérer contre la Reine. Cette auguste princesse n'en ignore pas la cause; Elle n'a plus depuis longtemps ni estime, ni vrai goût pour ses alentours, mais Elle y tient encore par la force de l'habitude, par la crainte de l'ennui et par le besoin de dissipation. Personne ne connaît mieux qu'Elle et ne critique avec plus de justesse sa société favorite; Elle croit que V. M. en a parfaitement évalué les individus et que ce n'est que par condescendance que de temps en temps Elle donne dans ses lettres des marques de souvenir et de bonté pour la duchesse de Polignac.

La fuite du sieur de Calonne, ainsi que toute son administration, est une bien cruelle satire d'un pareil choix. Le mémoire de cet ex-ministre n'a pas paru encore; je prends des mesures pour en avoir un des premiers exemplaires pour pouvoir le mettre aux pieds de V. M.

Ma dépêche est si remplie de détails sur la conduite extraordinaire du Parlement, sur les grands inconvénients qu'elle occasionne et sur les suites dangereuses qui peuvent en résulter, que ce serait une répétition superflue d'en faire ici une mention ultérieure[1].

[1] Déjà dans sa dépêche d'office du 13 juillet, M. de Mercy avait longuement exposé les difficultés que faisait le Parlement pour enregistrer l'édit du timbre. Dans celle du 14 août, il raconte en détail la suite de cette affaire et il n'apprend rien qui ne se trouve ailleurs. Par contre il nous fait connaître l'état des esprits, tel que pouvaient se le figurer la Reine et le principal ministre, dont il était le conseiller et le confident.

La tournure, dit-il, que prennent les affaires intérieures de la France met Leurs Majestés et les ministres dans le plus grand embarras. La résistance opiniâtre du Parlement de Paris aux desseins de la cour y contribue beaucoup.....; mais ce qui accroît le mal dans d'énormes proportions, c'est que les esprits sont de plus en plus excités. On peut dire que petit à petit l'agitation a gagné toutes les classes de la société et c'est cette fermentation qui donne au Parlement la force de persévérer dans son opposition. On ne saurait croire avec quelle audace on s'exprime même dans les endroits publics sur le Roi, les Princes et les ministres; on critique leurs opérations; on peint des couleurs les plus noires les gaspillages de la cour et on soutient la nécessité de la réunion des États généraux, comme si le pays était sans gouvernement. Il n'est point possible de contenir par une

IMPRIMERIE NATIONALE.

C'est la quatrième fois que je réitère aujourd'hui au Gouvernement général des Pays-Bas la demande des renseignements qui me sont nécessaires pour négocier le rachat des rentes sur la Lorraine. A la vérité, le moment est ici peu favorable à cet objet, mais il convient toujours de le mettre en avant, sauf à le presser autant que les circonstances le comporteront.

La duchesse de Kingston[1], aussi connue par ses aventures que par son rang et ses richesses, m'a envoyé une lettre adressée à V. M. et j'ai cru ne pas devoir refuser de m'en charger.

répression pénale cette licence de langage. La fièvre est devenue si générale, que quand bien même on mettrait les gens en prison par milliers, on n'aurait point raison du mal; mais la colère du peuple serait portée au plus haut degré et l'émeute éclaterait; c'est ce que dit la police. Il est du moins certain que le prestige du Roi est profondément ébranlé et qu'il ne pourra être relevé sans beaucoup de peine et de temps.

L'archevêque de Toulouse fait l'impossible d'une part pour mettre à exécution ses projets de réformes et de l'autre pour diminuer le gaspillage et réduire les dépenses courantes; mais il trouve des résistances insurmontables chez les principaux administrateurs et même chez les ministres, chefs des départements, qui par intérêt personnel font la plus vive opposition à toute réforme.

Bien que la confiance du Roi dans ce prélat augmente remarquablement de jour en jour, S. M. est tellement indécise par nature et tellement jalouse sur tout ce qui touche son autorité et sa maison particulière qu'on ne peut y faire des réformes qu'avec la plus grande prudence. Cependant l'archevêque a réussi à faire approuver par le Roi un règlement en date du 9 août sur les dépenses de sa maison et de celle de la Reine. Ces réformes produiront une économie considérable. A mon avis l'archevêque aurait mieux fait de différer la présentation de ses édits bursaux au Parlement jusqu'à l'accomplissement de ces réformes, ce qui l'eût mis en état de fermer la bouche à l'opposition sur les gaspillages de la cour et aurait beaucoup facilité l'acceptation de ses édits.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins certain que, si ce prélat, par son habileté, par ses efforts infatigables, par tous les avantages que lui donnent sa vaste intelligence et l'étendue de ses connaissances, parvient à surmonter tous les obstacles accumulés sur sa route, il faudra bien du temps pour que la France, quelles que soient les grandes et multiples ressources du pays et de la nation, puisse rétablir ses finances et relever son crédit, aujourd'hui tombé au plus bas. Mais si par malheur la cour de Versailles était en ce moment entraînée dans une guerre, tous les moyens de salut qu'on pourrait tenter d'employer, seraient inutiles et une banqueroute générale serait inévitable.

[1] La duchesse de Kingston, veuve du duc anglais de ce nom depuis 1773, avait parcouru la France et l'Europe, en se distinguant par sa vie déréglée et ses prodigalités. En Russie, l'impératrice Catherine II lui avait fait le plus brillant accueil. Cette duchesse, née en 1720, mourut en 1788.

59. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 14 août 1787. — La lettre particulière dont V. A. m'honore, du 28 juillet, m'éclaire sur de grands objets et me tranquillise sur celui qui m'avait le plus affecté, en raison de l'importunité et du dégoût qu'il devait occasionner à V. A. Cette difficulté vaincue par vos lumières et votre sagesse, Monseigneur, n'est qu'un important service de plus rendu à notre auguste monarque, et il doit bien en sentir tout le prix dans une conjoncture si étrange et si délicate. On n'a pas ici les mêmes moyens de se tirer des embarras énormes où on se trouve et qui s'accroissent de jour en jour [1].

Il est probable que le nouveau ministre acquerra une prépondérance décidée; mais, par les raisons que V. A. observe, il est également probable qu'il n'opérera jamais que des demi-choses. J'ai déjà commencé à faire usage vis-à-vis de lui de la substance des lettres ostensibles que V. A. m'a adressées dans des temps antérieurs; l'archevêque paraît en sentir toute l'évidence, et je le crois sincèrement persuadé sur ce point.

Ma dépêche d'office expose la sensation que produit ici la conduite du roi de Prusse; je tâche d'en tirer quelque parti [2]. Quant à

[1] Suit un paragraphe sur le caractère du Roi et la position de l'archevêque de Toulouse que nous avons supprimé parce qu'il reproduisait textuellement ce qui se trouve à ce sujet dans la lettre à l'Empereur, qui précède.

[2] Dans la conférence hebdomadaire du mardi 7 août, M. de Montmorin ne fit pas difficulté d'avouer à M. de Mercy que les affaires de Hollande étaient embrouillées au plus haut degré et qu'il n'était pas possible de dire quel était le meilleur parti à prendre pour les cours qui se trouvaient dans le cas de devoir s'en mêler. La province de Hollande avait bien demandé la médiation de la France, mais cela n'était pas encore une affaire décidée; car d'autres provinces s'y opposaient. La province de Zélande avait déclaré que, si la médiation des diverses provinces entre elles devait être infructueuse, les bons offices de la cour de Versailles et même ceux de la cour de Berlin ne suffiraient pas pour mettre fin aux dissensions intestines de la République; il paraissait nécessaire de solliciter aussi l'intervention de l'Empereur, en sa qualité de voisin, et du roi d'Angleterre. M. de Mercy se borna à répondre froidement que cette proposition lui semblait tout à fait extraordinaire; car il était bien connu que l'Empereur voyait avec la plus grande indifférence ce qui se passait en Hollande et ne voulait pas s'en occuper. L'ambassadeur impérial écrivait que cette confidence de Montmorin lui avait tout l'air d'un piège tendu à la cour de Vienne, afin de pouvoir opposer la France à l'Angleterre et l'Empereur à la Prusse, pour permettre à la cour de Versailles d'éviter de se brouiller avec celle de Berlin. C'est pour ce motif

l'Angleterre, M. de Montmorin ne paraît pas adopter les chimères de M. de Vergennes sur la possibilité d'un rapprochement solide entre les deux cours.

Après le départ du courrier, je rassemblerai les œuvres complètes de M. de Buffon; je choisirai moi-même les meilleures épreuves des estampes dont les planches commencent à être un peu usées, et V. A. sera servie le mieux que possible.

---

60. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 30 août 1787. — Mon cher comte de Mercy, si l'événement

qu'il avait répondu de cette façon à M. de Montmorin, car il estimait qu'il était de l'intérêt du service de l'Empereur d'utiliser, autant que possible, toutes les occasions propres à mettre en froid les cours de Berlin et de Versailles.

La circonstance présente semblait très favorable pour obtenir ce résultat essentiel, car l'intervention active du roi de Prusse dans les affaires de Hollande inquiétait de plus en plus la cour de Versailles. M. de Montmorin, qui jusqu'ici s'était montré très réservé avec M. de Mercy sur cette question, dont il ne lui parlait qu'à demi-mot, ne pouvait plus maintenant lui cacher son mécontentement. Il se répandait en plaintes sur la conduite tout à fait extraordinaire du roi de Prusse. Il disait même que la tournure que les affaires commençaient à prendre allait obliger la France de renforcer le camp de Givet, afin de mettre ses forces en équilibre avec celles du roi de Prusse, pour le cas où ce souverain persistant dans sa résolution mettrait ses troupes en marche.

M. de Mercy, dans sa réponse, avait insisté sur le vif regret que lui causait la situation si embrouillée et si critique des affaires de Hollande, qui devenaient très embarrassantes pour la cour de France. Il avait fait observer qu'il était d'autant plus difficile de trouver un moyen d'écarter les conséquences que cette affaire aurait sûrement, que de toutes manières le prestige et la dignité de la cour de France couraient risque d'être gravement compromis. Elle pouvait, il est vrai, conseiller à la province de Hollande d'écrire au roi de Prusse une lettre d'excuse pour le prétendu outrage fait à sa sœur; mais il devait avouer qu'une telle démarche lui paraîtrait très pénible : cependant si le roi de Prusse persistait à exiger cette satisfaction, il faudrait examiner s'il ne serait pas bon de faire ce sacrifice aux nécessités de la situation pour se tirer de la position désagréable où la cour de Berlin, au mépris de toutes les convenances, avait mis la cour de France. En proposant ce moyen du ton plus sérieux, M. de Mercy n'avait d'autre but que d'exciter le ministre contre la Prusse. Il ne s'était pas trompé. Le ministre lui répondit, avec une chaleur sensible, que le Roi Très Chrétien ne se prêterait jamais à une telle démarche qui rabaisserait à rien son prestige qu'il avait jusqu'ici soutenu dans le monde politique. S. M. était bien décidée à remplir toutes les obligations que lui imposaient les traités et à soutenir son allié, en cas de besoin, par tous les moyens possibles.

incroyable de Constantinople[1] n'absorbait toute mon attention, je ne vous aurais parlé, mon cher Comte, par l'expédition de ce courrier, que de la satisfaction que j'ai ressentie du contenu de votre lettre et de la justesse parfaite avec laquelle vous envisagez et détaillez la situation de la France ; recevez-en ici mes remerciements.

La Porte vient donc de déclarer la guerre à la Russie et d'enfermer son ministre aux Sept-Tours. Cette aggression formelle me met absolument dans le *casus fœderis*. Je ne puis me dispenser, quelque fâché que j'en sois, d'agir de mon côté contre les Turcs; il est donc essentiel de savoir comment pense la France à ce sujet et le rôle qu'elle se déterminera à y jouer. Je prévois bien que, vu sa situation, son premier objet sera de ne se mêler en rien directement, mais d'assister les Turcs en officiers de terre et de mer, en vaisseaux, en artillerie peut-être, et surtout en beaucoup de conseils, et qu'elle tâchera de susciter des embarras à la Russie et surtout à moi de toutes les façons possibles. C'est à cette heure le moment de bien prendre garde si la France ne sacrifiera pas les patriotes hollandais pour gagner le roi de Prusse et disposer de lui dans cette occurrence qui, joint à la Suède, mettrait

[1] L'Empereur parle de l'arrestation du ministre de Russie, M. de Bulgakow, dont rendait compte l'internonce impérial, baron de Herbert, dans son rapport au prince de Kaunitz du 16 août 1787. «La scène, disait-il, commença hier à se développer par une invitation que reçut M. de Bulgakow de se rendre aujourd'hui à une conférence où interviendrait le Grand Vizir lui-même..... Il est parti ce matin à 8 heures pour son audience..... Après bien des reproches sur les prétentions insupportables de la Russie, on lui proposa, comme l'unique moyen de conserver la paix, la restitution de la Crimée et l'abolition de toutes les conventions postérieures au traité de Kaïnardji. C'est en vain que M. de Bulgakow remontra sur l'extravagance de ces propositions et l'impossibilité où il était de les admettre. On observa la formalité ridicule de lui donner le temps de délibérer dans une autre chambre, où l'on envoyait de temps en temps lui faire des exhortations. Son refus constant fut enfin regardé comme le signal de la rupture et en lui faisant cette déclaration, on ne manqua pas de rappeler la menace faite l'hiver dernier des soixante mille hommes commandés par le prince Potemkin, comme de la prétendue cause de ce qui arrivait présentement. Après quoi on lui annonça la résolution prise de le transférer aux Sept-Tours avec les personnes de sa suite qu'il voudrait nommer. On mit au reste à cette singulière représentation toute la décence dont elle pouvait être susceptible, des égards personnels pour le ministre, des attentions pour adoucir le désagrément de ses arrêts, un mihmandar désigné pour son service, un taïn pour son entretien, jusqu'à un kiosque qu'on ordonna de lui construire, la permission de faire chercher des meubles, du linge, des habits, etc..... Mes employés ont vu M. de Bulgakow s'acheminer avec fort bonne contenance du côté des Sept-Tours sur un cheval joliment harnaché, précédé et suivi de beaucoup de gardes, qui avaient plutôt l'air d'un cortège.»

la Russie dans le cas de ne point pouvoir employer toutes ses forces contre la Porte, et moi surtout de devenir presque entièrement inutile à la Russie, puisqu'il faudrait alors que je conserve la plus grande partie de mes forces pour couvrir la Bohême, la Moravie et la Galicie; peut-être même, après cet événement, la France ne sera-t-elle plus si délicate de ne pas fomenter et entretenir les dissensions aux Pays-Bas, quoique les affaires de ce pays paraissent prendre une assez bonne tournure et que j'attends aux premiers jours la nouvelle comment mes ordres, envoyés par le dernier courrier, concernant le préalable que j'exige des États, auront été reçus et exécutés, qui ne consistent qu'à remettre les choses sur le pied qu'elles étaient avant le 30 de mai, en laissant en suspens l'établissement des nouveaux tribunaux de justice, de même que les intendances et en faisant accorder les subsides.

La situation du gouvernement de France, telle que vous la dépeignez, est assurément très critique, et autant que je sais, je ne crois pas dans ce moment-ci la Reine fort en crédit dans le public, et c'est bien sa faute, comme vous le remarquez très justement.

Le pauvre archevêque, malgré tout son esprit, aura bien de la peine, avec le caractère dont est le Roi et le ton sur lequel est montée la nation, de réussir. Je vous envoie ici, mon cher Comte, la lettre pour la Reine [1], et en attendant de vos nouvelles avec empressement, je vous prie de me croire bien sincèrement...

---

61. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 30 août 1787. — J'ai été bien aise de voir, mon bon ami, par votre dernière du 14, que la mienne, dont vous m'accusez la réception, vous avait tranquillisé jusqu'à un certain point. Dans l'intervalle, nous avons eu ici la très inutile députation, laquelle, si tant est qu'elle soit bonne à quelque chose, ne le sera en tout cas qu'au moyen de l'effet, que j'ai lieu de croire que pourra avoir fait sur les esprits de ces bonnes gens tout ce qu'ils m'ont entendu dire de raisonnable sur le passé, le présent et l'avenir relativement à leur

[1] Cette lettre manque.

pays. Dans la supposition la plus favorable cependant, il sera toujours vrai que, *uti solet*, si on avait bien voulu demander mon avis avant d'avoir mis la charrette dans le bourbier, on m'aurait épargné la peine de l'en retirer et bien de l'argent encore jeté par la fenêtre. Plût à Dieu que cette nouvelle épreuve pût nous servir de leçon pour l'avenir, mais j'ai bien peur que ce ne soient *pia desideria!*

Le tableau que vous me faites de l'état de choses dans le pays où vous êtes, en jugeant d'après ce que je vois, me paraît aussi exact qu'il est fâcheux, et moyennant cela les choses ne peuvent guère aller que de mal en pis, et je persiste à penser que, d'après le caractère de la nation et le décousu du gouvernement de ce pays-là, il n'en est pas un dans le monde qui ait plus grand besoin d'un premier ministre digne de l'être, qui fasse les fonctions de la royauté; et dans le cas contraire, tous les remèdes sont insuffisants, et la France perdra le petit reste de sa considération si, de fait et de propos, elle continue à se conduire aussi mollement à Berlin et à Londres qu'elle le fait actuellement sous le ministère de ce pauvre petit diable, M. de Montmorin. Jamais plus maladroitement on n'a montré la corde de tous côtés.

Ce qui peut inquiéter dans ce moment-ci même un homme tel que moi, qui ne s'inquiète pas facilement, c'est l'état où en sont les choses en ce moment-ci entre la Russie et la Porte, qui fait la brave bien mal à propos et pourrait fort bien s'attirer une guerre, dont à la vérité nous pourrions nous consoler si nous ne courions pas les risques d'y être entraînés. Mais malheureusement il n'est presque pas possible de pouvoir se flatter de ne pas l'être, si elle a lieu, et je crains fort que cela arrivera, si la France ne parle pas un peu plus ferme qu'elle ne le fait à Constantinople, et il me semble qu'elle le devrait, ayant presque autant d'intérêt que la Porte même à ce qu'elle n'ait pas lieu.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez de la conviction politique de M. l'Archevêque. Reste à voir si sa conduite dans les occasions sera conséquente.

Je vous remercie des soins obligeants que vous me promettez de donner au choix d'un exemplaire des œuvres de Buffon, et ils ne seront pas de trop vis-à-vis de notre libraire, qui est en vérité, à ce qu'il semble, le libraire de tout Paris, sinon de la plus mauvaise foi,

au moins le plus négligent, ainsi que vous le verrez par le volume de Polybe, que je vous renvoie, et la note dont je l'accompagne. Je vous prie de charger un de vos secrétaires de rectifier ce nouveau brouillamini et de me faire un petit mémoire en réponse à la note.

P. S. N'ajoutez ni instances, ni aucunes représentations quelconques sur le sort vraisemblable à venir de la Porte, à la communication que vous êtes chargé de faire par ma lettre d'office[1] et que vous voudrez bien rendre à M. de Montmorin du plus grand sang-froid, et comme des raisonnements sur la matière très simples et très naturels.

La France n'a qu'à voir comment et ce qu'elle compte faire.

Ce sont ses affaires, et vraisemblablement ce ne sera, dans l'état actuel des choses et des personnes dans ce pays-là, que de bien petits et misérables moyens.

[1] Par cette dépêche d'office du 30 août 1787, M. de Mercy était chargé de donner au comte de Montmorin lecture du rapport du baron de Herbert, dont on trouve plus haut (p. 117, n. 1) des extraits. Il devait ensuite ajouter que par cette démarche insensée et injustifiable, même en apparence, la Porte se trouvait dans la position fâcheuse d'un agresseur, qui viole la paix formellement et ouvertement. Par suite la Russie était pleinement en droit de prendre les armes et de réclamer de la cour de Vienne les secours qu'elle lui devait conformément aux traités. Il est vrai qu'on ne connaissait pas encore la façon de penser de l'impératrice de Russie et les mesures qu'elle prendrait, mais on pouvait presque certainement prévoir qu'elle serait irritée au plus haut degré par ce grossier outrage à elle fait en la personne de son ministre et que tout de suite elle adopterait les partis les plus extrêmes. Elle commencerait sans doute les hostilités dès cet automne et elle ne tarderait pas à réclamer de la cour de Vienne la reconnaissance du *casus fœderis.* L'Empereur s'y refuserait d'autant moins qu'en donnant à l'Impératrice les secours fixés par leurs traités, il ne ferait que remplir les obligations que la bonne foi, la loyauté et le devoir imposeraient à tout autre souverain qui se trouverait dans sa position.

En faisant cette ouverture franche et cordiale l'Empereur remplissait un devoir qui lui était agréable et qui lui était imposé par sa loyale amitié et sa confiance illimitée dans son allié le roi de France. Il ne croyait pas que, s'il devait remplir ses devoirs d'allié de la Russie, aucune puissance en pût prendre prétexte pour rien entreprendre contre lui. Mais si contre toute prévision ce cas se produisait, il comptait par avance avec la plus grande confiance sur la justice, la loyauté et l'amitié personnelle du Roi Très Chrétien auquel l'unissait l'alliance la plus étroite.

62. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 15 septembre 1787. — Les nouvelles de Constantinople que l'on a eues ici le 4 au soir[1], m'ont fait attendre avec impatience les très gracieux ordres de V. M. I. qui m'ont été remis le 9 par le garde-noble qui en était porteur. Le lendemain je me rendis à Versailles pour présenter la lettre adressée à la Reine. Depuis des années je n'ai jamais cessé de ramener l'attention de cette auguste princesse sur l'événement dont il s'agit aujourd'hui; Elle sait combien la circonstance devient intéressante à V. M. et combien il Lui importe que rien ne soit omis de ce qui peut servir à écarter de cette conjoncture aussi importante que critique tout ce qui pourrait en rendre les suites plus hasardeuses et embarrassantes. La Reine est bien préparée et décidée à influer à cet égard dans ce qui doit raisonnablement se faire ici; Elle s'en expliquera sans doute Elle-même et j'aurai le plus grand soin de suggérer d'un jour à l'autre ce qui me paraîtra utile et adaptable à la tournure des choses.

Ainsi que V. M. le prévoit dans sa sagesse, il se pourrait qu'une occasion aussi majeure portât la France à y jouer des rôles divers; mais il semble démontré qu'elle n'en remplira aucun qui puisse devenir bien actif. La commission passagère du baron de Groschlag[2] pour

(1) Voir plus haut, p. 117, n. 1.

(2) Charles-Frédéric-Guillaume, baron de Groschlag, avait été nommé ministre de conférence en 1764, par le nouvel archevêque, électeur de Mayence, Emmerich Joseph; jusqu'à la mort de ce prélat, en 1774, le baron de Groschlag dirigea l'administration de l'électorat de façon à mériter les plus grands éloges; cependant à peine cet archevêque fut-il décédé que le chapitre destitua le baron de Groschlag et cette révocation fut confirmée par le successeur d'Emmerich Joseph. C'est alors que M. de Vergennes fit entrer au service de Louis XVI cet homme d'État et le nomma ministre de France près le cercle du Haut-Rhin, dont l'électeur de Mayence était président, ce qui permit à M. de Groschlag de ne pas quitter son pays. Mais l'archevêque fit des difficultés pour le recevoir et cela provoqua une espèce de conflit, qui n'était pas encore arrangé en 1778. (Voyez le recueil de MM. d'Arneth et Geffroy, t. III, p. 247.) M. de Groschlag resta à Mayence et il y était encore en qualité de ministre de France en 1789. Il mourut en 1799.

Le 4 septembre 1787 M. de Mercy dîna chez M. de Montmorin, qui après le repas le prit à part et lui dit qu'en l'absence de M. d'Esterno, alors en congé dans sa terre en Bourgogne, il n'avait à Berlin qu'un chargé d'affaires, un simple secrétaire dont l'habileté lui laissait des doutes. C'est pourquoi il avait proposé au Roi d'envoyer à Berlin M. de Groschlag à titre provisoire; car dans les circonstances présentes il était

Berlin exige beaucoup de surveillance, parce que ce négociateur est aussi dangereux par son esprit insinuant et adroit que par ses intentions personnelles. D'un autre côté, il y a des indices que l'on se refroidit ici sur l'alliance hollandaise, et que l'on ne se ferait peut-être pas grand scrupule d'abandonner les patriotes républicains à leur mauvais sort, s'il pouvait résulter de ce sacrifice quelque avantage applicable à l'occurrence présente. Il ne serait pas non plus impossible que l'on se permît quelques manœuvres cachées pour prolonger les dissensions aux Pays-Bas. Cependant, quoique bien éloigné de me livrer à une dangereuse sécurité sur ces différents articles, je crois en même temps que beaucoup de fortes raisons peuvent induire à se promettre une meilleure conduite de la part de la France. Les embarras intérieurs et énormes où elle se trouve, le changement favorable survenu dans son ministère, doivent nécessairement en apporter dans la marche politique, et les erreurs du comte de Vergennes sont si reconnues et avouées, qu'il en résulte la probabilité d'une disposition à adopter des errements contraires à ceux du défunt ministre. Ma dépêche d'office d'aujourd'hui contient tous les détails sur lesquels je fonde mes combinaisons; au reste, ce ne sont que de simples apparences qui demandent à être soigneusement éclaircies; mes soins et mon zèle à cet égard ne me laisseront rien omettre; mais jusqu'à ce que l'on sache décidément le parti que prendra la Russie, il ne se développera rien ici d'assez distinct pour que l'on puisse discerner les objets avec quelque évidence.

Dans les derniers temps, la Reine s'est fort affectée de l'espèce de

de la plus haute importance de se procurer des renseignements tout à fait sûrs et justes sur les intentions du roi de Prusse et de son ministère et sur leur système politique. M. de Mercy se borna à répondre que le choix de l'envoyé était d'autant plus heureux que depuis longtemps le baron Groschlag avait employé tous les moyens pour se faire bien venir à Berlin.

M. de Mercy pensait que ce diplomate méritait d'attirer toute l'attention du prince de Reuss, envoyé de l'Empereur à Berlin, car c'était un homme faux et un intrigant habile. De tous les ministres de France à l'étranger, il était certainement celui qui avait manifesté les plus grandes préférences pour la cour de Berlin contre celle de Vienne. Ses idées biens connues, qui lui avaient valu la faveur de M. de Vergennes, ne permettaient pas d'en attendre autre chose que des manœuvres destinées à faire le plus grand tort à l'alliance et à rapprocher la France de la Prusse. L'envoi de M. de Groschlag à Berlin pouvait être considéré comme la mise en marche du dernier corps de réserve de l'armée politique de Versailles. (Dépêche d'office de M. de Mercy, du 8 septembre 1787.)

déchaînement qui a existé et qui malheureusement existe encore contre Elle dans Paris. L'injustice du public à cet égard et son impertinent délire ont de quoi exciter l'indignation et le mépris. Il est très certain que c'est en grande partie à l'influence de la Reine que ce public doit ce que l'on cherche à faire de bien maintenant : c'est la Reine qui a donné l'exemple des réformes et qui y a déterminé le Roi; c'est cette princesse qui de tout temps a frondé l'administration meurtrière du contrôleur général de Calonne et qui a le plus contribué à le faire renvoyer; c'est enfin la Reine qui a vaincu les répugnances du Roi sur le choix d'un principal ministre, d'autant plus nécessaire que, sans ce point de réunion, l'État restait sans gouvernement. Tout cela mériterait sans doute la reconnaissance et les hommages d'une nation plus réfléchie et moins inconséquente, car il est essentiel d'observer que ce n'est pas la personne de la Reine qui excite l'animadversion; il n'y a que les alentours favoris[1] de cette princesse qui aient attiré sur Elle-même cette malveillance générale. A la vérité, ces alentours se sont conduits de manière à révolter par leurs rapines et par l'abus qu'ils ont fait de leur crédit. On ne peut nier non plus que la persévérance de la Reine à bien traiter des gens qu'Elle connaît pour ce qu'ils valent, sans pouvoir cependant s'en détacher, laisse dans le doute sur le degré de ses affections et sur leurs effets, auxquels on attribue une partie des désordres qui tourmentent le public. Mon profond attachement pour la Reine me porte à ne Lui rien dissimuler sur un article si important à sa gloire et à son repos; la force de l'habitude combat encore vivement les réflexions, mais je ne désespère pas qu'elles finiront par dissiper tout prestige.

D'après une dépêche du Gouvernement général des Pays-Bas, je vois que la pièce nécessaire à recouvrer le capital sur les dettes de la Lorraine, doit se trouver à Vienne dans les archives de la chancellerie d'État, et je demande aujourd'hui cette pièce par un *P. S.* joint à ma dépêche d'office. Je prévois bien que dans l'excessive pénurie où l'on se trouve ici, le ministère cherchera à traîner en longueur une affaire qui doit se terminer par un remboursement, mais quand la négociation sera entamée, il deviendra plus facile d'épier et de saisir un moment favorable à remplir cet objet.

[1] M. de Mercy désigne ainsi Mme de Polignac et sa société.

63. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 15 septembre 1787. — Au moment de terminer avec tout le succès l'affaire critique et fastidieuse des Pays-Bas, V. A. voit s'élever un nouvel orage, qui vraisemblablement lui occasionnera un grand surcroît de travail et de soins. L'objet est bien digne de toute sa sagesse, et pourvu que ce soit à Elle seule que l'on s'en rapporte, je serai tranquille sur l'événement. Dans ce que j'ai eu à dire à M. de Montmorin, je m'en suis tenu autant que possible à l'ordre que contient le *P. S.* dont V. A. m'a honoré en date du 30 août. Ma dépêche d'office d'aujourd'hui lui expose le nouveau langage de ce pays sur la Porte Ottomane; mais ce ne sont encore que des apparences qui exigent d'être approfondies. Quoique la mission de M. de Groschlag à Berlin n'ait eu pour objet dans l'origine que les affaires de Hollande, il est possible et probable qu'on y mettra maintenant ce qui a trait à la Turquie, et ce point pourrait exiger une grande surveillance; du reste, il me paraît démontré jusqu'à l'évidence que, si la France se propose d'intriguer dans la conjoncture actuelle, elle est au moins hors d'état d'y intervenir d'une manière active.

D'après un relevé des finances tenu fort secret, mais dont je crois avoir connaissance certaine, le tableau de la dépense pour l'année prochaine, tant en acquit d'anciennes dettes qu'en payement des rentes sur l'État, et tous emplois courants, s'élève à près de six cents millions, tandis que tous les recouvrements possibles ne se montent qu'à quatre cent et quarante millions. Il n'est pas croyable que dans une pareille détresse le ministère de Versailles puisse s'exposer à être mêlé dans une guerre qui rendrait ici une banqueroute inévitable.

L'archevêque de Toulouse, absorbé par les affaires de l'intérieur qui lui présentent dans tous les points un désordre et des embarras inexprimables, paraît se défier un peu de ses lumières en matières politiques; il en parle avec retenue; cependant, j'ai eu lieu d'être content de sa franchise apparente sur l'événement actuel. Quand le parti que prendra la Russie donnera plus de développement à cette conjoncture, il y aura moyen de juger avec plus de certitude du système que l'on se déterminera à adopter ici.

L'exemplaire des œuvres de M. de Buffon a été expédié la semaine

dernière par la voie de Strasbourg; j'ai choisi moi-même les estampes dont les planches commencent à être un peu usées; je suis d'ailleurs convenu avec le libraire qu'il suppléera à tout ce qui pourrait manquer à la perfection de cet exemplaire, après que V. A. l'aura fait examiner.

Quant au volume de Polybe et la note qui le concerne, je ne pourrai m'en occuper qu'après l'expédition du courrier, parce que cette recherche exigera un travail de plusieurs jours; mais les intentions de V. A. seront bien exactement remplies, et je lui en rendrai compte par le prochain garde-noble.

---

64. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 6 octobre 1787. — Mon cher comte de Mercy, je ne puis vous entretenir par ce courrier que de peu d'objets, puisque c'est de chez vous que j'attends avec bien de l'impatience d'apprendre à quoi le Roi se sera décidé relativement à la révolution arrivée en Hollande et à la façon dont les Prussiens l'ont exécutée en dépit de la France [1]. Si le ministère de Versailles met tout cela dans sa poche et abandonne entièrement les patriotes, il se déshonore aux yeux de toute la terre. Mais l'expédient de faire quelque chose de réel sera bien difficile à trouver actuellement que tout est consommé, d'autant plus que les moyens pécuniaires sont bien loin d'être arrangés pour entreprendre une guerre contre la Prusse et que l'Angleterre paraît décidée de faire cause commune avec elle en cas de rupture.

Quant aux Turcs, vous vous en êtes expliqué avec beaucoup d'énergie vis-à-vis de M. de Montmorin, ainsi que je l'ai vu avec plaisir dans vos dépêches du 15 septembre. Mais il faut que la France finisse une fois à faire des vœux; il ne suffit pas qu'elle reste indifférente en ne s'opposant point à nos desseins : il est bien plus de son intérêt d'y coopérer de son côté, si elle en veut partager les avantages. Je n'ai

[1] Le 13 septembre l'armée prussienne, commandée par le duc de Brunswick, avait envahi la Gueldre et occupé en quelques jours et presque sans coup férir la plus grande partie du territoire néerlandais. Seule la ville d'Amsterdam et les petites forteresses voisines firent résistance. Mais Amsterdam dut capituler le 10 octobre.

encore rien appris de positif de la Russie et j'ignore toujours quel parti prendra l'Impératrice et de quel côté elle fera agir ses plus grandes forces. Pour moi je continue à faire mes dispositions avec vigueur pour assurer du moins mes frontières qui sont d'une terrible étendue depuis la mer Adriatique jusqu'au Dniester en Galicie.

On a terminé les affaires aux Pays-Bas d'une manière aussi misérable qu'on les avait commencées, car il n'y a pas de sens en ce qui vient de se passer le 20 septembre et en ce que M. de Murray [1] a déclaré le lendemain. Tout cela provient de la même source impure où M. de Belgiojoso, Leurs Altesses Royales et, en dernier lieu, M. de Murray ont puisé leurs conseils, quoique je les en aie tous prévenus.

Je suis très curieux d'apprendre comment finira le désordre qui règne dans l'intérieur de la France; je suis bien fâché du déboire qu'en a la Reine et du mal qu'on lui en veut dans le public. Je lui en parle dans la lettre ci-jointe que je vous prie de lui remettre [2], et je touche en passant le chapitre de ses alentours dont l'avidité lui attire tous ces désagréments; mais je prévois que cela sera sans effet, car lorsqu'on ne trouve pas en soi-même des ressources, la crainte de s'ennuyer prévaut sur toute autre considération.

L'archevêque de Toulouse aura bien de la peine à se tirer de son important poste si le Roi ne le soutient vigoureusement.

Je vous suis au reste bien obligé, mon cher Comte, des peines que vous vous donnez pour le rachat des rentes lorraines; mais je crois que les circonstances n'étant point favorables pour entrer là-dessus en négociation, il convient de la différer encore; en attendant, je tâcherai de vous procurer les renseignements dont vous avez besoin.

Adieu, mon cher Comte; croyez que je suis toujours avec les mêmes sentiments d'estime et d'amitié...

[1] Joseph Jacob, comte de Murray, descendait d'une vieille famille noble écossaise établie à Tournay, où il était né en 1718. Entré de bonne heure dans l'armée autrichienne, il s'y distingua en maintes occasions. Lieutenant général, il fut nommé en 1780 commandant des troupes stationnées dans les Pays-Bas. A la fin de juin 1787 (voir plus haut, p. 100, note) Joseph II lui confia par intérim le gouvernement général, lorsque l'archiduchesse Marie et le prince Albert de Saxe furent rappelés à Vienne. C'est d'après les papiers du comte de Murray que M. Ottokar Lorenz écrivit son ouvrage intitulé : *Joseph II und die Belgische Revolution*. Vienne, 1862, in-8°.

[2] Cette lettre manque.

65. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 6 octobre 1787. — Je commencerai, mon cher Comte, cette petite lettre familière par ce qu'il y a de plus pressé et de plus important à vous communiquer dans notre intimité pour votre direction, et c'est la façon dont j'envisage et dont vous devez envisager la guerre entre la Russie et la Porte, à laquelle, si elle a lieu, comme alliés qui se trouvent manifestement dans le cas du traité, nécessairement nous devons prendre part. La voici.

Il nous eût convenu davantage sans doute, et nous eussions désiré conséquemment que la paix eût pu se maintenir entre la Russie et le Croissant, non seulement dans le moment présent, mais pour longtemps, peut-être même pour toujours. Des voisins comme les Turcs valent mieux sans contredit que des voisins plus éclairés, plus aguerris et, moyennant cela, plus formidables, quelque favorables que puissent nous être les événements de la guerre. Mais devant avoir lieu, il faut convenir que les Turcs, en se rendant agresseurs par leur déclaration de guerre, nous donnent sur eux un avantage presque incalculable, en nous délivrant de l'embarras de toutes les oppositions que nous eussions rencontrées de la part de toutes les autres principales puissances de l'Europe, si nous avions été dans le cas d'être, ou pouvoir seulement être censés d'être les agresseurs, au lieu que dans le cas présent personne ne peut trouver ni droit, ni prétexte pour nous empêcher de la faire, et moyennant cela de la faire aller tout aussi loin qu'elle le pourra, ou que nous le voudrons bien. Il serait très fâcheux par conséquent de manquer cette occasion qui pourrait bien ne revenir jamais, et je vous avoue qu'au moyen de ces raisons et bien d'autres que je pourrais y ajouter, tout ce que je crains, c'est que la Russie ne manque cette occasion favorable, ou au moins qu'elle ne se trouve pas en mesure de pouvoir la faire avec toute la vigueur qui serait nécessaire et désirable, parce que non seulement elle ferait manquer par une conduite molle le *aut sic aut nunquam,* mais elle nous ferait jeter en même temps pour la seconde fois bien des millions en pure perte que l'Empereur emploie actuellement aux préparatifs immenses d'une armée, non pas d'observation, mais d'opération, de bien au delà de cent mille hommes.

C'est dans ce point de vue que j'envisage l'état actuel de choses; et il s'ensuit : 1° que dans cet état des choses il ne faut pas même supposer que nous puissions avoir besoin de rechercher ni le consentement ni l'acquiescement de la France, pour faire la guerre aux Turcs agresseurs jusqu'à extinction, supposé que cela se puisse et paraisse nous convenir; 2° que moyennant cela, il n'est pas de notre convenance de donner les mains à aucun concert à cet égard et bien moins encore d'en proposer aucun; et enfin 3° qu'il ne faut plus entrer avec elle dans aucun pourparler sur la guerre que les Turcs nous autorisent à leur faire par leur agression et que conséquemment il faut décliner absolument tout arrangement qu'elle pourrait nous proposer, moyennant l'argument invincible que, la Russie étant la principale puissance belligérante, nous ne pouvons rien écouter à cet égard sans elle et que conjointement avec elle.

Vous voyez, mon cher Comte, par ce petit nombre de réflexions que les circonstances actuelles présentent un état de choses tout à fait nouveau, qui exige la nouvelle marche que je viens de vous tracer et je vous prie instamment de vouloir bien oublier tout le passé et vous conduire à l'avenir en conséquence.

Je suis très curieux d'apprendre les partis que pourra prendre la France dans l'état très critique à tous égards, au dehors et au dedans, dans lequel elle se trouve. Je souhaite qu'elle trouve le moyen de s'en tirer au moins avec honneur, si ce n'est avec profit; mais elle aura, ce me semble, bien de la peine, eût-elle même au timon des affaires d'autres hommes que les pauvres petits personnages qui y sont. En attendant de vos nouvelles avec impatience, je vous embrasse de tout mon cœur.

---

66. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 14 octobre 1787. — Mon cher Comte, M. le marquis de Noailles m'a communiqué les deux copies ci-jointes[1] que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté y a

[1] Ce sont deux dépêches du comte de Montmorin adressées, l'une au marquis de Noailles et l'autre au comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople. Cette lettre ostensible du prince de Kaunitz en fait suffisamment connaître le sens.

vu avec beaucoup de satisfaction l'empressement obligeant, avec lequel le Roi Très Chrétien s'est décidé à prévenir la demande que, d'après la lettre de M. le comte de Ségur, se proposait de lui faire l'impératrice de Russie, de vouloir bien intervenir encore une fois auprès de la Porte par ses exhortations, et il ne peut qu'y applaudir comme à un nouveau témoignage d'amitié, qui ne peut être que très agréable à cette princesse. S. M. se ferait même un vrai plaisir de pouvoir donner à M. de Herbert, son internonce, des instructions analogues à celles que M. le comte de Montmorin a adressées à M. de Choiseul, si Elle croyait pouvoir se le permettre. Mais comme non seulement Elle n'en a pas été requise par l'impératrice de Russie, et qu'Elle est même informée que, depuis que les hostilités ont commencé, la Russie avait changé d'intention et ne voulait plus, pour le moment, entendre à aucune négociation, l'Empereur est dans le cas de devoir s'en abstenir, et ne peut, moyennant cela, que faire des vœux en faveur des nouvelles instances dont vient d'être chargé M. de Choiseul.

L'Empereur a vu aussi avec beaucoup de satisfaction que le Roi souhaite actuellement de s'entendre et de se concerter avec lui sur les événements à venir de la guerre. Mais comme d'après la façon dont s'est expliqué le ministre de l'impératrice de Russie vis-à-vis de M. le comte de Ségur, tout concert à cet égard serait sans objet, il semble qu'il ne peut pas en être question dans ce moment-ci; mais en échange l'Empereur fera certainement tout ce qui pourra dépendre de lui pour le maintien des sentiments qui ont été témoignés sur ce sujet au comte de Ségur.

S. M. I. est très sensible néanmoins à l'offre amicale du Roi Très Chrétien de vouloir s'entendre avec lui dans l'intimité de la confiance si bien établie, sur l'intérêt commun de l'alliance, et le Roi Très Chrétien persistant, comme il s'en flatte, dans ces dispositions favorables, il peut compter avec la plus parfaite confiance sur le plus parfait retour de tous les sentiments qu'il peut désirer de la part de S. M. I.

Vous voudrez bien donner copie de cette lettre à Monsieur le comte de Montmorin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

67. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 18 octobre 1787. — Les très gracieux ordres de V. M. I. datés du 6 octobre m'ont été remis le 12 au soir par le garde-noble qui en était porteur, et le 14, j'ai été présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. Elle l'attendait avec d'autant plus d'impatience, que depuis quelque temps on était parvenu à Lui inspirer des doutes et des craintes sur ce que V. M. gardait le silence relativement aux affaires de la Turquie et aux grands événements qu'elles préparent. J'ai eu quelque peine à démontrer et à faire bien comprendre à la Reine que, sur cet article ainsi que sur tout autre, V. M. se trouvait parfaitement en règle vis-à-vis de cette cour-ci; qu'indépendamment de ce que les distances locales doivent pendant quelque temps La tenir Elle-même dans l'incertitude de ce que la Russie fera ou ne fera pas, il ne faut point oublier que depuis plus de dix ans je n'ai cessé d'annoncer, ce qui arrive aujourd'hui, d'en développer les conséquences et d'exhorter le ministère de Versailles à s'en expliquer; que maintenant il ne restait à V. M. plus rien à dire sur la matière, et que c'était à la France à faire connaître ses vues et ses désirs à ce sujet. J'observai de plus à la Reine qu'au lieu de se livrer à des doutes qu'inspire la mauvaise conscience, il valait beaucoup mieux s'occuper sérieusement à réparer les torts bien réels que l'on a à se reprocher; que jamais il n'y en aura une meilleure occasion, puisque les Turcs et le roi de Prusse la font naître eux-mêmes, et dictent impérieusement à cette cour-ci le parti que ses intérêts, la raison et son honneur auraient dû lui faire prendre depuis longtemps. La conséquence naturelle de cette vérité aurait dû être de rompre d'abord d'une manière éclatante toute correspondance avec la cour de Berlin. La Reine en avait bien adopté l'idée; mais l'extrême détresse dans laquelle on se trouve, l'humiliation qui s'y joint tiennent le Conseil de Versailles dans une perplexité pusillanime qui l'arrête sur toute démarche de vigueur. Ma dépêche d'office d'aujourd'hui expose à cet égard tant de détails, qu'il ne me reste presque rien à y ajouter dans ce présent et très humble rapport.

Il me paraît hors de doute que l'on est ici de bonne foi dans la manière dont on s'explique maintenant relativement à la Porte, dans

le vif ressentiment que l'on éprouve contre le roi de Prusse, enfin dans le désir de mieux cimenter et cultiver l'alliance avec V. M. Mais quelque sincères que puissent être ces dispositions, il s'agit de voir quels en seront les effets, et en considérant le fâcheux état actuel de la France, il n'est que trop à prévoir que de longtemps elle ne sera en mesure de se livrer à rien de grand ni de bien actif.

Jusqu'à présent, l'archevêque de Toulouse ne remplit pas à beaucoup près ce que l'on s'était promis de son ministère; il s'occupe beaucoup de petits détails sans paraître saisir l'ensemble des choses. Il marque peu de connaissances en finance; il veut tout obtenir par des moyens conciliants. Cela ne lui réussit pas, surtout vis-à-vis des parlements qui sont devenus la cause majeure de tous les embarras que l'on éprouve. Si ces corps de judicature qui ont usurpé une influence démesurée, étaient ramenés à l'ordre et mis hors d'état de résister aux mesures du gouvernement, il trouverait encore d'amples ressources dans les emprunts qui se rempliraient d'autant plus facilement, que la nation est aussi confiante que légère et qu'elle possède un grand fonds de numéraire qu'elle ne sait où placer. Ce que le ministère de l'archevêque de Toulouse a de mieux, c'est l'utilité dont il est en tout ce qui concerne personnellement la Reine. Cette auguste princesse trouve dans le principal ministre tout le dévouement qui Lui faciliterait plus que jamais les moyens de disposer de la monarchie et de déployer une influence aussi utile au bien général qu'à ses convenances personnelles et à sa gloire. C'est ce que j'espère toujours qui se réalisera; les obstacles qui s'y sont opposés diminuent peu à peu; la société favorite perd journellement de son crédit, plus cependant dans la réalité que dans les apparences; tout ce qu'il plaira à V. M. de faire sentir sur ce chapitre, produira à coup sûr de bons effets et Elle rendra par là un important service à son auguste sœur.

Le marquis Ducrest[1], chancelier du duc d'Orléans, a imaginé de faire présenter par ce prince un mémoire au Roi qui a été tenu très secret et a excité une grande sensation parmi les ministres qui, enfin, en ont eu connaissance. Je me suis procuré cette pièce et la crois digne

[1] C'est le marquis Charles-Louis du Crest, le frère bien connu de Mme de Genlis, qui lui procura cette situation aussi considérable que lucrative. Il la perdit à la fin de cette même année 1787 et passa en Angleterre en laissant des dettes énormes.

d'être mise sous les yeux de V. M., parce qu'elle présente plusieurs traits de lumière sur l'état actuel des choses [1]. Le mémoire du sieur de Calonne a paru; mais il n'y en a d'exemplaires que ceux qu'il a envoyés aux ministres; si je réussis à en avoir un avant le départ du garde-noble, je le joindrai à mon très humble rapport. Ainsi que V. M. l'ordonne, je suspendrai mes démarches pour le rachat des dettes de la Lorraine, et je vais réunir toute mon attention à observer ce qui résultera de la nouvelle et insuffisante mission que le roi de Prusse vient de faire annoncer ici [2].

---

68. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 18 octobre 1787. — En rendant littéralement à M. de Montmorin ce que la dépêche d'office m'enjoignait de lui dire sur les affaires turques, j'ai eu en même temps grand soin de régler mon langage d'après les ordres dont V. A. m'honore par sa lettre particulière du 6, et dorénavant, dans mes conversations avec les ministres français, j'écarterai tout ce qui pourrait les induire à vouloir se mêler de la forme et de la durée de la guerre que nous serons vraisemblablement dans le cas de faire à la Porte Ottomane. V. A. aura observé que relativement au sort de cette puissance, les idées ont bien changé ici, et que, par toute sorte de motifs, nous n'avons de la part de la France aucun obstacle ni embarras à prévoir dans cette importante conjoncture.

[1] Bien qu'il eût été envoyé à l'Empereur et au Chancelier, ce mémoire ne se trouve pas dans les archives de Vienne. D'ailleurs il n'a pas été tenu aussi secret que le dit M. de Mercy, car il en est parlé assez longuement dans la *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure. Paris, 1866, in-8°, t. II, p. 195.

[2] Il s'agissait de la mission du baron Philippe-Charles d'Alvensleben, né à Hanovre en 1745 et ministre de Prusse à Dresde depuis 1775. Il venait d'en être rappelé, lorsqu'il fut envoyé en mission extraordinaire à Versailles, où il fut présenté par le comte de Goltz, le 22 octobre. Le 9 octobre, le prince de Reuss écrivait de Berlin au prince de Kaunitz que le comte de Finckenstein avait annoncé au ministre d'Espagne et au chargé d'affaires de France que le roi de Prusse avait décidé d'envoyer le baron d'Alvensleben à Paris, à titre de réciprocité pour la mission du baron de Groschlag. Il devait donner des explications amicales sur les mesures adoptées par la cour de Berlin et sur la révolution survenue en Hollande. A son retour de Paris, il serait envoyé à la Haye en qualité de ministre de Prusse.

On a ici, à notre égard, les doutes et les craintes qu'inspire une mauvaise conscience; mais il me paraît hors de doute que l'on est de bonne foi dans la manière de s'expliquer sur la Porte, dans le vif ressentiment que l'on éprouve contre le roi de Prusse, dans l'abnégation des principes et maximes de M. de Vergennes, enfin dans le désir de mieux cimenter et cultiver l'alliance avec notre cour. Quelque sincères que puissent être ces dispositions, il s'agit de voir quels en seront les effets, et en considérant la détresse et l'humiliation dans lesquelles se trouve actuellement la France, il n'est que trop à prévoir que d'ici à longtemps elle ne sera en état de se livrer à rien de grand ni de bien actif [1].

. . . .

Deux inconvénients capitaux ruinent cette monarchie : le défaut de nerf et d'énergie dans le caractère du souverain ou dans celui qui le représente, le manque d'argent dans les coffres du monarque. Quant à ce dernier article, il y aurait du remède, mais il ne paraît pas en exister pour le premier. Ma dépêche d'office présente sur ces différentes matières tant de détails, que je n'ai rien à y ajouter; cependant je crois devoir mettre sous les yeux de V. A. un mémoire que le chancelier du duc d'Orléans a fait présenter au Roi, et qui a vivement secoué le ministère, lorsqu'il a eu connaissance de cette démarche. Quoique cet écrit ait été tenu fort secret, j'ai trouvé moyen de me le procurer; en y joignant deux brochures assez rares, V. A. aura quelques traits de lumière de plus sur l'état des choses dans ce pays-ci.

---

69. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 5 novembre 1787. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu par le dernier courrier votre lettre du 18 d'octobre. Je trouve parfaits les raisonnements que vous avez faits à la Reine par rapport à ma réticence relativement aux affaires de la Turquie. Je lui parle aujourd'hui franchement au sujet de mon alliance défensive, et je lui dis en gros

[1] Suit un passage que nous avons supprimé parce qu'il est textuellement dans la lettre du même jour à l'Empereur.

tout son contenu. Je vous joins ici copie de ce que je lui en marque, de même que sur ce qui regarde Mme de Polignac et sa soi-disant société; j'appuie même avec un peu de force sur ce dernier article puisque vous m'y avez autorisé par votre susdite lettre [1].

Je suis fâché que l'archevêque, qui a de si grandes ressources en lui-même, et qui est venu au ministère dans un moment si avantageux qu'il aurait pu tout faire et couper en plein drap, s'arrête et soit timide dans les moyens qu'il emploie. Je souhaite que cette expérience dessille les yeux à la France sur le compte qu'elle pourrait faire sur le roi de Prusse: mais j'en doute puisque, soit dit en confidence, j'ai vu dans un intercepte de M. de Goltz, dans lequel il rapporte le propos que lui a tenu M. de Montmorin, après qu'il lui avait insinué que vu l'alliance subsistante entre la France et moi, le roi de Prusse, comme mon ennemi naturel, ne pouvait s'empêcher de rechercher

[1] *Joseph II à Marie-Antoinette, ce 5 novembre 1787.* — «Pour mon alliance défensive avec la Russie, je vous en dirai avec la plus grande franchise l'étendue et les conditions, car vous devez tout savoir, ma chère sœur. En cas que la Russie est attaquée par la Porte ou la Prusse, je dois, trois mois après avoir été requis, déclarer la guerre à celle des deux puissances qui l'aura attaquée. Il n'y a point de nombre de troupes stipulé; mais je dois et puis faire la guerre avec les forces et de la façon que je croirai la plus convenable et la plus avantageuse. La Russie s'est obligée aux mêmes conditions, si j'étais attaqué, et voilà tout notre traité, qui a été arrangé par une correspondance personnelle et qui est tout écrite de main propre. Il n'y a rien, je crois, d'effrayant à cela et il est parfaitement réciproque et juste dans ce moment. Les Turcs ont attaqué formellement les Russes et sans manquer à mes engagements et à toute bonne foi, je ne puis me refuser à agir contre eux en temps et lieu.

«Ce que vous me dites de Mme Polignac et de ses amis est parfaitement juste, mais je ne suis aussi bon de croire qu'ils se sont trompés au sujet de Calonne. Au contraire, ils l'ont très bien jugé, en arrachant de lui nombre de concessions et d'avantages personnels sous l'apparence de le soutenir, sachant que cet homme sacrifiait tout à sa convenance; vous souvenez-vous, ma chère sœur, de ce que la dernière fois que j'eus le plaisir de vous voir, assise sur une pierre dans l'avenue de Trianon, j'osais vous faire observer au sujet de cette soi-disant société? Et je ne puis m'empêcher de vous dire que si vous vouliez vous assurer si ces bonnes gens vous sont attachés vraiment ou s'ils ne s'aiment qu'eux-mêmes, que vous n'aviez qu'à leur refuser parfois leurs désirs, que vous verriez d'abord la valeur de leur attachement et distingueriez ceux qui vraiment aiment votre honneur et réputation ou seulement leur avantage, en mettant toutes les voiles au bon vent qui leur soufflait, incertains et peut-être peu soigneux combien cela durerait, pourvu qu'ils accrochent pour eux, leurs parents, amis et protégés, tout ce qu'ils pouvaient.

«Pardonnez-moi cette répétition, mais vous rendrez justice au sentiment bien pur, qui me le fit dire alors et qui toujours le même me fait tant désirer votre bonheur et qu'on vous aime autant que vous êtes aimable et honnête.» (A. d'Arneth. *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II*, p. 110.)

l'Angleterre et ménager ses intérêts; sur quoi M. de Montmorin lui a répondu que l'alliance de la France avec l'Autriche n'existait que de nom, mais que la conservation de ce fantôme convenait beaucoup à la France; qu'il priait le roi de Prusse, pour apprécier la vérité de ce qu'il avançait, de vouloir récapituler ce que depuis vingt et tant d'années cette alliance avait valu à la maison d'Autriche, et qu'il trouverait que cela se réduisait à rien; que bien au contraire la France avait pour principe immuable de s'opposer à quelconque chose qui pourrait être avantageuse à la maison d'Autriche, et que la conduite qu'elle avait tenue lors de la guerre pour la succession de la Bavière, lors des disputes avec la Hollande, lors du troc projeté de la Bavière, lors de la Confédération germanique, etc., le prouvait à l'évidence. Ceci c'est parler aussi vrai que sincèrement. Le tableau que M. de Montmorin a fait de l'alliance n'est point du tout chargé et l'on voit que cet homme est parfaitement dans les principes de M. de Vergennes, hors qu'il n'en a point encore le crédit ni le poids, et que, par conséquent, il use de plus de circonspection sans être moins faux.

Vous pouvez faire usage vis-à-vis de la Reine de cette opinion, et en vous joignant ici deux lettres[1] pour elle que vous lui remettrez, je vous prie de me croire, avec l'estime et l'amitié les plus vraies.....

---

70. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 5 novembre 1787. — Vous aurez senti sans doute avec moi, mon cher Comte, que le doux langage de M. de Montmorin n'est qu'une suite naturelle de l'humiliation et de la faiblesse dans laquelle se trouve actuellement la France et dont il n'y a pas apparence qu'elle puisse se tirer de sitôt. Elle doit sentir que, si dans ce moment-ci nous étions encore les alliés de l'Angleterre, elle serait perdue et écrasée sans doute par terre et par mer, et par la double expérience de l'utilité dont lui a été notre alliance à l'occasion de la guerre des colonies et de sa perte immanquable à laquelle par son moyen elle échappe aujourd'hui, elle doit vivement sentir combien elle doit lui être pré-

[1] Cette seconde lettre manque.

cieuse, et il n'est pas étonnant moyennant cela, qu'elle nous régale actuellement de belles paroles. Mais je n'en ressens pas moins de mon côté que sa neutralité dans les circonstances sera à jamais tout ce que raisonnablement nous devons nous en promettre, et que non seulement jamais elle ne contribuera à notre agrandissement, mais qu'au moins indirectement elle tâchera toujours de maintenir la puissance prussienne pour avoir quelqu'un à mettre à la place de la Porte et en état de nous contenir au besoin, à moins qu'il ne se présentât un jour quelque avantage assez prépondérant à lui offrir pour l'engager à abandonner la base de sa politique dont je viens de parler.

C'est en conséquence de cette façon de voir qu'il faut apprécier tout ce qui peut avoir trait à son alliance avec la maison d'Autriche et se conduire en conséquence, sans faire semblant d'avoir de si bons yeux. Je suis persuadé qu'un homme en place dans le cabinet de Versailles, même le plus raisonnable et le moins prévenu contre nous, ne pensera jamais autrement. Sa conduite sera plus ou moins sage, plus ou moins mesurée; mais la base de la politique française toujours la même, et comme au fond nous n'avons avec elle qu'un traité d'alliance défensive et de garantie réciproque, cette façon de penser peut sans doute ne pas nous être agréable, mais nous n'en serons pas plus en droit de nous en plaindre ou d'exiger rien au delà.

Voilà bien des choses et des réflexions bien profondes en peu de mots, mais cela me paraît pouvoir suffire, et je ne m'étendrai pas davantage moyennant cela, *quia sapienti pauca.*

J'ai lieu de croire que nous allons être en danse dans peu avec MM. les Turcs, et peut-être même encore avant un début offensif de la part des Russes. *Dio cela mandi buona.*

Je vous embrasse de tout mon cœur.

---

71. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 24 novembre 1787. — Lorsque par le courrier du 18 octobre, je rendis compte du langage mielleux que l'on me tenait ici, et du changement favorable qu'il semblait annoncer dans la conduite politique de cette cour, j'exposai en même temps des doutes déjà con-

signés dans plusieurs de mes dépêches précédentes sur la sincérité d'un retour aussi subit qui pouvait n'être que l'effet simulé des circonstances fâcheuses où la France se voit réduite. Maintenant les très gracieux ordres de V. M. I., datés du 5 de ce mois, fixent mes idées d'une manière bien plus certaine et me mettent à l'abri de toute illusion. La duplicité du comte de Montmorin n'est plus à mettre en question; il ne s'agit que d'en sonder la profondeur et d'en découvrir les résultats; c'est à quoi je porterai toute mon attention, et sans aller au delà de ce que peut admettre la circonspection nécessaire dans une matière si délicate, j'éclairerai la Reine, qui est la première trompée sur ce qui se passe, et je Lui proposerai des moyens qui, en La tenant mieux informée, La mettront à même de rectifier ou prévenir les fausses manœuvres politiques que l'on se permet ici. Mon rapport d'office d'aujourd'hui donne sur cette matière de nouveaux moyens de combinaison auxquels il ne me reste rien à ajouter [1].

Quant à ce qui concerne le misérable état intérieur de ce pays-ci,

[1] M. de Mercy y disait qu'il s'était efforcé de convaincre la Reine et le comte de Montmorin qu'il ne pouvait plus être question d'éviter la guerre qu'à la vérité les Turcs n'avaient pas déclarée, mais qu'en fait ils avaient réellement commencée. M. de Montmorin avait avoué que M. de Choiseul lui écrivait la même chose. Alors M. de Mercy avait fait de fortes représentations sur toutes les démarches hostiles que la cour de France se permettait contre la Russie, et en particulier sur la présence de nombreux officiers français dans les rangs de l'armée turque. Suivant son habitude, M. de Montmorin rejeta la faute sur son prédécesseur, qui aimait à se servir de petits moyens; mais en même temps il déclara qu'il était bien difficile d'y remédier et qu'il ne savait comment faire pour rappeler de Turquie tous ces gens. Ensuite M. de Mercy avait dit sur le ton le plus sérieux que si la France voulait s'opposer à ce que la Russie envoyât une escadre dans la Méditerranée, ou si le roi de Suède intervenait en faveur des Turcs, la cour de Vienne ne pourrait plus répondre de rien; sûrement la Russie se lierait étroitement avec l'Angleterre. M. de Montmorin remercia vivement M. de Mercy de cet avertissement amical et il lui dit que la France n'avait pas l'intention de mettre aucun empêchement à l'entrée d'une escadre russe dans la Méditerranée; mais il ne s'expliqua pas aussi franchement sur le roi de Suède; il reconnut que ce souverain était très actif; mais il voulait encore espérer qu'il ne se laisserait pas entraîner à des actes d'hostilité.

Le jour même de cette conférence, le 20 novembre, M. de Mercy, avant de se rendre chez le ministre, était allé chez la Reine qu'il avait trouvée très préoccupée de la fièvre de sa fille et de la séance tenue la veille par le Roi au Parlement. Néanmoins il lui avait communiqué les instructions qu'il venait de recevoir et il avait insisté pour que la Reine usât de toute son influence sur le Roi et sur le ministère pour appuyer ses propositions et mettre fin à la conduite équivoque du cabinet de Versailles et à ses intrigues avec la cour de Berlin. Il fit ressortir que l'Empereur sentait tout le prix de son alliance avec la France et la préférerait à toutes les autres tant que le cabinet

il est assez difficile d'en donner une idée complète. Malgré la richesse et les ressources de la France rien n'y est à sa place; la révolution qui se manifeste dans l'esprit national menace quelque grand changement dans les principes constitutifs de la monarchie, et si l'Assemblée des États généraux, déjà en quelque façon consentie, se réalise, il est plus que probable que l'autorité royale éprouvera des atteintes auxquelles elle aura peine à se soustraire. Jusqu'à ce moment rien ne justifie encore l'idée que l'on avait conçue des talents de l'archevêque de Toulouse; on ne voit qu'incertitudes et fautes graves dans ses mesures. Celles qu'il a prises vis-à-vis des parlements n'ont abouti qu'à donner à ces corps redoutables plus d'énergie et des moyens à étendre leur pouvoir. Le principal ministre n'est pas plus heureux dans ses opérations de finance; il écoute des gens au-dessous du médiocre, et selon l'expression d'usage ici, on le croit un homme sans caractère. Cette opinion peut être prononcée prématurément et avec trop de légèreté; cependant elle devient générale et établit un discrédit fâcheux pour l'archevêque. Il est trop absorbé par les objets de l'intérieur pour pouvoir s'occuper essentiellement de ceux du dehors, qu'il paraît abandonner sans grande réserve au comte de Montmorin. D'après mes remarques, l'archevêque est plus capable de justesse dans les idées politiques, et j'attends avec impatience le moment où il se livrera à cette partie du ministère.

de Versailles montrerait par ses actes qu'il était dans les mêmes intentions; mais il déclara qu'il était absolument nécessaire que le ministère français mît ses actes d'accord avec ses paroles et renonçât au système suivi par le comte de Vergennes; sans quoi l'Empereur, malgré son profond attachement personnel à son auguste sœur, changerait de sentiment sur l'alliance et une rupture deviendrait inévitable. Cela ferait beaucoup de peine à l'Empereur, mais, en raison de ses liaisons étroites avec la Russie, il ne serait pas embarrassé pour trouver d'autres alliés et amis.

La Reine écouta avec la plus grande attention les raisonnements de M. de Mercy et parut en comprendre parfaitement le sens et toute l'importance. Elle lui promit de s'en occuper activement, d'en parler avec fermeté et insistance tant au Roi qu'aux ministres et d'employer toute son influence pour faire tourner les choses au mieux de l'alliance et par suite des deux cours de Vienne et de Versailles.

---

72. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 24 novembre 1787. — Je dois remonter à une date antérieure pour exposer très humblement à V. M. une circonstance digne de remarque, et de laquelle, faute d'occasion sûre, je n'ai pu rendre compte au moment même où elle a eu lieu. Mardi, 23 octobre, m'étant rendu à l'antichambre de la Reine, Elle me fit dire qu'Elle ne me verrait pas ce jour-là. J'imaginai d'abord que quelque cause extraordinaire donnait lieu à ce refus que je n'éprouve jamais; je fus m'en informer auprès de l'abbé de Vermond, qui, avec la confiance sans bornes qu'il a en moi, m'apprit que la Reine était vivement affectée d'une lettre de V. M.[1] qu'Elle venait de recevoir par un courrier du marquis de Noailles; que les griefs de la Reine consistaient en ce que la lettre, qui ne contenait aucune réponse à plusieurs questions confidentielles et amicales, était au contraire remplie de traits piquants; que paraissant s'y plaire à relever l'humiliation que l'on éprouvait ici, V. M. s'en tenait à rappeler que le Roi avait été au moment de compromettre l'alliance et de lui faire la guerre pour soutenir une cause injuste et ménager des liaisons avec un pays qui maintenant devenait une source de désagréments pour la France. La Reine avait passé toute la matinée à se plaindre à l'abbé et à lui marquer l'embarras où Elle se trouverait lorsqu'Elle serait sollicitée par le Roi et ses ministres de leur dire quelque chose sur la façon de penser de V. M.; qu'Elle ne voulait pour rien au monde montrer la lettre reçue parce qu'on y découvrirait trop clairement qu'Elle n'avait ni influence, ni crédit sur l'esprit de son auguste frère, et que par là le sentiment et l'amour-propre seraient trop mortifiés. La Reine finit par dire qu'Elle ne voulait pas me voir, parce qu'Elle ne pourrait s'empêcher de me parler avec toute l'émotion. Ce n'était pas là le premier petit orage dans ce genre que j'avais vu s'élever; mais il n'y en avait pas eu encore d'aussi violent, à beaucoup près. L'abbé de Vermond qui m'est dévoué sans réserve, qui, comme homme de confiance de la Reine, comme ami intime de l'archevêque de Toulouse, joue ici un rôle assez extraordinaire par son importance, cet abbé, dis-je, dont je tire jour-

[1] Cette lettre manque.

nellement quelque parti pour l'auguste service et pour celui de la Reine, exigea, sur ce qu'il venait de me dire, le plus profond secret, sans lequel il se verrait grièvement compromis. Il m'observa que peut-être la Reine ne me parlerait point du tout de son chagrin; qu'en ce cas je devais feindre de l'ignorer, surtout n'en rendre aucun compte à V. M. parce que si Elle laissait apercevoir qu'Elle fût instruite, la Reine verrait d'abord qu'Elle ne pouvait l'avoir été que par la voie de l'abbé de Vermond. Je l'assurai qu'il pouvait être tranquille, et peu de jours après, ainsi que je m'y attendais, la Reine m'apprit Elle-même tout ce qu'Elle croyait que j'ignorais. Je Lui fis remarquer combien Elle s'était méprise dans son premier jugement, La suppliant d'observer que V. M. avait répondu à une lettre qu'Elle devait croire suggérée par les ministres du Roi, puisque cette lettre avait été expédiée par un courrier français, que dans ce cas, V. M. devait aussi supposer que la réponse serait communiquée, et qu'Elle était bien autorisée à rédiger cette réponse avec toute la sécheresse que méritaient les procédés de la France envers Elle, procédés dont la Reine Elle-même avait si souvent été affligée en avouant tout ce qu'ils avaient de désagréable et de messéant.

Ces remarques firent un effet si subit, que la Reine ne sut y répliquer un seul mot; dès ce moment son esprit devint calme, et la dernière lettre de V. M. a ajouté encore à la quiétude de la Reine. Ce détail, trop long sans doute, puisqu'il porte sur un objet comme non avenu, m'a cependant paru nécessaire à exposer à V. M. parce qu'Elle y verra quelques nuances intéressantes de la façon de sentir et de penser de son auguste sœur.

---

73. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 24 novembre 1787. — Ce qu'il a plu à V. M. de mander au sujet de la soi-disant société, a été bien compris et bien reçu par la Reine; sur ce chapitre l'illusion a presque totalement cessé, il n'y a plus que de légers retours momentanés et dont les effets sont de peu de conséquence; d'ailleurs la nécessité a fermé la porte au pillage et la Reine ne se prête plus à aucune demande abusive. Elle a fort à cœur

de regagner l'affection du public qui, par l'injustice et la bizarrerie de ses jugements et par l'insolence de ses propos, mériterait d'être traité avec la dernière sévérité, au lieu que le défaut d'ordre et de nerf dans le gouvernement laisse accroître journellement une licence dont il y a peu d'exemples et dont les suites à coup sûr se feront ressentir pendant bien longtemps, peut-être même pendant tout le règne actuel.

A bien des égards, les intérêts politiques de V. M. ne peuvent qu'y gagner, et dans la conjoncture d'une guerre avec la Porte, Elle n'aura pour le moins rien à prévoir d'embarrassant de la part de la France.

La rougeole de Madame, fille du Roi, a causé quelque inquiétude à la Reine; Elle s'en expliquera sans doute Elle-même à V. M. en Lui parlant de l'état actuel de son auguste enfant[1].

[1] *Marie-Antoinette à Joseph II. Versailles, le 23 novembre 1787.* — «Ce que vous me mandez sur ma sœur et son mari me fait grand plaisir, mon cher frère. Je crois bien qu'après tous ces mouvements vous voudrez rétablir l'ordre avant de les renvoyer chez eux et cela peut être avantageux, même pour eux; mais connaissant l'impatience naturelle de ma sœur, elle aura de l'inquiétude tant qu'elle ne verra pas de terme. J'espère de votre amitié que vous pourrez le lui annoncer aussitôt que vous le pourrez.

«On a donné ordre de faire revenir les Français qui sont en Turquie. Le Roi a été lundi au Parlement pour faire enregistrer deux édits; le premier pour des emprunts successifs, nécessaires pour rembourser les emprunts qui ont une époque fixée, pendant cinq ans. La pluralité des avis a été pour l'enregistrement; mais le Roi préside le Parlement comme il préside son conseil, sans être astreint à conclure à la pluralité; en conséquence après que tout le monde en a dit son avis, le Roi, sans faire compter les voix, a dit: «J'ordonne l'enregistrement.» Le duc d'Orléans a osé protester et dire que cette forme était illégale. Le Roi étant parti avec ses frères, le duc d'Orléans est resté au Parlement, et, c'est ce qui montre ses mauvais desseins, a tiré de sa poche une protestation écrite d'avance. Il n'a pu la faire adopter en entier, mais il est venu à bout de faire faire un arrêté qui déclare l'enregistrement illégal quant à la forme. Le Roi l'a exilé à Villers-Cotterets avec défense de voir autres que ses parents et les personnes de sa maison. Deux conseillers au Parlement, M. Freteau et l'abbé Sabattier, avaient parlé indécemment en présence du Roi; on les a conduits dans deux citadelles. Je suis fâchée qu'on soit obligé à des coups d'autorité; malheureusement ils sont devenus nécessaires et j'espère qu'ils en imposeront.

«Le second édit est pour donner la liberté civile des mariages et baptêmes aux protestants : on croit qu'il passera sans difficulté. On n'a pas eu le temps d'opiner sur cet objet.

«Ce qui me fait beaucoup de peine, c'est que le Roi a annoncé qu'il tiendrait les États généraux d'ici à cinq ans. Il y a sur ce point une fermentation générale et telle qu'on a cru que le Roi devait prévenir une demande directe et qu'en prenant ses mesures et se rendant maître du temps, il pourrait empêcher les inconvénients de ces assemblées.

«Ma fille a la rougeole, mais si bénigne et déjà si avancée que je suis sans inquiétude. Mes petits garçons se portent à merveille. Adieu, mon cher frère, je n'ai que le temps de vous embrasser de tout mon cœur.» (A. d'Arneth. *Joseph II und Leopold von Toscana*, t. II, p. 145.)

74. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 24 novembre 1787. — Lorsque, par le courrier du 18 octobre, je rendis compte du langage mielleux que l'on me tenait ici, et du changement favorable qu'il semblait annoncer dans la conduite politique de cette cour, j'exposai en même temps des doutes déjà consignés dans plusieurs de mes dépêches précédentes sur la sincérité d'un retour aussi subit, qui pouvait n'être que l'effet simulé des circonstances fâcheuses où la France se voit réduite. Maintenant la lettre particulière que V. A. daigne m'écrire en date du 5 de ce mois, fixe mes idées d'une manière certaine, et ce trait de lumière qui part de la plus profonde sagesse, en me montrant l'évidence fondée sur la raison, trace en même temps la conduite que j'ai à tenir pour me mettre à l'abri de toute erreur. Je crois devoir joindre ici les deux pièces très importantes et secrètes qui m'ont été communiquées. Quoique très assuré de la fidélité de ma secrétairerie, il m'a paru inutile qu'elle eût connaissance d'objets si délicats et qu'il en restât des traces dans l'archive de l'ambassade [1].

. . . .

Tout ceci forme la matière de mon rapport particulier à S. M. l'Empereur [2], mais j'y ai ajouté un épisode qui est assez curieux pour me paraître mériter d'être mis sous les yeux de V. A., et j'en joins ici la copie [3].

J'ai l'honneur d'être. . . . .

---

75. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 9 décembre 1787. — Mon cher comte de Mercy, je vous suis très obligé des nouvelles que contenait votre lettre du 24 no-

(1) Ces deux pièces ne sont pas dans les archives de Vienne. Il s'agit peut-être des dépêches interceptées dont l'Empereur parle plus haut.

(2) C'est pourquoi nous avons supprimé ces paragraphes où il est question de l'état des affaires intérieures de la France: ils se trouvent plus haut, p. 138.

(3) C'est sans aucun doute la lettre n° 72, p. 139.

vembre et surtout de ce que vous me mandez de l'effet qu'a produit sur la Reine la lettre que je lui ai écrite par un courrier de M. de Noailles. Comme c'était une réponse à la lettre qu'elle m'avait fait passer par la même voie, et dont le style m'annonçait qu'elle lui était suggérée pour voir ce que j'en dirais, j'ai cru devoir l'arranger de cette façon. La Reine ne m'en a plus fait semblant dans aucune de ses lettres postérieures, et je compte n'en rien toucher non plus dans les miennes.

Les traits de duplicité que vous avez découverts en M. de Montmorin, n'ont pas cessé depuis. Il vient de faire proposer à la Russie une alliance ou le renouvellement de celle de 1756, tandis qu'envers moi il a chanté sur un tout autre ton. Probablement que ce projet a été conçu pendant les circonstances fâcheuses qui menaçaient la France d'une guerre avec l'Angleterre et la Prusse. Il pouvait bien s'imaginer que dans l'état actuel des affaires la Russie n'aurait rien de plus pressé que de me communiquer ses propositions et qu'elle s'entendrait avec moi à ce sujet. Si cette alliance peut avoir lieu, surtout d'après le traité de 1756, je m'y prêterai avec plaisir; mais il est essentiel que dans les arrangements à prendre il ne soit jamais question d'accorder le moindre avantage au roi de Prusse; car son acquisition, ne fût-elle que d'un seul village, me serait plus nuisible que ne pourrait m'être avantageuse celle de toute une province turque. C'est d'après ces dispositions que je ne cesserais de m'opposer de toutes mes forces à un accord quelconque avec lui qui lui procurerait quelque nouvelle possession. Je vous prie, mon cher Comte, de bien inculquer ce point à la Reine et de régler tous vos propos en conséquence.

Les confusions qui règnent dans l'intérieur de la France sont dans ce moment le plus sûr garant que cette puissance ne songera point sérieusement à traverser nos opérations contre la Porte. Je peux y faire plus de fonds que sur leur bonne volonté qui ne mérite pas la moindre confiance de ma part.

Les États généraux s'assembleront, quoique l'époque en soit encore bien éloignée et que le Roi ou un de ses ministres ne parviennent à se donner entre temps une autorité bien absolue. De la façon dont les têtes sont montées, un changement de constitution me paraît inévitable. L'archevêque, ainsi que vous le remarquez, est aussi bien

peu occupé de profiter des bons moments qu'il avait pour se mettre tout à fait en mesure d'opérer le bien. Je crois qu'il l'a déjà manqué, de même que je ne me promets rien de solide de la part du conseil de guerre qu'on vient de former en France. Il ne me sera pas moins intéressant d'en apprendre les détails et je vous prie de m'en procurer autant que vous pourrez et surtout à l'égard des changements ou arrangements qui se feront dans leur militaire.

Adieu, mon cher Comte; je vous prie de remettre les incluses[1] à la Reine et d'être persuadé des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis. . .

---

76. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 9 décembre 1787. — Mon cher Comte, j'ai bien reçu votre dernière lettre particulière que m'a remis le garde-noble que vous m'avez dépêché le 24 du mois dernier, et je vous adresse aujourd'hui tout ce qui peut servir de réponse et de direction à votre dernière dépêche. Je vous avoue que dans toutes les hypothèses imaginables je ne vois rien dans la cachotterie de M. de Montmorin sur la démarche, que la France a fait faire en Russie par M. de Ségur[2], qu'une vraie platitude, car je crois que c'est le mot qui va à une action, qui est non seulement inutile, mais qui doit nous déplaire, parce qu'elle est tout au moins désobligeante, inutile, parce que M. de Montmorin ne devait ni ne pouvait supposer que la Russie nous laisserait ignorer la démarche du comte de Ségur, et que par conséquent le secret qu'on nous en faisait ne pouvait être qu'à pure perte et en droit de déplaire comme désobligeante de la part d'un allié,

(1) Ces lettres manquent.

(2) Louis-Philippe, comte de Ségur, né le 10 décembre 1753, mort le 27 août 1830. Il fit en 1782 une campagne en Amérique comme colonel en second; en 1783 il fut nommé colonel du régiment des dragons de Ségur et, à la fin de l'année 1784, il fut envoyé en Russie en qualité de ministre de France; il y resta jusqu'au mois de novembre 1789. Il a publié de nombreux ouvrages, entre autres des *Souvenirs*, *Mémoires* et *Anecdotes* (Paris, 1824, 3 vol. in-8°, nombreuses rééditions), qui s'arrêtent à l'année 1790. Mais ces mémoires, écrits en 1824, sont d'autant plus sujets à caution, que l'auteur se sert, souvent sans le dire, des mémoires antérieurs aux siens et surtout de ceux de Mme Campan, publiés l'année précédente. Toutefois on y trouve des renseignements fort curieux sur le séjour de M. de Ségur en Russie et sur sa mission.

beau-frère de l'Empereur. J'ai bien peur que M. de Ségur, par l'envie de faire chose agréable en Russie, et peut-être aussi de bonne foi et par conviction, n'ait ajouté à la lettre dans les propos dont il a été chargé, ainsi que dans la réponse préalable qu'on lui a faite à Pétersbourg, et qu'au fond la France n'y ait fait cette démarche, de même que chez nous celle de nous proposer un concert, que dans l'espoir de parvenir à la découverte de l'intention des deux cours impériales, au moyen des réponses que chacune d'elles lui ferait séparément. Car j'ai peine à me persuader que tout de bon elle ait eu ou ait réellement l'intention de conclure un traité avec la Russie, aussi éloignée qu'elle me paraît l'être de vouloir se détacher absolument de la cour de Berlin, malgré toutes les croquignoles qu'elle en a reçues dans ces derniers temps par nombre de raisons, dont une partie est contenue dans mes lettres d'office[1], et plusieurs autres, que je pourrais y ajouter encore. Quoi qu'il en soit, néanmoins comme il nous conviendrait assurément que l'alliance proposée par M. de Ségur eût

[1] La dépêche d'office du Chancelier à Mercy du 8 décembre 1787 traite surtout de l'accession de la France à l'alliance austro-russe comme cela s'était déjà fait en 1756. Il dit que sans aucun doute cette accession serait absolument conforme aux intérêts essentiels de la cour de Vienne. On s'assurerait ainsi à tout le moins de l'inaction de la cour de Versailles qui assisterait passivement à la guerre d'Orient. En outre si la France se rangeait du côté des deux cours impériales, cela mettrait un terme aux intrigues prussiennes à Versailles, et il deviendrait de moins en moins probable que l'on eût à redouter une diversion directe du roi de Prusse. Depuis le rétablissement de l'étroite amitié entre l'Empereur et la Russie, le cabinet de Vienne avait dû surtout se préoccuper d'empêcher que la cour de Pétersbourg ne s'alliât à celle de Londres; car dans ce cas il lui aurait été très difficile, sinon impossible, de conserver pour alliés la France et la Russie, c'est-à-dire d'unir l'eau et le feu. Aussi, depuis cette époque, le plus vif désir du Chancelier était de voir se conclure une alliance formelle entre la Prusse et l'Angleterre. En effet, cette alliance éloignerait nécessairement la France de la Prusse et devrait l'unir plus étroitement et plus solidement à la cour de Vienne. Mais cela n'est pas encore réalisé et la cause en est surtout, d'une part, parce que la cour de Berlin voulait brouiller l'Empereur avec la France, et l'autre, parce que l'Angleterre espérait toujours pouvoir s'allier aux deux cours impériales. Mais dès que la France deviendrait l'alliée de la Russie, la Prusse comme l'Angleterre perdraient tout espoir d'arriver à leurs fins et il serait très probable que l'Angleterre s'efforcerait de conclure une alliance avec la Prusse, qui de son côté devrait s'y prêter.

Aussi est-il très important de connaître au juste les véritables intentions de la cour de Versailles, de contribuer par tous les moyens au rétablissement du système de 1756 et de s'opposer aux manœuvres contraires de la Prusse, d'autant plus important que la cour de Berlin doit déjà avoir pleine et entière connaissance des propositions faites par la France à Saint-Pétersbourg et qu'elle n'a sans doute pas tardé à dresser ses batteries pour les combattre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

lieu, nous y ferons tout ce que nous pourrons, le pire qui puisse arriver étant, en tout cas, que la proposition n'en ait été qu'un leurre, qui me paraît presque trop fin, pour être du pauvre petit comte de Montmorin. Au demeurant, cela ne peut que se développer dans peu, et alors comme alors. Il sera toujours bon de saisir la balle au bond, malgré tout le vide qui est dans les têtes et dans les finances de la France, parce que l'assurance de sa neutralité sera toujours un grand bien, et peut-être pour longtemps encore le seul, dont on puisse raisonnablement se flatter de sa part. M. l'archevêque de Toulouse est une nouvelle preuve qu'il ne suffit pas d'avoir de l'esprit pour un homme au timon des affaires, lorsqu'on n'a pas celui de son état, c'est-à-dire lorsqu'on n'est pas un génie, ce qu'on appelle un grand homme. Je ne pense pas qu'il fasse de vieux os dans sa place; mais, malheureusement pour la France, je n'y vois pas un homme sur la scène actuellement, par lequel il pourrait être remplacé avec un avantage certain.

C'est bien assez politiqué pour aujourd'hui, et je me borne par conséquent à vous réitérer, mon cher Comte, les assurances de ma tendre amitié et de ma parfaite considération.

---

77. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 28 décembre 1787. — Les très gracieux ordres de V. M. I. datés du 9 de ce mois, m'ont été remis le 20 après midi, et le 21 je me suis rendu à Versailles pour présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. Il ne reste plus dans son esprit le moindre nuage relatif à la circonstance dont j'ai rendu compte à V. M. par mon très humble rapport du 24 novembre. Depuis ce temps-là, j'ai eu plus d'une occasion de faire bien sentir la différence entre une correspondance dénuée de toute suggestion ministérielle et celle qui évidemment indiquait cette nuance; que dans la première V. M. suivrait sans doute toujours l'impulsion de l'amitié et de la confiance, mais que dans le second cas la Reine devait s'attendre à d'autres formes, telles que les procédés antérieurs de cette cour-ci les avaient rendues nécessaires et bien justes.

Dans ces derniers temps, j'ai beaucoup gagné sur l'opinion de la Reine dans la manière de Lui faire envisager l'utilité d'un rapprochement entre la France et la Russie; ci-devant quelques préjugés sur le personnel de l'Impératrice et d'autres semblables motifs insignifiants combattaient les grandes raisons d'État majeures; maintenant la Reine commence à les bien sentir, au point même, qu'ainsi que V. M. daignera l'observer dans ma dépêche d'office, la Reine a voulu s'instruire plus particulièrement des détails de la négociation que cette cour-ci vient d'entamer avec celle de Pétersbourg, et sur le témoignage qu'Elle a lu la dépêche adressée à cet effet au comte de Ségur, il semblerait que réellement ce dernier a été dans ses premières ouvertures beaucoup plus loin qu'il n'y était autorisé, ce qui diminuerait le soupçon d'une cachotterie que l'on aurait voulu faire à V. M. et qui se réduirait à une maladresse dépourvue de tout sens commun.

Quant à l'observation importante que le roi de Prusse ne pourrait ni ne devrait participer à aucun des avantages possibles à résulter d'un concert entre les deux cours impériales et la France, c'est un point capital que je n'ai jamais perdu de vue dès les premiers instants où il s'est agi de traiter sur cette matière. Mes dépêches précédentes contiennent des remarques à cet égard, et j'y ai exposé que dans une de mes conversations avec le comte de Montmorin je l'amenai à me dire de lui-même que, s'il s'établissait un accord de convenances sur le partage des dépouilles ottomanes, il serait essentiel pour V. M. que le roi de Prusse en fût exclu, et pour la France que l'Angleterre ne pût également s'y procurer le moindre avantage. Ce langage avait précédé l'explosion des troupes prussiennes en Hollande, et depuis cette cruelle insulte faite à la cour de Versailles, elle a acquis de grands motifs à rejeter toute idée de favoriser celle de Berlin.

Il est probable que dans le fond on est assez décidé ici sur ce chapitre; mais soit par un effet du fâcheux état de l'intérieur, qui inspire de la faiblesse et de l'incertitude, soit par le défaut d'idées et de nerf dans ceux qui dirigent, je ne cesse d'apercevoir dans l'ensemble des propos et de la conduite du ministère de Versailles des petitesses et un louche qui ressemblent trop à la fausseté, pour que l'on puisse se permettre de la confiance jusqu'à ce que des

faits bien distincts aient entièrement soulevé le voile sous lequel on s'obstine à se tenir ici. Jusqu'à ce que cela arrive, je crois ne pouvoir apporter trop d'attention, de réserve, même de méfiance, à tout ce que me dit et veut me faire paraître le comte de Montmorin. La Reine, plus portée à la confiance, cherche souvent à m'en inspirer; mais en Lui faisant valoir des raisons sans réplique, je cherche de mon côté à La persuader d'interposer tous ses moyens pour que l'on se décide enfin d'une manière franche et claire à prendre le seul parti raisonnable sur lequel on ne devrait pas se permettre d'hésiter.

Je me borne dans ce présent et très humble rapport à généraliser les objets, parce que ma dépêche d'office en présente les détails. V. M. daignera y voir que, relativement à l'intérieur de ce pays-ci, l'état de choses depuis un mois n'a point changé et qu'il semble empirer plutôt que s'améliorer. Il en est de même à l'égard de l'opinion publique sur l'archevêque de Toulouse, qui éprouve un grand obstacle de plus dans le dépérissement de sa santé. Ceux qui lui sont le plus intimement attachés, montrent déjà des doutes que ses forces physiques puissent suffire longtemps à supporter le poids des affaires. On prévoit bien cependant que l'Archevêque ne se résoudrait à les quitter que dans la dernière extrémité, soit à la suite de quelque maladie qui le mettrait aux abois, soit dans le cas où il n'apercevrait plus de moyens à rétablir les affaires et qu'il fallût en venir à quelque catastrophe de banqueroute ou autres opérations semblables, dont il ne voudrait pas qu'on lui imputât l'odieux, ce qui pourrait le déterminer alors à une retraite sous le prétexte de sa santé. De pareilles combinaisons qui se font ici publiquement, augmentent le discrédit, rendent les parlements plus revêches, et entretiennent dans l'esprit de la nation cette fermentation menaçante qui, tôt ou tard, peut causer d'étranges événements. A ne considérer le principal ministre que du côté de son attachement pour la Reine, la perte en serait une de quelque conséquence pour cette auguste princesse, et même en ne supposant point à l'Archevêque toute l'étendue des talents nécessaires à des temps aussi critiques, il est cependant probable qu'il serait mal remplacé, vu l'extrême pénurie de sujets capables pour une place de cette importance.

Le nouveau conseil de guerre est encore jusqu'à présent un objet aussi informe, aussi confus que le sont presque tous les établissements

de ce pays-ci[1]. A l'exception de deux règlements relatifs à ce conseil et que j'ai joints à mes dépêches des 18 octobre et 24 novembre, il n'a rien paru de nouveau touchant ce département. Ce ne sera sans doute que dans quelques mois qu'il prendra une forme décidée quelconque et que l'on pourra juger de la valeur de ses opérations. Le frère de l'Archevêque qui y préside, a la réputation d'un très honnête homme, mais infiniment borné du côté des talents et des connaissances militaires[2]. Ainsi que V. M. daigne me l'ordonner, je recueillerai avec soin tout ce qui aura trait à cette partie et Lui en rendrai un compte exact dans son temps.

78. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 28 décembre 1787. — Par les détails d'office que j'ai l'honneur de mettre aujourd'hui sous les yeux de Votre Altesse, Elle observera que, si la Reine a bien lu et bien compris le sens de la dépêche qui contenait les directions données à M. de Ségur, il devient évident que ce dernier a été dans ses premières ouvertures beaucoup plus loin qu'il n'y était autorisé, ce qui diminuerait le soupçon d'une cachotterie qui n'aurait été qu'une maladresse dépourvue de tout sens commun. Mais cette même supposition d'étourderie de la part de M. de Ségur ne confirme que trop les remarques de V. A. sur le but que l'on peut s'être proposé ici sur l'intention équivoque de conclure un traité avec la Russie, et sur le peu d'apparence que l'on soit réellement disposé à se détacher entièrement de la cour de Ber-

[1] Ce conseil de guerre avait été institué par deux règlements du Roi en date des 9 et 23 octobre 1787. (Isambert. *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXVIII, p. 435 et 451.) Il devait s'occuper de toute la partie législative et consultative de l'administration du département de la guerre, tandis que la partie active et exécutive resterait confiée au secrétaire d'État, qui était le président né du conseil et y avait double voix. Ce conseil devait être composé de huit officiers généraux, d'un officier général ou supérieur, rapporteur, et du secrétaire d'État, président. Le rapporteur fut le célèbre comte de Guibert, maréchal de camp, aussi connu par un *Essai sur la tactique* que par l'échec de ses tragédies.

[2] Le président de ce conseil était le nouveau ministre de la guerre, Athanase-Louis-Marie Loménie, comte de Brienne, frère cadet de l'archevêque de Toulouse, principal ministre, qui l'avait fait nommer à la place du maréchal de Ségur.

lin. Ce dernier article devient de plus en plus suspect, ne fût-ce que par les raisons majeures que ci-devant Votre Altesse a eu la bonté de me communiquer, et il s'ensuit que l'on ne peut se permettre de confiance dans les propos et la conduite du ministère de Versailles, jusqu'à ce que des faits bien distincts aient soulevé le voile sous lequel il s'obstine à se tenir caché. Le courrier que l'on se propose de dépêcher incessamment à Pétersbourg doit éclaircir la matière, et, s'il était possible de porter la France à renouveler simplement son accession de 1756, il en résulterait peut-être de la part de la cour de Berlin des démarches qui rompraient le fil par lequel elle tient encore à celle-ci. C'est dans cet esprit que j'ai saisi les derniers ordres de Votre Altesse, et que j'ai tâché d'acheminer les moyens de les remplir[1].

79. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 7 janvier 1788. — Mon cher comte de Mercy, ce courrier est porteur de la nouvelle du mariage de mon neveu François avec la princesse Élisabeth de Wurtemberg[2]. Il est également chargé d'en porter la notification en Espagne; vous lui ferez donc continuer sa route aussitôt qu'il aura reposé quelques jours. Vous le recevrez même un peu plus tard qu'à l'ordinaire, puisqu'il passera par Montbéliard[3].

Vous trouverez ci-joint une lettre pour la Reine qui en contient une d'amitié pour le Roi, outre celle de cérémonie que vous enverra la chancellerie d'État. Vous voudrez donc remettre ma lettre à la Reine[4].

(1) Suit un passage sur le discrédit où était tombé dans l'opinion publique l'archevêque de Toulouse; nous l'avons supprimé parce qu'il se trouve textuellement dans la lettre à l'Empereur, de la même date, p. 148.

(2) Ce mariage fut célébré à Vienne, le 6 janvier 1788, par l'oncle de l'archiduc François, le fils dernier-né de Marie-Thérèse, l'archiduc Maximilien, archevêque électeur de Cologne.

(3) C'est dans cette ville que résidaient les parents de la princesse Élisabeth de Wurtemberg. On trouve de nombreux et curieux détails sur cette petite cour de Montbéliard dans les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*. Paris, 1853, 2 vol. in-8°.

(4) Cette lettre manque.

Quant aux affaires, je ne puis que me référer à ce que vous en dira le prince de Kaunitz. La France frappe à toutes les portes pour savoir jusqu'où s'étendent nos projets dans la guerre contre la Porte. Il n'est pas possible de rien déterminer à cet égard avant le commencement des hostilités. Tout se réduit encore à l'envie de faire la guerre avec le plus d'avantages que possible; en dire plus, ce serait jouer la fable de l'ours et partager sa peau avant que de l'avoir. Le renversement de l'Empire ottoman qui est devenu une phrase de conversation, n'est pas seulement d'une exécution si facile, mais il est même impossible de l'effectuer; les Français peuvent donc se tranquilliser sur l'existence des Turcs en Europe qui sera encore de longue durée. Les liens qui existent entre moi et la Russie exigent réciproquement que, si l'une des deux puissances est attaquée, l'autre fasse la guerre de toutes ses forces pour la secourir. Le *casus fœderis* est clair dans cette occasion et, par conséquent, fidèle à mes engagements, j'en remplirai aussi la condition.

L'essentiel dans tout ceci est que le roi de Prusse soit contenu de façon à ne pouvoir se procurer avantage quelconque pendant cette guerre, et moyennant cette assurance, je puis entrer avec la France dans tous les engagements qui pourront lui convenir; mais hors de là, je ne puis écouter aucune proposition. Je sais que M. de Hertzberg médite de profiter de cette occasion pour faire avoir à la Maison de Brandebourg Danzig, Thorn, le Palatinat de Posen et celui de Kalisch, en voulant que je rende la Galicie à la Pologne en me contentant de la Moldavie et de la Valachie, pendant qu'on garantirait à la Porte toutes ses possessions sur la rive droite du Danube et de la Save. Mais je suis bien éloigné de jamais souscrire à de pareilles conditions; je suis plutôt résolu de faire la guerre à toute outrance que de lui faire avoir un seul village, puisque, dans l'état actuel des choses, je ne puis regarder le roi de Prusse que comme l'ennemi irréconciliable de ma maison et la moindre augmentation de sa part que comme un préjudice réel qui m'en reviendrait. Je n'y acquiescerai donc jamais et devrais-je, pour l'en empêcher, y employer mon dernier sol et mon dernier homme.

Mais si vous voulez, mon cher Comte, savoir où tendent mes vues, si la guerre est heureuse, je vous en ferai part pour votre notion privée, car jusqu'à présent personne au monde ne le sait.

Je me contenterais des frontières de la paix de Passarowitz[1] en y joignant toute la Bosnie et la ville de Chotym qui fait tête à mes possessions en Galicie. Vous voyez que ce n'est que récupérer ce qu'on a perdu par la paix de Belgrade[2] et que je suis bien éloigné de renverser l'Empire ottoman, ni de m'approcher de Constantinople. Ce ne serait pas même un grand accroissement de puissance pour moi, mais la possession des deux rives du Danube et de la Save, jointes à la Bosnie, me donnerait des sûretés pour le reste de mes provinces. La Bosnie est un pays des moins fertiles que possèdent les Turcs, consistant en montagnes et en bois, par conséquent elle ne changerait certainement rien dans la balance de l'Europe. De cette façon je ne m'approcherais point des Russes et je pourrais d'autant plus rester dorénavant l'ami de la Porte, n'ayant plus rien à désirer d'elle. Par cette même raison, la France devrait être intéressée à me faire avoir ces parties; mais que tout ceci reste encore entre nous et vous n'en ferez usage que dans vos propos vis-à-vis de la Reine et le ministère.

Je suis bien fâché de voir par vos rapports que les difficultés internes, loin d'avoir diminué, vont en augmentant; cela prouve bien qu'il ne suffit pas d'avoir seulement de l'esprit pour bien gérer les affaires; notre bon archevêque aura donc de la peine à s'en tirer.

J'ai changé depuis la route du garde-noble pour le faire passer directement par Montbéliard et Lyon à Madrid. Celui qui vous remettra ce paquet est un courrier des Pays-Bas que j'envoie de retour par Paris à Bruxelles.

Adieu, mon cher Comte, vous connaissez les sentiments avec lesquels je suis. . .

[1] Le traité signé le 21 juillet 1718, à Passarowitz, petite ville de Serbie, située au confluent de la Morawa et du Danube, donnait à l'Autriche tout le banat de Temesvar, le nord de la Serbie avec Belgrade, et la petite Valachie jusqu'à l'Aluta.

[2] Le traité de Belgrade, du 18 septembre 1739, ne laissait à l'Autriche que le Banat et restituait aux Turcs la Serbie septentrionale avec Belgrade, et la petite Valachie avec Orsova.

80. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 6 janvier 1788. — Mon cher Comte, M. le marquis de Noailles m'a communiqué le 24 du mois dernier la copie ci-jointe d'une lettre de M. le comte de Montmorin[1], que j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de l'Empereur, et j'eusse été autorisé sans doute à répondre tout de suite à son contenu, si on n'avait pas jugé devoir différer jusqu'à l'arrivée des courriers, vraisemblable alors de jour en jour de votre part, ainsi que de celle de M. le comte de Cobenzl, pour ne pas s'exposer aux risques de vous donner des instructions qui se trouveraient à leur arrivée ne plus cadrer avec les notions dont ils pourraient être porteurs, et pour éviter par là les inconvénients, qui résultent souvent du trop de précipitation ainsi que du trop de retard dans les ordres que l'on fait parvenir à ses ministres dans des cours aussi éloignées les unes des autres que Pétersbourg l'est de Vienne et de Versailles, et que le sont *vice versa* à son égard ces deux dernières. Ces courriers, contre toute attente, ne sont cependant point arrivés jusqu'à ce moment, et nous croyons moyennant cela ne pas devoir différer davantage à faire parvenir à la connaissance du Roi Très Chrétien ce que nous sommes en état de pouvoir dire sans risque dans ce moment-ci.

Par la communication de la lettre de M. le comte de Montmorin nous avons vu, ainsi que nous en avions été informés il y a six semaines environ, directement de Pétersbourg :

Que sur les affaires du Levant le Roi Très Chrétien avait jugé devoir s'adresser avant tout à l'impératrice de Russie pour connaître les projets de cette princesse relativement à la Porte Ottomane; que dans cette vue il avait chargé M. le comte de Ségur de faire connaître au ministère russe les dispositions amicales où il était à l'égard de leur souveraine, dans la supposition d'une parfaite réciprocité de sa part, de les engager à s'expliquer avec confiance sur ses intentions et de mettre par là le Roi en état d'avoir une opinion arrêtée et de pouvoir prendre une détermination ultérieure avec pleine connaissance de cause.

[1] Nous n'avons pas cru devoir mettre ici en note cette lettre de M. de Montmorin dont cette dépêche du prince de Kaunitz nous a paru donner une idée suffisante.

Nous y avons vu en même temps que les réponses qui avaient été faites à M. le comte de Ségur portaient en substance :

Que les sentiments de l'Impératrice sont entièrement conformes à ceux que le Roi lui a fait manifester, et même que cette princesse est on ne peut pas plus disposée à s'unir intimement avec le Roi Très Chrétien, et c'est avec bien de la satisfaction que l'Empereur a appris, par la communication directe de ces notions, la confirmation des dispositions réciproques des deux cours présenter l'agréable perspective des liaisons possibles entre ses deux alliés, l'assurance positive de la plus parfaite réciprocité des dispositions amicales pour le Roi Très Chrétien de la part de l'impératrice de Russie paraissant répondre parfaitement à celles que le Roi lui a fait témoigner, quoiqu'elles n'aient pas été accompagnées d'explications individuelles qui ne pouvaient guère avoir lieu, à ce qu'il semble, au point où en étaient les choses au mois d'octobre et avant que l'on ait pu en conférer avec l'Empereur.

On sent très bien cependant que le Roi doit désirer d'être tiré, s'il se peut, de son incertitude sur le sort de l'Empire ottoman, mais on ne saurait douter en même temps que S. M. Très Chrétienne ne sente de son côté que sur le sort d'une guerre, dont le plus ou le moins ne peuvent que dépendre des événements, il serait assez difficile d'articuler dès à présent jusqu'à quel point on se propose de la porter; que c'est tout au plus les bornes, auxquelles on pourra se prêter, que l'on serait dans le cas de pouvoir lui confier; et que, par conséquent, il n'est guère possible de pouvoir établir, quant à présent, d'autres bases que celles de l'assurance préalable d'une parfaite réciprocité dans les engagements quelconques qu'il pourrait être question de vouloir contracter.

Le Roi est trop éclairé pour ne pas comprendre que c'est dans ce moment-ci tout ce que peut dire l'Empereur relativement à l'impératrice de Russie, son alliée, dont les droits de la guerre, comme partie attaquée, sont indéfinis, selon les règles du droit des gens et dont d'ailleurs il ignore encore à cet égard les intentions définitives.

Mais comme l'Empereur peut se permettre de s'expliquer plus individuellement sur ce qui le regarde en particulier, il se fait un plaisir de donner au Roi Très Chrétien les éclaircissements qu'il désire et qu'il lui demande comme un témoignage de son amitié et de sa confiance.

Le Roi désirerait être informé des bases du système de S. M. et de ses vues personnelles, et l'Empereur les confie bien volontiers aux sentiments sur lesquels il compte de sa part.

Les anciens traités défensifs de la maison d'Autriche avec l'empire de Russie au sujet de la Porte, interrompus pendant quelque temps par des événements notoires survenus vers la fin de la guerre de Sept ans, et rétablis depuis en 1781, sont les seules bases de son système relativement à l'empire de Russie et à l'Empire ottoman. Ces traités contiennent l'engagement d'une défense mutuelle et réciproque dans toutes les occasions dans lesquelles la Porte se refuserait à l'accomplissement de ses engagements, vis-à-vis des deux cours impériales, et à plus forte raison naturellement lorsqu'elle déclarerait la guerre à l'une ou à l'autre, et il s'ensuit que le cas de ces traités existant actuellement de la manière la plus positive, l'Empereur est dans l'obligation de devoir satisfaire à ses engagements envers son allié, et qu'en conséquence de son amitié personnelle pour l'impératrice de Russie il y satisfera avec tout le zèle que peut inspirer ce sentiment. Ses projets personnels cependant, S. M. I. les bornera volontiers aux acquisitions que la sûreté et la tranquillité à venir de ses États, avec un juste dédommagement des frais de la guerre, pourront l'exiger, si telle est aussi de son côté l'intention de son allié.

L'Empereur croit, par cette ouverture confidentielle, ne rien laisser à désirer au Roi Très Chrétien, et il se flatte que moyennant cela et avec les notions que l'on pourra avoir eues directement de Pétersbourg, il aura la satisfaction d'apprendre dans peu l'heureux succès de la négociation dont a été chargé M. le comte de Ségur, à laquelle il sera charmé de voir prendre part Sa Majesté Catholique, et il y contribuera certainement avec beaucoup de plaisir, autant qu'il le pourra.

Vous voudrez bien, Monsieur l'Ambassadeur, porter tout ce que ci-dessus à la connaissance de M. le comte de Montmorin. Je serais bien aise qu'il veuille bien me communiquer d'autres bases que celles dont je viens de faire mention s'il en connaît d'admissibles dans une guerre dans laquelle la Porte est l'agresseur, et il ne me restera rien à désirer si ma façon de voir dans cette occasion pouvait être la sienne.

P. S. J'ai cru devoir préférer dans la façon de répondre à la com-

munication du marquis de Noailles la forme d'une lettre ostensible, afin que, d'une part, le comte de Montmorin, en la portant au conseil, pût lui rendre un compte plus exact du sens et de l'esprit de notre réponse, qu'il n'eût peut-être été en état de faire de mémoire et de vive voix, et afin que, de l'autre, j'eusse une réponse suffisante à communiquer au marquis de Noailles, sans être obligé d'entrer dans des discussions vis-à-vis de lui inutiles, comme vous comprenez bien par plus d'une raison.

Vous y observerez en même temps que je leur ai dit sur les deux demandes qu'ils nous ont faites tout ce que j'ai pu leur dire sans me compromettre ni vis-à-vis d'eux, ni vis-à-vis de la Russie, ainsi que je tâchai de leur faire sentir que leurs questions étaient assez impertinentes vis-à-vis de deux grandes puissances indépendantes, qui ont eu la discrétion de ne leur en point faire, ni à l'occasion de la guerre d'Amérique, ni pendant les troubles de Hollande, quoique le sort de la Grande-Bretagne et celui de la République des Provinces-Unies pouvaient les intéresser autant que celui de la Porte Ottomane peut intéresser la France.

Depuis la lettre écrite par M. de Montmorin, on peut avoir eu à Versailles des nouvelles ultérieures de Pétersbourg, dont vous pourrez avoir été informé par le ministre français ou M. de Simolin. J'attends avec quelque impatience ce que vous pourrez nous mander à cet égard, et en attendant je suis un peu étonné que M. de Montmorin ait voulu ajouter à sa ridicule cachotterie des démarches, dont on avait chargé M. de Ségur deux mois environ avant de nous les avoir communiquées, celle de tarder si longtemps à vous informer de la communication qu'il nous a fait faire par le marquis de Noailles. Mais c'est ainsi que l'on est quand on n'est pas supérieur à sa besogne, et moyennant cela ces sortes de misères deviennent moins étonnantes. Il me semble que votre courrier ne peut plus guère tarder de nous parvenir, et je serai par conséquent vraisemblablement dans le cas de vous en envoyer un autre dans peu.

Soyez persuadé en attendant de la persévérance inviolable de mes sentiments pour vous, mon très cher et bon ami. Tout à vous.

---

81. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 10 janvier 1788. — Mon cher Comte, j'ai cru devoir à M. le marquis de Noailles l'attention de lui donner une copie de la lettre que je vous ai adressée en dernier lieu par le courrier Herden, quoique M. le comte de Montmorin n'ait pas jugé à propos d'en user de même vis-à-vis de vous à l'égard de celle qui y a donné lieu, ainsi que je l'eusse fait à sa place, pour ne rien faire de désobligeant pour vous à pure perte; attendu qu'il n'en eût résulté autre chose, si ce n'est que vous eussiez été informé quelques jours plus tôt d'une chose dont aussi bien vous n'auriez pas manqué d'être instruit quelques jours plus tard.

M. le marquis de Noailles, sans doute, rend compte, par le courrier qu'il dépêche ce soir, à ce qu'il m'a dit, de la conversation que j'ai eue avec lui à cette occasion, et j'espère que loyalement il fera bon usage de tout ce que je lui ai dit. Je crois devoir cependant vous communiquer encore à cet égard quelques réflexions qui me paraissent justes, mais que j'abandonne cependant entièrement à l'usage que vous pourrez juger à propos d'en faire.

Que diable veut dire tout l'entortillage que l'on a mis jusqu'à présent à toute cette affaire? Veut-on ou ne veut-on pas? Croit-on ou ne croit-on pas qu'il est de l'intérêt de la France de contracter des liaisons avec la cour de Pétersbourg? Dans ce dernier cas, faire semblant de le vouloir n'est bon qu'à donner de la méfiance et qu'à augmenter celle qui n'existe déjà que trop et depuis trop longtemps, et par conséquent, bien loin d'être utile, ne vaut rien, ni pour le présent ni pour l'avenir, et, dans la première supposition, il ne vaut rien non plus de s'en tenir à des expressions vagues, insignifiantes ou équivoques, auxquelles on ne comprend rien ou dont il faut deviner le sens; de perdre du temps et de s'exposer au chapitre des accidents, que peut amener le laps du temps, en donnant à nos ennemis ou à nos rivaux le loisir de se mêler de nos affaires. Si on croit en France qu'il convient de contracter des liaisons avec l'empire de Russie, ainsi que quant à moi, je le crois, pourquoi ne pas parler clair tout d'un coup? Pourquoi vétiller sur telle ou telle autre expression de la chose que l'on veut? Pourquoi ne pas dire tout de suite : «Si vous voulez

bien ne pas vouloir telle chose, je vous offre un traité de neutralité, un traité défensif ou un traité de coopération, tout ce que l'on voudra, pourvu que cela soit clair et positif. Pourquoi ne pas même communiquer tout de suite par écrit un projet auquel on est déterminé de souscrire, sauf réciprocité? Pourquoi parler de bases sans dire ce qu'on entend par cette expression et qu'il m'a fallu deviner, tandis qu'on aurait pu m'en épargner la peine et à soi-même le risque de quelque autre interprétation que j'eusse pu donner à ce mot? En un mot, pourquoi ne pas en agir rondement, ne pas adopter le langage de la franchise par laquelle la saine raison et une longue expérience m'ont appris depuis longtemps que l'on fait réussir et accélérer même la réussite des grandes affaires, pendant que très souvent on les fait manquer par des méthodes contraires.

Il me semble que le cabinet de Versailles devrait se dire : «il me convient de contracter des liaisons avec la Russie, et n'y eût-il d'autre preuve que celle des mouvements réunis que se donnent les cours de Londres et de Berlin pour en traverser le succès, il me convient d'y mettre toutes les facilités raisonnablement possibles et toute l'accélération qui peut dépendre de moi».

Tout ce que je vous dis là, je l'eusse fait et je le ferais si j'étais à sa place, et je le dirais si j'étais dans le conseil du Roi. Puissent-ils voir et raisonner de même! Il y va, à mon avis, beaucoup plus de leur intérêt que du nôtre, et je le leur souhaite moyennant cela de bonne foi.

En voilà bien assez, ce me semble, en confidence vis-à-vis de vous pour supplément à ma lettre, beaucoup même quoique en aussi peu de mots que possible. Vous rendrez service à ces gens-là si vous pouvez les faire raisonner juste en cette occurrence. J'en serai bien aise par l'intérêt que je prends à vos succès. Continuez-moi votre amitié, et comptez sur la persévérance de la mienne. Tout à vous.

---

82. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 7 février 1788. — Mon cher comte de Mercy, vous attendiez l'arrivée d'un courrier et nous en attendions un de votre

part, ce qui a retardé de jour en jour l'expédition de celui-ci. Il est particulièrement destiné à porter à Paris la notification de ma déclaration de guerre que le baron Herbert[1] est chargé de remettre à la Porte le 9 de ce mois. Je n'ajouterai rien à ce que vous mandera à ce sujet la chancellerie d'État. Il est très essentiel que vous fassiez connaître les raisons qui, pour être fidèle à mes engagements, m'obligent à cette levée de boucliers. Vous observerez aussi la sensation que cette nouvelle fera sur le ministère. Il m'importe surtout que vous soyez exactement informé de tout ce qui se tripote entre la France et la Prusse. M. de Hertzberg poursuit avec ardeur son projet dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre; il en a déjà même fait faire des insinuations en conséquence tant à Constantinople qu'à Pétersbourg, mais j'ignore encore comment elles y ont été reçues; il est probable qu'il en aura également instruit la France, car pour l'Angleterre, je le sais positivement, puisqu'il assure d'agir en tout d'un commun accord avec cette cour.

Quant à la révolution qui se prépare, dit-on, en Hollande, la France verra-t-elle avec une indifférence aussi humiliante que pernicieuse renverser son ouvrage et écraser entièrement le parti des patriotes?

Les nouvelles qui courent ici au sujet du dauphin et même du duc de Normandie sont, de toute façon, fort inquiétantes, car on prétend que le premier a des dispositions à devenir bossu, et que l'autre est également d'une santé très faible. La Reine est-elle derechef grosse ainsi qu'on le débite? Question que je vous prie, mon cher Comte, de m'éclaircir par deux mots.

[1] Pierre, baron de Herbert, naquit en 1735, à Constantinople, d'un père, Irlandais d'origine, qui avait suivi le roi Jacques en exil et s'était ensuite fixé à Constantinople, où il avait épousé une femme grecque. Après la mort de son père, qui laissait six enfants en bas âge sans aucune fortune, le jeune Pierre fut élevé par les jésuites, qui le firent ensuite entrer dans leur société. Mais après avoir enseigné pendant plusieurs années, il quitta la Compagnie et entra au service du ministre impérial dans les Pays-Bas, le comte Charles Cobenzl, d'où il passa à la chancellerie impériale. Il prit une part aussi active qu'importante aux négociations de Teschen et, en 1780, il fut nommé internonce impérial à Constantinople, où il resta dans ce poste jusqu'à sa mort, le 23 février 1802. Voyez sur Herbert les mémoires de son ami, le comte Philipp Cobenzl dans l'étude de M. Alfred d'Arneth, publiée sous ce titre : *Graf Philipp Cobenzl und Seine Memoiren*, dans l'*Archiv für Œsterreichische Geschichte*, année 1886, vol. LXVII, 2e partie, notamment aux pages 6, 7 et 72.

Il y a encore une autre chose dont je dois vous charger. Il s'agit de la conduite messéante et des propos peu convenables que tient le chargé d'affaires de France à Bruxelles, nommé Hirsinger. Vous vous rappellerez sans doute des plaintes que le gouvernement des Pays-Bas a portées contre lui à l'occasion des derniers troubles. Vous lui avez même fait donner un démenti formel par le ministre; mais il ne continue pas moins dans sa façon d'agir et à troubler la société par ses intrigues. Je vous charge donc d'en faire connaître mon juste mécontentement à M. l'Archevêque et à M. de Montmorin ainsi qu'à la Reine. Je ne doute point qu'ils auront la complaisance pour moi de changer un aussi petit et mince sujet et de le remplacer par quelqu'un plus propre à observer les instructions de sa cour, car je n'en puis supposer d'autres que celles que le ministre lui-même vous a déclarées et qui conviennent aux liaisons de parenté, d'alliance et de bon voisinage qui subsistent entre les deux États et que la décence exigerait envers tout autre souverain. Il me serait fort agréable que vous puissiez emporter la pièce, ce qui ferait en même temps baisser le ton, surtout de quelques femmes et hommes de la première volée de Bruxelles.

Je compte partir le 1er mars pour l'armée où j'ai déjà envoyé mes équipages. Vous connaissez trop la délicatesse des circonstances du jour pour que j'aie besoin, mon cher Comte, d'exciter votre attention sur tout ce qui peut m'intéresser. Ce serait le moment de redoubler de zèle, si le vôtre était encore susceptible d'accroissement; je suis donc entièrement rassuré à cet égard et il ne me reste qu'à vous prier de remettre l'incluse à la Reine[1] et d'être persuadé que je suis avec des sentiments inaltérables. . . . .

---

83. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 7 février 1788. — Mon cher Comte, quoique je ne m'attende guère à rien de raisonnable et de louable de la part du ministère actuel de la France, qui est trop au-dessous de sa besogne, pour que

[1] Cette lettre manque.

l'on puisse en espérer ni l'un ni l'autre, je suis curieux de voir cependant ce qui aura résulté de notre réponse à la communication de la lettre de M. de Montmorin, et du contenu de celle que j'ai confiée au courrier du marquis de Noailles, et que l'on aura lue sans doute, comme vous aurez pu vous en apercevoir par le cachet, lorsqu'elle vous aura été remise.

En attendant l'arrivée de votre courrier, dont les dépêches m'apprennent tout cela sans doute, j'ai jugé de ne pas devoir différer de vous informer du parti que vient de prendre enfin l'Empereur, de faire remettre une espèce de déclaration de guerre à Constantinople, dont j'ai tâché de justifier le délai par la tournure, que vous verrez que j'ai donnée au billet circulaire [1], que *mutatis mutandis* j'ai adressé à tous les ambassadeurs et ministres résidents en cette cour. Au moins cette déclaration nous met en règle et en droit depuis ce moment de tirer de la guerre tout le parti que l'on doit pouvoir en tirer, supposé qu'elle se fasse avec toute la hardiesse et vivacité que devrait inspirer le pitoyable état du militaire ottoman, vis-à-vis de celui où se trouvent aujourd'hui les deux armées européennes que ces animaux ont la témérité de vouloir combattre : *quod facient superi,* et pourvu qu'on ne veuille pas leur faire la guerre de la façon dont on la ferait et ferait fort bien de la faire contre une armée prussienne.

Pour ce qui regarde la cour où vous êtes, laquelle sans doute dans tous les sens montre le défaut de la cuirasse et joue un rôle pitoyable, il me paraît presque impossible qu'elle pût être en pire, à moins qu'on n'y mît à la tête des affaires étrangères un enragé, qui forcerait la maison d'Autriche à abandonner son alliance avec la France.

[1] Voici le paragraphe essentiel de cette circulaire :

«La Porte a demandé une déclaration par écrit à l'internonce impérial, M. de Herbert, sur les intentions de sa cour, relativement à la présente guerre, provoquée par son agression contre l'empire de Russie, quoique ce qui lui a été exposé et présenté dans plusieurs occasions, soit par écrit et nommément en 1783 sur les liens de l'alliance qui subsistent entre les deux cours impériales et leurs conséquences nécessaires, ne dût lui laisser aucun fondement de doute à ce sujet; mais comme ce, nonobstant, le ministre ottoman en témoigne encore par sa demande, afin qu'il ne puisse plus en rester aucun sur les intentions de l'Empereur, conformes aux engagements de défense et d'assistance réciproque qui existent entre lui et son allié, l'impératrice de toutes les Russies, contre les agresseurs quelconques de l'un ou l'autre de leurs empires, S. M. I. lui a fait remettre par son internonce la déclaration qu'il a témoigné désirer, pour faire cesser jusqu'à la moindre incertitude à cet égard.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

Vous êtes le seul homme à qui j'oserais dire tout ce que contient cette lettre familière. Ce qu'il y a de certain, c'est que presque en tous lieux on ne voit, du sceptre jusqu'à la houlette, que des gens qui sont moins que rien, parce qu'ils sont assez aveugles pour se croire, ce nonobstant, quelque chose.

Après l'arrivée de votre courrier, et des nouvelles que j'attends de Pétersbourg, je serai vraisemblablement dans le cas de vous en envoyer bientôt un autre, et moyennant cela je me bornerai aujourd'hui dans celle-ci aux assurances réitérées de la persévérance de tous mes sentiments pour vous.

84. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 21 février 1788. — Mon cher comte Mercy, partant le 29 de ce mois pour l'armée, et croyant que jusqu'alors votre courrier ne sera point arrivé, je profite d'une occasion par Bruxelles pour vous envoyer cette lettre pour la Reine[1]. Je lui annonce mon départ et je prends congé d'elle en même temps. Vos lettres et celles qu'elle m'écrira, vous voudrez bien continuer à me les adresser à Vienne d'où elles me parviendront toujours promptement et sûrement.

Pour ce moment je ne vous parlerai pas d'autres objets que ce que vous recevrez par le prince Kaunitz. Il est sûr que le roi de Prusse ou, pour mieux dire, M. de Hertzberg médite un coup fourré pour s'agrandir sur la Pologne, qu'il veut jouer un rôle à la pacification et continuer le ton d'arrogance que depuis la réussite de son expédition de Hollande il se croit autorisé de prendre vis-à-vis de toutes les puissances de l'Europe.

Je désire bien de recevoir de bonnes nouvelles de votre part, puisque malgré mes occupations je ne cesserai jamais de m'intéresser infiniment à tout ce qui regarde mon allié et beau-frère.

Adieu, mon cher Comte, portez-vous bien et croyez-moi avec bien de l'amitié.....

[1] Cette lettre manque.

85. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 23 février 1788. — Lorsqu'un courrier des Pays-Bas revenant de Vienne à Bruxelles m'apporta le 15 janvier les très gracieux ordres de V. M. datés du 7 du même mois, je dus présumer que cette expédition ne retarderait pas l'envoi ordinaire du garde-noble mensuel, et je suis resté bien longtemps dans cette attente, croyant d'un jour à l'autre avoir occasion d'adresser à V. M. un très humble rapport sur les objets importants dont Elle a daigné me faire mention.

L'anxiété de la France sur les affaires turques, son extrême curiosité de savoir à cet égard le plan des deux cours impériales, tenaient visiblement à l'idée qu'il s'agissait de l'expulsion totale des Turcs hors de l'Europe, et comme cette crainte aurait pu donner lieu à une infinité de fausses démarches politiques, dès avant que V. M. m'y eût fait autoriser, je m'étais particulièrement occupé à tâcher de calmer ici les esprits en présentant l'objet sous des aspects plus conciliables avec les vues de la France, et à mesure que cette méthode m'a réussi, j'ai cru en voir distinctement les bons effets, au point même que, si on pouvait s'en fier à une entière bonne foi dans le langage que l'on me tient maintenant, il ne laisserait presque plus rien à désirer sur les sentiments de la cour de Versailles. En effet, sans que j'eusse articulé sur aucune localité, le comte de Montmorin m'a parlé clairement des limites fixées par le traité de Passarovitz, comme d'une convenance raisonnable et juste pour V. M. L'extension de Chotym, même celle de toute la Bosnie n'offusquera point ici, et dès lors que l'on concourrait réellement aux moyens nécessaires à amener les Turcs à de pareilles cessions, V. M. aurait obtenu de la France ce qu'Elle en a désiré. Il est assez remarquable que le comte de Montmorin m'ait observé de lui-même la nécessité de commencer par s'emparer des districts qui seront à garder, et cette seule observation semblerait prouver que l'on est bien résigné à voir morceler l'Empire ottoman, pourvu que le noyau en soit conservé en Europe.

Je n'ai pas la moindre trace que le cabinet de Berlin ait instruit celui de Versailles de ses idées sur Danzig, Thorn et sur les palatinats de Posen et de Kalisch. D'après les ordres de V. M. j'ai toujours été si tranchant sur l'exclusion absolue de tout avantage pour le roi de

Prusse, que quand bien même il en aurait insinué ici le projet, j'oserais presque assurer qu'il y aurait été rejeté par la certitude où l'on doit être, et où on est en effet, qu'une semblable proposition suffirait pour rendre non seulement tout accord impossible, mais en même temps pour aliéner peut-être à jamais V. M. de son système actuel avec la France; que si on s'oubliait au point d'en courir les risques, ce ne serait pas faute de ma part de m'en être expliqué à plusieurs reprises, et de la manière la plus positive et la plus claire. Mais malgré la pauvreté du ministère de Versailles je ne puis le croire capable d'une pareille erreur: je le vois sensiblement se dégoûter de plus en plus de la cour de Berlin, soit par le progrès aussi constant que décidé des liaisons de cette dernière avec l'Angleterre, soit par les affronts reçus dans les affaires de Hollande, soit enfin par l'opinion que l'on a du personnel du roi de Prusse et de l'impossibilité morale d'en tirer quelque parti utile. Ce nonobstant, il n'y a que trop d'indices que la porte n'est pas ici entièrement fermée aux manœuvres prussiennes; sans s'y livrer, on les tolère et on ne les repousse pas. Cet inconvénient attaché à un ministère faible, tient dans une cruelle incertitude ceux qui sont chargés d'observer la marche, parce que ce qui existe aujourd'hui peut varier le lendemain; ce que la saine raison démontre comme certain, redevient problématique par le défaut de principes éclairés et solides, et quand on voit cette malheureuse fluctuation régir toute une monarchie dans ses opérations intérieures, dans des temps de la plus urgente détresse, il devient bien difficile de s'assurer que sa conduite politique sera seule exempte du vice radical d'instabilité, qu fait pencher la France vers sa ruine.

Ces réflexions qui ne m'abandonnent jamais, me servent de règle dans la manière de remplir mes devoirs. V. M. daigne rendre justice à mon zèle sans bornes, en me marquant qu'Elle est assurée de la vigilance la plus scrupuleuse que j'apporterai dans le moment présent à ce qui intéresse son auguste service. Les remarques peut-être trop longues que je viens d'exposer, n'ont pour but que celui de montrer combien je suis pénétré de l'importance des conjonctures actuelles, et autant que mes faibles moyens pourront y suffire, il n'y aura certainement rien d'omis de ma part.

L'influence de la Reine me serait à cet égard d'un secours inappréciable; je ne cesse de la réclamer, mais par suite de diverses circon-

stances je n'obtiens pas toujours à beaucoup près une coopération aussi efficace et suivie que l'exigeraient des objets si compliqués. La Reine semble maintenant toute livrée aux arrangements qui regardent l'intérieur, les économies, les réformes en tout genre, les dissensions parlementaires. Toutes ces matières sont traitées avec peu de méthode et sans un plan déterminé. On voit toujours à côté de la règle une infinité d'exceptions étrangères ou injustes, telles que l'intrigue de cour et les impulsions de société les suggèrent; de là résulte une confusion qui aggrave le mal au lieu de le diminuer; les clameurs et les dégoûts s'ensuivent; le mauvais gré en retombe en partie sur la Reine, qui en est si vivement tourmentée, que cela prend beaucoup sur son caractère naturel.

D'une autre part Monsieur le Dauphin donne lieu aux plus grandes inquiétudes, les médecins en dissimulent ce qu'ils peuvent, en attribuant à la dentition ce qui paraît un effet caractérisé de scorbut et de marasme. Le jeune prince a l'épine du dos contournée, et il est dans un abattement qui rend son état des plus menaçants. Madame, fille du Roi, ci-devant d'une figure et d'une gaîté charmante, perd ces deux avantages en grandissant, et son air triste doit donner des soupçons sur sa santé. Celle de M. le duc de Normandie paraît forte et robuste, mais les gens de l'art disent que cette constitution est dangereuse au travail des dents, et quand il survient, le jeune prince éprouve en effet des convulsions très alarmantes. Le bruit d'une grossesse de la Reine n'est point fondé. D'ailleurs S. M. se porte bien et prend depuis ses dernières couches beaucoup d'embonpoint[1].

[1] Ce que dit M. de Mercy se trouve avec plus de détails dans cette lettre de la Reine :

« *Marie-Antoinette à Joseph II, le 22 février 1788.* — Mon fils aîné me donne bien de l'inquiétude, mon cher frère. Quoiqu'il ait toujours été faible et délicat, je ne m'attendais pas à la crise qu'il éprouve. Sa taille s'est dérangée et pour une hanche, qui est plus haute que l'autre, et pour le dos, dont les vertèbres sont un peu déplacées et en saillie. Depuis quelque temps, il a tous les jours la fièvre et est fort maigri et affaibli. Il est certain que le travail de ses dents est la principale cause de ses souffrances. Depuis quelques jours elles ont beaucoup avancé, il y en a une même entièrement percée, ce qui donne un peu d'espérance. On en donne aussi pour le rétablissement de sa taille, à mesure que les forces reviendront. Le Roi a été très faible et maladif dans son enfance; l'air de Meudon lui a été très salutaire; nous allons y établir mon fils. Pour le cadet, il a exactement en force et en santé tout ce que son frère n'en a pas assez; c'est un vrai enfant de paysan, grand, frais et gros; il a cependant dans ce moment-ci un gros

J'ai rempli ce qu'il a plu à V. M. de m'ordonner au sujet du nommé Hirsinger, et le comte de Montmorin n'a pas hésité à me dire qu'il prendrait incessamment les ordres du Roi pour le rappel de ce chargé d'affaires. Le ministre, en me communiquant une partie de sa correspondance, a voulu m'observer qu'il ne s'y trouvait rien de répréhensible; mais je lui ai répondu qu'il s'agissait d'une conduite et de propos tenus sur les lieux, qui devenaient plus dangereux que ne pourraient l'être les dépêches les plus envenimées. Le comte de Montmorin ne m'a rien opposé à cette plainte, et pour m'assurer de la prompte exécution de ce rappel, j'en ai sur-le-champ parlé à la Reine, en La suppliant d'y tenir la main.

Après avoir épuisé tous les articles que renferment les ordres de V. M. datés du 7 janvier, ainsi que ceux du 7 février qui m'ont été remis le 18 par le garde-noble mensuel, je crois devoir m'abstenir ici

rhume avec de la fièvre; je crains que ce ne soit la rougeole ou la coqueluche; mais il est si fort et en même temps si gai, quoique souffrant, que cela n'est pas inquiétant.

«Si j'avais été grosse aussi souvent qu'on le dit dans ce pays-ci, je n'aurais pas eu de repos et j'aurais presque autant d'enfants que la grande-duchesse*. Cette fois-ci est encore comme les autres une pure histoire; je n'en ai pas même eu le soupçon un jour.

«Le Roi me paraît aussi persuadé que moi, mon cher frère, de la nécessité où vous êtes de joindre vos armées à celle de la Russie contre les Turcs. Je souhaite bien que cette guerre ne dure pas; mon inquiétude ne finira que quand je vous saurai de retour chez vous. La tranquillité des Pays-Bas me fait grand plaisir; j'en aurai encore davantage, quand je la verrai constante et assurée. J'espère en faire rappeler le secrétaire Hirsinger.

«On continue ici les économies et retranchements; on réduit les gardes du corps à quatre escadrons de 250 hommes chacun. Ce n'est qu'une diminution de 160 en tout; mais on fera encore quelques économies sur les chevaux d'escadron, qui sont fort chers et ne peuvent servir que pour la parade. La destruction de la gendarmerie est applaudie de tout le militaire; elle était fort jalousée à cause de ses privilèges; c'était un corps fort brillant; mais depuis qu'on avait donné le grade d'officier à tous les gendarmes, il aurait été difficile de les faire servir à la guerre, à cause de la multitude de chevaux et de valets qu'ils entraînaient à leur suite. L'économie que produit ce retranchement sera employée à renforcer les régiments de cavalerie.....

....

«Le Roi me charge de tous ses compliments pour vous. Je viens de voir mes enfants dans le moment. Tous deux ont bien dormi et j'espère que le petit n'aura qu'un rhume simple. Vous connaissez, mon cher frère, la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.» (*Marie-Antoinette, Joseph und Leopold II. Ihr Briefwechsel herausgegeben von Alfred Ritter von Arneth*, p. 112.)

* La grande-duchesse de Toscane, femme de l'archiduc Léopold, frère de Joseph II et de Marie-Antoinette, avait eu, en 1788, seize enfants.

d'un nombre de particularités relatives aux affaires du dehors et de l'intérieur, parce qu'elles se trouvent consignées dans ma dépêche d'office d'aujourd'hui. Je me bornerai au seul article du militaire, sur lequel V. M. m'a ordonné de Lui exposer des détails particuliers et plus précis.

Le conseil de guerre est occupé d'une refonte générale de l'armée et de sa discipline; chacun présente à cet effet son plan et le soutient avec tant de chaleur que toutes les délibérations dégénèrent en querelles personnelles, et que l'on ne conclut rien que par articles décousus et même incomplètement exécutés, parce que les sollicitations et la faveur s'y opposent. C'est ce qui a empêché une suffisante réforme dans les gardes du corps aussi coûteux qu'inutiles dans le nombre exagéré où on les laisse; la gendarmerie a été supprimée parce que le maréchal de Castries, qui était peut-être le moins mauvais ministre du cabinet de Versailles, n'est pas bien maintenant avec la cour, ce qui a décidé la suppression de son corps.

Le comte de Brienne, avec beaucoup de bonne volonté et peu de talents, s'agite, s'embarrasse et finit par se laisser entraîner sans trop savoir où il aboutira. Je joins ici un des plans militaires qui lui avait été donné par un officier général de quelque réputation dans ce pays-ci, mais dont à coup sûr les idées ne seront point remplies. A l'exception d'une ordonnance pareillement ci-jointe, il n'a rien été publié en ce genre dans ces derniers temps; je rassemblerai tout ce qui pourra paraître pour le mettre aux pieds de V. M.

J'ai cru qu'Elle verrait avec quelque curiosité un mémoire qui vient d'être publié par le sieur de Calonne[1], auquel le sieur Necker se prépare à répondre, ce que l'on ne doute pas qu'il exécutera d'une manière victorieuse.

Parmi les libelles dont on est inondé, il s'en trouve un si extraordinaire et séditieux, que je crois devoir le mettre sous les yeux de V. M. comme un échantillon du degré de révolte trop peu réprimée pour ne pas menacer des suites fâcheuses.

[1] C'est la brochure ayant pour titre : *Réponse de M. de Calonne à l'écrit de M. Necker*, 1788, in-4°.

86. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 23 février 1788. — Le courrier ordinaire des Pays-Bas, revenant de Vienne à Bruxelles, m'apporta le 15 de janvier la lettre dont V. A. m'a honoré en date du 6 du même mois. Je dus présumer que cette expédition ne changerait rien à l'arrivée ordinaire du garde-noble mensuel, et je suis resté longtemps dans cette attente, croyant d'avoir d'un jour à l'autre occasion de faire parvenir les détails que je vais exposer aujourd'hui.

La lettre de V. A. du 10 janvier[1], arrivée par un courrier de M. de Ségur, que M. de Noailles avait sans doute reçu de Pétersbourg, ne paraît pas avoir été ouverte, autant que je puis en juger par l'enveloppe que je joins ici. Mais j'avais déjà fait usage de la lettre ostensible du 6[2], qui a produit un grand effet, ainsi que V. A. doit maintenant en avoir la preuve par la communication d'une dépêche expédiée à M. de Noailles et dans laquelle M. de Montmorin, sans s'expliquer peut-être aussi complètement et aussi raisonnablement qu'il serait à désirer, donne au moins matière et occasion de rectifier ses idées et de voir plus clair dans la marche incertaine qu'il a tenue jusqu'à présent.

. . . .

L'influence de la Reine me serait à cet égard d'un secours inappréciable; mais il serait inutile d'y compter; cette princesse est maintenant toute livrée aux arrangements de l'intérieur, aux économies, aux réformes, aux dissensions parlementaires; ces matières sont traitées sans plan, sans suite, toujours décidées par l'intrigue et par des impulsions de société, d'où il résulte que l'on voit constamment à côté de la règle une infinité d'exceptions étranges, injustes, et dont le blâme retombe sur la Reine, qui en prend de l'aigreur, sans changer en rien son système. Hors cet article que j'ai un peu mitigé, tout ce que je viens d'écrire forme littéralement le contenu de mon rapport particulier à S. M. l'Empereur[3].

Quant aux observations que V. A. a la bonté de me faire dans sa

(1) Voir le numéro 81, p. 157. — (2) Voir le numéro 82, p. 158. — (3) Aussi, pour éviter autant que possible les répétitions, nous avons supprimé les paragraphes précédents.

dernière lettre du 7 sur les personnages qui gouvernent ce pays-ci, elles sont aussi fondées que frappantes, et, à moins que le misérable état de santé de l'archevêque de Toulouse n'y donne lieu, il n'y a pas trop à prévoir de refonte dans le ministère. Je ne me permets pas encore une opinion décidée sur le principal ministre; mais jusqu'à présent les résultats de ses opérations n'indiquent rien de merveilleux, tandis qu'un prodige de talent ne serait pas de trop pour remédier au bouleversement général où se trouve cette belle et vaste monarchie.

V. A. reçoit par ce courrier les feuilles qui manquaient au supplément de l'*Histoire naturelle* de M. de Buffon; quoique en garde contre la négligence des libraires, il est presque impossible de s'en garantir, mais elle sera toujours réparée quand ils y donneront lieu.

P. S. Je remets ici les pièces secrètes que V. A. a eu la bonté de me faire communiquer sous cachet particulier; elles annoncent de la part de M. de Ségur une manière de voir et de penser que ses commettants feraient bien d'adopter.

Je joins pareillement deux écrits assez remarquables par leur tournure séditieuse; on est inondé ici de pareilles productions, dont la plupart sont trop plates pour être mises sous les yeux de V. A. L'esprit de révolte gagne au point que l'on aura grande peine à en prévenir tous les inconvénients.

P. S. Je crois ne devoir rendre compte qu'à V. A. seule d'une circonstance assez étrange[1] dont j'ai informé sur-le-champ M. le comte de Trauttmansdorff[2]. Ma lettre à ce ministre, celle de M. de

[1] M. de Mercy fait ici allusion à une tentative d'escroquerie commise par un certain Briguet, ancien domestique au service de Mlle Michelot, la célèbre danseuse de l'Opéra, bien connue par sa liaison avec M. le duc de Bourbon. Ce Briguet, pendant un séjour qu'il avait fait à Bruxelles, pour y chercher fortune, au moment du différend survenu entre les États de Brabant et le Gouvernement général, en janvier 1788, y aurait découvert, dans des circonstances absolument extraordinaires, un complot tramé contre la vie de l'Empereur. Éconduit par le ministre impérial, comte Trauttmansdorff, Briguet revint de Bruxelles à Paris, où il fit part de sa prétendue découverte à M. de Mercy; mais celui-ci vit qu'il avait affaire à un escroc qui avait imaginé cette fable pour extorquer de l'argent.

[2] Le comte de Trauttmansdorff, né à Vienne le 12 janvier 1749, succéda, en 1787, au comte de Belgiojoso, en qualité de ministre plénipotentiaire de l'Empereur près le gouverneur général des Pays-Bas. Les événements révolutionnaires le chas-

Montmorin, ma réponse à ce dernier; enfin l'espèce d'interrogatoire que j'ai rédigé, sont les pièces que je joins ici et qui expliquent le fait, ainsi que l'opinion que j'en ai conçue. Il semble que celle du Gouvernement général n'en diffère pas, mais qu'il désire quelques éclaircissements que je vais prendre du nommé Briguet, qui est encore à Paris.

P. S. V. A., par la lettre du 7 février 1787, en me chargeant de tâcher de placer ici deux tableaux du s[r] Braun, m'ajouta que cet artiste se contenterait au besoin du prix de trente louis pour chaque tableau, supposé qu'il ne fût pas possible d'en avoir davantage. Deux amateurs s'étant présentés, leur offre de quinze et de vingt louis fut rejetée, et ils n'ont plus reparu chez le marchand de tableaux que j'avais commis et intéressé dans cette vente. Depuis ce temps, il n'y a pas eu moyen de trouver des acheteurs; j'aurais mis ces tableaux à quelque vente des cabinets particuliers, mais il y aurait à courir le risque des frais des huissiers-priseurs, si l'enchère n'arrivait pas au taux que l'on aurait fixé.

Je ferai de nouvelles tentatives pour cette vente, et, si rien ne me réussit, j'attendrai les ordres de V. A. sur le renvoi de ces deux tableaux.

---

87. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 6 avril 1788. — Ma lettre d'office ne me laisse rien d'essentiel à ajouter sur les circonstances du moment. Je ne sais si, à Pétersbourg, dans toutes ses catégories, on regardera du même œil que moi le marché que propose la dernière lettre du comte de Montmorin, et qui est réellement absurde, sinon impudent. Je me suis bien gardé cependant de le faire envisager du même œil au ministère russe,

sèrent de ce pays et il se retira dans ses terres en Bohême. Dans cette retraite, il publia, pour défendre sa conduite, ces deux mémoires : 1° *Notes que le comte de Trauttmansdorff a remises au cabinet de Vienne pour sa justification*, 1791 ; 2° *Fragments pour servir à l'histoire des événements qui se sont passés aux Pays-Bas depuis la fin de 1787 jusqu'en 1789*. En 1801, il dirigea pendant un certain temps le ministère des affaires étrangères. En 1805, il fut fait prince d'Empire, et en 1807, il fut nommé grand maître de la cour; il conserva cette charge jusqu'à sa mort, le 27 août 1827.

pour l'engager à une conduite modérée, conforme aux circonstances, bien loin de l'aigrir. Nous sommes d'ailleurs enfin sur le point d'ouvrir sérieusement la campagne, et Dieu veuille qu'on la fasse comme il conviendrait qu'on la fît et que je le souhaite beaucoup plus que je ne l'espère, je vous l'avoue, de la part de la prudence de ceux qui commandent nos armées, et qui, à force de vouloir mettre tous les points sur les *i*, ne feront, j'ai peur, qu'aussi mollement la guerre qu'ils devraient la faire vivement, pour pouvoir être aussi courte que possible, et nous sauver par là le risque du chapitre des accidents, que peut amener et amènera sûrement le laps du temps, pour peu qu'elle traîne en longueur : qu'à Dieu ne plaise; d'autant plus que je crains fort que les nouvelles que nous venons d'avoir des bons procédés de la Porte pour Herbert et Bulgakow ne ralentissent l'ardeur désirable des deux cours impériales. Dieu veuille que mes appréhensions ne soient pas fondées; jamais assurément on n'aura pris plus de plaisir à s'être trompé.

Quant aux affaires internes du pays où vous êtes, elles sont assurément dans un piteux état. Je ne sais si le bon génie de la France pourra lui faire tomber un aigle des cieux pour les raccommoder, mais ce qui me paraît assez vraisemblable, c'est qu'elles ne le seront pas, au moins par les gens qui sont en place actuellement.

Il y a quelque temps que vous ne me parlez plus de votre santé, mon bon ami. Cela me fait espérer qu'elle est bonne, mais comme très fort je m'y intéresse, ainsi que bien vous savez, je vous prie cependant de m'en dire quelque chose de temps en temps, et en attendant je vous embrasse de tout mon cœur.

---

88. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 25 avril 1788. — Le garde-noble, qui est arrivé bien plus tard que je ne m'y étais attendu, ne m'a point apporté d'ordres directs de V. M. I., mais il me procure l'occasion de répondre à ceux qu'Elle a daigné m'adresser le 21 de février par la voie de Bruxelles. La lettre que la Reine a reçue par cette même occasion l'a fort émue; les fatigues d'une campagne dans un pays peu salubre, et à la proxi-

mité de gens toujours suspects de contagion, Lui ont représenté les dangers que pouvait courir la santé de V. M. J'ai vu la Reine vivement tourmentée de ces idées, et Elle m'a enjoint de Lui faire parvenir sur l'heure toutes les nouvelles directes ou indirectes qui m'arriveraient et qui se trouveraient propres à La tranquilliser.

Ma dépêche d'office d'aujourd'hui est trop diffuse pour que je puisse me permettre de joindre ici des commentaires sur son contenu. J'en aurais même retranché les longueurs, si je n'avais craint de nuire au fil des matières qui se sont succédé pendant plusieurs semaines, sans que j'aie eu des occasions de courriers pour pouvoir en rendre compte. V. M. daignera voir par ces détails qu'il y a ici quelque changement en mieux dans la conduite; même dans les idées politiques que, relativement aux vues de V. M., dans toute l'étendue du plan qu'Elle a daigné ci-devant me faire connaître, on est intérieurement décidé à en faciliter le succès par des insinuations à la Porte, pour l'y préparer et diminuer sa résistance; qu'il n'existe de vraie crainte que sur les projets de la Russie, toujours soupçonnée de vouloir l'expulsion totale de la puissance ottomane hors de l'Europe; que les petits ménagements que l'on se permet vis-à-vis de la cour de Berlin ne sont plus qu'un mauvais jeu de cabinet; mais que, dans le fond, on est décidé à s'abstenir avec le roi de Prusse de toute connivence de nature à croiser les intérêts des deux cours impériales, et à ce dernier égard la réponse que l'on vient de me faire sur les obligations reconnues de l'alliance, en laissant encore désirer une expression plus absolue et dénuée de toute restriction, achemine cependant aux moyens de faire rentrer le cabinet de Versailles dans les principes du système de 1756.

On doit avoir dépêché hier un courrier au marquis de Noailles; il s'agira de voir la concordance du langage de cet ambassadeur avec celui que l'on me tient ici; mais j'espère pour le moins que sur l'article essentiel de contenir le roi de Prusse et d'intercepter ses projets sur la Pologne, la France agira de bonne foi, ne fût-ce que par le motif de sa crainte d'une prolongation de guerre, où elle pourrait finalement se trouver impliquée, soit à titre de ses obligations envers V. M., soit par quelque attaque imprévue de la part de l'Angleterre.

Je provoque continuellement l'attention et le concours de la Reine en tout ce qui peut être utile aux conjonctures présentes, et mes soins à cet égard ne sont pas sans quelque effet. Ils influent nommément

sur la conduite et les opinions de l'archevêque de Sens, dont le crédit augmente chaque jour, et qui est entièrement dévoué à la Reine. Je n'ai qu'à me louer des intentions que montre ce principal ministre; elles seraient peut-être plus efficaces, s'il voulait se charger exclusivement de diriger les affaires politiques; mais il ne s'en occupe que momentanément, se trouvant absorbé par les objets de l'intérieur, qui restent toujours dans un état infiniment critique par la résistance opiniâtre des parlements, et par les convulsions que cela occasionne dans le crédit public et dans toutes les ressources de finance. A ce dernier égard, le trésor royal est garni pour l'année, mais il paraît impossible que la suivante se passe sans catastrophe, si on ne parvient pas à remédier promptement à l'espèce d'anarchie et à l'esprit de révolte qui s'établit dans cette nation. Le but des parlements est d'avancer la tenue des États généraux; le ministère voudrait la retarder de quelques années, mais il est fort douteux qu'il y réussisse et qu'il ne soit forcé à céder par le besoin d'argent.

Je comptais pouvoir joindre à mon très humble rapport les nombreuses ordonnances militaires qui viennent d'être établies, mais elles sont encore sous presse et ne seront publiées que dans la semaine prochaine. Je saisirai la première occasion de les mettre aux pieds de V. M. Au reste, tout le monde paraît fort prévenu contre ces nouveaux arrangements; il règne une grande dissension dans le conseil de guerre et beaucoup de mécontentement parmi le militaire. Les jeunes gens les plus distingués dans cet État voudraient aller servir à l'armée de V. M.; la Reine a été excessivement sollicitée pour faciliter l'obtention de pareilles demandes; Elle s'y est refusée constamment, et ne se serait écartée de cette réserve qu'en faveur du comte de Chinon [1], si Elle n'avait craint de causer à V. M. le regret d'un refus ou l'embarras d'une complaisance.

La Reine est plus tranquille sur l'état de Monsieur le Dauphin,

[1] On appelait alors de ce nom Ferdinand-Emmanuel-Sophie-Septimanie du Plessis, fils du duc de Fronsac et petit-fils du vieux maréchal de Richelieu, qui mourut cette même année 1788, le 8 août. Le comte de Chinon, né à Paris le 26 septembre 1766, émigra de bonne heure, en 1789, et il alla servir contre les Turcs en Russie, où, sous le nom de duc de Richelieu, qu'il prit à la mort de son père, il s'illustra par la fondation d'Odessa et la transformation de la Nouvelle-Russie dont il fut gouverneur pendant plus de dix ans. On sait quel rôle éminent il joua en France dans les premières années de la Restauration. Il mourut à Paris le 17 mai 1822.

qui, depuis son séjour à Meudon, se porte mieux, sans cependant être à beaucoup près hors de danger. Vers le 15 de mai, la cour ira s'établir à Saint-Cloud, où Monsieur le duc de Normandie sera inoculé[1].

Le petit ouvrage que je joins ici très humblement a eu quelque succès dans le public, et comme il a trait à l'objet militaire, j'ai cru qu'il pouvait être mis sous les yeux de V. M.

Quoique l'on ne distribue point encore les nouvelles ordonnances militaires, j'ai trouvé moyen de me les procurer, un ministre m'ayant cédé son exemplaire, que je joins ici très humblement avec un petit ouvrage qui a fait grande sensation ici et qui a pour objet la guerre présente.

---

89. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 25 avril 1788. — La dépêche que j'ai l'honneur de mettre

[1] Le 24 avril, Marie-Antoinette écrivait à Joseph II :

«Votre lettre d'adieu, mon cher frère, m'a sensiblement touchée; je ne serai tranquille qne quand je vous saurai de retour chez vous. Il est impossible de n'être pas inquiète, quand il y a autant et plus à craindre du climat que des ennemis.

«Nous sommes au moment de faire de grands changements dans les parlements. Depuis quelques mois, les ordres et réponses du Roi ont annoncé grande suite et fermeté de principes. Les parlements sont étonnés et inquiets, mais ils n'en continuent pas moins leurs arrêts et remontrances séditieuses. On pense à les borner aux fonctions de juges et à former une autre assemblée qui aura le droit d'enregistrer les impôts et les lois générales du royaume. Il me semble qu'on a pris toutes les mesures et précautions compatibles avec le plus grand secret, qui était nécessaire, mais ce secret entraîne incertitude sur les dispositions de grand nombre de gens qui peuvent nuire ou contribuer au succès. Il est très fâcheux d'être obligé à des changements de cette espèce, mais par l'état des affaires, il est clair que, si on différait, on aurait moins de moyens pour conserver et maintenir l'autorité du Roi.

«Mon fils aîné, qui est depuis un mois établi à Meudon, se remet à vue d'œil; il n'a plus que de légères bouffées de fièvre; la gaieté et l'appétit sont revenus, ses forces augmentent et l'on espère qu'avec elles sa taille se remettra. Il y a une dent entièrement percée et deux autres dont on voit des pointes. Nous partons après la Pentecôte pour Saint-Cloud, où mon fils cadet va être inoculé. Je serai bien aise quand je serai quitte de toute inquiétude pour cette vilaine maladie; mais en vérité, il est dommage de le rendre malade, car jamais on n'a vu un enfant plus sain, plus frais et plus fort. C'est aussi ces raisons qui m'ont engagée à presser son inoculation. Ma fille vient avec nous et se porte à merveille; moi aussi je me porte aussi bien qu'il est possible, ayant autant d'inquiétudes et d'agitations, tant pour les pays lointains que pour celui-ci.» (*Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel, herausgegeben von Alfred Ritter von Arneth*, p. 115.)

aujourd'hui sous les yeux de V. A. est une sorte de journal que j'avais rédigé à mesure que les matières se sont présentées pendant deux mois. Je me proposais bien de refondre cet ouvrage et d'en retrancher les fastidieuses longueurs, mais une violente attaque de mon incommodité habituelle m'a mis depuis quelques jours hors d'état de tout travail. J'ai eu grande peine à me traîner à Versailles, et en tâchant au moins de ne rien omettre dans les démarches actives, j'éprouve le regret de ne pas pouvoir apporter le même soin dans la manière d'en rendre compte avec l'ordre et la précision désirables. V. A., avec son extrême bonté ordinaire, exige que je lui parle de ma santé; à ce que je viens de lui en exposer, je pourrais ajouter que, depuis une certaine époque, je n'échappe guère à moins de six mois de souffrances dans l'année, et elles sont cruelles à supporter, lorsqu'elles arrivent dans des moments où elles prennent sur mes devoirs.

D'après le jugement également éclairé et parfaitement exact que V. A. porte sur le ministère de Versailles, je n'ose m'en fier à quelques apparences de meilleure conduite et de principes plus raisonnables de sa part; cependant je crois voir l'un et l'autre depuis quelques semaines. Le courrier dépêché à M. de Noailles démontrera le degré de concordance entre le langage que l'on me tient ici et celui que l'on fera tenir à Vienne; M. de Montmorin se répand en protestations de confiance et de vénération pour V. A.; il trouve juste et lumineux tout ce qui vient de Sa part. L'archevêque de Sens témoigne les mêmes opinions, mais les résultats actifs n'y répondent pas également. Ce qui me paraît de plus certain, c'est l'unité de leur désir avec celui de V. A. pour la moindre durée possible de la guerre présente, et je présume que ce motif les portera à agir de bonne foi dans les moyens de contenir le roi de Prusse, dont on est sincèrement plus dégoûté qu'on ne veut même le laisser apercevoir. Les embarras intérieurs, dont on ne peut prévoir l'issue et qui semblent augmenter chaque jour, nécessitent ici une grande prudence sur tout ce qui a trait au dehors et une grande fermeté dans les opérations du dedans. Il paraît que l'on médite le projet de réduire les parlements aux simples fonctions de judicature, d'établir une cour plénière, composée de députés de tous les ordres de l'État, et d'en former un tribunal où les lois seront enregistrées. Il est peu vraisemblable qu'une tentative de cette importance, et qui changerait la constitution de la monarchie, puisse réussir entre les mains

de ceux qui l'ont imaginée; cependant, sans ressources d'argent obtenues d'une manière ou d'autre, le danger de quelque catastrophe sera à la fin de l'année si imminent, que l'on aura peine à en suspendre les effets.

Je me bornerai aujourd'hui à ces seules remarques, en y joignant l'hommage du fidèle et très respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être...

P. S. Les ordres dont V. A. m'a honoré, en date du 25 de mars, seront remplis avec le plus grand soin; je désirerais que ce fût aussi avec la plus grande promptitude, mais les observations suivantes lui en démontreront l'impossibilité.

Depuis que le Luxembourg a été donné à Monsieur, on en a retiré les tableaux les plus précieux. Les deux Claude Lorrain sont de ce nombre; ils ont été mis dans des caisses avec cette confusion incroyable qui accompagne toujours ici de semblables opérations. Il s'agit de retrouver ces tableaux parmi des piles énormes où on les a entassés; M. d'Angivillers en a ordonné la recherche pour qu'ils soient mesurés: il les croit de cinq à six pieds de France de longueur, sur quatre ou cinq de hauteur; cela sera vérifié sur le pied de Vienne et envoyé à V. A. Le directeur général les fera copier ou par le s^r Valenciennes ou par le s^r Hue, les deux seuls artistes qu'il croit les plus propres à ce travail; il présume que le prix de ces deux copies pourra se monter de deux mille francs à cent louis, mais ce n'est encore de sa part qu'une supposition de premier aperçu; le temps nécessaire à cet ouvrage sera de huit à neuf mois. Je me suis fort récrié sur ce long temps; il sera abrégé, si cela se peut; M. d'Angivillers, de qui je tiens ces notions, me charge d'assurer V. A. de son vrai zèle et de son extrême désir de coopérer à tout ce qui pourra lui plaire; je presserai et veillerai sur cet objet sans interruption ni relâche, et par le premier courrier je compte bien d'envoyer des mesures et des renseignements plus précis.

Quant à la collection du cabinet du Roi, M. de Breteuil fera tirer du dépôt de la bibliothèque les estampes qui manquent à V. A.; elles seront fournies en feuilles, mais la désignation du tome XXIII ne suffit pas pour savoir les pièces manquantes, parce que cette œuvre a toujours été souvent reliée inégalement. On demande que V. A. veuille bien faire parvenir une note qui indique la dernière estampe du

tome XXII et la première du tome XXIV; ce qui devra se trouver entre deux sera envoyé sur-le-champ.

Le ministre m'a annoncé une note sur cette demande, et s'il me la remet avant le départ du courrier, je la joindrai ici.

90. — JOSEPH II À MERCY.

Semlin, ce 6 mai 1788. — Mon cher comte de Mercy, je vous envoie ci-joint une lettre pour la Reine que je vous prie de Lui remettre[1]. Elle contient le portrait de l'archiduchesse Élisabeth, ma nièce, tel qu'Elle me l'a demandé, et je m'empresse à le Lui faire passer pour La convaincre qu'au milieu du bruit des armes je ne cesse point de m'occuper d'Elle et de satisfaire ses désirs.

Vous aurez déjà appris, mon cher Comte, la petite expédition sur Schabatz[2]. Il ne dépend pas de moi de pousser avec plus de vivacité mes opérations; elles se trouvent retardées par la conduite incroyable des Russes, dont l'inaction va me mettre sur les bras toutes les forces ottomanes, au lieu de leur faire à temps une diversion et nous seconder mutuellement. C'est par une suite de cette indolence que la jonction projetée du corps du général Soltikoff[3] avec celui du prince de Cobourg[4] ne s'est pas effectuée, de façon qu'il a fallu renoncer au siège de

(1) Cette lettre manque.

(2) Le 20 mars, l'Empereur arriva à l'armée principale et sa première entreprise fut dirigée contre la petite forteresse turque de Schabatz, sur la Save, à l'ouest de Belgrade. Les 20 et 21 avril, la place fut bombardée et elle dut bientôt se rendre. Ce fut le seul succès de l'armée autrichienne pendant toute la campagne. Aujourd'hui Schabatz appartient à la Serbie et se trouve non loin de la frontière de Bosnie.

(3) Le général russe, comte Iwan Soltikoff, était fils de ce Pierre Soltikoff qui commandait les Russes au temps de la guerre de Sept ans et battit Frédéric II à Kunversdorf. Le comte Iwan était à la tête d'une armée russe dans la campagne de 1788. En 1797, il fut nommé feld-maréchal et gouverneur de Moscou. Il mourut en 1805.

(4) Frédéric-Josias, prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld, né le 29 décembre 1737, entra à l'âge de dix-neuf ans au service de l'Autriche. Au commencement de la campagne de 1788, il était général de cavalerie et commandant des troupes en Galicie et en Bukovine. Il reconnut bien vite qu'il lui était impossible de couvrir efficacement les frontières d'une étendue considérable qu'il avait à protéger avec seulement dix-huit mille hommes et il résolut de prendre l'offensive. Il entra en Moldavie avec sa petite armée le 14 mars, et, au commence-

Chotym, dont la prise nous aurait rendus maîtres de la Moldavie, en même temps qu'on aurait couvert la Galicie et la Transylvanie, et que les deux corps qui s'y trouvent eussent été dans le cas d'agir conjointement en Valachie pour partager les forces des Turcs en leur donnant de la jalousie sur le Danube, et de faciliter ainsi mes opérations en Serbie.

Dès que j'aurai achevé entièrement mes dispositions, qui, malgré toute l'activité que j'y mets, ne sont pas encore tout à fait prêtes, je passerai la Save pour assiéger Belgrade; mais je prévois que la conduite des Russes me mettra dans la même situation critique où s'était trouvé le prince Eugène[1], et qu'elle sera peut-être même plus délicate, vu les forces rassemblées du grand vizir et la nombreuse garnison de Belgrade que j'aurai à combattre.

Je ne puis assez vous recommander, mon cher Comte, de bien observer toutes les intrigues et manigances des Prussiens, et surtout le projet qu'ils pourraient avoir de s'agrandir aux dépens de la Pologne. Croyez au reste que vos nouvelles me seront toujours fort agréables et que je suis toujours bien sincèrement. . .

---

91. — JOSEPH II À MERCY.

Semlin, ce 24 juin 1788. — Mon cher comte de Mercy, je ne puis

ment d'avril, il fit seul une tentative contre Chotym, dont, après sa réunion avec Soltikoff, il reprit et poursuivit le siège jusqu'à la reddition de cette place importante, qui eut lieu le 19 septembre. Dans la campagne de 1789 contre les Turcs, le prince de Cobourg fut encore plus heureux. Mais la chance l'abandonna dans sa lutte contre la France en 1794; après Fleurus et la retraite sur la Meuse, il renonça au commandement des armées. Il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, arrivée à Cobourg le 28 février 1815.

[1] Le passage audacieux du Danube par le prince Eugène, en 1717, afin de faire le siège de Belgrade, fut regardé en son temps comme une des entreprises les plus risquées qu'un chef d'armée pût tenter, car, en ce faisant, il s'exposait au danger d'être attaqué simultanément par la très forte garnison de Belgrade et par l'armée très considérable que le grand vizir amenait de Nisch. Ainsi pris entre deux feux, il n'aurait eu, en cas d'échec, que l'alternative ou d'être complètement défait, ou d'être rejeté sur le Danube et de voir son armée périr dans le fleuve. Le succès décida la question en faveur du prince. Son génie hardi, non moins que l'extraordinaire impéritie des Turcs, lui assurèrent la victoire et la prise de Belgrade (août 1717). Néanmoins on continua d'attaquer vivement la conduite du prince, qui, disait-on, était contraire à toutes les règles de la guerre.

vous dire que peu de mots en vous envoyant cette lettre pour la Reine[1]; je me rapporte d'ailleurs à ce que le prince de Kaunitz vous mandera sur nos objets politiques.

Je suis fort curieux de voir comment la France répondra aux offres de la Russie, et si elle se déclarera au sujet du roi de Prusse, chose qui nous importe le plus et sur laquelle je vous prie d'insister de votre mieux. Ce sera la pierre de touche qui nous prouvera, à ne plus en douter, ce que nous aurons à attendre de son alliance et pour le présent et pour l'avenir.

On donnera, j'en suis sûr, des interprétations assez désagréables à l'inaction dans laquelle je me trouve, mais en l'examinant impartialement on verra que celle des Russes et les circonstances m'ont forcé à prendre ce parti et d'attendre les occasions et les événements pour faire en automne ce qui ne m'a paru conseillable à entreprendre en été.

La maladie du Dauphin, dont il y a plus à craindre qu'à espérer, me fait d'autant plus de peine que je conçois toute celle que la Reine doit en ressentir.

Adieu, mon cher Comte, je vous prie de croire que je suis toujours avec autant d'estime que d'amitié...

---

92. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 29 juin 1788. — Ma lettre d'office vous apprend, mon bon ami, les raisons de la lacune que j'ai été obligé de mettre à l'envoi de nos courriers mensuels[2]; elle ne vous laissera rien à désirer, j'espère, sur la politique, et pour ce qui est de la guerre, j'ai grand'peur, entre nous, par la façon misérable dont elle a été faite jusqu'ici par l'une et l'autre des deux cours impériales, que leurs armées, formidables réellement, si ces grands troupeaux étaient conduits par des

[1] Cette lettre manque.

[2] Dans cette lettre d'office du 28 juin, le prince de Kaunitz rappelait à M. de Mercy que le 27 mai il lui avait écrit qu'il était hors d'état de lui envoyer un courrier parce qu'il n'avait pas encore reçu la réponse qu'il attendait de Pétersbourg et il lui annonçait que, cette réponse étant enfin arrivée, il s'empressait de lui expédier ce courrier.

bergers convenables, ne se trouvent honorées à l'avenir d'autant de mépris qu'elles ont inspiré de peur d'abord; et je ne vous cacherai pas que, sans des miracles sur lesquels je ne compte pas, parce qu'ils ne sont plus de mode, j'appréhende très fort qu'il ne se trouve un terrible mécompte à la fin de cette guerre à laquelle, si cela était aussi possible que cela ne l'est point dans l'état actuel des choses, volontiers je mettrais fin plutôt aujourd'hui que demain, parce qu'il faut savoir faire la guerre quand on la fait, ou faire la paix quand on ne sait pas faire la guerre.

Sur ce que vous a dit le comte de Montmorin au sujet de la Pologne[1], j'ajouterai seulement encore que c'est bien le plus sot et le plus plat raisonnement qu'il fût possible de faire à cet égard : un démembrement de la Pologne, qu'entreprendrait le roi de Prusse, bien loin de pouvoir être plus indifférent à la France que ne le lui serait un démembrement ultérieur de ce royaume qu'entreprendraient les deux cours impériales, et qu'elle empêcherait sans doute, si elle le pouvait, devant lui être bien moins indifférent encore, parce qu'il ne pourrait avoir lieu sans que le feu de la guerre ne s'étende et

[1] Dans une conversation avec le comte de Mercy, le 1er avril 1788, le comte de Montmorin lui avait fait connaître ses idées sur les mouvements que faisaient les troupes prussiennes vers les frontières de la Pologne. Le ministre pensait que le roi de Prusse projetait quelque entreprise, par exemple l'occupation de Dantzig. On devait donc se préoccuper de détourner le coup mortel qui menaçait cette ville, car si on ne prenait pas les mesures convenables pour l'empêcher, il en résulterait des conséquences très dangereuses et particulièrement désagréables pour le nord de l'Europe. Le comte de Mercy, avec une indifférence voulue, répondit qu'il avait peine à croire que le roi de Prusse voulût provoquer les deux cours impériales et s'attirer dans l'avenir leur juste ressentiment, car il était hors de doute que ces cours ne consentiraient jamais à l'accroissement de la puissance prussienne, mais emploieraient toutes leurs forces pour l'empêcher. A quoi M. de Montmorin répliqua que ces idées avaient sans doute été inspirées au roi de Prusse par la crainte que les deux puissances impériales ne s'agrandissent considérablement aux dépens du Turc et ne rompissent ainsi l'équilibre européen. M. de Mercy répondit que ce prétexte ne soutenait pas l'examen, qu'on ne pouvait pas faire la moindre comparaison entre les agrandissements de l'Autriche ou de la Russie et ceux de la Prusse. Les deux cours impériales ne demandaient qu'une compensation aux énormes dépenses que leur causait cette guerre, et les conquêtes qu'elles pourraient faire sur les Turcs ne devraient jamais être considérées comme un danger pour le reste de l'Europe. Il en était tout autrement de la Prusse; si son roi s'agrandissait aux dépens de la Pologne, et spécialement s'il occupait Dantzig, il deviendrait tellement redoutable pour toutes les puissances du nord de l'Europe qu'il serait de la plus grande importance de s'opposer à l'exécution de ses projets. (Dépêche d'office du comte de Mercy au prince de Kaunitz, du 25 avril 1788.)

qu'elle ne devienne bien plus compliquée et bien plus embarrassante qu'elle ne l'est déjà.

Quant aux troubles intérieurs du pays où vous êtes, je souhaite bien plus que je ne l'espère que l'autorité souveraine puisse s'en tirer sans perdre pied ou aile. L'esprit national a gagné trop universellement. On ne le changera pas par des phrases, et l'emploi de la force ne rétablit jamais solidement une tranquillité parfaite et sur laquelle on puisse compter dans tous les cas dans lesquels il faudrait employer hors du royaume les moyens de la force, qui l'aurait rétablie momentanément, circonstance fâcheuse dans laquelle se trouve la France aujourd'hui, parce qu'elle n'a pas, que je sache, l'homme qu'il lui faudrait pour l'en tirer.

93. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 18 juillet 1788. — Je suis resté pendant plusieurs semaines dans l'attente journalière du garde-noble, qui n'est arrivé que le 10 de ce mois, et m'a remis les très gracieux ordres de V. M. datés du 6 de mai et du 24 de juin. La lettre de cette première date contenait le portrait de S. A. Mme l'archiduchesse Élisabeth, que la Reine a reçu avec une satisfaction bien marquée. Des bruits répandus d'une indisposition survenue à V. M. avaient inquiété la Reine et Lui faisaient désirer vivement d'avoir des nouvelles directes et précises qui puissent La tranquilliser sur cet article, le plus essentiel de tous.

La Reine était en même temps peinée des commentaires auxquels la campagne présente donne lieu. Depuis plus d'un mois il s'était répandu que la Russie, dénuée des moyens d'activité nécessaires, rejetait sur son auguste allié tout le poids et les dangers d'une guerre ruineuse; que V. M. en éprouvait autant d'embarras que de mécontentement, et qu'il en résultait une diminution de bonne intelligence entre les deux cours impériales. J'ai vu que ces nouvelles vagues obtenaient assez de croyance auprès du ministère de Versailles, et je n'en ai été que plus attentif à lui tenir toujours un langage qui le détournât de toutes semblables combinaisons.

Pendant l'espace de deux mois où les occasions de courriers m'ont manqué, les matières s'étant accumulées, je n'ai pu les déduire dans ma dépêche d'office d'aujourd'hui sans tomber dans quelques longueurs. V. M. daignera y voir plusieurs circonstances rapportées aux dates antérieures où elles ont eu lieu. Elle daignera aussi remarquer que, soit relativement aux affaires de l'intérieur, soit à l'égard de celles du dehors, il a toujours régné ici une fluctuation de faits et d'idées qui caractérise le gouvernement français actuel, qui décèle la pénurie de son système ainsi que l'extrême embarras où il se trouve plongé. Il faut avouer, en même temps, que la nation française est dans ce moment saisie d'un tel esprit de vertige que l'on a peine à bien éclaircir de quel côté il y a le plus de délire et d'inconséquence, ou de la part de ceux qui doivent commander, ou de la part de ceux qui doivent obéir.

C'est dans cette position que vont être assemblés très prochainement les États généraux. Cette démarche est un vrai coup de dé pour le monarque ainsi que pour son ministère, et la partie la plus éclairée du public ne se permet pas encore de juger quelle pourra en être la chance; tout invite à croire qu'elle ne sera pas favorable pour l'autorité royale. La nation pourra sans peine faire des sacrifices d'argent, mettre à couvert la dette de l'État, par conséquent empêcher une banqueroute; il existe à cet égard dans le royaume toute la richesse et les ressources nécessaires; mais on prévoit qu'elles ne seront peut-être pas accordées sans des conditions pénibles pour la royauté. Les mains qui tiennent les rênes du gouvernement ne sont ni assez fortes ni assez habiles pour que l'on puisse raisonnablement supposer qu'elles sauront éviter les écueils dans une marche aussi difficile. Il résulte de là que cet état d'anxiété et de détresse où se trouvent le souverain et son ministère doit influer d'une manière très majeure dans leurs délibérations politiques.

Ma dépêche d'office expose avec détail tout ce qui a trait à cette partie, nommément sur l'article de mes vives représentations pour faire comprendre la vraie convenance, la nécessité même de se prêter aux propositions de la Russie et de se déclarer nettement au sujet du roi de Prusse. Il serait superflu que ce présent et très humble rapport contînt de plus amples commentaires sur cet important chapitre; d'ailleurs, pour hâter l'expédition du garde-noble, je commence à

rédiger ce très humble rapport, et suis encore dans l'attente de la réponse précise qui m'est promise et qui doit m'être donnée d'un instant à l'autre. J'observerai seulement que la Reine a bien saisi les raisons que je Lui ai présentées, que par conviction sur le fond des choses autant que par le désir de les voir approprier aux convenances de V. M., cette auguste princesse a fait usage, soit vis-à-vis du Roi, soit vis-à-vis du principal ministre, de tout ce que je Lui ai suggéré. Il se pourrait cependant que dans la lettre à V. M. la Reine Lui montrât son opinion personnelle d'une manière moins claire et positive que j'ai été à même de l'apercevoir dans ce qu'Elle a daigné me dire verbalement pendant les deux derniers entretiens que j'ai eus avec Elle [1].

[1] La Reine écrivait le 16 juillet à Joseph II :

«D'aussi loin et depuis si longtemps, mon cher frère, il est difficile de vous exprimer quel plaisir j'ai eu à recevoir de vos chères nouvelles. C'est beaucoup et l'essentiel pour moi que les chaleurs et le climat ne prennent pas sur votre santé. Il est digne de vous de penser encore plus au bien de vos sujets qu'à votre gloire personnelle; mais, comme ce sont les Russes qui ont engagé cette guerre, il me semble qu'ils auraient dû entrer en campagne les premiers et que leur lenteur est un tort et un véritable dommage pour vous. Une armée comme la vôtre, mon cher frère, ne peut s'entretenir à bon marché et sans perte d'hommes et de chevaux par les maladies et les changements de climat.

«Je ne vois pas qu'on ait ici le moindre penchant à ménager les faveurs du roi de Prusse, mais j'ai toujours vu un peu d'éloignement pour prendre des engagements relatifs à la Pologne. La France, dans le dernier règne, n'a rien fait pour en empêcher le partage, mais depuis et pour lors, elle n'y a donné aucune approbation. D'autres motifs d'intérêt peuvent rapprocher de ce point; je ne crois pas que le conseil ait encore arrêté sa réponse; j'espère et je désire bien que vous en soyez content.

«Les parlements jouent tout leur jeu d'opposition aux nouveaux édits; quelque partie de la noblesse, en Bretagne surtout, se joint à eux et produit tous les jours des arrêts et délibérations de révolte et de sédition. Il est triste d'être obligé d'en venir à des voies de rigueur, dont on ne peut d'avance calculer l'étendue, mais elles deviennent nécessaires et le Roi est décidé à maintenir ses lois et son autorité. Il y a de la fermentation en Dauphiné, mais moindre qu'en Bretagne, et en général, excepté dans les villes des parlements, les provinces paraissent contentes des nouveaux édits. A Rouen et à Nancy, on a tenté de soulever le peuple, mais avec si peu de succès, que les arrêts de ces deux parlements ont été hués et moqués. Ce qui m'afflige, c'est que si nous étions forcés à la guerre, nous le serions aussi à tenir les États généraux et peut-être avant que la tranquillité fût entièrement établie.

«Mon fils a des alternatives de mieux et de pire qui, sans détruire l'espérance, ne permettent pas d'y compter. Le cadet est à merveille ainsi que ma fille.

«Je vous suis très obligée du portrait de ma nièce. Le Roi me charge de ses compliments bien sincères pour vous. Votre guerre, celle qui menace l'Europe, nos troubles intérieurs, c'est une année bien fâcheuse; Dieu veuille que la prochaine soit

Comme on ne peut se méprendre sur l'agent effectif de toutes les humiliations que l'on éprouve ici depuis longtemps, et que d'ailleurs par la conclusion de son traité avec l'Angleterre le roi de Prusse vient de mettre le comble à la défection envers la France, le ministère de Versailles en ressent un dépit dont il voudrait encore dissimuler toute la profondeur, mais elle est telle qu'au moins pour longtemps il n'existera plus entre ces deux cours des rapports qui puissent croiser essentiellement le service de V. M. Je n'omets aucun moyen pour tâcher de mettre cette circonstance à profit et la rendre aussi fructueuse que possible.

Dans une seconde course à Versailles, je viens d'apprendre les raisons ou les prétextes qui apportent encore du retard à la réponse promise. Je m'en explique amplement dans ma dépêche, et si l'on pouvait compter ici sur quelque stabilité dans les idées, le langage du ministre, et ce que m'a confirmé la Reine, me rendraient certain que l'on a pris un parti raisonnable sur le roi de Prusse, et que l'on va enfin se déclarer. Mais l'expérience d'une grande pusillanimité et des craintes qui l'accompagnent, ne permet pas de se tenir assuré des choses avant qu'elles ne soient consommées. Le courrier destiné au marquis de Noailles sera expédié sous deux ou trois jours: j'ai cru qu'avant qu'il pût arriver à Vienne, il convenait à l'auguste service que le prince de Kaunitz fût informé des faits antécédents, et préparé à ce que l'ambassadeur de France sera chargé de lui dire. Cela me détermine à dépêcher le plus promptement possible le présent garde-noble: après son départ, je retournerai à Versailles et y ferai les derniers efforts pour qu'il ne reste rien de louche dans les déterminations que l'on va y fixer.

Depuis mardi, les troubles de l'intérieur deviennent encore plus critiques: il suffit des deux seules pièces que je mets très humblement sous les yeux de V. M. pour qu'elle se forme une idée du degré de chaleur et d'audace où est parvenu l'esprit de révolte. La Reine devient inquiète, Elle se tourmente: sa position est d'autant plus délicate que le public Lui suppose une influence majeure dans toutes les opérations du gouvernement.

meilleure. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse mille et mille fois de tout mon cœur.» (*Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel, herausgegeben von Alfred Ritter von Arneth*, p. 116.)

L'état de Monsieur le Dauphin n'a point empiré, mais on n'y voit aucun changement assez marqué pour que l'on se forme l'espoir fondé de son rétablissement. Puissent les grands événements dont V. M. s'occupe la combler de succès et de gloire; je mets à ses pieds les vœux que je forme à ce sujet, et suis avec la plus profonde soumission, etc.....

---

94. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 18 juillet 1788. — Je suis resté pendant plusieurs semaines dans l'attente journalière du garde-noble, qui n'est arrivé que le 10 de ce mois, et qui m'a remis la lettre particulière et le *P. S.* du 29 juin, dont V. A. a bien voulu m'honorer. Ce qu'Elle a la bonté de me confier sur l'état présent de la guerre turque devient à tous égards infiniment fâcheux et donne lieu à craindre des inconvénients bien graves. Quoique en toute justice et raison on ne devrait être occupé ici que de sa propre honte, on s'y permet cependant toute sorte de commentaires sur l'inaction des armées impériales et sur le peu d'effets que produisent des forces dont les apparences étaient si imposantes. La Reine a été vivement peinée de tous les bruits répandus à cet égard, et la croyance que le ministère y donne le rend moins maniable dans ce qu'il nous importerait de lui persuader.

Depuis mardi les troubles de l'intérieur deviennent de plus en plus critiques; la Reine s'en inquiète d'autant plus que le public Lui suppose assez gratuitement une influence majeure dans toutes les opérations du gouvernement; cette princesse n'en devient que plus craintive, incertaine, et j'ai la plus grande peine à tirer un parti assez médiocre de son crédit.

Mon rapport particulier à l'Empereur n'est que la copie de quelques articles de la présente lettre, et je la termine en renouvelant à V. A. l'hommage profond des sentiments d'attachement et de respect avec lesquels j'ai l'honneur, etc.

---

95. — JOSEPH II À MERCY.

Semlin, ce 4 août 1788. — Mon cher comte de Mercy, je viens de recevoir par le courrier votre rapport du 18 juillet. Le tableau que vous y faites de la France n'est rien moins que brillant, ni satisfaisant pour un allié qui, dans le moment où l'horizon politique de l'Europe semble se brouiller, pourrait être dans le cas d'en avoir besoin. La Russie est presque dans la même détresse, car je ne comprends pas ce qu'est devenue son armée; toutes les forces commandées par le prince Potemkin et le maréchal Romanzow formant à peine trente-six mille hommes, sans compter les Cosaques, même une partie des gardes a dû marcher pour couvrir la Finlande. Cette levée de boucliers du roi de Suède est inconcevable, tant pour le fond que pour la forme qu'il y a mise, et elle ne peut être justifiée d'aucune manière. Si cela ne tient à des arrangements secrets avec la Prusse et l'Angleterre, c'est la plus insigne folie que jamais homme ait faite.

J'attends avec bien de l'empressement la réponse de la France, principalement sur ce qui concerne le roi de Prusse. Il est très certain que surtout M. de Hertzberg s'occupe toujours du plan de lui procurer un arrondissement en Pologne, moyennant les villes de Danzig et de Thorn et les palatinats de Posen et de Kalisch. Mais, comme il s'agit en même temps que je troque la Galicie contre la Valachie et la Moldavie, il est bien loin de son compte, car je n'y souscrirai jamais.

La santé du Dauphin est non seulement inquiétante pour le moment, mais elle fait craindre que son éducation ne soit fort négligée, supposé même qu'il eût les forces de surmonter son mal.

Pour ici je suis toujours dans l'attente des événements et de ce que fera l'armée du grand vizir, qui se trouve à quelques marches de mes frontières, pour me régler en conséquence. Il est sûr que ces quatre mois passés dans l'inaction sont bien désagréables, et cette situation doit paraître bien singulière à quiconque n'en connaît pas les circonstances.

Adieu, mon cher Comte, je désire bien de recevoir de vos ultérieures nouvelles; celles du bonheur inouï qu'a eu M. de Nassau contre le capitan pacha vous auront bien étonné. Je vous prie de

remettre l'incluse à la Reine [1] et d'être assuré des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je serai toujours. . . . .

---

96. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 27 août 1788. — Mon cher ami, je vous dépêche aujourd'hui ce courrier, dont j'eusse peut-être différé l'expédition encore de quelques jours, afin que vous soyez informé du résultat de la commission dont s'est acquitté vis-à-vis de moi le marquis de Noailles depuis l'arrivée de son courrier, en même temps que le sera M. de Montmorin par le canal de cet ambassadeur, qui se propose de lui en envoyer un demain, à ce qu'il m'a dit. Comme le cabinet de Versailles m'a fait l'honneur de me demander mon avis, je n'ai pas hésité à m'expliquer avec franchise, la plus parfaite impartialité, et ainsi que je l'eusse fait, si je m'étais trouvé être du conseil du roi. Je crois de bonne foi mes observations sans réplique, tandis que celles du comte de Montmorin se sont trouvées, à mon avis, pitoyables et des hérésies politiques jusqu'à l'absurdité. Je ne sais comment il trouvera les miennes, mais ce que je sais bien, c'est que cela m'est fort indifférent, et que ce ne sera que tant pis pour eux s'ils ne raisonnent pas aussi raisonnablement que moi sur l'objet dont il s'agit. Le marquis de Noailles prétend qu'il ignore le contenu de la dépêche qu'on lui a adressée pour le comte de Ségur, qu'il a lieu de croire qu'on ne lui envoie point tout ce qu'il m'a communiqué, et qu'il n'est point autorisé encore à entrer formellement en négociation. Il m'a même paru qu'il ne comptait pas lui envoyer la dépêche de M. de Montmorin avant d'avoir eu réponse de celui-ci à celle qu'il allait lui dépêcher avec mes observations, et je vous avoue que je ne conçois pas trop tout cela; mais encore une fois, peu m'importe, parce qu'au bout du compte ce sont leurs affaires beaucoup plus que les nôtres.

Quant à la proposition qu'on s'est permis de faire à l'Empereur de délier la France de son engagement vis-à-vis de nous à l'égard de la Porte, j'en ai fait sentir à l'ambassadeur l'injustice, la déraison et

[1] Cette lettre manque.

l'absurdité, attendu, entre autres, que de déclarer ou de confier seulement à la Porte, qu'elle n'a plus à appréhender que la France nous assistera si elle nous attaque, vaut autant que de l'exciter formellement à nous attaquer. Il est inconcevable que le ministère de Versailles ne l'ait pas senti et encore plus qu'il ait osé faire pareille proposition à un homme comme moi, auquel, en ne voulant pas s'aveugler, il devrait supposer au moins autant de lumières qu'à lui-même.

---

97. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 14 septembre 1788. — Les très gracieux ordres de V. M. I., datés du 4 août, me sont arrivés par la voie de Bruxelles, et j'ai cru devoir attendre l'expédition d'un garde-noble pour donner cours au présent et très humble rapport. J'en ai rédigé un second qui expose uniquement les circonstances singulières qui ont eu lieu ici depuis peu; elles forment un changement de scène dont les effets à venir sont encore incertains, j'espère cependant qu'ils pourront se concilier avec le meilleur service de V. M. Ma dépêche d'office contient à cet égard différentes remarques; elles régleront mes démarches et mes soins dans les moyens de tirer parti des conjonctures favorables.

Le traité récemment conclu entre l'Angleterre et la Prusse achève de dissiper ici d'anciennes illusions, et cela d'une manière d'autant plus amère que la France voit élever de nouveaux obstacles à ses vues relatives à la Hollande. Il semble que le cabinet de Versailles est enfin décidé à se prêter aux demandes de la Russie, d'une garantie de la Pologne contre les projets du roi de Prusse. La Reine a bien saisi cet objet et y est intervenue utilement. Cette auguste princesse, très affectée des embarras qui l'environnent, n'en ressent pas moins d'inquiétude sur la campagne pénible dont V. M. est occupée. On en parle à Versailles avec réserve et on paraît y apprécier sensément les circonstances qui n'ont pas admis des opérations plus rapides. Le public de Paris en juge avec la légèreté qui lui est propre, mais il est très porté à attribuer au défaut de moyens et d'action de la part de la Russie, le peu de progrès qui a eu lieu jusqu'à présent dans la guerre

contre la Porte. Relativement à la Suède, je n'ai rien à ajouter à ce que contient ma dépêche d'office.

L'état de M. le Dauphin est toujours à peu près le même, et les progrès très lents de la santé de ce prince ne suffisent pas pour fonder à son égard des espérances bien solides.

---

98. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 14 septembre 1788. — La part que j'ai eue à ce qui vient de se passer ici m'impose le devoir d'en rendre très humblement à V. M. I. un compte d'autant plus circonstancié et précis, qu'il m'a paru inutile d'en consigner les détails dans ma dépêche d'office.

La Reine voyait le mal s'accroître de jour en jour, et l'opinion bien fondée du public de l'influence prépondérante de cette auguste princesse faisait rejaillir sur elle le mauvais succès de toutes les opérations du ministère.

L'archevêque de Sens, annonçant des principes de fermeté et n'agissant qu'avec faiblesse, avait révolté les parlements et la nation; il était devenu pour elle un objet d'horreur. Par ses fautes accumulées en matière de finances, il se trouvait sans argent, sans ressources; il ne crut pouvoir se tirer de cet abîme que par la suspension d'une partie des rentes, et cette mesure donna une telle secousse au crédit que toute circulation fut interrompue et le trésor royal au moment de manquer.

L'édit publié le 16 août, concernant la forme des payements, avait occasionné une violente commotion dans Paris. La Reine me fit dire le 19 de me rendre chez Elle; je La trouvai consternée; Elle daigna me témoigner que toute sa confiance se réunissant sur moi, Elle voulait que je servisse d'instrument à remplir ses desseins. Elle m'apprit que, voyant l'insuffisance du principal ministre, Elle avait réussi à le faire convenir de la nécessité de remettre les finances à M. Necker; mais qu'il s'agissait de le déterminer à accepter cette pénible charge; que la Reine ayant fait connaître à l'Archevêque son désir que je fusse employé à cette négociation, le prélat m'en parlerait dans la matinée, et que je ne devais pas lui laisser apercevoir que j'en eusse été prévenu par la Reine.

Après le lever du Roi, je me rendis chez le principal ministre, comme pour lui parler d'affaires politiques; mais je vis d'abord qu'il voulait traiter de toute autre matière avec moi. Après beaucoup de plaintes sur l'injustice du public, dont la mauvaise volonté interceptait toutes ses opérations, il me dit qu'il fallait enfin céder à l'opinion de ce même public et lui donner l'administrateur auquel il marquait tant de confiance; mais dans le doute si M. Necker se prêterait, l'Archevêque me priait de le sonder sur ce point et il assaisonna de beaucoup de propos obligeants la réquisition qu'il me faisait à cet égard. Je lui répondis que je ne me refusais point à sa demande, mais que, pour me charger d'une commission si délicate, il fallait nécessairement que la Reine en fût prévenue et que j'y fusse autorisé par Elle. Le ministre trouva ma remarque très juste et m'assura qu'il engagerait S. M. à me donner son attache. Après mon entretien avec le ministre, je ne retournai pas chez la Reine, mais je me hâtai de Lui écrire ce qui venait de se passer.

L'idée de l'Archevêque était que M. Necker, en reprenant les finances, restât cependant subordonné au principal ministre. Ce dernier aurait acquis par là un avantage qui seul pouvait le tirer de la détresse; il trouvait une égide dans l'homme auquel l'opinion générale assurait des succès.

Le même soir, 19 août, je reçus de la Reine la lettre numéro 1 [1] et celle de l'archevêque de Sens numéro 2 [2]. Je répondis à ce dernier à minuit, comme le porte le numéro 3 [3]; ma réponse à la Reine, numéro 4 [4], n'eut lieu que le lendemain matin.

Le 20, j'eus avec M. Necker un entretien de trois heures; il faudrait un volume pour en exposer les détails. Je lui parlai de son retour dans le ministère comme d'un plan formé par moi et que je croyais pouvoir faire réussir. Il me marqua une répugnance invincible d'y rentrer sous la direction ou sous les auspices de l'archevêque de Sens. Il observa que l'horreur que ce dernier s'était attirée de la nation écraserait tous les coopérateurs; que lui, Necker, ne pou-

[1] Comme il aurait été matériellement impossible de mettre en notes toutes les lettres auxquelles M. de Mercy renvoie dans cette longue dépêche, on les a placées à la suite du numéro 98, en les cotant 98^2, 98^3 et ainsi de suite. Cette lettre de la Reine, numéro 1, se trouve donc sous le numéro 98^2.

[2] Numéro 98^3.

[3] Numéro 98^4.

[4] Numéro 98^5.

vant trouver de forces et de ressources que dans l'opinion, sûr de la perdre en s'associant au principal ministre, il ne pouvait se prêter à un pareil sacrifice, qui serait celui de sa réputation même, sans en tirer le moindre avantage pour la chose publique. Après de longs débats [1], tout ce que je pus gagner sur M. Necker dans cette séance, fut de le rendre perplexe : il me demanda deux jours de réflexion.

Le 21, j'écrivis à la Reine la lettre numéro 5 [2], en y joignant la copie de celle que j'adressais à l'Archevêque, numéro 6 [3], auquel je ne pouvais pas dire les vrais motifs de la répugnance de M. Necker. Je reçus les réponses ci-jointes, numéros 7 [4] et 8 [5].

Le lendemain 22, j'eus audience de la Reine. J'y traitai les questions suivantes, savoir : 1° si l'Archevêque ayant perdu tout crédit auprès de la nation et en étant abhorré pourrait, dans cette situation, remplir son ministère avec le moindre succès; 2° les effets que l'animadversion générale pourrait faire rejaillir sur la Reine, en suppo-

(1) Cette affaire parut à M. de Mercy tellement importante qu'il conserva, avec les lettres qu'il reçut et les copies de celles qu'il envoya à cette occasion, les notes qu'il jeta sur des feuilles volantes à divers moments de cette négociation. Bien que ces notes soient si laconiques qu'elles sont parfois assez difficiles à comprendre, nous avons cru devoir les publier ici en les plaçant aux endroits où elles semblaient éclaircir ou compléter les renseignements fournis par cette dépêche si curieuse.

La première, qui suit, paraît avoir été écrite aussitôt après la conférence que M. de Mercy eut le 20 avec M. Necker.

«20 aoust.

«Mon plan.

«Profession de foi de N. sur l'Archevêque.

«Je vais vous faire voir que malgré que je n'aie point de mission, malgré que ce qui va se passer entre nous en cas de non-réussite doive rester enseveli dans un éternel silence; que malgré cela il est impossible qu'on ne devine pas que vous avez été rappelé, que vous avez refusé et je vous déduirai les conséquences de cette découverte.

«On dira que vous avez refusé parce que vous avez craint de ne pas dominer sous les yeux d'un principal ministre;

«Que l'esprit d'ambition a tout arrêté;

«Qu'après avoir annoncé cette magnanimité, cette vertu, cet amour unique du bien, vous vous trouvez en contradiction entre vos principes et votre conduite;

«Et comme tout le public croit que vos talents peuvent remettre les finances, il ne vous pardonnera jamais ce refus;

«Raison particulière de cet intérêt individuel du public dans le cas présent;

«Chaque rentier a essuyé un refus personnel;

«Questions sur le Roi, sur la Reine;

«Demande de voir la Reine, rejetée;

«Réponse sur le Roi et sur quoi motivée;

«Demande de réflexion jusqu'à samedi [23 aoust]».

(2) Mercy à la Reine, numéro 98[6].

(3) Mercy à l'Archevêque, numéro 98[7].

(4) La lettre de la Reine à Mercy manque.

(5) L'Archevêque à Mercy, numéro 98[8].

sant qu'une catastrophe pût être imputée à son protégé; 3° si, en partant de la répugnance fondée de renvoyer l'Archevêque, il n'y aurait pas moyen de le porter à désirer et à demander lui-même sa retraite. Des réflexions bien motivées sur les deux premiers points décidèrent la Reine à adopter le troisième. Elle varia cependant, ainsi que le prouve son billet numéro 9 [1]. L'idée de conserver l'Archevêque avec M. Necker avait des aspects attrayants pour la Reine. J'étais convenu qu'ils n'étaient pas sans fondement; mais je sentais bien l'impossibilité d'amalgamer les deux personnages, et je prévis que la force des choses par sa pente naturelle en déciderait autrement [2].

Je n'avais pas vu l'Archevêque ce jour-là, parce qu'il était absent de Versailles. En sortant de chez la Reine, je m'étais présenté à son

[1] La Reine à Mercy, numéro 981.

[2] M. de Mercy a consigné les réflexions qu'il fit sur ce sujet, dans la note qui suit :

«Je me trouve dans une position assez embarrassante entre ce que peut me dicter mon zèle pour la Reine et ce qu'exigent des ménagements envers l'Archevêque et l'abbé de Vermond. Il faudrait ne pas me tromper dans mes opinions et je ne puis les fonder que sur le chapitre des probabilités; cependant ces dernières ne sont pas à beaucoup près des certitudes et les erreurs n'en deviennent que plus dangereuses.

«Il n'y a donc de mesures raisonnables à prendre que celles qui peuvent plus ou moins s'appliquer à tous les cas.

«Il n'est que trop vraisemblable que l'Archevêque ne pourra pas tenir, soit parce que le discrédit fera tout manquer, soit parce que le chagrin des atrocités qu'il éprouve le tuera, soit enfin parce que la Nation, aveuglée et conjurée pour sa perte, l'effectuera peut-être par l'organe des États généraux.

«Ce dernier cas serait le plus sinistre de tous par ses conséquences pour l'autorité royale.

«Cependant il est possible qu'aucune de ces circonstances n'ait lieu; mais alors on pourrait regarder cet heureux hasard comme un de ceux contre lesquels les combinaisons les plus réfléchies inviteraient à parier dix contre un.

«On ne peut que rendre un hommage d'admiration et applaudir aux sentiments magnanimes de la Reine, qui Lui feraient répugner au renvoi d'un ministre qui Lui est tout dévoué, qui, intact du côté de l'honneur et de la probité, possède des talents reconnus, qui éprouve de la part de la Nation les plus cruelles injustices, puisque, si elle a des fautes à lui reprocher, ce ne sont jamais que celles d'avoir manqué des connaissances nécessaires aux finances, partie qu'il est très permis à un homme d'État, à un supérieur, d'ignorer et plus encore quand il s'agit de remédier à des maux invétérés, auxquels il n'a pas donné lieu et dont la profondeur se trouve hors de toute mesure. Le renvoi d'un pareil ministre n'est donc pas admissible, soit par les considérations que l'on vient de présenter, soit par d'autres qui ont déjà été mises sous les yeux de la Reine.

«Mais serait-il également impossible d'amener le personnage dont il s'agit, à désirer lui-même une retraite volontaire qui serait rendue honorable par des grâces, par des distinctions les plus marquées?

«Cette retraite lui serait-elle personnellement convenable?

«Le serait-elle au bien du service de la Reine?»

logement où j'appris qu'il se trouvait à sa petite campagne, nommée Jardy, où je ne crus pas devoir l'aller trouver.

Le 23, j'eus ma seconde conférence avec M. Necker; elle donna lieu aux mêmes débats et aux mêmes résultats. Je fus au moment de rompre la négociation; elle fut en effet rompue pendant un quart d'heure; mais je la renouai par des observations personnelles à M. Necker. Leur force parvint à l'émouvoir; il me demanda un nouveau délai de deux jours; je ne consentis qu'au terme de vingt-quatre heures[1]. Il voulait employer ce temps à tâcher de découvrir l'état du Trésor royal. Il le soupçonnait épuisé, prêt à manquer, et il ne se trompait pas dans cette conjecture, puisqu'il n'y restait que 200,000 livres pour couvrir les payements de plusieurs millions à faire au dernier du mois.

J'écrivis sur-le-champ à la Reine ma lettre numéro 10[2], le billet séparé numéro 11[3] et ma lettre à l'Archevêque, numéro 12[4]. L'abbé de Vermond avait fait une absence; il n'était attendu que pour le jeudi suivant; mais je présume que l'Archevêque avait hâté son retour. Le

[1] Voici le résumé de cette seconde conférence, tel que M. de Mercy le nota sur le moment :

«Ce samedi, 23.

«Je le trouve décidé à refuser.

«Ses motifs : qu'en haine bien affreuse et injuste de l'Archevêque on lui refusera toute confiance; que, sans elle, il ne peut rien; que le public sera choqué de l'audace et de la présomption de croire qu'il tient l'opinion dans sa main et qu'il peut la dominer même à côté et sous la dictée d'un supérieur auquel on la refuse; que, dans cette hypothèse, s'il fallait opter entre la nécessité de ce danger ou le parti de quitter la France, il balancerait sur ce dernier.

«Ma réponse : que je croyais que réellement il n'avait que ce dernier parti à prendre.

«Je crus devoir nommer la Reine. J'avais été à Versailles vendredi; j'avais sondé la Reine pour éclaircir la question du 20. J'avais vu avec certitude le vœu de la Reine.

«Question : si j'ai vu l'Archevêque?

«Ma réponse : que non.

«Je suppose que, s'il se prête, je pourrais lui ménager une audience de la Reine.

«Son extrême agitation.

«Mille questions sur l'état des finances.

«Réponse : d'une ignorance entière.

«Sur cela, il demande deux jours pour prendre des informations et pour se former des idées d'un plan auquel il n'avait pas pensé jusqu'alors. Je ne donne que jusqu'au lendemain; ma raison est que, ne pouvant écrire, il n'y a que ma présence à Versailles qui puisse opérer; que j'y ai été vendredi [22] pour porter une lettre de l'Empereur; que j'y retourne lundi [25] pour la Saint-Louis; que je ne pourrais pas reparaître le lendemain ou un autre jour; que je n'ai donc que le lundi pour agir.»

[2] Mercy à la Reine, numéro 98[12].

[3] Mercy à la Reine, numéro 98[13].

[4] Mercy à l'archevêque de Sens, numéro 98[14].

IMPRIMERIE NATIONALE.

même soir, je reçus de la Reine le billet numéro 13 [1] et de l'Archevêque le numéro 14 [2].

Le 24, de grand matin, j'adressai à la Reine le numéro 15 [3]. Le même jour, j'eus avec M. Necker ma dernière conférence, dans laquelle, après bien des pourparlers, il me déclara qu'il demanderait une audience de la Reine, qu'il mettrait aux pieds de S. M. l'entier abandon de son sort, pour qu'elle en disposât à volonté, mais qu'il lui démontrerait qu'à côté de l'Archevêque l'opinion publique ferait tout manquer et que lui, Necker, en serait pour le sacrifice stérile de sa réputation, de son existence, et que, dans cette position, il se regardait comme perdu.

Le lendemain 25 août, je portai ce résultat à Versailles [4]. Dans ces dernières vingt-quatre heures, la Reine avait fait bien des réflexions sur la fâcheuse existence de l'Archevêque et sur les effets qu'elle pouvait produire. Je présume qu'Elle s'était laissé deviner à cet égard par le ministre. Cependant il était encore indécis à prendre le parti dicté par la nécessité. La Reine me chargea du pénible office de l'y déterminer. Je ne pouvais m'en acquitter qu'autant que l'Archevêque provoquerait mon sentiment et c'est ce qu'il fit au premier instant de ma conversation avec lui. Après lui avoir montré les regrets de la Reine, les motifs qui en constataient la sincérité, en joignant à cela mes regrets personnels, je n'hésitai plus à lui parler avec franchise et, rejetant tout sur l'injustice publique, impossible à vaincre, je n'eus pas de peine à en démontrer les conséquences infaillibles, soit à l'égard de la personne de l'Archevêque, soit à l'égard de son ad-

[1] M. de Mercy commet une légère erreur. Ce billet de la Reine est du 24, tout au matin. C'est le numéro 98 [a].

[2] L'archevêque de Sens à Mercy, numéro 98 [b].

[3] Mercy à la Reine, numéro 98 [c].

[4] Voici le *Memento* de M. de Mercy, daté du 25 août.

« *Ce 25 août 1788.*

« Audience à Necker.

« Il demande à voir le Roi.

« Forme : à Versailles ou à Trianon?

« Moment à choisir à cet effet?

« Forme sous laquelle on l'appellera?

« Un des courriers de la Reine marquerait plus que cet appel part de S. M.

« Je voulais dépêcher hier un courrier; raisons qui m'en ont empêché.

« Motifs majeurs qui m'ont déterminé à conclure.

« 1° Il ne peut en résulter qu'un excellent effet pour la Reine que son désir soit en évidence;

« 2° Si Necker ne prenait pas, on en tirera toujours des notions.

« 3° Si on est à l'instant de manquer, cette secousse dans l'opinion peut donner du répit. »

ministration. Il m'avoua que, depuis plusieurs jours, il était tourmenté de ces mêmes réflexions, que ma sincérité y ajoutait un nouveau trait de lumière et cela d'autant plus que mes sentiments pour lui qu'il connaissait très bien, lui étaient garants de mes intentions. Il ajouta qu'il n'hésitait plus à aller remettre sa démission au Roi, ce qu'il exécuta sur-le-champ. Avant de nous séparer, il me proposa de revenir dans deux heures, parce qu'alors il aurait vu le Roi et la Reine et pourrait me dire le moment où M. Necker aurait à se rendre à Versailles.

Étant retourné chez l'Archevêque, ainsi que nous en étions convenus, je le trouvai fort tranquille, même avec l'apparence du contentement. Il m'apprit que sa démission était acceptée, il me donna toute sorte de témoignages d'amitié et me dit que M. Necker serait appelé le lendemain chez la Reine à 10 heures du matin, ce qui s'effectua et fut suivi de l'installation du nouveau ministre des finances [1].

[1] *Note de M. de Mercy, sans date, sur la rentrée de Necker au Ministère.*

«Détail de ce qui s'est passé chez l'Archevêque.

«Mesures prises pour la Reine.

«Anxiété où je trouvai Necker, le 25 au soir, sur le vrai état des caisses.

«Je l'ai vu le lendemain, après ses audiences; il m'a paru plus calme; on lui a offert de l'argent de toutes parts; il n'avait pas encore vu Gojard [*].

«Sentiments qu'il montre pour la Reine.

«Sur l'article des Parlements.

«L'opinion de Necker est pour le soutien de l'autorité du Roi; elle est le soutien du crédit.

«Ce que j'ai pu découvrir de son système; mon idée sur ses effets; la Reine pourrait en user.

«Sur l'article du premier ministre; il n'en voudrait aucun et ne songera jamais à en donner.

«Mes idées sur la crainte des souverains d'un grand pouvoir, moyen de n'avoir que des gens médiocres.

«Importance de laisser dans ce moment à Necker toute sa force.

«Réponse de la maréchale d'Ancre.

«L'homme supérieur sans projet, sans volonté, sans même le savoir, prend un essor irrésistible parce qu'il subjugue l'opinion et parce qu'en matière de gouverner et de persuader les hommes, l'opinion est la reine du monde.

«Distinctions délicates à faire sur l'opinion; on la saisit par rien, elle ne dure pas; on la saisit par la raison et la vertu, elle est alors inébranlable. C'est le cas de M. Necker.

«Remarques sur les défauts des hommes.

«La distribution des grâces est une borne à placer pour empêcher l'abus du crédit.

«Réflexions sur les avantages et les inconvénients d'un premier ministre, relativement à la Reine. Elle devrait se réserver cet office.

«Sur le traitement.

«Sur le Conseil.

«Chapeau de cardinal.

[*] Gojard, premier commis des finances, était chargé du service des Trésoreries royales au Contrôle général des finances.

Quoique tous les faits essentiels de cette conjoncture soient déduits ici sans omission, ils n'ont pu être présentés que sous le plus strict raccourci, parce que V. M. n'aurait pas supporté la lecture de trop longs détails qu'aurait exigés la matière pour être rapportée en son entier. Si je me suis prêté au hasard singulier d'y entrer pour quelque chose, ce n'a été que par l'intime conviction des deux vérités suivantes :

La première est qu'au moment où la France, forcément détachée du roi de Prusse, paraissait nécessitée, même portée à revenir aux principes raisonnables de l'alliance, qu'au moment enfin où cette puissance pourrait devenir utile à V. M., l'impéritie ou le malheur d'un principal ministre était sur le point de ruiner pour longtemps cette monarchie, attendu que la banqueroute était inévitable, si l'Archevêque fût resté en place.

La seconde vérité concerne la Reine. Il est inconcevable et on ne peut exprimer jusqu'où se porte l'animadversion du public contre cette auguste princesse, en raison de la protection qu'Elle accordait à l'Archevêque, et, par bien des motifs, cette seule cause pouvait dans les temps présents, plus encore peut-être dans ceux à venir, avoir des suites fatales à la gloire et au bonheur de la Reine.

Maintenant, il renaît un nouvel ordre des choses, sans doute bien préférable à celui qui vient de cesser, mais laissera-t-on agir l'homme capable que l'on a rappelé? Pourra-t-il surmonter les intrigues et les désordres invétérés dans ce pays-ci? Je vois déjà sur ces deux points bien des nuages, qui rendent très problématique la solution de ces questions[1].

[1] Voici les réflexions que M. de Mercy a laissées sur ce sujet dans ses notes :

«Si cette grande affaire est conduite par les ministres du Roi avec l'habileté et la prudence convenables, il est impossible que les parlements ne soient pas ramenés par la Nation dans de justes bornes.

«Si les tribunaux de judicature se présentent sous le masque de victimes immolées au soutien des droits de la Nation, elle les protégera. Elle les rejettera, s'ils se montrent entachés de l'absurdité de leurs prétentions, de leurs vues intéressées et personnelles.

«Réflexions importantes sur ce qui intéresse la Reine, sur la part qu'Elle doit avoir en ce qui se fera.

«Quoique je n'aie pas vu Necker depuis trois jours, je sais ce qu'il a fait à Versailles.

«Deux grands objets à remplir aux États généraux : celui de la dette de l'État et d'y fixer les ressources nécessaires pour l'avenir; celui de mettre un frein aux parlements.

«Considérations nécessaires à remplir ce double objet.

«Le Roi a déclaré aux provinces d'états

98[2]. — LA REINE À MERCY.

Ce mardi soir [*19 août 1788*]. — L'Archevêque est venu tout de suite, ce matin, chez moi, Monsieur, pour me dire la conversation qu'il a eue avec vous. Je lui ai parlé bien franchement et j'ai été touchée de tout ce qu'il m'a dit. Vous pouvez être tranquille, je ne vous ai nommé en rien. Il voit en ce moment le Roi pour tâcher de le décider; mais je crains bien que M. Necker ne veuille pas accepter, l'Archevêque restant. L'animosité du public est poussée si loin qu'il craindra d'être compromis et vraiment, peut-être, cela ferait tort à son crédit. Mais en même temps que faire? En vérité et en conscience, nous ne pouvons pas sacrifier un homme qui nous a fait tous ceux de sa réputation, de son existence dans le monde et peut-être de sa vie, car je crains bien que tout ceci ne le tue.

Il y a encore Foulon[1], si M. Necker refusait absolument. Mais je le crois très malhonnête homme et la confiance ne s'établirait pas avec lui. Je crains aussi que le public nous force à prendre un parti beaucoup plus humiliant pour les ministres et beaucoup plus fâcheux pour

qu'il ne voulait pas toucher à leurs privilèges. Ces états vont être assemblés et leur première réclamation sera leurs parlements; si le Roi les rend, comment les refuser aux pays d'élection; s'il les refuse, point de subsides et guerre civile.

«Considérations sur les différentes manières dont les parlements peuvent se présenter aux États généraux. Effet de ces différentes manières.»

(1) Foulon (Jean-François), né en 1715, massacré à Paris, le 22 juillet 1789. Intendant général des armées pendant la guerre de Sept ans, il se fit remarquer par son habileté, mais aussi par son avidité. Sa réputation d'homme d'affaires le désigna au choix de l'abbé Terray qui en fit son bras droit; c'est ainsi qu'en 1771 Foulon devint intendant des finances et conseiller d'État. Loin de chercher à faire oublier l'origine de sa fortune, il affectait de se montrer dur et cruel. Aussi dans tous les pamphlets publiés en si grand nombre à l'occasion du coup d'État de Maupeou, était-il très attaqué. Cela ne l'empêcha pas de viser au ministère, et pendant tout le règne de Louis XVI, son nom fut un de ceux mis en avant; il fit même des mémoires contre Calonne et pour ce motif il fut envoyé en exil dans sa terre. Lors de la constitution du ministère du 12 juillet 1789, le bruit courut que Foulon était adjoint pour la partie administrative et contentieuse au maréchal de Broglie; Foulon jugea utile de protester, il écrivit à la *Gazette de Leyde* «que ce bruit était mal fondé; que cette adjonction lui avait été offerte, mais qu'il l'avait refusée». Cette rectification parut dans le numéro du 28 juillet 1789; mais il était trop tard; le 22, Foulon, arrêté dans sa fuite par des paysans, avait été ramené à Paris et massacré le même jour que son gendre, l'intendant de Paris, Berthier de Sauvigny.

nous, en ce que nous n'aurions rien fait d'après notre volonté. Enfin, je suis bien malheureuse. Je finirai ma lettre après avoir su le résultat de la conférence de ce soir.

Je crains beaucoup que l'Archevêque ne soit obligé de partir tout à fait, et alors quel homme prendre pour mettre à la tête de tout? Car il en faut un, surtout avec M. Necker. Il lui faut un frein. Le personnage au-dessus de moi n'en est pas en état, et moi, quelque chose qu'on dise et qui arrive, je ne suis jamais qu'en second, et malgré la confiance du premier, il me le fait sentir souvent. M. du Châtelet[1] pourrait peut-être représenter le premier ministre. C'est un honnête homme et celui que l'Archevêque aimerait le mieux. Il serait bien avec M. Necker aussi et le laisserait seul à sa partie.

L'Archevêque sort de chez moi; le Roi a une grande répugnance; on n'a pu le déterminer qu'en lui promettant qu'on ne ferait que sonder la personne en ne s'engageant à rien. Voilà, Monsieur, le résultat de la soirée. Je laisse à votre prudence à dire ce que vous jugerez convenable. Vous pouvez me nommer ainsi que l'Archevêque, mais faire sentir que le Roi n'en sait rien et qu'on espère, mais qu'il n'est pas sûr de pouvoir le décider. Cela nous donnera de la marge.

Adieu, Monsieur. Vous n'avez pas besoin, j'espère, de ce moment pour compter entièrement sur toute mon estime et ma confiance.

(1) Le comte, puis duc du Châtelet, né en 1727, mort en 1794 sur l'échafaud, était fils de la célèbre marquise du Châtelet, l'amie de Voltaire. Représentant de la France près la cour de Vienne, de 1761 à 1766, il avait su se concilier l'estime de Marie-Thérèse, qui, le 3 octobre 1773, écrivait à M. de Mercy : «Du Châtelet a tenu là-dessus une conduite parfaite; il n'y aurait qu'à le suivre.» Lorrain comme le duc de Choiseul, qui l'avait fait envoyer à Vienne, le duc du Châtelet était resté dévoué à son protecteur, pour qui il n'avait pas craint de se brouiller de la façon la plus éclatante avec le duc d'Aiguillon, alors ministre tout-puissant, à propos de la démission de la place de colonel-général des Suisses que le Roi avait exigée du duc de Choiseul. (*Mémoires de Besenval*, édition de 1804, t. II, p. 53). C'était autant de titres à la bienveillance de Marie-Antoinette qui, au mois d'octobre 1788, lui fit donner le régiment des Gardes françaises, dont le regretté colonel, le maréchal de Biron, venait de mourir; ce fut une cruelle déception pour le duc de Lauzun, qui comptait sur la succession de son oncle.

98[3]. — L'ARCHEVÊQUE DE SENS À MERCY.

Ce 19 août 1788. — J'ai demandé, Monsieur le Comte, et obtenu l'aveu que vous désiriez et vous n'en douterez pas, car vous en serez informé directement.

Je viens donc avec confiance vous prier de sonder M. Necker sur ses dispositions, afin que je puisse moi-même m'assurer de celles du Roi. Je crois bien que j'y trouverai de l'opposition, mais je ne puis essayer de la vaincre que lorsque je connaîtrai ce que pense M. Necker. Quant à moi, vous savez ce que je pense depuis longtemps[1].

Comme le moment peut devenir pressant, Monsieur le Comte, il peut l'être aussi de savoir promptement ce sur quoi on peut compter.

Je ne puis mieux faire que m'en rapporter à votre sagesse. Mon abandon à ce qu'elle fera est aussi sincère que le respectueux attachement avec lequel, etc.

98[4]. — MERCY À L'ARCHEVÊQUE DE SENS.

Paris, le 19 août 1788, à minuit. — Vos intentions, Monseigneur, seront remplies dans la journée de demain et dans la matinée suivante j'aurai l'honneur de vous rendre compte de l'issue de mes démarches. J'ai pensé qu'elles devaient être combinées de manière à éloigner tout soupçon que j'y sois autorisé. J'espère de réussir à faire articuler M. Necker assez clairement pour que vous puissiez juger, Monseigneur, du parti qu'il y aura à en tirer.

Flatté de la confiance dont vous m'honorez, je tâcherai de la mériter par le zèle, l'exactitude et par l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(1) Voir plus haut, page 95, note 1.

98 [5]. — MERCY À LA REINE.

Paris, le 20 août 1788. — Les recherches que j'ai faites dans toute l'après-dînée d'hier m'ont procuré des notions que je crois pouvoir exposer à V. M. comme très précises et certaines.

Les alarmes et les propos qu'ils occasionnent restent jusqu'à présent concentrés dans tout ce qui compose la finance et le corps des marchands et un certain nombre de bourgeois rentiers. Mais le peuple proprement dit paraît assez tranquille. L'augmentation du prix du pain n'a produit qu'un très léger effet. Rien n'annonce des mouvements tumultueux. Les mesures prises pour les prévenir me paraissent d'autant plus sagement combinées qu'elles n'ont rien qui puisse être remarqué par le public. Le déchaînement sans bornes et presque général porte sur M. l'Archevêque de Sens, sur M. le garde des sceaux; mais je crois m'être bien assuré que, pendant les deux dernières années, le nom de la Reine n'a presque pas été prononcé.

Cet état de choses, sans présenter un danger momentané, n'en est pas moins tellement critique qu'il convient d'y remédier promptement, parce que des délais ne manqueraient pas de faire naître de nouveaux désordres, qui aboutiraient enfin à quelque explosion fâcheuse.

Les ordres de V. M. m'ont été remis hier à onze heures du soir. Ils seront remplis dans la journée d'aujourd'hui. Mes mesures sont prises de manière que, sans être obligé de nommer la Reine, ni même le principal ministre, je me flatte de faire exprimer M. Necker assez clairement pour que l'on puisse juger s'il existe ou non des moyens raisonnables de le ramener aux affaires.

Le maintien de M. l'Archevêque dans sa place intéresse également la gloire, la justice et le service de V. M. Il me paraît impossible de s'écarter à cet égard des principes dont Elle daigne me parler et qui caractérisent sa grandeur d'âme. Le contraire deviendrait un scandale pour l'Europe, en même temps une victoire dont la troupe de conjurés contre l'autorité royale ne manquerait pas d'abuser d'une étrange manière.

Si M. Necker est aussi honnête homme que je le présume, il ne peut demander que le pouvoir suffisant pour espérer le bien. Le prin-

cipal ministre a tous les genres d'intérêt à ne pas s'y refuser. Alors l'incompatibilité cesse et l'ordre peut se rétablir. Il serait ramené difficilement par tout autre choix, nommément par celui de la personne dont V. M. daigne me faire mention. L'opinion publique ne lui serait pas favorable, et cette opinion est le mobile de tout succès en finances.

Dans la matinée de demain, je rendrai compte à V. M. de l'issue de mes démarches. Ma douleur profonde des peines que la Reine éprouve, mon zèle inviolable pour son auguste personne ne me laisseront rien omettre pour tâcher de me rendre utile à son auguste service.

98[6]. — MERCY À LA REINE.

Paris, 21 août 1788. — Madame, un entretien de trois heures que j'ai eu hier avec M. Necker a donné lieu à tant de remarques intéressantes qu'elles m'obligent à supplier V. M. de daigner m'accorder quelques moments d'audience dans la matinée de demain vendredi, pour pouvoir Lui exposer des nuances qui échapperaient à l'écriture, à moins de les accompagner de détails d'une longueur que la Reine ne pourrait lire sans ennui.

Je joins ici copie de la lettre que j'écris à M. l'Archevêque de Sens. Tout ce que j'aurais à dire de plus sur la matière ne peut être exposé qu'à V. M. seule; alors Elle jugera des différents moyens qui rendront plus ou moins possible un arrangement bien urgent, bien désirable, qui présente plus de difficultés que je ne me l'étais imaginé et qui cependant pourrait peut-être encore s'effectuer.

Comme je ne puis m'attendre à aucun ordre de V. M., je me propose d'aller dîner à la campagne, pour être de retour en ville ce soir et si Elle daigne me le permettre, je me mettrai demain matin à ses pieds.

98[7]. — MERCY À L'ARCHEVÊQUE DE SENS.

Paris, 21 août 1788. — Hier matin, Monseigneur, j'ai vu M. Necker; il m'a demandé deux jours de réflexion avant de s'expliquer sur l'objet

dont je lui ai parlé. Nous sommes convenus de nous retrouver samedi dans la matinée. J'aurais peut-être évité ce délai en m'écartant un peu de l'extrême circonspection qu'il m'a paru indispensable d'observer dans une conjoncture si délicate. J'ai dû paraître l'auteur d'un projet qui est censé n'être connu que de moi et que mon zèle pour le bien me porterait à suivre, si l'espoir de le faire réussir se trouvait fondé sur des dispositions convenables dans la personne qui en est l'objet.

Cette forme évite toute possibilité d'abus et je m'y suis invariablement attaché.

Je n'ai pu, Monseigneur, apercevoir rien d'assez distinct pour prévoir quelle sera la détermination du personnage dont il s'agit. Mais au jour marqué, j'ai la certitude d'une réponse claire et précise que j'aurai l'honneur de vous transmettre sur-le-champ, et si elle comporte de longs détails, je vous supplierai de m'accorder un moment d'entretien pour vous en rendre compte de vive voix.

98[8]. — L'ARCHEVÈQUE DE SENS À MERCY.

21 août 1788. — On ne peut, Monsieur le Comte, avoir suivi une marche plus sage et moins susceptible d'inconvénients. Il faudra donc attendre à samedi. Je serai à Versailles à vos ordres et vous prie d'avance de recevoir mes remerciements joints aux assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

98[9]. — NECKER À MERCY.

Ce 21 août [1788]. — J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur l'Ambassadeur, les onze premières feuilles de ma réponse à M. de Calonne[1]. Ce sont, comme vous le verrez, des épreuves corrigées. Vous verrez par ce commencement à quel point les objections de

[1] Cette réponse parut au commencement du mois suivant, sous ce titre : *Sur le Compte rendu au Roi en 1781, nouveaux éclaircissements, par M. Necker.* C'était un gros mémoire in-4°, de 300 pages, plein de chiffres.

M. de Calonne sont injustes et erronées. Le reste est aussi fort. Faites de cette connaissance l'usage qu'il vous plaira. Je puis m'abandonner à la sagesse même et à la probité la plus délicate. Ah! Monsieur le Comte, que vous m'avez pénétré de nouveau de la plus tendre admiration et de l'attachement le plus inviolable! Je ne saurais jamais assez bien l'exprimer.

L'animadversion est au comble et je vous demanderais comme mon ami de me retenir si le désir de me rapprocher de Leurs Majestés et de travailler au bien public me rendait faible un moment; car je serais sans forces et sans moyens si j'étais associé avec une personne malheureusement perdue dans l'opinion et à qui l'on croit encore néanmoins le plus grand crédit. Je voulais mettre par écrit toutes mes pensées, mais je n'ai pas eu le temps d'achever et vous savez, vous sentez tout aussi bien que moi.

Je vous renouvelle, Monsieur l'Ambassadeur, l'hommage de tous les sentiments que personne n'inspire plus que vous et dont je ferai toute ma vie profession avec gloire, avec délices.

98[10]. — NECKER À MERCY.

Ce vendredi matin [*22 août 1788*]. — J'apprends dans ce moment que les messages vont et viennent depuis trois jours chez M. Haller[1] de la part de M. l'Archevêque pour l'engager à prendre les finances ou le trésor royal. Je m'interdis toute réflexion, mais il y en a beaucoup à faire.

(1) Emmanuel de Haller, né à Berne en 1745, était le second fils du célèbre savant Albert de Haller. Il vint de bonne heure à Paris, où il fonda une maison de banque, et fit rapidement fortune. En 1785, il avait été chargé de l'émission d'un emprunt très considérable par M. de Calonne, qui l'avait mêlé à toutes ses spéculations effrénées, si bien que M. Haller avait une réputation déplorable d'agioteur sans scrupule. Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, il entreprit le service des approvisionnements, et même sous le Directoire, son avidité fit scandale. Il termina sa carrière en 1816 en faisant une faillite considérable, et il alla peu après mourir ignoré en Suisse.

98[11]. — LA REINE À MERCY.

Ce vendredi [*22 août 1788*], *à dix heures.* — Je viens de voir l'Archevêque, Monsieur. Je sais par lui que vous ne l'avez pas vu. Il me paraît désirer bien sincèrement que votre négociation réussisse et pour cela il me paraît qu'il fera tous les sacrifices, hors celui de sa place, qu'il croit que nous ne devons pas accorder, dans le moment, comme une condition à un homme que nous appelons près de nous. Comme j'ai vu que vous pensez à peu près de même sur cet objet, je n'en ai pas été embarrassée; mais ce que j'ai cru essentiel à vous mander, c'est que j'ai mis en avant que M. Necker, ulcéré de la manière dont le Roi l'avait toujours traité, et m'ayant chargée anciennement de sa démission, il serait peut-être nécessaire que je le voie une fois pour le décider entièrement. L'Archevêque n'y voit aucun obstacle. Tout ce qu'il désire, c'est qu'il accepte et que cela soit prompt. Ainsi, si vous voyez lueur d'espérer, vous pourrez parler plus clairement et de mon désir et de celui de l'Archevêque qui, au reste, est très décidé à faire de la finance un détail tout particulier dont il ne se mêlerait plus en aucune manière. Voilà déjà un point assuré et que vous pourriez presque assurer, car l'Archevêque l'a déjà dit à plusieurs personnes sans nommer qui pourrait être à la tête.

Je remets donc entre vos mains cette importante affaire. Je serais bien heureuse si cela pouvait aller avec les deux personnages, comme nous le disions ce matin; mais, quel que soit le résultat, je n'en reconnaîtrai pas moins votre zèle et votre attachement pour moi que j'ose dire que vous me devez par tous les sentiments d'estime, de confiance et d'amitié que je vous ai voués depuis longtemps et pour la vie.

P. S. L'abbé doit être ici jeudi; ainsi je ne lui écrirai pas.

98[12]. — MERCY À LA REINE.

Paris, le 23 août 1788. — Madame, je mande à M. l'Archevêque de Sens l'issue de mon rendez-vous de ce matin; il n'a abouti qu'à un

un nouveau délai, qui m'a été demandé jusqu'à demain; je ne sais quel pourra être le résultat de cette dernière confiance; mais elle éclaircira entièrement son objet et si V. M. daigne me le permettre, je lui en rendrai compte dans la matinée du lundi.

L'abbé de Vermond, qui sort de chez moi, sera à Versailles vers six heures du soir.

Ma lettre à la Reine a une tournure ostensible parce que je présume que S. M. voudra la montrer à M. l'Archevêque; voici la copie de celle que j'écris à ce ministre.

M. Necker tient toujours à la terreur d'être à côté de M. l'Archevêque, il prétend que dans cette position tous les moyens deviendraient inutiles à l'État et particulièrement à la Reine, qui paraît l'objet essentiel de tout son zèle. Je suis parvenu à l'émouvoir au point que, quand même il ne rentrerait pas, il y aura peut-être moyen d'en tirer quelque bon parti; c'en serait d'abord un pour l'opinion publique, que l'on sache le projet que la Reine a eu; à cela se joignent d'autres idées qui ne peuvent être exposées que verbalement.

M. l'abbé de Vermond n'a aucune connaissance des billets que la Reine m'a fait la grâce de m'écrire. Je ne lui ai donné qu'un léger aperçu de ce qui est arrivé pendant son absence; je lui ai dit simplement que de concert avec M. l'Archevêque V. M. m'avait chargé de sonder M. Necker; je n'ai point parlé des vrais motifs de la répugnance de ce dernier.

Je vois que M. l'abbé de Vermond n'aperçoit pas tout ce que la position du ministre a de fâcheux. Je ne pouvais, ni ne devais toucher cet article trop délicat; mais s'il reste et qu'il choisisse pour la finance un homme inepte, le mal accroîtra de plus en plus; il vaudrait bien mieux que le ministre retînt seul ce grand département, ainsi qu'il l'a régi jusqu'à cette heure.

M. Haller, comme acolyte de M. de Calonne et comme mêlé dans l'agiotage, n'a et ne peut avoir aucun crédit.

98[13]. — MERCY À LA REINE.

23 août 1788. — Il me paraît de la dernière importance que la

Reine se fasse rendre un compte bien certain, bien précis de l'état du moment, relativement à la finance. Bien des raisons me portent à croire que M. l'Archevêque lui-même n'en est pas parfaitement instruit, qu'on lui cache plusieurs choses pour se ménager les moyens et le temps de se mettre à couvert et d'échapper au désastre[1]. Les bruits deviennent affreux. Je sais, à n'en pouvoir douter, que ceux qui ont le tableau entre leurs mains prévoient la nécessité de manquer sous peu de jours.

Cette circonstance me met dans l'anxiété pour ma négociation de ce soir. Je crains que M. Necker n'ait pu apprendre au moins une partie de ce que je sais. Alors il aurait acquis une terrible force pour ne pas se départir de ses premières idées. Ces remarques séparées de ma lettre ne sont que pour la Reine seule et je demande en grâce à S. M. de les supprimer, après en avoir fait la lecture.

Hier j'ai omis de dire à la Reine que M. Necker n'a aucune idée sur les parlements, que le conseil des finances ne lui répugnerait pas et que quant au troisième article il s'y adapterait également.

[1] Dans un fragment de ses *Mémoires*, communiqué à Soulavie et inséré dans le 6e volume des *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, Paris, 1801, in-8°, p. 237 à 254, l'Archevêque s'exprime ainsi : «Au commencement d'août 1788, M. Gojard vint me dire que le Trésor royal était vide; mais dès le mois de janvier, je l'avais prévenu d'y prendre garde pour cette époque; j'en avais prévenu M. Lambert, contrôleur général, qui ne me donnait aucune ressource, l'autre ne m'en offrait que de taries. MM. Le Normand et de La Balue étaient à bout de voie. Peut-être était-ce de leur part et de celle de M. Gojard une sorte de trahison que de m'avertir si tard. Je ne m'en suis pas assuré et, quoique Gojard ait été nommé depuis trésorier de M. le comte d'Artois, je l'ai toujours cru honnête homme et ne l'ai point soupçonné.» *Loco cit.*, p. 238-239.

L'Almanach royal de 1789, p. 140, donne à M. Gojard le titre de surintendant des finances, bâtiments, arts et manufactures, jardins et garde-meubles, du comte d'Artois. C'est la seconde place de la maison du prince; la première est occupée par M. de Monthyon, conseiller d'État ordinaire au Conseil royal des finances et du commerce, qui a le titre de chancelier-garde des sceaux, chef du conseil du comte d'Artois. M. Gojard avait obtenu cet emploi à la fin de l'année 1788.

La dépêche de M. de Mercy, du 14 septembre 1788, avec ses annexes, établit, sans contestation possible, l'authenticité de ce fragment des mémoires du cardinal de Loménie de Brienne, qui donne une idée de l'importance historique de cet ouvrage, dont cet extrait seul est connu; malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas encore pu réussir à en retrouver la trace.

98[14]. — MERCY À L'ARCHEVÊQUE DE SENS.

23 août 1788. — J'ai vu clairement, Monseigneur, dans mon rendez-vous de ce matin que M. Necker y était arrivé très résolu de m'éconduire. Il m'est réussi cependant de l'émouvoir au point qu'il m'a demandé un nouveau délai jusqu'à demain après midi, pour pouvoir, ainsi qu'il m'a dit, fixer sur l'état actuel de la finance des idées sur lesquelles jusqu'à présent il ne s'était pas permis de penser.

Mon système de circonspection m'a rendu cet entretien infiniment pénible, et quand j'aurai l'honneur de vous rendre compte verbalement de ces détails, j'espère que vous jugerez, Monseigneur, que dans la posture incommode où je me trouvais, il était impossible de serrer la mesure plus que je ne l'ai fait, etc.

98[15]. — L'ARCHEVÊQUE DE SENS À MERCY.

23 août 1788. — Je mets comme vous, Monsieur le Comte, trop de prix au succès de votre négociation pour ne pas admettre ce délai, quoique le moment soit pressant, et je vous remercie de l'avoir obtenu.

Je suis bien persuadé que, malgré votre circonspection, M. Necker a bien jugé que vos instances ne vous étaient pas absolument personnelles.

Lundi matin, je vous attendrai avec impatience et reconnaissance.

98[16]. — L'ABBÉ DE VERMOND À MERCY.

Samedi soir [*23 août 1788*]. — J'ai vu la Reine en arrivant, Monsieur l'Ambassadeur. Sa première femme de chambre a dû faire dire à V. Exc., par son courrier, que S. M. désirait vous voir lundi à neuf heures.

J'ai écouté la Reine et n'ai pas eu d'embarras à ne parler que sur ses dires. Elle désire qu'on puisse savoir et croire que c'est Elle qui

décide sa réintégration dans les finances. Elle se persuade qu'Elle le déterminerait si Elle lui parlait et Elle avait quelque envie de le voir mardi. J'adopte ses désirs; mais je voudrais que la Reine ne parlât Elle-même que quand il y aura probabilité à sa détermination et acceptation.

Je viens même d'écouter l'Archevêque. En me parlant de sa reconnaissance pour la peine que prend V. Exc., il m'a montré, un moment, crainte que vous n'ayez poussé un peu trop loin la circonspection; puis il revenait à votre sagesse et prudence, qui saurait mieux discerner que personne ce qui serait propre à décider M. Necker. Enfin, comme j'ai dit que j'allais vous écrire, il m'a prié de vous mander que selon la tournure que prendrait votre conversation et d'après l'opinion que vous en prendriez, vous étiez le maître de montrer le désir de la Reine et de l'Archevêque.

Agréez, Monsieur l'Archevêque (*sic*)[1], mon respect et mon attachement.

---

98 I. — LA REINE À MERCY.

Ce dimanche matin [*24 août 1788*]. — L'abbé vous a écrit hier au soir, Monsieur, et vous a marqué mon désir. Je crois plus que jamais que le moment presse et qu'il est bien essentiel qu'il accepte. Le Roi est bien franchement de mon avis et vient de m'apporter un papier de sa main avec ses idées, dont je vous envoie copie. Votre prudence décidera de l'usage qu'elle en peut faire. Adieu, Monsieur, je vous attends toujours demain à neuf heures du matin.

Note du Roi, copiée de la main de la Reine.

Jusqu'à présent, M. de M[ercy] n'a parlé à M. N[ecker] que comme de lui-même. Par sa lettre d'hier, il marque que ce sera aujourd'hui qu'il recevra une réponse définitive; que M. N[ecker] s'occupe pourtant de l'état actuel des finances, apparemment pour voir ce qu'il pourrait faire. M. de M[ercy], avant de recevoir la réponse définitive,

[1] Il y a bien dans l'original : « Agréez, monsieur l'arch., mon respect. » C'est évidemment un *lapsus calami;* car, sans aucun doute, la lettre est bien adressée à l'ambassadeur et non à l'archevêque de Sens.

pourrait dire que jusqu'à présent il n'a parlé que comme de lui-même, mais qu'à présent il sait que le Roi est informé de la négociation et qu'il l'approuve; qu'il désire remettre M. Necker à la tête des finances; que celui-ci entrera au Conseil et sera absolument libre dans sa partie; que le Roi pense qu'après une opération fâcheuse, mais qui était nécessaire dans les circonstances, quelque chose que M. Necker propose, elle ne pourra qu'être approuvée dans le public, et qu'il fera renaître la confiance; que le Roi est fermement résolu de tenir les États à l'époque indiquée et de concerter avec eux les moyens de remplir le *déficit* et d'empêcher qu'il ne se renouvelle; que le Roi ne pourrait pas s'engager préalablement à la rentrée des parlements, mais qu'il s'occupe de cet objet pour la fin des vacances, en conservant le bien fait au peuple par le rapprochement de la justice. Si M. Necker pensait qu'on peut encore faire des retranchements, il peut être sûr que rien ne coûtera au Roi de ce qui le regarde personnellement.

98[18]. — MERCY À L'ABBÉ DE VERMOND.

Dimanche, 24 août 1788. — Ce que vous me faites l'honneur de me mander, mon cher abbé, réglera toute mon attention et mes soins. Mon rendez-vous de ce soir décidera l'objet. Je serai demain à neuf heures dans l'antichambre de la Reine; vous savez combien je me sens honoré et flatté de la confiance que me marque M. l'Archevêque. Ayez la bonté d'être auprès de lui le garant de mon zèle, dont vous connaissez tous les motifs. Mon fidèle et parfait attachement vous est voué pour la vie.

98[19]. — MERCY À LA REINE.

Paris, le 24 août 1788. — Les ordres de V. M. seront remplis avec autant d'exactitude que de zèle. Je ne peux prévoir jusqu'où il conviendra de faire usage de ce que contient le billet joint à celui de la Reine. Les circonstances me régleront à cet égard. Si je ne vois pas

IMPRIMERIE NATIONALE.

une impossibilité décidée à persuader, alors j'userai de toute l'étendue des pouvoirs qui me sont donnés.

Je serai demain à neuf heures dans les antichambres de V. M. et mettrai à ses pieds le très profond respect avec lequel je suis, etc.

---

98 [20]. — NECKER À MERCY.

Ce dimanche [*24 août*], *à minuit.* — Plusieurs arrivants de Versailles ont parlé de la retraite de M. l'Archevêque de Sens. Je présume qu'on ne pense pas à remplacer son titre de principal avant d'avoir vu ce que la simple raison peut faire. Cette réflexion pour vous seul, Monsieur l'Ambassadeur. Mille tendres respects.

---

98 [21]. — MADAME NECKER [(1)] À MERCY.

Ce dimanche [*24 août*], *à minuit.* — Il est de la plus grande importance, Monsieur l'Ambassadeur, que M. Necker vous voie avant votre départ pour Versailles; il n'est arrivé qu'à onze heures et demie du soir, mais il se rendra chez vous à sept heures précises, à moins que vous ne préfériez de passer chez lui. Les détails qu'il a à vous faire ne peuvent s'écrire, et c'est entre vos mains, dans ces mains si pures et si chéries, que le sort de la France, comme le nôtre, va se trouver désormais. Recevez, Monsieur l'Ambassadeur, mes plus tendres hommages et les vœux que je fais pour le succès d'une entreprise dont la bonté m'est prouvée par votre approbation.

---

98 [22]. — LA REINE À MERCY.

S. d. [*25 août 1788*]. — L'Archevêque est parti. Je ne saurais

(1) Ce billet n'est pas signé, mais l'écriture et le contexte ne permettent pas de douter qu'il ne soit de Mme Necker.

vous dire, Monsieur, combien la journée d'aujourd'hui m'affecte[1]. Je crois que ce parti était nécessaire, mais je crains en même temps qu'il n'entraîne dans bien des malheurs vis-à-vis des parlements. Je viens d'écrire trois lignes à M. Necker pour le faire venir demain à dix heures chez moi ici. Il n'y a plus à hésiter; si demain il peut se mettre à la besogne, c'est le mieux. Elle est bien urgente. Je tremble, passez-moi cette faiblesse, de ce que c'est moi qui le fais revenir. Mon sort est de porter malheur; et si des machinations infernales le font encore manquer ou qu'il fasse reculer l'autorité du Roi, on m'en détestera davantage. Je crains qu'on ne soit obligé à nommer un principal ministre. Il est bien essentiel que M. Necker y compte et ne croie pas devoir le donner[2]. Adieu; si vous ne voyez pas d'inconvénient, je serai bien aise de vous voir mercredi matin; sinon, mandez-moi seulement, demain au soir, l'effet qu'aura produit la journée. J'ai bien besoin qu'un aussi bon et fidèle ami que vous me soutienne dans ce moment.

98[23]. — MERCY À LA REINE.

Paris, le 26 août 1788. — Il me paraît nécessaire que j'aille

[1] La Reine, s'il faut en croire Mme de Staël, qui écrivait bien longtemps après ces événements, n'aurait pas su cacher les vifs regrets que lui causait la retraite du principal ministre : « J'allai, dit Mme de Staël, chez la Reine, selon l'usage, le jour de la Saint-Louis; la nièce de l'archevêque de Sens, disgracié le matin, faisait sa cour en même temps que moi. La Reine manifesta clairement, par sa manière de nous accueillir toutes les deux, qu'elle préférait de beaucoup le ministre renvoyé à son successeur. Les courtisans ne firent pas de même, car jamais tant de personnes ne s'offrirent pour me reconduire jusqu'à ma voiture. Toutefois les dispositions de la Reine furent alors un des grands obstacles que M. Necker rencontra dans sa carrière politique; elle l'avait protégé pendant son premier ministère; mais, quoi qu'il fît pour lui plaire dans le second, elle le considéra toujours comme nommé par l'opinion publique, et les princes, dans les gouvernements arbitraires, s'accoutument malheureusement à regarder l'opinion comme leur ennemie. » (Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 1re partie, chap. XII, *in fine.* — *Œuvres complètes*, édit. de Paris, 1820, in-8°, t. XII, p. 165.)

[2] L'archevêque de Sens, dans le fragment de ses mémoires cité plus haut, p. 206, n. 1, rapporte que le Roi et la Reine le consultèrent sur le choix d'un principal ministre et qu'il leur avait conseillé de faire appeler le duc du Châtelet (voir plus haut, p. 198, n. 1) qui aurait refusé. (*Mémoires de Brienne*, *loco supra citato*, p. 253.)

demain à Versailles pour y rendre compte à V. M. de plusieurs particularités intéressantes, ainsi que de quelques mesures prises relativement au service de la Reine. Hier soir, dans le quartier et en toute l'enceinte du Palais-Royal, il y a eu un prodigieux mouvement, et au son d'une trompette, que le hasard a fait trouver là, les déclamations ont retenti toute la soirée; chacun cherchait à deviner à qui était dû l'événement du jour, et quelques personnes apostées à cet effet insinuaient que la Reine avait décidé cet arrangement. Dans les cafés, il y a eu des négociations de papiers à une hausse considérable, et ce matin, à la Bourse, les effets ont monté d'une manière si exagérée qu'on ne peut pas s'attendre que cela se soutiendra sans variations[1]. La Bourse, où se trouvait une grande foule, a commencé par des battements de mains et a fini par des cris de : *Vive le Roi! Vive la Reine!*

Je renverrai demain au soir le courrier de Bruxelles, à moins que V. M. n'en dispose autrement. Ce sera vers dix heures que j'irai prendre ses ordres.

98[2]. — NECKER À MERCY.

S. d. — Je viens de recevoir une lettre de M. de Montmorin, qui m'avertit pour le Conseil d'État. Il paraît que c'est d'après celle qu'il a reçue de moi qu'il a pris les ordres du Roi, et la réponse a fort tardé, car mon courrier n'est parti de Versailles qu'hier à onze heures. Je n'ai pas reçu de réponse du Roi; ma lettre n'en exigeait pas. Je vous prie, Monsieur l'Ambassadeur, de vouloir bien me faire avertir quand vous reviendrez de Versailles; si vous y dîniez, je me déterminerais d'accepter une invitation de M. de Montmorin.

[1] Voici, d'après le *Journal de Paris*, les cours des actions de la Caisse d'escompte, la principale valeur cotée à la Bourse de Paris :

	Plus haut.	Plus bas.
15 août	4,072 à	4,072
18 août	4,050 à	4,015
19 août	3,800 à	3,540
20 août	3,550 à	3,520
21 août	3,800 à	3,650
22 août	3,9[illegible] à	3,875
23 août	3,780	
26 août	4,300 à	4,000

98 [25]. — MADAME NECKER[1] À MERCY.

S. d. — M. Necker arrive dans cet instant, M. l'Ambassadeur. Il se proposait d'aller vous rendre compte de son voyage et de mettre à vos pieds les détails d'un sort dont vous avez été l'arbitre. Il vous prie de lui indiquer l'heure où il ne vous sera pas importun; mon domestique recevra vos ordres. Sans doute il a beaucoup de choses à vous dire. Soyez son guide, Monsieur l'Ambassadeur; que vos vertus le soutiennent et que dans tous les cas du moins, si sa réputation hasardée pour les malheurs de la France perd aux yeux des hommes, votre estime et votre amitié lui restent; j'ai su toute ma vie le prix que je devais attacher à l'une et à l'autre; je le sens dans ce moment avec un attendrissement inexprimable.

---

99. — JOSEPH II À MERCY.

Du camp près de Lugos[2], *29 septembre 1788.* — J'ai reçu, mon cher comte Mercy, par le courrier du mois votre lettre et tous les détails qu'elle contenait au sujet du renvoi du principal ministre. La prudence et la justesse, qui caractérisent toutes vos actions, se sont manifestées dans tout ce que vous avez été chargé par la Reine de faire en cette occasion; les choses en étant venues une fois à ce point, il n'y avait plus moyen qu'il restât. Je conseille à la Reine de ne point mettre la moindre entrave à tous les projets et arrangements de M. Necker, puisque c'est peut-être l'unique moyen d'opérer le bien, ou au moins de détromper sur son compte le public fanatique, en faisant voir qu'on lui donne mesure pleine.

Notre campagne a pris une bien mauvaise tournure. Par l'abandon imprévoyable que, dans deux différentes occasions[3], deux corps dé-

[1] Même observation que pour le numéro 98[21]. (Voir plus haut, p. 210, n. 1.)

[2] Lugos, bourg de la Hongrie méridionale, sur la Témès, à 55 kilomètres à l'est de Temeswar.

[3] L'Empereur parle des corps des généraux baron Papilla et comte Wartensleben qui avaient tous deux été obligés de battre en retraite devant des forces turques très supérieures en nombre.

tachés ont fait de leurs postes, on s'est vu forcé de changer deux fois de projet, et l'ennemi s'est vu par là, sans livrer bataille, en possession de la moitié du Banat de Temeswar, qu'il a entièrement ruiné, en brûlant et saccageant tous les endroits jusqu'au moindre hameau où il a pu arriver, et nous n'avons jamais été à même d'attaquer le grand vizir, ainsi que je le désirais, et qui est encore dans les montagnes. Je suis pareillement fort inquiet pour la Transylvanie, puisque le grand vizir a la facilité d'y établir tout ce que bon lui semblera, ayant le passage de la Porte-de-Fer ouvert.

Il est inconcevable que, du côté des Russes, il ne se soit rien fait du tout pendant cette campagne, et que, par conséqent, j'aie eu à soutenir dans un coin de la Transylvanie et du Banat toutes les forces ottomanes réunies. Je ne puis vous rien dire encore de l'issue qu'aura cette campagne. Je me trouve avec l'armée devant Lugos, et je désire très fort que l'ennemi débouche des montagnes pour pouvoir aller à lui et décider la chose par une affaire générale.

Si les Russes n'ont pas les moyens d'agir plus efficacement, et que le roi de Prusse, comme il me conste, soit intentionné de tirer de manière quelconque avantage des circonstances pour s'agrandir à mes dépens, pour lors vous sentez bien, mon cher Comte, qu'une prompte paix est la seule chose désirable, et j'y mettrai certainement toute la facilité, même en laissant le tout dans l'état où il était avant la guerre, puisqu'il m'importe infiniment plus que le roi de Prusse soit déjoué, que de faire perdre quelque possession à la Porte.

Chotym [1] est enfin à nous et il faudra voir s'il n'y aura pas moyen de faire faire quelques pas en avant aux Russes, quoique, pour cette année, ce sera toujours trop tard.

Adieu, mon cher Comte, je ne peux pas vous donner de meilleures nouvelles non plus sur ma santé, car l'oppression que je sens sur la poitrine continue encore. En vous joignant ici une lettre pour la Reine [2], croyez-moi toujours.....

[1] Chotym se rendit le 19 septembre. (Voir plus haut, p. 177, n. 4.) — [2] Cette lettre manque.

100. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 16 décembre 1788. — Mon cher comte de Mercy, arrivé ici depuis une dizaine de jours, je ne puis rien ajouter au contenu des dépêches que vous recevrez du prince de Kaunitz[1]. Je n'attends que les réponses de la Russie à la dernière lettre que j'y ai écrite; elles doivent arriver ici à peu près dans trois semaines et décideront finalement mes démarches ou pour la paix ou pour la guerre.

Le crédit de la France est trop bien affaibli à la Porte, la personne

[1] Par le rescript, daté du 17 décembre, le prince de Kaunitz annonçait à M. de Mercy que, dès le 10 octobre, le marquis de Llano, ambassadeur d'Espagne à Vienne, était venu, de la part du comte de Florida Blanca, lui faire une communication verbale à propos de négociations à entamer pour le rétablissement de la paix en Orient. Le prince avait reçu cette ouverture avec force remerciements, mais en même temps, il avait déclaré que, par égard pour l'impératrice de Russie, la cour de Vienne devait garder sur ce point la plus grande réserve. Cependant, avait-il ajouté, comme jusqu'ici il ne s'était produit aucun fait de guerre assez important pour amener l'une ou l'autre des parties belligérantes à désirer la paix, on pouvait à bon droit douter que le moment fût venu où l'on pourrait penser que toutes les puissances en guerre souhaiteraient le rétablissement de la paix et où il serait permis d'espérer que le but poursuivi par le roi d'Espagne serait atteint. Mais il était hors de doute qu'aussitôt que l'instant propice serait arrivé, l'Empereur accepterait avec reconnaissance les bons offices du roi d'Espagne et que l'on avait tout sujet de croire que l'impératrice de Russie ferait de même.

Le cabinet de Vienne s'était employé activement à Pétersbourg pour que la proposition du roi d'Espagne y fût bien accueillie et fût l'objet d'une réponse conçue en termes des plus amicaux. Le prince de Kaunitz espérait que la cour de Versailles agirait dans le même sens et il se réjouissait des assurances amicales que lui avait données le marquis de Noailles.

En fait, disait le prince-chancelier, les cours de Bourbon méconnaîtraient leurs intérêts les plus essentiels, si elles ne voulaient pas voir que leur étroite union avec la Russie et l'Autriche leur serait toujours d'autant plus utile et d'autant plus nécessaire que la ligue entre la Prusse et l'Angleterre deviendrait plus solide et plus dangereuse, qu'elle chercherait à s'étendre de plus en plus et se conduirait de telle sorte qu'elle serait enfin tout à fait insupportable et qu'elle mettrait toute l'Europe en feu. Les cours de Bourbon devraient s'avouer que, pour s'unir avec la Russie, c'était maintenant le moment ou jamais; car l'Impératrice était extrêmement irritée des manœuvres hostiles de la Prusse et de l'Angleterre. Le comte de Mercy devait non seulement s'expliquer en ce sens avec le comte de Montmorin, mais aussi lui faire entendre qu'il fallait s'attendre que, sur la communication de la dépêche de Constantinople de M. de Choiseul-Gouffier, l'impératrice de Russie répondrait que c'était à la Porte à faire les premières ouvertures de paix. En effet, les Turcs avaient les premiers déclaré la guerre et ils avaient mis ainsi l'Empereur dans l'obligation de remplir les devoirs que lui imposait son alliance avec la Russie. Le comte de Choiseul-Gouffier devrait être invité à agir dans ce sens près du Divan.

de M. de Choiseul-Gouffier y est bien trop désagréable, et les Anglais et les Prussiens ont si bien su profiter des prises qu'il a données sur lui dans ses ouvrages, qu'il n'y a rien ou peu de chose à espérer de son influence et de sa médiation.

Le crédit de l'Espagne y est nul tout à fait, et ce n'est que depuis quelques années et avec bien de la peine qu'elle s'est fait connaître à la Porte, et qu'elle a obtenu l'envoi d'un ministre à sa cour. Je n'augure donc rien de bien avantageux de toute cette médiation, d'autant plus que les bonnes intentions du ministère de France me sont très suspectes, et qu'outre les embarras internes du gouvernement, qui sont montés à un excès incroyable, je vois néanmoins que les ministres français continuent en Empire les mêmes démarches odieuses, et que le roi de Prusse est toujours très ménagé, quelque chose qu'il fasse, tant par la France que par l'Espagne, et qu'enfin le principe n'est point changé, que c'est de la convenance politique réelle des cours de Bourbon d'empêcher tous les avantages possibles qui peuvent revenir à la maison d'Autriche, et de diminuer son crédit, en lui suscitant de grands et petits embarras dans toutes les occasions quelconques.

En vous joignant ici une lettre pour la Reine[1], je ne puis vous dire autre chose sinon que ma santé n'est pas encore remise, que je souffre encore de l'oppression de poitrine dont je suis tourmenté depuis trois à quatre mois, et que je prends des remèdes.

Adieu, mon cher Comte, soyez persuadé de la parfaite estime avec laquelle je suis . . . . .

---

101. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, 17 décembre 1788. — Indépendamment des perspectives effrayantes que j'expose à la France pour l'engager à s'employer de tout son pouvoir au plus prompt rétablissement possible de la paix, et de même aux puissances belligérantes, pour les engager à y donner les mains, j'ai encore bien d'autres raisons, mon bon ami, qui me

[1] Cette lettre manque.

déterminent à la désirer avec la plus grande vivacité. Les moyens que je compte employer sont incontestablement non seulement les meilleurs, mais même les seuls qui puissent l'être avec vraisemblance de succès, et je ne puis trop vous exhorter, par conséquent, à faire valoir tous les arguments de persuasion que je vous fournis. Je crois que l'on peut s'en fier là où vous êtes, à ce qu'il me paraîtra convenable, et il faut, par conséquent, que sans délai on m'autorise à faire, au nom des deux Cours impériales, toutes les démarches qui me paraîtront nécessaires.

Je ne doute pas que vous ne secondiez mes vues, et, dans cette confiance, j'attendrai, comme vous pouvez le penser, vos réponses avec impatience, attendu que chaque jour nous rapproche de la fin du quartier d'hiver.

---

102. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 6 janvier 1789. — Depuis les ordres que V. M. I. a daigné me faire parvenir, en date du 29 septembre, je suis resté plus de deux mois dans l'attente d'un garde-noble, comptant chaque jour sur ce moyen d'expédier un très humble rapport. Pendant un délai si considérable et inattendu, les matières se sont accumulées, et, par leur nature, leurs contrastes bizarres, il est difficile de former un tableau bien clair, bien précis de l'étrange situation où la France se trouve réduite. Elle est menacée d'une révolution trop remarquable pour que je ne croie pas devoir en déduire les circonstances sous la forme d'un journal historique rempli de faits minutieux, mais qui marquent les progrès d'une effervescence nationale dont il y a peu d'exemples, et qui indiquent en même temps le but où ce fâcheux délire peut aboutir. Il y a plus d'une année que j'en ai aperçu et annoncé les indices; depuis ce temps, le gouvernement a ajouté fautes sur fautes; les embarras, les contrariétés se sont multipliés de toute part, et, en rappelant trop tard le seul homme sur les talents duquel repose maintenant le sort de l'État, on lui a imposé une tâche si difficile à remplir, qu'il en est lui-même effrayé.

Quoique le dernier rapport de M. Necker[1], qui se trouve joint à ma dépêche d'office, ne montre pas toute son anxiété, elle n'en est pas moins réelle, ni moins fondée. On ne peut prévoir, en effet, jusqu'où s'étendra la réticence des deux premiers ordres, du Clergé et de la Noblesse; il est possible que leur opposition rende infructueuse la tenue des États généraux et produise des effets dont on ne saurait calculer les suites. Dans une conjoncture si critique, la Reine s'est imposée l'expédient sage, même nécessaire, de renfermer en Elle-même ses opinions, d'éviter toute apparence de penchant, soit pour un parti, soit pour l'autre[2]; cette conduite prudente au milieu des écueils ne donnera que plus de relief à son crédit, quand le moment arrivera d'en faire usage avec plus de connaissance de cause et moins de risques.

Quant aux objets politiques, ils ne peuvent dans une pareille détresse avoir ici beaucoup d'essor; sans argent, sans armée, sans autorité dans l'intérieur, sans influence au dehors, cette cour est dans une sorte de léthargie qui intercepte momentanément toute coopération efficace dans les grands intérêts de l'Europe; cependant j'ai à me louer des intentions que l'on me marque, et il me semble que le retour du ministère de Versailles aux vrais principes de l'alliance devient de plus en plus sincère et fondé sur une conviction qui devrait le rendre solide. V. M. daignera observer dans les détails de ma dépêche d'office que le comte de Montmorin se prête avec apparence de bonne volonté et de franchise à tout ce que j'ai été chargé de lui proposer. Depuis assez longtemps je ne découvre rien de suspect relativement aux manœuvres prussiennes; il semble qu'elles ont eu plus d'effet à Madrid et le comte de Montmorin a été le premier à m'en avertir. Le prince Henri[3], que j'avais soupçonné de quelque intrigue, reste ici fort médiocrement accueilli, ne se montrant que très rarement à Versailles, presque jamais chez les ministres, et hors de

(1) *Rapport fait au Roi dans son conseil par le ministre de ses finances, le 27 décembre 1788*, précédant le *Résultat du conseil d'État du Roi tenu à Versailles le 27 décembre 1788*, sur le doublement du Tiers et les questions relatives à la convocation des États généraux.

(2) Cependant elle avait, pour la première fois de sa vie, assisté au conseil tenu le 27 décembre 1788, et elle avait manifesté une opinion favorable au doublement du Tiers.

(3) Le prince Henri de Prusse (voir tome I, p. 286, n. 1) était connu pour ses tendances gallophiles.

toute mesure d'affaires. Malgré cela, ce n'est pas sans doute dans l'adversité où se trouve la France que l'on peut se former une idée exacte de ses vrais sentiments, et ce que V. M. observe à cet égard dans sa très gracieuse lettre du 16 décembre me servira toujours de règle pour me préserver de toute illusion sur ce qu'il y a à se promettre pour le présent et pour l'avenir de la part d'une cour qui a tant à réparer vis-à-vis de son auguste allié.

Le comte de Saint-Priest doit à la protection de la Reine d'avoir été admis depuis peu dans le conseil du Roi [1]; il sait que cette protection ne lui a été accordée que d'après le bien que V. M. avait daigné dire de lui à son auguste sœur. Ce nouveau ministre d'État, par les sentiments qu'il a toujours marqués pour l'alliance, et par ses opinions sur tout ce qui concerne la Porte Ottomane, peut devenir d'autant plus utile dans les circonstances présentes, qu'il ne manque ni de talents ni de moyens à les faire valoir, et si un jour ou l'autre le comte de Montmorin quittait sa place, il y a toute vraisemblance qu'il y serait remplacé par le comte de Saint-Priest.

La Reine a été constamment très occupée de la santé de V. M. et je vois malheureusement que ses inquiétudes n'étaient que trop fondées. Je n'oserais dire que je les ai vivement partagées pendant le cours d'une campagne de neuf mois, que l'insalubrité du pays et les fatigues extrêmes rendaient encore plus dangereuse. Si on pouvait espérer qu'au milieu de ses occupations immenses V. M. se procurât quelques moments de repos, on se tiendrait assuré de son plus prompt et plus parfait rétablissement. Les vœux que je forme à cet égard sont si particuliers et si profonds, que je me sens enhardi de les mettre à ses pieds, ainsi que la parfaite soumission avec laquelle je suis de V. M. le plus, etc.

[1] Voir plus haut, p. 68, n. 1, 76 et 80. *La Gazette de France*, du vendredi 12 décembre 1788, annonça, à l'article de Versailles daté du 10, que le 7 du même mois, le Roi avait déclaré ministre d'État le comte de Saint-Priest, lequel avait le même jour pris séance au conseil d'État.

103. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 6 janvier 1789. — Je suis resté plus de deux mois dans l'attente journalière du courrier, qui n'est arrivé que le 30 décembre avec les dépêches et la lettre particulière dont V. A. m'honore en date du 17. Entre temps les matières se sont accumulées ici, et la révolution qui se prépare dans cette monarchie est si remarquable que j'ai cru devoir en déduire les circonstances sous la forme d'un journal historique rempli de faits minutieux, mais qui marquent les progrès d'une effervescence nationale dont il y a peu d'exemples, et dont les suites pourraient devenir bien sérieuses [1].

. . . .

Ma dépêche d'office annonce que M. de Montmorin se prêtera avec apparence de franchise et de la meilleure volonté à tout ce que j'ai été chargé de lui proposer, il donnera à M. de Choiseul des ordres tels que V. A. les désire; relativement aux liaisons à former avec la Russie, on hésite dans la crainte des événements qui peuvent survenir en Pologne; on rejette ces délais sur l'Espagne, peut-être n'est-ce pas sans motif réel, peut-être aussi n'est-on plus fâché de se prévaloir de ce prétexte plausible, entre temps je ne cesse de faire envisager la nécessité de conclure promptement, et si la cour de Madrid n'y met point obstacle, j'espère que l'on se déterminera. Puissent toutes ces mesures concourir au retour le plus prompt de la paix! V. A., dans la profondeur de ses lumières, avait prévu combien elle deviendrait nécessaire, il est douloureux de s'en retracer les motifs.

Je joins ici les éclaircissements demandés par les deux notes [2] que V. A. m'a fait adresser dans le mois d'octobre dernier; il me reste à vous supplier, Monseigneur, d'agréer au commencement de cette année les vœux que je forme pour tout ce qui peut intéresser votre bonheur; le mien propre en est inséparable, puisqu'il se fonde sur les bontés de V. A. et sur la douceur que je trouve à lui consacrer le profond, le fidèle attachement et le respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

[1] Nous avons supprimé ici un paragraphe qui reproduit textuellement ce qui se trouve dans la lettre à l'Empereur.

[2] Nous n'avons pas ces éclaircissements et ces notes; et nous ne savons pas ce dont parle M. de Mercy.

104. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 4 février 1789. — Je profite de ce courrier pour avoir l'honneur d'envoyer à V. A. une correspondance que M. de Mirabeau vient de publier, et qui cause autant d'étonnement par son audace, que de scandale par son impunité; on s'est borné à faire dénoncer cet ouvrage au Parlement, qui sans doute en ordonnera la brûlure, mais l'auteur échappera à la punition qu'il aurait subie, si le gouvernement avait conservé ici une ombre d'énergie ou de dignité.

Depuis les dernières nouvelles reçues d'Espagne, on a fort agité la question d'une alliance avec la Russie. J'ai une entière certitude de toutes les circonstances qu'expose à cet égard ma dépêche d'office; il semble que les intentions très suspectes de la cour de Madrid embarrassent le cabinet de Versailles; dans le fait sans armée, sans argent et sans crédit, on redoute ici des engagements actifs et dispendieux que l'on ne pourrait remplir qu'après les effets que l'on se promet de la tenue des États généraux. Cependant on prévoit le danger d'un rapprochement de la Russie avec l'Angleterre, et je tâche de me prévaloir de cette crainte pour déterminer à une décision qui puisse en affranchir. La fermentation et la discorde dans les provinces s'accroissent journellement; il est bien difficile de prévoir où ce désordre aboutira. La promptitude de cette expédition m'empêche d'exposer plus de détails, j'y suppléerai à la première occasion.

105. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 7 février 1789. — Mon cher comte Mercy, je ne vous dirai que deux mots pour vous annoncer la bonne reçue de votre lettre par le courrier. On a retardé si longtemps à y répondre, puisqu'on attendait journellement des nouvelles intéressantes de Pétersbourg, qui à la fin viennent d'arriver. Je me rapporte entièrement à ce que le prince de Kaunitz vous marquera à ce sujet, comme sur la démarche qu'il a trouvé bon de faire faire par l'ambassadeur de France à Constantinople. Je souhaite que l'effet corresponde à ce qu'on en espère,

mais j'en doute beaucoup. Il serait bien à désirer qu'une bonne fois, pour faire mettre de l'eau dans son vin à la partie si bien liée du roi de Prusse, l'alliance projetée entre nous quatre, la France, l'Espagne, la Russie et moi, puisse être conclue. Je crains que les difficultés ne viennent de l'Espagne, et le crédit de M. Florida Blanca étant raffermi chez le nouveau roi, il sera difficile d'en obtenir quelque chose de raisonnable. La déclaration qu'ils viennent de nous donner et à la Russie étant, et quant à la chose et quant à la forme, inconcevable.

Le triste et embarrassant état dans lequel se trouve le gouvernement intérieur de la France et surtout ses finances, vous l'avez décrit, Monsieur le Comte, avec des couleurs aussi vives que vraies. Je suis bien curieux comment tout cela finira et si et comment l'assemblée des États généraux aura lieu.

Les nouvelles de mon neveu, le Dauphin, continuent à m'inquiéter, et je désirerais bien que sa santé prît une fois la force nécessaire pour vaincre cette humeur qui paraît le miner. Je suis bien sensible à l'intérêt que ma sœur a pris à ma santé, elle est meilleure, mais point telle encore que je le désirerais, toussant toujours beaucoup. Je vais commencer à prendre les eaux de Selters[1] avec du lait de chèvre.

Adieu, mon cher Comte, croyez que je suis toujours, avec bien de l'estime.....

Je vous joins ici une lettre pour la Reine[2].

---

106. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 22 février 1789. — Les très gracieux ordres de V. M. I., datés du 7 de ce mois, m'ont été remis par le garde-noble qui en était porteur, et je me suis rendu sur-le-champ à Versailles pour y présenter la lettre adressée à la Reine. Cette auguste princesse aurait désiré d'y trouver des assurances plus positives d'un prompt et très parfait rétablissement de la santé de V. M. L'approche de la bonne

[1] Selters, ou Seltz, ou Nieder-Selters, au nord de Wiesbaden, à l'est d'Ems, dans l'ancien duché de Nassau, possède des sources abondantes d'eaux gazeuses acidulées froides, dont les vertus digestives sont renommées depuis longtemps.

[2] Cette lettre manque.

saison et la prévoyance des nouvelles fatigues auxquelles elle pourrait donner lieu, sont pour la Reine des sujets d'inquiétude dont je La vois fort occupée.

Depuis le compte très détaillé que j'ai rendu le 6 du mois dernier sur l'état des choses de ce pays-ci, il n'y est survenu aucun changement bien remarquable. A mesure que l'on parvient à calmer les troubles d'un côté, il s'en élève de plus violents dans les autres provinces; on rencontre partout des vues, des prétentions opposées sur les députations à former aux États généraux et sur la manière d'y voter. L'ordre du Clergé et celui de la Noblesse craignent la prépondérance du Tiers État; il est très probable que ce dernier l'emportera, ce qui deviendra une source dangereuse de tous les abus qui menacent l'autorité souveraine déjà réduite au point qu'elle ne sait plus opposer de barrière au désordre qui s'accroît de jour en jour. On inculpe M. Necker d'être la cause principale de cet abandon, parce qu'il cherche dans un système de popularité des ressources d'argent qu'il n'obtiendrait pas des autres ordres. Le but unique de ce ministre est d'alimenter le Trésor royal jusqu'au temps de l'assemblée des États; il faut toute son habileté pour faire face aux dépenses et atteindre cette époque, qui sera peut-être moins rapprochée qu'il ne le désire et le présume.

Relativement aux objets politiques, ma dépêche d'office d'aujourd'hui présente tout ce qui peut y avoir rapport. La bonne volonté du comte de Montmorin me paraît sincère; mais la pédanterie du ministère d'Espagne influe beaucoup sur l'embarras où l'on est ici de terminer avec la Russie. Au moment où la question de cette alliance était le plus agitée à Versailles, on a cherché à effaroucher la Reine sur le danger que la France courrait à être impliquée dans une guerre qui aurait les affaires de Pologne pour objet. Ces idées isolées, que trop de gens trouvent moyen de faire valoir, chacun à sa façon, avaient produit quelque effet, et j'ai eu assez de peine d'y remédier. Je me flatte cependant d'y être parvenu; mais il est impossible de répondre des vacillations que la détresse intérieure et le défaut de moyens peuvent occasionner d'un moment à l'autre.

Depuis trois semaines, l'état de M. le Dauphin n'a cessé d'empirer; les articulations des pieds et des mains perdent leur flexibilité, on y remarque des tumeurs qui annoncent un rachitisme décidé. Les méde-

cins ne savent plus de remède à y apporter, et, à moins que la nature ne produise d'elle-même quelque crise heureuse, il n'y aura pas moyen de sauver le jeune prince. On cache à la Reine autant que possible partie de ces circonstances, mais Elle en aperçoit assez pour ne pas se flatter d'espérance, et Elle en est très affectée. À ce motif de peine bien grave il s'en joint d'autres moins essentiels, mais qui cependant rendent l'intérieur de la famille royale sujet à des inconvénients. La différence d'opinion et de conduite entre Monsieur et M. le comte d'Artois relativement au service du Roi cause un schisme et forme des partis. La Reine voit avec chagrin le peu de disposition du Monarque à y mettre ordre et l'injustice du public à croire que la Reine pourrait y suppléer. Madame donne, de son côté, matière à beaucoup de propos. Cette princesse, depuis quelque temps, se livre à la boisson et il en est résulté quelques scènes dégoûtantes. Tout cela réuni prive la Reine des ressources qu'Elle pourrait trouver dans une manière d'être mieux réglée parmi la famille royale. Le danger bien reconnu des sociétés favorites ne permet pas d'y avoir recours, de façon que la Reine se trouve plus isolée; mais il dépend d'Elle de remplir ce vide en s'occupant des grands objets auxquels son crédit plus affermi que jamais La met à même de prendre une part aussi intéressante à sa gloire qu'elle deviendrait utile au bien des conjonctures présentes.

---

107. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 22 février 1789. — Le compte officiel que j'ai l'honneur de rendre aujourd'hui à V. A. me laisse peu de remarques à ajouter sur l'état des choses dans ce pays-ci. Si la bonne volonté de M. de Montmorin était un peu plus efficace, les objets politiques ne resteraient pas dans cette langueur où ils se trouvent ici depuis si longtemps; la pédanterie du ministère d'Espagne semble y influer beaucoup. Je n'ai fait dans ma dépêche d'office qu'une légère mention des incertitudes de la Reine sur le projet de l'alliance entre la France et la Russie; je n'en dis à S. M. l'Empereur que ce qu'exprime cette même dépêche, mais je dois à V. A. seule des détails plus précis; j'ose La supplier

cependant de vouloir bien en supprimer les traces quand Elle en aura pris lecture.

Au moment où la question de l'alliance était le plus agitée à Versailles, la Reine m'écrivit le billet ci-joint en copie[1]. Cette princesse, peu disposée à saisir l'ensemble de plusieurs combinaisons politiques, se laisse facilement entraîner par des idées isolées, et comme trop de gens Lui en présentent, chacun à sa façon, je me trouve très souvent déjoué, quand j'aurais lieu de m'y attendre le moins. Dans l'occasion dont il s'agit, j'ai eu bien de la peine à faire revenir la Reine de son erreur, et il faut avouer que je n'y suis parvenu que par la plus faible des raisons à employer à cet effet : c'était celle de Lui observer, qu'en croyant éviter des inculpations sur les suites possibles d'une alliance utile, la Reine s'exposait aux reproches d'avoir fait manquer cette

[1] Ce billet a déjà été publié par M. Feuillet de Conches, avec cette date : *Ce mardi 27 [mai 1789]*.

C'est une erreur qui peut s'expliquer ainsi. La Reine avait seulement mis cette mention chronologique : *ce mardi 27*, à laquelle M. de Mercy, de sa fine écriture, ajouta d'abord le millésime 1789 et trois lettres, *jan* ou *jun*, qu'on peut lire janvier plutôt que juin ; puis il les biffa et il écrivit au-dessus bien distinctement *mai*, ce qui, d'après le texte même du billet, est une erreur évidente. En outre, le 27 mai 1789 tombe un mercredi et non un mardi.

Il est probable que M. de Mercy n'aura pas complété cette date tout de suite, mais plusieurs années plus tard, en mettant ses papiers en ordre et qu'il aura fait rapidement ce travail.

Nous croyons devoir réimprimer ici ce curieux billet :

« *Ce mardi 27 [janvier 1789]*. — Ma confiance en vous ne me permet pas de vous laisser ignorer, Monsieur, le résultat de conversations que j'ai eues avec plusieurs ministres, notamment hier avec M. Necker. L'avis commun est, excepté M. de Montmorin, qu'il ne serait pas raisonnable, même en persistant dans le projet d'alliance avec la Russie, de la précipiter dans ce moment-ci. D'abord, il est clair que, dans l'état actuel de nos affaires, nous ne pourrions fournir aucun secours, ni d'hommes, ni d'argent, et dès lors il ne serait pas de bonne foi de faire aucune alliance défensive. Au reste, je trouve que, même pour l'intérêt de la paix que l'Empereur désire, cette affiche d'alliance nous rendrait incapables, vis-à-vis des Turcs, d'être médiateurs. Il faut encore penser que, quoique les États généraux ne doivent pas se mêler de paix ou de guerre, il arriverait cependant des plaintes et des cris, si on voyait un nouveau traité qui peut entraîner en dépenses. Et pour moi, Monsieur, votre honnêteté et votre attachement sincère ne me permettent pas de vous cacher aucun de mes motifs. Vous connaissez les préjugés contre mon frère, vous savez comment on est venu à bout de persuader à la moitié du peuple, que j'envoyais des millions en Allemagne, il est immanquable qu'on m'attribuera ce traité et qu'aux États généraux les ministres s'excuseront par la vraisemblance de mon crédit et de mon influence. Jugez du rôle odieux qu'on m'y fera jouer. Adieu, Monsieur, nous en causerons mardi. Vous ne devez pas douter de ma confiance et de mon attachement. »

alliance, et donné lieu par là aux embarras funestes qui pourraient en résulter pour toute l'Europe, et particulièrement pour la France; enfin je crois avoir persuadé, mais je ne pourrais répondre des vacillations que la nullité où l'on se trouve ici occasionnera par la suite.

M. de Saint-Priest a été très sensible à ce que je lui ai dit de la part de V. A., et il m'a bien recommandé de rendre témoignage de ses sentiments de reconnaissance et d'attachement aux principes de l'alliance. La composition actuelle du conseil de Versailles lui donne de grandes facilités à y faire valoir ses opinions. J'ai surmonté les préjugés de la Reine contre ce nouveau ministre; Elle le traite maintenant très bien; si M. de Montmorin était déplacé, il est plus que probable que M. de Saint-Priest lui succéderait, et ce serait à tous égards le choix qui nous conviendrait le mieux; mais il n'y a encore rien qui puisse indiquer l'époque d'un pareil changement; en attendant, je crois être en assez bonne mesure vis-à-vis du ministre actuel, et je tâcherai de me ménager le même avantage auprès de celui qui, un jour ou l'autre, pourrait lui succéder.

---

108. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 15 mars 1789. — Mon cher comte Mercy, j'ai reçu par le courrier votre lettre du 22 février, et y ai vu avec peine le mauvais état de santé du Dauphin et les justes inquiétudes que cela doit causer à la Reine. Cet état s'étant tellement empiré, il serait presque à souhaiter qu'il mourût, plutôt que de mener une vie aussi languissante, puisque même toute sa figure doit être contrefaite.

Vous jugez, mon cher Comte, parfaitement bien des réponses données par l'Espagne, et outre ces réponses, qui doivent nécessairement gêner la France, il est tout naturel qu'elle répugne à contracter des liaisons qui pourraient l'obliger à des démarches de vigueur pour lesquelles, vu les troubles internes, elle ne se sent pas la force ni les moyens. Sa façon d'agir et les propos du ministre me paraissent donc très honnêtes pour le moment; mais il n'est pas moins fâcheux que, justement dans ces circonstances, je me trouve avoir deux aussi puissants alliés, comme la France et la Russie, toutes deux aussi

peu en mesure d'agir avec vigueur et donnant par là au roi de Prusse toute la facilité de se procurer des avantages et de jouer un rôle aussi imposant.

Il n'y a point de nouvelles encore de l'effet qu'a produit à Constantinople la dernière expédition faite directement d'ici à M. de Choiseul-Gouffier, et il est bien singulier que le 28 janvier on y ignorait encore la prise d'Oczakow[1]. Il serait bien à souhaiter qu'il puisse s'arranger quelque chose, vu qu'il n'y a guères à espérer des avantages réels dans les circonstances présentes et de la façon que les esprits sont montés.

Je suis bien curieux comment cette fameuse assemblée des États généraux commencera et ce qu'elle arrangera. Si les besoins d'argent n'étaient pas si urgents, je crois que nous n'en verrions pas la fin d'ici en quelques années; mais à M. Necker il faut du crédit et de l'argent, et non des phrases ou des projets et mémoires à consulter.

Il y a déjà quelque temps que je prévoyais que la bonne harmonie et la société interne de la famille viendraient à se troubler. Il est fâcheux que ma sœur ne se soit préparée, comme je l'avais tant priée, des ressources en elle-même, et que l'épreuve et la crainte de l'ennui l'engage souvent à des complaisances et à des liaisons qu'elle ferait beaucoup mieux d'éviter.

Je ne puis vous rien dire au sujet de ma santé, pour laquelle vous me témoignez de l'intérêt. Je tousse encore beaucoup et ai une assez forte expectoration, et lorsque je fais un peu de mouvement ou que je monte des escaliers, j'ai la respiration un peu difficile et des battements de cœur. Voici huit mois que cela dure et que je n'ai pas discontinué de prendre des remèdes, mais sans effet. Sollicité par mon médecin, j'en ai même fait rassembler d'autres et tenir une consulte, mais à celle-ci tous se sont réunis à dire qu'il me fallait beaucoup de tranquillité d'esprit et de corps, que mes poumons étaient affaiblis et qu'il faudrait du temps. Vous sentez bien, mon cher Comte, qu'ils ont beau dire et que cela est parfaitement contraire et au métier que je fais, et aux circonstances du moment, et à la façon avec laquelle je crois qu'il faut servir sa patrie; néanmoins je ferai mon mieux pour faire aller la besogne aussi longtemps que je pourrai.

[1] Oczakow fut pris le 17 décembre 1788. La nouvelle en fut connue neuf jours après à Pétersbourg par le courrier qui franchit en ce peu de temps l'énorme distance de plus de 2,000 verstes.

Je vous joins ici une lettre pour la Reine, que je vous prie de lui remettre, et un placet qui m'a été présenté de la sœur d'un garde du corps du Roi concernant ce frère, laquelle était élève de feu S. M. l'Impératrice et s'est mariée dans ce pays-ci à un employé de la Monnaie. Vous pourrez remettre ce placet à la Reine, qui peut-être se souviendra d'avoir connu cette personne à Vienne.

Adieu, mon cher Comte, croyez que je suis toujours avec bien de l'estime et de l'amitié. . .

---

109. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 15 mars 1789. — Je vous avoue, mon cher Comte, que non seulement je n'ai pas trouvé la moindre trace de bonne volonté, mais même peu de raison et d'équité dans les observations que vous a faites M. le comte de Montmorin, au sujet de l'*uti possidetis* actuel, qu'il faudrait que la Porte proposât pour base des préliminaires du rétablissement de la paix, si elle veut éviter les suites possibles et vraisemblables de la continuation de la guerre, et ce ne peut être assurément que parce que M. de Montmorin a oublié que si, au commencement de la guerre et lorsqu'on appréhendait en France, non sans raison, qu'il pourrait s'ensuivre la destruction de l'Empire ottoman, les deux cours Impériales avaient demandé bien au delà de ce dont elles pourront se contenter dans ce moment-ci, on eût trouvé leurs propositions très modérées, et que, moyennant cela, croire qu'elles devraient faire à la Porte encore meilleur marché de celui de l'*uti possidetis* n'est ni raisonnable, ni équitable, ni amical de la part de la France vis-à-vis de l'Empereur son allié, ni de la Russie, dont elle veut le devenir; que cela doit nous donner peu de confiance dans ses bons offices et que de pareilles intentions doivent me faire aller et me feront aller bride en main, parce qu'elles décèlent une continuation d'une très malhonnête petite envie et jalousie, qui n'est pas faite assurément pour nous en inspirer.

Je n'ai pas été peu étonné aussi du peu de sensation que paraît avoir fait le contenu du mémoire anonyme que j'ai adressé au comte de Choiseul-Gouffier, et qui semble prouver également que c'est bien

moins l'agrandissement du roi de Prusse que le nôtre, qui est constamment jalousé en France. A mon grand scandale, je ne puis pas vous le dissimuler. Bref, j'ai été assez peu satisfait de tout ce que vous nous avez mandé par vos dépêches du 22, dans lesquelles entre autres j'ai observé qu'il est assez singulier que l'on croie avoir besoin du concours de l'Espagne pour ce que l'on traite à Pétersbourg, tandis que, sans hésiter, on a jugé pouvoir s'en passer lorsqu'on a fait son traité avec la république des Provinces-Unies. Quoi qu'il en soit, nous verrons bientôt tout ce que cela pourra devenir en tous lieux. *Proxime plura*, et en attendant je vous embrasse, etc.

---

110. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 2 avril 1789. — Le garde-noble mensuel m'a remis les très gracieux ordres de V. M. I., en date du 15 de mars, et je n'ai pas tardé à aller présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. Cette auguste princesse est plus affectée que jamais de la crainte d'une nouvelle campagne et des dangers auxquels elle exposerait la santé de V. M. Cet objet si majeur, qu'il ne peut être mis en parallèle avec aucun autre, réunit tous les vœux à l'avis des médecins, parce que les moyens ne manqueront jamais à V. M. de suffire à tout, pourvu qu'Elle veuille, par un peu de repos, récupérer ce que des soins et des fatigues trop excessives Lui ont fait perdre depuis quelque temps.

Le parti que l'on vient de prendre ici relativement au projet d'alliance avec la Russie est une suite de tout ce que mes très humbles rapports précédents avaient annoncé. Quoiqu'une maladie douloureuse, de laquelle je ne suis pas à beaucoup près rétabli, m'ait tenu pendant trois semaines dans ma chambre, je n'ai certainement négligé aucun des moyens possibles de faire valoir les grandes raisons d'État qui auraient dû porter le ministère de Versailles à des mesures plus fermes et mieux combinées. Les comtes de Montmorin et de Saint-Priest y étaient fort enclins; mais l'avis de M. Necker a prévalu; ce dernier ne voit que son objet de finance, auquel il croit devoir tout subordonner. L'influence prépondérante dont il jouit dans le moment présent est

fondée sur l'abîme où on se trouve, et sur la terreur qu'inspire la prochaine tenue des États généraux.

Il paraît déjà un nombre de cahiers ou pétitions arrêtées par les provinces; on y voit les demandes les plus absurdes et les plus choquantes contre l'autorité royale. Il y est question de faire prêter un double serment à l'armée, laquelle dorénavant doit dépendre également du Roi et de la Nation. On annonce le projet de former une liste civile au souverain, de lui soustraire le maniement des sommes destinées aux dépenses de l'État, de lui interdire tout acte de pouvoir contre les particuliers, de rendre les ministres responsables aux États généraux de leur administration, et de stipuler la permanence d'une commission intermédiaire qui sera chargée de surveiller le Gouvernement dans les intervalles d'une tenue des États à l'autre. On ne peut encore prévoir jusqu'où s'étendront les effets d'un pareil délire; mais, à en juger par l'espèce d'abandon où se trouve le souverain, par la faiblesse et la peur de son ministère, par l'audace avec laquelle les princes du sang même s'élèvent contre le monarque, on doit présumer comme très possible l'entière subversion de la monarchie, et cela d'autant plus qu'il y existe maintenant une impunité si entière, que le peuple des campagnes se permet toute sorte d'excès et de brigandage jusqu'aux portes de la capitale.

Au milieu de conjonctures aussi critiques, la Reine éprouve des inquiétudes bien vives; Elle en dissimule une partie et tâche d'inspirer à son auguste époux un peu de fermeté. Malheureusement les soins de la Reine n'ont pas à cet égard le succès désirable; ils ne parviennent pas même à maintenir dans l'intérieur de la famille royale la subordination et l'unité dont le défaut cause du scandale et encourage la mauvaise volonté générale. Il m'est bien pénible d'avoir à mettre sous les yeux de V. M. de si fâcheux détails, lesquels, bien loin d'être exagérés, donnent à peine une idée de la réalité des choses telles qu'elles se comportent.

L'état de Monsieur le Dauphin n'a pas empiré depuis quinze jours, mais le peu de changement en mieux que l'on croit y apercevoir de temps en temps n'est pas de nature à donner des espérances fondées, et il est plus que probable qu'il faut y renoncer entièrement.

Depuis mes derniers rapports officiels, je crois avoir persuadé ici que l'*uti possidetis* actuel, posé pour base des propositions de paix à

faire par la Porte, était de toutes les conditions la plus modérée que l'on pouvait attendre de la part des cours impériales. Le comte de Montmorin en est formellement convenu vis-à-vis de moi, et, si le langage que tient le marquis de Noailles à Vienne ne donne pas lieu d'en augurer autrement, j'espère qu'il sera enjoint au comte de Choiseul-Gouffier de remplir de bonne foi et avec zèle tout ce que le prince de Kaunitz lui suggérera pour amener les Turcs à demander la paix. Cet ambassadeur, qui désire beaucoup de parvenir un jour à avoir le même caractère à Vienne, saisira sans doute l'occasion de mériter les bontés de V. M., et ce motif pourrait inspirer quelque confiance dans sa conduite. Le retour des deux courriers français dépêchés à Constantinople ne tardera pas à éclaircir cette importante matière; en attendant, je redoublerai ici d'attention et de soins sur tout ce qui pourra concourir au bien de l'auguste service, autant que le comportera la triste situation des choses dans ce pays-ci et la médiocrité de ceux qui le dirigent.

J'ai remis le mémoire de la dame de Geramb; la Reine ne se rappelle pas de l'avoir vue à Vienne, mais Elle fera donner à son frère une majorité de place qu'il sollicite et qu'il devra à la haute protection que V. M. daigne accorder à sa sœur.

---

111. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 2 avril 1789. — Le parti que l'on vient de prendre ici relativement au projet d'alliance avec la Russie est une suite de tout ce dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. A. depuis plusieurs mois. Quoiqu'une maladie douloureuse, et de laquelle je ne suis pas à beaucoup près rétabli, m'ait tenu pendant trois semaines chez moi, je n'ai certainement négligé aucun des moyens possibles de faire valoir les bonnes raisons qui auraient dû déterminer le ministère de Versailles à des mesures plus fermes et mieux combinées. MM. les comtes de Montmorin et de Saint-Priest y étaient fort portés, mais l'avis de M. Necker a prévalu; ce dernier ne voit que son objet de finances, auquel il croit devoir tout subordonner; d'ailleurs, par les dispositions de la Reine, V. A. aura jugé de ce que l'on pense à Versailles.

On s'y trouve dans un abîme qui fait envisager avec terreur le moment de l'assemblée des États généraux; ils annoncent de funestes revers pour la Royauté, et tout ce que mes dépêches d'office contiennent depuis longtemps à cet égard ne donne qu'une idée incomplète de la révolution qui se prépare dans cette monarchie.

. . . .

Quant au mémoire anonyme[1] que V. A. avait adressé à M. de Choi-

[1] *Mémoire anonyme, dicté par le prince de Kaunitz et envoyé au comte de Choiseul le 5 février 1789 :* «Les cours de Stockholm, de Londres et de Berlin se trouvent avoir un intérêt commun à la continuation de la guerre actuelle entre l'Empire ottoman et les deux cours impériales, en ce qu'elles se flattent que, heureuse ou malheureuse pour la Porte, elle leur fournira l'occasion de pouvoir en tirer un parti avantageux à la future pacification, pourvu qu'elles puissent empêcher que la paix ne se fasse sans leur intervention.

«Mais indépendamment de cet intérêt, qui leur est commun, elles n'ont pas moins chacune des motifs particuliers pour la désirer et que jusqu'ici elles se cachent même encore, au moins en partie, les unes aux autres.

«La cour de Stockholm se flatte que, la guerre continuant, la Porte pourra être dans le cas de devoir lui accorder enfin des subsides à titre de services qu'elle prétendra lui avoir rendus en attaquant la Russie, quoique au fond elle ne l'ait attaquée que dans l'espérance de pouvoir lui enlever la Finlande, pendant qu'elle serait occupée de la guerre avec l'Empire ottoman et que, comme il est notoire, après avoir fait presque aussitôt après l'expérience de l'insuffisance de ses moyens, elle eût déjà fait la paix, si elle avait pu l'obtenir, sans aucun égard aux intérêts de la Porte, à laquelle, malgré cela, elle voudrait faire envisager son agression comme une diversion entreprise en sa faveur.

«La cour de Londres désire de son côté la continuation de la guerre, parce qu'elle se flatte que les services que, pendant sa durée, la marine marchande anglaise pourra avoir rendus à la Porte, quoiqu'ils lui auront été richement payés, seront des titres suffisants pour lui demander et en obtenir des faveurs et des avantages dans son commerce. Mais celle de ces trois puissances, dont les vues secrètes sont les plus vastes et les plus importantes, c'est la cour de Berlin qui ne se propose pas moins que de se procurer un agrandissement considérable en Pologne aux dépens de la Porte, et voici quel est son plan pour y parvenir.

«Elle se borne, quant à présent, encore à exposer comme des droits à la gratitude de la Porte :

«1° Qu'elle occupe une partie considérable des forces de l'Empereur, mais il se trouve que ce service apparent est au fond de nulle valeur, attendu qu'il n'en reste pas moins à ce prince au delà de 200,000 hommes à opposer aux armées ottomanes;

«2° Que par des démonstrations et des menaces, elle a empêché la République de Pologne de contracter une nouvelle alliance avec la Russie contre la Porte, mais il se trouve que la diète de Pologne, actuellement rassemblée, a déclaré solennellement qu'on ne lui en avait pas même fait la proposition et que par conséquent cette assertion est destituée de tout fondement;

«3° Que c'était à elle que l'on devait la résolution prise par la République de se donner et d'avoir sur pied dorénavant une armée de 100,000 hommes; mais comme cette armée pourrait fort bien, tôt ou tard, être employée contre la Porte par l'un ou l'autre des trois puissants voisins de la Pologne, il est manifeste qu'en contribuant à

seul, je me suis fait répéter en dernier lieu par M. de Montmorin qu'il comptait bien que cet ambassadeur en aurait fait usage avec succès...

. . . .

112. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 25 avril 1789. — J'ai reçu, mon cher comte Mercy,

cette révolution, au lieu d'avoir rendu par là un bon office à la Porte, elle lui a rendu un très mauvais service;

«Et enfin 4°, qu'elle s'est opposée à ce que les armées russes ne prennent des quartiers d'hiver en Pologne; mais il se trouve que par là même elle les a engagées à les prendre dans la Moldavie, et que les ayant mis moyennant cela à portée de pouvoir ouvrir la campagne tout de suite en Bessarabie et se porter sur Bender, au lieu de ce service qu'elle prétend faire valoir, elle a rendu également un très mauvais office à la Porte.

«Malgré ces prétendus services, cependant, qui se trouvent être de nulle valeur ou même très contraires aux intérêts de la Porte, quel que soit en dernier résultat pour elle le sort de la guerre si, contre toute vraisemblance, il lui était avantageux, à titre de prétendues obligations qu'elle doit lui avoir, elle propose d'exiger d'elle qu'en compensation des avantages qu'elle pourrait avoir retirés de la guerre, elle cède à l'Empereur la Moldavie et la Valachie à condition qu'il rende la Galicie à la Pologne et que celle-ci, en échange, cède à la Prusse les villes de Dantzig et de Thorn avec leurs districts et d'autres palatinats à sa bienséance et de lui offrir en ce cas la garantie de ses possessions à venir en Europe et même son alliance, s'il le faut, dont toutefois jamais elle ne serait en état de pouvoir remplir les engagements dans l'impossibilité de pouvoir oser jamais se dégarnir à un certain point vis-à-vis des forces de l'Empereur, très supérieures aux siennes. Et le même plan, elle se propose d'en exiger même l'exécution à la Porte, si la guerre tournait à son désavantage, en la menaçant de l'y obliger, si elle s'y refusait, en prenant parti contre elle.

«On ne saurait disconvenir sans doute qu'il est incroyable qu'un tiers, auquel la présente guerre est tout à fait étrangère, puisse imaginer de vouloir faire payer à la Porte les acquisitions importantes qu'il se destine; mais tout incroyable que peut paraître un pareil projet, il n'en est pas moins exactement vrai, comme la Porte le verra, lorsque le moment, auquel on croira pouvoir le lui proposer, sera venu, et comme elle pourra même s'en assurer dès à présent, si elle le veut, en faisant insinuer adroitement au sieur Diez, qu'il pourra être écouté favorablement s'il en fait la proposition, et en l'engageant par là oser la faire.

«On n'a ni peut avoir aucun intérêt à lui donner cet avis salutaire et on peut espérer par conséquent, au moins, qu'elle en saura gré à celui de la part duquel il lui parvient.»

Dans la lettre, en date du 5 février 1789, qui accompagnait l'envoi de ce mémoire, le prince de Kaunitz informait le comte de Choiseul-Gouffier des intentions de la cour de Vienne, qui était disposée à signer le plus tôt possible un traité avec les Turcs sur la base de l'*uti possidetis*, pourvu qu'avant toute chose M. de Bulgakow ait été remis en liberté. M. de Choiseul pouvait nouer en ce sens une négociation secrète avec la Porte.

votre lettre du 2 de ce mois par le courrier, au moment où je fus attaqué d'un crachement de sang assez violent pour mettre pendant une couple de jours ma vie en danger[1]. En ce moment-ci ce crachement de sang a cessé entièrement; mais je me trouve encore si affaibli tant de cette secousse que des suites d'une maladie qui ne m'a presque point quitté depuis neuf mois, et je suis obligé de garder encore le lit, de même que d'user de beaucoup de ménagements, joints à un régime rigoureux qu'il me faudra tenir pendant un temps considérable pour recouvrer mes forces. Ceci nonobstant, je ne veux point laisser partir le courrier qui va s'expédier sans répondre à votre lettre.

J'ai trouvé la réponse de la France touchant l'alliance avec la Russie à la vérité très honnête, puisqu'elle était sincère, vu les embarras multipliés dans lesquels cette puissance se trouve actuellement, et où tout dépendra de l'issue des États généraux. Cette issue m'intéresse infiniment, ne pouvant pas encore me faire une idée à quoi cela aboutira avec des têtes si échauffées, des opinions si diverses et des prétentions si exaltées et si diamétralement opposées, et le Roi et son ministère si faibles.

Vous verrez, mon cher Comte, par les dépêches d'office, que les réponses qui nous sont venues de Constantinople ne sont aucunement pacifiques, que l'alliance entre le roi de Prusse et la Porte avançait, et que, si elle parvient à sa conclusion, il en devra nécessairement résulter, vu les liaisons de la Prusse avec l'Angleterre, que la France se verra privée à jamais de toute influence à Constantinople, et que

[1] Le 16 avril 1789, Joseph II écrivait à son frère Léopold :

«Je vous envoie ce courrier pour vous informer que l'incommodité, qui déjà depuis neuf mois me tourmente, a tout d'un coup dégénéré en une espèce de vomissement de sang que, du premier abord, on a cru pouvoir provenir des hémorroïdes et on m'a appliqué des sangsues, mais comme il a néanmoins continué et même augmenté, puisque d'une fois hier j'ai vomi près de trois onces de sang à la fois, je me suis décidé à me faire administrer publiquement ce matin. Le crachement de sang continue toujours, mais c'est plutôt du sang noir caillé que du sang vif. Les autres symptômes, on les dit bons; effectivement je n'ai point eu de douleur; la respiration est assez libre; je ne suis point fort affaibli et les médecins trouvent le pouls étonnamment bon.» (*Joseph II und Leopold von Toscana, Ihr Briefwechsel, herausgeben von Alfred Ritter von Arneth*, Wien, 1872, in-8°, t. II, p. 235.)

Voir, page 236 et suiv., les lettres de Joseph II à Léopold des 17, 18, 20, 23, 27 et 30 avril, où l'Empereur donne à son frère des nouvelles de sa santé. Les vomissements de sang n'étaient plus revenus, mais les crachats étaient toujours colorés.

l'Angleterre et la Hollande ne manqueront certainement point de profiter de cette circonstance pour nuire à son commerce du Levant.

C'est à présent le moment décisif pour voir si le roi de Prusse, pour se procurer l'agrandissement qu'il convoite, voudra s'unir avec la Porte et sans aucune raison nous faire la guerre, ou si peut-être, en tournant casaque aux Turcs et aux Polonais, il viendra avec des propositions pour se procurer les mêmes avantages par un accord avec la Russie et moi.

L'état critique de la santé du Dauphin me fait beaucoup de peine, et je n'espère plus rien de cet enfant. Je vous joins ici une lettre pour la Reine que, malgré la faiblesse où je suis encore, j'ai cependant écrite de main propre pour diminuer les alarmes qu'Elle aura eues sur ma santé. On dit qu'il y a un soupçon de grossesse.

Le troc de M. de Choiseul-Gouffier pour ambassadeur ici au lieu de M. de Noailles me serait avantageux, car je n'ai aucunement à me louer ni de la fidélité ni de la bonne volonté avec laquelle ce dernier a rendu ce que M. de Choiseul lui marquait.

Adieu, mon cher Comte, soyez bien persuadé de l'estime avec laquelle je suis...

---

113. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 25 avril 1789. — J'ai vu souvent qu'un homme de lettres, et même de beaucoup d'esprit, pouvait ne point avoir celui des affaires, et je vous avoue que le comte de Choiseul me paraît être dans ce cas. Il expose au marquis de Noailles ses appréhensions personnelles et ne nous dit pas un mot de ce qu'il nous eût importé le plus de savoir : c'est-à-dire s'il avait remis au ministère ottoman l'office, dont je lui avais envoyé le canevas, du contenu duquel seul on pouvait espérer l'acquiescement des Turcs à ce qu'on leur proposait. Il ne nous dit pas non plus s'il leur a fait passer le mémoire anonyme de la plus grande importance pour leur ouvrir les yeux sur le chapitre de leurs faux amis et notamment du roi de Prusse. Il paraît même tout au contraire avoir mis la charrue devant les bœufs, en parlant de la délivrance de M. de Bulgakow et de l'*uti possidetis* avant d'y avoir préparé les esprits par son

office ministériel et par la communication dudit mémoire anonyme[1]. Bref, il semble n'avoir point suivi du tout la marche qui lui avait été prescrite, quoiqu'il y fût autorisé, d'après ce que l'on nous a assuré. Au moins le ton et la sécheresse de sa lettre m'autorisent à le craindre, et la manifestation de son opinion particulière me paraît de mauvais augure pour la suite de la part d'un avocat qui pense d'une façon qui nous est si peu favorable.

Il faudra voir cependant ce qu'il nous mandera par le courrier qu'il nous annonce après qu'il aura eu sa conférence, qui est encore une démarche en contradiction manifeste avec tout le secret possible qui lui avait été recommandé, et propre à tout gâter, si elle n'a pas été précédée par la communication de son office et du mémoire anonyme. En un mot, si telle a été sa marche, elle est le comble de l'ineptie, et il est très reprochable, et tout ce que je puis faire, c'est de ne pas le condamner définitivement avant l'arrivée de la dépêche qu'il annonce par la voie de Raguse.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'ainsi que le marquis de Noailles, cet homme aime mieux les Turcs que nous, et qu'à moins que dans le cabinet de Versailles on ne pense comme eux, les sentiments de ces deux messieurs ont grand besoin d'être rectifiés : ce que vous pourrez faire sentir convenablement, dans le cas contraire, au comte de Montmorin.

En attendant, comme vous le verrez, j'ai cru devoir faire ce que

[1] Le marquis de Noailles, écrivait, le 18 avril, au prince de Kaunitz :

«Les deux bases de l'élargissement préalable de M. de Bulgakow et de l'*uti possidetis* avaient déjà été annoncées avant la conférence, afin de pouvoir en pressentir le double effet sur le Divan et sur la Nation par leur première impression sur le Capitan Pacha et sur le Reis Effendi. Ces deux ministres, en convenant tacitement que la première demande était juste, la trouvaient susceptible d'un grand désavantage actuel, qui serait la dispersion des troupes ottomanes, à quoi la plus légère opinion d'une paix prochaine ferait tomber les armes des mains. Quant à la deuxième base de l'*uti possidetis*, ils en ont été effrayés, comme d'une demande supérieure à celles mêmes des Russes dans l'autre guerre, après six campagnes malheureuses, le Danube passé, la flotte brûlée et la capitale menacée. Ils ajoutent que la différence de leur position présente le concours du roi de Prusse, qui leur permet d'attaquer leur ennemi avant la fin de la campagne.

«D'après cette situation des esprits, il est à craindre que les premières propositions sans tempérament ne poussent le Ministère et la Nation dans les bras des ennemis des deux cours impériales..... Le ministre de Prusse, qui séduit chaque jour davantage la crédulité turque, oppose à tous les efforts pour le bien et la paix les promesses, les intrigues, les fictions.....»

j'ai fait[1]. Ce que l'on pourra vous dire à cet égard nous fera voir plus clair sur bien des choses, et, à cette fin, vous voudrez bien nous en informer le plus tôt que vous pourrez.

Du reste, tout ce qui se passe actuellement en France, non moins que la prochaine assemblée des États généraux, paraît menacer une révolution, et je souhaite qu'elle soit plus favorable que je ne m'en flatte, parce que je vois que l'on n'a pas des idées nettes sur l'état des choses et qu'il ne peut en résulter que de fausses mesures. Cela fait encore une de ces situations, qui devrait faire sentir à la France la valeur inappréciable de son alliance avec la maison d'Autriche. Je serai bien aise d'avoir de vos nouvelles le plus tôt que vous pourrez m'en donner, et en attendant, mon bon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

(1) Le 25 avril 1789 le prince de Kaunitz, dans son rescript d'office, écrivait au comte de Mercy que, d'après les dernières nouvelles reçues de Constantinople, la conclusion d'un accord général convenable avec les Turcs paraissait impossible cette année; mais que par contre ils semblaient tout disposés à conclure une paix particulière avec la cour de Vienne aux conditions qu'elle proposait; c'était même depuis longtemps le secret désir du Ministère turc, et le Grand Vizir lui-même, qui dans les circonstances actuelles ne pourrait pas, sans exposer sa tête, conclure une paix avec la Russie, s'accommoderait d'une paix particulière avec l'Autriche.

En fait les conséquences de cette paix particulière amèneraient la conclusion d'un traité commun. D'une part la Russie, affaiblie comme elle est maintenant et obligée de partager ses forces, serait réduite à la défensive. Mais il n'y avait pas à douter du succès de cette tactique appuyée sur l'excellent boulevard que ses conquêtes lui avaient donné. Aussi les deux parties, bientôt fatiguées d'une guerre, qui ne pourrait leur procurer aucun avantage, demanderaient bientôt la paix.

C'est pourquoi la France devrait s'empresser de faire conclure cette convention particulière; car elle y trouverait cet avantage si considérable qu'une bonne fois la bride serait mise à la cour de Prusse, qui veut tout brouiller et est le centre et le moteur de toutes les intrigues et de tous les troubles qui se préparent dans les autres parties de l'Europe. De cette façon la tranquillité indispensable à la France serait assurée.

Si l'on juge impartialement le peu d'importance de nos demandes, basées sur l'*uti possidetis* actuel, si l'on considère qu'après la prise d'Oczakow par les Russes, il est presque indifférent que Chotym soit dans les mains de l'Autriche ou dans celles des Turcs, la France n'hésitera pas à envoyer au comte de Choiseul-Gouffier des instructions conformes aux désirs de la cour de Vienne, ce qui est le seul moyen d'amener la paix, car l'Empereur est bien résolu à ne signer qu'un traité lui donnant des satisfactions convenables.

114. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 10 mai 1789. — Le garde-noble mensuel que j'attendais avec tant d'impatience, m'a remis le 4 après-midi les très gracieux ordres de V. M. datés du 25 avril, et dès le même soir j'envoyai à la Reine la lettre qui Lui était adressée, et qui, étant écrite de main propre, devait calmer les vives inquiétudes qui ont agité cette auguste princesse pendant plusieurs jours. Je ne puis exprimer la consternation où m'avaient jeté des nouvelles aussi imprévues que l'étaient celles mandées par le marquis de Noailles en date du 16 avril, et il fallut rester dans cette perplexité pendant trente-six heures sans qu'il m'arrivât directement un seul mot qui eût pu soulager ma détresse et me mettre dans le cas de diminuer celle de la Reine qui, dans cet espace de temps, m'envoya deux courriers de Versailles dans l'espoir de quelque avis favorable. Enfin, grâce au ciel, ce cruel moment est dissipé, et il ne se reproduira plus au moyen du repos si nécessaire que V. M. ne peut refuser à sa précieuse conservation et aux vœux de ses fidèles sujets.

Ce motif ajoute encore à mon zèle pour tout ce qui peut concourir à une paix prompte et si désirable. Ma dépêche d'office expose combien on se propose ici d'y coopérer efficacement. Le langage que le comte de Montmorin m'a tenu sur ce chapitre paraît honnête et sincère; il a relevé lui-même les réticences déplacées du marquis de Noailles dans ses communications, et les défauts de précision du comte de Choiseul dans la manière de remplir ce qui lui a été dicté par le prince de Kaunitz. Il est à croire que ces deux ambassadeurs rectifieront leur conduite, et je veillerai de près à ce qu'ils y soient astreints. Mais par cette fatalité singulière, il semble qu'on ne pense bien ici que dans les circonstances où l'on se trouve presque dans l'impossibilité d'agir de même.

Il n'y a que l'inspection locale qui puisse donner une juste idée du misérable état où la cour de Versailles est réduite dans ce moment-ci. Les détails que je transmets sur ce chapitre ne sont que des aperçus incomplets. La mauvaise volonté, peut-être plus que la réalité, porte le public à croire que tout ce qui se passe n'inspire au Roi que de l'insouciance et de l'ennui. Le ministère reste craintif, sans nerf,

sans action; le seul directeur des finances tient tête à l'orage; mais isolé, sans secours, sans appui, il se voit en butte à une cabale d'autant plus redoutable que les deux frères du Roi s'y rallient et donnent plus d'essor au clergé et à la noblesse, qui conspirent contre le gouvernement.

Dans ce premier moment décisif de l'ouverture des États généraux, les aspects, au lieu de s'améliorer, deviennent de plus en plus critiques. Je ne sais si avant le départ du garde-noble il me sera possible de me procurer les discours prononcés à la première séance; celui du Roi a eu de la réussite, mais celui de M. Necker, qui a duré trois heures, qui embrasse tous les objets de l'administration et qui paraît rédigé avec art, n'a excité dans le premier instant que des critiques, des murmures, même dans l'ordre du Tiers État, qui y a trouvé une diminution de ses espérances d'obtenir les demandes qu'il forme. Si la légèreté naturelle à cette nation n'offre pas promptement quelques moyens de la ramener, la révolution sera consommée; la souveraineté perdue au moins pour le règne présent, et la monarchie française perdra toute consistance pour longtemps, soit dans son intérieur, soit dans son influence politique au dehors; et ce qui rend invraisemblables les remèdes à de si grands maux, c'est la preuve manifeste que cette nation, qui prétend à tous les genres d'esprit et de connaissances, a perdu jusqu'aux moindres traces d'aptitude à se conduire, qu'elle a renoncé à son ancienne affection pour ses maîtres et qu'elle est pervertie dans tout ce que peut et doit dicter le patriotisme et la raison.

V. M. daignera juger combien un pareil état de choses rend accablante la position de la Reine. Tous les regards sont tournés vers Elle en raison de l'inactivité que l'on suppose à son auguste époux; il suit de là une responsabilité d'autant plus injuste, que tout ce que la Reine imagine et propose pour le mieux est rarement suivi et toujours incomplètement effectué. Il ne reste à cette princesse que le parti d'une conduite passive ou, pour le moins, qui en ait les apparences. Souvent provoquée par les princes, ses beaux-frères, d'appuyer leur système ou de transmettre au Roi leurs idées, Elle évite de s'en charger, et ne s'occupe que du soin de ramener ces princes à leur devoir par des raisonnements conciliants, qu'il faut substituer aux moyens d'autorité, dont jamais on n'a voulu faire usage.

L'état de Monsieur le Dauphin est toujours à peu près le même; un dévoiement, qui ne l'affaiblit pas autant qu'on aurait pu le craindre, est interprété diversement par les médecins; les uns le regardent comme une crise salutaire, les autres prévoient qu'elle ne peut aboutir qu'à l'extinction du peu de force qui reste au malade. L'enflure ne diminue pas et il n'existe aucun symptôme problable de guérison. Les bruits d'une grossesse de la Reine se sont répandus même dans Paris; mais ils n'ont pas eu le moindre fondement. Il serait bien à désirer qu'ils se réalisassent dans la suite, malgré la bonne santé dont jouit M. le duc de Normandie.

Relativement à ce que V. M. daigne m'observer sur le système et les vues du roi de Prusse, je crois pouvoir affirmer que le cabinet de Versailles est actuellement aussi aliéné, aussi en garde et méfiant de la cour de Berlin, qu'il était ci-devant enclin à la ménager, et qu'au moins de ce côté il n'existera plus rien de louche dans ce qui intéresse l'auguste service.

---

115. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 10 mai 1789. — Les dispositions à la confiance et à la franchise où j'ai trouvé dernièrement M. de Montmorin, m'ont donné toute facilité à lui insinuer le contenu de la lettre particulière dont V. A. m'honore en date du 25 avril; le ministre s'était douté de lui-même de ce que j'avais à lui dire à cet égard; mais il m'a bien prié d'engager V. A. à ne pas faire connaître à MM. de Noailles et de Choiseul l'improbation que l'on a voulu donner à leur conduite. J'ai fort insisté sur l'omission vraiment choquante de M. de Choiseul d'avoir laissé dans le doute s'il a fait ou non usage du mémoire anonyme, ce qui semblait indiquer qu'il n'en avait senti ni auguré l'importance. M. de Montmorin, en convenant de ma remarque, a promis de rectifier le passé et de mieux surveiller le présent; il m'a marqué en tout point une bonne volonté, que je devrais croire sincère, mais, par une étrange fatalité, il arrive que l'on n'adopte ici des sentiments et des dispositions favorables que lorsqu'on se trouve dans une sorte d'impuissance de rendre l'un et l'autre efficacement utiles au bien de la chose.

La Reine a été fort alarmée de la maladie de l'Empereur; cet événement, qui semble rendre la paix plus désirable, même nécessaire, ajoutera à mon zèle pour tâcher de coopérer ici au succès des mesures que votre profonde sagesse, Monseigneur, a imaginées dans une circonstance aussi délicate que difficile par les ménagements à garder avec la Russie et par tant d'autres considérations dont je ne puis qu'entrevoir les lueurs.

P. S. Il n'a plus été possible de retrouver le premier offre du prix des deux tableaux du sieur Braun [1], je vais les renvoyer par la voie d'Ulm, ainsi que V. A. me l'ordonne.

Le grand usage que l'on fait ici du bois d'acajou rend très difficiles les moyens de s'en procurer des morceaux d'élite; et soit pour la qualité, soit pour le prix, c'est un vrai hasard qui m'a fait acquérir les trois madriers que V. A. a désirés et qui partiront cette semaine par Strasbourg et Ulm; ils ont été emballés sous mes yeux par le plus habile ébéniste de Paris et avec les précautions les plus recherchées; quoique l'on m'assure qu'il n'y a presque pas possibilité d'accidents à craindre, il me reste de l'inquiétude sur le transport d'une masse aussi lourde exposée aux cahots des voitures publiques, il me tarde bien de savoir ce bois arrivé en bon état, et cela d'autant plus que dans tous les magasins de Paris il ne s'en trouve plus de pareil.

---

116. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 17 mai 1789. — Mon cher comte Mercy, je ne puis que me rapporter à ce qui vous sera envoyé par ce courrier de la part du prince de Kaunitz, d'autant plus que je suis encore très faible et à peine convalescent d'une fièvre continue rémittente qui m'a tenu

[1] Adam Braun, peintre de genre, né à Vienne en 1750 et mort dans cette ville en 1827. Autrefois ses œuvres étaient fort appréciées. La galerie impériale de Vienne possède de Braun un tableau représentant une dame qui fait enfiler à un seigneur une aiguille à coudre. Joseph II, pour cette œuvre, fit au peintre un présent de cent ducats.

IMPRIMERIE NATIONALE.

presque huit jours au lit, mais de laquelle je suis quitte à cette heure.

Vous voilà dans les grands événements; l'assemblée des États généraux. Si M. Necker trouve moyen d'en tirer le Roi avec profit et honneur, j'admirerai ses grand talents; mais je crains bien que ce sera le contraire et qu'au moins l'honneur y sera cruellement sacrifié à la nécessité d'avoir de l'argent.

J'attends d'un moment à l'autre la nouvelle de la mort de mon neveu, le Dauphin, que vous me disiez déjà très mal dans votre dernière lettre; c'est une cruelle situation pour la Reine que de voir tout ce qui arrive. Je vous prie de lui remettre cette lettre [1].

Adieu, mon cher Comte, portez-vous bien et soyez assuré de l'amitié avec laquelle je suis.....

---

117. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 17 mai 1789. — Ma lettre d'office vous apprend, mon cher Comte, l'état où en était la négociation à Constantinople au moment du départ de ces dernières lettres du 6 et 7 avril dernier [2], mais,

[1] Cette lettre manque.

[2] Le 6 avril 1789 le comte de Choiseul-Gouffier écrivait au prince de Kaunitz :

« V. A. connait trop bien la méfiance si naturelle aux Turcs et les soupçons qu'on cherche à leur inspirer contre la loyauté de la cour de France pour ne pas sentir avec quels ménagements j'ai dû leur présenter l'opinion du Roi, mon maître, sur le désavantage de leur position, à quels détours il m'a fallu recourir pour tracer les tristes vérités dont V. A. a bien voulu me fournir le rapprochement et pour suggérer enfin la proposition d'un sacrifice aussi pénible que celui de l'*uti possedetis* actuel. Aussi cette ouverture, malgré tous mes soins, a-t-elle produit une forte sensation et peut-être aurait-elle influé sur la confiance que m'accordent les ministres ottomans, si je ne me fusse hâté d'appeler leur attention et d'insister particulièrement sur la première condition, sur le préalable nécessaire sans lequel toute discussion sur les autres points devenait infructueuse.

« Presque tous les membres de l'administration sentent intérieurement la justice de cette demande et l'inutilité de prolonger la captivité de M. de Bulgakow; plusieurs regrettent vivement qu'on ne l'ait point élargi à l'époque où le Grand Vizir m'en avait fait la promesse formelle; mais cette secrète conviction n'influe malheureusement point sur leur conduite et aucun d'entre eux n'est assez affermi ou assez téméraire pour oser se permettre une opinion personnelle, encore bien moins, lorsqu'elle est opposée au vœu public et au fanatisme du Mufti et de ses adhérents. Jamais le Ministère ottoman n'a été plus divisé; jamais ses membres n'ont été plus

moyennant l'avènement au trône du sultan Sélim, tout cela n'est peut-être plus vrai aujourd'hui. Vraisemblablement dans peu nous verrons

craintifs, plus incertains et les gens de bon sens plus retenus par l'appréhension de se compromettre.

. . . .

«La prise d'Oczakow n'a pas produit le découragement que les cours impériales pouvaient en espérer. Cette nouvelle, d'abord cachée soigneusement et puis rendue longtemps incertaine par l'inconcevable adresse du Ministère, ne fait qu'accroître l'embarras et les terreurs des amis de la paix, car ils prévoient que la Russie ne consentira point à restituer cette importante conquête et personne ne pouvant hasarder d'en conseiller le sacrifice, ils sont tous forcés pour leur propre salut d'adopter intérieurement l'opinion de leurs fanatiques adversaires.

«Tels sont, mon prince, quelques-uns des motifs qui, fortifiés par les promesses sans cesse répétées des quatre puissances confédérées, ont entraîné la majorité des opinions dans un grand *Muscharere*, tenu le 21 de mars; il avait été précédé de quelques comités dans lesquels plusieurs ministres et un personnage puissant avaient vainement appuyé mes observations et mes instances.

«Il a été décidé dans cette assemblée : «que la dignité de l'Empire ne lui permettait point de demander la paix à la cour «de Russie, dont les procédés violents avaient «exigé une rupture, surtout s'il fallait l'acheter par des sacrifices aussi importants que «la cession des places et pays tombés momentanément entre les mains de l'ennemi; «qu'il fallait employer toutes les forces de «l'Empire pour les recouvrer et tout risquer plutôt que de retomber dans la position intolérable, dont la guerre avait, «avec juste raison, paru le seul remède; «que les mêmes motifs d'éloignement «n'existant point envers la cour de Vienne, «la Porte, qui n'avait pu voir sans douleur «rompre une paix de cinquante années, «confirmée de sa part par toutes les condescendances qui semblaient devoir satisfaire S. M. I. écouterait volontiers les «propositions qui pourraient lui être faites «à cet égard par la cour de France, également amie des deux puissances, et se prêterait à tous les arrangements compatibles «avec la dignité de l'Empire ottoman;

«Qu'au reste cette délibération du *Muschavere* ne devrait être regardée que «comme purement consultative; que le «résultat motivé en serait sur-le-champ «expédié au Grand Vizir, pour qu'il prononçât souverainement et en vertu de son «autorité illimitée ce qu'il jugerait convenable aux intérêts de l'État dont il est le «chef;

«Qu'il convenait d'attendre cette décision pour donner à l'Ambassadeur de «France la conférence proposée, puisqu'il «exigerait sans doute une réponse précise à «transmettre aux cours de Vienne et de «Versailles, réponse qui ne pouvait être «donnée qu'au retour du courrier, expédié «au camp.»

«Le Reis-Effendi s'est acquitté de cette commission avec toute l'adresse dont il est capable et avec un zèle qui prouve combien il désirerait réussir dans cette négociation; malgré ses diverses tentatives il n'a jamais obtenu de moi que la même réponse et la seule que je puisse lui faire «que le cas d'une pareille proposition «n'ayant pas même été prévu, je n'avais «reçu aucune espèce d'instructions à cet «égard; mais que, puisqu'il me pressait de «déposer, ainsi qu'il a bien voulu s'y «prêter souvent avec moi, le caractère ministériel pour lui laisser entrevoir confidentiellement mon opinion, je ne pensais «pas que la Porte pût altérer le système de «S. M. I. et cette fidélité à remplir des engagements dont il a donné de si fortes «preuves; que la Porte, en adoptant cette «vaine espérance, ne ferait que perdre un

plus clair sur l'avenir, et jusque-là je n'ai pu me permettre que ce que contient ma dernière lettre au comte de Choiseul, dont cette expédi-

«temps précieux, mais que cependant, toujours prêt à remplir avec une rigoureuse impartialité les fonctions honorables qui m'étaient confiées, je ne refusais point de transmettre ces insinuations dans la forme qui me serait prescrite, si la volonté du Grand Vizir se trouvait en cela conforme à l'opinion du *Muschavere;* que je devais cependant ajouter que dans tous cas S. M. I. persisterait certainement à exiger le renvoi du ministre russe; qu'elle ne voudrait rien écouter sans ce préalable et que le désir manifesté par la Porte était un motif de plus pour ne pas balancer à réparer promptement cette violation du droit des gens.»

«Reschid tenta de réfuter mes raisons et voulut me persuader de ne pas insister sur ce point, qui inspirerait trop aux ministres la crainte d'être compromis, mais je persistai, ainsi que je le ferai toujours, à ne lui laisser aucune espérance à cet égard.

«Le Reis-Effendi, s'appuyant alors de tout ce que je lui ai si souvent répété des projets du roi de Prusse et particulièrement des vues développées dans le mémoire anonyme, me fit répondre que l'idée d'un arrangement particulier «entre la Porte et la cour de Vienne ne lui paraissait pas incompatible avec les engagements qui lient S. M. I. et que ce ne serait à proprement parler qu'un changement de dispositions, utile même à son alliance, s'il était vrai que la cour de Berlin eût les projets ambitieux qu'on lui suppose; que dans ce cas les cours impériales devaient voir en elle un ennemi d'autant plus dangereux qu'il cherche à cacher les coups qu'il s'apprête à leur porter; que déjà les démarches du roi de Prusse en Pologne et les offres faites à la Porte pouvaient être regardées comme un commencement d'hostilité; que les cours de Vienne et de Pétersbourg, ayant donc à se défendre contre deux adversaires redoutables, il était naturel qu'elles se partageassent le soin de leur défense commune et que chacune d'elles préférât de combattre son ennemi personnel; que, tandis que les Russes et les Turcs décideraient ensemble leur propre différend, les vrais intérêts de l'Empereur semblaient exiger qu'il s'occupât de contenir une puissance rivale, qui ne cesserait jamais de l'être et qui pourrait lui causer des embarras dont les plus grands avantages sur les Turcs ne sauraient le dédommager.»

«Deux jours après le Reis-Effendi étant encore revenu sur ce même objet et le discutant avec le sieur Fonton, mon premier drogman, se servit d'expressions qui firent croire à cet interprète, très éclairé, qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire consentir la Porte à ce que S. M. I., concluant la paix, se reportât à l'époque de la déclaration de guerre et pût conséquemment revenir au parti qu'elle était alors libre de choisir, se bornant à fournir aux Russes les secours stipulés par le traité d'alliance.

«Condition équivalente, si je ne m'abuse, à une trêve partielle et locale qui garantirait à S. M. I. la sûreté de ses frontières, lui rendrait la facilité de porter la plus grande partie de ses forces vers d'autres points et laisserait l'armée russe, renforcée de 30,000 Autrichiens, toujours parfaitement complets, agir offensivement sur le territoire ennemi.

«Arrangement qui pourrait avoir des suites plus importantes encore en ce qu'il ne manquerait pas d'exciter la censure de ceux mêmes qui l'auraient conseillé, et que les ennemis du Grand Vizir y trouveraient des moyens presque infaillibles de le perdre, disgrâce dont je vous prie de vous rappeler que dépend absolument la paix, parce qu'elle entraînera la perte du Mufti et de tous ses partisans.

«Je prie au reste V. A. de vouloir bien

tion vous apporte copie[1]. Quant à moi, je vous avoue que je crains fort que la Porte ne se prêtera ni à une paix commune, ni même à

observer que le sentiment, que je viens de supposer à Reschid-Effendi n'a pas été clairement énoncé et que peut-être n'a-t-il pas attaché à ses expressions le sens que j'ai cru y trouver. Lorsque je puis entrevoir un moyen de rapprochement, je dois l'accueillir et vous soumettre, mon prince, jusqu'à de simples présomptions.

«Le *Muschavere* du 21 mars était trop nombreux pour que le résultat ait pu en demeurer parfaitement secret, et les ministres de Prusse et de Suède, instruits vaguement qu'on y avait traité la question de quelque arrangement pacifique avec la cour de Vienne, ont pris l'alarme et fait au ministère des observations dont la violence prouve combien un tel événement déconcerterait leurs projets.

«Je n'aurai, mon prince, l'entrevue projetée qu'après le retour du courrier expédié au camp pour connaître les intentions du Grand Vizir et je crains bien qu'elles ne soient conformes à l'avis du *Muschavere*, quand même Bender se serait rendu, comme le prétend une partie du public, etc.»

Voir quelques passages bizarres de la fin de ce long rapport aux pages 226 et 227 de l'ouvrage ayant pour titre : *Choiseul-Gouffier. La France en Orient sous Louis XVI*, par Léonce Pingaud. Paris, 1887, in-8°.

(1) *Kaunitz à Choiseul-Gouffier.*

«*Vienne, ce 15 mai 1789.* — Votre lettre du 6 avril confirme bien, Monsieur l'Ambassadeur, les appréhensions que votre précédente expédition à M. de Noailles nous avait données et si, à la date de cette lettre, le peu de dispositions du ministère ottoman pour une paix commune avec les deux cours impériales sur un pied convenable à leur dignité, se manifestait déjà d'une manière si positive, il est fort à craindre que la révolution survenue le lendemain même de votre lettre ne les ait augmentées. Elle nous laisse entrevoir à la vérité de la part de la Porte plus de dispositions et même de l'empressement pour une paix séparée avec l'Empereur et il est vraisemblable que le changement arrivé sur le trône et celui qui s'en sera suivi dans le ministère ottoman, n'en apporteront aucun dans le désir et dans le besoin de la Porte de se décharger du fardeau d'une double guerre.

«Mais si ces considérations rassurent en quelque manière sur le cas du *pis-aller* énoncé et prévu dans ma lettre à V. E. du 23 avril, l'Empereur n'en est pas moins extrêmement affecté de ce que les circonstances favorisent si peu son espoir et son désir de ne point devoir acquiescer à un pis-aller, qui ne répondrait qu'incomplètement à l'étendue de son zèle pour les intérêts de sa haute alliée. Quoique la situation des deux cours impériales soit telle que notre paix particulière serait encore préférable pour leur bien commun à la continuation de la guerre de part et d'autre, vu les plus grands dangers auxquels celle-ci pourrait les exposer de la part des ennemis cachés des cours alliées et du repos public, S. M. I. ne peut envisager néanmoins qu'avec la plus sensible peine un parti auquel la sagesse éminente de l'Impératrice a bien pu attacher le consentement de l'approbation de cette auguste souveraine, mais auquel l'Empereur ne cédera qu'en faisant violence à des sentiments, qui ont jusqu'ici dirigé toutes les opérations de son règne et auxquels ce prince s'est toujours fait une gloire de sacrifier toute autre considération.

«Ce qui soutient toutefois l'espérance que S. M. I. ne peut se résoudre d'abandonner de la possibilité d'une paix commune, c'est la satisfaction de voir la négociation entre les mains d'un ministre qui réunit les intentions les plus zélées aux qualités et aux ressources les plus propres à faire réussir des choses difficiles. Je suis chargé de vous

une paix particulière, à moins que les armées des deux cours impériales, chacune de son côté, en gros et en détail, ne combatte et ne batte celles du grand vizir, surtout si M. le comte de Choiseul n'a pas fait usage de la note dont je lui ai envoyé le canevas par ma première expédition; attendu que, s'il y a changé quelque chose, ajouté ou retranché, il aura tout gâté; sur quoi je ne suis nullement sans inquiétude et continuerai à y rester jusqu'à ce qu'il nous ait informé de l'historique de sa conférence et de son résultat.

La triste situation des affaires intérieures de la France doit avoir

témoigner, Monsieur, combien elle approuve et apprécie tout ce que vous avez fait pour vous frayer une route à travers de tant d'obstacles.

« S. M. I. est persuadée que les nouvelles difficultés qu'apportera l'avénement de Selim, ainsi que son début ne donne que trop lieu de le craindre, à une pacification commune, vous auront toutefois animé à redoubler de soins pour l'effectuer, si cela est humainement possible; que le contenu de ma lettre du 23 avril vous ayant mis à même de sonder au besoin les ministres de la Porte sur le cas d'une paix particulière, V. Exc. n'aura employé ce moyen qu'à la dernière extrémité et que même alors vous n'y aurez d'abord recouru que dans la vue de vous en servir comme d'une planche à la négociation de la double paix.

« Les réflexions que renferme votre dernière lettre sur le parti qu'on pourrait tirer en tous cas de cette voie d'acheminement, sont si bien adaptées au naturel de la nation avec laquelle nous avons à faire que j'en attends un effet favorable, si quelque chose est encore capable d'en produire un à cet égard.

« Ma lettre du 23 avril vous aura convaincu au reste que nous ne nous sommes point fait illusion sur l'état des choses là-bas et comme nous n'avons pas tardé en conséquence de vous faire connaître tout ce que les inclinations modérées des deux cours et leur soin pour le maintien de la tranquillité générale peuvent les engager de faire de leur part, pour atteindre du moins à ce dernier objet, il ne reste rien à y ajouter ultérieurement aujourd'hui.

« S'il existait d'autres moyens possibles de remplir le but d'une manière qui conciliât mieux les diverses considérations que nous désirerions tant d'allier en cette importante occasion, soyez bien persuadé que nous l'embrasserions avec joie. Mais le parti auquel il a paru à V. Exc. que Reschid-Effendi faisait allusion dans son entretien avec le sieur Fonton, serait bien loin de satisfaire à ce que les circonstances exigent, quand même la supposition qui en fait la base, savoir qu'en assistant la cour de Russie de toutes nos forces nous avons outrepassé les obligations de notre alliance avec elle, serait aussi fondée qu'elle ne l'est en aucune manière; car ce parti se réduirait au fond à une sorte d'armistice entre nous et la Porte, lequel laisserait notre situation envers elle dans un état absolument précaire et sujet de moment à autre au chapitre des accidents, ouvrirait en même temps une libre carrière aux machinations et aux instigations des cours malintentionnées et moyennant cela nous ferait manquer de tous côtés le seul motif qui a pu déterminer les deux cours impériales à songer à l'admission d'une paix particulière de l'une ou de l'autre, s'il fallait désespérer d'une paix commune, celui d'effectuer que du moins l'une d'elles ait les bras libres du côté de la Porte pour être à portée de veiller aux dangers, dont leurs intérêts communs sont menacés d'ailleurs. »

pris couleur dans ce moment-ci. Je souhaite bien cordialement que ce soit en bien, mais bien au delà de ce que j'en espère.

Quant à l'Espagne, je crois devoir vous informer dans notre intimité, que la misérable envie d'avoir l'air d'être un homme d'importance, engage M. de Florida Blanca à se lâcher vis-à-vis de M. de Sandoz[1] sur les affaires générales de la façon du monde la plus imprudente, non seulement au sujet des cours impériales, mais même sur les liaisons de l'Espagne avec la France, et je me crois bien fondé à appréhender les suites d'une conduite aussi mal raisonnée.

Je suis bien peiné, mon bon ami, de ce que vos infirmités deviennent si fréquentes: je me flatte cependant qu'elles ne sont d'aucune conséquence, et je le souhaite bien vivement, avec le sentiment de la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie.

---

118. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 4 juin 1789. — Depuis quelques jours, il s'était élevé de nouvelles inquiétudes sur la santé de V. M. I., mais l'arrivée du garde-noble porteur de ses très gracieux ordres, en date du 17, les a fait cesser. La Reine a été tranquillisée par la lettre de main propre qui Lui était adressée; Elle se persuade que le changement d'air joint, s'il est possible, à un peu de repos, procureront à V. M. un rétablissement solide qui sera, j'ose le dire, le dédommagement de la peine profonde que son indisposition répétée m'a fait éprouver.

Dans la semaine dernière, on a cru perdre M. le Dauphin; pendant vingt-quatre heures son état a été une vraie agonie, cependant la nature a encore fait un effort qui donne du répit sans espoir de guérison. Quoique la Reine soit résignée à l'événement, il n'en est que plus amer par une attente prolongée, au milieu des circonstances qui, dans tous les sens, ne présentent que des aspects alarmants.

Depuis le jour où les États généraux se sont assemblés, tout s'y passe en vaines disputes sur la manière d'opiner soit par ordre, soit par tête. La nation s'est déshonorée par le choix des députés et le

[1] Ministre du roi de Prusse à Madrid.

Gouvernement a commis une faute irréparable en négligeant des précautions qu'il lui aurait été facile de prendre pour écarter quelques détestables sujets, qui infailliblement occasionneront la ruine de la chose publique. Les différents ordres, désunis sur tous les points, ne paraissent d'accord que sur celui de faire essuyer les plus grandes humiliations à l'autorité qui reste dans une léthargie absolue. Le Roi incline pour le Clergé et la Noblesse; M. Necker est plus porté pour le Tiers État; de ce contraste d'opinions, il en résulte une incertitude dans les délibérations et un foyer d'intrigues dont les effets sont incalculables. Un parti violent serait peut-être le seul qui pût sauver la Royauté; mais il n'est pas probable qu'elle se détermine à le prendre, et, dans ce cas, il faudra qu'elle subisse la loi la plus dure. Le dénouement de cette fatale crise ne saurait être éloigné; les dernières ressources des finances ne peuvent s'étendre au delà du mois de juillet; il reste même très problématique si, en sacrifiant l'honneur, il y aura moyen de se procurer de l'argent. Ma dépêche d'office présente à cet égard d'autres observations qui seront mises sous les yeux de V. M.; Elle daignera y voir, relativement aux objets politiques, quelques détails qui seraient assez satisfaisants si la France se trouvait en meilleure mesure de donner de l'efficacité aux bonnes intentions qu'elle témoigne.

Quelque intéressant que soit ici l'état des choses, quelque rapprochée qu'en soit l'issue, je ne pourrais cependant aujourd'hui ajouter à mon très humble rapport que des conjectures trop incertaines pour oser les hasarder. Les apparences indiquent manifestement une catastrophe des plus remarquables, mais quand il s'agit d'une nation dont le caractère n'est que légèreté et inconséquence, le moindre incident peut faire varier les chances; il s'agit de voir celles que le hasard amènera et jusqu'à quel point elles décideront du sort de cette monarchie.

119. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 4 juin 1789. — Ma dépêche d'office d'aujourd'hui expose la manière dont j'ai tâché de remplir les ordres dont V. A. m'a honoré en date du 17 de mai; elle y verra que M. de Montmorin n'a pas

varié dans le langage qu'il m'avait tenu ci-devant, et dont j'ai rendu compte par le dernier courrier qui n'était pas encore arrivé à Vienne, lorsque celui que je viens de recevoir en a été expédié; la situation presque incroyable où l'on se trouve ici n'admet pas que l'on soit ni réticent, ni de mauvaise foi vis-à-vis du seul allié sur lequel on puisse compter, et, d'après ce principe, je présume que l'on se prêtera fidèlement à tout ce que V. A. voudra indiquer relativement aux affaires ottomanes; il est fâcheux que ces dispositions favorables de la France aient lieu dans un temps où la détresse lui laisse si peu de moyens de rendre la bonne volonté efficace; en sondant l'opinion de M. de Montmorin sur M. de Florida Blanca, il m'a paru que le ministre français pourrait bien être la dupe du ministre espagnol; mais en cherchant à exciter l'attention du premier, j'ai cru devoir user avec circonspection de ce que V. A. a bien voulu me confier sur le second; M. de Montmorin est persuadé que celui-ci ne restera pas longtemps en place[1].

120. — JOSEPH II À MERCY.

Laxenbourg, ce 17 juin 1789. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu par le courrier garde-noble votre lettre et celle de la Reine[2]. Je vous laisse juger, par le tendre attachement que vous me connaissez pour ma sœur, combien j'étais touché de la perte qu'Elle vient de faire de son fils, surtout dans des moments si critiques et si fâcheux.

Vous avez très bien fait d'avoir demandé un démenti formel du mensonge que contient le libelle intitulé : *L'Orateur des États généraux*, car il importe autant au gouvernement de France de détromper le public de la manière la plus claire de l'assertion de m'avoir fait passer de l'argent, qu'il m'importe qu'on sache que je n'en ai point reçu, ni jamais demandé.

Si le Roi ne prend pas le parti de déclarer bien fermement aux États généraux qu'il ne les regardait que comme une assemblée consultative dont les décisions ne pouvaient le lier aucunement dans

[1] Nous avons supprimé le paragraphe suivant, où M. de Mercy répète mot pour mot une partie de ce qu'il écrivait le même jour à l'Empereur sur la situation intérieure de la France.

[2] Cette lettre de la Reine manque.

l'exercice de son pouvoir, que voyant les ordres et ses membres assez minutieux et pitoyables pour s'occuper purement de formes, et assez audacieux de se laisser aller à des idées attentatoires à ses droits, que n'étant, par conséquent, plus propres à le conseiller, seul objet pour lequel il les avait convoqués, il les renvoyait de son plein droit, pour s'occuper ensuite de ce qui lui semblera convenir au bien de l'État, je ne vois sans cela pas de moyens comment il pourra en sortir sans les plus grands inconvénients.

Connaissant, mon cher Comte, l'attachement et l'intérêt que vous avez voués à ma personne, je ne puis m'empêcher de vous informer, qu'après avoir été tourmenté par différentes attaques de fièvre qui m'ont extrêmement affaibli et maigri, je m'en trouve quitte depuis une huitaine de jours moyennant l'usage du quinquina que je continue encore. Reste à voir si la fièvre ne reviendra pas, puisque je me sens encore des obstructions, suites ordinaires des fièvres de Hongrie. J'observe le plus exact régime et je m'abstiens de viande, de légumes, de laitage et de tout ce qui peut me déranger l'estomac. D'ailleurs, je tousse et expectore encore. Il faudra voir si après des souffrances qui durent depuis près d'un an, je pourrai me rétablir entièrement. Comme la tête est tout à fait libre, cela me donne la facilité de continuer de vaquer à mes occupations.

Je vous joins ici une lettre pour le Roi et une autre pour la Reine [1], que je vous prie de leur remettre. Adieu, mon cher Comte, croyez que rien ne peut jamais altérer les sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis.....

---

121. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 17 juin 1789. — Je n'ai pu m'empêcher de faire sentir au marquis de Noailles, à l'occasion du compte mutilé que, selon sa coutume il m'a rendu de ses dernières lettres du comte de Choiseul, dans le courant de la conversation sur le ton amical, à laquelle cette communication a donné lieu, que cet ambassadeur me paraissait pous-

[1] Ces lettres manquent.

ser un peu trop loin l'envie qu'il avait de ne point déplaire au Grand Seigneur et à son ministère; que pour ouvrir les yeux à son ami, il fallait oser lui dire la vérité; qu'il était possible qu'elle pût ne pas être agréable à entendre au jeune et superbe sultan Selim, mais qu'il était cependant toujours possible de présenter des vérités d'une façon propre à les rendre plus ou moins odieuses, mais qu'on ne devait jamais se permettre de les supprimer tout à fait, parce que c'était au fond trahir ses amis que de les leur dissimuler et par là les induire ou les entretenir dans l'erreur; qu'en tout cas, l'effet qu'il appréhende qu'elles pourraient faire dans ce moment-ci sur l'esprit du nouveau sultan, il n'était point à appréhender qu'elles l'eussent fait sur l'esprit du timide sultan Abdul-Hamid, et qu'ainsi selon moi M. de Choiseul avait toujours très mal fait de ne pas présenter alors tout de suite la note ministérielle que je lui avais suggérée par ma première dépêche, sans attendre la conférence qu'on lui avait fait espérer et qui n'a pas eu lieu jusqu'ici, et qu'il aurait pu envoyer à la Porte ou donner *brevi manu* au Reis-Effendi, ainsi qu'il en a usé à l'égard du mémoire anonyme; que vraisemblablement, s'il en avait usé ainsi, nous ne serions pas actuellement, comme nous le sommes encore, vis-à-vis de rien malgré son prétendu triomphe de négociation directe avec la personne du Sultan. En un mot, je vous avoue qu'en gros je ne suis pas content du tout de M. de Choiseul, lequel, malgré sa réputation d'homme d'esprit, certainement n'a pas celui des affaires. C'est un homme qui se noie dans un crachat et un poltron qui se laisse séduire et endormir par des cajoleries et des coquetteries. Mais que faire? Il faut bien s'en contenter faute de meilleur et même d'un autre qu'on puisse employer. En attendant, ce qu'il y a de bien certain, c'est que l'on ne fera pas la paix pendant cette campagne, et que, si conjointement ou séparément les Russes, et nous, nous ne parvenons pas à donner quelque bonne tape aux Turcs pendant sa durée, il est fort à appréhender qu'on ne parviendra pas même à en obtenir une acceptable l'hiver prochain; ce qui serait très fâcheux assurément.

Pour ce qui est de votre assemblée des États généraux, elle tournera vraisemblablement comme je m'y suis toujours attendu et comme vous l'avez très bien observé; il y a toute apparence qu'il faut se décider pour l'une ou l'autre des trois façons que vous indiquez et dont

la moins mauvaise le sera encore bien assez. Ce sont les tristes effets des charlatanismes politiques de M. de Vergennes, lesquels, joint à ce que jamais en France la dépense n'a été proportionnée aux revenus, ont achevé de mettre ce royaume dans le piteux état où il est et auquel, ils ont beau tourner et retourner, ils ne trouveront d'autre remède qu'une diminution énorme de dépense de tout genre à laquelle je ne pense pas qu'ils auront jamais le courage de se déterminer.

---

122. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 4 juillet 1789. — L'indisposition de V. M. I. me fait toujours attendre avec grande impatience l'arrivée des gardes-nobles dans l'espoir qu'ils m'apporteront des nouvelles telles que mon profond et très respectueux attachement pour la personne de V. M. me le fait désirer. Les très gracieux ordres du 17 de juin contiennent à cet égard des détails que je dois à l'extrême bonté de V. M.; ils ne laissent plus de doute sur un prompt et parfait rétablissement. Cette consolation était nécessaire à la Reine; Elle a été bien contente de la lettre qui Lui était adressée et que je me suis hâté de Lui présenter le jour même où elle m'était parvenue, précisément dans le moment de la plus violente crise que j'ai vue dans ce pays-ci, puisque du 23 au 27 on s'est trouvé dans le danger le plus imminent d'une famine, d'une banqueroute et d'une guerre civile. La Cour pensait déjà à se mettre en lieu de sûreté, ce qui n'aurait pas été facile, vu la défection des troupes, dont on a eu successivement des preuves évidentes. Si l'idée insensée et appuyée par des personnages de la famille royale de faire arrêter M. Necker, avait été suivi, ou si ce ministre s'était retiré spontanément, comme il en avait le projet, le peuple se serait révolté, le massacre des deux ordres du Clergé et de la Noblesse devenait très vraisemblable et la révolte était déclarée.

J'ai tâché de développer dans ma dépêche d'office les causes et les particularités d'une si étrange circonstance; mais on ne peut se la représenter d'une manière exacte qu'autant que l'on en est témoin oculaire, parce qu'il devient presque incroyable qu'une monarchie telle que celle-ci puisse être exposée à une semblable révolution. Mainte-

nant que la réunion des trois ordres s'est opérée, il règne un moment de calme bien plus apparent que réel; la méfiance et l'aigreur entre la Noblesse et le Tiers État subsistent avec véhémence et doivent donner lieu à des disputes sur chaque question. Le Roi a acheté cet instant de trêve par le plus cruel sacrifice, celui de se rétracter des volontés solennellement déclarées dans la séance royale du 23, et cela pour n'avoir pas voulu suivre le plan de M. Necker, que l'intrigue parvient à faire regarder comme un séditieux qui sacrifiait tout au peuple, tandis qu'il ne cédait réellement qu'à la nécessité, puisque sans troupes toute résistance devenait impossible. Cependant s'il ne se commet pas de nouvelles fautes, il y aura quelque parti à tirer du moment, celui d'obtenir le consentement de la Nation à un emprunt, peut-être même la consolidation de la dette nationale, ce qui donnerait à la Cour l'avantage de gagner du temps et de l'employer à prendre des mesures pour tâcher au moins de sauver les débris de l'autorité royale.

Je vois la Reine un peu embarrassée d'écrire à V. M. sur ces matières; je présume même qu'Elle ne s'en acquittera que superficiellement. Quoique cette auguste princesse se soit laissé un peu trop émouvoir par la cabale infernale dirigée contre le ministre des finances, cependant c'est à la modération et à la sagesse des avis de la Reine qu'est dû l'état présent des choses et l'avantage d'avoir évité de plus grands malheurs. S. M. a daigné me demander mes avis; il était difficile d'en donner sur une conjoncture où rien n'a été fait de ce qu'il fallait faire pour prévenir le mal et où la versatilité des mesures que l'on adopte les rend nulles ou nuisibles. J'ai dû me borner aux seuls objets qui ont trait au service personnel de la Reine; j'ai tâché de l'éclairer sur le jeu des intrigues et des personnalités qui influent si puissamment dans l'occasion présente. J'ai insisté sur la nécessité de fixer enfin un plan de conduite raisonnable, mais il y a bien peu d'apparence que l'on parvienne à l'établir, bien moins encore que l'on y apporte la prudence et la fermeté qu'exigerait une situation aussi difficile et délicate.

Comme dans l'intervalle du 23 juin au 27 tout le monde ici avait perdu la tête, j'ai eu beaucoup de peine à ramener pour quelques instants l'attention du comte de Montmorin sur les affaires politiques. En lui témoignant que V. M. paraissait contente des offices du comte de Choiseul-Gouffier à Constantinople, j'ai mis en avant, sous le titre

de mes observations propres, plusieurs remarques sur ce qui resterait à désirer de la part de cet ambassadeur, soit du côté de l'activité dans ses démarches, soit du côté de l'exactitude à remplir ce qui lui a été suggéré. J'ai lieu de croire au comte de Montmorin la meilleure volonté de se prêter à mes insinuations; mais je vois que ses cruels embarras donnent lieu sans cesse à des omissions qu'avec les plus grands soins il m'est bien difficile de surveiller et de prévenir. J'en ai, outre une infinité de preuves, celle du retard d'un désaveu annoncé et promis de cette indigne brochure intitulée : *L'Orateur des États généraux*. Il devait être proscrit par un arrêt du conseil, mais comme ces actes d'autorité sont maintenant tombés en discrédit, le ministre a jugé qu'il valait mieux m'écrire une lettre d'office propre à être publiée. Il m'a assuré que je la recevrai avant le départ du garde-noble, et, dans ce cas, elle se trouvera jointe à ma dépêche d'aujourd'hui.

---

123. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 4 juillet 1789. — Le courrier qui m'a remis les dépêches du 17 de juin, est arrivé ici au moment d'une crise si violente que j'ai eu beaucoup de peine à ramener pour quelques instants l'attention de M. de Montmorin sur les objets politiques, en lui témoignant que V. A. paraît contente de M. de Choiseul-Gouffier. J'ai mis sur le compte de mes observations personnelles plusieurs remarques qui laissent beaucoup à désirer de la part de cet ambassadeur, soit du côté de ses craintes et ménagements mal entendus, soit du côté de l'exactitude précise et prompte avec laquelle il devrait s'attacher à remplir tout ce que V. A. juge à propos de lui indiquer. M. de Montmorin, qui depuis longtemps ne résiste à rien de ce que je lui propose, me promet toujours d'y avoir égard, et je crois réellement qu'il en a la volonté, mais je vois clairement que ses cruels embarras donnent sans cesse lieu à des omissions, qu'avec les plus grands soins il m'est bien difficile de surveiller et de prévenir.

Depuis le 23 juin jusqu'au 27 tout le monde ici avait perdu la tête, et ce n'était certainement pas sans les plus justes motifs, puisque l'on est resté pendant ces quatre journées dans le danger le plus imminent

d'une famine, d'une banqueroute et d'une guerre civile. La Cour pensait déjà à se mettre en lieu de sûreté, ce qui n'aurait pas été facile, vu la défection des troupes dont on a eu successivement des preuves évidentes. Si M. Necker s'était retiré comme il en avait le projet, ou si l'idée insensée proposée par M. le comte d'Artois, et appuyée par plusieurs de la famille royale de faire arrêter ce ministre, n'avait pas été constamment rejetée par le Roi et la Reine, il est certain que le peuple aurait fait un soulèvement et que les effets en seraient devenus funestes. J'ai tâché de développer dans ma dépêche d'office les causes et les particularités d'une si étrange circonstance, mais on ne peut se la représenter d'une manière exacte qu'autant que l'on est témoin oculaire, parce qu'il devient presque incroyable qu'une monarchie telle que celle-ci puisse être exposée à une semblable révolution. Maintenant que la réunion des trois ordres s'est opérée, il règne un moment de calme bien plus apparent que réel; la méfiance et l'aigreur entre la Noblesse et le Tiers État subsistent avec véhémence, et doit donner lieu à des disputes sur chaque question. Cependant si la Cour ne commet point de nouvelles fautes, elle tirera quelque parti de cette espèce de fièvre, en obtenant le consentement pour un emprunt, et peut-être même la sanction des États sur la consolidation de la dette nationale; mais la Royauté n'en restera pas moins morcelée de manière à ne pouvoir en revenir de très longtemps.

MM. Necker, de Montmorin et de Saint-Priest, présumant beaucoup trop de mon influence sur l'esprit de la Reine, ont voulu dans leur détresse m'attirer à Versailles, et m'y faire remplir en quelque façon l'office de médiateur entre le Roi et ses ministres; je ne me suis prêté à ce rôle trop hasardeux et délicat qu'avec beaucoup de circonspection, et qu'autant que pouvait le comporter le service ou l'avantage personnel de la Reine; dans une conjoncture où rien n'a été fait de ce qu'il fallait faire pour prévenir le mal, et où la versatilité des mesures que l'on adopte, les rend nulles ou nuisibles, il est impossible de donner des avis, qui exigeraient une marche suivie. J'ai dû me borner à faire apercevoir à la Reine le jeu de l'intrigue et des personnalités qui influent si puissamment dans l'occasion présente. J'ai démontré la nécessité de gagner du temps pour se reconnaître et former enfin un plan de conduite raisonnable; mais il y a peu

d'apparence que l'on parvienne à l'établir et bien moins encore que l'on y apporte la sagesse et la fermeté qu'exigerait une situation aussi critique.

P. S. V. A. reçoit par ce courrier les deux brosses qu'Elle m'a fait l'honneur de me demander par sa note du 9 juin.

Je suis enchanté que V. A. ait été contente du bois d'acajou qu'Elle a reçu. Les notes relatives aux commissions dont Elle m'honore, sont écrites par le chanceliste d'ambassade, quelques fois par mon secrétaire particulier, mais je m'en réserve la rédaction d'après les renseignements que me fournissent les ouvriers en chaque genre; les trois procédés[1] d'aujourd'hui comportant une routine plus compliquée et nécessairement plus minutieuse dans les détails, je les ai laissés tels que les deux artistes les ont minutés, sans y changer que quelques mots; j'attache un trop grand intérêt à ce que les intentions de V. A. soient exactement remplies, pour que je puisse à cet égard m'en rapporter à d'autre qu'à moi-même.

---

124. — MERCY À JOSEPH II.

Chennevières[2], *près de Paris, le 23 juillet 1789.* — Mon très humble rapport du 4 de ce mois annonçait quelque événement remarquable; mais je ne le croyais alors ni aussi prochain ni aussi violent qu'il vient d'éclater dans un si court intervalle. Ma dépêche d'office d'aujourd'hui expose à V. M. les principaux traits de cette étrange scène[3]; les détails en sont presque incroyables, à moins d'en avoir été témoin oculaire. On ne peut assigner les causes de la frénésie qui dans cette occasion s'est emparée des esprits contre la Reine. L'envoi, qu'on lui impute d'avoir fait à V. M. de plusieurs centaines de millions, la demande

[1] Ce sont des procédés pour dorer sur bois à cru, fournis, l'un par un peintre en bâtiments, l'autre par un doreur en voitures.

[2] Chennevières, commune de Conflans-Ste-Honorine (Seine-et-Oise), où M. de Mercy avait en 1772 acheté une maison de campagne, comme on le verra dans l'introduction.

[3] L'un de nous en a donné une traduction française dans une brochure intitulée : *Relations inédites de la prise de la Bastille, par le duc de Dorset et le comte de Mercy-Argenteau*, publiées par Jules Flammermont, Paris, Picard, 1885, in-8°.

d'une armée impériale à opposer à la Nation, et autres pareilles idées absurdes ont fait une profonde impression, non seulement sur le peuple, mais aussi dans un ordre de personnes qui devraient en rougir, qui cependant les croient ou feignent de les croire. La Reine supporte sa position avec beaucoup de patience et de courage; Elle a fait à l'opinion publique le sacrifice de ses alentours favoris; en cela Elle n'a rien perdu, et plût à Dieu qu'Elle se fût décidée longtemps auparavant; mais une perte réelle pour Elle est l'éloignement de l'abbé de Vermond, qui était injustement soupçonné et parce que l'on ne connaissait ni sa conduite ni ses qualités. Je suis resté le seul serviteur de la Reine qui soit encore en mesure de Lui marquer son zèle et je m'en occupe autant que mes faibles moyens le comportent. Des crises aussi violentes, et qui ne sont fondées que sur un vrai délire, ne peuvent durer longtemps et j'espère que peu à peu les esprits céderont à la vérité.

Quant aux aspects sous lesquels se présente maintenant la monarchie française, ils donnnent lieu à bien des réflexions. Pour autant qu'elles regardent l'intérêt d'État de V. M., il s'agit de voir comment la nouvelle constitution sera organisée, comment elle influera sur le poids, la force et la consistance de cette puissance, l'étendue qu'elle laissera à l'autorité royale. On ne peut encore rien prévoir de certain sur ces grands objets, mais dans toutes les hypothèses plus ou moins heureuses ou malheureuses, il paraît hors de doute que la France, occupée pour longtemps de son intérieur, restera pendant un laps de temps nulle dans les affaires majeures de l'Europe.

Avant de terminer mon très humble rapport, je suis retourné à Versailles; je n'y ai encore aperçu que de la confusion; nulles mesures, nul parti arrêté; on y attend tout du hasard. Les ministres revenus semblent consternés de l'incertitude du retour de M. Necker; ils sentent d'ailleurs que leur rappel forcé et dénué de confiance de la part du Roi et de la Reine, ne les met pas en liberté d'agir avec quelque assurance. Dans un long entretien avec la Reine, où j'ai de nouveau combattu les cruels préjugés que la cabale Lui a insinués, j'ai fait sentir à S. M. la nécessité absolue d'encourager les deux ministres. Elle a daigné me le promettre; mais si, comme je crois, V. M. a lieu d'être contente des comtes de Montmorin et de Saint-Priest, et qu'Elle voulût le témoigner à son auguste sœur, ce serait un grand moyen de déterminer l'opinion flottante de la Reine.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'état des choses dans la capitale devient de plus en plus menaçant. Paris voudra donner la loi, même aux États généraux; ceux-ci semblent déjà le prévoir et le craindre; il serait possible qu'ils demandassent leur translation. L'ouvrage de la nouvelle constitution est fort avancé et doit paraître sous peu de jours; il est infaillible que ce sera le tombeau de l'autorité royale.

Des allées et venues continuelles et le désir de faire partir promptement ce courrier ne me permettant pas de le charger de dépêches plus détaillées et en meilleur ordre, je suppléerai dans des moments plus calmes.

La Reine est toujours fort inquiète de la santé de V. M., et je le suis pareillement de ne pas recevoir des nouvelles de sa convalescence plus prompte et plus parfaite.

---

125. — MERCY À KAUNITZ.

Chennevières, près Paris, le 23 juillet 1789. — J'avais annoncé une catastrophe, mais ne la prévoyais alors ni aussi prochaine ni aussi violente que l'est celle qui vient d'éclater. Ma dépêche d'office en expose à V. A. les principaux détails, il m'est impossible de les déduire tous dans un moment où, pressé de dépêcher ce courrier, je passe les journées en allées et venues et une partie des nuits à écrire.

On ne peut assigner les causes de la frénésie qui dans cette occasion s'est emparée des esprits contre la Reine; les absurdités qu'on Lui impute, et auxquelles le bon sens répugne, ne peuvent en être les seuls motifs; il faut que quelque cabale secrète y ait donné lieu; la rage a été portée au degré d'horreur de mettre publiquement au Palais-Royal la tête de la Reine à prix ainsi que celle de M. le comte d'Artois; il est certain que ce dernier est coupable de grandes imprudences. Je ne fais aucune mention à S. M. l'Empereur de l'attentat abominable commis contre son auguste sœur. Elle a fait à l'opinion publique le sacrifice de ses alentours favoris, en cela Elle n'a rien perdu, et plût à à Dieu qu'Elle s'y fût décidée longtemps auparavant.

Les aspects sous lesquels se présente maintenant la monarchie française donnent lieu à bien des réflexions politiques; il s'agit de voir

comment la nouvelle constitution sera organisée, jusqu'où elle influera sur le poids, la force et la consistance de cette puissance, enfin ce qu'elle laissera à l'autorité royale, dont elle pourrait devenir le tombeau.

Je viens de faire une course à Versailles, je n'y ai encore aperçu que de la confusion, nulles mesures, nul parti arrêté; les ministres rappelés semblent consternés de l'incertitude du retour de M. Necker; ils sentent d'ailleurs que leur rétablissement forcé et dénué de confiance de la part de Roi et de la Reine ne les met pas en liberté d'agir avec quelque assurance. Dans un long entretien avec la Reine, où j'ai de nouveau combattu les cruels préjugés que la cabale Lui a inspirés, j'ai fait sentir à cette princesse la nécessité absolue d'encourager les deux ministres; Elle a daigné me le promettre; MM. de Montmorin et de Saint-Priest s'en rapportent à mes soins pour alléger leur position.

L'état des choses dans la capitale devient de plus en plus menaçant, malgré l'espèce de calme qui s'y rétablit. Paris est en force et en volonté de donner la loi, même aux États généraux; ceux-ci semblent déjà le prévoir et le craindre; il serait possible qu'ils demandassent leur translation, à laquelle Paris ne manquerait de s'opposer à main armée; il n'y a ni argent ni subsistances pour tenir des troupes royales en campagne; la disette des blés et farines est au point que mardi 21 on craignait de manquer de pain à Versailles; les campagnes sont affamées et dans une rumeur qui ne laisse de sûreté dans aucun lieu ni sur aucune route, et tout le monde est fort embarrassé à prendre des précautions suffisantes à de pareilles conjonctures.

126. — JOSEPH II À MERCY.

Laxenbourg, ce 3 août 1789. — Mon cher comte Mercy, à la fin j'ai reçu une de vos lettres que, dans la crise qui agite actuellement la France, je désirais avec tant d'empressement, et cela surtout parce que l'état de la Reine et sa santé me donnaient des inquiétudes des plus justes et des plus vives.

Les événements qui sont arrivés, la façon qu'ils ont été amenés, et toute la conduite qu'on a tenue de la part du gouvernement, jointe

à la frénésie du peuple et de toute la nation, la défection du militaire, les moyens humiliants qu'avec recherche on a pris pour déshonorer à la face de tout l'univers le chef et le représentant de la Nation, savoir le Roi, ne peuvent être conçus et ne seront pas crus d'ici en un siècle quand on en lira l'histoire. Les troubles dans les provinces, et les excès et malheurs qui s'ensuivent sont bien effrayants et un exemple des plus pernicieux pour les voisins, surtout pour les Pays-Bas, dont les habitants font depuis des années le métier d'être les singes des Français.

Je suis bien curieux de voir comment cette constitution s'établira; ils sont déjà bien loin et au delà de la constitution anglaise, et les États généraux, en connivant ou peut-être même en excitant cette émeute populaire à Paris, n'ont pas réfléchi que ces mêmes portefaix, décrotteurs, garçons de boutique, etc., qui ont obligé le Roi par leur révolte à céder de son autorité, pourront d'autant plus facilement, et le voudront pour sûr, donner la loi aux États généraux et à toute la France. Un M. Bailly ou un M. de Lafayette, s'ils savent, comme je n'en doute point, s'ancrer dans l'esprit du public parisien, deviendront les arbitres absolus du Roi et du Royaume, étant en mesure de faire trembler, quand bon leur semblera, le Roi et ses ministres à Versailles.

Je ne manque pas de suivre votre conseil et de recommander à la Reine de donner sa confiance aux ministres rappelés. Je croirai M. Necker bien habile, si, en diminuant les faveurs de la Cour et l'autorité absolue des ministres, il trouve moyen de faire plus payer, contenter à la longue le grand nombre et de se soutenir ainsi que faire obéir des têtes aussi exaltées que le sont actuellement tous les Français, et dans l'insubordination qui a gagné toutes les classes des habitants.

Adieu, mon cher Comte, je vous joins ici une lettre pour la Reine, à qui je me suis empressé d'écrire dès que j'eus reçu la sienne [1]. J'ai retenu le courrier, déjà depuis longtemps prêt à partir, parce que je ne recevais point de vos nouvelles et que je ne savais point comment vous le faire parvenir avec sûreté dans cet état de troubles.

Ma santé est beaucoup meilleure, et voici déjà dix-huit jours que je n'ai plus eu de ressentiment de fièvre ou de douleurs aux reins; je regagne en force, mais la toux et la maigreur subsistent encore.

(1) Ces lettres manquent.

J'attends avec empressement vos ultérieures nouvelles sur tous les événements intéressants qui se passsent chez vous. Je suis avec les mêmes sentiments d'estime et d'amitié que vous me connaissez. . . . .

127. — MERCY À JOSEPH II,

Chennevières, près Paris, le 17 août 1789. — Le garde-noble porteur des très gracieux ordres de V. M. datés du 3 de ce mois me les a remis le 10 au soir. Il s'est rendu directement à ma campagne et a évité par là les dangers de l'entrée de Paris, où la municipalité, qui gouverne souverainement cette capitale, ne paraît pas encore disposée à observer les lois établies par le droit des gens envers les puissances étrangères et leurs ministres. Les lettres décachetées dans ma maison, les armes qui y ont été enlevées et qu'on refuse jusqu'à présent de restituer, sont deux faits qui me donnent une appréhension fondée que l'on pourrait également se permettre de saisir des courriers, de s'emparer de leurs dépêches, et je dois me régler d'après la possibilité de pareils accidents.

Je me suis rendu le 11 à Versailles pour y présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. J'ai été témoin de la vive satisfaction que Lui ont causée les bonnes nouvelles de la santé de V. M.; Elle m'a parue pénétrée de tout ce que contenait cette lettre, dont Elle a voulu que je fisse lecture. La Reine supporte ses peines avec le plus grand courage; il faut en avoir infiniment pour ne pas être accablé ou révolté des injustices et des horreurs auxquelles cette auguste princesse se trouve en butte. Son affection constante pour la nation, le bien qu'Elle a toujours cherché à lui faire, sont cruellement méconnus; c'est un moment d'erreur fomenté par quelques intrigues obscures, dont les auteurs se cachent, mais le temps et la vérité les démasqueront; alors cette nation, juste et sensible par caractère, sera effrayée des illusions absurdes par lesquelles on l'a égarée, et il n'est pas douteux qu'elle en réparera les funestes effets. Dans cette attente, la Reine forme des vœux pour le bien, mais Elle abandonne aux ministres du Roi le soin de l'opérer et d'en choisir les moyens. Elle ne veut y intervenir directement que dans les objets qui tiennent à son service

personnel, et la Reine vient à cet égard de provoquer de son propre mouvement les réformes économiques les plus étendues dans sa maison. Ce sacrifice volontaire sera d'un grand exemple et éclairera le public sur ses opinions.

Au milieu des troubles qui agitent la France, et qui absorbent tous les soins du ministère, il ne peut donner qu'une attention médiocre aux objets politiques du dehors. J'expose dans ma dépêche d'office ce qui a trait à cette matière, et l'article en chiffre contient tout ce que je crois pouvoir annoncer de plus précis sur l'état actuel de la guerre avec la Porte Ottomane.

Relativement à ce qui concerne l'intérieur de ce pays-ci, le rapport le plus minutieusement détaillé ne pourrait en donner une connaissance plus exacte que l'est celle dont les journaux de l'Assemblée nationale présentent le tableau fidèle. Le discours du Garde des sceaux, celui du Ministre des finances, prononcés le 7 de ce mois aux États généraux, en forment les principales nuances. Les arrêtés du bureau de la Ville de Paris, l'étendue, la sévérité des mesures qu'il prend, et auxquelles il n'admet ni contradiction ni retard, forment un chapitre de la scène qui a de quoi étonner toute l'Europe. Il serait également présomptueux et prématuré de se permettre d'en calculer dès à présent le dénouement; je dois me borner à en observer soigneusement la marche, et la mettre successivement sous les yeux de V. M. avec un soin égal à l'intérêt qu'Elle prend au sort de cette monarchie, dont Elle est le principal et le plus fidèle allié. Me trouvant, grâce au ciel, délivré de toute inquiétude sur l'état de sa précieuse santé, je vais me livrer en paix et sans distraction à ce qui concerne le bien de son auguste service.

---

128. — MERCY À KAUNITZ.

Chennevières, près Paris, le 17 août 1789. — Le garde-noble qui est arrivé ici le 10 au soir, est venu directement à ma campagne, et a évité par là les dangers de l'entrée de Paris. Parmi les dépêches qu'il m'a remises, je n'y ai trouvé aucun ordre particulier de V. A. Les embarras du moment s'étendent jusqu'aux correspondances qui se font par la voie des courriers; le bureau permanent de Paris donne des

passeports, mais on ne peut s'assurer qu'ils soient respectés par les autres villes du royaume, qui prétendent jouir dans leurs districts d'une autorité aussi indépendante que celle qu'exerce la capitale. Cet inconvénient ne donne ni confiance ni sûreté, et il faut nécessairement se régler sur la possibilité des accidents dont chaque jour produit de nouveaux exemples.

Le ministère de Versailles, uniquement occupé des troubles qui agitent la France, ne peut donner qu'une attention bien médiocre aux objets politiques du dehors. V. A. en jugera par la stérilité de ma dépêche d'office d'aujourd'hui; je crois y avoir exposé en chiffre tout ce que l'on croit apercevoir ici de plus précis sur l'état actuel de la guerre avec la Porte Ottomane.

Quant à la situation des choses dans l'intérieur, les journaux de l'Assemblée nationale en donnent une connaissance si exacte, qu'il serait superflu de chercher à y rien ajouter, et je me borne à indiquer simplement celles des pièces qui à cet égard méritent le plus d'attention.

Depuis quelque temps la terreur s'est emparée des esprits; elle est occasionnée par les violences que se permet le peuple dans les villes, même dans les campagnes; le moindre soupçon, le moindre mécontentement décide de la vie d'un homme; les nobles surtout sont les plus exposés, et les municipalités ne sont point encore en force à pouvoir mettre un frein à ce désordre; la noblesse des villes se retire dans ses terres; ceux qui ne sont pas en état de s'y tenir armés, se réfugient dans les pays étrangers; on espère que, quand la milice nationale aura pris plus de consistance, elle pourvoira à la sûreté publique; mais rien n'annonce encore l'époque où on sera à même d'en jouir; il est peu d'exemples d'une révolution aussi extraordinaire dans ses effets et aussi dangereuse dans ses suites possibles; il s'est passé un siècle à en préparer les causes, et, sans les déduire, je suis bien assuré qu'elles ne sauraient échapper à la pénétration de V. A.

---

129. — JOSEPH II À MERCY.

Hetzendorf[1], *ce 28 septembre 1789.* — Mon cher comte de Mercy, il y a un peu longtemps que j'ai reçu votre lettre par le dernier courrier; car on a tardé à vous en envoyer un autre dans la supposition où l'on était qu'il y aurait matière à vous donner des nouvelles intéressantes, soit de Constantinople ou de Saint-Pétersbourg. Mais comme il n'en est point arrivé, j'ai décidé d'expédier ce garde pour vous mettre au fait des réflexions importantes que les circonstances actuelles fournissent.

Les nouvelles et les détails que vous m'avez envoyés de tout ce qui s'est passé en France, joint à ce que nous en disent les gazettes et journaux, sont vraiment incroyables. L'état fâcheux dans lequel la Reine s'est trouvée et se trouve encore me fait la plus grande peine et m'inquiète beaucoup pour sa santé.

Elle ne peut certainement prendre un meilleur parti que vous lui avez conseillé de paraître nulle et même de se faire oublier, tant que cet acharnement durera, qui à la fin devra pourtant faire place à la vérité et à la raison.

Mais l'objet de la plus grande attention et de la dernière importance pour moi, c'est que voyant le pouvoir que s'arrogent les États généraux, l'incroyable complaisance du Roi, qui avec les plus belles paroles se laisse enchaîner et priver de toute autorité, enfin, voyant le Ministère intimidé et peut-être même d'accord, je suis convaincu que dans aucun objet, même politique, il ne sera plus question de la volonté du Roi et de ses ministres, mais que les États généraux et quelques boutefeux qui donnent la loi, seront désormais ceux qui décideront de toutes les démarches de la France et par conséquent de mon premier allié.

Vous connaissez les préjugés et vous en avez, je crois, même ressenti les effets, ainsi que de la mauvaise volonté que la Nation a toujours témoignée à mon égard. On peut donc, outre l'embarras et l'insuffisance du moment, qui rend cet allié nul pour le présent, aussi

[1] Hetzendorf est un petit château impérial non loin du parc de Schœnbrunn et à 5 kilomètres sud de Vienne.

compter que tant que le pouvoir restera entre les mains de ces mêmes démocrates, que non seulement la Maison d'Autriche n'a plus d'allié disposé d'en remplir les devoirs, mais que très sûrement elle a dans cette nation un ennemi non encore déclaré, mais prêt à prouver ses mauvaises intentions à la première occasion. Le mal très réel et le danger qui naissent de cette situation, vous les apprécierez certainement, mon cher Comte; d'abord, la perte de tous les avantages et de la sûreté pour mes provinces éloignées que cette alliance me donnait et que pendant tant d'années nous avons prêchée à l'évidence et dont la France seule a ressenti jusqu'à présent les bons effets. Et puis il est très probable que les intrigues de la Prusse, si elle n'obtient pas en France son but de contracter des liaisons, au moins en sera d'autant plus insolente dans ses prétentions vis-à-vis de moi, assurée de la nullité de la France et même de sa mauvaise volonté à mon égard. L'enthousiasme qu'elle a su inspirer au ministère anglais, la Hollande et la Pologne dont elle dispose, et les princes d'empire qu'elle a ligués et dont elle se moque, lui donnent toutes les facilités.

De croire d'avoir un allié et de n'en avoir point au fond et dans l'occasion est, vous le sentirez vous-même, une situation plus dangereuse que celle d'être assuré de ne plus en avoir, au moins peut-on alors prendre son parti et tâcher de contracter d'autres liaisons qui seraient peut-être plus faciles à former qu'on ne se l'imagine.

Voilà le point essentiel que je vous prie, mon cher Comte, de bien éclaircir avec votre perspicacité ordinaire et le zèle que vous avez toujours eu pour le bien de l'État; car il faut que je voie clair à ce sujet; le moment est pressant, puisqu'il n'y a plus de doute que le roi de Prusse ne soit très décidé de profiter des heureuses circonstances dans lesquelles il se trouve, pour obtenir deux avantages, l'un de se procurer un agrandissement en Pologne et l'autre d'affaiblir par une perte réelle la Maison d'Autriche. J'ai là-dessus les notions les plus sûres, et, si cela n'éclate pas encore cet automne, ce sera sûrement le printemps prochain que ces complots iniques paraîtront.

La Russie est en mauvais état et lasse de cette guerre; elle voit bien qu'il n'y a rien à faire avec la France, et probablement, pour se tirer d'embarras, s'arrangera-t-elle avec l'Angleterre, quitte à me mettre dans le cas de prendre mon parti comme je pourrai. Et tout cela arrivera, si je ne parviens à faire la paix encore cet hiver au plus tard

avec la Porte, malgré le roi de Prusse qui, par les influences qu'il s'est ménagées, l'empêchera tant qu'il pourra.

Je sens fort bien que, si la France, après cette secousse, profite du moment de l'enthousiasme de la nation, elle peut se relever, et surtout son crédit de façon à devenir plus puissante et à gagner davantage en moyens d'agir que ci-devant; mais, vu les arrangements actuels des États généraux, cette époque paraît encore bien éloignée. Tout dépendra d'ailleurs de la manière dont ils envisageront la convenance politique de la France, et je crois ne pouvoir guère me flatter, quelque déraisonnable que serait la résolution du contraire, de les trouver bien disposés à former des engagements sincères et efficaces avec la Maison d'Autriche.

Je vous en ai assez dit, mon cher Comte, pour réveiller votre attention et votre zèle, et pour vous convaincre en même temps combien il m'importe d'être au plus tôt informé des vraies circonstances.

Les opérations du siège de Belgrade ont commencé et il faudra en attendre l'issue. Si nous sommes heureux, il faudrait croire que ce serait un moyen d'acheminer la paix, puisque je ne balancerais pas pour cet effet de rendre même cette place.

Ma santé est meilleure, mais pas encore aussi raffermie que je le désirerais. Je tousse toujours et expectore, ce qui affaiblit beaucoup les poumons. Je n'ai pas eu lieu d'être content des petits essais que j'ai fait d'aller à cheval, et la preuve la plus sûre que je ne suis pas encore tout à fait au point où je devrais être, est certainement la nécessité de me trouver ici dans un moment aussi important et non au siège de Belgrade.

Adieu, mon cher Comte, je vous joins ici une lettre pour la Reine[1], et je vous prie d'être bien persuadé de toute l'étendue des sentiments avec lesquels je suis. . . . .

130. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 27 septembre 1789. — Avant que tout ne soit rentré d'une manière ou d'autre, là où vous êtes, dans un état qui puisse

[1] Cette lettre manque.

permettre de penser tout haut avec vous sur les affaires générales, ainsi que sur les circonstances particulières de la France, vous sentez bien, mon cher Comte, que ce genre de correspondance familière et confidentielle entre nous ne pourra point avoir lieu. Ne soyez donc pas étonné si je me borne à ce que je puis vous mander sans risque ministériellement. A la veille de grands événements militaires, j'espère que j'aurai bientôt des nouvelles agréables à vous donner et je le souhaite bien vivement, parce que ce n'est que des succès décisifs qui puissent ramener la paix à laquelle nous sommes assez raisonnables pour être disposés à donner les mains, quels qu'ils puissent être, et malgré les perspectives que pareils événements pourraient nous promettre, la campagne prochaine. Mais comme pour faire la paix, il faut être à deux, comme on dit, il faudra voir si le Polledre, souverain Sélim, sera assez raisonnable pour proposer ou au moins accepter une paix conforme aux circonstances présentes et vraisemblables dans l'avenir.

Si dans le nombre de brochures et de pamphlets qui ont paru jusqu'ici ou qui pourront paraître par la suite il y en a qui vous paraissent pouvoir m'amuser ou m'intéresser, je vous prie de me les envoyer et en attendant d'être persuadé que je suis invariablement.....

---

131. — MERCY À JOSEPH II.

Chennevières, le 12 octobre 1789. — Le garde-noble porteur des très gracieux ordres de V. M. en date du 28 septembre est arrivé directement à Paris le 6 de ce mois, et s'y est trouvé enfermé pendant deux jours, de manière que je n'ai pu recevoir que le 8 les dépêches dont il était chargé, et des difficultés insurmontables ont retardé jusqu'au 11 la remise de la lettre adressée à la Reine.

La circonstance présente, aussi extraordinaire que critique, me gêne infiniment sur le très humble rapport que j'ai aujourd'hui à mettre sous les yeux de V. M. La méfiance générale n'épargne pas même les courriers des ministres; ceux des comtes de Montmorin, de La Luzerne et de La Tour du Pin ont été arrêtés ces jours-ci et leurs dépêches ouvertes. Les préventions vraiment pitoyables où sont

les esprits par rapport au système de l'alliance, peuvent faire attribuer le sens le plus faux aux expressions qui en seraient le moins susceptibles, et je crois devoir ménager ce malheureux prestige dans la manière d'exposer mes remarques; d'ailleurs ma dépêche d'office répond à celles que V. M. a daigné me faire sur les objets politiques les plus essentiels de la guerre présente avec la Porte.

Je n'ai plus le moindre doute que les erreurs populaires de ce pays-ci sur le système qui unit les deux cours, n'aient leurs sources dans des manœuvres étrangères et cachées, par lesquelles on a indignement trompé la Nation sur la nature et la convenance réciproque de l'alliance; les mensonges grossiers répandus à cet effet en sont une preuve. Je dois rendre au ministère de Versailles la justice qu'il est aussi affecté de cette fatale illusion que très décidé à la dissiper, et il n'y a que les troubles actuels qui aient suspendu les mesures qu'il se propose de prendre pour y parvenir. Je prévois même que le moment n'en est pas éloigné.

Depuis l'événement du 6, la Reine se trouvant en position d'être mieux connue du public, celui-ci ouvre les yeux et aperçoit avec étonnement dans chaque propos, dans chaque démarche de cette princesse, la preuve évidente de toutes les faussetés par lesquelles on a cherché à La faire méconnaître. Les gens sensés sont indignés des horribles moyens employés à cet effet. Ce changement dans l'opinion publique, son retour à la vérité deviennent frappants, et il est moralement certain qu'il en résultera tout le bien que l'on doit en attendre. Pour en accélérer le moment, il suffit que la Reine soit isolée de tous les alentours, qu'il soit évident qu'Elle n'agit que d'après ses sentiments propres, et comme Elle n'en a aucun qui ne doive Lui attirer toute l'affection de la Nation, il est indubitable que cette dernière reconnaîtra et réparera les erreurs passées. La conviction de cette vérité règle ma conduite présente; quoiqu'elle ait été dans une mesure qui aurait dû me garantir de tous soupçons, je n'ai pu y échapper entièrement, mais j'ai des preuves que l'on revient journellement sur mon compte d'une manière à me rendre entière justice, et je suis bien sûr de la mériter et de l'obtenir.

Une longue suite d'abus énormes et invétérés devait assez naturellement produire la grande secousse qu'éprouve cette monarchie. V. M. daignera se rappeler que depuis deux ans je l'avais prédite comme

prochaine; cependant, elle n'aurait pas été si violente dans ses résultats, si la famine ne s'était jointe à la peur d'une banqueroute. L'aspect de ces deux fléaux, dont l'un existe et l'autre était prévu, ont inspiré une terreur qui approchait du désespoir. Alors les esprits se sont portés à des moyens extrêmes qui écartaient toutes mesures réfléchies et propres à remédier au mal. On a confondu la licence avec une liberté raisonnable, et toute confiance étant perdue dans le Gouvernement, il s'est trouvé sans moyens et sans énergie. Il faut nécessairement encore quelques semaines avant de discerner clairement où aboutira cette grande crise. Il est possible, même probable, qu'elle fera naître un nouvel ordre des choses, modifié de manière à ce que cette monarchie reprenne tout son essor, et dans cette hypothèse vraisemblable il serait impossible à la France de ne pas suivre, relativement à ses vrais intérêts au dehors, les errements politiques dont elle a si réellement éprouvé les avantages depuis l'établissement de son système avec l'auguste Maison d'Autriche.

Je viens d'apprendre par le comte de Montmorin les avantages considérables que les armes de V. M. ont obtenus [1]; ils semblent assurer le succès de cette campagne et l'acheminement à une bonne paix, mais l'état de la précieuse santé de V. M. reste toujours l'objet le plus important de tous. La Providence exaucera nos vœux à cet égard; elle mettra un terme aux inquiétudes, à tous les maux de cette année orageuse, et en accordera le dédommagement. Je sens tout ce que les circonstances présentes exigent d'attention et de zèle à tâcher de remplir mes devoirs; il n'y aura à cet égard rien d'omis; V. M. en recevra les preuves à mesure qu'il sera possible de les mettre à ses pieds.

---

132. — MERCY À KAUNITZ.

Chennevières, le 12 octobre 1789. — Le garde-noble arrivé le 6 à Paris m'a apporté les ordres de Votre Altesse datés du 27 septembre.

[1] Il s'agit sans doute de la prise des faubourgs de Belgrade, qui furent enlevés le 30 septembre par les troupes impériales placées sous les ordres du maréchal Loudon. Le siège de Belgrade, commencé le 18 septembre, se termina le 9 octobre par la prise de cette ville.

Il est impossible dans les circonstances présentes de s'expliquer dans une lettre particulière; les esprits sont si effarouchés, si remplis de préventions les plus invraisemblables, que l'énoncé le plus simple pourrait être mal interprété, conséquemment je me borne à exposer en chiffre, dans ma dépêche d'office, des remarques étrangères à ce pays-ci, et qui déduisent ce que j'ai à observer sur la politique du dehors. Les soupçons ont été portés au point que l'on a arrêté les courriers des ministres et que leurs dépêches ont été ouvertes à l'assemblée des districts de Paris; cependant la présence du Roi et de la Reine semble ramener le calme; le peuple donne à Leurs Majestés beaucoup de témoignages d'amour et d'attachement. Étant vues et jugées de plus près, Elles ne peuvent qu'y gagner infiniment. Quand la vérité percera, les troubles cesseront; car il n'y a plus matière à controverse; le Roi se porte de son propre mouvement à tout ce que peut désirer la Nation; les calomnies élevées contre la Reine par des machinations infernales se dévoilent; le public paraît étonné de la manière dont il a été si indignement trompé; il ne s'agit plus que de procurer l'abondance du pain, alors j'espère d'être à même de mander à Votre Altesse un nouvel ordre des choses satisfaisant.

M. le comte de Montmorin vient de m'apprendre la victoire remportée par M. le prince de Cobourg sur l'armée du Grand Vizir, et celle qu'a obtenue M. le prince de Repnin sur le corps commandé par Hassan Pacha; ce double événement ne peut manquer de faciliter une paix raisonnable; dans le courant de cette semaine je me rendrai à Paris pour y conférer avec le ministre, sur ce qu'il se proposera sans doute de mander à M. le comte de Choiseul-Gouffier, relativement à la conduite que cet ambassadeur aura à tenir à Constantinople d'après les directions de V. A.

P. S. Les préjugés du public de Paris sur l'alliance, quelque absurdes qu'ils soient et de quelques sources qu'ils proviennent, pourraient cependant produire de grands scandales politiques, eu égard à ma position ici et aux différents incidents auxquels elle pourrait donner lieu. Cette réflexion me porte à soumettre à V. A. s'il ne conviendrait pas, par précaution, que je fusse dûment autorisé à prendre suivant les circonstances, sur cette même position personnelle, tel parti que je croirais convenable à éviter les inconvénients; bien

entendu dans tous les cas je ne me déterminerais à rien qui ne fût concerté de bon accord avec le ministère du Roi, lequel, par son vrai attachement à l'union des deux cours, et par sa conviction de l'utilité réciproque dont elle est, gémit d'un délire populaire qu'il ne peut dissiper que lentement, et dont il ne peut même régler les mouvements. Une lettre ostensible de V. A. sur cette matière, si elle était ouverte avant de me parvenir, ne pourrait sans doute qu'éclairer les esprits.

---

133. — MERCY À JOSEPH II.

Chennevières, le 13 octobre 1789. — Au moment du départ du garde-noble, la Reine me fait parvenir un billet que je n'hésite pas à présenter à V. M. en original[1], attendu que si mes dépêches étaient

[1] Nous croyons qu'on nous saura gré de réimprimer ici les lettres échangées entre la Reine et le comte de Mercy après les journées d'octobre, bien qu'elles aient déjà été publiées par M. Feuillet de Conches, t. I, p. 262 et suivantes de son recueil :

Le comte de Mercy à la Reine, Chennevières, ce mardi 6 octobre 1789. — «Madame, sur un bruit confus, qui s'était répandu hier au soir, de quelque tumulte à Versailles, je m'y suis rendu, ce matin, à huit heures, avec le projet de voir d'abord M. de Saint-Priest. Il me fut dit qu'il ne pouvait pas me recevoir et qu'il me conseillait de repartir sur-le-champ. Je fus trouver M. de Montmorin; j'appris de lui, mais vaguement, ce qui se passait. Il m'exhorta à repartir tout de suite, en m'observant que je ne parviendrais certainement pas à remonter au château; que si on s'apercevait même que j'en eusse le projet, cela pourrait influer en mal sur la circonstance du moment, à laquelle ma présence, ne pouvant être d'aucune utilité, deviendrait au contraire très nuisible. Quoique je n'eusse d'autre parti à prendre que celui de céder à l'avis qui m'était donné, je conclus cependant à faire une tentative pour arriver aux antichambres de V. M.; mais j'en trouvai les avenues impénétrables. Il fallut donc partir sous la seule assertion du ministre que tout paraissait se calmer; que M. de la Fayette espérait de faire retirer sous peu d'heures la milice et la populace parisienne et qu'il m'enverrait ce soir un exprès pour m'apprendre l'issue de ce mouvement. Cette promesse ne peut calmer mes inquiétudes inexorables et je supplie V. M. de me faire dire si ma présence ou mes soins peuvent être de la moindre utilité à son service. Rien certainement ne m'arrêtera quand la Reine aura daigné m'apprendre ses intentions.»

La Reine au comte de Mercy, 7 octobre 1789. — «Je me porte bien, soyez tranquille. En oubliant où nous sommes et comment nous y sommes arrivés, nous devons être contents du mouvement du peuple, surtout ce matin. J'espère, si le pain ne manque pas, que beaucoup de choses se remettront. Je parle au peuple; milices, poissardes, tous me tendent la main; je la leur donne. Dans l'intérieur de l'hôtel de ville, j'ai été personnellement très bien reçue. Le peuple, ce matin, nous demandait de rester. Je leur ai dit de la part du Roi, qui était à côté de moi, qu'il dépendait d'eux que nous restions; que nous ne demandions pas mieux; que toute

enlevées et ouvertes, on y verrait des marques bien claires des vrais sentiments de la Reine, et on rougirait de tant d'abominables calom-

haine devait cesser; que le moindre sang répandu nous ferait fuir avec horreur. Les plus près m'ont juré que tout était fini. J'ai dit aux poissardes d'aller répéter tout ce que nous venions de nous dire. Je suis désolée que nous soyons séparés; mais il vaut bien mieux que vous restiez où vous êtes pendant quelque temps. Vous aurez de mes nouvelles le plus souvent que je pourrai. Adieu; comptez à jamais sur tous mes sentiments pour vous.»

Le comte de Mercy à la Reine, Chennevières, le 10 octobre 1789. — «Madame, le billet de V. M. me tranquillise. Je vois par les premières démonstrations du public qu'il est disposé à revenir des préjugés absurdes qu'on lui avait inspirés et que la vérité, soutenue par la présence de la Reine, ne peut manquer d'effacer promptement. J'allais me rendre vendredi à Paris; mais je resterai encore quelques jours ici. J'espère que, la semaine prochaine, il n'y aura plus d'obstacles à mon retour en ville, ne fût-ce que pour y passer une journée. Il serait essentiel que j'eusse les moyens de rendre compte à V. M. de plusieurs détails aussi intéressants pour la France que pour le bien général. Si dans quelque moment d'une soirée où les démarches sont moins remarquées, la Reine jugeait pouvoir m'accorder un instant d'audience, je me rendrai aux ordres qu'Elle daignerait me faire donner.

«J'envoie à M. de Montmorin la lettre de l'Empereur. Si V. M. y fait réponse, le ministre me l'enverra et je la ferai partir lundi par le courrier mensuel.

«Ce que mon zèle me fait envisager de plus important dans la conjoncture présente, c'est que la milice, son chef et le peuple aient lieu de s'affectionner à la Reine. Quelques actes de bienfaisance que l'on verra émaner directement de V. M. produiront un effet qui peut encore remédier à tout.

«L'Empereur mande sans doute à V. M. les nouvelles satisfaisantes sur le rétablissement de sa santé. Le siège de Belgrade est formé. Les lettres des différents corps d'armée annoncent que la campagne finira heureusement. Le calme se maintient dans les Pays-Bas par les bonnes mesures que l'on y prend pour contenir les séditieux.»

La Reine au comte de Mercy, Paris, le 10 octobre 1789. — «Je n'ai reçu qu'aujourd'hui, Monsieur, votre lettre du mardi 6. Je conçois toutes vos inquiétudes, ne doutant pas de votre parfait attachement. J'espère que vous avez reçu ma lettre de mercredi, qui vous aura un peu rassuré. Je me porte bien et, malgré toutes les méchancetés qu'on ne cesse de me faire, j'espère pourtant ramener la partie saine et honnête de la bourgeoisie et du peuple. Malheureusement, quoiqu'en assez grand nombre, ils ne sont pas les plus forts; mais avec de la douceur et une patience à toute épreuve, il faut espérer qu'au moins nous parviendrons à détruire l'horrible méfiance qui existait dans toutes les têtes et qui a toujours entraîné dans les abîmes où nous sommes. Vous écrirez à l'Empereur pour moi; je crois qu'il est plus prudent que je ne lui écrive pas dans ce moment, même pour lui mander seulement que je me porte bien. L'Assemblée va venir ici; mais on dit qu'il y aura à peine 600 députés. Pourvu que ceux qui sont partis calment les provinces, au lieu de les animer sur cet événement-ci; car tout est préférable aux horreurs d'une guerre civile!

«J'ai été bien aise que vous ayez pu vous sauver de Versailles. Jamais on ne pourra croire ce qui s'y est passé dans les dernières vingt-quatre heures. On aura beau dire, rien ne sera exagéré et, au contraire, tout sera au-dessous de ce que nous avons vu et éprouvé.

«Vous ferez bien de ne pas venir de

nies et de tant de soupçons absurdes que l'on s'est permis. Quoique je ne fasse rien qui ne tourne au plus grand éloge de la Reine, je dois cependant soumettre à V. M. s'il ne vaudrait pas mieux qu'Elle ignorât que j'ai envoyé son billet, attendu qu'Elle ne paraît pas avoir prévu que je pourrais prendre ce parti, dont je ne Lui rendrai pas compte.

V. M. daignera observer par les dates que Paris est resté fermé jusqu'aujourd'hui. Tout y est maintenant assez tranquille; lorsque les ridicules cesseront, les esprits se calmeront et il y a apparence qu'à tous égards les choses rentreront dans un bon ordre. Je me hâte de faire partir le garde-noble et suis.....

---

134. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 3 novembre 1789. — Mon cher comte Mercy, j'ai reçu par le courrier votre lettre; il ne lui est arrivé aucun accident en chemin. Quoique j'aurais bien désiré d'avoir dans ces moments cruels et affreux des nouvelles directes de ma sœur, néanmoins j'ai très bien apprécié ses raisons, et dans la lettre ci-jointe que je lui écris, je ne dis pas un mot du billet original que vous m'en avez envoyé et que je vous rejoins ici, en vous assurant qu'il m'a fait beaucoup de plaisir et que dans ces moments où je suis si cruellement inquiet pour son sort, il m'a été vraiment consolant de voir de son écriture, et les sentiments de courage et de patience qu'elle y déploie, de même que la justesse avec laquelle elle envisage les seuls moyens à contenir l'effervescence du moment. Que puis-je vous dire de cet événement? Tous les détails en sont horribles; les dangers que la Reine a courus et qu'elle court encore me font frémir; et comment tout ce chaos se débrouillera-t-il? C'est ce qu'il n'est pas facile de prévoir. L'acharne-

quelque temps ici, cela inquièterait encore. Au reste, je ne peux voir personne chez moi; je n'ai que ma petite chambre en haut; ma fille couche dans mon cabinet à coté de moi et mon fils dans ma grande chambre. Quoique cela soit gênant, j'aime mieux qu'ils soient auprès de moi et au moins ne me soupçonnera-t-on pas de voir du monde chez moi. Adieu, Monsieur, plus je suis malheureuse et plus je sens que je suis tendrement attachée à mes véritables amis et il y a longtemps que je me plais à vous compter de ce nombre.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

ment que la Nation manifeste contre l'alliance et ma personne est d'autant plus injuste et inconcevable, que l'alliance leur a rendu les plus grands services, et que dans ce moment encore elle lui donne seule quelque considération, en la conservant malgré son injustice, sa mauvaise volonté et même son impuissance. Je ne trouverais au reste que de la facilité et directement et surtout par la Russie, en me procurant même des avantages, si je voulais me lier avec l'Angleterre pendant que dans la situation actuelle de la France le roi de Prusse même n'en voudrait pas pour alliée.

Pour votre information et, si vous en avez l'occasion, pour celle de la Reine je vous joins ici la copie d'une lettre bien singulière que le comte d'Artois m'a écrite et que le baron d'Escars, qui se trouve actuellement ici, m'a remise de sa part [1]. Je ne lui ai pas gazé dans ma réponse ma façon d'envisager les choses, et si même ma lettre venait à être connue, je crois qu'elle ne pourrait que prouver à toute la nation française le bien que je lui veux.

Je ne vous parlerai point politique, puisque je crois qu'on en est actuellement fort peu occupé en France, néanmoins vous verrez par les dépêches du prince de Kaunitz de quoi il s'agit. Malgré tous nos succès et ceux qui probablement s'ensuivraient dans une troisième campagne, je suis porté de préférence pour la paix. Je ne désire point des grandes acquisitions, pourvu que la paix me donne sûreté sur mes frontières par les places. Le vertige est en vérité trop fort qui a gagné presque toutes les nations, et l'exemple de tout ce qu'on a osé en

[1] La lettre du comte d'Artois et la réponse de l'Empereur se trouvent plus loin, sous les numéros 134[2] et 134[3], p. 275 et s.

Comme, à notre connaissance, elles n'ont pas encore été imprimées, du moins en entier et en français, nous avons pensé devoir les publier ici. Le comte de Vaudreuil écrivait le 21 novembre 1789 au comte d'Artois à propos de cette réponse le passage suivant : «Je reviens à présent à la lettre que vous avez reçue, et *dont je voudrais bien avoir la copie, ainsi que de la vôtre*, car il m'est impossible de bien juger sans cela. Je ne suis pas du tout surpris de la réponse; mais je suis très étonné que vous l'ayez eue par écrit. Quant aux principes qu'elle renferme, ils ne m'étonnent pas. Ce sont ceux que cette cour a adoptés pour elle-même et elle finira par en être aussi la victime. La destruction du clergé et l'abaissement de la noblesse sont depuis longtemps son système comme en France; et je suis bien convaincu que cette erreur, la plus grande que puisse adopter une monarchie, nous a été soufflée, communiquée par cette cour et que l'affaiblissement de la monarchie française a toujours été son système suivi.» *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration (1789-1815)*, publiée par M. L. Pingaud, Paris, Plon, 1889, in-8°, t. I, p. 33.

France impunément et ce qui arrivera peut-être encore, est en vérité trop tentant pour la plus basse classe du peuple, pour que chacun n'ait point à désirer dans ces circonstances la paix.

Mes provinces belgiques ne sont malheureusement que trop infectées de ce poison et je ne sais encore ce qui en arrivera, puisque l'on fait journellement des nouvelles découvertes de complots les plus odieux. Je vous prie, mon cher Comte, de contribuer de votre côté à faire avoir au gouvernement tous les renseignements possibles. On a été même encore à croire que le duc d'Orléans y était pour quelque chose.

Adieu, mon cher Comte, je me mets bien à votre place et je sens avec peine tout ce que vous devez souffrir, attaché comme vous l'êtes à la Reine et à un pays que vous regardiez comme une seconde patrie et qui effectivement avait tant d'avantages et d'agréments.

Ma santé est toujours de même, je ne me crois plus malade, mais aussi par conséquent plus dans le cas d'être guéri d'un mal habituel au poumon, ce qui me fait beaucoup tousser et expectorer et qui difficulte tout exercice, puisque en montant quelques escaliers et en marchant un peu plus vite seulement, je suis tout de suite hors d'haleine et ai des battements de cœur.

Croyez-moi bien sincèrement avec toute l'estime et amitié.....

---

134 [2]. — LE COMTE D'ARTOIS À JOSEPH II.

Moncalieri, ce 12 octobre 1789. — Monsieur mon frère, parler à V. M. le langage de l'honneur, c'est parler à son cœur; voilà ce qui m'encourage et ce qui me détermine à m'ouvrir sans réserve à V. M. Je ne Lui dirai point ce que je sens, les tourments affreux dont je suis déchiré; j'ose m'en rapporter à V. M. et j'ai la ferme confiance de m'en rapporter à un juge digne de le bien sentir.

En deux mots je peindrai à V. M. l'état de la France, celui du Roi, son premier allié, et celui de la Reine, sœur de V. M. On veut détruire à jamais la plus belle monarchie du monde entier; on veut la faire tomber dans la plus honteuse de toutes les démocraties, et pour y parvenir, on épuise tous les crimes de la terre jusqu'à nous précipi-

ter dans l'anarchie la plus complète. On emploie tous les moyens pour avilir le chef de la Maison de France; on le dépouille de toute son autorité légitime; on le force de signer ce qui peut exister de plus contraire à ses devoirs et à ses principes et on finit par le traîner en captivité au milieu de sa capitale. On menace la Reine; on pousse la barbarie jusqu'à l'insulte; et enfin on La réduit à devoir craindre à tous les instants pour sa vie, si le courage surnaturel qu'Elle a puisé dans le sang dont Elle est issue, La rendait susceptible du moindre sentiment de terreur.

V. M. est monarque; Elle sait apprécier les justes droits attachés à ce titre; V. M. connaît tous les devoirs d'un allié fidèle; enfin V. M. est frère et ce sentiment gravé dans son cœur s'y confond avec celui de l'honneur.

Après un récit d'autant plus cruel, qu'il est éloigné de la moindre exagération, je pourrais garder le silence, et le caractère connu de V. M. me serait garant de sa réponse; mais je La supplie de me permettre une seule réflexion : c'est que la cause du roi de France est non seulement celle de tous les souverains, et qu'ils doivent tous redouter un pareil sort, s'ils ne délivrent pas celui auquel on ne peut reprocher qu'un excès de bonté et de douceur.

Depuis le moment où le devoir, l'honneur, le patriotisme même m'ont contraint à éviter le fer des bourreaux en m'éloignant de ma patrie, j'ai vécu dans le silence et la retraite. J'espérais sans cesse que mes aveugles concitoyens, connaissant enfin leur erreur, viendraient aux pieds de leur Roi Le supplier d'oublier leurs crimes et de reprendre une autorité aussi nécessaire que légitime. Je voyais encore mon malheureux frère jouissant d'une liberté apparente, et tant que cet état eût duré, je me serais cru coupable d'invoquer les secours, même de nos plus proches alliés. Mais depuis l'affreuse journée du 6 octobre, depuis l'instant où les rebelles ont mis le dernier comble à leur atrocité, mon silence deviendrait un crime et ma sagesse une lâcheté.

C'est donc au nom du sentiment le plus tendre, au nom de l'honneur même, enfin, j'ose le dire, au nom du plus fort intérêt de V. M. que je Lui demande avec confiance non seulement ses conseils, mais les secours les plus actifs et les plus puissants. Je connais la position de V. M.; je sais qu'Elle est au moment de terminer la guerre la plus

brillante, mais la plus dispendieuse; je sais que le venin qui nous infecte commence à se répandre dans les États de V. M., mais je ne connais rien de plus grand, rien de plus noble, rien enfin de plus utile à V. M. que de secourir son beau-frère, de délivrer sa sœur, et de rendre au plus fidèle allié de V. M. l'état et la puissance nécessaires à la tranquillité de toute l'Europe.

Je dois ajouter à V. M. que les princes du sang de France, qui ont partagé mon sort, partagent tous mes sentiments, et que nous verserons avec transport la dernière goutte de notre sang pour bien servir notre Roi et notre patrie. Le baron d'Escars, qui se trouve en ce moment à la cour de V. M., est celui que je charge de Lui remettre cette lettre; je connais depuis longtemps les sentiments du baron d'Escars, et j'ose assurer V. M. qu'Elle peut lui témoigner bonté et confiance. Il entrera dans plus de détails avec V. M., et c'est par lui que je La supplie de me faire passer sa réponse.

Je l'attends avec autant de confiance que d'impatience, mais je supplie V. M. d'être sûre que rien dans la terre ne pourra altérer les sentiments aussi tendres que respectueux que je Lui ai voués pour la vie.

Je suis, Monsieur mon frère, de V. M. le très affectueux frère et serviteur.

CHARLES PHILIPPE.

134[3]. — JOSEPH II AU COMTE D'ARTOIS.

Vienne, le 30 octobre 1789. — Monsieur mon frère, le baron d'Escars vient de me remettre la lettre qu'il vous a plu de m'écrire. Je ne puis qu'être flatté de la confiance que vous me témoignez, et je partage en même temps bien sincèrement toutes les peines et inquiétudes dont vous êtes déchiré comme frère, comme citoyen et dont votre lettre rend parfaitement les sentiments; ils augmentent l'estime et la sincère amitié que je vous avais toujours vouées.

Mais en me demandant conseil, pourrais-je me contenter de quelques phrases et compliments et ne point vous dire, avec la franchise que vous me connaissez, mon opinion telle qu'elle existe dans

mon âme. Il est permis à l'honneur et au sentiment outragé de s'aveugler sur les moyens que la raison réfléchie dicte; mais il n'est point permis à l'amitié interpellée de se taire; c'est en conséquence que je prie V. A. R. de considérer que, quelque fâcheux que soient les événements qui sont nés depuis quelques mois des États généraux au sujet de la constitution, et pour arranger principalement les finances de l'État, il n'y a néanmoins aucune plainte, aucune réclamation de la part du Roi, qui, s'il voulait, en aurait tant de moyens; bien au contraire tous les papiers publics prouvent qu'il est parfaitement d'accord avec la Nation sur tous les articles qui ont déjà été réglés et publiés. De quel droit donc un troisième pourrait-il faire la moindre démarche ou élever sa voix contre tout ce qui a été décidé et sanctionné par l'autorité la plus incontestable au monde, savoir : par le Roi réuni avec la Nation, représentée légalement par ses députés?

Je ne suis certainement ni démocrate, ni aristocrate; je n'en ai, je crois, ni la réputation, ni le jeu; mais je ne puis m'empêcher de convenir que ces vérités sont sans réplique, et que V. A. R. avec tous les princes qui ont cru devoir se retirer de la France ne sont que des citoyens, à la vérité très distingués, mais qui ne font ni corps, ni ont aucun autre droit de ne pas se soumettre à tout ce que le Roi avec la Nation trouvera bon de statuer. Si vous aimez le bonheur de la France, le Roi, la Reine et tout ce qui en dépend, comme j'en suis bien sûr, et que votre lettre me le prouve à l'évidence, ne manquez pas le seul moyen de leur rendre à tous tranquillité et bonheur, en vous réunissant tous pour faire cesser cette espèce de parti d'opposition, qu'on appelle aristocrate, je ne sais pas pourquoi, mais qui, faible par lui-même et hors de mesure de pouvoir faire le bien qu'il entrevoit et désire, n'a encore de consistance que pour faire le mal; c'est de cet esprit de parti, on ne peut se le cacher, que sont nés tous les inconvénients, tous les désastres qui ont accablé le Royaume et ses individus. Le renvoi des ministres, l'assemblée des troupes auprès de Paris ont fait imaginer les projets atroces qu'on a eu la malice d'imputer à ce parti, et dont le peuple a été et est encore effrayé et outré; cela a fait précipiter à l'Assemblée nationale le choix de moyens dont elle reconnaît elle-même la difficulté; cela a mis en suspens l'autorité exécutive, en tolérant la plus horrible licence. Ces démarches non préparées ont été la cause de la séduc-

tion et défection scandaleuse des gardes et d'une partie de la troupe; toutes les cruautés et injustices atroces commises contre des individus seulement soupçonnés en sont nées; les provinces ont été en partie dévastées, les revenus de l'État suspendus; enfin cela a fait éprouver au Roi, à la Reine et à toute la famille, à différentes reprises, des situations aussi désagréables que peu méritées et dont leur bon esprit seul les a tirés, car le bon esprit est, d'avoir celui qui convient aux circonstances.

Serait-ce dans une guerre civile de provinces contre provinces, ou de provinces contre la Capitale, de troupes contre troupes, de citoyens contre citoyens que vous imagineriez de réparer les maux de votre patrie et de soulager la situation du Roi? Quelle erreur! Vous les perdriez tous, si même le parti était sûr de réussir; car à quel prix obtiendrait-il le bien qu'il imagine; et que peut-il espérer actuellement dans sa faiblesse? Croyez-moi, Monsieur mon frère, et écoutez la voix de votre ami, de celui du Roi et de la Nation, quelque injuste qu'elle soit à mon égard; qu'aucune démarche ne vous coûte pour faire cesser ces maux, pour vous rapatrier avec tous les autres princes, et pour effacer de l'opinion publique toute idée de l'existence d'un parti contraire ou soi-disant aristocratique, en vous réunissant tous à concourir au bien de l'État, et en soumettant votre façon de l'envisager à celle du grand nombre qui fait autorité. Les formes sont si peu de chose lorsqu'il s'agit du bien général, et le temps qui éclaircit tout, et qui seul affaiblit les passions et les préjugés, remettra peu à peu tout dans l'ordre qui lui convient, quelque éloignées que vous en paraissent les apparences.

Pardonnez la franchise et la sincérité de mon langage; mais je ne puis rendre de service plus réel et donner une plus grande preuve de mon attachement au Roi et à ma sœur, à toute la France et à vous, mon cher frère, qu'en vous conjurant de bien peser ce que je vous marque et de vouloir agir en conséquence. Le contraire ne peut faire que beaucoup de mal à tout le monde et principalement à vous et à ceux qui vous sont attachés.

Je vous fais passer par le baron d'Escars cette réponse et, en vous embrassant de tout mon cœur, je vous prie de croire que je suis avec autant d'amitié que de considération parfaite . . . . .

135. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 3 novembre 1789. — Je sens dans toute son étendue, mon cher Comte, le désagrément de votre situation, et je ne puis qu'applaudir à tout ce que vous faites, ou ne faites pas dans les circonstances où vous vous trouvez. A votre exemple, je crois ne devoir me permettre aucun pronostic sur l'avenir, et tout ce que je vois de consolant dans l'état actuel des choses, c'est que, lorsqu'elles sont au pis, si elles viennent à changer de façon ou d'autre, ce ne pourra être qu'en mieux.

Ce qu'il y a de plus important dans ce moment-ci, c'est de faire comprendre au ministère français, qu'attendu l'énorme distance des lieux, entre les cours des puissances belligérantes et celle de Versailles ou de Paris, car on ne sait trop comment il faut l'appeler actuellement, et le temps qui presse, une négociation directe est le seul moyen qui puisse accélérer la paix, et d'engager moyennant cela le ministère français à donner incessamment à M. de Choiseul les ordres les plus positifs de concourir à ce qu'elle s'établisse au plus tôt, pour prévenir par là tout ce que son amour-propre pourrait l'engager à y mettre d'obstacles. Je ne sais comment M. de Potemkin finira encore sa campagne, mais je vous réponds que la fin de la nôtre sera encore aussi brillante qu'elle l'a été pendant toute sa durée. J'ai lieu de me flatter que nous emporterons encore Orsova, que nous nous mettrons en possession de toute la Valachie ou au moins de la plus grande partie de cette importante province, et que nous entrerons en quartier d'hiver après avoir fait une campagne dont l'histoire ne fournit point d'exemple, grâces aux heureux effets qu'est enfin parvenue à produire ma rhétorique, et à l'habileté avec laquelle elle a été secondée par mon incomparable maréchal Loudon[1]. J'espère que

[1] Ernest Gédéon, baron de Loudon, né le 2 février 1717 à Tootzen en Livonie, fit ses premières armes dans les troupes russes et entra au service de Marie-Thérèse au commencement de la guerre de la succession d'Autriche. Il était colonel, lorsque la guerre de Sept ans éclata. Il y remporta à maintes reprises de tels succès, qu'il parvint au grade de général d'artillerie. En 1778 il fut nommé feld-maréchal et dans la guerre contre la Prusse il conduisit la seconde armée. Dans la campagne de 1788 contre les Turcs il s'empara de Dubitza et de Novi. En 1789 il reçut le commandement en chef sur toute l'armée et il couronna une heureuse

je serai bientôt dans le cas de pouvoir vous apprendre des nouveaux progrès de cet homme inimitable, que la Providence veuille conserver encore longtemps pour le bonheur de la Maison d'Autriche et l'honneur de l'humanité.

Si vous en avez l'occasion, témoignez à la Reine, de ma part, combien je suis peiné de la bien fâcheuse situation dans laquelle Elle se trouve. Exhortez-La à se prêter aux circonstances et à n'attendre que du temps ce qui ne peut raisonnablement s'espérer que par son moyen.

P. S. Vienne, le 3 novembre 1789. — J'ai lu en entier le très absurde ouvrage de M. Peyssonnel[1], et tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il n'y a pas une seule de ses assertions relatives à l'alliance, qui ne soit manifestement fausse et qu'en échange, ce qui est incontestable, c'est que la France serait perdue si nous étions les alliés de l'Angleterre; que ce n'est que par notre moyen qu'elle est redevenue et a pu redevenir une puissance maritime, et qu'il n'en est aucune dans toute l'Europe, par laquelle elle pourrait nous remplacer de tous points : de sorte que, bien loin que son système fédératif actuel soit mauvais, il n'en est point d'imaginable qui puisse lui en tenir lieu.

---

136. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 18 novembre 1789. — D'après le système de conduite que les circonstances m'imposent et que V. M. I. a daigné approuver, je borne mon séjour à Paris à deux journées de la semaine; elles suffi-

campagne par la prise de Belgrade et de Semendria, qui se rendirent les 9 et 11 octobre. Loudon mourut le 14 juillet 1790.

[1] Charles de Peyssonnel, né à Marseille en 1727, mort à Paris le 12 mai 1790, était un ancien consul général de France à Smyrne, qui venait de publier un ouvrage ayant pour titre : *Situation politique de la France et ses rapports actuels avec toutes les puissances de l'Europe, ouvrage dont l'objet est de démontrer, par les faits historiques et les principes de la saine politique tous les maux qu'a causés à la France l'alliance autrichienne et toutes les fautes que le ministère français a commises depuis l'époque des traités de Versailles de 1756, 1757 et 1758 jusqu'à nos jours.* Neufchâtel et Paris, 1789, 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage eut assez de succès pour qu'une nouvelle édition fût publiée l'année suivante.

sent amplement aux devoirs du service, à ceux que l'usage prescrit de remplir à la Cour et ce régime de retraite me procure en même temps le précieux avantage de ne pouvoir être soupçonné de me mêler, ni d'être mêlé en rien de ce qui a trait aux événements de ce pays-ci.

Je me trouvais en ville le jeudi 12, lorsque le garde-noble y est arrivé chargé des très gracieux ordres de V. M. datés du 3 de ce mois. Depuis l'établissement de la Cour dans la capitale je m'étais abstenu de demander des audiences à la Reine et de chercher à me procurer le moindre accès auprès d'Elle; il m'a paru que cinq semaines d'une si grande réserve était un sacrifice suffisant aux méfiances et aux propos absurdes. Croyant ne pas devoir les ménager au delà de cette mesure, j'ai demandé et obtenu de voir la Reine pendant quelques instants et je Lui ai présenté la lettre qui Lui était adressée. Cette occasion m'a mis à même d'admirer de plus près la tranquillité d'âme et le courage de cette princesse; son langage est aussi calme que le sont ses pensées; Elle semble oublier tout ce qui Lui est personnel, et ne s'affecter que de ce qui intéresse la chose publique, sans cependant vouloir y influer en rien; toujours occupée de ses augustes enfants qui ne La quittent pas, Elle n'est distraite des soins qu'Elle leur donne, que dans les moments de représentation, où tout le monde éprouve alors de sa part des marques d'une affabilité, d'une bonté dont il serait impossible de ne pas sentir le prix. En joignant à cela des actes journaliers de bienfaisance envers les malheureux, la Reine parvient visiblement à subjuguer les esprits ci-devant égarés et à se concilier, surtout de la part du peuple, des témoignages d'affection et de respect.

La lettre de M. le comte d'Artois a été pour la Reine un objet de grande surprise et d'improbation; Elle a fort applaudi à la réponse de V. M. à ce prince, qui ne pouvait recevoir une leçon plus salutaire, ni plus propre à lui ouvrir les yeux sur ses fatales erreurs. Si cette réponse pouvait être connue, elle couvrirait de honte les jugements absurdes que l'on s'est permis ici sur la façon de penser de V. M. relativement à ce qui concerne la France. Si à cet égard le délire offensant de la Nation prenait consistance, ce serait pour elle un grand malheur de plus, par les suites inévitables qui en résulteraient. Le ministère français actuel sent très bien cette importante vérité, et désirerait sincèrement qu'elle ne fût jamais perdue de vue; mais dans

ces temps malheureux, où chacun s'arroge le droit de former des systèmes et de les faire valoir, tout devient confusion et désordre. Ma dépêche d'office présente à cet égard de bien fâcheux détails; peut-être serait-il prématuré encore d'en prédire les effets; mais ils seront à coup sûr très funestes, si cette nation s'obstine dans son projet de liberté chimérique et sans bornes, qui aboutirait à la priver de toutes ses ressources intérieures, ainsi que de toutes liaisons utiles au dehors.

Le comte de Montmorin s'est engagé à réitérer au comte de Choiseul-Gouffier les ordres les plus précis de remplir strictement et sans réserve les directions que lui donnera le prince de Kaunitz pour l'acheminement à une paix, laquelle, grâce au ciel, doit procurer à V. M. des avantages proportionnés aux succès glorieux que viennent d'obtenir ses armées. Il est à croire et à désirer que l'issue de cette mémorable campagne influera sur les circonstances présentes relatives au Brabant[1], et qu'elle en imposera aux démarches obscures du roi de Prusse, qui semble vouloir présenter aux rebelles un point d'appui et des moyens. Une infernale cabale qui existe dans ce pays-ci, et dont on ne peut encore découvrir ni les ressorts ni le vrai but, mais qui ne cesse de fomenter partout les embarras et les troubles, se mêle et excite visiblement ceux des Pays-Bas. J'ai donné à ce sujet plusieurs notions au Gouvernement général[2]. Il m'a paru inutile d'acheter à

[1] Les Pays-Bas autrichiens, qui depuis la révolte de 1787 avaient toujours été agités, avaient fortement ressenti le contre-coup des événements marquants de la Révolution française. Le Gouvernement général avait d'abord réussi à maintenir l'ordre en sévissant avec la plus grande rigueur contre tous ceux dont il redoutait l'hostilité. Pour échapper à la prison, les opposants avaient quitté le pays en grand nombre et s'étaient réfugiés en Hollande, où ils reçurent le meilleur accueil. Bientôt Vonck, chef du parti démocratique, se réconcilia avec Van der Noot, qui voulait au contraire le maintien de l'antique constitution des États de Brabant; mais ces deux partis si opposés étaient également hostiles aux réformes de Joseph II et à son gouvernement. Alors les émigrés belges formèrent sur le territoire néerlandais une petite armée qui, sous la conduite du colonel Van der Mersch, envahit les Pays-Bas autrichiens à la fin d'octobre 1789. Le 27 de ce mois les troupes impériales furent battues dans un combat livré au milieu des rues de Turnhout. C'est à ces événements que M. de Mercy fait allusion, car il ne pouvait pas encore connaître l'insurrection qui avait éclaté le 16 novembre à Gand, dont trois jours après les Impériaux durent évacuer la citadelle.

[2] Le 1er octobre 1789 M. de Mercy écrivait à M. de Trauttmansdorff:

«Je viens d'apprendre de très bonne source qu'on commence à apercevoir des mouvements parmi les troupes en garnison dans plusieurs villes de la république

prix d'argent des renseignements qui m'ont été offerts; mais dont les sources étaient trop suspectes pour mériter confiance; d'ailleurs je ne pouvais sans un ordre exprès employer de pareils moyens. Le comte

de Hollande et qu'on y fait des préparatifs pour les mettre en marche. On ajoute à cela que la cour de Berlin de son côté paraît prendre des mesures pour envoyer un corps considérable dans le pays de Liège, sous prétexte à la vérité d'y rétablir les choses, troublées par la révolution arrivée dernièrement dans les pays en question, sur l'ancien pied; mais on soupçonne sous cette démarche d'autres vues cachées qui pourraient s'étendre plus loin et menacer les Pays-Bas. . . . .

«Ma lettre étant écrite, je reçois deux avis qu'il me paraît essentiel d'avoir l'honneur de communiquer à V. Exc. Le premier consiste en ce que un nommé Garnier, avocat, demeurant ici au faubourg Saint-Jacques, part, à ce qu'on m'assure, jeudi prochain, avec quatre ou cinq autres particuliers pour les Pays-Bas. Cet homme, auquel, jusqu'à présent, on n'a connu aucuns moyens, emporte beaucoup d'argent, et, dans quelques jaseries indiscrètes, il a annoncé que son voyage avait pour motif un objet important dont d'ici à six semaines on entendrait parler.

«Cette particularité, qui m'est revenue par hasard, m'a fait quelque impression parce que dans le même moment le personnage, au sujet duquel j'ai déjà eu l'honneur d'écrire à V. Exc., m'a fait témoigner une grande impatience de savoir si ses offres seraient acceptées ou non. Il a ajouté que sans doute la crainte de récompenser un service important était la seule cause qui pût empêcher le Gouvernement général de lui faire faire une réponse; que l'on pourrait regretter beaucoup et longtemps cette économie; qu'il ne laisserait point ignorer à S. M. l'Empereur qu'il avait voulu lui sauver des millions que bientôt il perdrait, danger qu'il pouvait plus que jamais dans ce moment-ci prédire avec une sorte de certitude.»

Le 4 octobre M. de Mercy écrivait encore à M. de Trauttmansdorff :

«La personne au sujet de laquelle j'ai eu l'honneur d'écrire plusieurs fois à V. Exc. est revenue tout récemment à mon hôtel à Paris. Elle a témoigné au secrétaire d'ambassade de nouveaux regrets de ne pas avoir de réponse relativement à ses avis. Cette personne a recueilli des notions secrètes sur ce qui se trame aux Pays-Bas. Des émissaires partis depuis six semaines pour Bruxelles, et dont le silence avait commencé à inquiéter les intéressés, ont enfin donné de leurs nouvelles. Il doit être arrivé ici la semaine dernière trois exprès chargés de lettres chiffrées. On présume quelque tumulte partiel et très prochain. On doit en vouloir particulièrement à la personne de M. le comte d'Alton *, dont la contenance et la fermeté gênent beaucoup les mécontents. On leur suppose le projet de s'en défaire à quelque prix que ce soit. La personne en question ne se refuserait plus d'aller elle-même à Bruxelles, si le Gouvernement général l'exigeait; elle prendrait alors une route détournée pour couvrir sa marche; elle préférerait cependant de s'expliquer à moi, toujours sous la condition d'une pension viagère, que je prévois qui pourrait être réduite à une moindre somme que ne l'est celle qui avait été demandée d'abord.»

* Le Feldzeugmeister Richard, comte d'Alton, né en Écosse en 1732, était un officier très distingué, qui avait succédé au général Murray dans le commandement des troupes impériales aux Pays-Bas. Il voulait réduire les rebelles par la force; mais il dut se retirer devant eux jusqu'à Luxembourg. Appelé à Vienne pour se justifier, il préféra se donner la mort à Trèves le 19 février 1790.

de Montmorin m'a averti fidèlement de tout ce qui lui revenait sur cette matière.

V. M. est déjà informée des communications qui m'ont été faites relativement à M. le duc d'Orléans[1]; jamais on n'a cru sérieusement ici qu'il pût devenir un personnage actif et intéressé à la révolte brabançonne; mais on voulait, en se débarrassant de lui, donner pâture à son imagination exaltée, et c'est dans cet esprit que les instructions ont été rédigées. J'ai pris au reste toutes les mesures possibles pour que rien ne m'échappe de ce qui pourrait avoir trait ici à un si important objet, et, si je suis assez heureux pour faire quelques découvertes, je me hâterai de les mander à Bruxelles.

Le nouveau plan d'organisation des forces militaires de la France est sous presse, et j'espère de pouvoir en joindre un exemplaire à ce présent et très humble rapport. D'après ce qui m'en est revenu, l'exécution du plan dont il s'agit, éprouvera de grands obstacles de la part des assemblées provinciales, qui auront peine à s'accorder sur le degré d'autorité qu'elles voudront envahir, et qui attirera au Gouvernement bien des embarras. D'ailleurs il s'agira de voir comment la

[1] Le 27 octobre M. de Mercy écrivait à M. de Trauttmansdorff :

«Je n'aurais pas retenu si longtemps le courrier porteur de la lettre dont V. Exc. m'a honoré en date du 16, si une émeute populaire, survenue à Paris, causée par la disette de pain, ne m'avait empêché la semaine dernière de me rendre dans la capitale, d'y voir le ministre des affaires étrangères et d'apprendre de lui ce qu'il pourrait savoir d'intéressant sur ce qui concerne les circonstances actuelles et relatives aux Pays-Bas. Les observations de M. le comte de Montmorin à cet égard se réduisaient à des conjectures vagues qui ne portent sur aucunes notions précises. Ce ministre est très porté à croire que ni la cour de Londres, ni celle de Berlin ne se décideront pas à favoriser par des secours actifs et réels les entreprises du parti des révoltés en Brabant; la saison très avancée ne pourrait guère admettre des mouvements de troupes et, indépendamment de cet obstacle, ce serait, sous bien des rapports, une démarche trop hasardeuse, pour une puissance étrangère quelconque, de prendre part ouvertement à une aventure qui ne manquerait pas de lui attirer par la suite des embarras, d'autant plus faciles à prévoir que la campagne glorieuse qui se termine en Hongrie doit naturellement effectuer une paix avec la Porte et mettre S. M. l'Empereur en mesure d'employer ses forces à repousser toute atteinte de quelque part qu'elle pût lui venir contre les États soumis à sa domination.

«Quelque probable que soit ce calcul, il a été enjoint à M. le duc d'Orléans, chargé d'une commission particulière en Angleterre, d'observer soigneusement et de tâcher d'approfondir quelles pourraient être les vues de la cour britannique à l'égard de l'insurrection des provinces belgiques. Toutes les notions qui reviendront ici sur cette matière importante me seront communiquées et je me hâterai de les transmettre à V. Exc.»

Dans une conversation sur le voyage

discipline militaire pourra être établie et maintenue dans le nouvel ordre des choses actuelles; au moins est-il vraisemblable que, si le projet réussit, il faudra bien des années pour le consolider et en obtenir des effets utiles.

Je suis pénétré profondément de ce que V. M. daigne me témoigner avec tant de bonté sur ma position présente. Si elle m'offre encore quelques moyens de me rendre de la moindre utilité à l'auguste service et à celui de la Reine, ce double objet de mon zèle le plus pur, et auquel j'ai voué toute mon existence, compensera les désagréments inexplicables en tout genre, auxquels il faudra désormais se soumettre dans un pays dont le séjour est devenu et restera peut-être bien longtemps celui de l'injustice, de la déraison et de la misère. Puissé-je au moins obtenir de voir exaucé le plus ardent de mes vœux, celui d'apprendre que la santé de V. M. se rétablisse parfaitement, et ne laisse plus la moindre inquiétude à ses fidèles sujets, non plus qu'à la Reine, qui en est toujours vivement occupée.

imprévu du duc d'Orléans à Londres, M. de Montmorin avait communiqué à M. de Mercy les instructions données à ce prince et il lui en avait même remis une copie. Le ministre avait fait remarquer que ces instructions étaient rédigées en termes entièrement vagues et que cette phrase du second paragraphe : «*qu'il est possible que le résultat tourne à l'avantage personnel de M. le duc d'Orléans*» n'était qu'un apport destiné à détourner ce prince de former des projets de grandeur aux dépens de la cour de France et à lui suggérer des desseins irréalisables. On savait de bonne source que le duc d'Orléans, en raison de sa légèreté de caractère et de son aversion pour tout ce qui pouvait imposer quelque application, n'avait pas le moindre penchant à jouer un rôle aux Pays-Bas. M. de Montmorin fit même lire à M. de Mercy une lettre autographe par laquelle le duc d'Orléans lui annonçait qu'il avait si bien tout arrangé que le ministère anglais se montrait très disposé à entrer en négociations; on n'avait plus qu'à lui envoyer des instructions précises. M. de Montmorin reconnaissait que dans cette lettre le prince paraissait penser aux Pays-Bas; mais il assurait que dans sa réponse il se bornerait à s'expliquer sur la première partie des instructions du Prince et qu'il passerait la seconde sous silence.

En transmettant ces détails au prince de Kaunitz, M. de Mercy déclarait qu'il ne doutait pas de la vigilance de M. de Montmorin. Il ajoutait que, lors de sa première audience, le duc d'Orléans avait été accueilli très froidement par le roi d'Angleterre, que ce prince néanmoins avait loué une maison de campagne pour plusieurs années et faisait faire de magnifiques livrées, de telle sorte qu'il était probable qu'il ne reviendrait pas en France de sitôt.

(*Dépêche d'office du comte de Mercy, du 18 novembre 1789.*)

137. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 18 novembre 1789. — Je me trouvais en ville le jeudi 12, lorsque le courrier mensuel y est arrivé, et il m'y a remis les dépêches dont il était chargé. Dans la même matinée j'ai conféré avec M. de Montmorin, qui s'est engagé sans réserve à réitérer à M. de Choiseul l'ordre précis de se regarder comme uniquement dépendant des directions que lui donnera V. A., tout ainsi que s'il était un ministre impérial. Je dois m'en rapporter au contenu de ma dépêche d'office sur d'autres marques de bonne volonté et de confiance que M. de Montmorin m'a données à cette occasion. La campagne glorieuse qui va se terminer me comble d'une joie la plus pure, par le double motif de mon zèle pour notre auguste monarque et par réflexion sur la source dont sont parvenus tant d'événements signalés qui répondent si complètement à la sagesse du grand ministre qui a su les préparer et les conduire. Ils étonnent et inquiètent les frénétiques de ce pays-ci, et V. A. aura peine à en croire la raison fondée sur la peur que l'Empereur, débarrassé de la guerre turque, n'envoie une armée en France pour y rétablir l'autorité du Roi son allié. C'est de telles ou semblables idées que proviennent les mauvaises intentions du public parisien à notre égard; elles se manifestent par des propos dégoûtants, par des écrits pitoyables, dont V. A. a vu un essai dans le mémoire de ce Peyssonnel, qui d'ailleurs est généralement reconnu pour un extravagant du premier ordre. Le ministère, qui est très peiné de ce honteux délire, voudrait le réprimer, mais il ne croit pas en avoir les moyens.

Depuis l'établissement de la Cour dans la capitale, je m'étais abstenu de tout accès auprès de la Reine; il m'a paru que cinq semaines d'une si grande réserve était un sacrifice suffisant aux méfiances absurdes. Je me suis procuré une audience de cette princesse; je Lui ai rendu compte de ce que V. A. m'a fait l'honneur de me mander à son sujet. Elle y a été très sensible et m'a chargé, Monseigneur, de vous assurer de toute son estime et de son ancienne amitié. La Reine est très calme; Elle semble oublier ce qui Lui est personnel et ne s'affecte que de ce qui intéresse la chose publique, sans vouloir y influer en rien. Ses occupations se bornent aux soins qu'Elle donne à ses au-

gustes enfants : Elle comble d'affabilité et de bonté tous ceux qui L'approchent, et les malheureux éprouvent journellement des actes de bienfaisance de sa part. Cette conduite admirable subjugue les esprits, particulièrement celui du peuple qui revient visiblement des funestes erreurs qu'on lui avait inspirées.

Le bien faible espoir de me retrouver encore ici de la moindre utilité à l'auguste service et à celui de la Reine, joint aux bontés et à l'approbation de V. A., sont les seuls objets qui puissent compenser les désagréments inexplicables en tout genre, auxquels il faudra désormais se soumettre, dans un pays jadis si rempli d'attraits et que l'on ne peut plus envisager que sous les aspects les plus affligeants. Puisse-t-il redevenir ce qu'il a été, mais rien ne l'annonce, et tout semble en constater l'impossibilité.

138. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 4 janvier 1790. — Mon cher comte Mercy, ma santé est depuis quelques semaines si délabrée que ce n'est qu'avec tous les efforts que je puis encore veiller à mes affaires, ne pouvant, faute de respiration, ni sortir, ni faire le moindre mouvement, et étant même obligé d'être toute la nuit assis dans mon lit, ne pouvant être couché, ayant de plus une toux violente qui me rend le parler et dicter très pénible. Tout cela fait que, malgré l'importance des circonstances, je ne puis vous dire que peu de mots, me rapportant au reste à ce que la chancellerie d'État vous communiquera.

Voici donc les Pays-Bas perdus d'une façon aussi inouïe qu'incroyable, et par un tas de sottises que les gens qui dirigeaient et commandaient en chef, ont commises. Vous sentirez vous-même, mon cher Comte, toute la perte réelle qu'il y a pour l'État et pour sa considération. Pour moi je sens l'amertume mortelle d'être déshonoré et vilipendé en face de toute la terre, et chassé aussi indignement de mes États par un ramas de gens. Je crains beaucoup que nous ne serons pas même en état de soutenir la province de Luxembourg. Toute idée d'accommodement, je la crois inutile ; le parti des insurgents est lié ; ils ont assuré par écrit le roi de Prusse de ne vouloir entrer

en aucun pourparler avec moi, et de soutenir leur indépendance qu'il leur garantit conjointement avec l'Angleterre et la Hollande. Je crois bien que la France, ou pour mieux dire les États généraux y sont pour beaucoup, et si l'esprit d'introduire la constitution française y prend, alors il pourra y naître une grande différence d'opinion entre le Clergé, l'état noble et le Tiers état, qui pourrait peut-être encore amener à quelques négociations.

De l'autre côté il n'y a plus de doute que le roi de Prusse ne nous attaque ce printemps, conjointement avec les Polonais, avec qui il vient de faire une alliance. Notre paix avec la Porte, quelque facilité que nous y mettions de notre côté, et quelque faciles que nous serions à adopter toutes les conditions, même celle de tout rendre plutôt que de la manquer, reste pourtant douteuse ou au moins paraît vouloir traîner fort en longueur.

Après une agression aussi formellement injuste de la part du roi de Prusse, que serait celle-ci, je serais curieux de savoir de vous ce que la France osera répondre, si nous exigeons formellement les secours stipulés par l'alliance, et si les Français oseront se prostituer en face de l'univers au point de manquer à des engagements aussi solennels.

Notre perspective n'est point riante, et avec cela je vous laisse juger ce que mon esprit souffre de ce que mon corps se refuse à toute activité si nécessaire.

Je vous joins ici une lettre pour la Reine [1], et je vous prie, mon cher Comte, d'être bien persuadé de mon estime et sincère amitié avec lesquelles je suis. . . . .

P. S. Les deux chirurgiens-majors Beindl et Vering [2], qui par mes ordres viennent de s'arrêter au delà d'une année en Angleterre, se rendront après Pâques à Paris pour y prendre également les connaissances relatives à la chirurgie. Je vous prie de les recommander aux gens de l'art auxquels ils devront recourir, ainsi que vous l'avez fait à

[1] Cette lettre manque.

[2] Antoine Beindl, né à Budweis en 1749, mourut le 20 juin 1820. Il était alors directeur du *Josephinum*, école de médecine militaire fondée par Joseph II. Gérard Vering, qui naquit à Oesede, près d'Osnabruck, le 28 janvier 1755 et mourut à Vienne le 8 novembre 1823, fut aussi un médecin militaire très distingué.

l'égard de ceux que j'y ai envoyés pour le même effet. Vous voudrez bien aussi faire les avances pécuniaires que leur entretien et instruction pourront exiger pendant tout le temps qu'ils séjourneront à Paris.

---

139. — MERCY À KAUNITZ.

Près Paris, le 4 janvier 1790. — L'inquiétude de la Reine sur la santé de S. M. l'Empereur donne lieu à l'envoi de ce courrier avant l'arrivée de celui que j'attends journellement avec impatience; d'ailleurs je crois que la lecture de ma dépêche d'office prouvera que je ne pouvais pas tarder plus longtemps à la mettre sous les yeux de V. A. Ce qu'Elle y verra de relatif aux affaires de ce pays-ci n'en éclaircit encore ni le fond, ni les suites. Quoique la révolution se consolide de jour en jour davantage par le vœu presque unanime de la Nation, et par l'acquiescement qu'y donne le Monarque, on ne saurait préjuger les effets d'une administration si nouvelle dans ce grand royaume, et le défaut d'errements dans la pratique pourrait occasionner de violentes secousses, si les mouvements intérieurs venaient à se compliquer avec les événements étrangers. C'est cependant à quoi l'on doit s'attendre; et la révolte des Pays-Bas en devient un premier indice bien fâcheux. Ma dépêche rend compte de l'impression que cet objet fait sur le ministère de France. Depuis six semaines je suis sans nouvelles de Bruxelles, et je n'ai pu y écrire dans la persuasion que mes lettres seraient interceptées par les insurgents. L'incertitude de ce qui résultera de ce fatal incident me cause d'autant plus de peine que je me représente celle que V. A. en éprouve. Dans ces moments d'obscurité et de confusion générale, il n'y a de ressource que dans les grands efforts, et c'est toujours V. A. qui en fait les frais. Je La supplie d'agréer au renouvellement de l'année l'hommage des vœux que je forme pour sa gloire et son bonheur, je ferai toujours consister le mien dans la fidélité de l'attachement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

140. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 6 janvier 1790. — M. de Montmorin dans sa lettre au président de l'Assemblée nationale[1] devait dire :

«Que le roi avait jugé conséquent à son alliance avec la Maison d'Autriche, à sa justice, et à sa dignité, etc.», ou se servir d'une autre phrase quelconque équivalente, au lieu de se permettre d'en faire une abstraction totale, impardonnable vis-à-vis de la Nation, et scandaleuse vis-à-vis de toute l'Europe. Je vous avoue, mon cher ami, que j'en ai été extrêmement choqué, et d'autant plus, que cette omission a tout l'air d'un propos délibéré, le petit Montmorin, tout petit qu'il est, ne paraissant pas pouvoir être assez bête pour n'en avoir pas senti la conséquence, ou avoir imaginé que l'observation nous en échapperait.

J'attends avec quelque impatience comment l'Assemblée nationale se sera expliquée sur la teneur de cette lettre, d'autant que sa réponse éclairera plus ou moins sur ce qu'il faudra penser au sujet de la stabilité de l'alliance.

Le tableau que je vous présente par ma lettre d'office ne me laisse rien à ajouter. Vous y verrez que tout est au pire actuellement, et que l'avenir, malgré mes soins de toute espèce, me donne bien peu d'espérance. Il est affreux que l'obstination despotique ait mis cette

[1] Le 10 décembre 1789, le Président avait fait à l'Assemblée nationale la communication suivante :

«J'ai reçu hier la visite de M. Tort, Brabançon, envoyé par M. Van der Noot. Il m'a dit qu'il devait exister dans les bureaux un paquet adressé à l'Assemblée nationale. Ce paquet vient, en effet, de m'être remis. Je reçois en même temps une lettre de M. le comte de Montmorin, conçue en ces termes :

«Monsieur le Président,

«Le sieur Van der Noot, se disant «agent plénipotentiaire des Brabançons, «vient de m'adresser pour le Roi un paquet «qu'il m'annonce renfermer le manifeste «par lequel ils se déclarent indépendants. «S. M. a jugé qu'il n'était ni de sa justice, «ni de sa dignité, ni de sa prudence d'ac«cueillir une semblable démarche. Elle a «pensé que le seul parti convenable à «prendre était de renvoyer ce paquet au «sieur Van der Noot, sans l'avoir ouvert, et «c'est ce que j'ai fait en exécution de ses «ordres.

«Le Roi, informé que la même dé«marche a été ou doit être faite auprès «de l'Assemblée nationale, a trouvé conve«nable de lui faire connaître le parti qu'il «a pris et il m'a ordonné, Monsieur le «Président, d'avoir l'honneur de le vous «mander.»

(*Archives parlementaires*, t. X, p. 493.)

belle monarchie dans l'état où elle est. J'en suis bien affligé comme bien vous l'imaginez, et il est fâcheux pour moi de n'être pas dans le cas de pouvoir rendre *publici juris* ma justification, consolant cependant jusqu'à un certain point, que tout le public est persuadé que tout ce qui est arrivé n'est dû qu'au peu de cas que l'on a fait pendant ce règne de mes avis et de mes courageuses remontrances dans toutes les occasions.

---

141. — MERCY À KAUNITZ.

Chennevières, le 28 janvier 1790. — Le courrier mensuel m'a remis le 15 les dépêches dont il était porteur et au nombre desquelles se trouvait la lettre particulière dont V. A. m'a honoré en date du 6.

La diversité des nouvelles que l'on reçoit ici des Pays-Bas, rend très incertain le jugement que l'on doit porter sur l'issue de cette étrange révolution. Ce qu'elle a d'incompatible avec les intérêts de la France n'échappe pas au ministère du Roi; il désirerait des moyens de conciliation; il présume que l'on pourrait en trouver de convenables à notre cour dans la désunion des partis insurgents. Les zélateurs de la liberté forment ici des vœux contraires; cependant l'Assemblée nationale reste dans une perplexité équivoque. Sans admettre, ni rejeter la démarche qu'à fait vis-à-vis d'elle l'avocat Van der Noot, le passage de quelques aventuriers dans les provinces belgiques est jusqu'à présent le seul secours qu'elles aient tiré de ce pays-ci, et il est probable qu'elles n'en obtiendront pas de plus réels, ni de plus efficaces. Au reste ce fatal événement qui traverse les succès si brillants de la dernière campagne contre les Turcs, me cause un profond chagrin, tant en raison de mon zèle pour l'auguste service, que par un retour sur les peines qu'un pareil malheur fait éprouver à V. A.

Je n'ai rien à ajouter à ce qu'expose ma dépêche d'office sur la situation accablante où l'on se trouve ici; les intrigues privées y présentent sans cesse à la Nation des fantômes qui entretiennent l'inquiétude, les soupçons et une sorte de férocité parmi le peuple, lequel ne connaît plus de frein depuis qu'il se trouve armé dans tout le Royaume. On ne prévoit pas que dans cette posture il se soumette aux imposi-

tions; le recouvrement ne s'en fait pas, ce qui intercepte les meilleurs arrangements de finance, et tient la vie et la fortune de chaque citoyen dans un danger le plus effrayant.

Ma lettre à l'Empereur n'est à peu de chose près qu'une copie de la présente[1]. Ce que S. M. daigne me mander Elle-même de l'état de sa santé, donne lieu aux plus justes alarmes; la Reine en est vivement affectée; Elle m'a expressément chargé de le témoigner à V. A., et d'y ajouter que sa confiance dans votre attachement, dans votre sagesse, Monseigneur, soutient ses espérances dans des temps aussi désastreux.

Die rasende Abneigung gegen die Allianz ist hier gleichwohl nicht allgemein. Dieser Tollsinn herrscht nur unter einer Anzahl solcher Leute, die gegen die Königin auf das Aeusserste aufgebracht sind; nun sind diese Leute aber eben diejenigen, die nunmehr am Mehresten zu bedeuten haben. Euer Fürstlichen Gnaden Grundsätze hat indessen niemand misskennet; ja man sagt ganz öffentlich, dass wenn man Hochdero weise Rathschläge befolgt hätte, man sicherlich unseren Unglücksfällen zuvorgekommen sein würde.

142. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 13 février 1790. — Mon cher comte de Mercy, j'ai reçu votre lettre par le dernier courrier; je vous envoie celle-ci par estafette pour vous faire part que ma maladie s'est empirée au point que j'ai pris la résolution de me faire administrer les Saints Sacrements aujourd'hui, et d'appeler ici, quelques jours passés, mon frère le grand-duc.

Je vous prie de remettre la lettre ci-jointe à la Reine, en l'assurant du tendre attachement et de l'amitié inviolable que je lui conserve jusqu'à la fin de mes jours[2].

Soyez de même bien persuadé, mon cher Comte, des sentiments d'estime et de reconnaissance que je ne cesserai d'avoir pour vous, auxquels vous avez le droit de prétendre à si juste titre tant pour les services signalés rendus comme homme d'État, que pour l'amitié et

[1] Cette lettre manque. — [2] Cette lettre manque.

l'intérêt que vous avez toujours témoignés personnellement pour moi, et que je vous paye certainement d'un bien parfait retour.

Adieu, et je serai toujours votre très affectionné.

---

143. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 17 février 1790. — Mon bon ami, tout ce que je puis vous dire de positif sur l'état de notre pauvre maître, c'est qu'il est absolument désespéré, qu'il peut passer d'un moment à l'autre, mais qu'il n'est pas tout à fait impossible néanmoins qu'il ne puisse traîner encore un peu plus, ou un peu moins, mais peu probable cependant. J'en suis très douloureusement affecté, parce qu'il faut convenir qu'il réunissait en lui de très grandes qualités, et qu'avec les sentiments qu'il m'a témoignés depuis quelque temps surtout, et le degré de confiance qu'il m'accordait, j'ai lieu de croire qu'il eût été peut-être à l'avenir très différent de ce qu'il a été jusqu'ici. Reste à voir comment nous serons par la suite. L'Empereur m'en ayant conjuré, je resterai au cas qu'on me témoigne le désirer et qu'on m'écoute, jusqu'à ce que j'aie remis le bâtiment à flot. Mais dans le cas contraire, je donnerai tout de suite la démission de tous mes emplois, et c'est ce que je vous confie, comme à mon ami dans toute l'étendue de l'expression, pour vous tout seul et sous le sceau du secret.

Sur tout ce dont vous êtes chargé par cette expédition [1], je n'ai

[1] Dans sa dépêche d'office du 17 février 1790 le prince de Kaunitz donnait au comte de Mercy des explications sur les motifs qui avaient engagé le cabinet de Vienne à se rapprocher de l'Angleterre.

«Nous venons, disait-il, d'achever la seconde campagne d'une guerre aussi ruineuse en hommes qu'en argent. Malgré les succès éclatants remportés par nos armées sur l'ennemi, nous sommes bien éloignés de nourrir de dangereuses idées de conquêtes; au contraire nous sommes tout prêts à donner les mains à toute paix convenable et nous ne demandons rien autre qu'une plus grande sécurité pour nos frontières si étendues du côté de l'Empire ottoman. Mais la cour de Berlin se met en travers. Elle remue à Constantinople ciel et terre pour entraîner les Turcs dans une alliance offensive avec elle. Si elle y réussit, elle tombera sur nous avec toutes ses forces. Les Polonais suivent aveuglément les conseils qui leur viennent de Berlin. Tout est combiné pour nous enlever la Galicie, que cependant la Prusse elle-même nous a garantie. Elle veut rendre cette province à la République pour se faire céder d'autre part des territoires considérables. Mais l'avidité et l'ambition de la Prusse ne s'en contentent pas. Elle a

qu'une chose à ajouter, et c'est que, si on vous témoignait quelque étonnement sur la préférence que nous avons donnée à la médiation de l'Angleterre sur celle de la France, relativement aux affaires des Pays-Bas, il me semble qu'il faut en témoigner de votre côté sur cet étonnement, en faisant sentir que, le Roi malheureusement ne pouvant plus rien sans le consentement de la Nation, et cette Nation, par ses principes et son exemple au moins, n'ayant eu que trop de part à la révolution des Pays-Bas, on ne pouvait pas naturellement s'adresser à elle, ni lui accorder aucune confiance dans une affaire sur laquelle elle était manifestement dans des principes diamétralement opposés à ceux que devait avoir un médiateur ou que l'on devait pouvoir lui supposer au moins, sur l'objet dont il s'agissait. Au reste nulle comme l'est aujourd'hui la France, et Dieu sait pour combien, si ce n'est pas pour toujours, il me semble qu'elle devrait me savoir gré d'avoir imaginé un moyen, et le seul peut-être des imaginables, pour empêcher l'extension du feu de la guerre et rapprocher le moment désirable du rétablissement de la paix; et il faut bien vous garder par conséquent de donner le moins du monde à la communication que vous ferez du parti que nous avons pris vis-à-vis de l'Angleterre, l'air d'une justification, dont il n'est pas dans le cas d'avoir besoin.

J'espère que vous trouverez ma réponse à la note du duc de Leeds telle qu'elle me paraît être [1].

Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis comme toujours tout à vous.

noué d'étroites relations avec les révoltés des Pays-Bas autrichiens et elle met tout en œuvre pour amener l'Angleterre et la Hollande à reconnaître leur indépendance. En même temps elle fomente la rébellion en Galicie et cherche à l'étendre en Hongrie.

«De nos deux alliés l'un a déjà sans cela deux guerres sur les bras; l'autre est si incapable de nous aider que son gouvernement n'ose même pas parler ouvertement de notre alliance devant l'Assemblée nationale. Il ne nous reste donc rien autre chose à faire que de nous rapprocher de l'Angleterre pour empêcher par son influence, autant que cela sera possible, la Prusse d'en venir à une rupture ouverte avec nous.»

[1] Dès le 6 décembre 1789, l'envoyé impérial à Londres, le comte Revitzky, avait été chargé par le prince de Kaunitz de faire les démarches nécessaires pour engager l'Angleterre à accéder à l'alliance austro-russe. Dans ce rescrit du 6 décembre, on trouve notamment ce passage: «Les intrigues du duc d'Orléans nous sont parfaitement connues, ainsi que l'espoir chimérique dont s'est bercé ce prince de les faire goûter et appuyer par l'Angleterre. Pareillement nous n'ignorons pas que deux émissaires se trouvent en ce moment-ci à Berlin de la part des révoltés; qu'ils y sont

144. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 19 février 1790. — Mon cher comte de Mercy, je vous

soufferts et leurs propositions écoutées, lesquelles ne visent à rien moins qu'à obtenir de S. M. Prussienne la reconnaissance de leur prétendue indépendance et le soutien de leur révolte. Quand même S. M. I. ne serait pas pénétrée comme elle l'est d'une confiance sans réserve dans la justice et l'équité de S. M. Britannique, la considération des propres intérêts politiques de la cour de Londres ne lui permettrait pas de douter que cette cour, loin de nourrir les espérances que le duc d'Orléans n'a pu concevoir que dans un parfait délire sur la réussite d'un projet dont l'effet naturel serait de placer par son moyen les Pays-Bas sous la domination française, ne s'emploie plutôt de toute façon possible pour le faire échouer. »

Le plan du cabinet de Berlin était, d'après le prince de Kaunitz, beaucoup plus dangereux. Cette cour désirait faire céder à l'Empereur par la Porte la Moldavie et la Valachie en échange de la Galicie que la cour de Vienne rendrait à la Pologne qui, moyennant cela, céderait à la Prusse Dantzig et Thorn et plusieurs palatinats limitrophes de ses États. Le ministre prussien à Constantinople mettait tout en mouvement pour déconseiller la paix à la Porte et pour l'exciter à continuer la guerre par l'offre formelle de l'alliance. On espérait à Vienne que, sur ces deux points, le cabinet de Saint-James ne serait pas d'accord avec celui de Berlin. Et comme les liens qui unissaient ces deux cours étaient d'une nature purement défensive, ils ne seraient pas lésés par la conclusion d'une alliance défensive entre l'Autriche et l'Angleterre.

A l'ouverture que lui fit en ce sens le comte de Revitzky, le duc de Leeds répondit le 11 janvier 1790 que, selon sa façon de penser, les obstacles qui empêchaient l'accomplissement d'un tel système dans le moment présent lui paraissaient invincibles. Cette proposition, adressée à l'Angleterre seule, était par le fait absolument inacceptable, car les alliances que le Roi avait heureusement contractées avec la Prusse et la Hollande avaient stipulé une communication et même un concert entre lesdites puissances alliées sur tous les points importants; ce qui comprenait assurément une alliance défensive entre l'Autriche et l'Angleterre. Il ajoutait cette phrase : « Je regrette infiniment le moment où une telle proposition vient de nous être adressée, proposition qui a été si souvent mise en avant, sinon faite directement de notre part, depuis la guerre de Sept ans, sans avoir produit le moindre effet sur le cabinet de Vienne. » Mais il déclarait que rien ne saurait être plus à désirer, ni même plus praticable que l'établissement d'un concert direct entre l'Empereur et les puissances alliées pour concourir au rétablissement de la tranquillité générale. De même que l'Empereur avait déjà déclaré que les progrès rapides de ses armes ne changeraient rien à la modération de ses vues et que son objet n'était que de voir terminée la guerre actuelle par une paix juste, le cabinet de Saint-James, lui aussi, ne désirait que le rétablissement de la paix en Europe par un traité par lequel les puissances belligérantes se trouveraient dans une telle situation que le système général ne fût d'aucune façon ébranlé.

Le prince de Kaunitz ne répondit pas directement au duc de Leeds; mais, le 12 février 1790, il envoya au comte de Revitzky un rescrit dans lequel il s'efforçait de réfuter les arguments du ministre anglais; il prétendait que le moment présent était le plus favorable pour la conclusion de l'alliance proposée. « Néanmoins, disait-il, comme on témoigne désirer de préfé-

envoie ci-joint une lettre pour la Reine[1], par laquelle je lui donne part de l'événement fatal, dont je viens d'être accablé par la mort de l'Archiduchesse, épouse de mon neveu, l'archiduc François, qui est décédée hier à la suite de ses couches. Réduit à la dernière extrémité et pour ainsi dire au dernier moment de ma vie, je n'ai pu m'acquitter moi-même de ce triste devoir et il m'a fallu me servir d'une main tierce. Adieu, mon cher Comte!

— — —

145. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 10 mars 1790. — J'ai reçu le 1er du mois la lettre particulière dont V. A. m'a honoré en date du 17 février; elle m'annonçait comme très prochaine une catastrophe, dont la nouvelle m'est arrivée le lendemain par le garde-noble dépêché en Espagne[2]. Quoique préparé à ce triste événement, j'en ai été frappé et vivement affligé sous tous les rapports; ma fidélité pour la mémoire de la grande Marie-Thérèse et les bontés que son auguste fils m'avait toujours

rence l'établissement d'un concert direct entre S. M. I. et les puissances alliées sur l'important objet du rétablissement de la tranquillité générale, Elle ne fait aucune difficulté d'adopter ce moyen, bien entendu cependant que ce ne peut être que vis-à-vis de S. M. Britannique exclusivement, à moins que la cour de Berlin, — laquelle, comme on le sait de science certaine, a offert actuellement à la Porte un traité par lequel elle s'engage à attaquer les deux cours impériales de toutes ses forces dès l'entrée de la campagne prochaine, pourvu qu'elle veuille prendre de son côté l'engagement de continuer la guerre, de ne point faire de paix sans elle et de concourir à lui faire obtenir les avantages qu'elle s'y destine, — n'adopte d'autres sentiments à l'égard de l'Empereur et que les États généraux n'en témoignent de leur part d'assez développés pour que l'on puisse asseoir une opinion fondée sur le degré de confiance qu'on pourrait y mettre.» Pour confirmer son vif désir du rétablissement de la paix, l'Empereur, malgré les progrès éclatants de ses armées, se contenterait des stipulations du traité de Passarowitz.

Quant aux Pays-Bas, l'Empereur était décidé «à y faire cesser jusqu'au moindre sujet de griefs ou de plainte fondée et à y rétablir en tout et sans exception la Constitution telle qu'elle était dans le moment de son inauguration. L'Empereur croit pouvoir requérir avec instance S. M. Britannique de vouloir bien y employer à cet effet toute l'efficacité de sa médiation par tous les moyens et le langage qu'Elle croira les plus convenables aux circonstances et Il se propose d'en requérir aussi MM. les États généraux si S. M. Britannique le juge à propos.»

[1] Cette lettre manque.

[2] D'après ses divers biographes, Joseph II serait mort le 20 février, à cinq heures et quatre minutes; mais dans sa dépêche d'office du 20 février au comte de Mercy, le prince de Kaunitz écrit que cette mort survint à six heures.

marquées, m'attachaient à sa personne. Quelques erreurs passées et reconnues auraient sans doute donné tout l'essor à bien des qualités rares dont il était doué; il a fini au moment où V. A. lui en aurait fait recueillir le fruit.

Les circonstances du moment sont bien critiques; elles seraient irrémédiables, Monseigneur, sans le secours de vos lumières; le nouveau souverain en sentira tout le prix et le besoin; mais si par une raison quelconque V. A. se décidait à quitter les affaires, je La supplie alors, et Lui demande comme dernière grâce, celle de m'obtenir dans le même instant ma démission. Elle daignera se rappeler que, passé quelques années, je Lui adressai à ce sujet des instances, dont je justifiai les motifs; depuis ce temps ils n'ont cessé de devenir plus pressants pour moi, et ils n'ont pu céder qu'au dévouement sans bornes, que je me suis fait une loi, Monseigneur, de vous consacrer jusqu'au dernier moment de ma vie.

Ma dépêche d'office expose avec quelle loyauté, au moins apparente, M. de Montmorin a répondu aux ouvertures que j'étais chargé de lui faire. La situation de la France est si effroyable, que son ministère ne peut pas même s'attribuer le mérite de la bonne foi, puisqu'il est dans l'impuissance de faire illusion à personne. Cette cour sent trop bien l'abandon dans lequel elle va se trouver; elle voit les progrès rapides de sa destruction, le défaut absolu de moyens d'y parer; elle comprend enfin que cette vérité est si palpable que vainement elle chercherait à la soustraire aux yeux des autres puissances.

La France par sa position géographique, par sa population et les avantages de son sol, conservera sans doute une force intrinsèque, mais aussi longtemps que cette force ne sera ni organisée, ni adaptable au système général de l'Europe, elle y restera un hors-d'œuvre, et il n'est guère probable que la génération présente voie un changement à cet égard. Il s'ensuit que l'ambassade en France sera bien longtemps pour notre cour sans objet et sans intérêt. Celui que feu l'Empereur prenait personnellement à sa sœur, deviendra selon toute apparence un motif bien faible pour le nouveau monarque; Lui et la Reine ne se connaissent presque pas [1], et ils ont toujours marqué assez peu de

[1] Marie-Antoinette n'avait pas encore dix ans lorsque son frère Léopold se rendit de Vienne à Innsbruck pour y célébrer son mariage, en août 1765, et de là en Toscane pour prendre le gouvernement de ce pays; depuis cette époque elle ne l'avait plus revu.

penchant l'un pour l'autre. Ces considérations sont aussi fâcheuses pour la chose publique que pour moi en particulier; elles ajoutent à la répugnance que doit inspirer le séjour d'un pays qui est devenu un théâtre d'horreurs. Cependant, si ma santé n'y succombe pas tout à fait, s'il reste encore la possibilité d'y opérer au bien, dont je sois jugé capable, je tâcherai de le remplir, pourvu que ce soit sous vos ordres, Monseigneur, parce que sans cela je ne trouverais plus ni forces physiques ni morales pour rester un instant dans ma place.

La réponse de V. A. au duc de Leeds, ce chef-d'œuvre de justesse et de raison, devrait naturellement conduire à de nouveaux et grands objets politiques; puissent-ils être, Monseigneur, un nouveau succès dû à votre glorieux ministère, qui en tant d'occasions a sauvé la monarchie des désastres dont elle était menacée.

P. S. Mes dépêches étant cachetées, et le courrier au moment de partir, la Reine m'a fait venir pour me charger très expressément de vous dire de sa part, Monseigneur, qu'Elle trouvait quelque soulagement à ses peines en pensant que vous les partagiez. Elle a ajouté à cette expression celle de toute l'estime, de l'amitié et de la confiance qu'Elle conservera toujours à V. A.

146. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 16 avril 1790. — Mon cher Comte, une immensité d'occupations de toute espèce dans les premiers moments de ce nouveau règne, naturellement plus pressantes les unes que les autres, ont occasionné le retardement de cette expédition, que vous voudrez bien, si cela est nécessaire, excuser par cette considération. Je fais, comme vous pensez bien, tout ce que prudence humaine peut imaginer pour tirer la monarchie de la situation critique dans laquelle elle se trouve et remettre, s'il se peut, le bâtiment à flot; et si je ne réussis pas, vous pourrez en conclure que c'était la chose impossible; plus ou moins, j'ose m'en flatter cependant. J'espère, entre autres, d'avoir convaincu celui qui doit l'être de l'utilité et même de la nécessité de persister dans le système politique de ses deux alliances qui ont un

mérite d'autant plus essentiel, que bien loin d'en exclure aucune autre de ce genre, elles peuvent en retirer de très grands avantages toutes les deux, et celle de la France en particulier dans son état de nullité actuelle.

Je suis actuellement dans l'attente des démarches que j'ai faites et des mesures que j'ai prises, tant à Berlin qu'à Londres[1], et si elles

[1] Par un rescrit en date du 3 avril 1790, rédigé par le prince de Kaunitz et signé par Léopold II, le comte de Revitzky était chargé de faire remarquer au cabinet de Saint-James que l'Autriche était bien fondée à garder ses conquêtes comme un dédommagement de la guerre ruineuse dans laquelle la Porte l'avait entrainée.

Quant aux Pays-Bas, Léopold croyait avoir donné, par la déclaration qu'il avait fait publier, les preuves du plus grand désintéressement et de la plus généreuse magnanimité. Pour en augmenter l'effet, il accepterait la médiation de S. M. Britannique comme le plus précieux témoignage de son amitié. Toutefois il devait protester formellement contre un passage de la dernière communication du duc de Leeds, où il était formellement parlé d'une *médiation demandée par l'une et l'autre des parties.* En prenant en mains le gouvernement de ses États héréditaires, Léopold ne voudrait pas se déshonorer et donner dans une cause commune à tous les souverains le mauvais exemple de se laisser placer sur un pied d'égalité avec ses sujets. Ils n'ont pas d'ailleurs à demander la médiation du roi d'Angleterre. Leur loi fondamentale, *la Joyeuse entrée*, les oblige à l'obéissance envers le souverain dès que celui-ci a renoncé à tout ce qui aurait pu être fait contre leurs privilèges et contre leurs libertés. Cela est d'autant plus leur devoir que, personnellement, Léopold n'a pas pris la moindre part à tout ce qui est arrivé. Mais pour tranquilliser ses sujets, il est tout prêt à leur accorder la garantie de leur Constitution par le roi d'Angleterre, car il veut loyalement tenir sa parole.

D'autre part, le 26 mars 1790, Léopold II adressa au roi de Prusse une longue lettre autographe qui commençait ainsi : «Je ne crois pas pouvoir faire un meilleur usage des premiers moments de mon règne qu'en les employant à témoigner à V. M. le prix que je mets à son estime, à son amitié, au maintien du bon voisinage entre nos États et à l'établissement d'une confiance entre Elle et moi, qui me paraît être de notre intérêt commun.» Il veut, dit-il, s'expliquer avec lui à cœur ouvert. Les armements en Bohême, Moravie et Galicie ont été motivés par le bruit que le roi de Prusse voulait, avec les Polonais, prendre une part active à la guerre engagée entre la Porte et les deux cours impériales. Il assure qu'il ne nourrit aucun désir d'agrandissement mais qu'il veut conserver ce qu'il a et il ajoute : «J'ai, toute ma vie, fait profession de loyauté, de justice et de modération. Je viens de donner une preuve non équivoque de ces sentiments par la démarche à laquelle je me suis déterminé vis-à-vis de mes sujets.»

A cette lettre était joint un *Mémoire confidentiel sur la conduite et les dispositions de la cour de Vienne relativement à la guerre actuelle avec la Porte.* On y insistait sur ce point que les cours de Vienne et de Pétersbourg se montraient disposées à faire la paix, mais que la Porte, par contre, n'en voulait pas entendre parler. La victoire du prince de Cobourg à Martinesti et la prise de Belgrade par Loudon n'avaient pas fait changer les intentions du cabinet de Vienne; Léopold priait le roi de Prusse d'agir activement à Constantinople en vue d'amener la conclusion de la paix et il se déclarait prêt à se contenter des stipulations du traité de Passarovitz.

avaient les succès que raisonnablement elles devraient avoir, je pense qu'elles devraient ne nous rien laisser à désirer; quels qu'ils soient cependant, je ne manquerai pas de vous en informer, et s'ils sont heureux, ce sera avec d'autant plus de satisfaction, que je suis certain que votre amitié pour moi vous les fera partager.

Une autre fois je pourrai, dans notre intimité, vous confier quelques anecdotes de ce pays-ci, qui me paraîtront pouvoir vous intéresser, et en attendant, comme je n'ai pas le temps de vous en dire davantage aujourd'hui, je me borne à vous renouveler les assurances de mon ancienne et tendre amitié.

---

147. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 29 mai 1790. — Monseigneur, quoique je n'aie rien de bien pressant à mander, il m'a paru indispensable de dépêcher le présent courrier, ne fût-ce que pour ne pas laisser trop accumuler les détails multipliés et si divers dont il est essentiel que V. A. ait sous les yeux un ensemble qui puisse Lui représenter l'état des choses tel qu'il se trouve ici. Il est bien incroyable, cet état, et encore plus funeste; tout conspire à la dissolution de cette monarchie; de nouvelles insurrections s'annoncent dans les provinces méridionales et s'étendent jusque dans l'Alsace; on ne parle que de massacres; les alarmes, les haines se propagent avec plus d'acharnement; on fomente de plus en plus dans Paris la fureur du peuple par des chimères de contre-révolution. Les deux ordres du Clergé et de la Noblesse, anéantis, réduits au désespoir, sont par cette raison d'autant plus suspectés de projets violents, et quoique le Roi et son ministère ne s'occupent qu'à tâcher de calmer les esprits, ce système de douceur et de sagesse n'empêche pas que la Nation ne soit décidée à rendre la Cour responsable des événements qu'il lui est également impossible de faire naître ou d'écarter. Dans cette disposition des esprits, on n'est point à l'abri du danger d'une guerre civile; si elle éclate, elle sera cruelle et très embarrassante dans toutes les mesures à prendre pour la sûreté de la Cour. Je n'ajouterai rien sur cette matière à ce que présente ma dépêche d'office, il semble que la crise approche du terme où elle se décidera de

manière ou d'autre, et que l'on ne restera plus longtemps dans l'incertitude de son issue.

A l'exception des courriers ou des négociants qui, par l'exiguïté de leurs équipages, ne sont pas remarqués, les autres voyageurs de plus d'apparence, toujours soupçonnés d'être des *aristocrates*, ne peuvent atteindre les frontières du royaume, sans risque évident d'être arrêtés et très maltraités dans chaque bourg ou ville de leur passage, sans qu'aucun passeport puisse les en garantir. Cette raison, jointe à celle des troubles qui existent dans le pays de Liège, m'empêche d'user de la permission d'aller prendre les eaux à Spa; j'en profiterai cependant dans la saison d'automne, si le calme se rétablit d'ici à ce temps-là et si les routes deviennent praticables.

---

148. — NOTE DE MERCY POUR KAUNITZ.

Note pour servir d'éclaircissement aux pièces qui y sont jointes.

Les lettres dont il s'agit n'ont point été écrites à la Reine, laquelle, bien éloignée de favoriser des projets violents, ne s'occupe que des moyens de les écarter par des conseils de patience, de sagesse et de paix. Elle a eu connaissance de ces trois lettres par une voie tierce, et, fort effrayée de leur contenu, Elle a chargé une personne affidée de rédiger des observations propres à démontrer l'absurdité et le danger des idées du comité de Turin, composé par les personnages français qui s'y sont réfugiés.

La Reine a voulu cependant que l'on évitât de choquer l'amour-propre des personnages susdits par des remarques trop tranchantes; c'est ce qui a obligé le rédacteur à donner au début de ses observations la tournure que l'on y remarque.

Il s'est formé à Paris un *club* dans le couvent des Jacobins; c'est le point de réunion où tous les partisans de la Révolution vont préparer les matières qui sont agitées ensuite à l'Assemblée nationale. Ce *club* est composé des deux partis, du duc d'Orléans et du marquis de la Fayette; cela explique l'expression *les Jacobins.*

Les royalistes sont désignés sous la dénomination du *parti des noirs.*

Le rédacteur soumet à la décision de S. A., si les pièces qu'il a l'honneur de lui présenter peuvent mériter d'être mises sous les yeux de S. M. I.

---

149. — NOTE POUR LA REINE.

On a tâché de remplir les intentions de la Reine dans le précis que l'on met très humblement sous ses yeux; mais il est assez difficile d'adopter une discussion raisonnée à des idées qui, dénuées de réflexion, de vraisemblance et de logique, ne présentent qu'un ensemble chimérique, auquel une dénégation absolue, tant des faits que des principes, est la seule réponse dont cet ensemble soit susceptible. Cependant on a cherché à ne pas décourager le zèle, à ne pas choquer l'amour-propre, quoique l'inutilité de l'un et le danger de l'autre exigeraient impérieusement qu'ils fussent sévèrement réprimés et contenus.

Les projets du comité de Turin font frémir par la légèreté avec laquelle on risque de compromettre le sort de l'État et, il faut trancher le mot, même l'existence personnelle des souverains, sans autres mesures ni plans que des suppositions, des conjectures démenties par le bon sens, et par une marche dans laquelle on serait arrêté dès le premier pas par la plus cruelle catastrophe qui serait de voir toute la famille royale saisie et à la merci d'une populace furieuse, dont on ne peut calculer les atrocités.

Mais ce qui est vraiment aussi inouï que criminel, c'est l'idée d'enlever le Roi de force, parce que, indépendamment du danger extrême et certain qu'entraînerait cette démarche, elle aurait de plus des aspects sur lesquels on s'abstient de s'expliquer, parce que l'on conçoit sans commentaire tout ce que pareils aspects auraient d'offensant pour le Roi. Il est impossible que M. le comte d'Artois soit l'auteur de ce projet; il est même assez facile de reconnaître que les lettres ne sont point de lui, et on n'hésite pas à dire que ceux qui ont eu la coupable pensée de l'enlèvement forcé du Roi, et qui auraient la témérité de le tenter, mériteraient d'en être punis d'une peine capitale. Ce serait une grande faute de s'expliquer avec trop de ménagement sur ce point; il

est à espérer et à désirer que la Reine fasse à cet égard quelque violence à la bonté naturelle du Roi et qu'Elle l'engage à blâmer ce projet d'une manière sèche et précise. Sur le reste, il suffirait que le Monarque déclarât que sa volonté absolue est que l'on se borne à rester en mesure, à attendre ses ordres sur le moment, sur les moyens, enfin sur tout ce que les circonstances inviteront à entreprendre ou à omettre. Il n'y a que le Roi seul qui puisse et doive en juger; ce serait trahir son service, celui de l'État, et se rendre coupable des plus grands malheurs, si, en se livrant à des actions arbitraires et téméraires, on dérangeait la marche que le Roi et la Reine régleront dans leur sagesse et avec parfaite connaissance de cause.

Les mots et les phrases soulignées dans les observations sont les expressions dont on s'est servi dans les lettres. La Reine trouvera peut-être que la remarque relative à l'Angleterre tient un peu du sarcasme; mais un déraisonnement politique aussi étrange méritait d'être réduit à l'absurde, et on a cru pouvoir se le permettre.

On a observé dans les lettres de M. . . . . un paragraphe sur l'objet duquel on est assez de son avis; c'est celui qui a trait aux décrets du 7[1]. S'il était possible de faire annuler ces décrets en totalité, et que le choix des juges restât au Roi seul, sans le concours du peuple, cette prérogative serait d'une grande conséquence; mais s'il ne s'agissait que de procurer au Roi la faculté de nommer un des trois sujets désignés par le peuple, alors il serait, en effet, peut-être plus nuisible qu'utile d'envoyer sur cet article des observations à l'Assemblée nationale. Quant à ce qui regarde d'annuler la procédure du Châtelet, c'est à coup sûr un rêve que d'attribuer aux ministres l'intention qu'on leur prête à cet égard.

Le 15 de mai au soir 1790.

N. B. Le mot effacé est 62663767620698765801755866098236; c'est celui qui a communiqué à la Reine les lettres de Turin, et en écrivant à cette princesse, il Lui donnait son avis sur les décrets du 7; il ajoutait qu'on attribuait aux ministres le projet de faire annuler les

[1] Le 7 mai 1790, l'Assemblée nationale, continuant la discussion sur le recrutement des juges, avait décidé :

1° Que le Roi n'aurait pas le pouvoir de refuser son consentement à l'admission d'un juge élu par le peuple; 2° que les électeurs ne présenteraient au Roi qu'un seul sujet.

procédures dont s'occupe le Châtelet pour découvrir les auteurs des forfaits commis à Versailles dans la matinée du 6 octobre 1789.

Observations sur le contenu de trois lettres de Turin, datées du 28 avril, des 1er et 5 de mai 1790.

L'intention dans laquelle ces lettres ont été écrites mérite à tous égards les plus justes éloges; on y reconnaît ce zèle actif qui décide presque toujours du sort des grands objets, et qui en assure le succès, quand ce même zèle se règle sur une parfaite connaissance des circonstances locales, sur un plan bien combiné, bien réfléchi, où tous les avantages et les risques sont prévus, enfin quand il s'applique à des moyens possibles et dont l'existence est évidemment prouvée.

Le comité de Turin ne peut méconnaître cette vérité; il s'agit d'examiner si elle a été le guide de ses délibérations; pour s'en assurer, il n'y a qu'à suivre les raisonnements qui en forment les bases.

On admet, dans la lettre du 28 avril, comme superflues toutes les remarques qui y sont énoncées sur les Jacobins, sur les caractères appropriés aux deux partis d'Orléans et de La Fayette, sur l'identité de leur but à quelques égards et sur leur divergence sous d'autres aspects; aucun de ces articles, en effet, ne se trouve plus aujourd'hui dans la même mesure où ils étaient ci-devant, et les conséquences à en tirer doivent varier en raison des temps et de l'état des choses.

De ce que *les efforts du parti des Noirs* n'ont servi jusqu'à présent *qu'à prouver leur impuissance,* il n'en résulte pas *qu'il soit démontré que l'on a rien à attendre de l'Assemblée,* puisque ce même parti des Noirs, qui se renforce tous les jours, a été, dans plusieurs occasions, très près de contre-balancer la majorité; bien moins encore y a-t-il à conclure que *l'Assemblée actuelle ne se séparera jamais;* que si elle en a le projet, elle en ait les moyens; tandis que, tout au contraire, il y a certitude morale que sa séparation aura lieu sous peu de mois; qu'elle s'opérera naturellement, même nécessairement, à moins que par des mouvements hasardés on lui fournisse des prétextes à prolonger son existence et des facilités à regagner dans l'esprit de la Nation cette confiance et ce crédit dont la diminution journalière est très visible.

Les esprits sont bien changés; on se plaît à le croire; cependant il ne faut pas se livrer à l'illusion. Ce changement s'opère, il prend une

IMPRIMERIE NATIONALE.

pente décidée, mais il lui manque encore beaucoup du côté de l'universalité et de cette consistance énergique, nécessaire à le fixer solidement. Ce serait un grand malheur de troubler par des opérations précipitées et dans lesquelles il y aurait un risque évident d'échouer, ce serait, dit-on, un grand malheur de troubler cette disposition des esprits à revenir sur eux-mêmes et à ouvrir les yeux à la vérité offusquée passagèrement par des prestiges, par des idées mal entendues de liberté, et par cette effervescence dont le premier mouvement est toujours si violent dans cette nation; que de ravages ne produirait pas une imprudence suivie d'un revers! Ce serait alors *que le découragement gagnerait les cœurs, que les troubles de l'anarchie seraient* à leur comble, que toutes ressources seraient perdues et la monarchie écrasée sous les ruines.

N. B. La lettre de Turin s'exprimait ainsi : *Plus on perdra de temps, plus on diminuera les ressources et plus on augmentera les difficultés.*

De tout ce que l'on vient d'exposer, suit ce *résultat* infaillible :

Plus on paraîtra *perdre de temps,* plus *on se ménagera* de ressources *et plus on diminuera les difficultés;* il faut donc temporiser et ne rien commettre au hasard.

On va prouver la nécessité de ce système par les mêmes motifs que le comité de Turin emploie pour conseiller un plan opposé. *L'Espagne se prépare :* oui, sans doute, mais à quoi? A se mettre en défense contre l'Angleterre qui lui suscite une querelle dont l'arrière-but très probable, et presque démontré par une infinité de faits avérés, pourrait être de favoriser, de prolonger les effets de la Révolution française; voilà tout ce qu'il y a de réel dans la caution que l'Angleterre ne s'opposera à rien.

N. B. La lettre de Turin disait : *Je puis répondre que l'Angleterre ne s'opposera à rien; les dispositions de la Suisse sont bonnes; les chefs des cantons vont s'assembler; si le Roi est sorti de Paris et si je puis parler en son nom, je réponds d'un grand secours.*

La Sardaigne sera prête aussitôt que l'Espagne. Il est à remarquer que si cette dernière avait voulu s'expliquer, elle s'en serait ouverte direc-

tement à cette cour-ci. Or, elle ne lui a rien dit jusqu'à présent, et quant à la Sardaigne, sa circonspection connue et, on peut l'articuler, son dénûment de moyens d'agir au dehors, ne permettent guère de compter sur une coopération bien active de sa part.

Les dispositions de la Suisse seront toujours excellentes envers ceux qui la payeront bien : d'attendre d'elle des secours gratuits serait une erreur; elle n'est même en état de fournir des troupes qu'autant qu'on lui ferait les avances d'argent nécessaires à cet effet, et quelque trivial que soit le proverbe : *Point d'argent, point de Suisses,* il se trouve fondé sur les bornes que la nature a imposées aux facultés de ce pays républicain.

Dans la conjoncture présente, soit en raison de la guerre contre la Porte Ottomane, soit en raison de celle que médite peut-être la Prusse, il n'existe pas une puissance en Allemagne qui soit en état de faire des avances d'argent. S'il est vrai *que l'on n'a rien à en craindre,* il est encore plus vrai que l'on n'a rien à en espérer, et si l'on voulait bien examiner la première de ces deux assertions, si on réfléchissait sur la conduite du roi de Prusse à l'égard des Pays-Bas autrichiens, si enfin on évaluait l'influence que l'insurrection de ces provinces peut avoir sur les troubles de la France, peut-être trouverait-on qu'il y a beaucoup à penser sur cette matière.

Voilà donc toutes les ressources extérieures réduites à une nullité démontrée; voyons maintenant ce que nous offrent les moyens intérieurs.

Le trésor royal est épuisé; nulle possibilité de recourir aux emprunts, puisque le numéraire a disparu de la capitale, de façon que quand bien même on parviendrait à se procurer des valeurs en papiers, ce qui toutefois ne réussirait pas, elles ne sauraient remplir l'objet d'une dépense nécessaire en monnaie effective. Quant aux troupes réglées, on ne sait que trop qu'il n'y a pas un régiment de l'armée royale sur lequel on pût compter en toute sécurité, s'il s'agissait de le faire mouvoir hors des places de garnison, où on a assez de peine à maintenir ces corps en ordre et à les préserver des prestiges du moment; mais une des plus malheureuses pénuries, et bien digne de remarque, c'est le défaut absolu d'approvisionnements, d'armes, de munitions, de magasins, enfin de tout ce qui est indispensable à l'armement d'une troupe quelconque, aux moyens de la rendre mobile et de la faire

subsister en campagne, ne fût-ce que pendant huit jours. Ce tableau aussi triste que véridique doit être mis en opposition avec celui de trois ou quatre cent mille hommes de milices nationales plus ou moins disciplinées, mais bien armées, et encore plus exaltées par les principes et par le délire qu'on leur a inspiré; cette milice, répandue dans toutes les villes, bourgs et villages du royaume, en intercepte jusqu'aux moindres avenues, particulièrement celles de la Capitale, à plus de quarante lieues à la ronde. Comment dans cet état des choses pourrait-on croire à la possibilité de l'évasion du Roi et de la Famille Royale? Comment pourrait-on supporter l'idée du danger que courrait le Monarque et son auguste épouse, s'ils étaient arrêtés en route, et ils le seraient bien certainement avant de pouvoir atteindre une place de sûreté. La plume tombe des mains quand on se représente les suites incalculables d'une pareille catastrophe, que si les élans du zèle peuvent induire à proposer de trois cent lieues une pareille tentative, ce n'est certainement que parce que dans un si grand éloignement on ne peut en apercevoir l'impossibilité, non plus que les funestes conséquences.

Cela posé, on a répondu à tout, et il ne reste qu'à se résumer sur les seuls points de conduite qu'admettent la raison et des circonstances trop extraordinaires, trop compliquées, trop incroyables pour que l'on puisse les discerner et les juger dans le lointain.

Le remède aux maux présents doit se trouver dans la constitution monstrueuse que l'on veut établir, dans les inconvénients sans nombre et de tout genre qu'elle occasionnera, dans des mesures sages pour s'assurer une majorité lors de la prochaine législature, dans la plus stricte économie, qui procurera peu à peu un fonds d'épargne, sans lequel on perdrait toutes les occasions d'opérer un changement favorable, enfin dans les moyens de rétablir l'armée, de se l'attacher et d'avoir un corps d'élite, qui soit dans la main du Roi.

Tout cela n'exclut point les mesures à prendre au dehors; elles pourront un jour devenir très utiles, si elles sont ménagées sans bruit et avec la circonspection la plus scrupuleuse; d'ailleurs ces mesures doivent rester subordonnées dans leur effet à toutes celles qui seront prises ici. C'est le point central qui doit régler l'accord des tous les mouvements; on ne peut rien entreprendre sans moyens, il est démontré que dans cet instant il n'en existe aucun, il s'agit de les préparer sans

précipitation, avec sagesse, et lors de la maturité de ces moyens, ce sera le moment de s'en prévaloir et d'en obtenir les succès désirables.

---

150. — MERCY À KAUNITZ.

Chennevières, le 20 août 1790. — Monseigneur, le voyage de M. l'ambassadeur de Naples va le mettre en même de communiquer verbalement à V. A. tout ce dont il a été ici le témoin oculaire. Sa manière de voir me paraît mériter confiance, et cette occasion unique de se former une idée précise de l'état des choses, me dispense de bien des détails dont la déduction par écrit ne rend jamais que très imparfaitement les objets, lorsqu'ils sont dans l'ordre des phénomènes presque invraisemblables.

Quatre ennemis arrivent à grands pas, l'impôt dont le recouvrement devient impossible, la banqueroute, la révolte de l'armée et l'hiver [1].

Il faut se préparer à des événements dont il est bien difficile de prévoir la nature, la durée et les effets. La guerre civile est plus que probable, quel que soit le vif désir du Roi et de son ministère d'en détourner les horreurs au prix des plus grands sacrifices, et je doute même que l'on soit encore en mesure de diriger la crise aiguë qui va terminer cette longue maladie par le salut ou par la mort. Au lieu de remédier aux vraies sources du mal, qui sont la misère et le mécontentement des provinces, on ne se repaît que d'idées chimériques sur les prétendus projets des puissances étrangères de renverser la nouvelle constitution française. Toujours attentifs aux mouvements imaginaires du dehors, toujours sans prévoyance sur ceux très réels de l'intérieur, on a favorisé l'anarchie, et elle a pris une telle consistance, que l'on pourrait se croire arrivé au moment terrible du *sauve qui peut.* Dans cette position, je supplie V. A. de vouloir bien donner un peu de latitude aux mesures personnelles que j'aurai à prendre

[1] M. de Mercy emprunte cette phrase et une partie des suivantes à la seizième note de Mirabeau pour la cour, datée du 13 août 1790 et publiée par M. de Bacourt, t. II, p. 126 et suiv.

suivant les circonstances et peut-être avant qu'il me restât assez de temps pour demander et recevoir des ordres ultérieurs à cet effet.

M. le marquis de Circello est bien instruit de tout ce qui a rapport à la Reine; il rendra témoignage de la conduite irréprochable, parfaite à tous égards, dont cette auguste princesse ne s'est jamais écartée un instant, et qui malgré cela ne suffit pas pour m'ôter toute inquiétude sur sa sûreté individuelle.

Dans le moment où j'écris, je suis dans l'attente d'un courrier par le renvoi duquel je suppléerai à ce qui pourrait avoir été omis dans mes rapports d'aujourd'hui.

---

151. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 25 août 1790. — Monseigneur, quoique le courrier que j'expédie aujourd'hui ne m'ait point apporté de lettre particulière de V. A., j'ai bien reconnu l'effet de toutes ses bontés dans la nouvelle destination qui me procurera pour quelques temps un abri contre l'effroyable orage dans lequel je me trouve enveloppé ici[1]. Je vais donc

[1] Léopold II annonça, le 10 août 1790, sa nouvelle destination à M. de Mercy par la lettre autographe suivante :

« Mon cher Comte, vos talents et capacités reconnus, la justice que toute l'Europe vous rend, votre zèle pour le bien et service de l'État que vous avez constamment témoigné en toutes les occasions les plus importantes à la Monarchie et enfin l'attachement personnel que vous m'avez témoigné, m'engagent à vous envoyer ce courrier pour vous prier de m'en donner une nouvelle preuve et bien essentielle dans l'occasion présente, qui est unique et de la plus grande importance pour la monarchie, en acceptant la commission de vous porter à la Haye pour y ajuster avec les ministres d'Angleterre et de Hollande le retour des Pays-Bas à ma domination, ainsi que ces puissances me l'ont assuré et garanti, comme vous le verrez en détail par l'expédition qui vous est adressée aujourd'hui. Vous sentez aussi bien que moi l'importance de la réussite de cette affaire le plus promptement, décemment, convenablement et, autant que possible, sans effusion de sang, malgré les troupes que je vais envoyer aux Pays-Bas et qui ne devront servir, s'il est possible, qu'à appuyer les négociations. Cette commission ne sera que de quelques mois; elle vous procurerait une occasion convenable de vous éloigner de Paris et il ne peut y avoir qu'une personne d'un crédit aussi reconnu que le vôtre qui puisse inspirer aux puissances et à la nation la juste confiance nécessaire pour accélérer la réussite de cette affaire si importante et dont la célérité de la terminer peut augmenter le mérite et la valeur. Je me flatte que votre zèle et attachement répondra à la confiance plénière que je vous témoigne en cette occasion et qu'en accep-

me préparer à profiter de cette disposition bienfaisante, mais elle me laisse deux sujets d'inquiétude, dont l'un tient à ma misérable santé, et l'autre à l'impossibilité de suffire à des dépenses extraordinaires.

Quant au premier de ces deux points, je ne pourrais juger la mesure de mes forces qu'autant que je saurais celle du travail auquel les négociations à la Haye donneront lieu; elles seront peut-être délicates et compliquées par le projet des puissances maritimes de se conserver une trop grande influence sur les provinces Belgiques Autrichiennes. L'artificieuse malveillance prussienne et l'avidité hollandaise, qui sera stimulée par les circonstances favorables, peuvent faire naître de pénibles débats; mais guidé par votre sagesse, Monseigneur, je ne saurais m'inquiéter des obstacles. Quant au second article, depuis plus d'une année que même les ministres étrangers sont obligés d'acheter très chèrement leur sûreté individuelle en se prêtant aux extorsions que la populace d'une part, et la municipalité de Paris de l'autre exercent envers eux, j'ai dû à cet égard supporter une double charge, puisque indépendamment de ces prestations en ville, forcé par les circonstances à habiter la campagne, j'ai été obligé d'y tenir à mes frais une troupe armée pour être à couvert des insultes et du brigandage. L'insurrection du pays de Liège m'a privé du revenu des terres qui m'y appartiennent; je ne puis rien tirer de celles que pour mon malheur je possède en France, et par la réunion de tous ces inconvénients, je me trouve à peu près ruiné. Cependant, dans l'occasion présente, je borne simplement mes instances à ce qu'il me soit tenu compte des frais du voyage que j'aurai à faire, du loyer à la Haye d'un logement aussi exigu que pourra l'admettre la décence et de quelques dépenses extraordinaires semblables. Ce n'est qu'avec une extrême répugnance que je fais mention ici de ce désagréable chapitre et que je prends la liberté d'invoquer, sur ce qui le concerne, l'appui et la justice de Votre Altesse.

J'ai laissé ma lettre particulière du 20 cachetée et telle que j'allais la remettre à M. l'ambassadeur de Naples. Depuis son départ, il arrive de toutes les provinces les plus fâcheuses nouvelles relatives à l'insurrection presque générale des troupes de ligne. les chefs abandonnent

tant cette commission vous me donnerez de nouvelles occasions de vous donner des preuves de l'estime et confiance parfaite avec laquelle je suis votre affectionné.... »

leurs commandements. J'expose dans ma dépêche d'office tous les détails de ce genre; ils indiquent que la crise est au dernier degré de violence et que le sort de cette malheureuse monarchie ne peut tarder longtemps à être entièrement éclairci. Je cherche à persuader la Reine qu'une conduite absolument passive et bien démontrée comme telle est le seul moyen de Lui éviter de grands dangers. Le temps où je resterai éloigné de cette princesse me causera le vif regret de ne pas partager les peines que souvent je parvenais à soulager.

152. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 4 octobre 1790. — Monseigneur, depuis les derniers ordres qui me sont parvenus le 13 de septembre, je n'ai pas perdu un moment dans mes apprêts de voyage, et si les vents ne me retiennent point à Calais, je serai rendu à la Haye avant le 15 de ce mois [1].

Les moyens que V. A. est décidée d'employer pour ramener les Belges à l'obéissance auront sans doute un effet prompt et décisif s'ils ne sont point traversés par les intrigues de Madame la princesse d'Orange et par les vues insidieuses du roi, son frère. Les observations que ma dépêche d'office expose sur cette matière ne sont que des conjectures qui doivent être vérifiées sur les lieux; j'apporterai autant de soin à les éclaircir que j'emploierai de fermeté à résister à tout ce qui pourrait atténuer ou rendre illusoires les avantages du retour des provinces Belgiques sous la domination de notre auguste souverain. Mes premiers rapports de la Haye donneront à cet égard des aperçus précis, d'ailleurs je me tiendrai bien exactement vis-à-vis du lord Auckland dans la mesure que V. A. a jugé à propos de me prescrire [2].

[1] M. de Mercy, qui avait quitté Paris le 9 octobre 1790 au matin, arriva à la Haye le 14 au soir.

[2] William Eden, premier lord Auckland, né en 1745, mort le 28 mai 1814. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat, il était entré dans l'administration. En 1785, il fut nommé ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près la cour de Versailles pour y négocier le traité de commerce qui fut conclu le 26 septembre 1786 entre la France et l'Angleterre. William Eden resta à Paris jusqu'en 1788, où il fut nommé ambassadeur à Madrid; cette même année il fut créé pair d'Irlande sous le nom de lord Auckland. En 1789, il avait été transféré à l'ambassade de la Haye. Il y resta

Au moment de mon départ, je laisse ici toutes choses dans un état de confusion et de désordre inexprimable. Il paraît impossible que l'hiver se passe sans quelques événements violents, mais on ne saurait prévoir quels en seront la nature et les effets. J'ai proposé à la Reine un plan de conduite purement passive, c'est peut-être le seul moyen qui puisse La garantir des dangers personnels qui L'environnent.

La remarque de V. A. sur l'influence que peut avoir le climat de Hollande sur mon état physique est une nouvelle preuve de ses bontés, elles soutiendront ma santé, mon zèle, et le vif désir de les mériter par l'attachement fidèle et le respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

jusqu'en 1793. Alors il rentra dans son pays. Il fut créé baron d'Angleterre et, en cette qualité, il quitta pour la Chambre des lords la Chambre des communes dont il faisait partie depuis 1772. Il devint l'un des conseillers les plus écoutés de William Pitt, qui lui confia en 1798 l'office de Post Master General. Mais, en 1801, lord Auckland se sépara de son chef. Après avoir fait partie du ministère de lord Grenville, lord Auckland vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

L'un de ses fils, l'évêque de Bath, a publié un choix des papiers de lord Auckland, en quatre volumes, sous ce titre : *The Journal and Correspondence of William, lord Auckland*, London, 1861, in-8°. Cet ouvrage a un grand intérêt pour l'histoire de l'Europe et surtout de la France à la fin du XVIII[e] siècle.

APPENDICE.

APPENDICE.

153. — MERCY À KAUNITZ.

Spa, le 21 juillet 1766. — Monseigneur, je me suis conformé aux désirs de M. le prince de Starhemberg dans le contenu d'une des lettres que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui, Monseigneur, et je vais par celle-ci satisfaire à l'ordre que V. A. m'a donné de l'informer séparément des particularités relatives à ma commission [1].

Votre premier mémoire, Monseigneur, étant parvenu à l'Impératrice deux jours avant le départ de M. le comte de Rosenberg, celui-ci, à sa dernière audience, avait été instruit de votre projet par S. M., et chargé en même temps d'en prévenir M. le prince de Starhemberg, de façon que j'ai trouvé ce dernier bien préparé à la nouvelle que je venais lui annoncer. C'est de lui-même que je tiens cette circonstance, qu'il parut d'abord

[1] Nous ne pouvons pas donner ici, même très sommairement, les éclaircissements que demanderait cette importante affaire. On les trouvera dans le IXe chapitre du tome VII de l'*Histoire de Marie-Thérèse*, de M. Alfred d'Arneth, pages 287 à 318. L'Impératrice, pour remédier à la lenteur du travail du chancelier, avait pensé à rappeler de Paris le prince de Starhemberg et à le lui adjoindre comme auxiliaire sans titre ni fonctions bien déterminées, afin de ne pas froisser le prince de Kaunitz qu'elle savait très susceptible.

Celui-ci accepta cette combinaison; le prince de Starhemberg fut rappelé et le comte Florimond de Mercy désigné pour le remplacer près la cour de Versailles. Mais un peu plus tard la mort enleva coup sur coup au prince de Kaunitz deux de ses meilleurs collaborateurs et le troisième voulut se retirer.

Cet événement détermina le chancelier à prier l'Impératrice de l'autoriser à se démettre de tous ses emplois; Marie-Thérèse refusa et, au milieu de juin, elle décida le prince de Kaunitz à rester aux affaires, mais en s'adjoignant le prince de Starhemberg comme ministre d'État et de conférence et aussi le comte Pergen comme vice-chancelier. Peu après le comte de Mercy quitta Vienne pour aller à Paris prendre possession de son poste et, comme il devait se rencontrer à Spa avec le prince de Starhemberg, le prince de Kaunitz le chargea de mettre son prédécesseur au courant de ce qui venait de se passer. C'est la commission dont M. de Mercy rend compte dans cette lettre.

vouloir dissimuler et qu'il m'avoua ensuite avec franchise. Il ne m'a rien dit d'ailleurs du contenu de la lettre que je lui ai remise de la part de l'Impératrice; mais M. le comte de Rosenberg m'a communiqué l'apostille d'une dépêche dont j'étais également le porteur, et où S. M. lui mandait qu'il *apprendrait par moi des détails importants et qu'il devait concourir à tâcher d'éloigner le malheur dont l'État se voyait menacé.* Comme il ne m'était point ordonné de m'ouvrir vis-à-vis de M. le comte de Rosenberg, la lecture de cette apostille ne m'a pas déterminé à lui faire part de vos mémoires, Monseigneur; mais je dois croire qu'il en a eu connaissance par M. le prince de Starhemberg, qui me les ayant redemandés d'une façon pressante pour les examiner, disait-il, à loisir, les a gardés deux jours chez lui.

Il semble résulter de ceci qu'en partie par la voie de M. le comte de Rosenberg, ainsi que par la lettre écrite de main propre, l'Impératrice a sans doute dicté à M. le prince de Starhemberg le langage que S. M. aura jugé à propos de lui faire tenir dans l'occasion présente; j'ignore si peut-être il s'y est joint des avis partant de quelque autre source; je suis tenté de le soupçonner, parce qu'il me paraît impossible que M. le prince de Starhemberg ait assez peu de connaissance du travail des bureaux, des occupations du Conseil d'État et de l'ensemble de notre gouvernement, pour m'avoir fait de son propre mouvement nombre d'objections si peu solides, que je ne crois pas devoir les citer, m'ayant d'ailleurs été facile de les résoudre sur-le-champ par le contenu du plan contre lequel elles portaient.

Selon l'opinion de M. le prince de Starhemberg, il lui paraissait plus facile et plus simple de ne rien changer ni ajouter, pour le présent, à son emploi de ministre d'État, mais de lui fournir cependant en même temps toutes les notions relatives aux affaires étrangères et lui procurer ainsi les moyens d'en connaître le maniement; j'ai répondu à cela en relisant la lettre de V. A. à S. M. l'Empereur.

Le second expédient de M. le prince de Starhemberg aurait été de le nommer vice-chancelier, et fondant cette idée sur le respect, l'attachement et tous les hommages qui vous sont dus, Monseigneur, il m'assura qu'il se serait trouvé très satisfait d'une pareille destination. Je n'avais rien à lui répondre là-dessus, je dois même lui rendre témoignage qu'autant que mes faibles lumières me mettent à portée d'en juger, et d'après une attention suivie à peser et combiner ses différents propos, il m'a paru que sur ses sentiments, de même que sur la modération de ses vues, ses assertions souvent répétées étaient sincères.

Le point dont il a été le plus affecté est celui de l'établissement d'un vice-chancelier dans la personne de M. le comte de Pergen, sur lequel M. le

prince de Starhemberg n'est point du tout avantageusement prévenu. Après m'avoir exposé là-dessus, par degrés, ses doutes et ses peines, il me parla enfin clairement de la difficulté qu'il trouverait à s'accorder sur le fond et la forme du travail, avec un adjoint que ses emplois élèveraient au-dessus de l'état de subalterne et rapprocheraient trop de celui d'un collègue. J'ai combattu cette pensée, en y opposant les motifs personnellement favorables à M. le prince de Starhemberg, qui vous ont porté, Monseigneur, à imaginer l'établissement de la charge en question, laquelle, suppléant à la difficulté de se procurer trois référendaires, ne donnait cependant aucune atteinte à la subordination établie envers un ministre supérieur et lui procurerait le soulagement dont il ne pouvait se passer. A l'appui de ces représentations, j'ai parlé de la confiance qui était due aux moyens que V. A. saurait employer pour écarter tout inconvénient, et cette dernière raison a été la seule qui ait fait impression sur M. le prince de Starhemberg. Il me demanda si M. le comte de Pergen était déjà instruit de sa destination. Je répondis vaguement, mais sans altérer la vérité des faits, que l'intention de V. A. avait été que lui prince de Starhemberg eût le premier connaissance des nouveaux arrangements projetés, que comme vous saviez à présent, Monseigneur, que je devais m'être acquitté de ma commission, je ne doutais pas que vous n'eussiez fait informer complètement M. le comte de Pergen de ce qui le concernait, et que j'avais eu ordre à mon passage à Mayence de l'avertir de se préparer à son départ pour Vienne. A la suite de cette explication, je viens de prévenir M. le comte de Pergen de vouloir bien régler ses réponses sur la mienne dans les cas où il pourrait être interrogé.

Voilà à peu près ce qui forme l'essentiel de plusieurs conversations que j'ai eues avec M. le prince de Starhemberg; nous nous y sommes toujours trouvés d'accord sur la façon d'envisager l'époque à venir et à craindre de votre retraite, Monseigneur, de même que la perte irréparable qui en résulterait pour l'État. Convaincu en tout temps de cette triste vérité, elle me devient maintenant plus frappante et plus palpable que jamais.

---

154. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 30 septembre 1766. — Monseigneur, je suis sensiblement touché de la grâce que V. A. m'a faite, en me communiquant ce qui s'est passé depuis mon départ de Vienne, relativement à ce qui La concerne[1].

[1] Cette lettre manque.

Personne ne s'en est plus occupé que moi, et j'ose espérer, Monseigneur, que vous rendrez justice à ce que doit m'inspirer en pareille conjoncture mon tendre et très respectueux attachement pour vous. Il a été bien satisfait par la façon dont j'ai vu qu'on envisageait ici l'objet duquel il s'agit. M. le duc de Choiseul m'en a paru en peine de très bonne foi; il m'a beaucoup parlé de sa confiance en vous, Monseigneur, de votre conduite politique, des grands avantages qui en étaient résultés, même dans les temps les plus fâcheux, et s'expliquant sur son estime pour M. le prince de Starhemberg, sur l'habitude qu'il avait contractée de négocier avec lui, il ajouta que cependant il regarderait toujours comme très critique et nuisible au bien général le moment où V. A. quitterait les affaires. Dans ma première audience, le Roi me répéta à trois différentes reprises les questions sur l'état de votre santé, Monseigneur, sur vos occupations et sur le degré où elles pourraient avoir altéré votre constitution physique. Ces demandes portaient un caractère d'intérêt que j'ai reconnu généralement dans toutes les personnes distinguées qui m'ont parlé de V. A.

Ma dépêche d'aujourd'hui contient les particularités essentielles de mon début, à l'occasion duquel on m'a prodigué ici toutes sortes de marques d'empressement et de cajoleries. J'ai cru remarquer que M. le duc de Choiseul me supposait préparé à un grand étalage de discours politiques, j'ai tâché de l'en détromper, en lui tenant un langage fort uni, et cela a produit d'abord le bon effet de l'engager à prendre un ton de franchise, dont voici un trait que je n'ai pas cru devoir citer dans ma dépêche sans le modifier. M. le duc de Choiseul m'ayant parlé avec assez de chaleur sur l'affaire de San Remo [1], et s'étant enfin rendu à mes raisons, il me dit très ouvertement que, quelle que devînt la tournure de cette affaire, elle ne serait pas même, pour me servir de ses termes, *un sujet de*

[1] La petite ville de San Remo, qui, au moyen âge, relevait du Saint Empire germanique, était dans une sorte de vassalité vis-à-vis de la ville de Gênes, mais n'en avait pas moins son administration particulière, autonome et indépendante. Cette situation équivoque, établie entre ces deux villes par un traité en bonne forme confirmé par l'empereur d'Allemagne, Charles IV, en 1361, dura près de quatre siècles sans donner lieu à des difficultés graves, mais en 1752 un conflit sérieux éclata entre San Remo et Gênes; la grande ville, abusant de sa puissance, s'empara de la petite par la force et la détruisit presque complètement après un combat sanglant. En 1754, les autorités de San Remo s'adressèrent à l'Empereur d'Allemagne pour obtenir l'annulation de leur traité d'alliance avec Gênes et être reconnues comme relevant directement de l'Empire. Gênes ne tint aucun compte des rescrits impériaux et refusa même d'y répondre. Alors le Conseil Aulique, saisi de l'affaire, rendit un arrêt contre la République de Gênes; mais la mort subite de l'Empereur François Ier, survenue le 18 août 1765, suspendit la marche de cette affaire. Elle fut reprise par Joseph II qui approuva l'arrêt du Conseil Aulique et sembla vouloir le faire exécuter malgré les protestations des Génois, appuyées par l'Espagne et la France.

bouderie entre nos cours, mais que cependant le Roi regarderait comme une marque d'amitié de la part de l'Empereur, si S. M. avait la complaisance de ne point traiter les Génois à la rigueur. Il ajouta que M. de Grimaldi entrait pour beaucoup dans cette demande, que ce ministre avait fort à cœur de rendre un service à sa patrie, et que l'occasion de l'obliger méritait peut-être aussi quelque réflexion de notre part, d'ailleurs qu'il se mêlait aussi à cet objet des considérations politiques, relatives au roi de Sardaigne, dont les vues pourraient causer de grands embarras dans la suite, pour peu qu'on voulût les favoriser maintenant.

Je n'ai pu tirer plus de parti de quelques moments d'entretien avec M. de Choiseul, qui était presque inaccessible à Compiègne. Je me trouve d'ailleurs si neuf dans ce pays-ci et si dépourvu des canaux nécessaires, que j'ai lieu d'être en peine de la stérilité de mes dépêches, pour lesquelles je supplie V. A. de m'accorder encore pendant quelque temps toute son indulgence, jusqu'à ce que, délivré des premières courses que je suis obligé de faire dans Paris, et qui absorbent tout mon temps, je puisse l'employer plus utilement à remplir mes devoirs.

Conformément à l'ordre que V. A. m'en avait donné lors de mon départ de Vienne, je me suis informé ici du nommé Bernard Vincenti, qui m'a fait voir les meilleurs de ses ouvrages; ce sont des peintures sur vélin et à l'eau. Elles n'ont de singulier que quelques ornements en dentelles, travaillés à la plume. Cet ouvrage m'a paru plus minutieux et pénible qu'agréable. M. le comte de Canal doit en avoir reçu un échantillon pour le montrer à V. A., de façon que je me borne à renvoyer la note de l'artiste.

---

155. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 29 décembre 1766. — Vous m'avez permis, Monseigneur, de vous exposer plus particulièrement mes idées, dans les occasions de quelque importance, et je crois devoir m'en prévaloir aujourd'hui, d'autant plus que, dans le nombre des propos que m'a tenus le duc de Choiseul, il en est plusieurs que je ne pouvais pas insérer dans ma dépêche et qui doivent cependant parvenir à la connaissance de V. A.

Il paraîtra sans doute étrange que, pour un objet aussi mince que l'est celui de notre différend avec les Génois, que M. de Choiseul n'aime point, il ait employé tant de vivacité et tant d'humeur dans le langage qu'il m'a tenu sur ce point. J'ai pensé que dans le cas présent l'affaire de San Remo pourrait bien n'avoir été que le prétexte à faire paraître un mécontente-

IMPRIMERIE NATIONALE.

ment fondé peut-être sur des motifs d'une nature très différente, et voici ce qui m'induit à le soupçonner :

Depuis le temps où nos ennemis ont imaginé d'attribuer à S. M. l'Empereur des sentiments peu favorables envers la France, il a été facile de remarquer visiblement le progrès qu'ont fait ici les doutes à cet égard. Ce qu'il y a d'étonnant, et ne peut sûrement être que l'effet de quelques manœuvres très malignes et très suivies, c'est que presque tout le ministère, tous les courtisans, mais plus encore les habitants de Paris se livrent entièrement à cette fausse supposition, de manière que malgré les soins, les moyens que j'ai employés, que j'emploie encore journellement, il ne me réussit qu'à peine de détruire auprès des personnes les plus raisonnables l'impression d'une si fâcheuse erreur. Lorsqu'à mon arrivée à Compiègne, j'eus une explication sur ce sujet avec M. de Choiseul, il me parut assez convaincu de mes assurances et des preuves sur lesquelles je les fondais. Mais la légèreté de ce ministre le ramène trop facilement à la méfiance, comme j'ai pu l'observer dans bien des occasions, où il m'a questionné sur le caractère de notre jeune monarque, sur ses occupations, sur ses goûts. Il me dit un jour à ce propos, que d'après les informations qu'il en avait, vous étiez, Monseigneur, le seul ministre auquel l'Empereur marquât de la confiance, une déférence décidée, et sur-le-champ il ajouta par forme de réflexion, que les cours amies vous regardaient comme le garant de la solidité et de la durée du système actuel et que votre retraite des affaires, si elle avait lieu, causerait de grands embarras.

Il résulte de cette disposition des esprits, qu'on s'occupe ici avec attention et qu'on y est porté à se méfier des démarches de l'Empereur. Ses soins pour le militaire sont envisagés comme un penchant très vif au métier des armes. Son attention aux affaires de l'Empire est interprétée comme un projet d'y rétablir la puissance que les empereurs exerçaient autrefois et d'y récupérer leurs anciens droits. C'est, je crois, à cette suite d'idées qu'il faut attribuer la chaleur qu'on marque ici dans la difficulté de San Remo; cela paraît même démontré par des expressions dont M. de Choiseul s'est servi dans un de ses accès d'emportement, en me disant qu'il y avait peu de pays en Europe sur lequel l'Empire n'eût à répéter des anciennes prétentions, que, si l'Empereur songeait à les faire revivre, on prévoyait assez à quoi cela aboutirait. Ma réponse à cette conséquence absurde fut très simple et fondée sur la distinction des temps, des pays, et des droits cédés d'avec ceux auxquels l'Empire n'avait jamais renoncé, comme était celui de sa juridiction sur San Remo. « L'Empereur va trop vite en besogne, me répliqua M. de Choiseul; il veut l'emporter dans cette affaire de San Remo, mais nous ne le voulons pas et cela ne sera pas. » Je relevai sans hésiter un propos si choquant par la remarque que

cette assertion était trop hasardée, puisque les volontés de la France, opposées aux nôtres, ne détruisaient pas nos moyens de faire valoir des droits bien fondés, et qu'il ne serait pas si aisé, en pareil cas, de nous imposer la loi. C'est la seule réponse où je me suis permis de marquer un peu de vivacité, sans que celle de M. de Choiseul en ait été plus aigrie.

Au reste, ce ministre paraît dans le moment présent diriger toutes ses vues à resserrer l'union de la France avec l'Espagne, conduite très analogue à la situation critique et commune aux deux cours vis-à-vis de l'Angleterre. Mais tandis que l'état indécis de l'affaire de Manille, ainsi que les réponses peu satisfaisantes des Anglais sur leur projet d'établissement dans les mers du Sud, occasionnent tant d'incertitude sur la durée de la paix, il semblerait très convenable que la cour de France témoignât moins de nonchalance à consulter la nôtre et à l'instruire de ses démarches et de ses arrangements avec celle de Madrid. V. A. aura remarqué que depuis quelques semaines M. le duc de Choiseul ne m'a fait à cet égard que des ouvertures très vagues, non plus que sur la totalité des objets qui intéressent l'alliance, et quoique je n'imagine pas devoir attribuer jusqu'à présent beaucoup d'importance à ces réflexions, il m'a paru cependant que les moindres indices de refroidissement à notre égard étaient essentiels à observer, soit pour en découvrir les causes ou pour en prévenir les effets.

Je ne puis finir cette lettre sans user de la permission que V. A. m'a donnée de Lui rendre compte de ce qui me concerne personnellement. Ma position actuelle est très heureuse du côté des agréments de la vie privée; elle ne me laissera rien à désirer, si je réussis à remplir mes devoirs d'une façon qui réponde aux bontés et aux intentions de V. A. J'ai dû être sensible à l'accueil que m'ont fait mes anciennes connaissances, et je me trouve à peu près au courant de toutes les ressources que procure le séjour à Paris. Il me paraît cependant y remarquer du changement à bien des égards; les sociétés y sont devenues plus nombreuses, plus mêlées et moins intimes; le jeu et de grands soupers remplissent les soirées; les conversations ne roulent communément que sur des propos frivoles et le *bel air* de Paris est devenu plus insipide que jamais. La recrue de jeunesse qu'on voit dans le monde y prend une tournure assez étrange, et même cette légèreté, cette politesse aisée attribuée aux Français, ne se remarque plus comme par le passé. Les spectacles sont considérablement déchus, surtout celui de la Comédie Française. En revanche, les arts relatifs aux ouvrages de goût ont fait des progrès étonnants, et sont encouragés par le luxe excessif qui règne en tout, mais plus particulièrement dans l'ameublement des maisons et dans le nombre des équipages. Sur ce dernier article on vient d'inventer une nouvelle forme de ressorts qui

ont l'avantage d'être très légers, et peuvent être employés à donner une suspension très commode, même au siège des cochers. J'en fais exécuter un modèle que je prendrai la liberté d'envoyer à V. A., et à mesure que je découvrirai quelque objet dans ce genre, qui puisse contribuer à son amusement, je m'empresserai à le Lui offrir.

Daignez, Monseigneur, recevoir au renouvellement de l'année les vœux sincères que je ferai toute ma vie pour votre bonheur. Le mien dépendra toujours de la continuation de vos bontés, et je tâcherai de le mériter par l'attachement inviolable et très respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être.....

P. S. Madame Geoffrin, qui est revenue ici comblée de vos bontés, Monseigneur, me charge de la rappeler à votre souvenir. Mesdames Blondel et Dupin, que je vois souvent, m'ont fait la même prière.

---

156. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 12 janvier 1767. — Monseigneur, je suis si pénétré de vos inquiétudes et des miennes, Monseigneur, que c'est à regret que je me vois obligé aujourd'hui de vous importuner sur les affaires, en vous en rapportant encore quelques détails, que j'abrégerai le plus qu'il me sera possible.

Dans ma dernière conversation avec M. le duc de Choiseul, il m'a confié sous le plus grand secret, qu'en différentes occasions il s'était agi au conseil du Roi d'examiner et peser trois circonstances relatives à l'alliance, que la première avait consisté à juger du degré de vérité que pouvaient avoir les sentiments défavorables envers la France, qu'on attribue à S. M. l'Empereur, de même que les bruits sur son penchant pour l'Angleterre, sur sa prétendue admiration pour le roi de Prusse, et sur ses dispositions à adopter les maximes de ce prince; que le second point de délibération avait eu rapport à des nouvelles secrètes de l'affaiblissement de la santé de S. M. l'Impératrice, et de l'apparence qu'elle pourrait peut-être se déterminer bientôt à abandonner les rênes du gouvernement; qu'enfin le troisième objet avait été de discuter les inconvénients qui s'ensuivraient, si vous persistiez, Monseigneur, à vouloir vous retirer des affaires. M. le duc de Choiseul m'ajouta que, quant au premier point, il avait fait peu d'impression sur l'esprit du Roi, mais que ce prince paraissait fort affecté du second, qu'il en avait parlé plusieurs fois au duc de Choiseul et qu'il lui demandait souvent des nouvelles de la

santé de notre auguste souveraine, en s'exprimant toujours avec crainte, intérêt et amitié; que sur le troisième point qui vous concerne, Monseigneur, le Roi avait ordonné à son ministre de s'occuper des moyens d'engager V. A. à ne pas abandonner le maniement des affaires; qu'en conséquence, il était enjoint à M. de Durfort, qui partira cette semaine, de saisir toutes les occasions qui se présenteraient, à pouvoir exposer à V. A. les désirs du Roi Tr. Chr. et le sentiment de son conseil.

P. S. Au moment du départ de ce courrier, j'apprends par une lettre de Vienne datée du 30 décembre, que Madame la comtesse de Questenberg était infiniment mieux, presque même hors de danger. Je ne puis exprimer à V. A. la joie que me cause cette nouvelle, et j'ose La supplier de vouloir bien me la faire confirmer le plus tôt qu'il sera possible.

---

157. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 28 janvier 1767. — Je vous remercie, mon cher Comte, de tout ce que vous avez bien voulu me marquer, de votre main, dans vos lettres confidentielles du 29 décembre et 12 janvier. Toutes vos réflexions sur les causes vraisemblables des propos, des démarches et des procédés depuis quelque temps de la cour où vous êtes, sont très justes. Assez communément, en partant d'une supposition, les hommes en général font ce qu'ils feraient s'ils partaient d'une vérité; combien cela ne doit-il pas arriver à des gens aussi soupçonneux et méfiants, et aussi légers et prompts à se déterminer que le sont par tempérament ceux avec lesquels vous vivez, surtout sous le ministère d'une tête aussi bouillante que l'est celle du duc de Choiseul. Heureusement il peut être arrêté et ramené, comme j'en ai l'expérience depuis dix ans, lorsque par de bonnes raisons, et avec de la douceur ou de la fermeté à propos, on parvient à lui ouvrir les yeux sur ses égarements. C'est ce qui m'a engagé à vous charger de tout ce que contient aujourd'hui ma lettre d'office et à lui écrire directement celle dont je vous envoie copie[1].

[1] *Kaunitz à Choiseul, Vienne, le 21 janvier 1767.* — «M. le comte de Mercy aura l'honneur de vous informer, Monsieur le Duc, de la satisfaction avec laquelle l'Empereur et l'Impératrice-Reine ont appris qu'il avait eu le bonheur de dissiper enfin les nuages qu'une suite de mésententendus avaient répandus sur l'affaire de San Remo et qui leur ont été d'autant plus désagréables qu'il n'est rien que l'un et l'autre souhaite plus vivement que de contribuer de leur côté à tout ce qui peut être propre à soutenir sans la moindre altération et à augmenter, même s'il se peut,

Je vous assure qu'il est très faux que notre jeune Empereur n'est pas attaché à l'alliance; je réponds qu'il l'est, et par principe; mais malheu-

leur amitié sincère pour le Roi et leur attachement à son alliance.

«Le comte de Mercy doit vous exposer aussi les raisons qui ne permettent pas à l'Empereur de faire à ce sujet ce que M. Bérenger vient de nous témoigner que le Roi désirerait encore. Il doit y ajouter des éclaircissements qui pourront, j'espère, vous tranquilliser à cet égard, en un mot tout ce qui peut se dire encore dans ce moment-ci sur cette affaire.

«Il serait superflu, par conséquent, de vous donner l'ennui d'en lire la répétition dans cette lettre. Mais je croirais manquer en même temps à l'attachement inviolable que j'ai voué à l'alliance et à mon amitié pour vous, si, dans cette occurrence, dont les suites possibles méritent à mon avis d'autant plus d'attention que, par la petitesse du motif, elles peuvent paraître en mériter peu, je ne vous ouvrais mon cœur avec cette confiance qui se trouve établie entre nous depuis longtemps et avec laquelle, comme vous savez, nous nous sommes promis de nous écrire directement, dans des circonstances essentielles.

«Je ne puis donc pas vous cacher, Monsieur le Duc, que je suis peiné et même alarmé de voir tout ce à quoi vous a engagé depuis quelque temps la plus petite des affaires possibles à mon avis, uniquement parce qu'on s'est laissé aller à lui attribuer une valeur qu'elle n'avait pas, avec des vues et des suites qu'on ne devait pas lui supposer.

«Je vois à mon grand regret qu'on part encore d'anciens préjugés dans la façon d'envisager tout ce qui a rapport à l'Empereur et à l'Empire. Bien des gens ne voient pas ou ne veulent pas voir qu'entre l'Allemagne, composée aujourd'hui de tant de princes et d'États très puissants et celle des siècles passés, il n'y a nulle comparaison, non plus qu'entre l'autorité des empereurs d'à présent et celle de ceux des temps passés. On ne voit, on ne veut pas voir que l'Empereur d'une des maisons de l'Allemagne, puissantes par elles-mêmes, a assurément moins d'intérêt que personne au maintien du système du corps germanique et que, si ce n'était pour satisfaire aux devoirs de la place que les électeurs, princes et États de l'Empire lui ont confiée, tout ce qui pourrait arriver de l'inaction des tribunaux de justice suprême de l'Empire, de l'inexécution des lois et constitutions, de la confusion générale qui en résulterait, et de la dissolution de tout le système du gouvernement germanique qui s'ensuivrait enfin nécessairement, pourrait lui être assurément plus indifférent qu'à tous ceux de ses coétats de l'Empire, qui ne sont pas autant que lui dans le cas de n'avoir rien à appréhender de personne et d'être sûr de jouer un grand rôle sur le théâtre politique de l'Europe, quoi qu'il pût arriver à l'égard de l'Allemagne en particulier.

«Dans tout ce que peut faire l'héritier présomptif de la Maison d'Autriche en sa qualité d'Empereur, quelle vue peut-il avoir? Quel autre motif peut-on raisonnablement lui supposer que celui de vouloir satisfaire à ses devoirs? Tout ce qu'il pourra faire à cet égard n'ajoutera assurément rien à sa grandeur et ne lui fera nul profit. On ne peut plus rien en appréhender pour les princes puissants de l'Allemagne et les faibles ne peuvent qu'y gagner. En un mot, je ne conçois pas comment il peut se faire qu'au lieu de voir de sang-froid que des soins de l'Empereur il ne peut au monde, avec beaucoup de peines et de désagréments, lui en revenir que la seule satisfaction de faire son devoir et de ne pas laisser dégrader sa place pendant son administration, on puisse se laisser aller à lui supposer des vues qui seraient inutiles et qu'il n'a pas besoin d'avoir, s'effaroucher sur des fantômes, effets d'anciens préjugés et partir de là dans tout ce que l'on fait. Encore une fois je ne le conçois pas et je suis moyennant cela aussi étonné qu'affligé

reusement il n'est pas coquet du tout. Il oublie souvent qu'avec Madame la France, son alliée, il faudrait l'être, parce qu'elle est française, et c'est

de tout ce que je viens de voir arriver à l'occasion de cette misérable affaire de San Remo.

«Celui des tribunaux suprêmes de l'Empire que l'on appelle le Conseil impérial Aulique, en vertu de nos lois et constitutions est chargé de défendre les droits de l'Empire et d'administrer la justice à tous ceux qui, pour se la faire rendre, s'adressent à lui. Il peut et doit s'acquitter de ces deux devoirs d'office; il n'a même pas besoin pour cela de la permission de l'Empereur et ce prince est beaucoup moins encore en droit de l'empêcher de faire son emploi. Les San Rémasques, depuis plusieurs années, crient à l'injustice; le Collège électoral même presse l'Empereur par une lettre collégiale de la leur faire administrer. L'Empereur se voit dans le cas de ne pas pouvoir se refuser à tant d'instances. Le Conseil Aulique prononce, comme il croit devoir le faire, et l'Empereur, en conséquence de la marche légale des choses, confirme la sentence; mais il fait cependant en même temps tout ce qui peut dépendre de lui en assurant le roi [de France] et le roi d'Espagne que, par égard pour eux, il ne s'ensuivra rien qui puisse troubler la tranquillité de l'Italie. Il ne manque en rien à ce qu'il a déclaré et promis, en un mot en faisant ce qu'il n'a pu se permettre de ne point faire, il use néanmoins de tous les ménagements possibles.

«Voilà le fait dans l'exacte vérité et c'est cependant dans cet état de choses que, lorsqu'il croyait devoir le moins s'y attendre, il arrive que la France lui fait une espèce de déclaration de guerre, en lui annonçant qu'elle avait offert des troupes à la République de Gênes pour la mettre en état de s'opposer plus efficacement à l'exécution de la sentence du Conseil impérial Aulique et que, de plus, nous apprenons peu après que les ministres du Roi à la diète de l'Empire et dans plusieurs cours d'Allemagne sollicitent, de leur propre mouvement et sans en avoir été requis le moins du monde, ceux des États rassemblés à Ratisbonne, ceux de Bavière à Munich et autres dans l'Empire, de leur fournir l'occasion de se mêler de l'affaire purement domestique de la visitation de la Chambre, de celle des monnaies, du cérémonial des ministres de l'Empereur aux cours d'Allemagne, etc., et encouragent en un mot tout le monde à s'ameuter contre l'Empereur.

«Je vous avoue, Monsieur le Duc, que je suis vivement peiné de tout cela; je sais bien que je peux et dois me rassurer sur la connaissance que j'ai des intentions de nos maîtres et des vôtres, mais en même temps que je me crois en droit d'être fort tranquille sur la façon de penser des grands princes et de leurs ministres comme tels, je n'oublie pas qu'ils sont hommes, sensibles par conséquent, et ainsi que capables d'amitié, susceptibles de toutes les impressions auxquelles est sujet le cœur humain. Je respecte beaucoup et connais tout le prix de la raison d'État, mais je suis bien éloigné malgré cela de regarder comme indifférents dans les liaisons des grands princes les sentiments qui les lient personnellement. Je ne voudrais pas que ceux de l'Empereur et de l'Impératrice pour le Roi, auxquels je vous garantis qu'il n'y a rien au monde à désirer, ainsi que ceux du Roi, dont également je prends toujours la liberté de me rendre garant, dussent éprouver jamais la moindre altération. Ils ont le bonheur de vivre les uns et les autres, à mon avis, dans le système politique qui convient le plus à leurs intérêts, et ils sont faits par leurs vertus et la conformité de leur façon de penser pour être aussi liés par le sentiment que par la raison.

«Mettez donc en œuvre, Monsieur, je vous en conjure de votre côté, ainsi que je vous promets de le faire du mien, tous les moyens que vous croirez les plus propres à rétablir promptement la confiance et l'ami-

de ces petites négligences de sa part, et de la valeur intrinsèque que leur attribue la vivacité française, que vient tout le mal. Car au fond, je vous répète qu'il n'y a rien désirer sur ses sentiments, et moyennant cela, comme raison veut que l'on aime ses amis avec leurs défauts, et qu'ainsi qu'il faut bien que nous pardonnions souvent à Messieurs les Français des étourderies et des incartades, ils pardonnassent aussi à l'Empereur de n'être pas toujours l'ami le plus tendre de ce monde, parce qu'il n'en est pas moins pour cela un ami vrai et solide, et que, tout compté, c'est là l'essentiel, *Sapienti pauca.* Je ne suis point inquiet parce que vous êtes là-bas, et que nos affaires par conséquent sont en bonnes mains, et je me flatte, cela étant ainsi, que par vos soins et les miens, la lumière reprendra enfin le dessus sur les nuages. Mais en voilà bien assez quant aux affaires dont je ne comptais pas même vous parler dans cette lettre amicale, lorsque j'ai commencé à la dicter.

Agréez, mon cher Comte, mes remerciements sincères pour la part que vous avez bien voulu prendre à mes inquiétudes pour la santé de ma sœur; vous m'avez soulagé en les partageant, et ma sœur et moi, nous avons été bien sensibles tous deux à ce nouveau témoignage de votre amitié que vous savez nous être bien chère. Ma sœur est, grâce à Dieu, parfaitement rétablie; mais ce qui doit vous étonner, c'est qu'elle est absolument déterminée à se retirer dans un couvent, et je ne dois pas me flatter que quelque chose puisse la détourner de l'exécution de son projet, puisque son amitié pour moi n'a su le faire; vous comprenez combien cela doit me chagriner.

Quant à vous, je vois d'ici que vous devez être on ne peut pas plus agréablement dans le pays où vous êtes, parce qu'on y sent communément le prix de la vertu, du mérite et des agréments. Je n'en suis donc point étonné, mais je m'en réjouis sincèrement avec vous. Témoignez, je vous prie, à Mesdames Blondel et Dupin, que j'ai été extrêmement sensible à l'honneur de leur souvenir, et assurez-les que je leur suis toujours

tié personnelles. Combattez, détruisez, comme il vous sera aisé de le faire, les fantômes et toute méfiance et pour cet effet ne tardez pas surtout, je vous prie, à révoquer bien promptement les ordres qui peuvent avoir été donnés aux ministres du Roi en Allemagne, dont nos ennemis se réjouissent et tâcheront de se prévaloir et dont il ne peut nous revenir que du mal de part et d'autre. En un mot, faites, je vous prie, comme nous avons si bien fait depuis dix ans, et pourvu que vous vouliez bien ne jamais nous demander ce que nous ne pourrons pas faire, soyez assuré que nous ne vous laisserons jamais à rien désirer. Prenez en bonne part tout ce que je viens de vous dire, uniquement, je vous assure, pour le bien des choses et par confiance pour vous. Comptez que nous pensons par système et par amitié comme le Roi peut le souhaiter et faites-moi la grâce d'être persuadé qu'en mon nom particulier je vous suis bien sincèrement attaché et pour la vie. . . »

bien sincèrement attaché. Témoignez aussi à M. le duc de Choiseul, si jamais il se présentait l'occasion de pouvoir le faire sans affectation, que le Roi peut en toute sécurité continuer à m'accorder sa confiance dont je sens tout le prix, et que vous pouvez l'assurer que je mériterai toujours, parce qu'assurément je ne le tromperai pas et je ne l'en ferai jamais repentir. Mais faites en sorte aussi, si vous pouvez, que l'on chemine droit avec moi, car je n'entends pas raillerie sur ce chapitre, comme je l'ai prouvé dans l'occasion.

J'attends avec la plus grande impatience les modèles de ressort et d'une voiture de nouvelle construction, que vous me promettez de m'envoyer, à ce que m'a assuré notre grand Baillif dont vous trouverez une lettre ci-jointe. Je vous sais bien bon gré d'avoir pensé à me donner ce petit amusement, et je vous serai extrêmement obligé si vous voulez bien m'envoyer de temps à autre ce qui pourra paraître d'intéressant en ce genre et m'avertir aussi de ce qui pourra paraître digne d'attention dans d'autres parties des mécaniques, des manufactures et des arts. Envoyez-moi aussi, je vous prie, par le premier courrier autrichien, français ou espagnol, qui de Paris viendra à Vienne, l'aunage nécessaire pour un habit complet, c'est-à-dire habit, veste et culotte d'un velours ouvragé de la couleur de l'échantillon ci-joint et point plus clair, surtout le meilleur en qualité et le plus joli en dessin possible, et adressez le paquet à notre chevalier Montecuccoli, pour m'épargner les embarras de notre douane. Conservez-moi votre amitié et souvenez-vous toujours que vous n'avez pas un meilleur ami que moi, et que je suis aussi tendrement que sincèrement pour la vie, mon cher Comte, votre tendre ami qui vous aime bien.

---

158. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 9 mars 1767. — Je vous prie, mon cher Comte, de témoigner à M. le duc de Choiseul combien j'ai été peiné de son indisposition et combien sincèrement je lui souhaite longue vie, parfaite santé et plein contentement. Tel que je le connais et que je connais le pays où vous êtes, tout ce que vous me dites sur son compte [1] est très bien vu de votre part, et les armes que vous vous proposez d'employer pour combattre ses défauts sont si bien choisies, à mon avis, que je ne puis que vous encourager à vous en servir dans les occasions.

[1] Cette lettre manque.

A l'instar de ce que j'ai dit en dernier lieu à M. de Durfort, au besoin mais non autrement, il faudra dire très naturellement à M. le duc de Choiseul, s'il s'avisait de vouloir se plaindre encore de la publication faite à Campofreddo [1], que ce serait se moquer des gens dans une affaire de droits prétendus et contestés entre deux parties, d'exiger que l'un des deux, par un silence et inaction totale, donnât pour ainsi dire gain de cause à l'autre, pendant que celui-ci, très insolemment, ferait comme font les Génois, tout ce qu'il jugerait à propos de faire pour soutenir ses prétendus droits d'indépendance. L'Empereur, uniquement par égard pour la France, a bien voulu se borner à ne faire de son côté que ce qu'il faut indispensablement pour mettre les droits de l'Empire à couvert, et il serait absurde, par conséquent, de vouloir que pas même cela il ne dût le faire. En tous cas, comme il est certain que l'on ne nous fera jamais rien faire de déraisonnable, je souhaite fort qu'on ne nous demande non plus jamais rien de tel. En échange, nous ne nous refuserons jamais à tout ce qui se pourra et je désirerais fort, moyennant cela, que l'on pût partir de là toujours lorsque l'on a quelque chose à nous proposer.

Je vous suis bien sensiblement obligé, mon cher Comte, de m'avoir envoyé le joli petit modèle dont vous avez chargé le courrier de la Montagne, ainsi que le velours. La commission a été très bien faite et le petit modèle est charmant; faites-moi envoyer le mémoire de ce que tout cela coûte afin que je puisse en ordonner incessament le remboursement. Mandez-moi un peu si la construction de ces nouveaux ressorts a acquis quelque vogue dans le public et quelle est, à leur égard, l'opinion des gens intelligents. Il me semble qu'il s'agit de savoir s'ils font beaucoup plus d'effet que ne ferait tout uniment l'élasticité d'une bonne soupente. Si cela est, et que d'ailleurs cette construction ne soit pas aussi sujette à se casser qu'elle me paraît l'être dans plusieurs de ses parties, cela peut être bon; sinon, cela ne vaut rien. J'attendrai donc ce que vous pourrez me marquer à cet égard et, en conséquence, je vous prierai de me faire faire les quatre grands ressorts nécessaires pour deux soupentes propres à porter une berline, pour n'avoir pas l'embarras de les faire faire ici, ou je n'en ferai rien.

Je suis bien sensible aussi, mon cher Comte, aux compliments que vous me faites sur le rétablissement de ma sœur et, comme je sais que c'est bien sincèrement que vous avez la bonté de vous intéresser à nous, je crois devoir vous informer qu'il n'est plus question de retraite, et vous

[1] Sur l'ordre de l'Empereur, la sentence du Conseil impérial Aulique contre la République de Gênes avait été aussi publiée et affichée à Campofreddo, qui était un ancien fief relevant de l'Empire.

imaginez bien le plaisir que cela me fait, vu tous les sentiments qui m'attachent à cette bonne sœur.

Je n'ai rien fait jusqu'ici pour votre homme de confiance, qui est en Hongrie, parce qu'il ne m'a rien demandé; mais vous ne doutez pas, j'espère, que je ne fasse dans l'occasion tout ce qu'il pourra me proposer de conforme à vos intérêts. Souvenez-vous toujours, mon cher Comte, que je vous aime bien et comptez que je ne cesserai jamais d'être, mon très cher fils, votre ami et serviteur.

---

159. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 1er avril 1767. — Monseigneur, je suis bien pénétré de toutes les nouvelles marques de bonté que contiennent la lettre particulière et les deux *P. S.* dont V. A. a bien voulu m'honorer par l'occasion du courrier que je renvoie aujourd'hui. J'ai tâché de faire bon usage des ordres qu'il m'a apportés, mais mes soins ne sont encore que préparatoires, jusqu'à ce que j'aie réussi à convertir quelques subalternes et nommément M. Gérard, qui donne lieu à tous nos embarras en matière d'affaires d'empire, tandis que je trouve M. le duc de Choiseul beaucoup plus raisonnable, quand il parle d'après lui-même et point d'après ses bureaux. Il ne m'a plus fait de mauvaises chicanes touchant à San Remo et, en me prévalant de la confiance qu'il marque en V. A., je parviens peu à peu à rectifier les fausses idées dont il semblait occupé sur l'Empereur et sur plusieurs objets essentiels. J'espère que la force des raisonnements et le choix des moments à les employer procureront quelque succès à mon zèle, qui se trouve encouragé de plus en plus par la bonté avec laquelle V. A. daigne l'accueillir. Elle me permettra de Lui rendre mes très humbles actions de grâce au sujet de la communication des pièces que je renvoie, ainsi qu'Elle me l'avait ordonné. J'ai bien senti l'avantage d'être à portée de m'instruire par la lecture de pareils chefs-d'œuvre, qui sont dignes du génie et de la grande âme de leur respectable auteur; tout bon citoyen vous en doit des remerciements, Monseigneur. J'ajoute aux miens ce que me dicte de plus mon sincère attachement à votre personne.

Il était enjoint à l'homme que j'avais envoyé en Hongrie de ne réclamer votre protection, Monseigneur, que dans le cas où il rencontrerait des obstacles à remplir les points essentiels de sa commission; il s'en est acquitté sans difficulté, à l'exception de celle que V. A. a bien voulu faire cesser et qui regardait la vente de quelques papiers de la banque.

L'usage des nouveaux ressorts n'a pas répondu à ce qu'on s'en était promis, ils font cependant plus d'effet que la meilleure soupente lorsqu'ils sont posés sous des caisses très lourdes, mais alors ils manquent du côté de la solidité. L'expérience en a été faite aux voitures du Roi et plusieurs de ces ressorts n'y ont pas résisté. M. le Premier, qui en est l'inventeur, se flatte encore de remédier aux défauts de cet ouvrage; j'en rendrai compte à V. A. et Elle me donnera ses ordres en conséquence.

J'ai mandé à mon agent d'aller recevoir chez l'intendant de V. A. le prix du velours, qui est de 292 livres. Quant au petit modèle de voiture, je ne pourrais, Monseigneur, vous porter en compte une telle bagatelle, dont j'ignore la valeur, qui est très peu de chose et s'est trouvée comprise parmi des ouvrages qui ont été faits à mon usage.

Je prends la liberté d'envoyer à V. A. deux estampes, dont l'une, qui représente un tableau de Greuze, est fort estimée ici. La seconde, qui est gravée par Aliamet, est moins belle, mais je crois qu'elle n'est pas encore connue à Vienne.

M. le duc de Choiseul s'est prêté de très bonne grâce à la demande que je lui ai faite de la part de V. A., au sujet de Vestris, qui pourra rester à Vienne jusqu'au temps du voyage de Fontainebleau, c'est-à-dire jusqu'à la fin de septembre. M. de Choiseul a trouvé qu'une permission par écrit n'était point nécessaire, elle aurait dû être expédiée par les directeurs de l'Opéra, vis-à-vis desquels Vestris a contracté ses engagements; mais M. le duc se charge de tout et par là cet objet est arrangé comme V. A. l'a désiré.

Il me reste, Monseigneur, à vous témoigner toute ma sensibilité au contenu du *P. S.* où V. A. veut bien se ressouvenir de ma prière au sujet de la Toison et où Elle daigne, en même temps, me parler des convenances qu'il pourrait y avoir pour moi à songer à me marier. Ma façon de penser, mon âge ne sont point les seuls motifs qui me retiennent de prendre ce parti et il faudrait au moins, avant de m'y déterminer, que je visse plus clair dans l'état où feu mon père m'a laissé ses affaires; elles ne répondent pas, à bien des égards, à sa réputation d'économie et d'ordre; depuis vingt ans plusieurs seigneurs hongrois convoitent mes terres dans ce pays-là; feu M. le Palatin[(1)], l'archevêque, son fils et d'autres puissants personnages avaient pensionné et pensionnent encore un prête-nom pour soutenir un procès, qu'ils ont perdu à trois reprises, et que leur crédit a fait revivre contre toutes les lois du royaume, de façon que

[(1)] Il s'agit ici du comte Louis Batthyany, né en 1696, nommé palatin de Hongrie en 1751 et mort en 1765.

Son fils, le comte Joseph Batthyany, né en 1727, était depuis 1760 archevêque de Kalocza; il devint en 1776 archevêque de Gran et primat de Hongrie; il mourut en 1799.

le danger d'y être dépouillé subsiste encore contre moi. Ces exemples ne sont point rares en Hongrie, quand il s'agit d'en expulser un étranger naturalisé, et si je devais subir cette injustice, alors ma fortune se réduirait à si peu de chose qu'il ne vaudrait pas la peine d'en transmettre les débris à ma postérité. Le seul moyen qui pourrait me mettre à couvert serait que, par un effet de la protection de V. A., S. M. l'Impératrice daignât faire savoir au *Personal* (1) de Hongrie qu'Elle se fera rendre compte dans son Conseil d'État du jugement qui aura été prononcé dans ce procès; ce serait une grâce de plus, et très essentielle, Monseigneur, que je devrais à vos bontés.

Je me réjouis du fond de mon âme de ce que Madame la comtesse de Questenberg s'est détachée de ses projets de retraite; je n'espérais pas moins de sa tendre amitié pour vous, Monseigneur; on vous doit tout quand on a le bonheur de pouvoir vous être utile.

P. S. Madame Geoffrin, qui est comblée des marques de votre souvenir, Monseigneur, m'a prié de me charger de la lettre ci-jointe (2).

(1) On désignait communément sous le nom de *personal* le président de la Chambre basse du parlement hongrois, qui était en même temps président de la table royale, *tabula regia*, et, en cette qualité, prenait dans les actes le titre suivant : *Presentiæ regiæ personalis in judiciis locum tenens*, d'où le nom vulgaire de *personal*.

(2) Comme les relations de Mme Geoffrin avec Kaunitz sont peu connues, nous croyons devoir publier ici cette lettre et une autre de l'année suivante, qui, autant que nous le sachions, sont encore inédites; les originaux sont conservés dans les archives de la famille de Kaunitz à Jarmeritz, en Moravie.

Mme Geoffrin à Kaunitz. Paris, le 24 mars 1767. — «Mon cher, mon adorable prince, je vous le répéterai sans cesse, non, non, je n'oublierai jamais les bontés dont vous m'avez comblée pendant mon heureux séjour à Vienne. Mon cher prince, quand vous ne me direz rien, je respecterai votre silence et vos occupations, mais toutes les fois que vous me ferez un petit signe, je parlerai.

«Comment serait-il possible de ne pas répondre à la lettre charmante que je viens de recevoir? Quelle reconnaissance ne dois-je pas à Monsieur le comte de Mercy de me l'avoir procurée!

«Vous daignez, mon prince, me remercier de penser à vous et d'en parler. Et à qui puis-je parler, qui flatte plus mon amour-propre et qui remplisse plus mon cœur.

«Vous êtes un des hommes les plus vertueux, qui a le plus d'esprit et de principes, de talents et de mérite, et vous m'honorez de votre amitié. Que puis-je donc faire de mieux que de parler de vous et d'en parler sans cesse?

«Vous avez placé mon antique figure dans votre chambre. Hélas, mon prince, vous me faites plus d'honneur que je ne mérite. Si ce portrait pouvait rendre mon âme, mon cœur et mes sentiments, il serait digne de la place qu'il occupe; mais il ne représente que les traits insipides d'une vieille femme. Il n'en est pas ainsi, mon prince, de votre portrait; il est si ressemblant que je crois non seulement vous voir, mais je crois aussi vous entendre. Depuis que je suis de retour, je suis occupée à lui choisir une place digne de lui. Sa forme, sa grandeur, la forme et le peu de gran-

P. S. Avant le départ du courrier, il vient d'arriver ici deux piqueurs chargés d'acheter des chevaux en Normandie pour le service de la Cour. L'Empereur m'a écrit sur cet objet; je réponds aujourd'hui à S. M. relativement à cette commission et j'ai donné ma lettre au courrier. Je suis avec un profond respect, etc.

deur de ma chambre et la façon dont elle est décorée ôte toute possibilité de l'y placer. Je l'ai mis dans un joli cabinet, mais qui est séparé de mon appartement. Voici le parti que je prends : je le fais copier en miniature de la grandeur du papier que voici, et je mets ce portrait dans une grande boîte dans laquelle il y a des pains à cacheter. Cette boîte est toujours sur une petite table à côté de mon fauteuil; par cet arrangement, je jouirai à tous les instants de la vue de mon cher prince.

«Le nom que vous me donnez me donne le droit de finir cette lettre en vous embrassant tendrement et à signer simplement votre maman Geoffrin.

«Combien je voudrais dire de choses à Son Excellence Mme la comtesse (*); je voudrais qu'elle pût savoir les inquiétudes que sa maladie m'a données et la joie que j'ai eue de sa convalescence. Si elle connaissait mes sentiments pour elle, elle verrait que je suis digne des bontés qu'elle a eues pour moi; et le petit comte Joseph (**), qui est si aimable, il faut qu'il souffre que je l'embrasse; les bons procédés que l'on a pour les vieilles portent bonheur aux jeunes gens; ce sont des œuvres pies.»

Mme Geoffrin à Kaunitz. Paris, 27 avril 1768. — «Mon cher, mon aimable, mon adorable et adoré prince, rappelez-vous une femme que vous avez honorée de votre amitié et à qui vous avez donné souvent le doux et précieux nom de votre maman. Eh bien! cette femme est toujours digne de vos bontés par le tendre souvenir qu'elle en conserve. Non, jamais je n'oublierai les jours délicieux que j'ai passés près de vous et jamais je ne cesserai de les regretter; mais la crainte d'importuner mon adorable prince, me fait renfermer dans mon cœur mes regrets. Voici une occasion de les laisser s'exhaler; s'ils sont bien reçus, mon prince aura le bonheur de faire des heureux, moi que vous aurez bien voulu écouter et une famille que vous aurez bien voulu regarder.

«J'ai appris qu'un nommé le petit Mozart, dit le petit prodige en musique, était à Vienne avec son père, qui est si touché du bon traitement de la cour impériale, qu'il est résolu de s'établir à Vienne sous la protection de mon prince. Le père étant, et toute sa famille, de fort honnêtes gens, ils ont été généralement considérés à Paris, et en particulier de plusieurs personnes de mes amis qui faisaient un très grand cas des vertus du père et des talents des enfants.

«Daignez, mon prince, mettre cette honnête famille sous l'ombre de vos ailes, ils seront heureux et ils le seront bien plus que moi, à qui il ne reste plus qu'un triste souvenir de mon bonheur passé.

«Mon cher prince, je vous presse contre mon cœur pour le ranimer; j'ai bien partagé votre douleur sur la perte de ce charmant grand prieur; c'était un ami bien aimable et un homme de bien bonne compagnie.

«J'ai appris que le comte Philippe (***) vous avait quitté; cela m'a surpris; il était non seulement votre ami, mais il vivait dans votre intimité; quelqu'un qui peut en jouir peut-il vous quitter?

«Je suis aux pieds de Mme la comtesse pour lui demander la main à baiser.»

(*) Mme la comtesse de Questenberg, sœur du prince de Kaunitz.

(**) Le comte de Kaunitz, fils du prince.

(***) Le comte Philippe Sinzendorf, commandeur de l'ordre de Malte, né en 1726, mort en 1788.

160. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 8 septembre 1767. — Monseigneur, les mauvaises chicanes que le sieur Vestris a dû essuyer n'ont eu lieu que parce que M. de Saint-Florentin avait oublié de faire avertir les directeurs de l'Opéra que le danseur en question était autorisé à rester à Vienne pour le service de notre cour; au reste, ce mésentendu est actuellement redressé et je m'en remets là-dessus au contenu de la lettre ci-jointe, que M. le duc de Choiseul écrit à V. A.

Ce ministre m'a témoigné un désir très pressant de savoir ce que vous pensiez, Monseigneur, de l'idée qu'il m'avait prié de vous exposer sur le plus ou moins de possibilité qu'il y aurait à songer à un mariage entre S. M. l'Empereur et Madame de France, petite-fille du Roi. J'ai répondu à M. de Choiseul que, s'agissant d'un objet si délicat et même extraordinaire à bien des égards, je n'avais pu, Monseigneur, vous en faire mention que très vaguement et qu'il était très simple que vous n'ayiez rien eu à me répondre là-dessus; que, connaissant vos sentiments, il lui était facile de les interpréter, et de se persuader que V. A., en désirant tout ce qui pourrait contribuer à resserrer l'union des deux cours, ne serait arrêtée dans le choix des moyens qu'autant qu'il s'y rencontrerait des obstacles insurmontables tels, nommément, que semblaient être ceux de l'extrême disproportion d'âge entre l'Empereur et Madame. Il paraît, en effet, qu'on ne peut s'être attaché ici bien sérieusement à un semblable projet, et qu'on ne nous en a parlé que pour découvrir mieux et plus promptement les vues de l'Empereur, relativement au choix qu'il sera dans le cas de faire pour son futur mariage.

Je joins ici les feuilles de l'*Avant-Coureur* depuis le commencement de l'année, et V. A. en recevra la suite chaque semaine de la part du bureau où elles sont imprimées; je dois Lui observer que relativement aux arts et métiers, on ne doit pas toujours s'en rapporter aux descriptions souvent exagérées que contiennent les feuilles en question, et, depuis plusieurs mois que je parcours les ateliers dans l'espoir d'y trouver quelque chose qui soit digne d'être présenté à V. A., je n'ai rien rencontré qui répondît exactement aux indications de l'*Avant-Coureur*, qui m'a servi de guide. Le dictionnaire des portraits et anecdotes des hommes illustres qui depuis longtemps est annoncé sous presse, n'est point encore fini et ne paraîtra qu'en novembre, temps auquel j'aurai l'honneur d'en envoyer un exemplaire à V. A. Faute d'occasion plus sûre et plus prompte, j'ai dû me servir de la poste ordinaire pour faire partir la lettre adressée à M. le comte de Sinzendorf, à Lisbonne.

Le courrier que je renvoie aujourd'hui m'avait apporté une lettre de M. le Prince de Starhemberg, qui m'en envoyait une de M. le comte de Lacy, lequel me chargeait d'en remettre une troisième à M. le duc de Choiseul, le tout au sujet d'un ingénieur français que notre cour désire d'acquérir à son service; cet officier que l'on dit très habile est un des quatre ingénieurs qu'on nous avait envoyés d'ici il y a deux ou trois ans; il se nomme M. de Guerlonde[1]. M. le duc de Choiseul a d'abord fait difficulté de nous céder pour toujours l'officier en question, mais il s'y est enfin prêté, et M. de Guerlonde sera mis incessamment en liberté de contracter l'engagement que M. le comte de Lacy lui propose.

Je suis bien pénétré des marques de bonté que contiennent les lignes de main propre que V. A. a daigné m'écrire[2]; je vous dois tout, Monseigneur, et vous ajoutez ce qu'il y a d'essentiel au bonheur de ma vie lorsque vous agréez les sentiments les plus tendres et les plus respectueux avec lesquels je serai le reste de mes jours, etc.

P. S. Lors de mon départ de Vienne, V. A. daigna m'autoriser à lui remettre une requête à laquelle j'ai cru devoir faire des changements auxquels la mort de mon père et mon arrivée dans ce pays-ci semblent donner lieu; je prends la liberté de joindre ici cette nouvelle requête et de la recommander à sa protection[3]. L'Académie des sciences vient d'examiner et d'approuver une pendule dont la mécanique m'a paru assez remarquable pour pouvoir en envoyer à V. A. la description et le plan.

161. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 24 mars 1768. — P. S. Vous recevez aujourd'hui, mon cher Comte, les ordres nécessaires pour pouvoir aller en avant vis-à-vis du duc de Choiseul, et sinon finir, avancer les choses[4], ou au moins voir clair sur

[1] Le lieutenant-colonel du génie Louis Duhamel de Guerlonde entra au service de l'Autriche en 1767 en qualité de colonel; il fut nommé général-major en 1777 et feld-maréchal-lieutenant en 1790; il mourut à Vienne le 18 février 1808.

[2] Cette lettre de Kaunitz manque.

[3] Nous n'avons pas cette requête de Mercy; elle concernait probablement ses affaires de succession en Hongrie.

[4] Il s'agit de différends survenus entre les cabinets de Versailles et de Vienne à l'occasion de questions de frontières dans les Pays-Bas et en particulier de l'abbaye de Saint-Hubert.

Le 24 mars, Kaunitz envoya au comte de Mercy, chargé de suivre les négociations avec le duc de Choiseul, des pleins pouvoirs et des instructions pour régler les démêlés de Saint-Hubert, les prétendues terres neutres du voisinage, la terre de Blaimont, etc.

les véritables intentions de ce ministre. Je ne conçois pas comment il a pu lui tomber dans l'idée d'imaginer que sous l'empressement que nous lui marquions de nous accommoder, je pouvais avoir autre vue quelconque que celle d'accommoder, s'il se peut, de vieilles contestations entre des puissances, voisines aujourd'hui, si étroitement liées, et leur ôter par là jusques à l'occasion de pouvoir se brouiller. Détrompez-le, je vous prie, sur ses soupçons et ses défiances, et assurez-le que, selon ma morale politique, je suis si éloigné d'être capable de tenter même de lui faire faire un mauvais marché, que je n'en voudrais pas, quand il me l'offrirait, persuadé qu'il n'est rien de bon et de solide que ce qui convient à tout le monde. Pour ce qui est de la cour de Rome [1], je crois que ce que je propose est ce qu'il y a de plus raisonnable dans le moment présent. Vous pourrez vous prêter, quant à la diction, à tous les changements que l'on vous proposera, et que vous jugerez raisonnables, pourvu que quant au fond on ne prétende pas aller au delà de l'esprit du projet de déclaration, et comme vraisemblablement le pape ne se prêtera pas à la révocation qu'on lui demande, vous voudrez bien faire observer qu'il est nécessaire que l'on fasse coucher d'abord par une main habile le projet du manifeste, auquel sans doute il faudra en venir, et que vous ne tarderez pas à m'envoyer, dès que vous pourrez l'avoir. Je vous aime bien toujours, mon cher Comte, et je suis de tout mon cœur. . . .

162. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 7 avril 1768. — Ce courrier vous remettra entre autres, mon cher Comte, une cassette qui contient un portrait de notre archiduchesse Thérèse [2], aussi parfaitement ressemblant quant à la tête, qu'il l'est peu pour la taille, qui est, comme vous verrez, celle d'une demoiselle d'au moins dix ans; et vous en trouverez un autre ci-joint, en miniature, qui peut faire plaisir comme un très joli tableau, quoique d'ailleurs peu res-

[1] Le prince de Kaunitz fait ici allusion à la querelle survenue entre le pape et le duc de Parme. Le duc de Choiseul désirait que l'ambassadeur de la cour de Vienne à Rome fût autorisé à se joindre aux ambassadeurs des cours de Bourbon pour représenter à la chancellerie pontificale combien sa conduite dans cette affaire était peu convenable. Kaunitz se disait tout disposé à faire à la cour de Rome des représentations, mais il désirait qu'elles se fissent de la façon la plus douce possible et qu'on s'abstînt de toute démarche extrême.

[2] L'archiduchesse Thérèse était fille de l'Empereur Joseph II et de l'Infante Isabelle de Parme, petite-fille de Louis XV.

semblant, ainsi que vous-même en jugerez d'après ce que je viens de vous dire sur le premier des deux.

L'Impératrice aime sa petite-fille au delà de toute imagination; elle en conclut que le Roi ne doit point l'aimer moins, et elle a imaginé moyennant cela, qu'il pourrait lui être agréable d'avoir son portrait. C'est donc en conséquence de cette idée et du plaisir que se fait l'Impératrice de regarder le Roi dans toutes les occasions comme un aussi bon parent que bon ami et allié, qu'Elle a imaginé de me charger de vous envoyer ces deux portraits et de vous ordonner de les faire passer entre les mains du Roi de la façon qui, de concert avec M. le duc de Choiseul, vous paraîtra la plus convenable, ainsi que la lettre ci-jointe de la main de l'Empereur, qui a voulu profiter de cette occasion pour écrire une lettre de bonne amitié au Roi, son grand-père. Je ne doute pas que tout cela ne soit reçu de la part du Roi avec cette respectable sensibilité, que je lui connais pour les preuves de bonne et sincère amitié qu'on lui donne. Mais je vous prie cependant de ne pas manquer de me marquer jusqu'aux moindres petites anecdotes à cet égard, afin que je puisse en rendre compte à l'Empereur et à l'Impératrice, qui de leur côté sont aussi très sensibles à l'amitié personnelle.

Dites, je vous prie, mille choses de ma part à M. le duc de Choiseul, que constamment j'aime bien et beaucoup comme vous savez, et soyez persuadé de tous mes sentiments pour vous, mais surtout de la tendre et sincère amitié, avec laquelle je ne cesserai jamais d'être, mon cher Comte, votre très bon ami et serviteur.

---

163. — MERCY À KAUNITZ.

Fontainebleau, le 1er novembre 1768. — Monseigneur, je crois devoir rendre à V. A. un compte particulier de quelques circonstances survenues à cette cour, et qui me paraissent pouvoir influer sur des objets trop essentiels pour ne pas mériter son attention.

Peu de temps après mon arrivée dans ce pays-ci, j'appris par la voix publique, et je crus remarquer par moi-même que le Roi Très Chrétien n'était pas éloigné d'une réforme dans son genre de vie. Avançant en âge, blasé sur les plaisirs, il paraissait chercher dans l'intérieur de sa famille la tranquillité et les douceurs que le désordre ne saurait admettre; il voyait assidûment la Reine tous les soirs; il avait de longs entretiens avec Elle, et cette princesse qui depuis longtemps n'avait plus joui du moindre crédit, obtenait alors bien des choses qui indiquaient qu'Elle récupérait

un certain ascendant sur l'esprit de son époux; dans ce même temps le Roi parut plusieurs fois vouloir éloigner de Lui les occasions trop prochaines à une vie licencieuse; le nombre des habitantes du fameux *Parc aux Cerfs* fut diminué jusqu'à deux, dont l'une Mlle d'Estain demanda à se retirer et se retira en effet. La maladie de la Reine survint, et dès les commencements son état fut jugé mortel; alors chacun conjectura que le Roi, porté à une réforme dans ses mœurs, songerait peut-être en cas de veuvage à s'unir à une épouse jeune et aimable qui pût Lui procurer le repos de la conscience et le bonheur du reste de ses jours. Cette idée s'établit dans le public; le Roi en fut informé et je sais de M. de Choiseul que ce monarque, en le questionnant un jour relativement à ce propos de public, ne donna cependant point à connaître à son ministre ce qu'il en pensait lui-même. Dans cet état d'incertitude, il était d'un homme adroit de se mettre en position vis-à-vis de l'événement et ce fut sans doute ce qui détermina M. de Choiseul à me faire envisager la possibilité dont il serait, que le Roi songeât à épouser l'archiduchesse Élisabeth; le ministre m'en parla avec beaucoup de circonspection, mais aussi avec de grandes assurances de ses bonnes intentions pour nous.

A la mort de la Reine on regarda comme très prochain le moment où le Roi se déciderait à prendre un parti quelconque relativement à des secondes noces; alors toutes les personnes en place examinèrent jusqu'où l'affirmative pourrait s'accorder avec leur intérêt particulier; ils trouvèrent que, le Roi n'ayant plus de maîtresse en titre et paraissant résolu à n'en plus avoir, leur position était devenue plus stable et moins exposée aux vicissitudes; ils imaginèrent qu'une reine judicieuse, aimable et qui parviendrait à se faire aimer de son époux, pourrait lui ouvrir les yeux sur le désordre et les abus énormes qui subsistent ici dans tous les départements et causer par là bien des embarras à ceux qui les dirigent, ils conclurent ainsi qu'il importait à leur sûreté d'éloigner de l'esprit du Roi les idées de mariage, et j'ai des indices très forts que Madame de Gramont[1], plus intéressée que personne au maintien des abus présents, est parvenue à entraîner M. de Choiseul contre son propre penchant dans ce calcul politique.

Depuis ce temps on n'a plus cherché qu'à diriger l'attention du Roi sur l'établissement à venir des deux jeunes princes, ses petits-fils, Messieurs les comtes de Provence et d'Artois, et on lui représenta de si grandes difficultés à former cet établissement, que le monarque en est dans un embarras extrême, au point que M. de Choiseul, s'entretenant un jour confidemment avec M. le comte de Fuentes[2], lui dit : *Quand le Roi parle*

[1] La duchesse de Gramont, sœur du duc de Choiseul.

[2] La comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne près la cour de France.

de ses deux petits-fils, il paraît persuadé qu'ils resteraient sans pain, s'il venait à mourir. De telles réflexions suffiraient seules pour éloigner le monarque d'un second mariage; mais une scène imprévue et de tout autre genre vient encore y apporter de nouveaux obstacles au moins pour quelque temps.

Un nommé du Barry[1], gentilhomme breton, grand intrigant, courtier des plaisirs de M. de Richelieu et de plusieurs autres, vivait depuis quelques années avec une créature, qu'il cédait à ses connaissances pour de l'argent, quand l'état de ses finances l'obligeait d'avoir recours à pareille ressource. Ce du Barry enfin, après avoir fait épouser sa concubine à un de ses frères, trouva moyen par le canal du premier valet de chambre du Roi, nommé Lebel, de la produire au monarque, peu avant le dernier voyage de Compiègne, où cette femme suivit la Cour et fut logée dans une maison particulière; ce premier début ne fit pas d'abord grande sensation; mais peu de temps après on vit à la nouvelle favorite un équipage fort élégant et un pied de maison assez bien monté. Alors quelques jeunes gens de la Cour cherchèrent à s'introduire chez elle et à lui rendre des hommages. Le sieur du Barry faisait entre temps des recherches sur sa généalogie, et il trouva qu'il descendait de l'ancienne famille irlandaise de Barrimore, dont il prit les armes que l'on voit étalées sur les carrosses de Madame du Barry et sur une très belle chaise à porteurs dont elle se sert ici dans l'intérieur du château; elle y est logée dans la cour dite *des Fontaines*, à côté de l'appartement qu'occupait Madame de Pompadour; elle a un nombre de domestiques; ses livrées sont brillantes et les jours de fêtes et de dimanches on la voit à la messe du Roi, dans une des chapelles au rez-de-chaussée, qui lui est réservée.

Un traitement, si différent de celui qui se ferait à une simple fille, a augmenté de jour en jour l'attention des courtisans. De mon côté j'ai pris des mesures pour être informé du langage qui se tenait chez cette femme dans son intérieur; j'appris qu'elle commençait à se donner de l'importance, qu'elle parlait du gouvernement, des ministres et des grands ser-

[1] M. de Mercy commet ici une erreur : Jean du Barry n'était pas Breton, mais Languedocien. (Cf. Vatel, *Histoire de Mme du Barry.* Versailles, Bernard, 1883, in-12, t. I, pages 67 et 68.)

Mais cette légère erreur ne saurait autoriser à nier la valeur des autres renseignements fournis par le comte de Mercy, qui concordent avec ceux donnés par la police à M. de Sartine sur ce coquin (*ibid.*, p. 78). Jean du Barry était le pourvoyeur de quelques seigneurs, au dire des agents de police et tout porte à croire qu'il fit de la future maîtresse de Louis XV l'usage qu'il avait fait des femmes qu'il avait lancées avant elle dans le monde galant. On ne peut accepter les conclusions de l'essai de réhabilitation de Mme du Barry par M. Vatel, qui manquait d'esprit critique et se servait, sans hésiter, des sources les plus suspectes, par exemple des prétendus mémoires inédits de Choiseul.

vices que rendrait à l'État une favorite à portée d'éclairer le Roi sur les vices de l'administration actuelle; j'appris de plus que cette femme s'attendait à être présentée publiquement à la Cour, qu'une cabale en sous-ordre, étayée de quelques personnages plus relevés, favorisait ce projet; qu'on avait même sondé là-dessus Mesdames de France, et qu'une de Mesdames avait trouvé que, quelque inconvénient qu'il y eût à une présentation si indécente, cependant il valait mieux la supporter que de s'exposer au danger d'avoir une reine.

La tournure sérieuse de cette aventure me détermina enfin à en parler à l'ambassadeur d'Espagne qui n'en était qu'imparfaitement instruit. Nous convînmes qu'il s'en expliquerait avec M. de Choiseul et il s'en acquitta tout de suite; mais, à notre très grand étonnement, le ministre parut ou voulut paraître ignorer une grande partie des circonstances de cette intrigue, et M. de Fuentes eut assez de peine à l'en persuader; il représenta à M. de Choiseul tout ce qu'un pareil éclat avait d'indécent pour la personne du Roi; il entra en détail sur toutes les fâcheuses conséquences qui résulteraient du rétablissement d'une maîtresse en titre; enfin il parvint à fixer l'attention de M. de Choiseul sur cet objet et ils délibérèrent sur les moyens de prévenir ce danger; M. de Fuentes proposa de concerter une lettre qu'il écrirait à sa cour, et qui étant interceptée viendrait à la connaissance du Roi Très Chrétien; cet expédient a été adopté et sera mis en œuvre. Indépendamment de cela M. de Choiseul est résolu à saisir le moment de parler au Roi sur sa nouvelle maîtresse, de Lui dévoiler l'état réel de cette créature et de Lui représenter combien la dignité du monarque serait blessée aux yeux du public, s'Il mettait en évidence la faveur d'une femme, qui ne peut ou ne doit raisonnablement servir qu'à des plaisirs les plus cachés.

Voilà, Monseigneur, à quoi en est cette étrange anecdote; je me flatte encore qu'elle ne sera que passagère; je tâche d'en tirer parti par la voie de l'ambassadeur d'Espagne pour faire comprendre à M. de Choiseul, combien il lui conviendrait ainsi qu'au bien de l'État et au Roi même, que ce prince qui tient encore à la volupté, s'en procurât des moyens légitimes et se tirât par un mariage de tous les désordres qui sont de si mauvais exemples pour la famille royale et une source d'intrigues aussi inquiétantes pour les ministres que nuisibles au bien des affaires. Je ne puis assez me louer de la bonne volonté et du zèle avec lequel M. de Fuentes se prête à faire usage de tout ce que je lui suggère là-dessus et qu'il serait presque impossible, ou au moins bien hasardeux que j'employasse moi-même.

S. M. l'Impératrice m'a fait ordonner, il y a quelque temps par son cabinet, de chercher ici un ecclésiastique propre à remplir les fonctions de

confesseur auprès de l'archiduchesse Antoinette, et qui fût assez versé dans la littérature française pour être en même temps de quelque utilité à l'éducation de cette jeune princesse. De l'aveu de M. de Choiseul je me suis adressé pour ce choix à M. l'évêque d'Orléans[1] qui par sa place doit connaître tout le clergé français, et sur le témoignage de ce prélat je viens d'envoyer à Vienne le sieur abbé de Vermond[2], docteur de Sorbonne, ci-devant grand vicaire de l'archevêque de Toulouse et bibliothécaire du collège des Quatre-Nations. Cet abbé paraît avoir toutes les qualités requises à sa destination, il est instruit, simple et modeste, et a su mériter les suffrages des évêques les plus respectables de ce pays-ci.

Madame la comtesse de Rosenberg m'a remis au commencement de ce mois la lettre que V. A. m'a fait la grâce de m'écrire à son sujet; je me suis empressé à lui rendre toutes sortes de devoirs et tâcherai par mes soins de contribuer aux agréments de son séjour en France.

Agréez, Monseigneur, que je profite de cette occasion à me recommander plus particulièrement à vos bontés et à vous réitérer l'assurance des vœux de l'attachement et du profond respect avec lequel.....

P. S. Après ma lettre écrite j'ai eu une longue conférence avec Monsieur le duc de Choiseul sur les objets dont traitent mes dépêches d'aujourd'hui, et notre conversation a pris une tournure si favorable, que j'ai fini par lui parler de Mme du Barry, sous le motif d'une amitié et d'un attachement personnel; je lui ai dit toutes les notions qui m'étaient revenues sur cette femme et il m'a témoigné beaucoup de reconnaissance de cette ouverture; il s'est livré ensuite à me parler fort à cœur ouvert de cette intrigue dont je vois qu'il est maintenant très occupé; il m'a prié même de lui communiquer tout ce que j'en apprendrai dans la suite, sans cependant me confier les mesures qu'il se propose de prendre et que je sais par l'ambassadeur d'Espagne. Je me suis entendu avec ce dernier, pour que nous agissions de concert, sans que M. de Choiseul puisse le remarquer et j'espère, Monseigneur, que nous parviendrons à coopérer par ce moyen au bien de la chose; j'aurai d'ailleurs grande attention à éviter toute imprudence dans une matière si délicate.

(1) Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans depuis 1758, était alors chargé de la feuille des bénéfices et en cette qualité c'était lui qui devait présenter au choix du Roi les ecclésiastiques candidats aux bénéfices vacants, pour ce motif il aurait dû connaître la plupart des membres du clergé de France.

(2) L'abbé de Vermond, né en 1735, avait été camarade d'études à la Sorbonne avec Loménie de Brienne, qui en fit son grand vicaire lorsqu'il fut nommé archevêque de Toulouse; c'est ce prélat qui le désigna au choix de son ami l'évêque d'Orléans.

Le Roi me fait souvent l'honneur de me parler de V. A.; il m'a dit dimanche dernier au grand couvert, Monseigneur, que vous aviez fait une partie de chasse chez M. le prince de Colloredo, que vous preniez goût à cet amusement et qu'il en était bien aise parce qu'il croyait que cet objet d'exercice pourrait convenir à la conservation de votre santé.

---

164. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 11 novembre 1768. — J'ai reçu, mon cher Comte, votre lettre de main propre par le courrier Kleiner, et j'y ai vu avec bien de la satisfaction, en tous lieux, des traits de la bonne tête et de l'honnête cœur, que j'ai toujours reconnu en vous, et qui depuis si longtemps vous ont acquis ma tendre amitié. Vous témoignez désirer mon approbation et vous l'avez tout entière. Je vous connais assez pour savoir que je puis m'en rapporter à votre prudence, et moyennant cela je ne vous recommande rien que d'avoir grand soin de votre santé, de me conserver votre amitié, qui m'est chère et de vous dire souvent à vous-même, si cela peut vous être agréable : *qu'entre vous et moi, c'est pour la vie.* Vous me reconnaîtrez, j'espère, dans le conseil que contient mon *post-scriptum* allemand [1], et je vous exhorte encore une fois à vous y conformer.

Je vous envoie ci-joint une misère au fond, qui s'est passée entre M. de Durfort et moi, uniquement afin que vous en ayez connaissance pour le cas, que je ne suppose pas cependant, qu'il se fût avisé d'en écrire à sa cour. Je ne me souviens pas si je vous ai informé, il y a un an environ, de ce qui s'est passé alors à peu près de pareil entre des valets de ce bon homme, les miens et plusieurs autres; mais je crois devoir vous confier qu'en général il règne le plus mauvais ton possible dans sa maison et parmi ses domestiques; leur insolence, parce qu'il ne sait pas ou ne veut

[1] Ce post-scriptum en allemand, de Kaunitz à Mercy, du 11 novembre 1768, se trouve publié *in extenso* dans l'*Histoire de Marie-Thérèse*, de M. Alfred d'Arneth, t. VII, p. 563, note 616.

Le Chancelier écrit au comte de Mercy qu'il sait sans doute que l'Impératrice, non par méfiance, mais uniquement pour son plaisir, a l'habitude d'entretenir une correspondance secrète avec ses ministres à l'étranger par l'intermédiaire de l'un de ses secrétaires du cabinet. Il n'y voit pas le moindre inconvénient et il pense que c'est un plaisir innocent que sa maîtresse peut se donner. Il engage le comte de Mercy à profiter de la circonstance que lui offre le mariage projeté de l'archiduchesse Marie-Antoinette avec le Dauphin pour entretenir une correspondance de cette nature avec le baron de Neny; il va jusqu'à dire que cela lui semble nécessaire; il demande seulement au comte de Mercy de lui envoyer un court extrait de ce que contiendront ses rapports secrets à l'Impératrice.

pas la réprimer, a fait naître jusqu'ici des scènes et des plaintes continuelles. N'en faites pas mention cependant, à moins que le duc de Choiseul ne vous en parle le premier.

Je joins ici aussi, mon cher Comte, en original, et tel que je l'ai reçu, ce que l'Impératrice vient de m'envoyer [1]. Il faudra vous y conformer, et je suis bien aise que vous soyez chargé de ces commissions, parce que ce sera un petit objet de correspondance de plus et que ces petits objets-là valent souvent mieux que les grands. L'Impératrice dans son billet parle du confesseur, parce qu'Elle n'en sait rien encore, mais j'aurai soin de L'en informer.

Je suis bien sensible au souvenir dont le Roi m'honore, et vous me feriez plaisir de le témoigner à ce prince, si jamais vous en trouviez l'occasion.

Faites-moi, je vous prie, les petites commissions contenues au mémoire ci-joint, et chargez-en, s'il se peut, le premier courrier que vous me renverrez. Je vous embrasse de tout mon cœur, et je suis bien tendrement et bien sincèrement, mon cher fils, votre bon père et ami.

---

165. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 9 décembre 1768. — Monseigneur, je suis si pénétré du contenu de la lettre particulière, dont V. A. m'a honoré en date du 11 novembre, que je ne puis assez lui en exprimer ma vive reconnaissance. En daignant approuver ma conduite, et en m'assurant la continuation de

[1] *Marie-Thérèse à Kaunitz.* — «Voilà mes commissions pour Paris; le petit paquet pour Barré et la note pour Mercy. Je destine pour le trousseau de la Dauphine 400,000 livres que vous ferez payer par la Nettine [*] après les ordonnances de Mercy. Je m'entendrai pour le remboursement de cette somme avec vous ici; vous me ferez là-dessus une idée; que Mercy n'outrepasse cette somme et ne s'en mêle pas autrement dans toute cette besogne que de payer les argents à Choiseul et de m'envoyer les échantillons pour le linge.

«Je suis aussi impatiente de connaître où reste le confesseur de ma fille et qui sera choisi; je voudrais aussi avoir un friseur, s'il pouvait m'en envoyer, mais tout du choix de Choiseul.»

[*] Mme de Nettine dirigeait la plus importante maison de banque de Bruxelles; elle avait marié l'une de ses filles à M. de Walkiers qui lui succéda à la tête de sa maison de banque, et les trois autres en France à Joseph de Laborde, le grand banquier, à Micault d'Harvelay, le garde du Trésor royal, et à l'introducteur des ambassadeurs, La Live. Après la mort de son mari Mme d'Harvelay se remaria en 1788 avec l'ancien ministre Calonne, qui vivait alors, comme en exil, en Angleterre; elle sacrifia pour lui la plus grande partie de sa fortune qui était très considérable.

vos bontés, Monseigneur, vous confirmez le bonheur d'une vie qui depuis longtemps vous est consacrée, par devoir, par inclination et par tous les sentiments les plus tendres et les plus respectueux.

Je sens bien, en effet, le motif de l'ordre que me donne V. A. d'entretenir avec le cabinet une correspondance, à laquelle je m'étais en quelque façon refusé jusqu'à présent, parce que je n'y voyais rien d'utile au service et que d'ailleurs ma façon de penser m'éloigne de tous ces petits moyens indiscrets de chercher à me faire valoir. Ce fut peu de temps après mon arrivée à Paris que M. de Neny m'écrivit de lui adresser pour l'Impératrice des feuilles périodiques et quantité d'autres brochures dont il m'envoya successivement les titres; je fus chargé de même en différents temps de remettre des lettres de S. M. à Mme de Brionne, à M. le duc de Penthièvre, et surtout à la religieuse de Beauveau. Je m'en acquittai exactement ainsi que de quelques commissions de toilettes et de plusieurs petites gratifications, que S. M. destinait à gens qui Lui avaient dédié leurs ouvrages; mais mes réponses sur ces objets ne passaient pas les bornes de la matière.

M. de Neny m'insinua dans la suite, qu'il serait agréable à S. M. de trouver dans mes lettres des particularités amusantes et propres à satisfaire sa curiosité sur ce qui se passe dans ce pays-ci. Je gardai le silence sur cette proposition et n'ajoutai rien à ma correspondance; dorénavant je serai moins réservé sur les anecdotes de la Cour et de la Ville, et V. A. recevra toujours un précis de mes lettres, ainsi que de celles que pourra m'écrire le secrétaire du cabinet. Je commence aujourd'hui à lui mander tout ce qui a rapport au trousseau de la future Dauphine; j'y ajoute les particularités connues de tout le public touchant Mme du Barry; V. A. en trouvera ci-après la copie, que j'ai rédigée en forme d'extrait, afin qu'Elle soit moins ennuyée de la lecture de ces rapsodies.

Quant à cette Mme du Barry, j'ai cru devoir déduire la suite de son aventure dans mes dépêches, pour qu'il reste dans les actes des notions sur l'origine de tous les événements que pourrait peut-être produire une si petite cause. Toute la France en est occupée et en gémit; il n'y a pas d'honnêtes gens dans ce pays-ci, qui ne s'empressent, chacun suivant sa position et ses forces, à donner un coup de collier pour tâcher d'arrêter les progrès de cette intrigue, laquelle serait probablement manquée, si l'on réussissait à retarder encore pendant quelques semaines la présentation de cette femme. Entre temps le succès a justifié la démarche que j'ai faite à Fontainebleau, de m'ouvrir sur cette matière à M. de Choiseul, qui depuis ce moment-là m'a donné journellement des marques de confiance et du gré qu'il me sait d'avoir pris cet objet à cœur. Madame de Gramont de son côté ne m'a plus rien laissé ignorer de ce qui se passe, et je

me trouve admis, au moins à cet égard, dans le conseil le plus intime de la famille. J'ai eu le bonheur de découvrir bien des particularités, que M. de Choiseul ignorait, et dont il a tiré quelque parti. Il s'en est peu fallu qu'un premier mouvement de vivacité n'ait porté ce ministre à faire un éclat qui aurait tout gâté. L'ambassadeur d'Espagne a le plus contribué à le retenir et Madame de Gramont est entièrement de notre avis sur les représentations que nous avons faites à son frère.

A en juger par le cri général de la nation et par l'espèce vile et abjecte des gens qui composent cette intrigue, on doit se flatter encore que le Roi rentrera en lui-même et se déterminera enfin à éloigner des entours si honteux et si dangereux. Mesdames de France sont maintenant au désespoir de s'être laissé surprendre dans les commencements. Elles cherchent à revenir sur leurs pas, mais aucune n'a le courage de parler au Roi. Il s'affiche journellement dans Paris des placards, qui font trembler, et où parmi les épithètes les plus affreuses on pronostique que la France peut encore produire des Ravaillac et des Damiens. Enfin dans les théâtres, dans les rues même, on ne cesse de parler de l'infamie de ces du Barry et du malheur de voir le royaume en danger d'être gouverné par de telles espèces.

J'ai prié M. de Choiseul de ne point se mêler à ces propos, et mon avis a été fortement appuyé par sa sœur et par M. de Fuentes. Ce conseil m'a paru d'autant plus nécessaire, que le ministre ne se gênait pas sur le langage trop libre qu'il tenait aux premiers venus. Je lui ai représenté que les clameurs étaient assez générales pour parvenir sûrement aux oreilles du Roi, qu'il fallait laisser augmenter son embarras, sans paraître y contribuer, ni s'exposer à être enveloppé dans le ressentiment du monarque.

J'ai eu l'honneur de rendre compte successivement à V. A. des particularités relatives à la Corse. Il est constant et bien avéré que cette expédition a tourné de la façon la plus honteuse et la plus dommageable pour la France, qu'elle y a perdu cinq mille hommes de bonnes troupes et plus de douze millions, que cette entreprise excite les murmures du public et que le blâme en retombe sur le ministre, qui en est fort embarrassé. Il suit de là que ce serait rendre un important service à cette cour et personnellement à M. de Choiseul, en lui indiquant des moyens de se tirer avec honneur d'une si mauvaise affaire, et il me semble, Monseigneur, que votre projet renferme tout ce qu'on peut imaginer de mieux pour y parvenir. Ce projet réunit plusieurs grands objets, celui de sauver la dignité de cette cour, de la mettre en même de former un arrangement utile pour une république qu'elle protège, de procurer un sort honorable à l'Infant, de le mettre à couvert de cet éloignement et de cette attention

jalouse que lui marque l'Espagne et enfin de prévenir tous les embarras possibles relativement à la succession au trône de Naples[1]. Dans ce moment de trouble et d'intrigue, où toutes les affaires restent suspendues ici, je n'ai pas cru devoir encore agiter vis-à-vis de M. de Choiseul la matière du projet en question; je voudrais même lui en insinuer les idées d'une façon à lui faire croire qu'elles partent de lui-même. Cela exige quelques précautions, un peu de temps et des moments favorables; je les épierai avec soin et me conduirai en ceci comme en toute chose bien exactement comme me le prescrit V. A. J'ai copié moi-même le projet susdit, dont je joins ici l'original, ainsi que celui du *P. S.* touchant ma correspondance avec le cabinet.

Le courrier remettra à V. A. les livres qu'Elle a ordonnés, ainsi que les houssoirs; ils ont été faits avec la plus grande attention; ils sont plus garnis, mais plus chers que les premiers. Les ouvriers en ce genre m'ont fait observer qu'il s'engendre dans ces houssoirs une grande quantité de vers qui les rongent, et que, pour les en préserver, il faut les faire secouer de temps en temps et les tenir dans des endroits froids et secs.

J'aurai sûrement bientôt l'occasion de dire au Roi ce que V. A. me charge de Lui témoigner de sa part. Au moment où nous approchons de la nouvelle année, je vous supplie, Monseigneur, d'agréer les vœux bien sincères, que je forme pour votre conservation et votre bonheur; je ferai toujours consister le mien dans vos bontés et je tâcherai de les mériter, en cultivant dans tous les temps de ma vie l'attachement inviolable et le profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

---

166. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 29 décembre 1768. — Monseigneur, il est survenu depuis peu des circonstances fort intéressantes, relativement aux objets dont j'avais eu l'honneur de rendre compte à V. A. par ma lettre du 1er novembre. Je lui mandais dans ce temps-là les premiers détails de l'intrigue de Mme du Barry, et j'ajoutais que je tâcherais de tirer parti de cette conjoncture pour faire comprendre combien il importerait au repos des ministres et à la gloire du Roi, que ce prince se tirât par un second mariage de tous les désordres où il ne cessait de se livrer. Autant que cela se pouvait sans inconvénient, j'insinuais mes réflexions partout où il me

[1] Le prince de Kaunitz avait imaginé de faire donner par la France sa nouvelle conquête de l'île de Corse à l'Infant de Parme, petit-fils de Louis XV et gendre de Marie-Thérèse.

semblait qu'elles dussent produire quelque effet, et je trouvai occasion d'en entretenir entre autres Mme de Durfort, dame d'atours de Madame de France; cette dame me parla avec assez de franchise sur Mme du Barry; elle me confia que, dans les commencements, Mesdames n'avaient pas imaginé que cette aventure pût avoir des suites aussi sérieuses, mais qu'effrayées des clameurs publiques et ramenées par les conséquences qui ne sont que trop à prévoir, elles en étaient au désespoir et à imaginer des expédients propres à détruire cette intrigue. Huit jours après cette première ouverture de Mme de Durfort, elle me dit que Mesdames, toujours remplies de leur objet, étaient enfin convaincues qu'il n'existait pas d'autre moyen à rétablir la tranquillité à la cour et dans la famille royale, qu'elles allaient y employer toutes les voies de persuasion et tâcher que le choix du Roi tombât sur l'archiduchesse Élisabeth; Mme de Durfort ajouta qu'en appuyant sur ce projet elle avait suggéré en même temps le langage que Mesdames pourraient employer vis-à-vis du monarque pour le disposer à consentir à leurs vœux. Je n'omis rien de ce qu'il y avait à répondre en pareil cas; j'entrai en détail sur les avantages personnels que trouveraient Mesdames à se procurer dans la personne de l'Archiduchesse une amie sûre et qui, constamment unie à elles, se verrait en même d'assurer le bonheur de la famille royale par l'influence naturelle qu'elle aurait sur l'esprit du Roi et sur celui du Dauphin et de la future Dauphine; je n'oubliai pas ce qu'il y avait à dire d'intéressant à Mme de Durfort sur son propre compte et je la quittai persuadée à ce qu'il me parut et très contente du langage que je lui avais tenu.

Enfin le mardi, 20 de ce mois, Mme de Durfort me déclara que peu de jours auparavant Mesdames s'étaient formellement expliquées vis-à-vis du Roi et avaient réuni leurs instances les plus pressantes pour que ce monarque leur donnât une reine et que son choix tombât sur l'Archiduchesse; qu'au premier abord les réponses du Roi avaient été incertaines et mêlées d'un peu d'embarras, mais que s'étant ensuite livré à un langage plus affectueux il leur avait dit qu'à son âge et vu l'ensemble de sa position des secondes noces n'étaient pas sans inconvénients, que cependant il avouait d'y avoir songé, et que d'après le vif désir que lui marquaient Mesdames à cet égard il pourrait s'y déterminer; que depuis cet instant Mesdames avaient réitéré chaque jour leurs prières et représentations, avec tant de succès, que le Roi leur avait dit positivement, qu'il demanderait l'Archiduchesse en mariage, *pourvu que la figure se trouvât telle qu'elle ne Lui déplût pas;* que, sur-le-champ, Mesdames avaient proposé d'envoyer un peintre à Vienne pour y faire le portrait de S. A. R.; que ce peintre, du consentement du Roi, devait partir incessamment et était un nommé *Drouet.*

Quoique les conversations précédentes m'eussent donné des espérances, je fus bien agréablement surpris des détails aussi positifs et aussi concluants que l'étaient ceux que me communiquait Mme de Durfort; elle m'en affirma l'exactitude, en exigeant le plus grand secret et ma parole que je ne la compromettrais pas. Elle observa que le Roi en tenant le propos que j'ai souligné semblait borner ses conditions à trouver dans l'Archiduchesse une figure qui ne lui fût pas déplaisante sans prétendre qu'elle fût belle; malgré des apparences si favorables, Mme de Durfort ne me cacha pas qu'il lui restait encore des doutes, qu'elle avait même craint que la conduite du Roi ne fût un leurre employé pour tranquilliser sur Mme du Barry et engager Mesdames à se prêter à la présentation de cette femme. La réflexion ne me paraît en effet que trop fondée, puisqu'il est constant que le Roi tient encore infiniment à sa nouvelle maîtresse et que jusqu'au temps où le portrait de l'Archiduchesse parviendra à ce monarque, il peut survenir tant d'événements qu'on ne saurait s'assurer de rien; on préférerait maintenant une reine à une maîtresse; mais si cette dernière était éloignée avant que le Roi n'eût fait quelques démarches décidées de mariage, il est probable qu'on travaillerait alors à nouveaux frais pour l'en détourner. Je soumets au jugement de V. A. les combinaisons qui dérivent de cette circonstance, et s'il convient ou non que S. M. l'Impératrice en soit informée, attendu l'incertitude de l'événement.

Les choses en étaient dans cet état lorsque je me suis rendu mardi dernier à Versailles où j'ai trouvé M. de Choiseul beaucoup plus tranquille sur le chapitre de Mme du Barry, sans qu'à mon avis il en ait des motifs trop fondés. Il m'a dit que depuis quelques jours le Roi ne cessait d'entretenir Mesdames du projet où il était de se remarier, que Madame Adélaïde venait de lui confier cette particularité à lui, Choiseul, en lui demandant s'il avait fait naître cette idée au Roi, à quoi il avait répondu que le monarque ne lui en avait jamais parlé. M. de Choiseul ajouta à cela quelques réflexions qui n'annoncent pas de sa part beaucoup de dispositions à appuyer sur les intentions de mariage que pourrait avoir le Roi, et je me bornai à rappeler au ministre avec beaucoup de précaution tous les motifs intéressants à l'État et à lui personnellement qui devraient lui rendre un tel projet très agréable et désirable.

Il me parla de l'impatience où était le Roi de recevoir le portrait de la future Dauphine; qu'à cet effet on allait envoyer un peintre à Vienne; que le nommé *Drouet* avait demandé quatre-vingt mille livres pour se charger de cette commission, mais que d'après cette demande énorme on cherchait un autre peintre qui pût remplir le même objet à moins de frais.

Les détails que purement et simplement je viens d'exposer à V. A.,

ne peuvent tarder à s'éclaircir, mais jusqu'à présent je n'y vois encore que de l'inconséquence, soit par rapport à la conduite du Roi, soit en ce qui concerne les démarches de Mesdames, leur langage, leurs intentions que je ne crois ni assez décidées, ni de nature à pouvoir s'y fier, non plus qu'à celles de M. de Choiseul, auquel je n'ai pas communiqué les confidences que m'a faites Mme de Durfort.

Je joins ici l'extrait de mes lettres aux deux secrétaires du cabinet et supplie V. A. d'agréer les assurances du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

167. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 4 janvier 1769. — Vous m'avez fait un bien grand plaisir, mon cher Comte, en me témoignant par votre dernière lettre de main propre du 9 décembre dernier la sensibilité de votre belle âme sur mon procédé relativement à la correspondance, que je vous avais conseillé de cultiver, parce que je m'intéresse à vous vivement et avec tendresse. Il m'a été bien agréable de voir que vous le sentez, et que vous en êtes persuadé, et je n'ai pas pris moins de plaisir, comme vous pensez bien, aux assurances de votre amitié pour moi. Je vous remercie donc bien cordialement de tout cela, et il ne me reste, en vous priant de compter toujours sur moi, qu'à vous prier en même temps de me conserver des sentiments équivalents à ceux que je vous promets pour la vie.

C'est une abominable chose assurément que toute cette intrigue, dans laquelle l'envie et la jalousie arrivent à ne plus rien ménager, pas même son maître, et je vous avoue que lorsque je vois de ces horreurs, je me félicite d'être plutôt ici quoiqu'on s'ennuie, que là où vous êtes, quoiqu'on s'y amuse. Ce qui nous étonne et nous inquiète même un peu, c'est que depuis vos lettres du 9 décembre nous n'avons plus entendu parler de toute cette affaire, quoiqu'elle parût être alors dans une crise qui avait l'air de devoir être décisive. M. de Durfort d'ailleurs n'a pas un mot de lettre, ni de sa cour, ni même de Madame de Durfort depuis un temps considérable, et l'on serait moyennant tout cela réellement en droit d'être inquiet, si on pouvait calculer sur les événements avec les gens parmi lesquels vous vivez, comme on le pourrait, et presque avec certitude de deviner, vis-à-vis de toute autre nation. Mais comme ordinairement rien ne va là comme ailleurs et que partant il n'y a guères plus de raison pour craindre que pour espérer, je me flatte encore que nous en serons quittes peut-être pour la peur.

Je vous avouerai même qu'il m'est venu différentes idées sur la dernière en chiffres, par laquelle vous nous mandez le singulier empressement pour les portraits de *toute* la famille impériale, le projet de nous envoyer un peintre sur la fidélité duquel on puisse compter, et enfin la galanterie inattendue de l'article à insérer dans le contrat de mariage sur la partie de l'établissement de l'Infant, qui dépend de la France. Tous ces accès de tendresse, qui ont pris si subitement, m'ont paru si singuliers, que j'ai été tenté un moment de les regarder comme pouvant signifier quelque chose; je n'y compte pas beaucoup cependant, mais l'état actuel des choses dans le pays où vous êtes me fait désirer néanmoins beaucoup d'avoir bientôt des nouvelles circonstanciées de votre part sur tout ce qui s'y passe, et c'est principalement pour vous mettre en état de m'en donner avec sécurité, que je vous envoie ce courrier. Je voudrais qu'à cette occasion vous m'envoyassiez quelques-uns de ces placards scandaleux et séditieux, que vous me dites avoir été affichés dans Paris, si vous pouvez en avoir. Continuez à cultiver la confiance du duc de Choiseul, sans toutefois mettre la clique qui lui est opposée, dans le cas de pouvoir se plaindre de vous, comme je suis très persuadé que votre prudence ordinaire vous engagera à faire. Je vous remercie d'avoir bien voulu faire mes commissions et je vous embrasse de tout mon cœur.

168. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 24 janvier 1769. — Monseigneur, je renvoie aujourd'hui le courrier qui m'a apporté les dépêches du 3 janvier, et les deux lettres particulières [1] dont V. A. a bien voulu m'honorer en date du 4. J'avais prévu, Monseigneur, que vous attendriez avec quelque empressement la suite des détails sur ce qui se passe actuellement ici; mais faute de matières je n'ai rien pu mander avant le 30 de décembre, date de mes dernières dépêches expédiées par Bruxelles. V. A. y aura trouvé des particularités, qui seraient très significatives, si comme Elle le dit fort bien, on pouvait calculer sur les événements avec les gens de ce pays; mais par une suite de leur inconséquence naturelle en tout, les apparences comptent pour rien et ne peuvent être soumises aux lois du calcul.

[1] Cette seconde lettre du prince de Kaunitz du 4 janvier 1769, que nous ne croyons pas devoir publier, traite uniquement d'une petite difficulté qui s'était élevée à propos des formalités à remplir par les ambassadeurs de France et d'Espagne à Vienne à l'occasion du mariage de l'archiduchesse Amélie avec l'Infant duc de Parme.

Au commencement du mois, M. de Choiseul croyait que Mme du Barry serait présentée immédiatement après la tenue du lit de justice, et ce ministre s'était tellement échauffé la tête, que nous avons eu bien de la peine, M. de Fuentes et moi, de l'arrêter sur les démarches inconsidérées et violentes auxquelles il paraissait déterminé. Comme il s'agissait de le persuader par la voie de Mme de Gramont, il n'a pas été facile de faire entendre raison à cette dernière; cependant nous y avons réussi, et M. de Choiseul nous a promis formellement de se désister du projet d'avoir avec le Roi une explication dont les suites étaient à craindre. Il est convenu d'ailleurs de rester tranquille, d'être circonspect dans ses propos et de faire tête à l'orage, sans donner prise sur sa conduite. Depuis que ce plan est suivi, la cabale contraire en paraît déconcertée, parce qu'elle comptait beaucoup sur les effets que pourrait produire l'impatience de M. de Choiseul. J'ai eu grand soin, Monseigneur, de ne me compromettre vis-à-vis de personne dans toute cette vilaine histoire; mais j'ai tâché d'en tirer parti pour me concilier l'amitié et la confiance du ministre, et à en juger par les marques journalières qu'il me donne de l'une et de l'autre, j'ose me flatter d'avoir en quelque façon rempli mon objet.

Quoique les habits de cour de Mme du Barry soient prêts depuis plusieurs jours, sa présentation n'a pas eu lieu et si elle ne s'effectue pas avant la fin du mois, on pourrait croire que cette intrigue est manquée. Le Roi continue cependant à passer la plus grande partie des journées avec sa favorite; le public en murmure hautement et se permet les propos les plus libres; les financiers, surtout M. de la Borde, menacent retraite, et le Contrôleur général déclare au moyen de cela, qu'il est à bout de voie. Aux 312 millions qui forment les revenus du Roi, il se trouve un *déficit* de 38 millions pour subvenir à la dépense courante. Les mêmes impôts subsistent ainsi qu'en temps de guerre; les provinces sont écrasées et l'intérêt particulier absorbe tout; enfin du côté des mœurs et du côté des finances le gouvernement présent a ruiné le royaume et il sera difficile qu'il s'en relève, au moins de très longtemps.

Au sortir de chez sa maîtresse, le Roi passe chez Mesdames de France et les entretient continuellement du projet de se remarier. Mme de Durfort, que je vois toutes les semaines, m'assure que Mesdames persistent à tâcher d'y déterminer le Roi et que ce monarque y paraît très décidé. Je ne vois cependant pas les moindres mesures, qui répondent à un semblable projet; le peintre Drouet a été refusé sur la demande de quatre-vingts mille livres, et quoique M. de Choiseul m'a assuré mardi dernier qu'il allait envoyer un autre peintre à Vienne, cette lenteur, jointe à tant de circonstances contradictoires les unes aux autres, rendent les intentions du

Roi si douteuses que je ne puis me livrer à en espérer une issue favorable.

Quelques semaines doivent éclaircir entièrement cet objet intéressant, et je redoublerai d'attention sur tout ce qui pourra y influer. M. de Choiseul, qui passe aisément de la crainte à la plus grande sécurité, croit depuis trois jours, et à mon avis sans la moindre raison, que Mme du Barry ne sera pas présentée; dans cette persuasion on ne doit pas espérer qu'il contribue à décider le Roi à se remarier. Autant que cela se pouvait sans imprudence, je n'ai sûrement rien omis de ce qui était propre à émouvoir l'esprit du ministre sur cet article; et je suis sans cesse à épier les occasions de faire valoir tout ce qu'il y a de mieux à lui dire relativement à lui-même, ainsi qu'au plus grand bien de la chose.

Il m'a chargé de témoigner de sa part à V. A., qu'il regardait comme une marque de son amitié et de sa complaisance l'expédient qu'Elle a imaginé pour dispenser M. de Durfort d'une entrée à l'occasion des fiançailles de l'archiduchesse Amélie. Il m'a ajouté en même temps, qu'en cela, comme en tout, il s'en remettrait à ce que V. A. jugera à propos d'arranger.

Je joins ici l'extrait d'une lettre que M. de Neny m'a écrite depuis peu, avec le précis de la réponse que je lui envoie par le courrier d'aujourd'hui, et le cœur bien pénétré de toutes les bontés que V. A. daigne me témoigner, j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Les placards séditieux, dont j'ai eu l'honneur de faire mention à V. A., ne sont restés affichés que peu de moments et en petit nombre, par une suite de l'attention de la police à les enlever. Le danger qu'il y aurait eu à les détacher des murs ou à marquer trop de curiosité en pareil cas, a fait que personne n'a été en même de s'en procurer des exemplaires; ils étaient écrits à la main, et je suis assuré de leur existence par gens qui les ont lus sans oser s'en emparer.

---

169. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 4 février 1769. — Monseigneur, je suis plus que jamais dans le cas de réclamer l'indulgence de V. A. relativement au contenu de mes dépêches d'aujourd'hui. Elles exposent des circonstances si bizarres, qu'il m'a été impossible de les déduire avec ordre et clarté; dans le chaos d'intrigues où on se trouve ici, ce qui m'y paraît le moins douteux, est que le Roi n'a jamais été de bonne foi, en parlant du projet de se remarier, et que, d'un autre côté, M. de Choiseul, qui se voit dans l'embarras, ne

IMPRIMERIE NATIONALE.

se ferait point scrupule de compromettre les cours ou toutes personnes quelconques qu'il prévoirait pouvoir employer utilement à se tirer d'affaire et c'est sous cet aspect que j'envisage l'idée qui lui est venue de faire espérer au Roi une entrevue avec l'archiduchesse Élisabeth. Dans une conjoncture si critique je serai plus que jamais sur mes gardes, afin qu'à tout événement je ne me trouve en prise d'aucun côté, ni exposé au ressentiment d'aucun des partis.

Il me semble, au reste, qu'on ne peut presque plus douter de la prochaine présentation de Madame du Barry; le Roi sait tout ce que l'on peut savoir sur le chapitre de cette favorite; il sait qu'elle est fille bâtarde d'un aumônier de régiment, que sa mère elle-même était fille de joie, que la demoiselle a exercé son métier en commençant par la livrée et que les gens d'un plus haut étage ont longtemps joui de ses faveurs au prix d'un louis, jusqu'à ce qu'enfin le sieur du Barry en a fait un commerce plus renchéri. Tout le public sait ces circonstances, le Roi n'en ignore aucune; mais sa passion l'emporte sur la honte de produire dans sa famille et de mettre de niveau avec toute la noblesse de France une créature de cette espèce. Après une telle démarche, si elle a lieu, rien ne devra plus paraître surprenant; dans ce moment-ci, Monseigneur, je ne puis vous en dire davantage, parce que quand il n'y a ni principes, ni raison aux choses, on ne peut en calculer les effets, qui restent subordonnés à ceux du hasard.

Cette crise ne tardera pas longtemps à se décider, elle est certainement très menaçante pour M. de Choiseul; elle ne l'est pas moins pour l'État, par le dégoût et le découragement qu'elle répand dans les esprits; il suit de là que le discrédit augmente journellement, que les nouveaux emprunts ne se remplissent point, et que la Caisse d'escompte, ainsi que le Trésor royal sont au moment de devoir suspendre tout payement.

Le sieur Sainville[1] m'a remis la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire à son sujet, je tâcherai de lui faciliter les moyens de remplir l'objet de son voyage. Je ne crois pas qu'il trouvera des difficultés à déterminer le comédien Bursay[2] à s'engager pour Vienne, il vient de tenter au Théâtre Français un début qui ne lui a pas réussi, de façon qu'il doit être fort aise de trouver à se placer et d'obtenir des conditions qu'il ne peut espérer en France.

[1] Sainville débuta à la Comédie Française le 22 octobre 1773.

Nous devons ce renseignement et ceux qui suivent sur les comédiens à la gracieuse obligeance de M. Monval, archiviste et bibliothécaire de la Comédie Française.

[2] Bursay avait débuté dans les *jeunes premiers* le 13 janvier 1769.

170. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 14 mars 1769. — Monseigneur, depuis longtemps il ne s'est présenté aucune occasion sûre, dont j'eusse pu me prévaloir pour faire parvenir à V. A. la suite de nouvelles de ce pays-ci. Il n'y est même rien survenu de bien remarquable depuis mes dernières lettres, et la présentation de Madame du Barry, si souvent prévue et annoncée par des apparences les moins équivoques, ne s'est cependant point effectuée jusqu'à aujourd'hui. On en conclut assez généralement que cette présentation n'aura pas lieu, mais je ne puis être de cette opinion.

Il semble à la vérité que le premier engouement du Roi pour cette femme a un peu perdu de sa ferveur aveugle, mais l'habitude, l'ennui, le désœuvrement tiennent le monarque attaché à un objet de dissipation et de plaisir, auquel malheureusement il croit ne pouvoir suppléer. Ses sentiments de religion auxquels il n'a jamais renoncé, le tourmentent sans le décider. Depuis quelque temps, et surtout depuis que sa chute de cheval l'a obligé à une vie plus sédentaire et privé de tout exercice, on remarque dans le Roi une humeur sombre et des accès de mélancolie, qui pourraient avoir des suites très fâcheuses. Je sais positivement que son premier médecin, le sieur Sénac, en est fort en peine, et qu'il a dit en grande confidence à un de ses amis, que si le Roi restait longtemps hors d'état de reprendre des exercices violents, et nommément celui du cheval, il courrait grand risque de tomber dans un affaiblissement d'esprit, dont il est sérieusement menacé. V. A. trouvera dans ma dépêche allemande ce qui en est sur le projet de mariage, dont ce monarque ne cesse de parler. Il vient d'ordonner depuis peu qu'on arrangeât un appartement voisin au sien, et qu'il destine, dit-il, pour la future Reine.

Dans le temps où M. le duc de Choiseul paraissait le plus occupé et embarrassé de son plan de campagne en Corse pour cette année, je pris ce moment pour m'entretenir avec l'ambassadeur d'Espagne des grands inconvénients qui résultent de cette expédition, et je lui dis qu'il m'était venu des idées dont on pourrait peut-être tirer parti, et qu'en vertu de notre ancienne amitié je ne voulais pas les lui cacher. Sur quoi je lui communiquai verbalement la substance du projet que V. A. a bien voulu me confier par sa lettre particulière en date du 11 novembre de l'année dernière[1]. M. Fuentes me parut saisir et goûter ce projet; il m'assura qu'il en parlerait à M. de Choiseul, et peu de jours après je saisis une occasion

[1] Voir plus haut, p. 347, n. 1.

qui se présenta fort naturellement, de lui en parler moi-même, toujours comme d'une idée qui m'était propre, et sur laquelle je ne voudrais pas être cité, dans l'incertitude de savoir si elle serait avouée par ma cour. M. de Choiseul, après m'avoir écouté fort attentivement, me répondit, que l'on pourrait former deux projets sur la Corse, que celui dont je lui parlais en était un, que le second serait de donner la Corse au Pape, en dédommagement du comtat d'Avignon. Je lui fis quelques objections qui tendaient à appuyer le premier projet, mais m'apercevant que M. de Choiseul ne voulait pas s'ouvrir là-dessus, je laissai tomber ce propos. Je sais positivement qu'il en a parlé avec M. de Fuentes; cependant ni l'un ni l'autre ne m'en ayant plus fait mention depuis, j'ai imaginé qu'ils étaient retenus par quelques soupçons et que je courrais risque de les augmenter, si je me pressais trop à reparler du projet en question.

Il n'y a rien, Monseigneur, sur les intrigues de cour, qui mérite de vous être rapporté. La cabale de Madame du Barry a depuis quelque temps très visiblement du dessous; M. de la Vauguyon qui en est le chef, se trouve couvert d'ignominie; M. de Choiseul marche tête levée et est fort bien traité par le Roi.

Je joins ici copie en extrait des lettres de M. de Neny, ainsi que de mes réponses avec un *P. S. in extenso* que j'écris à ce secrétaire du cabinet, en vue de l'engager à ne point favoriser, comme il a fait jusqu'à présent, les projets peu sensés de mon oncle, lequel, s'il l'a mérité, ne doit solliciter, ni obtenir de récompense que de S. M. l'Impératrice [1].

171. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 3 mai 1769. — Monseigneur, les dépêches que j'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à V. A. lui exposent la situation critique où l'on se trouve ici, et je n'y ajouterai que peu de remarques, dont une des plus essentielles est que, si M. de Choiseul se conduit aussi prudemment qu'il se l'est proposé, il paraît vraisemblable qu'il se soutiendra encore longtemps contre les attaques de ses ennemis, à moins que quelque événe-

[1] Il s'agit ici du frère puîné du père de notre ambassadeur, Charles-Joseph-Dieudonné, comte de Mehaigne, né en 1702, mort en 1781, chanoine de l'église cathédrale de Liège. Il était entré dans ce chapitre en 1729. En 1769, il sollicitait l'appui de l'Impératrice pour obtenir de Louis XV une abbaye en récompense des services qu'il disait avoir rendus à la France dans les affaires de Liège. Dans une de ses lettres au baron Neny, dont il parle ici, le comte de Mercy écrivait que *son oncle était toujours tourmenté d'ambition et de projets chimériques.*

ment produit par la détresse des affaires de l'intérieur, ne fournisse de nouvelles armes contre le ministre en question. Les finances se trouvent en effet dans un tel état, que d'une semaine à l'autre on ne sait où se procurer les fonds nécessaires aux dépenses courantes, et quoiqu'on ne puisse pas en attribuer la faute uniquement à M. de Choiseul, il n'est cependant que trop vrai que ses profusions en tout genre, jointes aux mauvaises opérations qu'il a proposées et fait exécuter par l'ancien contrôleur général, ont le plus contribué au discrédit et au danger d'une banqueroute, qu'il reste peu de moyens d'éviter.

Relativement à la présentation de Madame du Barry, je n'ai pas cru, Monseigneur, devoir entrer dans tous les petits détails qui ont accompagné cette scène honteuse. V. A. voudra bien se rappeler ce que précédemment j'ai eu l'honneur de lui mander sur l'origine et l'histoire de ladite créature; moyennant cela il est facile de juger de l'opprobre qu'elle répand sur cette cour, et de la douleur qui en résulte, soit pour la famille royale, soit pour la noblesse française, qui voit à ses côtés une fille qui peu d'années auparavant s'est prostituée à des laquais, dont plusieurs servent aujourd'hui à Versailles. Il n'est pas moins scandaleux de voir un maréchal de Richelieu, un gouverneur et une gouvernante des enfants de France, se constituer les agents d'une si vilaine intrigue, et d'entendre dire publiquement à Madame de Marsan et à M. de la Vauguyon, qui affichent la dévotion, que c'est Dieu qui permet un mal, pour remédier à un plus grand mal, et ce plus grand mal, selon eux, est l'existence de leur ennemi M. de Choiseul.

Le lendemain de la présentation de Madame du Barry, le Roi dit à son capitaine des gardes, M. le prince de Beauveau, qu'il s'impatientait de ne pas recevoir les portraits de la famille impériale, particulièrement celui de l'archiduchesse Élisabeth *sa future épouse*. Ce propos joint à tous ceux qu'il avait tenus précédemment à Mesdames, et surtout sa conversation avec l'évêque d'Orléans, rendent la conduite de ce prince inconcevable. Bien des gens croient qu'on est parvenu à le faire douter de la vérité de tout ce qui lui a été rapporté sur l'histoire de sa maîtresse, d'autres attribuent l'événement présent à un affaiblissement d'esprit, dont le Roi paraît menacé depuis longtemps. Quelle qu'en soit la cause, les effets en seront sans doute les mêmes, et de nature à déterminer la décadence de cette monarchie, qui ne pourrait se relever qu'autant que le successeur du monarque actuel réparerait par ses qualités et ses talents l'extrême désordre où il trouvera le royaume. Mais si on peut s'en rapporter aux apparences, il y a bien peu à compter sur cette ressource, moins par la raison que l'héritier présomptif est élevé par un homme inepte et vicieux, que parce que la nature semble avoir tout refusé à Monsieur le Dauphin.

Ce prince par sa contenance et ses propos n'annonce qu'un sens très borné, beaucoup de disgrâce et nulle sensibilité; il paraît enclin à l'avarice, ce qui par quelques personnes est interprété comme amour de l'ordre. Ce n'est qu'à V. A. seule que je puis exposer un pareil détail et il m'a paru nécessaire qu'Elle en fût informée.

Votre Altesse recevra par ce courrier la continuation du dictionnaire des arts et métiers, nommément l'art du menuisier. Je joins ici une note de ce qui m'a paru le plus intéressant en livres nouveaux; je voudrais bien, Monseigneur, ne vous annoncer que des ouvrages qui fussent reconnus pour bons, mais dans le nombre très considérable que nous en fournit la presse, il en est peu de ce genre, et les autres ne méritent pas d'être cités. Voici pareillement un extrait de deux lettres de M. de Neny, avec celui de la réponse que je lui adresse par ce courrier.

Je la supplie de me conserver toujours ses bontés et d'agréer le très respectueux attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. M. le comte de Zinzendorf[1], avant de partir pour la Hollande, a laissé ici un paquet que V. A. recevra par l'occasion d'aujourd'hui. J'ai été témoin de la bonne conduite que M. de Zinzendorf a tenue à Paris et des peines qu'il s'est données pour tirer parti de son séjour en France.

---

172. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 29 juin 1769. — Monseigneur, il me reste peu de chose à ajouter au contenu de mes dépêches d'aujourd'hui, et je n'ennuierais pas V. A. par trop de petits détails sur une vilaine intrigue, dont on ne peut encore prévoir tous les effets. Ceux du moment n'en sont pas moins fâcheux, et je me sens véritablement peiné de l'idée que notre archiduchesse, future Dauphine, doive avoir un pareil spectacle sous les yeux. Je me prépare dès à présent les voies à pouvoir, dans tous les temps et dans tous les cas, faire parvenir à cette princesse les petits avis qui lui seront utiles, et qu'elle recevrait difficilement par les entours qui l'environneront et qui font trembler.

L'on ne peut disconvenir que dans les occasions M. de Choiseul ne se soit expliqué assez adroitement vis-à-vis de son maître; mais ses impru-

[1] Le comte Charles de Zinzendorf, né à Dresde le 5 janvier 1739; lors de sa mort en janvier 1814, il était ministre d'État et de conférence. L'autobiographie de cet homme d'État distingué a été publiée à Vienne en 1879 par le comte de Pettenegg.

dences dans les propos particuliers, la mauvaise tête de sa sœur et l'esprit un peu romanesque de sa femme sont autant d'écueils contre lesquels il est sans cesse en danger d'échouer. Cependant l'appui du roi d'Espagne contre-balance ces inconvénients et pourra le soutenir encore longtemps. M. de Choiseul tâche de faire oublier à son maître que les succès en Corse coûtent près de trente millions; mais l'état des finances en fait ressouvenir tous les jours, et quoiqu'on ait couvert les dépenses de cette année, et peut-être d'une partie de la suivante, cela n'a lieu que par des moyens si forcés, qu'ils ajoutent au danger d'une banqueroute en cas de guerre.

Par un article des extraits ci-joints vous remarquerez, Monseigneur, ce qui vient de m'être insinué relativement à l'intention où paraît être S. M. l'Impératrice, de m'honorer de l'ordre de Saint-Étienne à l'occasion du prochain mariage de Monsieur le Dauphin. J'ai gardé le silence sur cet article dans ma réponse, mais par une suite de l'entière et respectueuse confiance que je dois aux bontés de V. A. je vais lui ouvrir mon cœur, un peu oppressé par les réflexions qui l'agitent dans cette occurrence.

Je ne suis, ni ne serai jamais un sujet essentiel, ni assez utile à l'État pour me trouver dans le cas d'aspirer aux deux ordres ensemble, mais V. A. a daigné m'autoriser à en solliciter un, et nommément celui de la Toison. Deux de mes parents, le prince de Gavre[1] et le marquis de Deynze[2], jouissent de cette marque d'honneur; deux familles alliées à la mienne, celle de Ligne et de Croy, en ont joui jusqu'à ces derniers temps. Les parents que je cite n'ont point couru avec moi une même carrière, mais la leur ne paraissait pas devoir les conduire plus directement aux distinctions; ainsi une différence entre celles qu'ils ont obtenues et celles qui me seraient destinées, m'assignerait dans ma propre parenté une infériorité, contre laquelle j'implore la protection de V. A.

La cour de France a toujours donné l'ordre le plus distingué du royaume à ses ambassadeurs à notre cour; cette grâce est assurée à M. de Durfort, qui cependant ne peut en jouir aussi longtemps qu'existeront M. le maréchal de Lorge ou M. de Duras, et cela par une suite de la règle établie dans l'ordre du Saint-Esprit, de n'y admettre jamais en même temps trois sujets de la même famille.

Il n'en est pas moins vrai que le cordon bleu est constamment destiné aux ambassadeurs de France à Vienne, et il semble qu'une sorte de réciprocité dans le degré de faveur que les deux cours attachent à leurs ambassades respectives, devrait être très agréable à cette cour-ci, laquelle

[1] Le prince de Gavre, gouverneur de Namur. — [2] Le comte Jean de Mérode marquis de Deynze.

serait induite à croire avec tout le public, que si après plusieurs ambassades, et dans une occasion aussi solennelle que le sera celle du mariage du Dauphin, S. M. me décore de l'ordre de Saint-Étienne, il en résulte une preuve que je ne suis pas susceptible d'obtenir celui de la Toison, et cette idée, en diminuant la considération si nécessaire à bien remplir le poste qui m'est confié, deviendrait peut-être nuisible au bien du service.

Je conçois que, par ménagement pour des sujets plus intéressants que je ne le suis, S. M. peut trouver des inconvénients à m'accorder la grâce que je demande. Mais dans ce cas, en redoublant de zèle et d'ardeur à tâcher de La bien servir, j'attendrais avec soumission et sans impatience, que l'Impératrice fût disposée à me faire éprouver les effets de sa clémence en m'honorant de la seule marque de distinction qui puisse me satisfaire, et à laquelle V. A. m'a permis d'aspirer. Je mets donc entre ses mains généreuses et bienfaisantes ma très humble requête à ce sujet, et j'espère de ses bontés un surcroît si essentiel d'agrément à mon existence, qui est son ouvrage.

P. S. Je joins ici le *P. S.* secret que V. A. a eu la bonté de me communiquer. Jamais je n'ai fait grand cas des propos de mariage du Roi, et je les ai toujours regardés comme un persiflage fort déplacé et très peu amical envers notre auguste souveraine.

---

173. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 30 octobre 1769. — Voici, mon cher Comte, ma réponse à la lettre confidentielle de M. le duc de Choiseul, qui m'est parvenue par votre dernier courrier, et vous pouvez répéter à ce ministre, de bouche, ainsi que je lui mande par écrit, que très certainement l'Impératrice se serait fait un plaisir de complaire au Roi dans cette occasion, si cela avait été encore possible dans l'état où étaient les choses, lorsque sa lettre me parvint. En gros on m'assure que c'est à tort que l'on accuse Madame de Paar des tracasseries de Parme, mais à mon avis on a bien plus grand tort encore d'attribuer à Mesdames les archiduchesses tout ce qui peut s'être passé soit à Naples, soit à Parme. C'est à leurs maris, ce me semble, qui sont les souverains et les maîtres dans leurs États et dans leurs cours, et sans la volonté desquels par conséquent ni leurs femmes, ni qui que ce soit, ne peut ni ne doit être censé avoir fait chose quelconque, et non à elles qu'il faut s'en prendre. Et il n'est pas raisonnable de faire un crime à des jeunes princesses sans expérience, de se laisser aller à ce que

leurs maris leur témoignent désirer, et veulent qu'elles fassent. Selon moi, les épouses des souverains ne peuvent jamais être que ce que l'on veut bien qu'elles soient; c'est à leurs maris, qui seuls ont l'autorité en main, à les contenir dans les bornes qu'il leur plaît de leur prescrire, et, si elles vont au delà, c'est leur faute. Dites un peu tout cela de ma part à M. le duc de Choiseul, si vous en trouvez l'occasion, et ajoutez-y que je le prie de faire en sorte qu'il n'arrive plus que l'on fasse tant de bruit pour quelques petites imprudences que pourraient commettre ces jeunes princesses, et qui ne sauraient jamais mériter qu'ainsi qu'on la fait jusqu'ici, on les fasse passer dans le monde pour des petites diablesses.

Adieu, mon cher enfant, je me fais une très grande fête de vous voir ici, votre serviteur et bon ami.....

—

174. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 7 mars 1770. — Bréa, le cadet, qui est ici actuellement et à qui j'avais donné commission il y a quelque temps d'écrire à Paris pour nous trouver, s'il était possible, le sujet qu'il nous faut, comme vous savez, pour remplacer Neuville [1], vient de recevoir la lettre ci-jointe, en copie, et que je vous envoie, mon cher et bien-aimé, sans perdre un moment de temps, pour vous mettre à même de ne pas manquer ce hasard qui me paraît très heureux, parce que tout le monde convient que ce d'Alainville [2] est sans contredit le meilleur premier rôle qu'il y ait hors de Paris. S'il vaut Neuville que vous avez vu ici, je vous autorise à lui accorder tout de suite, par un engagement que vous lui ferez signer vis-à-vis de vous, les appointements de Neuville, qui étaient de 8,000 francs, même 1,000 francs de plus et au delà, si vous le jugez à propos, car entre nous soit dit, il nous le faut absolument, attendu que nous ne pourrions pas jouer la comédie sans lui. Nous sommes même dans le cas d'avoir absolument besoin aussi d'un bon second rôle en homme. Vous verrez par la lettre ci-jointe que Madame Dugazon Vestris [3], de qui elle est, nous en offre un, et nous

(1) Neuville avait debuté le 30 décembre 1767 à la Comédie Française et y avait été sifflé. Il fit un second début le 21 août 1769.

(2) D'Alainville etait le frère ainé de Molé; il avait débuté le 3 juillet 1769. Victime d'une cabale, il s'était retiré volontairement de la Comédie Française le 15 février 1770. Il joua successivement à Cadix, à Rouen, à Toulouse, etc. Il mourut en 1818.

(3) Mme Vestris, sœur de Dugazon, avait debuté à la Comédie Française le 10 décembre 1768. Reçue societaire le 4 février 1769, elle prit sa retraite en avril 1803 et mourut le 6 octobre 1804.

vous prions moyennant cela de nous l'engager également, si vous le trouvez bon, aux appointements que vous jugerez convenables et sur lesquels, ainsi que sur ceux de d'Alainville, nous vous laisserons le maître d'accorder ce que vous voudrez. Vous voudrez bien aussi faire avancer à ces messieurs ce que vous jugerez à propos, pour faire leur voyage, et surtout avoir soin de les faire partir l'un et l'autre incessamment pour se rendre ici. Il ne faudra faire les engagements que pour un an, mais ces messieurs peuvent être sûrs d'en rester plusieurs autres, s'ils sont bons.

Excusez cette importunité; apprenez-moi bientôt que vous êtes heureusement arrivé, et souvenez-vous souvent, mon très cher et bien-aimé, de ma tendre et inviolable amitié.

Votre ami qui vous aime bien.

---

175. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 3 avril 1770. — J'ai reçu votre lettre familière du 23 mars[1] dernier, mon cher Comte, et je profite de l'occasion de ce courrier, que dépêche à sa cour M. de Durfort, pour vous en remercier. Quels monstres abominables que tous ces coquins, qui, pour assouvir leur haine et leur basse jalousie contre le duc de Choiseul, n'ont pas hésité d'entreprendre tout ce qu'il fallait pour bouleverser l'État. Cela fait des gens à neyer (*sic*), et je ne conçois pas que l'on puisse laisser en place d'aussi dangereux et d'aussi indignes coquins. Témoignez un peu, je vous prie, de ma part, au duc de Choiseul, que j'ai pris le plus grand plaisir à le voir triompher de toute cette canaille.

Je vous remercie de la peine que vous avez bien voulu prendre pour nous trouver le comédien qu'il nous faut, quoique malheureusement elle ait été infructueuse. Vous sentez combien cela est fâcheux pour nous, qui avons besoin d'un bon premier rôle comme de pain, et je me flatte moyennant cela, que vous ferez tout ce que vous pourrez pour nous le trouver.

On m'a remis les ressorts que vous avez bien voulu m'acheter; je vous serais bien obligé, si vous vouliez bien m'en envoyer quatre, tels qu'il les faut pour les soupentes d'une voiture à quatre places; mais il faudrait les faire faire par le bon faiseur en ce genre et recommander qu'ils soient des mieux conditionnés. Je vous remercie aussi d'avoir si bien placé mon

[1] Cette lettre manque.

maréchal ferrant; ayez la bonté de suivre de près ses progrès et sa conduite.

Pour les chevaux navarrins, je m'en rapporte à vous et à la bonté de MM. de Briges, de Tourdenay et de Neuilly; mais je vous répète qu'il ne faut pas me les envoyer, et que je n'en veux point, s'ils ne sont pas bien bons et d'une jolie figure; il me faut l'un et l'autre, parce que sans cela il ne vaut pas la peine de faire venir des chevaux de si loin. Je vous préviens aussi que je ne les veux pas en présent, et vous prie, moyennant cela, de vouloir bien en faire payer le prix, que M. le prince de Lambesc, auquel je présente mes hommages, aura la bonté de vous faire savoir qu'auront coûté. Aimez-moi toujours un peu, et souvenez-vous quelquefois que je vous aime bien.

---

176. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 16 avril 1770. — Monseigneur, après bien de recherches que j'ai faites conjointement avec M. Bréa, nous nous sommes enfin procuré un comédien, lequel, sans être en état de remplir les premiers rôles, pourra cependant être employé utilement au théâtre de Vienne. C'est un jeune homme nommé de la Rive[1]; il joue les jeunes premiers, il est d'une figure agréable. Mademoiselle Clairon[2] et plusieurs comédiens de Paris témoignent en sa faveur, mais je ne puis parler de son talent que sur parole, et j'avoue à V. A. que j'aurais hésité à l'engager, si la grande disette où l'on est de ces gens-là, et le besoin que je sais que l'on en a à Vienne, ne m'avaient décidé à consentir que M. Bréa lui fît des conditions, dont il rendra compte. J'ai écrit la semaine passée à Cadix, pour tâcher d'en faire revenir le sieur d'Alainville, et s'il se trouve quelque bon sujet dans les provinces, j'en serai averti. Enfin je ne négligerai rien de ce qui pourra me procurer quelques moyens de remplir les ordres dont V. A. m'a honoré à cet égard.

J'ai dit à M. le duc de Choiseul ce que V. A. m'a enjoint de lui témoi-

[1] J. Mauduit de la Rive (1747-1827) était un élève de Mlle Clairon. Il débuta le 3 décembre 1770 à la Comédie Française qu'il quitta peu après; il y rentra le 29 avril 1775 et fut reçu sociétaire le mois suivant; cependant il la quitta encore en 1788 pour y rentrer en 1790 comme acteur libre.

[2] Mlle Clairon (1723-1803), la célèbre tragédienne, était retirée de fait de la Comédie Française depuis 1765, à la suite de l'affaire du *Siège de Calais;* mais elle ne l'avait quittée officiellement que le 31 mars 1766.

gner de sa part, et il y a paru extrêmement sensible. J'entrerai dans plus de détails là-dessus, quand une occasion sûre m'en procurera les moyens.

M. le prince de Lambese avait trouvé un cheval qu'il vous destinait, Monseigneur, mais je n'en ai pas été content, et de concert avec M. de Boistel, nous avons résolu de charger un des écuyers du Roi, M. de Neuilly, qui va prendre les eaux en Navarre, d'y choisir sur les lieux deux chevaux, et de s'assurer ainsi de la meilleure emplette possible. Ce Neuilly, que je connais particulièrement, est sans contredit le meilleur écuyer et connaisseur en chevaux qu'il y ait en France. Je lui ai bien expliqué ce que V. A. désire, et il se fait un honneur d'être chargé de cette commission, dont l'exécution se trouve à la vérité retardée, mais que j'espère qui sera bien faite.

Votre maréchal, Monseigneur, se conduit bien et travaille assidûment. J'ai commandé les gras de jambes postiches. On est à la recherche de la *Requête au Parlement*, attribuée à Voltaire, et par la première occasion, je compte que V. A. recevra ces deux objets. Je La supplie d'agréer le profond respect, etc.

177. — MERCY À KAUNITZ.

Compiègne, le 14 mai 1770. — Monseigneur, j'espère que le sieur Baudot sera arrivé à Vienne, et y aura présenté à V. A. la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire par la voie de ce comédien; depuis ce temps-là mon voyage à Strasbourg et les courses à Compiègne et à Soissons, m'ont tenu dans un si grand mouvement, que je n'ai pu suivre les démarches nécessaires à procurer au théâtre de Vienne les sujets que l'on y désirerait; à mon passage par Paris, je me suis encore concerté là-dessus avec M. Bréa et j'espère que de façon ou d'autre nous parviendrons à remplir les intentions de V. A.

J'ai laissé à M. le prince de Starhemberg le champ libre sur ce qui concerne le début de Madame la Dauphine dans ce pays-ci; il a suivi cette princesse et s'est chargé de rendre compte de tout ce qui La regarde; il m'a signifié que la volonté de l'Impératrice était que j'adresse à Bruxelles et à lui, prince de Starhemberg, les journaux que S. M. m'a ordonné d'écrire sur tout ce qui se passera dans la suite, relativement à l'Archiduchesse Dauphine; j'ignore si M. de Starhemberg enverra ces mêmes journaux dans leur entier, ou s'il en formera des extraits pour les mettre sous les yeux de S. M.; quel que soit le parti qu'il prenne, cela importe fort peu à l'essentiel de la chose, mes journaux ne contiendront que des dé-

tails minutieux, et tout ce qui me paraîtra de conséquence, j'aurai l'honneur de le mander à V. A. par des lettres particulières.

Dans ce premier moment, la contenance de Madame la Dauphine et ses propos ont surpassé mes espérances et Lui attirent un applaudissement général; je ne crains pour Elle que le dégoût que pourrait Lui causer l'extrême disgrâce de Monsieur le Dauphin et les pièges que tous les intrigants vont tendre à cette jeune princesse; mais comme Elle me marque de la bonté et de la confiance, je ferai l'impossible pour tâcher de Lui être de quelque secours.

Je conduis demain M. le prince de Starhemberg à Paris et le lendemain à Versailles, où m'attend une affluence d'étrangers qui me causeront autant d'embarras que j'en éprouve pour l'arrangement de mes fêtes; pendant quinze jours que cela durera, je vous supplie, Monseigneur, de me pardonner, si je n'apporte pas toute l'exactitude que je devrais aux affaires, attendu que je réparerai cette omission dans des moments plus tranquilles. M. de Neuilly partira à la fin de ce mois pour la Navarre et V. A. peut compter qu'il ne négligera rien pour lui procurer deux bons chevaux; je doute que l'on soit content de ceux que M. le prince de Lambesc envoie à Vienne.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

---

178. — MERCY À KAUNITZ.

Versailles, le 17 mai 1770. — Monseigneur, le *P. S.* joint à ma dépêche d'office annonce le motif qui a retardé jusqu'aujourd'hui le départ du courrier. Je crois devoir laisser à M. le prince de Starhemberg la satisfaction de mander tous les détails agréables qui concernent Madame la Dauphine; cependant je joins ici un billet que m'a écrit hier Madame de Durfort, et que V. A. voudra peut-être mettre sous les yeux de S. M. l'Impératrice. À toutes ces circonstances favorables, il s'en joint une assez fâcheuse, qui est que, le 15, à l'arrivée de Madame la Dauphine à la Muette, Madame du Barry y a soupé avec cette princesse et toute la Famille Royale, et il paraît inconcevable que le Roi ait choisi ce moment pour accorder à sa favorite un honneur qui lui avait été refusé jusqu'alors.

---

179. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 26 mai 1770. — Monseigneur, la copie ci-jointe de ma lettre à M. de Neny contient le peu que j'ai cru devoir lui mander sur ce qui regarde Madame la Dauphine. On ne saurait être plus intéressante que l'est cette princesse par toutes les qualités aimables qu'Elle déploie. Mais ces mêmes qualités forment une critique bien frappante de celle de son époux, lequel au premier moment de son mariage paraissait sur le point de se développer et qui maintenant retombe dans le même état de désagrément où son naturel l'entraîne. Depuis sa première entrevue, il n'a pas donné à Madame la Dauphine la plus légère marque de goût ou d'empressement, soit en public, soit dans le particulier; heureusement son air indifférent et rude n'en impose point à la jeune princesse, et sans doute par un effet du hasard, sa conduite en cela est telle que pourrait la dicter une expérience et une adresse qui n'est point de son âge.

M. de la Vauguyon travaille ouvertement à écarter l'abbé de Vermond, qui lui cause de l'ombrage auprès de la Dauphine, à laquelle cet ecclésiastique est d'un secours que rien ne pourrait suppléer. M. le prince de Starhemberg a imaginé et proposé les mesures qui lui ont paru les plus propres à combattre le projet de M. de la Vauguyon, et M. de Choiseul, ainsi que l'évêque d'Orléans, ont adopté ces mesures. J'ai reçu avant hier la lettre ci-jointe, en copie, de l'abbé de Vermond, laquelle a trait à cette tracasserie [1]. M. de Starhemberg s'est d'abord emparé de la lettre de Madame la Dauphine à l'Impératrice; il l'enverra sans doute à S. M., avec tous les détails qu'il n'a pas jugé à propos de me communiquer; à cette petite réserve près, qui est peut-être sans projet, j'ai tout lieu de me louer des procédés de M. de Starhemberg, parce que, en s'attribuant tout ce qu'il y a à faire ici, il s'est conformé à la teneur de deux instructions, écrites de la main de l'Impératrice, l'une sur tout ce qui regarde Madame la Dauphine, l'autre sur quelques objets politiques, entre autres celui de la guerre turque et celui des Jésuites, le tout rédigé de façon à me faire apercevoir que l'intention de S. M. n'était pas que je concourusse pour le moment à l'exécution de ses ordres. Cependant M. le prince de Starhemberg a eu la modération d'observer de lui-même les petits inconvénients de cette méthode, et il m'a dit qu'il ne parlerait point d'affaires politiques à M. de Choiseul, sans que j'y fusse présent.

Avant de finir ma lettre, je viens d'apprendre que M. le duc de Choiseul a parlé très fortement au Roi sur l'éducation de M. le Dauphin et sa

(1) Cette lettre manque.

manière d'être, disant, que si ce prince ne changeait pas il *deviendrait l'horreur de la nation*. Le Roi a été fort ému de cette phrase; il est convenu de la nécessité de laisser l'abbé de Vermond à Madame la Dauphine, mais je crains encore la résistance de M. La Vauguyon.

Je supplie V. A. de me pardonner le peu d'ordre qu'Elle trouvera dans cette lettre, l'embarras de mes fêtes y donne lieu.

---

180. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 27 may 1770. — Votre lettre du 26 avril dernier [1], mon cher Comte, m'a été remise le 12 du courant, par le comédien Baudot [2], qui est à peu près aussi mauvais qu'il est laid. Je ne conçois pas comment M. de Bréa a pu se déterminer à nous empêtrer de ce personnage, à moins que Afflisio ne lui ait donné des ordres de prendre le premier venu, ce que j'ignore, mais qu'il est très capable d'avoir fait. Quant au sieur de la Rive, il y a dans le procédé de messieurs les gentilhommes de la Chambre toute la déraison, toute l'inconséquence et toute l'injustice que l'on voit pratiquer souvent dans le pays où vous êtes. Mais je ne puis vous dissimuler que je suis fort étonné que M. le duc de Choiseul, dans lequel il n'y a rien de tout cela, ne nous ait pas fait rendre raison dans cette occasion, où la foi publique est intéressée, indépendamment des égards que peut mériter ce pays-ci, surtout dans une niaiserie de cette espèce; mais à bon chat bon rat : je vous réponds que je m'en souviendrai en temps et lieu.

J'apprends que M. de Bréa nous a engagé aussi une certaine Mademoiselle Fleury [3] pour les reines; je ne sais pourquoi, car nous n'en avons que faire; mais je vous prie cependant, comme vous êtes le seul homme à l'exactitude des rapports duquel je me fie, de me mander son âge, sa figure, et si son talent et l'étendue de ses connaissances sont supérieurs à notre demoiselle Dorsay [4], ou au moins égaux, ce que ni l'un ni l'autre je ne saurais croire. Il y a plus, il semble que M. Bréa travaille à nous engager une troupe toute nouvelle, et à nous obliger par conséquent à nous défaire de celle que nous avons, qui est bonne, et pour laquelle il ne nous faut qu'un homme pour les jeunes premiers, qui soit au moins

[1] Cette lettre manque.

[2] Baudot paraît n'avoir jamais joué qu'en province; en 1758, il faisait partie de la troupe de Clermont-Ferrand.

[3] Mlle Fleury avait débuté le 14 novembre 1768 à la Comédie Française dans l'emploi des reines.

[4] Mlle Dorsay ou Dorcé était une actrice de province; elle était aussi à Clermont-Ferrand en 1758.

de la force dont était Neuville, que vous avez vu ici en dernier lieu. C'est là la seule acquisition que nous avons besoin et envie que l'on nous fasse; attendu que pour un roi, nous ne pourrons nous décider qu'après que nous aurons vu la réponse d'Aufresne[1], que nous attendons incessamment. De tout quoi je vous prie d'avoir la bonté d'avertir M. Bréa pour sa direction.

Je vous fais mon compliment de tout mon cœur sur la Toison, à mon avis la mieux placée que l'on ait jamais donnée. Je vous remercie de m'avoir envoyé ce que je vous avais demandé, et quant aux chevaux navarrins, je vous prie encore une fois, quand ils seront arrivés, de les juger à la rigueur, et de ne pas les envoyer, si vous ne les trouvez pas fort jolis de figure et bien bons.

Vos deux lettres du 14 et du 17 me sont aussi parvenues par l'exprès de M. de Starhemberg, sur le séjour duquel, dans le pays où vous êtes, je compte que vous me direz quelque chose une autre fois. En attendant, je pense avec l'ami dont vous m'avez envoyé le billet, que quant à notre petite, tout ira bien pourvu qu'on ne la gâte pas. Le souper de la Muette est en effet un trait de faiblesse bien déplacé; au fond, cependant, il n'y a rien à dire sur une chose que l'on partage avec toute la Famille Royale, d'autant plus qu'il n'y a qu'à ignorer ce que l'on doit et peut ne pas savoir, et dès ce moment c'est tout au plus comme une autre. En un mot, tout dépend dans ce meilleur des mondes possibles de la façon dont on envisage les choses, et je désire moyennant cela que Madame la Dauphine, pour les bien voir, se détermine à ne voir jamais que par vos yeux. Adieu, mon bon ami.

181. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 15 juin 1770. — Monseigneur, avant de répondre aux deux lettres dont V. A. m'a honoré en date du 27 et 29 de mai, je crois devoir lui rendre compte de ce qui a rapport au séjour qu'a fait M. le prince de Starhemberg, vis-à-vis duquel j'ai observé deux grandes maximes, l'une d'éloigner toute réflexion qui ne serait que relative à mon personnel, l'autre de faire peu de cas des formes pourvu que le fond des choses tende au bien. D'après ces principes, j'ai tâché moi-même d'enga-

[1] Aufresne (J. Rival, dit) avait débuté le 30 mai 1765 à la Comédie Française où il avait été reçu à quart de part le 29 juin suivant. Il la quitta le 22 novembre pour aller en Russie, puis à Berlin, en Italie, etc.

ger M. de Starhemberg à agir et lui en ai facilité les occasions autant qu'il était en mon pouvoir. De son côté, il a répondu d'une façon obligeante et honnête à ma conduite envers lui; je ne crois pas qu'il ait parlé à fond d'aucune affaire politique avec M. de Choiseul, et il m'a communiqué journellement le peu qui s'était dit entre eux sur cette matière; son attention principale et presque unique a porté sur ce qui regardait Madame la Dauphine; il s'est même occupé avec chaleur des moyens à m'assurer, pour la suite, un accès facile auprès de cette princesse, et m'a confié sommairement ce qu'il mandait à la Cour sur ce sujet.

J'ai cru remarquer plus de politique que d'intimité dans l'accueil que M. de Choiseul et Madame de Gramont ont fait à M. de Starhemberg; il a logé chez moi et m'a parlé plusieurs fois des motifs qui lui rendaient sa destination en Flandre très agréable, ces motifs se rapportaient à l'Empereur et à des expressions d'attachement et de respect pour V. A. La veille de son départ, il reçut par le courrier de Bruxelles une lettre de l'Impératrice, et me dit que l'intention de notre souveraine était que j'adressasse directement à S. M., et sous enveloppe à M. de Nény, tous les rapports que j'aurais à faire sur Madame la Dauphine; indépendamment de cela, soit que l'Impératrice eût réfléchi d'Elle-même sur son oubli total à mon égard, dans les ordres particuliers donnés à M. de Starhemberg, soit que M. de Nény y eût contribué, S. M. a jugé à propos de m'écrire la lettre ci-jointe en copie, à laquelle suit aussi la copie de ma réponse [1]; j'aurai l'honneur de communiquer successivement à V. A. tout ce que cette correspondance pourra produire d'intéressant, mais pour ne pas L'ennuyer de détails minutieux, je ne le Lui présenterai que par forme d'extrait, à moins qu'Elle n'en dispose autrement.

La fermentation qu'ont occasionnée ici les démarches que j'avais ordre de faire en faveur de Madame de Brionne, se trouve exposée dans ma dépêche du 26 mai, elle ne pouvait pas encore être parvenue à V. A. lorsqu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire sa lettre du 29 du même mois; je crois par conséquent devoir suspendre l'exécution de ce qu'Elle m'y enjoint sur cet objet qui est absolument manqué et qui, vu l'irrésolution du Roi, sera très difficile à redresser.

Quant aux matières de spectacles, M. Bréa est toujours allé en avant, et ne m'a dit les choses que quand elles étaient faites; de là est parvenu l'envoi du comédien Baudot, auquel je n'aurais pas consenti si j'en avais été prévenu à temps. Mademoiselle Fleury passe pour une bonne actrice;

[1] Il s'agit ici de la lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 24 mai 1770, et de la réponse de Mercy du 15 juin suivant, toutes deux publiées dans le recueil de MM. d'Arneth et Geffroy, t. I, p. 8 et suivantes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

elle a le suffrage des gens de son métier et de connaisseurs auxquels je crois que l'on peut s'en rapporter, cependant je ne l'ai pas vue jouer, mais je sais qu'elle avait un ordre de début pour Paris. Elle se donne vingt-cinq ans, sa figure est bien et son maintien annonce du talent.

Le nommé Marsan[1], qui doit jouer supérieurement les rôles de roi, se trouve à Prague, et au défaut d'Aufresne, ce serait une bonne acquisition à faire.

M. Bréa propose pour l'année prochaine une quantité de sujets, lesquels, d'après les informations que j'ai prises, sont tous bons, surtout Mademoiselle Verteuil[2] et le sieur Dugazon[3]. Si V. A. consent à la formation de cette troupe toute nouvelle, il faudra qu'Elle me fasse parvenir ses ordres à temps, parce que je prévois beaucoup de difficultés à faire partir tous ces personnages. M. Bréa vient encore d'envoyer, à mon insu, un nommé Lange, que j'ai vu très médiocre en Russie et que je crains qui ne se soit pas perfectionné depuis.

Quoique je n'aie cessé d'insister pour qu'on me rendît le comédien La Rive ou un sujet équivalent, je n'ai encore rien obtenu; maintenant je demande un dédit de cinq mille livres, auquel ce La Rive s'était engagé; je dois rendre la justice à M. de Choiseul qu'il m'a secondé de son mieux, j'ai même été témoin d'une exhortation très vive qu'il a faite à ce sujet à M. de Duras; mais l'autorité du ministre est nulle vis-à-vis du despotisme des gentilshommes de la Chambre, ameutés par le maréchal de Richelieu. M. de Choiseul en a été réellement piqué et m'a promis que, sans en prévenir ces messieurs, il me donnera dans la suite les passeports nécessaires à faire partir tous les comédiens qui seront engagés pour Vienne. Entre temps, M. Bréa suspendra toute démarche jusqu'à nouvel ordre de V. A. et nous nous bornerons à la recherche d'un sujet qui puisse remplir les rôles de jeunes premiers et qui soit de la force de Neuville.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu encore me procurer la brochure intitulée *Requête au Parlement sur l'abolition des fêtes et du Carême*, on me mande de Genève qu'il ne s'y en trouve plus un exemplaire; M. d'Alembert et Mme Geoffrin m'ont promis de faire de nouvelles perquisitions à ce sujet.

Je prends la liberté d'envoyer à V. A. quelques portraits en gravure de Monsieur le Dauphin et de Madame la Dauphine, avec des estampes allégoriques sur leur mariage.

(1) Marsan avait figuré avec la Comédie Française dans les spectacles de la cour, à Versailles, de janvier à février 1765.

(2) Mlle Verteuil débuta le 19 avril 1768 à la Comédie Française où elle ne reparut que le 19 octobre 1771; pendant ce temps elle avait joué à Toulouse.

(3) Dugazon (1741-1809) débuta à la Comédie Française le 29 avril 1771 et en fut reçu sociétaire le 10 avril 1772.

182. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 14 juillet 1770. — Monseigneur, j'adresse par le courrier d'aujourd'hui deux rapports à l'Impératrice, le premier contient un détail peu important sur les occupations journalières de Madame la Dauphine, le second, inséré dans le premier sous une enveloppe à part, est plus intéressant et je crois devoir en joindre ici une copie à V. A.[1].

Je n'ai rien pu finir avec les gentilhommes de la Chambre par rapport au comédien La Rive; ces messieurs se sont refusés à payer son dédit et ont manqué à la parole donnée de me procurer un autre comédien. Je crois, Monseigneur, que pour l'année prochaine le plan de M. Bréa sera bon à suivre, au moins est-il certain que les sujets désignés dans sa liste sont les meilleurs que l'on puisse maintenant trouver en France; je n'ai de doute que sur Mademoiselle Fleury, parce que, après de nouvelles informations, il m'est revenu que son talent ne répondait pas à sa figure, de laquelle seule j'ai été à même de juger et qui m'a paru bien. Je ne discontinue point mes recherches pour découvrir un sujet de distinction et propre aux rôles de jeunes premiers; il vient d'en débuter deux dans ce genre, au théâtre de Paris; mais ils sont au-dessous du médiocre et ne peuvent être proposés.

Le maréchal ferrant Walmischek se comporte bien et profite utilement de son séjour ici, il m'a demandé un habit et quelques ustensiles nécessaires à l'exercice de son métier, j'attendrai les ordres de V. A. avant de lui fournir ces objets. M. de Neuilly m'écrit de Barèges qu'il a deux piqueurs occupés à la découverte des chevaux que V. A. désire et je me promets beaucoup du succès de cette commission.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

183. — KAUNITZ À MERCY.

Austerlitz, ce 12 septembre 1770. — Je suis de retour ici depuis le 8, et c'est d'ici que je vous dépêche le courrier porteur de ma lettre d'office, quoique l'Impératrice ne l'ait pas vu, parce que j'imagine que le Roi doit être bien aise de savoir au plus tôt ce qui peut s'être passé d'essentiel entre le roi de Prusse et nous, pendant le séjour qu'il a fait à Neustadt, et que

[1] C'est la lettre n° IX de Mercy à Marie-Thérèse, du 14 juillet 1770, imprimée aux pages 25 et suivantes du tome Ier du Recueil de MM. d'Arneth et Geffroy.

je suis bien certain que l'Impératrice approuvera cette attention pour le Roi, qui est bien parfaitement conforme à ses sentiments pour Lui. Vous voudrez donc bien, mon cher Comte, informer au plus tôt Monsieur le duc de Choiseul, auquel je vous prie de faire mille compliments de ma part, du contenu de ma lettre, et vous pouvez y ajouter que je me flatte d'avoir convaincu entre autres le roi de Prusse, par une foule de raisons, de l'évidence desquelles il est convenu avec moi :

Que nous envisageons son alliance avec la Russie comme aussi conforme à notre système pacifique et aussi propre à maintenir la tranquillité générale que la nôtre avec la France, et que moyennant cela il pouvait compter que, supposé qu'elle ne nous en donne pas sujet, nous nous y tiendrons irrévocablement, et être d'autant plus certain qu'il n'a point à craindre que nous tentions jamais de lui faire faire des infidélités par son impératrice de Russie; que je lui avais démontré que son alliance n'était plus conforme à nos intérêts et à notre système pacifique. Il m'a paru que j'étais parvenu à lui faire envisager bien des choses tout autrement qu'il ne les avait vues jusqu'ici. Nous verrons par la suite des temps l'impression que pourront lui avoir faite mes entretiens avec lui, et en attendant, je suis bien certain que, si je ne suis pas parvenu à faire tout le bien que j'aurais voulu, je n'ai rien gâté au moins. Mettez-moi aux pieds du Roi et aimez toujours un peu votre ami qui vous aime bien.

184. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 19 septembre 1770. — Monseigneur, M. Bréa m'a communiqué les rapports relativement aux sujets de théâtre qu'il propose, et j'ai vérifié l'exactitude de ce qu'il mande sur chacun de ces sujets, de façon que nous n'attendons que les ordres de V. A. pour arrêter l'engagement de ceux qu'Elle voudra choisir. J'ai vu jouer Dufreny à Parme, il excellait dans les caractères nobles et y mettait beaucoup de vivacité et d'énergie. Toutes voix se réunissent à vanter les talents de Madame Verteuil, mais on ne réussira pas à la séparer de ses deux compagnons, que l'on dit médiocres. Quant au sieur Dorseville[1], je lui trouve l'organe faible dans le tragique et le geste outré, cependant il est un des meilleurs débutants que j'aie vus depuis une année, au reste il sera nécessaire que V. A. nous fasse parvenir incessamment ses volontés, parce que sans cela les sujets en

[1] Dorseville avait débuté à la Comédie Française le 23 août 1770; il redébuta le 3 août 1774.

question nous échapperont, et il sera presque impossible d'en acquérir de meilleurs.

J'attends M. de Neuilly le mois prochain, et suis bien impatient de voir l'emplette de chevaux qu'il aura faite pour V. A.

Je continue à n'avoir à mander, sur la conduite de Madame la Dauphine, que beaucoup de bien et peu d'inconvénients; ceux-ci consistent en ce que Madame l'Archiduchesse se livre trop aux conseils de Mesdames, lesquelles, n'ayant jamais pu se conduire Elles-mêmes, sont peu propres à diriger une jeune princesse. Madame la Dauphine néglige sa figure, Elle s'ennuie de la représentation et s'en dispense un peu trop souvent; son mariage n'est point encore consommé.

Le chapitre du bien est qu'Elle plaît au Roi, qu'Elle gagne un ascendant marqué sur M. le Dauphin, qui est doux, complaisant, même confiant envers Elle, qu'enfin Elle ne se laisse entraîner ni aux recommandations, ni aux intrigues; voilà, Monseigneur, tout ce qu'il y a d'essentiel à en dire. Quand je saurai V. A. de retour à Vienne, je Lui exposerai des détails moins succincts; je La supplie de me conserver toujours ses bontés et d'agréer les sentiments inviolables et respectueux, avec lesquels j'ai l'honneur d'être pour la vie.....

---

185. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 28 septembre 1770. — Monseigneur, la lettre de V. A. du 12 et le *P. S.* séparé dont Elle m'a honoré, ont produit ici tout le bon effet qu'Elle s'en était promis. M. de Choiseul, qui dans certaines occasions n'a pas toujours la conduite la plus nette, sent fort bien que ses petits détours n'échappent point à V. A. et qu'Elle pourrait un jour s'en faire justice. Cette réflexion, fondée sur une mauvaise conscience, rend M. de Choiseul méfiant et la dernière entrevue de Neustadt l'avait tourmenté plus que de coutume. Il en résulte cependant un très grand bien, comme V. A. le verra par le contenu de ma dépêche, où je me suis attaché à rendre aussi littéralement qu'il m'a été possible, les expressions dont s'est servi vis-à-vis de moi le ministre français. Quoique ce dernier cherche à cacher ses idées le mieux qu'il le peut, je crois remarquer qu'il s'occupe encore à calculer les avantages et les inconvénients que pourrait produire, personnellement pour lui, une guerre avec l'Angleterre; il paraît embarrassé de la solution de ce problème, lequel pourrait peut-être se résoudre facilement par l'impossibilité évidente de suffire

aux dépenses d'une guerre et de la faire avec quelque vraisemblance de succès.

Par l'occasion de l'avant-dernier courrier, l'Impératrice avait daigné m'écrire de sa main une lettre remplie d'inquiétudes sur Madame la Dauphine. J'ai eu l'honneur de mander à V. A. le précis de ma réponse; je n'ai rien à y ajouter et n'adresse aujourd'hui aucun rapport à S. M. J'écris simplement à M. de Neny, pour le prévenir de la remise d'une médaille que l'Impératrice m'a ordonné de faire tenir à l'auteur d'un poème pieux dédié à S. M., et je joins à cela quelques petits détails propres à tranquilliser S. M. sur le chapitre de Madame la Dauphine.

Votre séjour à Austerlitz, Monseigneur, me rappelle les moments heureux où j'ai été à même de vous y faire ma cour et d'y éprouver, comme partout ailleurs, tant de bontés de votre part. Je souhaite que V. A. jouisse agréablement de ce beau séjour, et qu'Elle daigne y recevoir mes vœux ainsi que les assurances de l'attachement inviolable et très respectueux, avec lequel j'ai l'honneur d'être. . .

---

186. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 2 octobre 1770. — Je suis de retour ici depuis avant-hier, mon cher Comte, et comme l'Impératrice est très empressée de dépêcher son courrier de tous les mois, dépense entre nous, vu le peu d'importance de son objet, assez mal faite, je suis dans le cas de devoir me borner à ce que je puis vous mander à la hâte.

Ce qui me paraît devoir vous intéresser davantage, c'est d'être informé avec plus de détails de ce qui s'est passé à Neustadt entre le roi de Prusse et moi, et je vous envoie pour cet effet, dans notre intimité et pour vous tout seul, le rapport que j'en ai fait à l'Impératrice. Il ne doit vous servir que pour régler, d'après son contenu, vos propos de conversation avec M. le duc de Choiseul, s'il arrivait qu'il vous en donnât l'occasion, et il serait superflu de vous faire observer ce qui peut se dire ou doit se taire. Il le serait de même d'ajouter aucune réflexion sur la valeur de tout ce que j'ai dit et fait et qui ne saurait échapper à votre pénétration, et moyennant cela j'ajouterai seulement que lorsque vous serez dans le cas de renvoyer ce courrier, vous le renverrez par Bruxelles et enverrez au prince Starhemberg le paquet tel que *sub volanti* il est ci-joint à son adresse, à moins que vous n'ayez peut-être quelque autre occasion très sûre pour le lui faire passer plus tôt, auquel cas vous le lui ferez parvenir même avant le renvoi de ce courrier. Nous sommes actuellement

dans l'attente des réponses de Pétersbourg, que le roi de Prusse s'est chargé de nous communiquer, et ce sera alors comme alors.

En attendant, la Porte a l'air de nous honorer de la plus grande confiance; le Reis Effendi a eu avec Thugut une conférence nocturne de cinq heures, à laquelle c'est lui qui a invité notre résident, qui a été très amicale de sa part et très utile, à ce que j'ai lieu de croire, parce qu'elle a mis Thugut dans le cas d'empêcher les Turcs de se livrer à tout plein de fausses démarches et de les engager, au contraire, à suivre le sage axiome du *si vis pacem, para bellum.*

Je ne saurais vous cacher, d'ailleurs, que je trouve notre duc de Choiseul complètement fou ou bien malhonnête, si c'est réellement son projet d'entraîner la France dans une nouvelle guerre, en dépit de l'impuissance bien avérée où elle est de pouvoir la faire sans s'achever de perdre. On ne devrait le croire vis-à-vis de tout autre que lui, mais quand on le connaît on peut se permettre de croire bien des choses. En tous cas, je n'en suis pas fort inquiet, parce que très certainement nous ne nous laisserons point entraîner dans le précipice. Excusez le laconisme de cette lettre et croyez-moi toujours votre ami qui vous aime bien.

P. S. On vient de m'apprendre que l'Impératrice veut faire passer son courrier par Bruxelles et le dépêcher tout à l'heure, je ne sais pourquoi. Vous n'aurez, moyennant cela, mon rapport sur l'entrevue de Neustadt que par le canal de M. de Starhemberg, que je charge de vous le faire passer. Vous me le renverrez par le premier courrier que vous me dépêcherez.

Je vous prie, mon cher Comte, de faire remettre incessamment la cijointe à M. de Bréa, qui est pressante comme vous verrez par son contenu.

---

187. — MERCY À KAUNITZ.

Fontainebleau, le 20 octobre 1770. — Monseigneur, par le courrier d'aujourd'hui j'adresse à l'Impératrice un rapport aussi volumineux que peu important sur les occupations journalières de Madame la Dauphine. Il me serait bien facile d'en rendre compte en peu de mots, mais S. M. veut des détails et je m'aperçois que les plus longs sont trouvés les meilleurs. Madame la Dauphine grandit, embellit, plaît au Roi, à son époux, à la Nation. Elle se conduit bien en tout ce qui est essentiel. Elle est docile aux bons avis; on ne peut Lui reprocher que quelques petits enfantillages, un peu trop de dépendance de Mesdames ses tantes, qui en

abusent, et il se joint à cela que son mariage n'est point encore consommé. Voilà tout ce que mon rapport contient de plus raisonnable et je suis bien sûr que V. A. n'en veut pas savoir davantage.

L'Impératrice a daigné m'écrire de main propre une lettre très gracieuse. Elle s'y explique sur les inquiétudes que Lui donnent la vivacité de Madame la Dauphine, son inapplication, le danger de sa position dans une cour ainsi intrigante, et d'un aussi mauvais exemple que l'est celle-ci. Je réponds, article par article, tout ce que j'imagine de plus propre à rassurer S. M. et à Lui épargner le tourment inutile qu'Elle se donne. Elle a voulu très expressément que le présent courrier fût de retour à Vienne à la fin de ce mois; moyennant cela, je n'ai pu attendre les nouvelles d'Angleterre qui seront peut-être très intéressantes. Je les ferai parvenir à V. A. par la voie de Bruxelles et par quelque occasion sûre.

Je remets ici le rapport que V. A. a bien voulu me confier; j'ai lu et relu, avec toute l'attention qu'exige l'importance de la matière, ce chef-d'œuvre d'une politique éclairée et qui a pour base la vérité, la justice et la raison, trois qualités qui vous sont aussi familières, Monseigneur, qu'elles sont étrangères à ce pays-ci, où l'on se conduit à tous égards d'une façon vraiment pitoyable et qui révolte le bon sens. M. de Choiseul commence cependant à se persuader que sans argent, sans crédit et sans généraux il n'est pas conseillable de faire la guerre. Il tâche maintenant de l'éviter et de calmer, en Espagne, des rodomontades desquelles il avait lui-même donné l'exemple. J'espère au moins, qu'après avoir brouillé et ruiné les affaires dans le Nord, il vous laissera le soin, Monseigneur, de les raccommoder sans s'en mêler. Il m'en a donné parole et je ne manque pas de la lui rappeler dans les occasions.

N'ayant rien en matière d'affaires à ajouter au contenu assez mince de mes dépêches d'aujourd'hui, je me bornerai à rendre compte à V. A. de quelques détails particuliers. J'ai fait parvenir sur-le-champ sa lettre à M. Bréa et lui ai mandé que M. le prince de Starhemberg me prévient que l'on se désiste à Bruxelles de toute prétention sur le sieur Dufreny. Pendant mon séjour à Chanteloup, où M. de Choiseul avait une comédie, j'y ai vu jouer Dugazon qui est un très bon sujet et assez approchant de Préville; si V. A. l'ordonnait on tâcherait de l'acquérir pour l'année prochaine.

Vos chevaux navarrins, Monseigneur, seront à Paris dans huit jours; il y en a un gris et entier, l'autre est bai et hongre. M. de Neuilly, qui est ici, croit avoir fait une bonne emplette; je réponds de son intention et il semble qu'on pourrait s'en fier à ses connaissances; cependant j'ai prié M. Bertin, ministre ayant le département des haras, de me donner les gens les plus experts pour examiner ces chevaux; si on les trouve sans

défauts, je les enverrai tout de suite, mais au moindre doute, V. A. en recevra un détail circonstancié et j'attendrai ses ordres. Si les chevaux en question ne lui convenaient pas, il sera facile de s'en défaire à Paris sans que V. A. soit induite en dépense. M. de Neuilly n'a pas encore voulu me dire le prix de cette emplette, jusqu'à ce qu'il y ait joint les frais du transport.

188. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 29 octobre 1770. — *P. S.* Quoique je compte que M. le duc de Choiseul sentira tout le prix de la démarche que vous êtes chargé de faire vis-à-vis de lui [1] et que je suppose, moyennant cela, que si sa cour ne peut pas être de la médiation, il doit désirer que nous en soyons, bien plus vivement encore que si elle en était; si, contre toute attente, il n'appréciait pas notre procédé qu'aucun engagement ne nous impose, autant qu'il mérite de l'être, ne manquez pas au besoin, mon cher Comte, de lui en faire sentir toute la valeur; et de même, si contre toute attente il arrivait qu'il ne sentît pas que la France, dans le cas de son exclusion de la médiation, doit encore plus désirer que son alliée au moins en soit, que si elle en était elle-même, ne manquez pas aussi de le lui faire comprendre.

Mon but, comme il n'échappera pas à votre pénétration, c'est que la France, par sa réponse que vous presserez et nous renverrez par le courrier le plus tôt que possible, nous mette dans le cas de pouvoir accepter la médiation malgré l'association de l'Angleterre et son exclusion qu'elle peut regarder comme très certaine et irrévocable. Vous sentez bien que, pour y faire consentir le duc de Choiseul, il faudra n'en paraître nullement empressé et se contenter de lui faire observer, mais froidement, que si nous n'en sommes ni l'un ni l'autre, il n'y aura plus personne qui veille aux intérêts de la Pologne et de la Porte, ni par qui la France puisse

(1) A la suite de l'entrevue de Neustadt, Frédéric II avait offert à Catherine II la médiation de la Prusse et de l'Autriche pour arranger son conflit avec la Porte. L'impératrice de Russie avait répondu au roi de Prusse qu'elle accepterait volontiers sa médiation et celle de l'Empereur à la condition que le roi d'Angleterre y interviendrait et que le roi de France en serait exclu. Lorsque le ministre de Prusse à Vienne était venu lui communiquer cette réponse de Catherine II, Kaunitz l'avait prié d'écrire à son maître pour lui renouveler les représentations que l'Empereur et lui-même Kaunitz lui avaient faites à ce sujet à Neustadt; mais le Chancelier ne comptait pas sur le succès de cette démarche et il chargeait Mercy de la délicate mission de faire accepter par Choiseul l'exclusion de la France.

avoir la moindre connaissance de ce qui se passera, ni relativement à la pacification, ni à ses intérêts à elle-même. Je m'en fie bien parfaitement à votre dextérité et il ne me reste, moyennant cela, qu'à vous renouveler les assurances de ma tendre amitié.

Votre ami qui vous aime bien.

---

189. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 2 novembre 1770. — *P. S.* Si la réponse que doit vous faire M. le duc de Choiseul sur l'objet de la médiation, contre toute attente vous ne l'aviez pas encore lorsque cette dépêche vous parviendra, ou qu'elle ne fût pas comme nous pouvons la désirer, ne lui faites pas, mon cher Comte, communication de la lettre au Kaïmakan[1] et contentez-vous, jusqu'à nouvel ordre, de lui en dire le contenu en gros, de peur que l'inspection de cette lettre ne l'engage à exiger de nous de tenir bon, et ne nous entraîne moyennant cela à être tous deux les dupes de cette obstination dont, toute déraisonnable qu'elle serait, je vous avoue que je crois mon duc de Choiseul très capable. J'attends avec impatience le retour du premier courrier que vous m'enverrez et je suis de tout mon cœur. . . . ,

190. — MERCY À KAUNITZ.

Fontainebleau, le 15 novembre 1770. — Avant que j'eusse reçu la lettre dont V. A. m'a honoré du 21 octobre, j'avais déjà pressé l'engagement du sieur Dufreny et tout allait être en règle à cet égard, lorsque le sieur d'Enneterre[2] a paru vouloir s'y opposer sous le prétexte énoncé dans sa lettre ci-jointe à Dufreny. J'ai fait sur-le-champ prévenir ce dernier que cette difficulté ne devait point l'arrêter, et j'écris aujourd'hui à M. le prince de Starhemberg pour le prier d'imposer silence à d'Enneterre. J'espère, Monseigneur, que vous aurez pour l'année prochaine une bonne troupe, pourvu que les sujets engagés ne se dédisent pas. Je m'attends à

(1) La lettre de Kaunitz au Kaïmakan Mehmed-Pacha était rédigée en latin et portait la date du 1er novembre. Elle semblait avoir pour but d'exciter la Porte à rejeter l'intervention de l'Angleterre à l'exclusion de la France.

(2) D'Enneterre (lisez d'Hannetaire) avait débuté à la Comédie Française sans succès. Il fut directeur à Bruxelles et mourut en 1780. On lui doit un excellent livre sur l'*Art du comédien*.

essuyer encore des chicanes de la part des premiers gentilshommes de la Chambre; j'ai cependant recommandé le secret à nos comédiens, et s'ils l'observent, M. de Choiseul m'a promis que, sans consulter personne, il me donnera tous les passeports que je lui demanderai. Nous cherchons encore, M. Bréa et moi, une soubrette; je me suis opposé à l'engagement d'une M[lle] Sainval, laquelle est trop médiocre. M[me] Verteuil propose sa sœur dont on dit assez de bien, et je crois qu'elle pourra convenir. Je n'ai cessé, Monseigneur, et ne cesse encore de faire toutes les recherches possibles sur cet objet qui intéresse vos amusements; mais la disette des sujets de théâtre est telle qu'on n'en trouve plus. La comédie que nous avons ici à la cour est exactement mauvaise; Le Kain et Molé sont hors de combat et il n'y a guère que Préville qui soutienne le spectacle. A mon retour à Paris, mon premier soin sera d'y remplir les commissions dont V. A. m'honore par une note jointe à sa lettre du 29 octobre, mais Elle ne pourra les recevoir que par le courrier du mois de décembre, et le tout sera adressé à M. Durand.

Vos chevaux sont arrivés en très bon état à Versailles, Monseigneur. Je les y ai fait examiner par d'habiles gens que m'a procurés M. Bertin; ils en ont été très contents et les ont trouvés sans tares. Le cheval bai prend six ans; il est de quatre pieds sept à huit pouces, d'une belle avant-main annonçant de la légèreté. Le cheval gris et entier prend cinq ans; il est de quatre pieds six à sept pouces, d'un beau moule et annonce beaucoup de vigueur. Madame de Brionne voulait les offrir en présent à V. A., mais d'après ses ordres je m'y suis opposé et les ai payés, ainsi que les frais de transport et de nourriture, comme le porte le mémoire ci-joint. Il serait dangereux de faire voyager ces chevaux dans la saison où nous sommes. M. de Neuilly voudrait qu'il ne fussent envoyés qu'à la fin de mars; on les habituerait en attendant à porter la selle et on les promènerait sans les monter. Il m'est venu en idée que le meilleur moyen de faire arriver ces chevaux en sûreté serait peut-être de les confier au maréchal que V. A. tient en apprentissage à Paris. Ce garçon s'y est fort appliqué et d'ici au printemps, je crois qu'il sera suffisamment au fait de tout ce qu'il pourrait apprendre ici, particulièrement de l'art du ferrage. J'attendrai les ordres que V. A. me donnera sur ce projet.

Touchant ce que V. A. me fait la grâce de me mander sur l'affaire de la médiation, mes dépêches d'aujourd'hui et la lettre extravagante de M. de Choiseul[1] disent tout ce que je croirais superflu de répéter ici. J'ai

[1] La note du duc de Choiseul au comte de Mercy est datée de Fontainebleau le 12 novembre et ne contient pas moins de onze pages. Nous devons nous borner à en donner ici en note seulement les passages les plus marquants :

«Le Roi pense que la considération de l'alliance eût reçu un accroissement con-

fait tout ce que j'ai pu, Monseigneur, pour remplir vos vues; mais la jalousie et les soupçons choquants de M. de Choiseul ne lui ont pas permis de voir les choses dans le vrai. C'est un bonheur pour moi que ce ministre soit aussi parfaitement connu de V. A. pour ce qu'il est; cela peut dans bien des cas me justifier. M. de Choiseul veut aller attaquer les vaisseaux russes dans l'Archipel; il prétend faire faire encore quelques campagnes aux Turcs, enfin il imagine ou feint d'imaginer des folies dont il avait paru revenu un moment et dans lesquelles il retombe plus que jamais.

J'en étais ici de ma lettre lorsque le courrier Fœth est arrivé avec les dépêches du 1er novembre et la lettre [1] et *P. S.* particuliers dont V. A. m'honore du 2. Je vous avoue, Monseigneur, que je me sens fort soulagé de ce que vous avez prévu que M. de Choiseul fût capable de faire ce qu'il a fait en effet. Je m'en tiendrai exactement aux ordres que V. A. me donne relativement à la lettre écrite au Kaïmakan, et je tâcherai en tout de combattre les erreurs de la politique française autant qu'il me sera possible. J'ai fait remettre sur-le-champ l'incluse à M. Bréa et je veillerai à ce qu'il remplisse les ordres qu'elle contient.

L'Impératrice daigne m'écrire une lettre de main propre remplie d'observations sur Madame la Dauphine et de marques de sa satisfaction sur les soins que je prends de tout ce qui regarde cette jeune princesse. Si mes dépêches à son sujet étaient aussi intéressantes qu'elles sont longues,

sidérable par l'exercice commun des fonctions de médiateur; la facilité que l'on aurait de céder au refus fait par la Russie non seulement anéantirait cet avantage, mais porterait même une atteinte sensible à cette considération dont l'effet journalier influe sur toutes les affaires et que, l'alliance cessant d'imprimer de la retenue aux puissances qui en sont ennemies, par l'ensemble de sa conduite et par sa fermeté elle perdrait un de ses plus puissants ressorts.

«S. M. croit donc qu'il serait non seulement difficile mais même dangereux d'abandonner la proposition faite par M. le prince de Kaunitz au roi de Prusse relativement à la France; il semblerait que le seul refus de la Russie suffirait pour détruire l'intérêt que LL. MM. II. ont pour le Roi et pour rompre l'harmonie entre les deux cours...

«La cour impériale se trouvant sans intérêt dans la médiation, celui du Roi et celui de l'alliance même demandent que LL. MM. II. n'acceptent pas la médiation concurremment avec l'Angleterre et à l'exclusion de la France... Dans cette position, je suis chargé de déclarer à V. Exc. que le Roi croit qu'il n'y a que deux partis à prendre, celui d'insister sur l'alternative proposée et de rejeter la médiation, si la Russie persiste dans son refus, ou celui de donner au Roi l'assurance formelle et positive que LL. MM. II. ne permettront pas qu'il soit rien stipulé qui puisse préjudicier à la France relativement aux deux points essentiels du commerce de la mer Noire et du Levant et de l'établissement des Anglais dans ces parages... Le vœu du Roi est donc que LL. MM. II. insistent sur l'alternative proposée et qu'en cas de refus Elles déclarent qu'Elles ne veulent point avoir part à la médiation...»

[1] Cette lettre du 2 novembre manque.

S. M. aurait lieu d'en être contente. Je Lui adresse aujourd'hui un rapport de cinquante pages dont je suis réellement honteux, parce qu'il ne contient en effet que deux ou trois articles raisonnables. L'un, que Madame la Dauphine a obtenu le rappel à Paris d'une de ses dames exilées; l'autre que S. A. R. a pris une passion immodérée pour monter à cheval, et que le Roi consent à Lui voir prendre cet exercice peu convenable d'ailleurs à sa position et à son état; enfin j'ajoute qu'il n'y a point encore de consommation du mariage. S. M. m'ordonne bien expressément de renvoyer le courrier au 15, afin qu'il arrive vers le 25 à Vienne. Il faut aussi que ce courrier passe par Bruxelles et je ne le chargerai d'aucune dépêche pour V. A. puisque j'expédie aujourd'hui, c'est-à-dire le même jour, le courrier Kleiner qui retourne par la route la plus courte et par conséquent arrivera avant l'autre courrier.

191. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 17 décembre 1770. — Monseigneur, le courrier qui m'a apporté les dépêches et la lettre dont V. A. m'honore du 2 de ce mois [1], n'est arrivé ici que le 15 au soir. Le 16, j'ai été à Versailles pour y remettre les lettres adressées à Madame la Dauphine et pour conférer avec M. de Choiseul. Depuis ce moment, je suis revenu travailler à mes dépêches avec plus de précipitation qu'il n'en faudrait pour pouvoir digérer un peu les matières; mais l'Impératrice veut absolument que le courrier mensuel soit de retour à Vienne avant la fin du mois, et je ne puis mieux remplir ses ordres qu'en l'expédiant aujourd'hui.

Ce courrier est chargé d'une petite caisse que j'adresse à M. Durand; elle contient deux figures en biscuit dont l'une représente la Vénus et l'autre le Mercure du célèbre sculpteur français nommé Pigalle. J'y ai joint une petite écritoire en porcelaine de Sèvres et deux crochets de montre; c'est ce que j'ai trouvé de plus nouveau de l'année et je prends la liberté d'offrir ces bagatelles à V. A., par un effet de ma confiance en son indulgence et ses bontés.

J'ai remis votre lettre au sieur Bréa, Monseigneur, il exécutera vos ordres et j'y concourrai; il s'est chargé de rendre compte à V. A. de tout ce que nous avons concerté ensemble relativement aux objets de théâtre.

M. de Neuilly m'assure que les chevaux navarrins ne sont dans leur force qu'à sept ans, que très communément les gentilshommes de ce pays-

[1] Cette lettre du 2 décembre manque.

là, qui en élèvent d'une espèce distinguée, ne les montent point avant l'âge susdit et que vos chevaux sont dans ce cas-là. J'ai eu l'honneur de vous mander, Monseigneur, que je les avais vus et qu'ils m'avaient paru d'une très jolie tournure. Une juste défiance de moi-même m'a fait recourir aux plus fameux connaisseurs de Paris et de Versailles; après plusieurs examens ils me disent tous que les deux chevaux sont beaux et sans défauts, mais je ne serai tranquille, Monseigneur, que quand vous en aurez jugé de même. M. de Neuilly, et plus encore M[me] de Brionne se sont obstinés à vouloir les garder jusqu'à présent à Versailles, mais je vais les retirer chez moi où ils seront soignés sous mes yeux jusqu'à ce que V. A. ait décidé du temps et de la façon de les Lui envoyer.

S. M. me fait la grâce de m'écrire qu'Elle est inquiète sur ce que Madame la Dauphine monte à cheval. Elle désirerait que cette princesse fût moins facile *à se laisser aller aux insinuations de Mesdames ses tantes.* S. M. voudrait qu'Elle fût moins facile à leur faire des confidences, qu'Elle parlât moins de Madame Dubarry, qu'Elle s'appliquât un peu plus aux occupations sérieuses, etc. J'ai dit tout cela dans mes rapports; celui d'aujourd'hui, aussi long et aussi peu intéressant qu'à l'ordinaire, contient plusieurs anecdotes de bonté et de marques d'humanité de Madame la Dauphine envers tout ce qui l'environne. On L'aime à Paris jusqu'à l'enthousiasme; il est vrai que cette princesse se conduit bien dans l'essentiel et que ces petites légèretés ne portent que sur des misères. Elle permet qu'on Lui dise la vérité et j'en use de toute occasion; cette méthode m'a concilié Ses bontés et Sa confiance. M. le Dauphin Lui marque de l'amitié, mais Il ne remplit point encore les devoirs du mariage. Ce prince se forme un peu, mais ses progrès sont bien lents et je doute qu'ils puissent s'étendre bien loin.

Je n'attends ni la fin ni le commencement de l'année, Monseigneur, pour vous offrir mes vœux; mon cœur en fait pour vous dans tous les moments de ma vie. C'est avec ces sentiments et un profond respect que j'ai l'honneur d'être...

---

192. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 5 janvier 1771. — Je suis fâché, mais peu étonné, je l'avoue, mon cher Comte, de ce qui vient d'arriver à M. le duc de Choiseul [1]. Ce

[1] La disgrâce du duc de Choiseul est racontée principalement d'après les dépêches d'office du comte de Mercy, dans le chapitre IV de l'ouvrage intitulé : *Le Chancelier Maupeou et les Parlements*, par Jules Flammermont. Paris, 1883, in-8°, p. 152 et suiv.

devait être à la fin la suite de toutes les imprudences que dans tous les temps, et surtout depuis deux ans, nous lui avons vu commettre, et comme ministre et comme courtisan, et moyennant cela, j'aurais été beaucoup plus surpris, s'il s'était soutenu à la longue, que je ne le suis de sa chute. Dieu veuille seulement qu'il ne soit pas remplacé par quelqu'un qui soit encore plus brouillon qu'il ne l'a été, et surtout par un personnage qui s'aviserait d'avoir des procédés ou louches ou insolents vis-à-vis de nous, car en ce cas je ne répondrais de rien pour l'avenir, attendu que nous ne sommes faits ni pour être dupes, ni pour endurer des impertinences; mais en échange, avec de la loyauté dans sa conduite et des procédés convenables, la France peut compter irrévocablement sur la persévérance immuable de nos sentiments pour l'alliance et sur le retour le plus parfait en tout genre. Il me semble qu'elle a bien autant d'intérêt que nous à ce que les choses soient ainsi. Il n'est pas possible que tous les gens raisonnables ne sentent cette vérité en France, et je me flatte, par conséquent, que le changement de ministres n'en produira aucun d'essentiel dans les affaires, entre les deux cours s'entend, car je n'en répondrai pas pour toutes les autres, tant internes qu'externes, que la France a sur les bras actuellement.

Je vous remercie, mon ami, d'avoir bien voulu me faire mes petites commissions, que j'ai reçues et trouvées fort bien. Je vous remercie aussi bien cordialement de la marque d'amitié que vous m'avez donnée par les jolies étrennes que vous m'avez envoyées et que j'ai trouvées charmantes. Je répondrai par la première occasion à tous les autres articles de votre lettre familière, et en attendant je vous embrasse de tout mon cœur.

193. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 28 janvier 1771. — Monseigneur, le *P. S.* dont V. A. m'a honoré du 9 [1], m'est parvenu le 19 par la poste ordinaire, et le courrier chargé des dépêches du 5 ainsi que de la lettre particulière de V. A. du 6 n'est arrivé que le 20 au matin.

Mon rapport d'aujourd'hui se trouve conforme à ce que V. A. me fait la grâce de me dire sur le renvoi de M. de Choiseul que nous devons moins regretter pour son personnel que par rapport au danger du choix qui sera fait de son successeur. M. de Vergennes passe pour être assez borné du côté des talents, mais je crois qu'il y aurait bon parti à tirer de

[1] Ce post-scriptum manque.

ses sentiments sur le système actuel et de son sens froid; M. de Chauvelin avec une écorce assez brillante a donné assez de preuves d'incapacité en affaires, cependant il ne serait peut-être pas difficile de le conduire dans la bonne voie et de l'y maintenir; la tête fougueuse du comte de Broglie, ses préjugés et son esprit soupçonneux causeraient plus d'embarras, et les sentiments suspects de l'abbé de la Ville ne le rendraient pas moins sujet à inconvénients; quant au duc d'Aiguillon il n'est point connu en matière d'affaires politiques, mais il l'est beaucoup par tout ce qui caractérise un homme insidieux, méchant et dangereux à tous égards; quels que soient au reste ceux que je viens de nommer, je me trouve en position vis-à-vis de chacun d'eux, et partant du principe incontestable, *qu'il importe pour le moins autant à la France qu'à nous de maintenir l'alliance*, j'établirai cet axiome dans mon début auprès du nouveau ministre, et lui en parlerai avec plus ou moins de netteté et de fermeté, selon le ton et la marche que je lui verrai prendre avec moi.

Je suis bien éloigné, Monseigneur, de pouvoir vous rendre un compte aussi exact et aussi frappant que je le désirerais, du désordre général qui règne ici; toutes les décisions y tiennent au caprice d'une favorite et à l'intrigue de quelques ministres et courtisans; cette position réduit tout au hasard du moment et intercepte toute combinaison ; il en résulte que je ne puis guère donner à mes dépêches que le mérite d'une gazette et j'en serais fort en peine, si l'indulgence de V. A. ne me rassurait. Le seul petit avantage dont je jouisse ici actuellement, consiste dans la confiance sans bornes que me marque l'ambassadeur d'Espagne, et je dois dire à V. A. une vérité, que je n'ai osé énoncer aussi clairement dans ma dépêche, et qui est que, de toutes les démarches qu'a faites M. de Fuentes, il n'en est presque aucune qu'il n'ait préalablement concertée avec moi ou que je ne lui aie suggérée.

Relativement aux ordres particuliers que me donne V. A., ils seront exécutés avec soin et dans la meilleure forme possible; j'ai pris la précaution de faire instruire le maréchal ferrant de tout ce qui est nécessaire à bien panser un cheval, et il suffira seul pour la conduite des deux chevaux navarrins qui gagnent visiblement du côté de la tournure; j'achèterai un bidet de peu de valeur, il servira de monture au maréchal, et je le ferai partir le 1er avril en prenant toutes les mesures nécessaires à la sûreté de son voyage.

Je verrai ce soir ou demain M. Bréa et lui dirai les intentions de V. A.; s'il survient quelque incident dans les objets dont il est chargé, je m'occuperai avec lui des moyens propres à les aplanir.

J'adresse par ce courrier un rapport à l'Impératrice sur ce qui regarde Madame la Dauphine. S. M. a daigné m'écrire de main propre ses inquié-

tudes sur l'influence que peut avoir à l'égard de Madame la Dauphine le renvoi de M. de Choiseul, je tâche de tranquilliser l'Impératrice en Lui exposant des détails, qui prouvent les progrès que fait Madame l'Archiduchesse sur l'amitié du Roi et sur celle de son époux; je ne dissimule pas les petits inconvénients qui résultent des mauvais conseils de Mesdames et des tracasseries de l'intérieur, mais tout cela ne forme que de moindres objets; le plus essentiel, qui est celui de la consommation du mariage, reste encore en souffrance, et c'est ce qu'il y a de plus fâcheux.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

P. S. Le courrier est chargé d'un paquet de brochures pour S. M. sous l'adresse de M. de Nény, d'un autre paquet contenant mon rapport à S. M. et d'un troisième à M. de Pichler auquel j'envoie des mémoires de commissions pour S. M.

194. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 2 mars 1771. — Je vous dépêche ce courrier, mon cher Comte, sans attendre le retour de celui que vous avez, parce que l'Impératrice veut, dit-Elle, remettre en ordre, moyennant cela, son expédition de tous les mois. Je profite de cette occasion pour vous communiquer dans notre intimité tout ce que vous trouverez dans mes lettres d'office, et j'y ajouterai seulement que, quel que soit le parti de communication plus ou moins étendue que vous jugerez à propos de faire là où vous êtes, dans aucun cas il ne faut donner copie de notre réponse verbale. En attendant il est certain qu'il est affreux de voir un État gouverné comme l'est la France aujourd'hui. Je vous avoue que je crois que j'irais aussi loin que mes jambes pourraient me porter, si c'était ainsi chez nous; mais heureusement, quoique les choses n'aillent pas à beaucoup près comme je le voudrais et comme elles pourraient aller, par comparaison cependant elles vont bien moins mal que je ne les vois aller presque partout ailleurs. C'est une sorte de consolation dont je jouis et dont je réponds à ma patrie, tant et aussi longtemps que moralement et physiquement il me sera possible de continuer à garder ma place. Je ne vous cacherai pas cependant que, quel qu'il soit, le Roi ferait fort bien, ce me semble, de ne pas lambiner plus longtemps à se donner un ministre pour les affaires étrangères. Un choix quelconque aura moins d'inconvénients que l'état actuel d'anarchie. On saura au moins à quoi s'en tenir pour l'avenir, et on s'arrangera en conséquence, au lieu qu'avec des gens qui

IMPRIMERIE NATIONALE.

ne sont en place que du jour au lendemain, et au sujet desquels on ne sait s'ils méritent confiance ou méfiance, on est obligé d'avoir l'air de la dissimulation, tandis qu'au fond on n'est que prudent.

Pour Madame la Dauphine, au bonheur de laquelle je m'intéresse sincèrement, je souhaite qu'Elle continue à suivre les conseils que j'ai pris la liberté de Lui donner, la seule et unique fois que j'ai eu l'honneur de Lui parler. Il me semble qu'Elle s'est très bien trouvée jusqu'ici de les avoir pratiqués, et je vois avec admiration tant de sagesse dans la conduite de cette jeune et aimable princesse, que j'y compte infiniment.

Quant à mes chevaux navarrins, je compte toujours que vous les ferez partir le 1er avril, comme nous en sommes convenus; et je conçois très bien que mon maréchal ferrant peut suffire pour les mener tous deux, si préalablement il a appris à les panser et à les mener en mains, l'un d'un côté, l'autre de l'autre de son bidet. Il faudra par conséquent lui faire apprendre incessamment l'une et l'autre de ces deux choses, qu'il est très essentiel qu'il sache et pour cet effet ne point tarder surtout à lui faire promener tous les jours, ou au moins de deux jours l'un, les deux chevaux de la conduite desquels il sera chargé, de la même façon absolument qu'il aura à les mener sur la route, afin que les chevaux et lui s'y accoutument. Et comme une longue expérience m'a appris qu'un des accidents qui arrivent le plus communément sur la route c'est qu'un cheval échappe souvent à celui qui l'a en mains, je dois vous suggérer une méthode infaillible, que j'ai imaginée après que pareille disgrâce m'était arrivée plusieurs fois et que j'ai toujours pratiquée du depuis avec un succès infaillible. Cette méthode est de faire attacher un anneau de droite et de gauche à l'arçon de la selle, de faire faire de trois quarts d'aune plus longs qu'à l'ordinaire les guides ou *Handzuegel* que le palefrenier a en mains et de les attacher par un nœud bien fait et qui ne puisse pas se défaire, chacune à l'anneau susdit de l'arçon qui est de son côté, avant que le palefrenier ne monte à cheval. Au moyen de quoi quand même en dormant un *Handzuegel* lui tomberait des mains, jamais ses chevaux ne peuvent lui échapper.

Mandez-moi un peu par la première occasion, si vous avez vu ces chevaux sous l'homme et en ce cas s'ils ont des allures, c'est-à-dire si, entre autres, ils ont peu ou beaucoup de pas, s'ils sont brillants au galop ou simples et tout unis comme les chevaux anglais, enfin en gros et en détail ce qu'ils vous ont paru sous l'homme, supposé, comme je ne puis presque pas en douter dans des chevaux de cet âge, qu'ils souffrent l'homme. Ce qu'il faudra, entre autres, recommander très particulièrement à mon maréchal sous les comminations les plus graves, c'est qu'il ne s'avise pas de monter en route ni sur l'un ni sur l'autre des chevaux qu'on

lui confie et s'il pouvait y avoir le moindre doute à cet égard, ou si dans les essais que vous ferez faire avant leur départ, il se trouvait que les chevaux fussent trop vifs et trop fringants pour qu'un seul homme pût les mener sans risque tous les deux, j'aimerais mieux faire la dépense d'un autre homme sûr jusqu'à Ulm ou même jusqu'à Vienne, afin que ces drôles se servent de contrôleurs l'un et l'autre et que les chevaux arrivent plus sûrement sans accident. Mais en ce cas, à moins que ce second homme ne fût d'espèce à pouvoir mener son cheval à pied, au lieu de deux bidets dont je ne saurais que faire, il vaudrait mieux me faire acheter deux bons chevaux bai clair, propres à me servir de timoniers dans mes attelages transylvains.

Voila bien du détail et bien des importunités, mon cher Comte, mais votre indulgence me rassure et moyennant cela je n'ai point hésité à m'étendre un peu beaucoup sur toutes ces misères, qui font, comme vous savez, une affaire d'importance pour nous autres amateurs. Pardon donc, mon cher Comte, conservez-moi votre amitié, qui me sera toujours précieuse.

---

195. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, 17 mars 1771. — Monseigneur, le courrier Gergovitz m'a remis le 12 au soir les dépêches dont il était chargé, ainsi que la lettre particulière dont V. A. m'honore, du 2 de ce mois. Mon rapport d'aujourd'hui contient les raisons qui m'ont empêché de communiquer ici les différentes particularités dont j'étais autorisé à faire usage, et qui n'auraient pu y être confiées, sans s'exposer aux inconvénients qui résultent de l'extrême ineptie de M. le duc de la Vrillière, qui ne sait ni entendre, ni parler, et qui a une mémoire si infidèle, qu'il n'a jamais pu rapporter la moindre affaire au Conseil, sans en avoir sous les yeux le précis par écrit. Dans cet état des choses il est impossible, Monseigneur, de traiter ici sur un objet politique, et pour tracer le tableau en deux mots, la France est actuellement sans exercice de justice, sans ministère et sans argent. Je joins ici la copie d'un placard qui a été affiché dans plusieurs rues; la platitude du style prouve que c'est une production du peuple, et cela n'en est que plus dangereux. Il y a tous les jours de ces sortes de placards répandus et affichés, mais la vigilance de la police à les supprimer fait qu'il est très difficile de se les procurer. On ne saurait calculer la durée, ni les effets de cette crise; pour peu qu'elle dure encore, la monarchie s'en ressentira bien longtemps. Le choix du ministre des affaires étrangères semble maintenant rouler sur M. d'Aiguillon ou le comte de Broglie;

cependant il n'y a à cet égard que des conjectures assez douteuses; le Roi est absolument éconduit par sa faiblesse naturelle, par les intrigues, et par la répugnance de mécontenter ou la nation entière, ou la cabale régnante.

Le très humble rapport que j'adresse aujourd'hui à S. M. relativement à Madame la Dauphine, ne contient que deux articles, qui méritent dêtre cités. Le premier est que, d'après mes représentations, S. A. R. a bien voulu s'abstenir de se mêler d'un projet de mariage du prince de Lambesc avec Madame la princesse de Lamballe. Madame de Brionne s'y était prise de façon à effectuer cette alliance sous les auspices et bons offices de Madame la Dauphine. Mais j'ai démontré à cette princesse les inconvénients qui résulteraient pour le présent et pour l'avenir de la part qu'Elle pourrait y prendre, et S. A. R. s'est prêtée à mes raisons.

Le second point est que Madame la Dauphine a entièrement détaché M. le Dauphin de son ancien gouverneur, de la favorite et de tous leurs partisans. Quoique Madame la Dauphine ne se soit mise à découvert par aucune imprudence, on La soupçonne cependant d'avoir effectué le changement dont il s'agit et on a cherché à indisposer le Roi à ce sujet; mais cette méchanceté n'a point réussi. Madame la Dauphine est constamment très bien traitée par le Roi; sa conduite est excellente, surtout quand Elle veut bien ne pas suivre les conseils de Mesdames ses tantes; enfin je n'ai que des choses agréables et satisfaisantes à mander sur le compte de Madame l'Archiduchesse. Si S. M. voulait bien en croire à la fidélité de mes rapports, Elle s'épargnerait les inquiétudes, que Lui causent souvent les nouvelles indirectes qu'Elle se procure et qui sont toujours démenties par les faits. Le mariage de Madame la Dauphine n'est point encore consommé, mais il y a à cela un acheminement, qui ne peut tarder de tourner à bien. Cette jeune princesse marque constamment beaucoup d'estime pour V. A., et me demande souvent de ses nouvelles.

Depuis longtemps je m'étais proposé, Monseigneur, de retirer vos chevaux navarrins chez moi, mais un accident y a mis obstacle. La ville de Paris et les environs sont depuis deux ou trois ans infectés d'une espèce de morve, qui y fait de grands ravages. Je n'ai pu m'en garantir, et cette vilaine maladie m'a fait périr huit chevaux, et a rendu mes écuries trop suspectes pour que j'y exposasse les chevaux de V. A., qui sont restés à Versailles dans les écuries du Roi, et sous les yeux de M. de Neuilly, qui en a le plus grand soin; d'ailleurs j'ai été les voir tous les mardis, et mon écuyer a été envoyé à Versailles une fois la semaine. V. A. peut être assurée que rien n'a été négligé à cet égard. Ces chevaux n'ont été montés qu'autant que M. de Neuilly l'a jugé nécessaire pour les accoutumer à l'homme; je les ai vus sous un piqueur; ils m'ont paru avoir des allures

liantes, assez dans le genre des chevaux d'Espagne, un galop relevé, de beaux mouvements dans l'avant-main et de la disposition à être placés sur les hanches. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai cru voir, quoique ces chevaux ne soient point façonnés du tout. Ainsi que je l'avais fort recommandé à M. Neuilly, depuis le 1er de ce mois le maréchal ferrant est instruit tous les jours de ce qu'il doit savoir pour le pansement et la conduite des chevaux. J'ai déjà un bidet fort bon et à très bon marché; je l'enverrai à Versailles avec le maréchal, pour qu'il s'habitue à mener les deux chevaux en main; j'aurai soin de lui faire pratiquer la méthode que V. A. indique pour éviter qu'un cheval ne puisse s'échapper; enfin ce petit convoi partira le 1er avril et toutes les précautions seront prises de façon à ce qu'il arrive heureusement et sans accident.

Lors du départ du dernier courrier, le sr Maillard avait envoyé à mon insu une lettre pour V. A., tandis que j'attendais une réponse de ce marchand, pour vous en rendre compte, Monseigneur. Le sr Maillard vous a envoyé différentes sortes de teinture écarlate, et quand V. A. aura choisi la nuance, son camelot sera mis sur-le-champ à la teinture.

J'ai chargé M. Bréa de rendre compte à V. A. des procédés que j'ai eus à essuyer ici par rapport au départ des comédiens. Je n'ai pu mettre M. de Richelieu à la raison, qu'en le menaçant formellement d'aller me plaindre au Roi des vilaines chicanes qu'on me faisait; enfin j'ai obtenu les passeports, et je me flatte que V. A. sera contente d'une partie des sujets qui ont été engagés. Je La supplie de me continuer ses bontés, et de vouloir bien agréer toujours l'hommage du vif attachement et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

---

196. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 1er avril 1771. — Je n'ai rien à ajouter, mon cher Comte, dans ce moment-ci, en matière d'affaires à ce que contient ma lettre d'office, si ce n'est qu'en bons amis et alliés nous sommes honteux de l'ineptie et des causes misérables et scandaleuses de tout ce qui se passe là où vous êtes. Je suis outré entre autres des iniquités qu'éprouve M. de Breteuil[1]; cela est infâme, et en vérité, du nombre de ces choses qu'il faut

[1] Le baron de Breteuil, désigné par le Roi sur la présentation du duc de Choiseul pour l'ambassade de France à Vienne, venait, au moment de partir, de se voir enlever cette ambassade, qui fut un peu plus tard donnée au coadjuteur de Strasbourg, si connu dans la suite sous le nom de cardinal de Rohan. M. de Breteuil dut se contenter de Naples.

voir pour pouvoir les croire. Sans l'inconstance de la nation, je regarderais tout comme perdu d'après l'état où sont les choses actuellement; mais comme je crois que l'on peut y compter, je me flatte que nous ne tarderons pas à voir changer la scène; que, tout étant au pis, on ne peut changer qu'en mieux. En attendant cependant, ce qui me fait un grand plaisir, c'est la sagesse avec laquelle Madame la Dauphine conduit son navire dans cette mer orageuse. Puisse-t-Elle continuer de même! Et nous aurons certainement la satisfaction de La voir à perpétuité aussi heureuse qu'Elle m'a paru mériter de l'être la seule fois de ma vie que j'ai eu l'honneur de Lui parler un quart d'heure, pendant lequel je Lui ai trouvé autant de sens et de raison que de grâces. Aussi je m'y intéresse infiniment depuis ce moment-là, et vous me ferez plaisir, mon cher Comte, de L'assurer que je Lui suis bien attaché, si vous croyez que S. A. R. puisse l'agréer.

Les détails que vous me mandez sur mes chevaux sont très satisfaisants. Je vous prie de remercier beaucoup M. de Neuilly de la bonté qu'il a eue d'en avoir soin, et vous suis on ne peut pas plus obligé, mon cher Comte, de tous ceux que vous avez bien voulu leur donner aussi de votre côté. Je m'en vais les attendre avec impatience et donner incessamment les ordres nécessaires pour leur embarquement à Ulm.

M. Maillard doit avoir reçu depuis longtemps ma réponse à sa dernière lettre, au sujet des échantillons de couleur écarlate. Bréa est arrivé. Je vous remercie de la peine que vous avez prise vis-à-vis de M. de Richelieu qui est un méchant vieux.

Adieu, mon cher Comte, aimez toujours un peu votre bon ami.

---

197. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 22 juin 1771. — Monseigneur, tous mes rapports à S. M. ont roulé jusqu'à présent sur des objets de si peu de conséquence que j'ai cru devoir en épargner les détails à V. A.; mais j'ai l'honneur de lui envoyer ci-joint, *in extenso*, le seul article de mon rapport qui peut mériter quelque attention [1]. Le choix du coadjuteur de Strasbourg, pour l'ambassade de Vienne, paraît ici des plus étranges, parce que ce jeune prélat ne s'était fait connaître, jusqu'à présent, que dans les ruelles et par ses aventures galantes; il est d'ailleurs assez aimable en société, fort gai et

[1] C'est la lettre n° XXIV du tome I du Recueil de MM. d'Arneth et Geffroy, p. 177 et suivantes.

encore plus léger; je sais qu'il se prépare à endosser le manteau de l'hypocrisie, mais je doute que sa pétulance naturelle lui permette de soutenir un rôle si composé; V. A. jugera par le contenu de mes dépêches qu'il était impossible d'aider M. de Breteuil à conserver sa première destination et j'en ai un regret proportionné à ma très mince opinion de son successeur.

Il est de notoriété publique que M. d'Aiguillon a de l'esprit, un cœur haineux et méchant, qu'il est intrigant, adroit, grand travailleur, ennemi implacable, mais aussi ami très constant du peu de gens auxquels il a voué ce sentiment; son début vis-à-vis des ministres étrangers annonce un grand désir de plaire et il ne serait peut-être pas impossible que, par nécessité et par système, il réformât en partie les vices qu'on attribue à son caractère; il y a grande apparence que dans les premiers temps il s'occupera moins des affaires d'État que des intrigues de cour et, malheureusement, il y a ici dans ce genre de quoi remplir la vie d'un homme.

Je suis bien charmé, Monseigneur, que vous ayez été satisfait du camelot et des chevaux; j'étais bien en peine de ces derniers; j'ai dit à M. de Neuilly et au sieur Maillard que V. A. leur savait gré de leurs soins; c'est un vrai bonheur pour moi, Monseigneur, quand je puis employer les miens à vous obéir et à vous marquer l'attachement et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

---

198. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 9 juillet 1771. — J'ai vu, mon cher Comte, tout ce que vous avez mandé à l'Impératrice du langage intéressant que vous a tenu le duc d'Aiguillon dans la première conférence ministérielle que vous avez eue avec lui, et ma façon de penser à cet égard ayant eu le bonheur d'être parfaitement adoptée par S. M., Elle m'ordonne de vous en faire part et de vous charger de vous y conformer.

M. le duc d'Aiguillon vous ayant prié de ne point faire usage de ce qu'il vous a dit au sujet de Madame Marie, sœur de M. le Dauphin, et ce que vous lui avez répondu ayant été très sage et parfaitement conforme aux intentions de l'Impératrice, il faut laisser tomber ce propos et n'en plus reparler.

En échange, voici la façon dont il me paraît qu'il faut envisager les choses relativement à Madame la Dauphine. D'abord, il me semble qu'il faut regarder comme une marque de bonté de la part du Roi, de ce qu'il a bien voulu faire connaître ses intentions à Madame la Dauphine, par

votre canal plutôt que par celui de l'un de ses serviteurs, comme sans doute il aurait pu le faire, s'il n'avait pas voulu préférer la voie la plus douce. Et je pense de même qu'il faut savoir gré au duc d'Aiguillon de s'être chargé de la commission de vous parler. Mais pour ce qui est du fond des choses qu'il vous a dites par ordre du Roi, voici comment je les vois. Manquer d'égard à des gens que le Roi a mis en place ou dans sa société, c'est Lui manquer à Lui-même. Ce serait bien pis encore si on se permettait sur leur sujet des propos offensants. On ne doit voir dans ces sortes de personnes que la circonstance d'être gens que le souverain a jugés dignes de sa confiance et de ses bontés et on ne doit point se permettre d'examiner si c'est à tort ou à raison. Le choix seul du prince doit être respecté et, moyennant cela, par respect pour Lui, on doit des égards à ces sortes de personnes. La prudence même veut qu'on en ait pour eux, parce qu'ils peuvent être utiles et qu'ils peuvent nuire. Il s'ensuit donc que s'il était vrai que Madame la Dauphine eût témoigné réellement une aversion marquée envers des gens qui forment la société du Roi, qu'Elle leur eût refusé le traitement qui doit être accordé à ceux qui composent sa cour, et qu'Elle y eût même ajouté des propos de satire et de haine, Elle aurait tort et un très grand tort. J'ai peine à me persuader que, douce et raisonnable comme Elle l'est, Elle puisse ne point s'être dit à elle-même tout ce que je viens de dire, et je me flatte, par conséquent, qu'au moins ce qu'on Lui reproche a été exagéré. Car en se mettant pour un moment à la place du Roi, et en supposant que quelqu'un se fût avisé de manquer aussi essentiellement à des personnes qu'Elle honorait de sa confiance ou de son amitié, il me paraît impossible que Madame la Dauphine pût ne pas sentir que rien ne serait plus injuste et plus déraisonnable que la conduite qu'on Lui reproche. Quoi qu'il en soit cependant, comme le Roi le croit, c'est tout comme si cela était et moyennant cela je suis d'avis :

Que Madame la Dauphine, si cela n'est pas déjà fait, devrait incessamment chercher l'occasion de parler au Roi en particulier et Lui dire, avec l'ingénuité et les grâces qui Lui sont naturelles :

«Mon papa, le duc d'Aiguillon a dit au comte de Mercy, à ce qu'il l'a assuré par votre ordre, que vous observiez en moi avec déplaisir des mouvements d'une aversion trop marquée envers des gens qui formaient votre société; que je ne me bornais pas à leur refuser le traitement qui doit être accordé à ceux qui composent la Cour, mais que j'y joignais encore des propos de satire et de haine; que cela attisait l'esprit de parti à la Cour; que d'ailleurs j'avais un maintien trop vif et trop enfantin; que toutes ces circonstances réunies amortissaient les bontés que vous vous étiez senti porté à avoir pour moi et qu'il était essentiel de trouver re-

mède à de pareils inconvénients. Je pourrais vous dire bien des choses, mon papa, pour ma justification; mais je crois devoir vous en épargner l'ennui, et je me bornerai, moyennant cela, à vous prier d'avoir la bonté d'être, une fois pour toutes, persuadé que par devoir et par inclination vous plaire est l'unique objet de mes vues et que je suis prête, par conséquent, à faire ou à ne pas faire à l'avenir tout ce que vous voudrez bien me prescrire ou seulement me témoigner désirer. Faites-moi donc la grâce de me dire tout ce que vous voulez que je fasse et daignez y ajouter celle d'être persuadé d'avance que vous serez exactement obéi. Je suis bien persuadée que, bon et sage, vous ne m'ordonnerez que ce que vous croirez que je puisse et doive faire et je vous réitère, moyennant cela, mon bon papa, l'assurance bien sincère que je tâcherai de ne vous laisser rien à désirer. »

Voilà mon très humble avis; je vous laisse la liberté, si vous le jugez à propos, de lire cette lettre à Madame la Dauphine, et quelque parti qu'Elle juge à propos de prendre, je me flatte qu'Elle y verra au moins le sentiment d'un homme raisonnable et qui n'a pensé qu'à Elle lorsqu'il l'a mis par écrit.

Adieu, mon cher Comte, votre ami qui vous aime bien.

199. — MERCY À KAUNITZ.

Compiègne, 24 juillet 1771. — Le même jour de l'arrivée du courrier, je remis à Madame la Dauphine les lettres qui Lui étaient adressées. S. A. R. me dit à cette occasion qu'Elle voulait profiter du séjour à Compiègne pour me parler souvent et longuement; je répondis que j'en étais d'autant plus empressé que j'avais bien des choses essentielles à Lui exposer, et que V. A., par ordre de S. M., me chargeait de représenter à S. A. R. des moyens de conduite qui Lui seraient fort utiles dans les conjonctures présentes. Madame l'Archiduchesse me répliqua que dans le moment Elle allait souper avec le Roi, que le lendemain, dimanche, la représentation à la Cour et les services d'église rempliraient la journée, que le lundi Elle allait à la chasse avec le Roi, qu'Elle destinait le mardi et le mercredi pour écrire et que ce ne serait qu'après le départ du courrier qu'Elle me parlerait en particulier, mais que je pouvais être assuré qu'Elle sentait la nécessité de recevoir et de suivre de bons conseils. Ceux qui viendront à Madame la Dauphine de la part de V. A. Lui feront à coup sûr grande impression et, par le prochain courrier, je serai dans le cas de rendre compte de l'effet qu'aura produit la lettre de V. A., dont il me

paraît nécessaire de lire en entier le contenu à S. A. R. M. d'Aiguillon est maintenant très content de cette princesse parce qu'Elle a bien voulu, à ma prière, réparer par un accueil de bonté la réception un peu froide qu'Elle avait faite d'abord à ce ministre. J'espère et suis même certain, que tout ce qui est essentiel ira bien, et qu'il n'y aura à combattre que des petits écarts momentanés provenant des mauvais entours et des exemples pernicieux.

Sur d'autres objets je n'ai rien à ajouter au contenu de ma dépêche d'aujourd'hui. V. A. n'y trouvera encore rien de bien éclairci; il me faut un peu de temps pour étudier le nouveau ministre, et je ne crois pas devoir hasarder d'en parler légèrement ou sur parole.

Je supplie V. A. d'agréer toujours l'inviolable attachement et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Mon rapport à l'Impératrice ne contient, comme de coutume, que des détails peu essentiels sur les occupations journalières de Madame la Dauphine. La lettre que S. M. a daigné m'écrire ne consiste que dans quelques remarques et une approbation des conseils que je tâche de faire valoir auprès de Madame l'Archiduchesse, mais à la fin de la lettre écrite par M. de Pichler, S. M. a ajouté de sa propre main ce qui suit : *J'ai communiqué en entier votre relation, qui contenait l'entretien d'Aiguillon, à Kaunitz, m'ayant dit que vous lui en aviez envoyé l'extrait.* — J'ai cru, dans ma réponse, ne pas devoir faire mention de cet article, et j'ai l'honneur de joindre ici la copie de ce que j'écris à ce sujet à S. M.

---

200. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 14 août 1771. — Ce que vous me mandez des propos de Madame la Dauphine, à l'occasion de l'entrevue que vous Lui aviez demandée, a bien l'air d'une défaite, ce que depuis lors vous aurez sans doute eu occasion de vérifier. Quoi qu'il en soit cependant, je suis fort tranquille sur l'impression que pourra Lui avoir fait ce que je vous ai mandé à son égard, parce que je ne me suis expliqué aussi librement que pour l'acquit de ma conscience, par ordre de l'Impératrice, et par inclination pour Madame la Dauphine, et qu'au bout du compte ce sont ses affaires.

Pour ce qui est de votre nouveau ministre, le temps, les occasions et les circonstances nous le feront connaître, quelque fin et même méchant qu'il puisse être. Jusque-là, comme de raison, nous mettrons des bornes au degré de notre confiance, et alors comme alors. Tout le monde ne

pense pas ainsi cependant, d'après ce que j'ai vu dans le dialogue de ce bonhomme de Fuentes que, je vous l'avoue, j'ai trouvé si singulier de la part d'un homme dont la tournure d'esprit m'avait paru jusqu'ici très éloignée de l'intrigue, que cela me ferait craindre que ce vice-là est contagieux, comme bien d'autres. Je ne pense pas néanmoins que ce mal-là nous gagne jamais, vous et moi. Adieu, mon cher Comte, aimez toujours un peu votre bon ami qui vous aime bien.

---

201. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 2 septembre 1771. — Monseigneur, j'ai reçu par le courrier Gergowitsch la lettre dont V. A. m'honore du 14 août. Le jugement qu'Elle y porte sur les propos de Madame la Dauphine n'est que trop vérifié par le contenu de la copie ci-jointe de mon très humble rapport à l'Impératrice. Je mande à S. M. que j'ai l'honneur de rendre compte à V. A. des différents objets dont traite la copie susdite et que je m'en acquitte *par une lettre particulière.*

Il n'y a, je crois, qu'une exhortation ferme et sévère de la part de l'Impératrice qui puisse mettre un frein à l'empire que Madame Adélaïde s'arroge sur Madame la Dauphine. Toutes les bonnes qualités de cette charmante princesse sont défigurées par Mesdames, ses tantes, lesquelles, sans principes et sans ménagement, tiennent la conduite la plus pitoyable et en font partager tous les inconvénients à Madame l'Archiduchesse.

Quelques conversations que j'ai eues avec Madame du Barry me mettent dans le cas de pouvoir en dire mon sentiment, et je ne crois rien hasarder dans ce que je vais exposer à V. A. sur le chapitre de cette favorite. Elle a un assez bon maintien, mais son langage tient très fort de son ancien état. Elle paraît avoir peu d'esprit, beaucoup de sensibilité sur tout ce qui peut tenir aux petites vanités des femmes de son espèce. Elle n'a aucune apparence de penchant à la méchanceté, à la vengeance ou autres passions haineuses; en sachant s'y prendre, il est très facile de la faire parler et on pourrait, de ce côté-là, en tirer grand parti dans bien des occasions. Cette circonstance est cause, sans doute, que Madame du Barry est comme gardée à vue par sa belle-sœur, très adroite et toute dévouée à M. d'Aiguillon. Je suis le seul, au moins parmi les étrangers, qui ait parlé sans témoin avec la favorite. Tout son désir est que Madame la Dauphine lui adresse une fois la parole, et pour me mettre dans ses intérêts, elle a voulu avoir avec moi deux entretiens pendant lesquels elle a usé d'autorité pour écarter sa surveillante. Dans ces deux conversations

elle a été très contente de moi, sans que je lui aie promis la moindre chose, et par reconnaissance elle m'a conté avec une légèreté incroyable l'histoire de son établissement à la Cour, ce qu'elle sait du caractère du Roi, les moyens qu'elle emploie pour dissiper l'ennui de ce monarque, enfin ce qu'elle pense sur un grand nombre de gens de la Cour.

Quoique je passe ma vie ici à voir des choses extraordinaires, je ne puis souvent me les représenter que comme des rêves. J'ai vu le Roi vis-à-vis de Madame du Barry, elle l'appelle *Monsieur* et le traite comme son égal. Il le trouve très bon et même, en ma présence, il ne paraissait pas gêné que sa favorite en agît ainsi. M. d'Aiguillon n'a, jusqu'à présent, de consistance que celle que lui donne cette femme; il la gouverne moins par un ascendant décidé sur elle que par la souplesse, les égards et les soins. Ce ministre concevra que cet appui est trop sujet aux vicissitudes; il sentira la nécessité de se procurer une considération politique, et probablement il cherchera à l'obtenir à notre cour, sachant bien que celle d'Espagne est très prévenue contre lui et qu'un moyen de la ramener serait sans doute de lui faire remarquer que la cour impériale lui accorde son approbation. Cette combinaison pourrait bien être la règle de la conduite actuelle du duc d'Aiguillon et le motif des bons procédés qu'il me fait éprouver jusqu'à présent en matière d'affaires; cependant je serai plus que jamais en garde contre le caractère de finesse et de fausseté qu'on lui attribue, et si sa conduite présente est un masque, les circonstances à venir ne manqueraient pas de le faire tomber.

Le comte de Fuentes a démenti un moment son caractère par les propos singuliers qu'il a tenus au duc d'Aiguillon sur Madame du Barry, mais je puis bien assurer V. A. que cet ambassadeur d'Espagne n'en est pas moins éloigné de l'esprit d'intrigue. Il ne faut d'ailleurs qu'observer le tableau qu'on a ici sous les yeux pour être tenté de prendre en horreur les intrigues et les intrigants.

J'ai été surpris de la difficulté de trouver ici de belles éponges. V. A. en recevra quatre par ce courrier, et c'est ce qu'il a été possible de trouver de mieux en ce genre dans toutes les boutiques de Paris.

M. d'Aiguillon m'a dit que V. A. était à Austerlitz. Ne sachant si, ni par qui dans ses absences les dépêches sont ouvertes, j'envoie la présente lettre sous l'adresse de M. de Spielmann[1], en le priant de la faire parvenir à V. A. Je la supplie de me conserver ses bontés et d'agréer toujours l'inviolable attachement et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

[1] Antoine de Spielmann était alors conseiller dans la chancellerie impériale. Plus tard il parvint à acquérir une position prépondérante et il jouit de la plus grande influence jusqu'en 1801, où il perdit tout crédit. Il mourut le 27 février 1813.

202. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 1er octobre 1771. — Je vous remercie, mon cher ambassadeur, des détails relatifs à Madame la Dauphine et à la favorite que vous avez bien voulu me communiquer. J'approuve très fort tout ce que vous avez dit ou fait à cet égard à cette dernière, dans laquelle moi, si j'étais à Paris, je ne verrais, en homme sensé, qu'une dame de la Cour que je croirais, sans être le roi des fous, pouvoir d'autant moins plus mal traiter qu'une autre, que le Roi l'honore de sa bienveillance, et qu'en user autrement ce serait vouloir manquer au Roi, ce qui me semble qu'aucune créature raisonnable ne peut se permettre. Je tombe de mon haut, moyennant cela, en voyant que Madame la Dauphine, lorsqu'il s'agit d'opter entre le parti de déplaire à Mesdames ses tantes ou de déplaire au Roi, non seulement hésite, mais se laisse aller à manquer d'égards au Roi, son grand-père, son souverain et son maître, par égard pour Mesdames ses tantes, qui devraient Lui paraître nulles dans ce cas de concurrence.

A sa place, je dirais tout naturellement à mes bonnes tantes que je les prie de se mettre à ma place et de juger de sang-froid si, lorsqu'il s'agit de l'alternative inévitable de déplaire au Roi ou de leur déplaire, je puis me permettre d'hésiter un moment; et si elles ne se rendaient pas à un raisonnement aussi incontestable, je ferais ce qu'exigent de ma part devoir et raison, sans m'embarrasser davantage de l'effet que cela pourrait faire vis-à-vis d'elles.

Quant à M. d'Aiguillon, il ne tiendra qu'à lui d'être bien dans mon esprit et, moyennant cela, dans celui de ma cour. Il ne faudra pour cet effet que charrier droit vis-à-vis de nous, pendant un espace assez long, pour que je puisse croire que c'est tout de bon, car on est en droit d'être moins confiant vis-à-vis de quelqu'un dont le caractère, à raison ou à tort, a été aussi décrié que le sien.

Je vous remercie des éponges que vous m'avez envoyées et que j'avais cru que l'on trouvait chez tous les parfumeurs de Paris. Adieu, mon cher Comte; d'où vient que vous ne me dites pas un mot de M. le Coadjuteur? Compte-t-il lanterner aussi longtemps que M. de Breteuil?

203. — MERCY À KAUNITZ.

Fontainebleau, le 15 octobre 1771. — Monseigneur, le courrier Neumann m'a remis, le 11 au soir, les dépêches dont il était chargé ainsi que la

lettre particulière que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire du 1er de ce mois. Je joins ici tout ce que mon rapport à S. M. contient de plus essentiel. Il est bien fâcheux d'avoir tant à écrire sur de pareilles misères et de trouver autant d'obstacle que j'en rencontre à y remédier. La lettre de S. M. à Madame la Dauphine est conçue dans des termes très précis et très forts sur les principaux objets de conduite; le premier mouvement de Madame l'Archiduchesse n'annonce pas que la leçon ait produit un effet désirable et je crains des résistances sur l'article de Mesdames et sur celui de la favorite. Si S. M. ne soutient pas pendant quelque temps le ton sévère et ferme, tous mes soins seront superflus.

Je tarde encore, Monseigneur, à oser vous présenter mes idées sur M. d'Aiguillon. Quoiqu'il paraisse vouloir mettre assez de franchise et de droiture en affaires, je remarque dans les détails de sa conduite sur les objets de l'intérieur tant de petits coins de fausseté, un si grand penchant aux tournures d'intrigue subalterne, tant de propos légers, indiscrets, même peu adroits, que je ne sais retrouver dans cet assemblage l'homme habile, fin, laborieux et systématique que le public nous annonçait dans M. d'Aiguillon. Je doute fort qu'il devienne jamais un ministre de poids et de considération.

M. le Coadjuteur de Strasbourg prendra congé sous peu de jours, et sera rendu à sa destination à la fin de novembre. J'ai eu avec lui quelques conversations dans lesquelles je lui ai tenu le langage convenable et préparatoire à sa mission. Il m'a répondu de jolis propos et il m'a paru aussi frivole qu'ignorant sur tout ce qu'il devrait savoir. Je n'ai rien à ajouter en matière d'affaires à ce que renferme ma dépêche d'office, et je me bornerai aujourd'hui à réitérer à V. A. l'hommage des sentiments inviolables et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

204. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 1er novembre 1771. — J'ai reçu votre dernière lettre familière du 15 octobre, mon cher Comte, et l'Impératrice m'a communiqué celle que vous Lui avez écrite, ainsi que la sienne à Madame la Dauphine du mois de septembre et la réponse que cette princesse vient de faire à sa mère[1], dont je n'ai été nullement content parce qu'elle n'est pas adéquate

[1] Il est question ici de la lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, du 30 septembre, de la réponse de Marie-Antoinette, du 13 octobre, et de la dépêche, n° 39, de Mercy à Marie-Thérèse, du 15 octobre, publiées toutes trois au tome Ier du Recueil de MM. d'Arneth et Geffroy, p. 217 et suivantes.

et parce qu'elle témoigne un entêtement et une prévention très déraisonnable. Et je vous avoue que si je ne comptais sur votre sagesse et votre patience, qui l'emporte de beaucoup sur la mienne, je n'espérerais plus rien.

Sur l'état des affaires, vous verrez ce que je vous écris d'office et je n'ai rien à y ajouter si ce n'est que le duc d'Aiguillon, comme je le sais de science certaine, en parlant de nous avec le sieur de Sandoz[1], a dit à cet homme des choses peu faites pour le persuader de l'intimité qui règne entre nous, en nommant, entre autres, notre façon d'être en matière d'affaires, *la morgue de la cour de Vienne* et *similia.* Au lieu que, ce qui n'aurait rien coûté à la France et ne l'aurait engagé à rien, il aurait convenu, pour faire peur au roi de Prusse et le contenir, de déclarer à ce ministrille, le sieur Sandoz, que si la Russie nous forçait à prendre part à la guerre, la France nous assisterait au besoin d'argent et de toutes ses forces, il s'est borné à lui dire qu'elle nous donnerait le secours stipulé de 20,000 hommes, au cas que le roi de Prusse nous attaquât dans nos possessions, mais dans aucun autre cas et pas même celui où nous voudrions nous opposer au démembrement de la Pologne. En un mot, ses propos n'ont été ni honnêtes ni analogues au but auquel ils devraient être destinés. Je suis moyennant cela, comme vous pensez bien, fort éloigné de pouvoir lui accorder déjà toute la confiance qu'il voudrait et il me faudra encore bien plus d'une épreuve pour m'y déterminer. Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher Comte.

205. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 4 décembre 1771. — Mon cher Comte, notre procédé pour le roi de Pologne est trop grand, trop honnête et trop raisonnable pour pouvoir plaire là où vous êtes; mais je suppose cependant qu'ils auront la prudence de ne pas le témoigner. En tout cas, nous avons fait comme nous l'entendons et nous nous passerons fort bien de leur approbation. Je juge d'ailleurs comme vous de la tournure d'esprit et du caractère de M. d'Aiguillon, qui joue un jeu double auquel il pourrait bien se casser le nez et qui pourrait bien, par-dessus le marché, si bientôt il ne change de conduite vis-à-vis de nous et de l'Espagne, faire rester sa cour, comme on

[1] M. de Sandoz était alors, en l'absence du baron de Goltz, chargé d'affaires du roi de Prusse en France; la dépêche dans laquelle il rendait compte de son entretien avec le duc d'Aiguillon, avait été sans doute interceptée par le cabinet de Vienne.

dit, le c. . entre deux chaises. J'ai lâché à M. Durand[1], d'un ton de mépris et de persiflage cependant, que je savais de Berlin que M. d'Aiguillon cajolait beaucoup M. de Sandoz, et que le roi de Prusse se croyait certain de renouer par son moyen avec la France dès qu'il le voudrait bien; qu'il prétendait aussi avoir des assurances positives du duc, que la France ne mettrait aucun obstacle aux projets d'agrandissement qu'il pourrait avoir aux dépens de la Pologne, et je lui ai fait observer que, moyennant cela, je ne pouvais pas m'empêcher d'être un peu étonné toutes les fois que lui, Durand, s'avisait de me témoigner ses frayeurs au sujet des vues du roi de Prusse sur la Pologne. Je lui ai dit hier que je venais d'avoir les mêmes nouvelles de Hollande, et cela est vrai. Vous ne ferez cependant de toutes ces notions que je vous confie que l'usage que vous voudrez.

Selon les propos d'un certain nombre des domestiques du coadjuteur qui sont arrivés avant-hier, il devrait être ici en peu de jours; nous verrons ce que c'est et j'en userai en conséquence.

Ce que vous me mandez vouloir m'envoyer, mon cher ami, adressez-le à mon fils Dominique sans autre adresse pour moi; je l'en préviendrai; et comme il est Reichs-Hof-Rath, tout pourra passer.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

206. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 19 décembre 1771. — Monseigneur, mes dépêches d'aujourd'hui renferment ce que j'ai d'essentiel à dire sur Madame la Dauphine, et mon rapport à S. M. ne contient de plus que quelques anecdotes trop minutieuses pour que je croie devoir les mettre sous les yeux de V. A. Ce que vous aviez prévu, Monseigneur, relativement à notre procédé pour le roi de Pologne, s'est vérifié. M. d'Aiguillon n'y a cherché et remarqué que de l'adresse, de la finesse; ce qu'il y a de grand et d'honnête lui est échappé et je crains bien qu'il ne saura jamais voir les objets sous cet aspect. Il paraît que M. d'Aiguillon, se laissant aller à son caractère, enclin aux intrigues, aux petites ruses et aux manœuvres sourdes, n'a cependant encore aucun projet bien décidé; sans connaissances fondées des affaires d'État, il chemine dans les ténèbres, et comme il ne peut manquer de s'aheurter de toute part, il faudra nécessairement qu'il revienne

[1] M. Durand était chargé des affaires de France à Vienne en attendant l'arrivée du nouvel ambassadeur, le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg.

sur ses pas; mais dans tous les cas, il est apparent que cet homme restera toujours un ministre très médiocre, difficultueux et assez faux pour aliéner la confiance des cours. La conduite simple, modérée et patiente que j'aurai grand soin de tenir vis-à-vis de lui me préservera de l'effet de ses passions soupçonneuses et haineuses, et en ne lui donnant aucune prise sur moi, je tâcherai ou de le ramener ou pour le moins de diminuer ses écarts.

Ma dépêche contient ce qu'il m'a dit sur le propos tenu par V. A. à M. Durand relativement aux cajoleries faites au roi de Prusse. M. d'Aiguillon a cru bien masquer cette honteuse manœuvre en me disant après coup beaucoup de mal du monarque prussien. Cela est misérable et caractérise l'homme; le sieur Sandoz est une de ces espèces dont ce monarque aime à se servir de préférence et qui ressemblent plus à des espions qu'à des ministres; je sais qu'il se vante beaucoup; cela me porterait à croire qu'il fait peu de besogne, mais je ne le perdrai pas de vue. J'observerai encore que M. d'Aiguillon ne prend pas dans la confiance du Roi et que toute son existence tient au crédit qu'il a auprès de Madame du Barry. Si Madame la Dauphine était moins légère, moins obstinée dans sa conduite envers la favorite et qu'Elle voulût me donner un peu de jeu, j'espérerais de remédier à bien des inconvénients; mais dans l'état où sont les choses il y a ici moins de bien à effectuer que de mal à éviter.

J'ai remis au courrier une boîte qui contient, en porcelaine de l'année, ce qui est nécessaire à prendre du chocolat dont je sais que V. A. fait usage; la boîte est adressée à M. le comte Dominique de Kaunitz; j'envoie séparément un ouvrage qui m'a paru fort intéressant en mécanique; ce sont les méthodes qui ont servi à la construction d'un pont que l'on dit être un chef-d'œuvre de l'art. Je supplie V. A. de vouloir bien agréer ces bagatelles et de me permettre, au renouvellement de l'année, de Lui offrir les vœux ardents que je fais pour un protecteur auquel je dois tant de reconnaissance et d'attachement. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, avec respect, etc.

207. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 5 janvier 1772. — Mohrenheim m'a remis en bon état, mon cher Comte, tout ce dont vous avez eu la bonté de le charger pour moi, et j'ai été très sensible entre autres à l'idée qui vous est venue, de m'envoyer tout le nécessaire pour un chocolat, dont il est bien obligeant pour moi que vous vous soyez rappelé que je faisais un usage journalier. Je

IMPRIMERIE NATIONALE.

vous en remercie donc bien cordialement, et vous prie en échange de vouloir bien accepter de ma part une boîte de pétrification de sapin de nos Carpathes, qui me paraît digne de vous, parce que c'est le plus beau morceau que j'aie pu parvenir à avoir, depuis que je suis dans ce pays-ci.

Pour ce qui est de Madame la Dauphine, je suis assez content de ce que vous en mandez à l'Impératrice, qui m'a communiqué tout entière la lettre que vous Lui écrivez sur son sujet, par la raison, que, comme dit le proverbe, d'un mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut. Et quant à M. d'Aiguillon, je vous avoue que je n'entends rien à l'esprit qu'on lui attribue; attendu que, outre qu'il n'y a pas le sens commun à mettre en avant un changement de système politique, fût-il bon, dans un temps auquel son exécution est impraticable, soit par l'état actuel des affaires de la France, soit à cause des liaisons du roi de Prusse, qui le rendent tout à fait impossible, rien en même temps n'est plus imprudent à un homme si peu solidement ancré encore dans sa place et dans la confiance de son maître, que d'oser faire la proposition d'une entreprise qui ne pouvait lui plaire, si ce n'est pas parce qu'il n'aime pas autrement le roi de Prusse, au moins parce qu'il n'est pas dans son caractère de donner aisément les mains à une chose qui est accompagnée de risques et d'embarras. Quoi qu'il en soit cependant, comme cela nous prouve sa bonne volonté en notre faveur, cela peut et doit nous servir comme d'avis au lecteur, et je m'en rapporte bien à vous à cet égard.

Je ne sais pourquoi on a cessé tout d'un coup à m'envoyer les feuilles de l'*Avant-Coureur*. Ordonnez, je vous prie, qu'on recommence à me les envoyer toutes les semaines en commençant par celles du 1er janvier de cette année; mais tenez la main à ce que cela se fasse plus exactement que les années précédentes, pendant lesquelles on manquait souvent à me les envoyer pendant plusieurs semaines.

Je voudrais aussi que vous fassiez recommencer, mon cher Comte, à me faire parvenir le petit catalogue raisonné des ouvrages nouveaux, dignes de quelque attention, qui sortent de la presse en France, tous les mois, ainsi que vous aviez la bonté de faire, il y a deux ans; et je voudrais même que, lorsqu'il paraît quelque chose que vous jugeriez pouvoir me servir de lecture agréable ou utile, vous me l'envoyassiez tout de suite par notre courrier mensuel. Mandez-moi aussi, je vous prie, si pour les étrennes de cette année il a paru quelque chose dans les arts agréables ou utiles, qui pourrait m'intéresser. Aimez-moi toujours un peu, et soyez bien certain que je suis et serai toujours inviolablement . . . .

208. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 23 janvier 1772. — Monseigneur, le courrier que j'expédie aujourd'hui m'a remis la lettre dont V. A. m'honore du 5 de ce mois, accompagnée de la charmante boîte qu'Elle a bien voulu me destiner. Je dois commencer par les remerciements les plus respectueux pour ce beau présent, qui me rappellerait sans cesse ses précieuses bontés, si sans cela je n'en étais constamment pénétré et comblé. Mon seul regret est que V. A. se soit privée d'un morceau, le plus rare que j'ai vu en ce genre. Lundi dernier, chez Madame du Barry, j'ai montré cette boîte au Roi, qui en a pris occasion de me questionner beaucoup sur V. A. Il a parlé, Monseigneur, de votre séjour dans ce pays-ci et a fini par des expressions qui marquaient toute l'estime que vous Lui avez inspirée.

Dans la persuasion que S. M. communiquera à V. A. mon rapport d'aujourd'hui, je crois devoir Lui en épargner les détails, dont le plus essentiel consiste en ce que j'ai enfin obtenu de Madame la Dauphine, qu'Elle adressât la parole à Madame du Barry au premier jour de l'an. Je me trouve en bonne position auprès de cette favorite; elle commence à m'écouter et ne m'a point compromis sur quelques petits propos politiques que j'ai hasardés de lui tenir avec grande précaution, et uniquement pour sonder le terrain. J'espère de tirer parti de cette femme, pourvu que Madame la Dauphine veuille bien ne point faire d'écarts.

Il paraît que M. d'Aiguillon commence à sentir que sa conduite louche ne lui réussit, ni auprès de son maître, ni vis-à-vis des cours. S'il y a moyen de retirer Madame du Barry de la dépendance de cet homme faux, vindicatif et méchant, je crois qu'il ne restera pas longtemps en place; il ne gagne rien sur l'esprit du Roi; il est généralement haï et le Chancelier lui prépare une guerre très rude. La favorite même a déjà donné des marques qu'elle est fatiguée de son despotisme et du ton impétueux qu'il s'arroge quelquefois vis-à-vis d'elle; il est certain que ce ministre est dans une crise. J'observerai l'événement avec prudence et patience, et sans donner prise à M. d'Aiguillon, ni former la moindre plainte contre lui, je m'avancerai en raisonnements vis-à-vis de Madame du Barry, autant que je croirai m'apercevoir que cette méthode sera praticable sans inconvénient.

Je joins à la présente expédition les premières feuilles de l'*Avant-Coureur*, et je veillerai à ce que V. A. les reçoive chaque semaine. Je La supplie seulement de me faire avertir à la première négligence des bureaux qui sont ici dans le plus grand désordre. Quant aux catalogues raisonnés, Elle les recevra par les courriers de chaque mois, de même que les ou-

vrages utiles et agréables qui pourront paraître, mais qui sont extrêmement rares dans le temps présent.

Dans le peu qui a paru cette année pour les étrennes, je n'ai rien remarqué qui eût trait aux arts, ni qui méritât l'attention de V. A. On a débité des culbuteurs dont je sais, Monseigneur, que Madame de Kinsky[1] vous a envoyé un modèle, passé quelques années. Cette même princesse vient de faire remettre chez moi une boîte, qui contient sans doute quelque chose de pareil, je l'expédie sous l'adresse de M. le comte Dominique de Kaunitz.

Je supplie V. A. d'agréer toujours l'hommage de l'inviolable attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être pour la vie...

209. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 10 février 1772. — Je suis enchanté, mon cher Comte, de ce que la boîte que je vous ai envoyée vous ait fait plaisir. Je le suis surtout, mon ami, de votre sensibilité sur une marque aussi légère de mon amitié et tout ce que je puis ajouter à cet égard, c'est que je ne cesserai jamais d'être votre bon et vrai ami, et qu'il ne pourra rien m'arriver de plus agréable que de vous savoir toujours le mien.

J'ai lu la lettre que vous avez écrite à l'Impératrice. Je regarde Madame la Dauphine, tant et aussi longtemps qu'Elle n'agira pas par conviction et par principe, comme un mauvais payeur, dont il faut se contenter de tirer ce que l'on peut. Pour ce qui est de M. d'Aiguillon, sa manœuvre politique me paraît être celle d'un homme qui est peiné du rôle subalterne que joue sa Cour dans son système avec nous, qui croit qu'elle pourrait reprendre sa considération, si elle avait plus d'une corde à son arc, et qui pour cet effet coquette et frappe à toutes les portes. Mais selon le système actuel des principales cours de l'Europe, il y a à parier qu'il perdra ses peines, et moyennant cela je vous avoue que je ne suis inquiet ni de sa manœuvre, ni des effets qu'elle peut avoir. Je pense comme vous d'ailleurs qu'il pourrait bien ne pas faire de vieux os dans sa place, mais comme cependant dans le pays où vous êtes, on ne peut pas calculer sur les choses, même les plus vraisemblables, je vous recommande, mon cher Comte, la plus grande circonspection dans tout ce que vous pourrez faire relativement à la personne de cet homme.

[1] Sidonie de Hohenzollern-Hechingen, femme du feld-maréchal impérial prince François-Ulrich Kinsky; née en 1729, elle mourut en 1815.

J'ai reçu les trois premières feuilles de l'*Avant-Coureur*, que vous m'avez envoyées, et les mêmes par la poste, que je vous renvoie ci-joint. Je vous prie de tenir la main à ce que l'on continue à me les envoyer et je vous avertirai de la première négligence à cet égard. Que ce soit cependant de préférence par la poste ordinaire, parce que moyennant cela elles seront moins vieilles qu'elles le seraient si elles ne me parvenaient que par votre courrier mensuel; faites remettre, je vous prie, les lettres ci-jointes à leurs adresses.

Je vous serai bien obligé, lorsqu'il vous plaira de m'envoyer des nouveautés en matière de livres, supposé qu'il paraisse quelque chose qui en vaille la peine, quelques pièces de théâtre, entre autres, lorsqu'il y en aura, et sur tout ce que l'on pourra imaginer de nouveau en matière de voitures, soit sur leur construction extérieure en général, soit sur quelques inventions ou commodités internes. Aimez toujours un peu votre bon ami.

P. S. Vienne, le 11 février 1772. — Vous verrez, mon cher Comte, par les copies ci-jointes ce que m'écrit le bonhomme Blondel et ce que je lui réponds et vous aurez la bonté de vous régler en conséquence du parti auquel il se déterminera et de la réquisition qu'il vous fera. Je m'en rapporte à vous sur les bornes que vous jugerez devoir mettre aux bons offices de l'Impératrice en faveur de cet honnête homme [1].

210. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 29 février 1772. — Il règne ici une maladie rhumatique et épidémique, que l'on caractérise de *coqueluche* et dont presque personne n'est exempt. J'en ai été si incommodé, qu'il ne m'a pas été possible de

[1] La lettre de M. Blondel au prince de Kaunitz nous manque; mais on peut juger de son contenu par la réponse du Chancelier, que voici :

Ce 10 février. — «Mon bon et ancien ami le comte de Rosenberg, après une assez longue absence, de retour enfin dans ce pays-ci, vient de me rendre depuis peu la lettre dont vous l'aviez chargé pour moi à son départ de Paris et qui m'a fait le plus grand plaisir parce qu'elle me prouve qu'ainsi que Mme Blondel, vous me rendez justice en continuant à être persuadés l'un et l'autre de la tendre et sincère amitié que je vous ai vouée pour la vie. L'Impératrice a reçu votre lettre avec tous les sentiments de son ancienne bienveillance pour vous et Elle a daigné m'autoriser en conséquence à charger M. le comte de Mercy de témoigner au ministère du Roi l'intérêt qu'Elle prend à tout ce qui vous regarde et à insinuer même, pour autant que cela pourra se faire sans indiscrétion de notre part, ce que vous paraissez désirer de préférence, par rapport au poste de Bruxelles, quoique nous n'ignorions pas que c'est une place que l'on ne donne pas communément à quelqu'un qui commence.

«Permettez-moi cependant, mon bon ami, comme vous me demandez conseil,

travailler d'avance à mes dépêches. Le secrétaire d'ambassade est aussi malade, ainsi je dois vous supplier, Monseigneur, de recevoir avec indulgence l'expédition d'aujourd'hui, que j'ai hâtée autant que possible, le courrier étant arrivé plus tard que de coutume. Il m'a remis la lettre dont V. A. m'honore, en date du 10 de ce mois; je ne L'ennuierai pas des longs détails que j'expose à S. M. sur Madame la Dauphine; ils seront sans doute mis sous vos yeux, Monseigneur, et vous y verrez que notre jeune princesse commence enfin à se persuader de la nécessité et de l'utilité du système de conduite qu'on Lui propose.

Relativement à M. d'Aiguillon, il paraît un peu confondu de la mauvaise réussite de ses finesses et fort en peine d'ailleurs de sa guerre intérieure avec le Chancelier; ils ont chacun leurs moyens en différents genres, et il serait assez difficile de prévoir lequel des deux l'emportera sur son ennemi. Si la cabale dévote gagne du terrain, je crois M. d'Aiguillon perdu, parce que le Roi ne s'accoutume point à lui et qu'il est haï même par ceux qu'il emploie, nommément par le prince de Rohan, que je crois très capable de ne pas trop s'en cacher, quand il sera un peu à son aise vis-à-vis de V. A. Au reste ce qu'Elle me fait la grâce de me dire sur les ménagements à garder envers M. d'Aiguillon, a été et sera toujours une maxime dont je ne m'écarterai jamais, et en ménageant les chefs des partis contraires, j'y ai mis tant de circonspection, que je suis bien sûr d'avoir évité jusqu'à l'ombre d'un soupçon. C'est ce que je dois juger par l'espèce de préférence que ne cesse de me marquer le ministre des affaires étrangères et je me trouve dans une position plus favorable encore auprès de Madame du Barry.

de vous dire avec ma franchise ordinaire qu'à votre place je ne mettrais pas mon fils dans la carrière des Affaires étrangères qui, chez vous, ne mène à rien, lorsqu'on n'est pas un militaire; je tâcherais au contraire de le faire rentrer dans la nouvelle magistrature. L'ancien fanatisme n'est plus; j'y vois rentrer tous les pairs, des personnes de l'ancienne et je ne vois pas par conséquent pourquoi M. votre fils ne prendrait pas comme tant d'autres un parti par lui-même aussi raisonnable. Comptez cependant, mon ami, que je n'ai rien dit, supposé que mon avis, que je crois bon, néanmoins ne vous persuade pas. M. le comte de Mercy ne fera aucune démarche que lorsque vous l'en requerrez; je vous mets moyennant cela à votre aise, mon bon ami. Voyez de sang-froid ce que vous croirez de convenir davantage et soyez persuadé que vous retrouverez toujours en moi la tendre et sincère amitié avec laquelle je ne cesserai jamais d'être. . . »

M. Blondel, né en 1696, avait été envoyé à Vienne en 1749, en qualité de chargé d'affaires, en attendant la nomination d'un ambassadeur de France près la cour de Vienne et il avait su se concilier la bienveillance de Marie-Thérèse et l'amitié de Kaunitz.

211. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, 15 mars 1772. — Monseigneur, le courrier mensuel est arrivé ici dix jours plus tôt que je ne l'attendais et faute de temps et de matières je le renvoie avec des dépêches très abrégées. Mon rapport à S. M. ne contient que les détails des derniers bals du carnaval, d'une petite indisposition de Madame la Dauphine, qui se porte maintenant très bien, et de quelques circonstances très satisfaisantes sur la bonne harmonie qui règne actuellement dans la Famille Royale.

M. de Lago m'a fait parvenir un paquet venant de Lisbonne, à l'adresse de V. A.; j'ai remis ce paquet au courrier, ainsi qu'un cahier des arts, traitant de celui de la porcelaine. Je me suis procuré quelques ouvrages nouveaux, qui paraissent intéressants par leurs titres, mais je crois devoir les examiner avant de les présenter à V. A. et s'ils répondent à mon attente, Elle les recevra par le premier courrier.

Les intrigues du ministère d'ici en sont aux mêmes termes énoncés dans ma dernière lettre du 29 février. M. le Chancelier est toujours dans une position redoutable; M. d'Aiguillon prend un air d'humeur et d'embarras, qui augmente en raison de la froideur du Roi à son égard; il est cependant probable que ces deux ministres combattront encore longtemps, avant que l'un ou l'autre succombe. La favorite met plus d'incertitude dans ses démarches et il semble que M. d'Aiguillon perd un peu de son ascendant sur elle.

C'est à quoi se réduisent les circonstances du moment, et je me bornerai aujourd'hui à renouveler à V. A. les assurances de l'attachement très respectueux, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

---

212. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 15 avril 1772. — Monseigneur, mon rapport à S. M. contient des petits détails sur Madame la Dauphine, qui seront sans doute mis sous les yeux de V. A. Elle n'y trouvera rien de bien intéressant, si ce n'est qu'en total la conduite de cette jeune princesse s'est considérablement améliorée dans ces derniers temps.

J'ai vu quelques nouveaux dessins de voitures et des inventions de ressorts; mais tout cela m'a paru si mauvais, que je ne crois pas devoir en faire parvenir les détails à V. A. J'ai l'honneur de Lui envoyer ci-jointes quelques brochures dont le public s'est fort occupé, et qui concernent les

affaires parlementaires. Il vient de paraître un livre qui a pour titre : *Histoire philosophique et politique des Établissements des Européens dans les deux Indes*. Ce livre est attribué à l'abbé Raynal, il paraît intéressant, on en a défendu le débit, et on ne peut se le procurer qu'en Hollande. Le sieur de Lafosse, célèbre maréchal, vient de publier un cours d'hippiatrique, orné de plus de cent cinquante planches. Les gens du métier assurent que cet ouvrage est excellent, tant pour la connaissance des qualités que des maladies des chevaux. Le livre *in-folio* est vendu cent cinquante livres en blanc; si V. A. l'ordonne, je le Lui ferai parvenir par le premier courrier.

En matière d'affaires je n'ai aucune remarque particulière à ajouter au contenu de ma dépêche d'aujourd'hui. M. d'Aiguillon paraît déjà jaloux des bontés que V. A. marque à M. le prince de Rohan, et cet ambassadeur n'a rien de bon à se promettre de la façon de penser du ministre à son égard. M. le Chancelier et M. d'Aiguillon se combattent jusqu'à présent avec une sorte d'égalité, cette guerre pourra durer longtemps, et il est assez difficile de prévoir lequel des deux l'emportera sur son ennemi.

---

213. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 6 mai 1772. — Monseigneur, à la réception de la lettre dont V. A. m'honore, en date du 15 d'avril[1], j'ai écrit sur-le-champ à M. Bertin, qui a le département des Haras du Royaume. J'attends la réponse de ce ministre, qui est à la campagne, et j'espère que par le premier courrier je serai en état de rendre à V. A. un compte positif sur l'objet dont Elle daigne me charger.

J'ai lieu de croire, Monseigneur, que vous serez surpris de la médiocrité du langage que m'a tenu M. d'Aiguillon, lorsque je lui ai communiqué les nouvelles importantes que m'a apportées ce courrier[2]. Depuis que M. d'Aiguillon traite les affaires d'État, sa réputation d'homme d'esprit s'éclipse journellement davantage; je crois que l'on ne doit être en garde que contre sa mauvaise volonté, qui ne peut pas même produire de grands effets dans la position où tout se trouve maintenant à cette cour-ci. M. le Chancelier, quoique plus méchant et plus insidieux que son

(1) Cette lettre manque.

(2) Ces nouvelles concernent l'attitude adoptée par la cour de Vienne dans les affaires de Pologne. Dans sa dépêche du 20 avril 1772 au comte de Mercy, le prince de Kaunitz expose les motifs qui ont décidé ses souverains à s'arranger de façon à éviter une guerre tout en maintenant l'équilibre entre leurs possessions et celles de l'impératrice de Russie et du roi de Prusse, depuis longtemps d'accord pour s'agrandir aux dépens de la Pologne.

antagoniste, perd cependant beaucoup de terrain, et pourrait bien succomber plus tôt qu'on ne se l'était imaginé. Dans ce cas le ministre actuel de la marine, M. de Boynes, jouera probablement un rôle; il paraît avoir plus de tête et de conduite que ses collègues; il connaît M. d'Aiguillon, le ménage et ne l'estime point.

---

214. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 15 mai 1772. — Monseigneur, j'ai l'honneur d'envoyer à V. A. la réponse de M. Bertin à la proposition que je lui avais faite d'acquérir pour le Roi le haras d'Austerlitz. Je m'étais adressé ensuite à MM. de Briges et de Tourdonay, qui ont les directions particulières des haras de Normandie et du Périgord, mais ces haras étant établis pour en tirer uniquement des chevaux de chasse, on n'y élève que des juments anglaises et des étalons de race arabe, de façon, Monseigneur, que toutes ces voies m'ont manqué, et que je n'en connais aucune autre à pouvoir remplir ici les intentions de V. A. sur l'objet dont il est question.

Le courrier est chargé à part d'un paquet qui contient la suite des feuilles hebdomadaires, le *Code des Parlements*, deux prospectus d'ouvrages nouveaux et que l'on suppose devoir être intéressants, et un cahier du *Costume des anciens peuples.* Ce dernier ouvrage aura une suite assez volumineuse, mais je ne l'enverrai à V. A. qu'autant qu'il Lui plaira de me l'ordonner, attendu que les planches m'en paraissent fort médiocres.

Mon rapport à S. M. n'est qu'une confirmation des changements avantageux qui se manifestent dans la conduite de Madame la Dauphine. Il reste encore quelques effets de légèreté, de facilité vis-à-vis des gens en sous-ordre, qui cherchent à abuser de la protection de cette jeune princesse, mais il y a du remède à ces inconvénients par une suite de la bonté avec laquelle S. A. R. veut bien écouter ce que, dans les occasions, je ne cesse de Lui représenter à cet égard.

Quant aux affaires, je dois ajouter à ma dépêche d'aujourd'hui les remarques suivantes :

1° Parmi le très petit nombre d'objets sur lesquels le Roi se permet d'avoir un sentiment propre, son alliance avec l'Impératrice est certainement de ces objets celui auquel il est le plus décidément attaché.

2° M. d'Aiguillon n'a ni n'aura jamais assez d'influence pour faire varier son maître à cet égard, et la favorite ne concourrait pas à appuyer le ministre dans un pareil projet.

3° J'ai lieu de m'assurer par plusieurs observations que le Roi n'est

point personnellement affecté des arrangements qui concernent la Pologne, et qu'Il se persuade que la nécessité des circonstances ne nous a pas permis de prendre un autre parti que celui que nous venons d'adopter.

Voilà, Monseigneur, ce que les personnes de ce pays-ci, les plus éclairées et les mieux instruites, pensent sur les trois points ci-dessus énoncés, et je puis nommément citer à cet égard le sentiment du maréchal de Soubise et du ministre de la marine, M. de Boynes.

---

215. — MERCY À KAUNITZ.

Compiègne, le 14 août 1772. — Monseigneur, le courrier Caironi m'a remis le 9, avant minuit, les dépêches dont il était chargé, ainsi que la lettre particulière dont V. A. m'honore, en date du 31 juillet[1]. Le lendemain je dépêchais un exprès à Paris, pour y porter la lettre adressée au sieur Berthoud; il était à la campagne, d'où on l'attendait d'un moment à l'autre. Si la réponse de cet artiste me parvient avant le départ du courrier, V. A. la trouvera jointe à ma lettre; si cette réponse est retardée, je l'enverrai par la poste ordinaire; mais de façon ou d'autre, je me consulterai avec Berthoud, pour que la commission dont il est chargé, soit remplie le mieux possible. V. A. demande trois paires de bras, sans dire cependant si Elle veut des bras à une seule ou à deux branches, j'ai à cet égard les remarques suivantes à exposer :

1° Il n'est point d'appartement, quelque petit qu'il puisse être, qui ne soit susceptible de bras à deux branches, et on les place ici même dans les boudoirs.

2° On n'use guère de bras à une branche simple, à moins qu'ils ne soient en feuillages et en fleurs de porcelaine ou d'émail. Ce genre admet tel dessin que l'on veut, sans que la branche simple cache rien dudit dessin.

3° Il n'en est pas de même des bras en bronze, surtout quand ils sont dans le goût antique; le corps de ceux-ci est formé ou par une cariatide, par quelque masque ou figure quelconque, qui se trouve cachée par une branche simple et verticalement placée devant le corps du bras, au lieu que ce dernier reste en vue, s'il est garni de deux branches, dont l'évasement laisse l'objet principal à découvert et lui donne plus d'élégance. Si le sieur Berthoud est du même sentiment, nous attendrons la décision

[1] Cette lettre du 31 juillet manque.

de V. A. sur notre remarque. Quant à la montre de carrosse, si après le devis qui Lui sera envoyé, Elle se détermine à la commander, je veillerai à ce qu'Elle ait un ouvrage parfait, et je n'aurai qu'à combattre l'excessive lenteur du sieur Berthoud, qui est resté une année à me faire une pendule astronomique, laquelle à la vérité est une des meilleures qui existe, ne variant pas de quinze secondes dans l'année.

Mon rapport à S. M. est rédigé en forme de journal, par conséquent rempli de minuties, dont le résumé est 1° que Madame la Dauphine est convaincue de la nécessité d'une conduite sage vis-à-vis de la favorite, et que cette dernière a été bien traitée dans une occasion où elle s'est présentée ici, chez S. A. R.

2° Mesdames ont perdu une grande partie de leur influence sur Madame l'Archiduchesse.

3° Cette princesse traite bien les ministres du Roi et particulièrement M. d'Aiguillon.

4° Elle est depuis trois semaines beaucoup plus attentive envers le Roi; Elle s'occupe à Lui plaire et le monarque en est dans l'enchantement.

Après ce que j'ai dit des changements favorables qui se manifestent dans la façon de parler et d'agir de M. d'Aiguillon, il reste toujours constant que ce ministre est d'un caractère trop faux et trop suspect, pour que l'on puisse s'en fier à ses paroles. Ce sera sa convenance personnelle qui le décidera et c'est par là que je le juge. Il connaît la faiblesse de son crédit; il n'a ni le génie ni la connaissance nécessaire de l'ensemble des affaires, pour résoudre un système; il sait d'ailleurs que son maître est inviolablement attaché à celui qui existe; d'après cela je conclus que M. d'Aiguillon ne tentera pas des entreprises presque impraticables dans le fait, et qui n'aboutiraient qu'à le perdre. M. d'Aiguillon n'est point homme à avoir d'autres penchants que ceux qui s'accordent avec son *intérêt* et sa *sûreté*. S'il prévoit d'obtenir l'un et l'autre dans l'alliance présente, il s'y attachera; mais on ne peut se promettre d'éviter les désagréments que l'on rencontre toujours à avoir à faire avec un homme borné, tortilleux et méfiant. Dès le commencement, j'ai eu l'honneur d'exposer à V. A. l'idée que je m'étais formé de la médiocrité du ministre susdit, et il me confirme de plus en plus que je ne me suis point trompé à son égard.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

P. S. Dans ce moment je reçois la réponse ci-jointe du sieur Berthoud; à mon arrivée à Paris, je veillerai à ce que les ordres de V. A. soient bien remplis.

216. — MERCY À KAUNITZ.

Fontainebleau, le 16 octobre 1772. — Le présent courrier ne m'a apporté aucun ordre de V. A. relativement aux dessins de bras que le sieur Berthoud et moi avons eu l'honneur de Lui envoyer; nous prenons en attendant toutes les précautions possibles pour remplir promptement et bien les volontés de V. A., quand il Lui plaira de nous les faire connaître.

L'intervalle entre les deux voyages de Compiègne et de Fontainebleau a fourni peu de matières à mon rapport d'aujourd'hui sur Madame la Dauphine. Je m'occupe des moyens à persuader cette jeune princesse de tenir vis-à-vis de la favorite et des ministres la même conduite qui Lui réussit depuis quelque temps. Le Roi La traite avec plus d'amitié et de confiance; en voici une preuve dont j'ai cru, pour le moment, ne pas devoir faire mention ni à l'Impératrice ni dans ma dépêche d'office.

Le Roi a dit ces jours passés à Madame la Dauphine que V. A. désapprouvait ce que la France avait opéré en Suède; que M. le comte de Dietrichstein[1], qui jouissait de quelque crédit auprès de l'Empereur, cherchait à indisposer ce prince contre l'événement en question, et que M. le maréchal de Lacy en agissait de même. Le Roi ajouta que V. A. avait eu avec le prince de Rohan *une conversation fort extraordinaire, mais qui ne portait pas sur des matières d'affaires.* Ce sont les propres termes que m'a rendus Madame la Dauphine. Elle a très bien répondu au Roi *que d'après l'expérience, l'Impératrice, sa mère, était accoutumée à regarder V. A. comme un grand ministre, qui voyait les choses de loin, et dont Elle s'était toujours bien trouvée de suivre les avis.* Je rends ici la phrase et les mots dont s'est servie Madame la Dauphine.

Je vais m'occuper ici à parler raison à M. d'Aiguillon; je le soupçonne d'idées chimériques sur son prétendu crédit en Angleterre; il se flatte également d'en obtenir à la cour de Madrid; mais avec la tournure qu'on lui connaît, il est probable qu'il n'en acquerra nulle part.

[1] Jean-Charles, comte et plus tard prince de Dietrichstein, né en 1728, avait d'abord été envoyé extraordinaire en Danemark. Depuis 1764 il était grand écuyer et il passait pour l'un des favoris de l'empereur Joseph II. Il mourut en 1808.

217. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 27 novembre 1772. — J'ai été charmé de la réponse qu'a faite au Roi Madame la Dauphine, parce qu'indépendamment de ce qu'elle m'honore beaucoup, je l'ai trouvée très judicieuse et d'un grand sens, qui me paraît devoir faire espérer beaucoup un jour des lumières de cette charmante princesse à laquelle je vous prie de témoigner ma reconnaissance, au cas que cela vous paraisse convenir. Je ne comprends rien cependant, je vous l'avoue, au propos que le Roi Lui a tenu, attendu que selon ma façon d'être avec notre léger coadjuteur, je n'imagine pas même que j'aie jamais pu lui dire rien d'intéressant, et j'en conclus, moyennant cela, qu'il se pourrait bien qu'il eût composé quelque fable, pour rendre sa lettre intéressante.

218 — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 16 janvier 1773. — Monseigneur, j'ai expédié le 10 de ce mois par les voitures publiques, et à l'adresse de V. A., tous les livres qu'Elle m'a ordonné de Lui procurer. La caisse qui les contient, était trop volumineuse pour pouvoir en charger un courrier, mais celui qui part aujourd'hui remettra à V. A. tous les effets indiqués dans la note du 23 de décembre. J'ai apporté tous les soins possibles dans le choix des différents objets. J'en joins ici un détail, avec des observations sur quelques articles, dont j'ai cru devoir suspendre l'emplette.

J'ai été hier chez le modeleur, qui travaille au dessin des bras; l'ouvrage est très avancé; je ne le perds pas de vue et j'espère que V. A. sera bien servie.

Le rapport que j'adresse à S. M. sur ce qui concerne Madame la Dauphine, ne contient d'autre particularité intéressante, si ce n'est qu'à ma sollicitation cette jeune princesse s'est occupée dans ces derniers temps à persuader son époux d'employer son loisir aux choses qui peuvent Lui former l'esprit et le caractère. Elle a obtenu de M. le Dauphin, qu'Il eût un maintien très convenable vis-à-vis de la favorite; mais Madame la Dauphine s'est écartée en cela des conseils qu'Elle donne, en faisant à Madame du Barry au jour de l'an une réception très froide, et dont j'ai eu quelque peine à effacer le mauvais effet. Dans une de mes dernières con-

versations avec cette jeune princesse, je Lui ai parlé de V. A. et de Son opinion sur la conduite à tenir ici; Madame l'Archiduchesse m'a chargé, Monseigneur, de vous faire ses compliments et de vous assurer qu'Elle recevra toujours avec une vraie confiance ce qui Lui viendra de votre part.

En matière d'affaires je n'ai rien à ajouter au contenu de mes dépêches, dont je supplie V. A. d'excuser l'aridité. Les circonstances me donnent ici peu de jeu pour la politique, et le misérable homme, vis-à-vis duquel je la traite, exige trop de précautions pour ne pas cheminer très lentement avec lui.

---

219. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er février 1773. — Vous apprendrez par ma lettre d'office, mon cher Comte, tout ce que je sais actuellement en matière d'affaires. Le sort du congrès de Bucharest décidera de bien des choses pour l'avenir, et nous ne pouvons plus guère être longtemps encore en doute à cet égard. En attendant j'ai vu avec plaisir que vous avez bien patroné votre homme sur le chapitre de Madame la Dauphine; rien n'étant en effet plus choquant que tout ce qu'on exige de cette aimable princesse, tandis que le Roi se laisse narguer encore tous les jours par ses propres enfants, et que ni Lui ni ses ministres n'ont jamais su les mettre à la raison.

Dites-moi un peu, je vous prie, qui est celui qui a couché la lettre des ducs d'Orléans et de Chartres au Roi; et comment il a pu se faire que, si elle a été donnée réellement telle que vous me l'avez envoyée, et non pas telle que nous l'avons vue mutilée dans les gazettes, le Chancelier ait pu souffrir que le Roi l'acceptât.

J'ai reçu toutes les bagatelles que vous m'avez envoyées par le courrier Kleiner; je vous en remercie, mon cher Comte, et j'attends avec impatience tous les autres articles que vous avez expédiés le 10 du mois dernier par des voitures publiques.

Vous trouverez ci-jointes les réponses à votre petite note de remarques sur l'envoi des articles consignés dans les miennes. Mettez-moi, je vous prie aux pieds de Madame la Dauphine, et conservez toujours votre amitié à votre bon ami qui vous aime bien.

---

220. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 17 février 1773. — Monseigneur, les ordres de V. A. en date du 1er de ce mois ont été remplis sur-le-champ, et le courrier d'aujourd'hui est chargé d'une petite caisse, qui en contient les objets.

Depuis ma dernière explication avec M. d'Aiguillon relativement à Madame la Dauphine, il m'a laissé en repos sur le chapitre de cette jeune princesse, laquelle se conduit réellement avec plus de sagesse, de prudence et de succès que ne semblent le comporter son âge, ses ennuyeux et misérables entours et la totalité de vilaines intrigues du tourbillon où Elle se trouve. Je Lui ai lu le commencement de la lettre dont V. A. m'honore. Elle en a eu grand plaisir et m'a chargé, Monseigneur, de vous faire ses compliments.

Mon rapport à l'Impératrice sur Madame l'Archiduchesse ne contient que quelques petites particularités relatives aux amusements du carnaval, quelques tracasseries de bal, enfin des misères qui ne signifient rien. L'essentiel est en bon ordre; j'y veille avec la plus grande attention, et S. M. aurait tout sujet d'être tranquille, si Elle le voulait.

Le rédacteur de la lettre de M. le duc d'Orléans au Roi, est un nommé M. de Bellisle; je le connais personnellement; il est du conseil de M. le duc et il passe pour un homme de sens et d'esprit. La lettre en question a été remise au Roi par l'entremise de Madame du Barry et de M. d'Aiguillon, qui espéraient par là porter un coup mortel au Chancelier. Ce dernier se trouvant le lendemain chez la favorite, Elle lui demanda d'un ton goguenard, ce qu'il disait du retour de M. le duc d'Orléans. M. de Maupeou répondit : *Madame, quand le Roi parle, son chancelier se tait.* Cette réponse plaisante a eu du succès, et l'intrigue de M. d'Aiguillon n'a eu d'autre effet que celui d'induire le Roi à une fausse démarche, en acceptant une lettre, laquelle dans le fond n'est qu'un renouvellement de la protestation, qui avait fait exiler les princes de la Cour.

Les bras en bronze sont bien avancés, et j'espère d'être en état de les envoyer à V. A. dans le courant du mois prochain; je La supplie de me conserver ses bontés, que je tâcherai de mériter toujours par l'inviolable et très respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

221. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 4 avril 1773. — *P. S.* Vous verrez, mon cher Comte, par ce que je puis vous apprendre aujourd'hui d'office, que pour la paix ou la guerre les dés sont encore, comme on dit, sur le tapis. Il serait difficile de pouvoir se rendre garant de l'un ou de l'autre de ces deux événements également intéressants. Dans peu cependant nous ne pourrons manquer d'être tirés d'incertitude à cet égard, et ce qu'il y a d'heureux en attendant, c'est que, si la guerre continue, ce ne sera pas pour nous au bout du compte que cet événement sera le plus fâcheux, quoique au fond je vous avoue que je ne serais pas fâché que la paix pût se faire plus tôt que plus tard, parce que je crois devoir craindre dans la continuation de la guerre de nouveaux effets de l'audace et du bonheur des Russes d'une part, et de l'ineptie des Turcs de l'autre, et bien plus que tout cela encore les occasions que pourra trouver le roi de Prusse d'inventer de nouvelles friponneries politiques, si la guerre dure. En ce cas cependant il est toujours certain que nous n'y prendrons aucune part ni contre la Porte ni contre la Russie, à moins qu'il arrivât que l'une ou l'autre de ces deux puissances ne nous y forçât par quelque procédé à notre égard, qui se trouverait être *causa belli* dans toutes les règles du droit des gens, ce que néanmoins je n'ai jusqu'à présent aucune bonne raison d'appréhender.

P. S. Vous trouverez ci-joint, mon cher Comte, copie de la lettre que le roi d'Espagne a écrite à l'Impératrice au sujet de la suppression de la Compagnie, et sa réponse cachetée[1] qu'il faudra remettre incessamment à M. de Magallon, en le priant de la faire passer au Roi son maître, de la façon qu'il croira la plus conforme à ses intentions. Et afin que vous puissiez lui faire comprendre quelles sont au vrai celles de l'Impératrice, qui a cru de bonne foi ne faire aucun changement essentiel à la minute que je Lui avais faite, quoique au fond Elle l'ait très parfaitement estropiée, je vous envoie confidemment ma minute et vous autorise, moyennant cela, à vous en expliquer en conformité de bouche vis-à-vis de ce chargé d'affaires, afin qu'il puisse rectifier par son rapport en cour, ce que le roi d'Espagne pourrait ne point avoir suffisamment compris dans la lettre, qui est de la main de l'Impératrice. Il me paraît bien singulier, au reste, qu'il ne se soit fait aucune démarche à cet égard vis-à-

[1] Ces documents sont publiés au tome IX de l'*Histoire de Marie Thérèse*, de M. d'Arneth, p. 564-565.

vis de nous de la part du Roi Tr. Chr., et que le roi d'Espagne paraisse seul dans une affaire qui Lui est cependant commune avec le Roi, son neveu. Vous me ferez plaisir de me mander ce que vous pourrez parvenir à pénétrer sur l'anecdote de cette manœuvre.

P. S. Je viens d'apprendre tout à l'heure et de façon à ne pouvoir en douter que le s[r] Durand a mandé au duc d'Aiguillon, que le samedi 27 février le prince de Lobkowitz[1] avait signé avec les ministres de la cour de Pétersbourg un traité qui porte en substance : qu'au cas que les Turcs n'acceptent pas les conditions de paix qu'on leur a proposées, les Russes passeront le Danube et marcheront vers Constantinople; que l'Impératrice-Reine fournira les munitions, les approvisionnements et les autres secours par des mains tierces réputées marchandes et qui par des contrats simulés pourront justifier cette conduite; et que non seulement le roi de Prusse n'était point intervenu dans cette convention, mais qu'on en avait même dérobé la connaissance à son ministre. On ne peut pas disconvenir que M. Durand par ce rapport n'ait rendu compte à sa cour de ce fait d'une façon assez circonstanciée pour mériter croyance. Mais il n'en est pas moins vrai que ce n'est qu'un conte, à la rigueur du mot, des plus complets, attendu qu'en effet il n'y en a pas un mot de vrai. Le tour en est cependant des plus malins, et digne de la fourberie innée des Russes, qui très certainement ont fait donner sous main cette nouvelle au s[r] Durand pour l'induire, lui et sa cour, à la donner à la Porte et par là, en l'intimidant, l'engager à souscrire aux dernières conditions dictées par la Russie. Je crains fort que MM. les Français avec tout leur esprit n'aient donné dans le panneau tout du long, et tout ce qui me rassure un peu sur les fâcheux effets de cette insinuation à la Porte, si la France la lui a fait faire, comme il est fort à appréhender, ce sont les mesures que j'ai prises d'avance pour mettre les Turcs sur leur garde contre des épouvantails de ce genre. Si on ne vous en dit rien, ne faites pas même semblant d'en être informé, mais si on vous en parle, répondez que non seulement vous n'en avez aucune connaissance, mais qu'au contraire toute celle que vous avez, vous autorise à oser parier cent contre un qu'il n'y a pas un mot de vrai à toute cette histoire, et qu'elle n'a été insinuée à M. Durand, que pour l'engager lui et sa cour au faux pas de se presser de donner l'alarme à la Porte, avant d'avoir rien vérifié, et pour se servir, moyennant cela, de la France même pour engager les Turcs, en les inti-

[1] Le prince Joseph Lobkowitz fut de 1764 à 1774 ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg. Né en 1725, il devint, en 1785, feld-maréchal. Il est connu par sa passion pour la musique et par ses liaisons avec Sébastien Bach; il mourut en 1802.

IMPRIMERIE NATIONALE.

midant, à souscrire à la paix à tout prix. Vous pourrez ajouter, qu'en tout cas vous êtes bien persuadé que, si on veut que vous en écriviez à votre cour, ou que le prince de Rohan soit chargé de me prier honnêtement de le mettre en état d'informer le Roi de ce qui en est, il aura vraisemblablement à cet égard tous les éclaircissements qui peuvent intéresser S. M. Très Chrétienne, en conformité de l'amitié et de la confiance inaltérable de l'Impératrice pour la personne de ce prince.

---

222. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 20 avril 1773. — Monseigneur, le courrier Caironi m'a remis les lettres dont V. A. m'honore en date du 4 et j'ai reçu le lendemain par la poste ordinaire celle qu'Elle m'a fait la grâce de m'écrire le 7 de ce mois[1]. Le courrier est chargé de deux ouvrages désignés dans la note jointe à cette dernière lettre.

J'ai été extrêmement mortifié, Monseigneur, d'apprendre que dans les derniers envois de livres il se soit trouvé des exemplaires défectueux; j'en ai fait des reproches très vifs au libraire que jusqu'à présent j'avais eu lieu de croire un peu moins malhonnête que ne le sont la plupart de ses confrères. Je lui ai déclaré que j'en porterai plainte au chancelier de France et que je le forcerai à reprendre les exemplaires endommagés que je supplie V. A. de vouloir bien me renvoyer successivement par les courriers. Ce libraire m'a dit pour excuse que parmi les ouvrages demandés il en était dont les éditions se trouvaient épuisées et qu'il n'avait pas eu le choix sur les exemplaires restants; d'ailleurs, en vue d'obéir promptement à V. A., les achats ont été un peu précipités, mais cela n'arrivera plus; Elle ne recevra par la suite aucun livre qui n'ait été examiné feuille par feuille, et je ne m'en remettrai de ce soin qu'à moi-même. Quant au prix des livres il est considérablement renchéri depuis le nouvel impôt établi sur les papiers, et V. A. les a eus au prix courant. Lorsqu'il paraîtra quelque chose que je croirai propre à contribuer à Son amusement, j'aurai grand soin de le Lui procurer, mais je ne puis aujourd'hui Lui adresser en ce genre que trois comédies nouvelles qui ont été jouées sur le théâtre de Paris avec quelque succès.

Malgré mes plaintes, mes menaces et deux visites par semaine, que j'ai faites chez les ouvriers, il a été impossible de leur faire achever les bras en bronze, qui ne seront prêts qu'à la fin de la semaine. Le sieur

[1] Cette lettre manque.

Berthoud ne partage point la faute de ce délai et je ne puis que lui rendre justice sur les mouvements qu'il se donne pour que V. A. soit bien servie. Les précautions qu'il faudra prendre pour la sûreté de l'emballage de ces bras exigeront une caisse assez volumineuse, et elle sera d'ailleurs d'un poids trop considérable pour que les courriers puissent s'en charger. Cela étant, je me propose d'expédier ladite caisse par la voie des rouliers, à moins que V. A. ne me donne des ordres contraires que je La supplierais, en ce cas, de me faire parvenir incessamment.

Comme mon rapport à S. M. sur Madame la Dauphine sera mis sous les yeux de V. A., je crois ne rien devoir ajouter ici sur cet article et je passe à ceux qui ont trait aux affaires.

Indépendamment de ce que contient ma dépêche d'office sur l'usage que j'ai fait des ordres particuliers de V. A., je dois ajouter que M. d'Aiguillon m'a répété à plusieurs reprises qu'il ne chargera jamais M. le prince de Rohan de faire aucune ouverture, ni demande confidentielle, mais que le Roi vous saurait un gré infini, Monseigneur, si vous vouliez bien le faire informer par moi de ce qui en est de ce bruit répandu d'un prétendu arrangement entre notre cour et celle de Russie contre la Porte. Dans les conjectures actuelles et si critiques, M. d'Aiguillon me paraît très embarrassé de sa place, mais surtout fort humilié de l'obstacle que met l'Angleterre à l'armement de l'escadre de Toulon. Les contrariétés que le ministre français éprouve de toute part et les griefs qu'il a contre les cours de Londres, de Pétersbourg et de Berlin, le rendront sûrement plus attentif et plus conciliant envers la nôtre, et j'ai lieu de m'en apercevoir depuis quelque temps.

J'ai bien expliqué au chargé d'affaires d'Espagne le sens que l'on doit attribuer à la lettre de l'Impératrice au Roi Catholique, et je rejoins ici la minute qu'il a plu à V. A. de me confier. J'ai sondé le duc d'Aiguillon en lui demandant si M. le prince de Rohan avait été chargé de concourir aux démarches faites à Vienne pour l'abolition de l'ordre des Jésuites. M. d'Aiguillon m'a répondu que, ces pères ayant été expulsés de France, on ne se serait plus occupé d'eux, mais que le roi d'Espagne s'étant fait une affaire personnelle de leur entière destruction, on s'était ici prêté à cette idée par condescendance, sans vouloir y mettre de chaleur qu'autant qu'il en fallait pour ne pas désobliger la cour de Madrid.

M. de Choiseul continue à jouir dans son exil, à Chanteloup, d'une très bonne santé et, à ce que l'on assure, d'une très grande gaîté; il y a toujours chez lui une affluence des personnes les plus considérables de ce pays-ci, et on ne se rappelle pas d'exemple qu'un ministre disgracié ait conservé la considération que lui marquent le public et même les courtisans; ses ennemis, après lui avoir fait tout le mal qu'ils ont pu, le

laissent maintenant en repos. Ses dettes payées, il peut lui rester, tant en fonds qu'en viager et pensions, au delà de cent mille écus de rente. Il tient un très grand état, s'occupe beaucoup d'amusements économiques et ne prononce jamais un mot sur les affaires. Je suis bien certain qu'il sera infiniment flatté du souvenir de V. A. et je trouverai le moyen de lui en faire parvenir les marques. Il m'a toujours paru pénétré de vénération pour vous, Monseigneur, et depuis son éloignement, M. de Laborde m'a dit qu'il lui avait souvent parlé de V. A. dans des termes qui marquaient du sentiment et de l'attachement.

J'ai remis au lord Stormond la lettre qui lui était adressée. Cet ambassadeur ne paraît pas se plaire ici et je doute qu'il puisse sympathiser avec M. d'Aiguillon.

223. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 2 août 1773. — Depuis la relation du général Barco, qui m'a paru très impartiale, il en est arrivé une autre du maréchal Romanzow, adressée à M. de Stackelberg, tout à fait dans le goût russe, c'est-à-dire remplie de gasconnades, de réticences et de faussetés manifestes prouvées par la contradiction des faits mêmes qui y sont rapportés, révoltants en un mot. Ce qu'il y a de certain, au moins, c'est que les Russes ont raté leur expédition de Silistria, qu'ils ont été obligés de repasser le Danube avec toute leur armée et qu'il est impossible que cette équipée ne leur ait coûté fort cher. Mais je ne serai pas longtemps en doute à cet égard, et je verrai bientôt, par le plus ou moins d'empressement pour le rétablissement de la paix que me témoigneront les premières lettres que j'attends de Pétersbourg, si ces Messieurs se sont bien ou mal trouvés de cette expédition.

Vous avez très bien répondu, au reste, à M. d'Aiguillon sur les plaintes qu'il vous a faites du coadjuteur : *Pourquoi ne le rappelez-vous pas, si vous êtes mécontent de lui?* On ne peut pas mieux dire; faites en sorte cependant, supposé qu'il soit rappelé, que l'on ne m'envoie pas un crâne ou un impertinent: car, quoique je ne serais pas embarrassé, quel qu'il soit, de le morigéner au bout de quelque temps, je vous avoue qu'il me serait désagréable de devoir en prendre la peine.

Envoyez-moi l'ouvrage de trois siècles de notre littérature et envoyez-moi aussi un exemplaire de l'ouvrage de M. Guibert, intitulé : *Essai général de tactique.* Faites appeler aussi, je vous prie, un garçon jardinier nommé *Schmidt*, fils d'un maître jardinier que j'ai eu à Austerlitz et qui y

est mort il y a quelques années, et donnez-lui la lettre ci-jointe à cachet volant, à moins que vous n'appreniez qu'il fût devenu un mauvais sujet, ce que néanmoins je ne dois pas supposer, attendu que lorsqu'il est parti d'Austerlitz pour les pays étrangers, outre qu'il était déjà fort avancé dans sa profession, il se trouvait être un garçon bien élevé, sage et de bonnes mœurs. Prenez un peu des informations cependant sur sa conduite et les progrès qu'il doit avoir faits dans son talent chez le maître jardinier du prince de Soubise, à Paris, où il est actuellement et, supposé qu'elles soient à son avantage, comme je l'espère, et que la place de jardinier de mon jardin de Vienne lui convienne, envoyez-le-moi par Caironi que j'ai chargé de me l'amener.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher Comte, et suis comme toujours votre bon ami.

224. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 30 septembre 1773. — Vous serez surpris, mon cher Comte, de recevoir une de mes épîtres, mais au fait. D'abord je veux vous témoigner ma reconnaissance sur les peines que vous vous êtes données à l'achat des chevaux normands, dont je suis très content, et à l'envoi des journaux et autres feuilles périodiques dont vous chargez si exactement les courriers pour me les remettre. Mais en voici bien d'une autre; je viens de finir, à la Croatie et le Littoral près, la tournée de toutes les provinces héréditaires d'Allemagne et de Hongrie, et il ne me reste donc que les Pays-Bas et l'Autriche antérieure encore à parcourir. Croiriez-vous, voici une question, l'époque du printemps prochain propice, utile et convenable pour que j'aille en Souabe et de là, comme vous le savez bien, par Strasbourg le droit chemin à Paris, ou plutôt croiriez-vous plus convenable au service de S. M. et à mon instruction que j'entreprenne une autre tournée et que je diffère celle-ci à d'autres temps? Parlez-moi là-dessus franchement; je n'ai d'autre intérêt que d'être utile et de m'instruire et comptez ma curiosité et mon plaisir pour rien, quand il s'agit de ceux-là.

Mais, si peut-être vous croiriez ce voyage convenable, en voici en gros l'ébauche. Je partirais vers la fin d'avril, je passerais le Tyrol; j'irais le long du lac de Constance en Souabe, dans les villes forestières et de là le long du Rhin à Fribourg et ensuite en France. Cette première tournée prendrait vers trois semaines et peut-être, vu les neiges, je serais obligé de la laisser pour le retour. Me voici donc à Paris ou pour mieux dire à

Versailles. Combien de temps me faudra-t-il pour témoigner au Roi et à ma sœur mes attentions? Ensuite combien de jours le matériel de Paris me mangerait-il, enfin de combien de semaines croiriez-vous que je devrais avoir à disposer pour aller de Paris en Bretagne, de là à Brest, Lorient et, longeant la mer, à Bordeaux, de là à Toulouse, Marseille et revenir sur Lyon, en employant toute la journée et néanmoins en ne pas manquant les buts principaux, savoir : la marine, le commerce, les manufactures, et surtout de juger de la richesse et fertilité du pays, de sa population et par conséquent plus de ses ressources que de sa force actuelle. Devrais-je retourner encore à Versailles ou pourrais-je de Lyon, en droiture par Bâle, revenir en Souabe? Voici bien des questions, mon cher Comte, que je vous prie de m'éclaircir, elles me serviront de règle dans les dispositions préalables que je pourrais faire. Jusqu'à cette heure personne n'en sait rien et je ne puis répondre si mes occupations et les circonstances du moment me permettront pour le printemps prochain cette absence pour laquelle je compte quatre mois. Enfin faites-moi le plaisir de me faire une petite idée selon ce canevas, et surtout n'oubliez point que toute fête ou festin et étiquette doit être bannie. Si je dois voir les choses pour les juger, elles ne doivent point être masquées; je croirais même qu'il serait plus conséquent que je logeasse dans quelque auberge ou en chambre garnie à Paris que de me loger chez vous, vu l'effet du plus grand incognito que cela ferait. Je fais excuse de la peine que je vous donne par cette commission, mais croyez que je vous en serai très obligé et que c'est avec une vraie estime que je serai toujours. . . . .

---

225. — MERCY À JOSEPH II.

Fontainebleau, ce 17 octobre 1773. — J'ai reçu dans la nuit du 13 au 14 de ce mois les très gracieux ordres de V. M. I. en date du 30 septembre. Je suis pénétré de la clémence avec laquelle Elle a daigné envisager mon zèle dans les moyens employés à tâcher de Lui procurer de bons chevaux. Si toutes les circonstances s'étaient trouvées moins défavorables à cette emplette, V. M. aurait été mieux servie et j'ose me flatter que dans la suite j'y réussirais avec plus de succès. Je suis souvent aussi embarrassé que honteux de la médiocrité des brochures qui parviennent chaque mois sous les yeux de V. M., mais dans cette époque ingrate les productions littéraires de ce pays-ci ne ressemblent que trop à ce qui s'y passe en tout genre, et les esprits y paraissent aussi engourdis que les choses.

Quant au projet de voyage de V. M. en France, je crois ne pouvoir

mieux obéir à l'ordre qu'Elle daigne me donner qu'en joignant ici sur cet objet des observations séparées, qui se trouveraient rédigées avec plus de détails si la prompte expédition du courrier n'y avait mis obstacle ainsi que le défaut des cartes et du livre des postes que je n'ai point ici avec moi. Je me permettrai encore une remarque fondée sur la connaissance que je crois avoir du local et de l'ensemble de cette cour : c'est que, soit par rapport à Madame la Dauphine, soit relativement au bien du service de V. M., sa présence ici ne peut manquer de produire des effets inappréciables et de la plus grande utilité. Comme V. M. daigne me marquer que, jusqu'à présent, Elle n'a communiqué son projet à personne, j'ai cru devoir m'abstenir de faire la moindre mention dans mes rapports ni des ordres qu'il a plu à V. M. de me donner, ni de la façon dont je me suis mis en devoir de les remplir.

Je suis aux pieds de V. M. et dans la plus profonde soumission.

Observations
sur le projet de voyage de Sa Majesté l'Empereur.

Dès que S. M. ne veut employer que quatre mois à son voyage et le commencer au mois d'avril, il paraît qu'il sera plus convenable de ne voir de l'Autriche antérieure que cette petite partie qui se trouve sur la route d'Augsbourg en France, et de réserver la visite des villes forestières et du Tyrol pour le retour, n'étant point douteux que le mois de juillet n'y soit infiniment plus favorable pour traverser un pays de montagnes que le mois d'avril pendant lequel les neiges ou leurs fontes imprévues ferment souvent les passages plusieurs jours de suite. D'ailleurs, l'intention de S. M. étant moins d'être spectateur du luxe et des plaisirs de la ville de Paris que d'y examiner les objets d'industrie et d'utilité, le printemps est la saison la plus convenable. La nature est alors dans son beau pour voir les environs, et les savants ainsi que les artistes les plus fameux ne quittent guère la ville dans ce temps-là.

Quant à la durée du séjour de V. M. à Versailles, il est certain qu'il paraîtra toujours trop court à Madame la Dauphine. Mais s'il était prolongé quelque temps de suite, il est probable que le Roi en serait gêné. Cela ne pourrait arriver si, vu la proximité de Paris, S. M. se décidait à faire plusieurs voyages séparés à Versailles. S. M. et Madame la Dauphine auraient d'ailleurs occasion de se voir souvent soit à Paris, soit à Marly, la Muette, Bellevue, Choisy, supposé qu'il plût à l'Empereur de donner un coup d'œil à ces maisons royales. La route de Paris en Bretagne passant par Versailles, S. M. pourrait alors s'y arrêter encore une fois à son dernier voyage pour faire ses adieux au Roi, et dès lors sans inconvé-

nients S. M. pourrait, après sa tournée en France, repasser de Lyon par Bâle et en Souabe.

Sans comprendre les jours que Versailles absorbera, et en se réduisant à l'inspection des objets les plus intéressants, il faudrait au moins dix à douze jours pour examiner le matériel de la ville de Paris et de ses environs.

Sur la route de Paris à Brest il n'y a rien de remarquable, à moins qu'il plût à S. M. de se détourner sur la droite pour voir Saint-Malo et les singularités physiques de ce port qui n'est plus, comme il était autrefois, la pépinière et l'école des armateurs français.

Lorient qui méritait d'être vu, ne le mérite peut-être plus depuis l'abolition de la Compagnie des Indes, les magasins étant abandonnés et vides ainsi que les arsenaux. S. M. pourrait donc aller droit à Nantes. Cette ville fait un grand commerce qui cependant n'est pas comparable à celui de Bordeaux. Cette dernière ville est la mère nourricière des colonies françaises et trafique dans toutes les parties de l'Europe. On peut y voir tout ce qui concerne la marine marchande; S. M. y a un consul négociant qui possède toutes les connaissances relatives à cette partie.

Entre Bordeaux et Toulouse, en se détournant à droite, il y a Rochefort, siège d'une marine royale établie par Louis XIV, mais si fort déchue qu'elle ne mérite guère que l'on se détourne pour la voir. Après Toulouse il y a le canal de Languedoc fameux par son utilité, par la hardiesse de l'entreprise et par l'habileté de l'exécution. De là jusqu'à Marseille il n'y a que la beauté du climat et quelques fabriques à observer.

S. M. a un consul à Marseille instruit de tout ce qui concerne le commerce de cette ville, qui est dirigé principalement vers le Levant.

Après Marseille il y a Toulon, siège de la marine royale pour la Méditerranée.

Lyon a un commerce de manufactures et des établissements municipaux qui pourront occuper l'Empereur pendant quelques jours.

Cette grande tournée pourrait se faire, sans trop se presser ni fatiguer, dans l'espace de deux mois au plus. Il y a une autre route de Paris à Brest par Orléans, Blois, Tours et Angers; on fait plusieurs postes sur une digue construite pour arrêter les débordements de la Loire; c'est un ouvrage considérable et le pays passe pour être le jardin de la France; mais cette route est plus longue et ne conduit pas à Saint-Malo.

Le voyage de S. M. à Paris sera certainement très agréable au Roi, à la cour et à la nation en général; il pourrait y avoir quelque différence pour la tournée de S. M. dans les provinces, et il est à présumer qu'on cherchera à y masquer bien des choses, soit dans la crainte que l'Empereur ne les voie dans un état bien différent de celui où elles pourraient

et devraient être, soit par l'impression d'une opinion, qu'il n'y a pas encore eu moyen de détruire tout à fait et qui consiste dans le doute sur le degré de bienveillance que S. M. accorde à la nation française.

Quant au plus grand incognito que S. M. voudrait observer, il ne peut avoir lieu que relativement, absolu de tout cérémonial et de toutes fêtes et festins. La nation est d'ailleurs trop active, trop empressée pour que S. M. l'Empereur puisse être deux heures à Paris sans que toute la ville ne le sache et ne soit en mouvement. Non seulement le logement n'y ferait rien, mais si S. M. prenait le sien dans un hôtel garni, tous situés dans les rues les plus passantes et dont les entrées sont mal disposées pour arrêter la foule, il en résulterait que les environs d'un pareil hôtel deviendraient inabordables par l'affluence du peuple qui s'y établirait jour et nuit. S. M. en éprouverait des inconvénients absolument insupportables qui n'auront point lieu si S. M. daigne agréer l'hôtel de son ambassadeur, lequel hôtel réunit les avantages de l'abord et de l'emplacement [1].

226. — MERCY À KAUNITZ.

Fontainebleau, le 17 octobre 1773. — Monseigneur, le courrier d'aujourd'hui est chargé d'une caisse contenant les objets que V. A. a ordonnés par la note du 8 septembre. J'avais trouvé huit feuilles défectueuses dans le théâtre de Molière et deux feuilles dans la nouvelle bibliothèque de campagne; je les ai fait changer et ne cite ce trait que pour exposer à V. A. l'infidélité et la négligence des libraires de ce pays-ci.

Je viens de recevoir la note de V. A. en date du 20 septembre; les livres qu'Elle désigne seront envoyés par le premier courrier.

Malgré les communications de M. d'Aiguillon, je vous avoue, Monseigneur, que je ne crois pas, à beaucoup près, voir clair dans l'aventure du comte de Broglie [2]; il y a à tout cela tant de tortillage et d'obscurité, que l'on est embarrassé à définir, s'il s'agit réellement d'une affaire d'État ou de quelques intrigues personnelles. Ce qu'il y a au moins de plus décidé

[1] Depuis son arrivée à Paris en 1766, le comte de Mercy habitait le palais du Petit-Luxembourg qu'il louait au prince de Condé moyennant 15,000 livres par an.

[2] A la suite d'une altercation très vive avec le duc d'Aiguillon, le comte de Broglie avait écrit au ministre une lettre encore plus vive. Celui-ci lut la lettre en plein conseil et se plaignit si fortement de l'insolence du comte de Broglie que le Roi fut obligé d'exiler à sa terre de Ruffec le directeur de sa correspondance secrète, qui ne s'en poursuivit pas moins activement.

c'est que nous sommes débarrassés de ce brouillon de comte de Broglie et que de longtemps il ne reparaîtra sur l'horizon politique.

S. M. persiste à vouloir que le coadjuteur[1] parte avant la fin de l'année; ses parents ont demandé un congé pour cet ambassadeur; M. d'Aiguillon ne l'a ni accordé ni refusé. Peut-être ce dernier, sachant la position du coadjuteur, ne serait-il pas fâché que S. M., par impatience, fît un éclat; il serait plus commode à M. d'Aiguillon d'écraser un de ses ennemis par les mains de l'Impératrice. Je vais parler à M. de Soubise et tâcher d'accélérer le retour de l'ambassadeur sans qu'il en résulte de tracasseries.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

P. S. V. A. verra par mon rapport à S. M. qu'il n'y a rien d'essentiel à dire sur Madame la Dauphine.

227. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 6 novembre 1773. — Mon cher comte Mercy, je vous suis fort obligé pour les points que vous avez voulu m'envoyer au sujet de mon voyage en France et suis véritablement honteux de vous donner tant de tracas avec cette bagatelle; mais ce qui me console, c'est qu'au moins je ne vous en donnerai qu'une fois à ce sujet dans ma vie. Je vous joins ici des points que, sans ordre ni suite, j'ai vite dictés; vous y verrez à peu près avec plus de détail ce que j'en pense et les points de vue que je me propose. Combattez, taillez, ajoutez, tranchez tout ce que vous voudrez à votre aise, je ne suis aucunement entêté de mes idées. Vous avez bien fait, mon cher Comte, de n'en rien toucher dans vos dépêches; quoique, comme vous sentez bien, S. M. est informée en plein de mon idée et de mes démarches, et j'en parlerai au premier jour au prince de Kaunitz; c'est une affaire encore si éloignée et si capable d'être dérangée par les moindres événements et en outre si peu relative, tant qu'on la médite, aux affaires générales et politiques, qu'elle peut, je crois, se régler ainsi sans commettre des départements dans des affaires si vétilleuses. Répondez, je vous prie, avec franchise, mais ne vous étendez dans la durée de ce voyage qui ne pourra se régler que sur les lieux et selon les objets et les circonstances. Adieu, mon cher Comte, ce ne sera pas un petit agré-

[1] Le coadjuteur, le prince Louis de Rohan, dont Marie-Thérèse, choquée du ton et de la façon de vivre de ce prélat libertin, exigeait le départ.

ment pour moi que d'avoir le plaisir de vous revoir et de jouir de votre agréable compagnie. Croyez-moi toujours...

---

228. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le .. décembre 1773[1]. — Je joins ici mes remarques aux observations qu'il a plu à V. M. I. de me faire parvenir; je les ai transcrites les unes à côté des autres pour rendre les objets plus présents et plus faciles à saisir d'un coup d'œil; mais tout cela se réduit à un point de certitude qui est que lorsque V. M. se trouvera à Paris, à Versailles ou dans les provinces de France, quelles que soient les petites difficultés que les idées propres du Roi ou l'empressement de la nation pourraient opposer à la forme simple et unie sous laquelle V. M. se propose de paraître ici, il faudra cependant bien que l'on finisse par se prêter aux volontés de V. M. et je ne suis nullement en peine de l'efficacité des moyens que j'emploierai dans chaque circonstance momentanée pour effectuer l'accomplissement exact et précis des ordres que V. M. daignera me donner.

Le désir et le bonheur de me voir aux pieds de mon auguste maître ne me font point illusion sur l'utilité du voyage de V. M. en France. D'après ce que me dictent mon faible jugement, ma fidélité et mon zèle, je crois que les raisons de politique et les avantages de Madame la Dauphine s'accordent parfaitement sur l'exécution d'un projet qui va mettre sous les yeux de V. M. une infinité d'objets très intéressants à combiner dans l'inspection d'une monarchie aussi remarquable que l'est celle-ci par la nature et le contraste du bien et du mal qui en forment la constitution.

Remarques sur les points d'observation.	*Points d'observation.*
	1° S. M. s'est déterminée à suivre le conseil de M. le comte de Mercy et d'aller tout de suite, sans passer par le Tyrol, en droiture par Gunzbourg à Fribourg et de là par Strasbourg, Nancy à Paris. Son arrivée à Paris serait donc à peu près vers la mi ou la fin avril.
2° Sur l'article de l'incognito il faut	2° Pour observer le plus exact inco-

[1] Le quantième manque dans l'original.

partir du principe qu'il ne peut avoir lieu qu'à l'égard de ses effets extérieurs, et que l'incognito réel est absolument impraticable. Il est moralement impossible que S. M. voie le Roi, Madame la Dauphine et la Famille Royale sur le ton qui sera inséparable de ces entrevues sans que la Cour et, le moment après, la Ville sachent à quoi s'en tenir. S. M. doit donc s'attendre, quelque précaution que l'on puisse prendre pour cacher sa marche, à trouver sur ses pas un grand concours de monde, et que ce concours sera presque continuel dans les environs de l'hôtel qu'Elle occupera. Cet inconvénient sera d'autant plus inévitable que la haute et juste idée que la nation a conçue de S. M. ajoutera beaucoup à sa curiosité naturelle; mais il dépendra du bon plaisir de S. M. d'écarter tous dîners, soupers et fêtes quelconques, et généralement toute démonstration extérieure de ce qui est dû à son auguste rang. Une des premières instances que le Roi fera certainement à l'Empereur, sera de dîner et souper familièrement avec la Famille Royale, quand et aussi souvent que cela pourra convenir à S. M.

gnito pendant tout son séjour et pour, en même temps, profiter de toutes les heures du jour, Elle dînera toujours chez Elle et par conséquent ne sera pas dans le cas de pouvoir recevoir ni dîners, ni soupers, ni fêtes quelconques, soit-ce de la part des princes du sang, ni des ministres, le cas seul excepté si l'occasion se donnait de souper familièrement avec quelqu'un de la Famille Royale. Elle ne pourra en outre accepter ni logement ni service quelconque de la part de la Cour.

3° Le logement et les carrosses dont il plaira à S. M. de se servir n'ajouteront et n'ôteront rien à l'espèce d'incognito susdit. Il est seulement à observer que si Elle logeait en ville, cela pourrait causer une impression défavorable à son ambassadeur, vu que l'étendue de l'hôtel qu'il occupe étant connue, on sait que S. M. pourrait y loger, sans le déplacer en aucune manière, même une partie de la suite de l'Empereur pourrait y loger sans déplacer personne. Il ne s'agirait que d'être prévenu sur la qualité et le nombre des personnes qui composeront cette suite, ce

3° Si des raisons pour ainsi dire invincibles, et que M. le comte de Mercy doit le mieux savoir, s'opposaient à ce que S. M. loge dans un hôtel garni, il faudrait toujours en prendre un pour toute la suite, et S. M. pourrait par là tromper l'attente du public, en logeant seule pour sa personne dans une couple de chambres chez l'Ambassadeur; bien à remarquer qu'il ne lui donnerait pas son appartement et continuerait à y rester comme toujours. Pour à Versailles, si S. M. y avait à faire séjour, Elle ne pourrait loger dans aucune maison de la Cour ni de parti-

qui est nécessaire dans tous les cas, même dans celui où S. M. persisterait à vouloir que pour sa suite il soit loué un hôtel garni, qui sera très facile à trouver très à portée de l'hôtel de l'ambassadeur où S. M. daigne agréer un logement.

4° D'après l'observation 2°, il paraît que ce serait en vain que S. M. quitterait les marques des ordres dont Elle est le chef; peut-être même y aurait-il quelque inconvénient à cela. A l'égard de l'habillement, l'uniforme n'étant d'usage ici que pendant le service actuel, S. M. paraîtra vouloir bien avoir égard aux usages du pays si Elle n'en porte point. En revanche, un ou deux habits de saison, tels que velours ras ou autre étoffe de printemps, quelque simples qu'ils puissent être et un surtout de drap gris pour monter à cheval, en cas que S. M. veuille assister à la chasse du Roi, rempliront très convenablement les vues qu'Elle se propose à ce sujet.

5° Il y a toute apparence que le plan de S. M. a dessein de suivre à Versailles, sera le plus agréable au Roi et à la Famille Royale. Il paraît seulement nécessaire qu'en son temps l'ambassadeur de S. M. soit autorisé à le proposer d'avance. Il conviendra aussi qu'ensuite le Roi et Madame la Dauphine soient prévenus sur l'heure où S. M. comptera se rendre à la première entrevue. L'ambassadeur pourra les en prévenir sous le secret afin d'écarter de Versailles toute affluence incommode. A l'égard des ministres du Roi et étrangers, des maréchaux de France et autres premiers personnages de la Cour, l'ambassadeur pourra leur faire entendre de la part de S. M. qu'Elle espère encore bien les voir, soit à la Cour ou à quelque autre occasion, mais

culier, mais on y prendrait quelque hôtel garni.

4° Pour rendre l'incognito encore plus saillant, Elle ne compterait porter, pendant tout le temps qu'Elle serait en France, aucun ordre, ni point d'uniforme, mais des habits aussi simples et unis que possible, sans paraître ridicule; sur quoi Elle désire savoir l'opinion de M. le Comte, comme ils devraient être à peu près arrangés.

5° Dès qu'Elle arrivera, Elle se rendra tout de suite à Versailles chez Madame la Dauphine et se fera présenter par Elle au Roi et à la Famille Royale, et dès ce moment Elle ne désire autre chose que d'y être regardée et traitée comme l'enfant de la maison et désire, par conséquent, que le Roi ne dérange en rien son train de vie accoutumé, mais l'admette à en participer, lors et comment bon lui semblera, que la vie de la Cour ne se dérange en rien et que Madame la Dauphine, de même que tous les autres, continuent à suivre leurs usages, desquels S. M. désire d'être témoin.

que, comme Elle compte ne recevoir aucune visite, ils Lui feront plaisir de ne pas gêner l'incognito en se rendant chez Elle. On pourrait faire parvenir la même insinuation aux princes du sang.

6° Les circonstances et le bon plaisir de S. M. décideront du plus ou du moins de séjour qu'Elle voudra faire à Versailles.

6° Elle trouve très juste l'idée de M. le comte de Mercy de ne faire séjour, que ce que la décence exigera, à la Cour, mais de s'y rendre plusieurs fois plutôt à différentes reprises de Paris.

7° Il est sans conséquence quels que soient les chevaux et les carrosses dont S. M. se servira, pourvu que la simplicité ne soit pas trop marquée et ne paraisse point vouloir contraster avec le luxe de la Cour et de la Ville.

7° Pour l'équipage dont S. M. se servirait pour aller à Versailles, Elle ne pourrait accepter l'équipage de l'ambassadeur, mais se servirait de chevaux de poste, de même qu'à Paris on devrait se pourvoir d'une couple de voitures de remise les plus simples et des plus communes à tous les autres étrangers qui s'en servent.

8° Cet article renferme plusieurs objets sur lesquels il y a des observations à faire séparément : 1° L'administration de la justice en France est d'un détail immense et très compliqué; pour se former une légère idée de la forme des procédures on a coutume d'aller assister à une vacation du Parlement. On y entend plaider les avocats et on y voit opiner les juges dont le Premier Président annonce ensuite le résultat. On choisit ordinairement un jour où l'avocat général résume une cause intéressante. S. M. en demandant même le rapport d'une cause de cette espèce, pourrait y assister dans une tribune ou loge qui s'appelle la *Lanterne* et y garder le plus parfait incognito quant à tout cérémonial; mais ce tribunal était fort déchu de son ancienne réputation, même avant la création du nouveau Parlement, qui est encore bien inférieur à l'ancien. Il y a à Paris différentes autres cours et chambres souveraines et subalternes qui jugent des affaires de leur ressort; il est libre

8° Les objets essentiels dont S. M. veut s'occuper dans le voyage qu'Elle projette sont de voir Madame la Dauphine, de juger de sa situation pour le présent et pour l'avenir, de faire la connaissance du Roi et du Dauphin, de voir la Cour et la façon d'y vivre; de voir à Paris le matériel et sa situation physique, les plus belles choses en fait d'arts qui existent, les objets matériels, surtout les établissements publics qui y sont, autant qu'on peut, la forme du gouvernement, l'administration de la justice, le barreau et les autres objets de curiosité. Pour obtenir ces premiers points de vue il faut qu'Il voie la Cour dans son état naturel; pour les seconds, à Paris même, il faudra d'abord ne jamais annoncer son arrivée dans aucun lieu, mais ne le déterminer que le moment que l'on se met en voiture; par là on évite toutes les réceptions, on ne gêne personne et on voit les choses comme elles sont. Cela s'entend par exemple de l'établissement des Invalides, de l'Hôtel-Dieu et de

mais peu d'usage d'aller entendre leurs plaidoyers. 2° Il y a plusieurs académies à Paris dont les principales sont la Française, celle des Sciences et celle des Inscriptions et Belles-lettres. Toutes trois n'admettent d'assistants étrangers qu'aux séances publiques qui se tiennent à leur rentrée après le dimanche de Quasimodo et après la Saint-Martin, de sorte qu'il n'y en aura pas pendant le séjour de S. M. à Paris; mais il n'est pas douteux que ces académies brigueront elles-mêmes l'honneur de recevoir S. M. dans quelque séance extraordinaire; mais dès lors il sera difficile d'éviter toute espèce d'hommage et de sauver l'incognito. 3° L'Académie de peinture et de sculpture, l'Hôtel des Invalides, l'Hôtel-Dieu, la manufacture des Gobelins, les ateliers des plus fameux artistes, les maisons royales et autres de campagne pourront être vus de la façon que S. M. le désire. L'École militaire fait faire en public l'exercice à ses élèves tous les dimanches et l'exercice se fait au feu chaque premier dimanche du mois. S. M. pourra y assister et en voir en même temps l'hôtel sans en prévenir personne. Il dépendra de même d'Elle d'aller aux spectacles de la manière qu'il Lui plaira, mais Elle ne pourra voir la galerie des plans et celle de la marine sans faire prévenir les ministres des deux départements. Il faut aussi un ordre du Ministre pour avoir l'inspection de la fabrique de porcelaine de Sèvres; ces formalités n'apporteront cependant aucun obstacle à l'incognito de S. M.

9° Rouen ne présente absolument rien d'intéressant; mais la Normandie est une des plus riches et des meilleures provinces de la France, tant par l'industrie de ses habitants que par ses prairies, ses haras, etc. Si c'est l'inten-

l'assemblée de l'Académie française où S. M. ne voudrait recevoir ni compliments, ni allocutions quelconques, mais s'y rendre le jour qu'on l'attendrait le moins à une séance ordinaire. Quant aux autres objets matériels, Elle ne désirerait que de voir les plus beaux édifices, une ou deux, reconnues pour les plus belles maisons de campagne, chaque espèce de spectacle une fois, où Elle se rendrait au même lieu où vont tous les étrangers et s'y confondrait dans la foule. Il ne compte aucunement faire des connaissances de Parisiens ou de Parisiennes pendant le peu de jours qu'Il y resterait et, par conséquent, ne désire aucunement d'être admis à des sociétés, quelque agréables qu'elles puissent être. Il ne renonce pas pour cela de voir les personnes surtout intéressantes et d'esprit qui se trouveront sur son chemin ou que le hasard Lui fera rencontrer, et si cela ne Lui paraissait pas trop barbare, Il ne serait pas même curieux de voir personnellement les savants reconnus et qui Lui paraissent toujours meilleurs à lire qu'à être vus, quand on ne peut continuer leur connaissance.

Voilà fort en gros les points de vue que S. M. se propose et qui s'éclairciront très facilement d'occasion en occasion, quand S. M. se trouvera sur les lieux.

9° Il en est de même pour la tournée que S. M. compte de faire dans les provinces. Son étendue et sa marche ne pourront se déterminer qu'à Paris même et en attendant Elle prévient seulement M. le Comte que de Paris

tion de S. M. de traverser cette province et de se rendre ensuite par Saint-Malo et Rennes à Brest, ce serait à pure perte qu'Elle reviendrait ensuite sur l'Orléanais pour gagner Bordeaux, en remontant une partie de la Loire. Au reste, suivant l'ordre de S. M., Mercy fournira un recueil de tout ce qu'il y a d'intéressant à voir dans le matériel des provinces que S. M. se propose de parcourir, et il mettra ce recueil à ses pieds lorsqu'Elle sera à Paris. Le livret des postes, joint ici, indique les routes et les distances.

Elle compte se rendre à Rouen, traverser la Normandie, aller à Brest, à Nantes, passer l'Orléanais, remonter peut-être un peu la Loire, de là se rendre à Bordeaux, de là à Toulouse, ensuite Montpellier, Marseille, Toulon et de là remonter par le Dauphiné à Lyon. Dans ces provinces, le vrai état de la France, sa culture, sa population, son industrie, ses manufactures, son commerce, sa marine, son gouvernement, l'accomplissement et les fruits des belles choses qui s'écrivent, fera son objet principal et Elle ne veut point annoncer la tournée qu'Elle fera pour qu'on Lui masque aussi peu que possible la vérité, recevant nulle part aucun honneur et se logeant partout dans les auberges qu'Elle trouvera. Le comte de Mercy L'obligera néanmoins beaucoup, si en attendant il veut faire collection des objets matériels et formels à voir dans toutes ces provinces et Lui fournir un abrégé de la distance des lieux.

10° Tout le contenu de cet article dépendra entièrement du bon plaisir de S. M.

10° Quant à la partie militaire, S. M. se contentera de voir les établissements et écoles établis, de même que les forteresses en gros, qu'on Lui fera voir, et les troupes seulement en quartier dans les différentes villes où Elle passera. Elle tâchera de se trouver aux parades et exercices journaliers que sans cela on y fait, et Elle désire qu'on ne rassemble pas pour Elle des camps, ni autre corps de troupes. Pour la partie de la Marine, Elle voudrait la voir en détail, tant la marchande, pour juger de son étendue, que la royale et celle de guerre pour juger de sa force.

11° Il dépendra pareillement de S. M. de garder l'incognito dans les provinces de la même manière et sur le même pied qu'à Paris, n'étant point à supposer que les intendants et com-

11° Il s'entend de soi-même que dans la tournée que S. M. fera dans les provinces, le même incognito s'observerait strictement et que S. M. ne recevrait aucune invitation, aucuns

mandants puissent ignorer l'arrivée et le passage de S. M.; mais ils pourront s'abstenir de toute démonstration extérieure. Il sera même bon que la chose soit ainsi, parce que S. M. sera mieux mise à portée de tout voir. On peut à cet égard s'en reposer sur le caractère de la nation qui préférera la vanité d'avoir communiqué quelque notion à un grand prince, à la prudence qu'il y aurait peut-être à lui cacher de certains objets.

12° Il y a des endroits où S. M. ferait très mauvaise chère si Elle n'avait pas de cuisinier à sa suite. Il sera même quelquefois nécessaire de se munir de provisions de bouche, surtout de vin, pour éviter les dangers du vin falsifié.

Il reste à ajouter à l'article précédent que, s'il était plus agréable ou plus commode à S. M. de porter un uniforme, Elle pourrait sans le moindre inconvénient le reprendre pour son voyage dans les provinces. L'intention de ne se loger que dans les hôtelleries est une suite naturelle de la méthode que S. M. se propose d'arriver inopinément partout. Il serait cependant nécessaire qu'Elle se fît toujours précéder par un courrier intelligent qui arrêtât les logements et les fît un peu arranger.

13° Quant à la manière d'annoncer le voyage de S. M. en France, il semble analogue à la façon dont Elle se propose d'y paraître, de ne déclarer d'abord que son intention d'aller visiter l'Autriche antérieure. Elle pourrait ensuite et peu de jours avant son départ de Vienne dire à l'ambassadeur de France qu'ayant réfléchi que la tournée qu'Elle allait faire La conduisait aux frontières de la France, Elle cédait au désir qu'Elle avait depuis longtemps de faire la con-

honneurs et logerait toujours dans les auberges.

12° Il serait à savoir si dans la plupart de ces villes on est assez bien servi pour n'avoir pas besoin de cuisinier avec soi.

13° S. M. désirerait savoir ce que M. le comte de Mercy croirait le plus convenable, ou que S. M. annonce d'avance son voyage, ou que l'on n'en dise rien jusqu'au moment de l'exécuter, et que même S. M. prendrait à Vienne le prétexte d'aller en Haute-Autriche et de là, passant rapidement jusqu'à Fribourg, se trouverait à portée de l'annoncer peu de jours avant son arrivée en France. C'est à M. l'Ambassadeur à décider là-dessus S. M., et

IMPRIMERIE NATIONALE.

naissance personnelle du Roi Très Chrétien. S. M. daignerait en même temps envoyer ses ordres à son ambassadeur à Paris, pour en prévenir le Roi, et dès lors il aurait soin de préparer les esprits au strict incognito que S. M. a dessein d'observer. On pourrait d'abord user du même secret au sujet de l'intention de S. M. de voir les provinces intérieures du royaume. Quelques jours après son arrivée Elle pourrait Elle-même en faire la première ouverture au Roi, comme d'une idée suggérée par le désir et l'occasion de voir par Elle-même les détails d'une marine militaire et marchande. Elle annoncerait par là un seul objet fixe qui La conduirait, par une espèce de nécessité accessoire, dans les provinces du milieu ou du nord de la France. Après avoir vu à Bordeaux et à Brest des armements pour l'Océan, Elle pourrait témoigner la même curiosité pour les armements qui se font à Toulon et Marseille pour la Méditerranée, et le chemin de Bordeaux à Toulon La conduirait naturellement par les provinces méridionales du royaume. De cette façon Elle ferait tout le tour de la France en ne paraissant avoir eu qu'un seul objet en vue. Il est vrai qu'en suivant ce plan, il y aurait quelque inconséquence à passer par Rouen. Les deux seules routes qui paraîtraient analogues audit plan seraient ou d'aller par Alençon, ou de prendre par Orléans et Tours; la première traverse une partie de la Normandie, l'autre suit la levée de la Loire.

14° S. M. trouvera ci-joint le meilleur traité qu'on a pu se procurer sur ce qui peut mériter quelque attention à Paris et dans les provinces.

en même temps s'il croit convenable et nécessaire d'annoncer d'avance toute la tournée que S. M. voudrait faire ou non dans les provinces.

14° S. M. désirerait aussi que M. le comte voulût Lui désigner les meilleurs livres de descriptions de voyage qui existent de la France.

229. — JOSEPH II À MERCY.

Le 31 décembre 1773. — Je suis vraiment fâché, mon cher Comte, des peines que vous vous donnez pour mon projet de voyage à Paris. Que ne sera-ce pas, s'il s'effectue, puisque vous devez être seul mon guide et que c'est avec vous et par vous uniquement que je compte arranger toute chose et surtout m'instruire. S. M., à laquelle j'ai présenté votre réponse, en est aussi satisfaite que je vous en suis obligé. Je compte donc, quand l'occasion s'en présentera, d'en profiter, et je me réglerai à peu près selon son contenu qui est aussi clair que satisfaisant. Mais je suis bien éloigné de vous en pouvoir encore garantir la certitude qui dépend d'une infinité de circonstances tant internes qu'externes, et dont les premières sont malheureusement bien plus embrouillées encore que les dernières. Ainsi je n'en dirai rien encore, pas même à ma sœur, et je m'arrangerai doucement sans bruit pour être prêt à adopter le parti quelconque qui me paraîtra le plus utile et où je pourrais le mieux servir l'État et S. M.; mon plaisir ne sera jamais qu'un accessoire.

Adieu, mon cher Comte, croyez-moi bien sincèrement, avec toute l'estime que vous méritez, votre fidèle...

230. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, 1er janvier 1774. — Mon cher Comte, je viens de recevoir votre lettre par le courrier du mois et vous suis très obligé pour les recueils que vous continuez à faire des choses intéressantes au voyage que je médite de faire un jour dans le pays que vous habitez. Je ne me trouve pas en état de vous en marquer le temps encore, et si des devoirs ou des changements dont on parle me retenaient ou me rendaient utile ici, je laisserais là pour d'autres temps tout ce beau projet.

Quant à Madame la comtesse du Barry, je crois que ses titres et le rang qu'elle a à la cour, doivent régler ma conduite à son égard. Elle est comtesse; elle fait la dame; qu'ai-je à éplucher pourquoi le Roi la décore de titres? Je compterais, sauf votre meilleur avis, ni la fuir, ni la rechercher, mais lui témoigner les politesses, avoir pour elle les mêmes égards comme pour toutes les autres et lui parler en compagnie comme je ferai avec le reste de la compagnie où je me trouverai.

D'affaires, hors que le Roi en personne ne me dise de Lui en parler, certainement aussi peu que vis-à-vis de toutes les autres personnes et

même des ministres, je ne m'en aviserai point. Je serai M. le comte de Falkenstein et rien d'autre certainement. Pour des soupers vous savez que, selon mon système, je n'en puis recevoir de personne; ainsi elle sera dans le même cas, hors que le Roi n'en soit et m'engage en personne.

Voilà, en peu de mots, ce que je pense à son sujet. Vous qui connaissez mieux les convenances de ce pays-là, vous réglerez en cela, comme dans toutes les autres occasions, mes démarches. Je vous prie de faire parvenir avec la caisse des protocoles, dont le courrier est porteur, aussi le paquet ci-joint au maréchal Lacy. Adieu, mon cher Comte, portez-vous bien et croyez-moi bien sincèrement votre.....

231. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, 3 janvier 1774. — Je vous remercie, mon cher Comte, de tout ce que vous m'avez envoyé par Gergowicz. Les deux mémoires du sieur de Beaumarchais m'ont réellement fort amusé, et vous me ferez plaisir de m'envoyer pareillement ceux qui me paraissent devoir venir encore par la suite. Rien de plus satisfaisant, tant pour le moment que pour la perspective, que ce que vous mandez à l'Impératrice au sujet de Madame la Dauphine. Je suis assez satisfait aussi de la façon dont s'explique et se conduit actuellement M. d'Aiguillon, et je vous avoue, qu'attendu ses successeurs possibles ou apparents, je serais fâché qu'il fût déplacé. Dites-lui de ma part, que jamais ma cour n'a fait la moindre démarche, ni n'a même pensé un moment chose quelconque, qui ne soit parfaitement conforme à ses sentiments invariables pour son alliance avec le Roi, auquel personnellement, ainsi qu'à son système politique avec lui, elle est invariablement attachée. Qu'à charge de revanche la France peut compter sur la fidélité et l'amitié même la plus sincère de notre part. Que cette juste réciprocité de sentiments et de procédés supposée, en y réfléchissant de sang-froid, il sentira qu'il ne peut pas même nous convenir de penser différemment, et que je le prie moyennant cela de ne jamais se permettre aucun doute sur notre sujet, et que je m'offre volontiers dans les cas où on pourrait chercher à lui en donner, à lui fournir tous les éclaircissements qu'il pourrait désirer pour sa tranquillité, lorsque honnêtement et amiablement il jugera à propos de m'en faire demander *par votre canal.*

Envoyez-moi, je vous prie, mon ami, sur ce qui sort de la presse en France tout ce que vous jugerez pouvoir m'intéresser, ou m'amuser, car j'ai grand besoin de l'être, et surtout aimez toujours un peu le meilleur de vos amis.

232. — JOSEPH II À MERCY.

Le 17 janvier 1774. — Mon cher Comte, je dois vous donner une mauvaise idée des ennuis et peines que mon voyage projeté vous causera, puisque le projet seul déjà vous en fait tant subir. Le jeune homme qui vous remettra celle-ci, est un écuyer qui va remplir en Angleterre auprès de Wollstein la même commission que l'autre vient de remplir à Paris lors de l'achat que j'y fis faire de chevaux normands. Il passe à Paris par curiosité et en même temps pour vous remettre ces lettres que vous voudrez bien donner à ma sœur. Quant à mon voyage, je ne puis vous en rien dire de positif encore. S. M. à la bonté de l'approuver; et ce n'est même qu'à mes instantes prières qu'Elle a eu jusqu'à présent la complaisance de ne point l'ébruiter ni d'en faire part à la Dauphine. Nombre de circonstances peuvent le déranger, et si je pouvais me croire utile dans quelque autre lieu ou propre à des arrangements si nécessaires à prendre une bonne fois avec efficacité dans notre interne, vous sentez bien qu'il ne s'en ferait rien. Mais en attendant, comme pourtant cela se pourrait, je vous envoie la petite feuille ci-jointe qui fera connaître à peu près mon idée et le temps que je pourrais y donner. Je ne puis partir plus tôt à cause des fêtes de Pâques. Le retour pourrait peut-être selon le besoin se reculer. Ainsi je vous prie, mon cher Comte, dans l'idée que vous pourriez vous former, arrangez-vous sur trois mois entiers que je puis consacrer à voir la France. Ils ne me paraîtront guère suffisants pour les objets utiles et intéressants qui y existent, et encore moins longs, si en partie je les puis passer dans votre compagnie, de laquelle je me fais la plus grande fête.

---

233. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 19 janvier 1774. — Je suis si pénétré de l'indulgence et de la clémence que V. M. daigne me marquer à l'occasion des notes que j'ai mises à ses pieds, que je ne puis en exprimer ma profonde et très respectueuse reconnaissance. Dans l'espoir que rien ne dérangera les projets de V. M., je m'occupe dès à présent à recueillir et mettre en ordre les petites notions en tout genre qui peuvent servir à l'inspection de ce pays-ci. Je ne suis en doute sur aucune des circonstances qui entreront dans le détail du séjour qu'il plaira à V. M. de faire à Paris et à Versailles. Un seul article cependant me paraît assez délicat pour que je croie de mon devoir de le citer par avance, c'est celui qui a rapport à la comtesse du

Barry. Elle a donné à souper au roi de Suède et en a été très bien traitée. Quoique la distance qu'il y a de V. M. aux autres têtes couronnées n'admette ni de près ni de loin aucune comparaison, ni exemple, la favorite fondera cependant des demandes et des espérances d'être traitée avec bonté par V. M., d'autant plus qu'Elle veut paraître ici sans l'éclat de sa grandeur et de sa dignité. En exposant ceci, mon zèle n'a d'autre objet que celui de rappeler une idée sur laquelle il se pourrait peut-être que V. M. eût à me donner des ordres qui me mettraient dans le cas de préparer de longue main les choses dans le sens où ses hautes volontés daigneront les fixer.

---

234. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 19 janvier 1774. — Monseigneur, le courrier que j'expédie aujourd'hui est chargé des livres que V. A. a demandés par sa dernière note du 31 décembre. J'y joins un troisième mémoire du sieur Beaumarchais, qui paraît encore plus original et plus piquant que ne l'ont été les précédents.

Indépendamment de ce que contient ma dépêche d'office, je n'ai pas manqué de dire à M. d'Aiguillon extraministérialement ce que V. A. m'a ordonné de lui témoigner de sa part, et ce ministre en a été si satisfait et si flatté, qu'avec beaucoup de belles protestations il m'a ajouté que, s'avouant bien neuf en affaires d'État, il se ferait une gloire de désirer et d'obtenir de V. A. des leçons dans une matière qu'Elle possède si supérieurement; que quand il lui arriverait à lui, d'Aiguillon, de former des objections, il priait V. A. de ne les regarder que comme des doutes, sur lesquels il demandait à être éclairé. Malgré toutes ces phrases, il est à supposer que M. d'Aiguillon ne laissera pas de faire en passant quelques petites friponneries, quand il en trouvera l'occasion; mais dans l'essentiel des choses, je le crois assez persuadé qu'il n'a rien de mieux à faire que de tâcher de gagner la confiance de V. A. et de se tenir uni aux principes du système de l'alliance actuelle.

Mon rapport d'aujourd'hui au sujet de Madame la Dauphine n'offre rien que de satisfaisant; j'en excepte cependant l'article du traitement trop sévère que cette princesse fait éprouver à la favorite, et la manière un peu leste avec laquelle Elle en agit vis-à-vis des ministres du Roi.

En rendant mille très humbles grâces à V. A. de la communication qu'Elle daigne me faire d'un billet de l'Empereur, je joins ici copie de la lettre que je viens de recevoir de S. M. Son projet paraît causer de l'inquiétude à l'Impératrice, et je crois voir que c'est en raison des dangers

de conduite qu'Elle croit inévitablement attachés au séjour de Paris. Mais l'Empereur ne pouvant y rester que bien peu de moments, sera fort en sûreté de ce côté-là, et en supposant qu'il serait difficile d'empêcher son voyage, j'ai cru devoir représenter à l'Impératrice qu'il fallait dès à présent s'occuper des moyens à rendre ce voyage le plus utile que possible. S. M. paraît vouloir que je suive l'Empereur dans les provinces de France; si cependant ce prince ne m'en donne pas l'ordre de son propre mouvement, je pourrais me trouver dans un très grand embarras sur la façon de remplir les intentions de l'Impératrice à cet égard.

Pénétré de tant de marques de bontés qu'Elle daigne me donner, je m'occuperai toute ma vie à tâcher de les mériter par le fidèle attachement, la vive reconnaissance, et le respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

---

235. — KAUNITZ À MERCY.

Le jeudi, 3 février 1774. — *P. S.* Votre courrier m'a remis tout ce dont vous avez bien voulu le charger pour moi. C'est un homme délicieux que ce M. Caron de Beaumarchais. Il est impossible d'avoir une tournure d'esprit plus agréable et plus originale. Ne manquez pas, je vous prie, de m'envoyer tout ce qu'il pourra donner encore sur son procès. Mandez-moi aussi tout ce que vous pourrez savoir au vrai de son caractère moral, de son âge, de sa figure et de l'état de sa fortune et comme sa cause est fort intéressante, envoyez-moi aussi, je vous prie, tous les mémoires qui peuvent avoir paru ou paraître encore de la part du sieur Goezman. Je voudrais voir surtout les interrogatoires, confrontations, enfin toutes les défenses de ce magistrat.

Voyez un peu de même, mon ami, si vous ne pourriez pas me trouver peut-être un homme, honnête surtout, et ensuite gai, et qui pourrait être de bonne compagnie pour moi sous le titre de secrétaire, bibliothécaire, lecteur, ou même aucun titre quelconque, de robe, d'épée, d'église, ou homme de lettres, cela me serait égal. Je lui ferais un sort à l'avenant de son mérite et de ses circonstances. Voyez un peu, je vous prie, et par vous-même et par d'autres; vous me rendriez un très grand service.

P. S. Sur ce que je vous mande dans un de mes post-scripts des propos de M. Durand[1] à notre sujet, je vous autorise même à dire tout uni-

[1] Il s'agit des propos que M. Durand, chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, s'était permis de tenir au comte Panin, qui s'était empressé de les rapporter au prince Joseph Lobkowitz, ambassadeur de l'Empereur en Russie. M. Durand

ment à M. le duc d'Aiguillon que j'en ai été très scandalisé, parce qu'en supposant, comme on ne peut pas se permettre d'en douter, qu'il a eu ordre de les tenir, ils doivent donner fort à penser à ma cour sur les intentions, si ce n'est du Roi, au moins du ministère français à son égard, et que dans le cas contraire, invraisemblable, ce n'en sont pas moins des propos très messéants dans la bouche d'un ministre de notre allié, et qui lui font aussi peu honneur qu'en feraient à un particulier des insinuations insidieuses qu'il ferait à un tiers contre quelqu'un qu'il ferait publiquement profession de regarder comme son ami. Mais vous pouvez faire entendre en même temps à M. le duc d'Aiguillon que je ne lui en parle cependant nullement parce que j'en appréhende les effets, mais uniquement afin qu'il sache que je ne les ignore pas et afin que, moyennant cela, il ne soit pas étonné que je me conduise en conséquence de la confiance que doit m'inspirer une pareille conduite et les intentions qu'elle manifeste. Je vous laisse le maître néanmoins de ne rien dire du tout à M. d'Aiguillon, si vous jugez qu'il vaille mieux n'en rien faire.

---

236. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 19 février 1774. — L'écuyer Hauck m'a remis à son passage par Paris les ordres de V. M. I. en date du 17 de janvier. Le même jour où ils me sont parvenus, j'ai été présenter à Madame la Dauphine les deux lettres qui Lui étaient adressées, et le paquet destiné au comte de Lacy lui a été expédié le lendemain par la poste ordinaire, ne s'étant présentée aucune occasion ni plus prompte ni plus sûre.

Je n'ai aucune remarque essentielle à exposer à V. M. sur la note qu'Elle m'a fait la grâce de m'envoyer et qui indique les routes à prendre et le temps qu'Elle veut employer à son voyage en France. Je crois qu'en trois mois V. M. remplira facilement son objet; vingt-quatre jours suffiront certainement pour Paris et Versailles, mais il n'y aura pas de moments à perdre sur les soixante-six autres journées destinées pour les

avait représenté à maintes reprises au comte Panin les avantages considérables qu'aurait une alliance formelle entre les cours de Versailles et de Saint-Pétersbourg. A l'appui de cette proposition il faisait valoir l'activité de l'Empereur et son zèle infatigable pour porter au plus haut point de perfection les armées et les finances de l'Autriche. Il ajoutait que cela était d'autant plus dangereux, que le roi de Prusse, depuis qu'il avait acquis deux provinces en Pologne, ne s'était pas peu agrandi et que la jalousie persistante, qui existait entre ces deux principaux États de l'Allemagne, finirait par causer des troubles qui provoqueraient infailliblement une guerre générale.

provinces; et comme il s'agira par conséquent d'éviter des détours dans les routes, je m'occupe à rédiger un itinéraire qui remplisse par le chemin le plus court la totalité des idées que V. M. a daigné me communiquer. Jusqu'à ce moment Madame la Dauphine, ni le Roi Très Chrétien, ni le public n'ont le moindre soupçon du voyage projeté et le secret en sera inviolablement gardé de ma part jusqu'à ce qu'il plaise à V. M. de m'indiquer le moment où il sera nécessaire de prévenir Madame la Dauphine et le ministère de cette cour, afin qu'à l'arrivée de V. M. tout se passe selon ses hautes volontés.

Le courrier mensuel m'a remis le 14 la très gracieuse lettre de V. M. en date du 1er de ce mois. Ce qu'Elle daigne me dire sur la favorite tranche à cet égard toute difficulté, et d'après mes petites connaissances locales, si V. M. m'avait ordonné de Lui exposer mes idées, je n'aurais pu mettre sous ses yeux un plan plus exactement adapté à la tournure et aux circonstances de cette cour relativement à la personne dont il s'agit.

---

237. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 19 février 1774. — Monseigneur, le courrier mensuel m'a remis le 14 la lettre et *P. S.* dont V. A. m'honore en date du 3 de ce mois, avec une note de quelques objets qu'Elle m'ordonne de Lui envoyer et qu'Elle recevra par ce même courrier, à l'exception d'une boucle à ressort pour les perruques et d'une caisse annoncée pour contenir des outils de menuiserie. Le premier article manquait au magasin, et le second est un assortiment de si mauvais outils, si peu d'usage, et si cher, que je n'ai pas cru devoir les acheter avant que V. A. ne m'en renouvelle l'ordre. Cela forme d'ailleurs une caisse assez considérable, et le courrier n'aurait pu la transporter se trouvant chargé de deux énormes ballots de papiers du conseil de guerre que M. le comte de Lacy renvoie à Vienne.

J'adresse à V. A. un quatrième mémoire de M. de Beaumarchais, et je suis persuadé qu'Elle trouvera cette pièce pour le moins aussi originale que les précédentes; j'ai rassemblé ce que j'ai pu des pièces des parties adverses, mais comme elles ont eu peu de vogue, et que l'on n'en a imprimé que ce qu'il en fallait pour distribuer dans les maisons, il ne s'en trouve plus d'exemplaires. M. de Goezman n'a produit aucun mémoire par écrit, et comme V. A. le verra, M. de Beaumarchais se prépare à donner bientôt les détails de ses confrontations avec le magistrat susdit.

Je ne connais point personnellement M. de Beaumarchais; il est assez mal noté dans l'opinion publique du côté de la conduite. Il a passé une

partie de sa vie dans le tourbillon des jeunes gens de ce pays-ci; on lui impute beaucoup de légèretés, d'étourderies, sans cependant qu'il soit accusé de rien de malhonnête; on lui accorde de l'esprit et il vient en effet d'en faire preuve. Il est fils d'un horloger; il a été marié deux fois; il est veuf, père de plusieurs enfants, âgé de quarante ans et jouissant des légers débris d'une fortune qu'il a consumée en partie au jeu et avec les femmes et à laquelle son procès avec M. de la Blache a porté une rude atteinte. Voilà, Monseigneur, tout ce que je sais du sujet dont vous avez voulu être informé.

Soit par moi-même, soit par le concours de gens sages et intelligents, j'emploierai tous les moyens possibles dans la recherche d'un sujet tel que V. A. voudrait se le procurer; mais il n'y a que le plus grand de tous les hasards qui puisse me faire rencontrer une pareille trouvaille. Il ne manque point ici de gens d'une tournure agréable, et qui par tout plein de qualités superficielles savent se rendre assez amusants et aimables. Malheureusement ces avantages sont presque toujours mêlés de tant d'inconvénients qu'il est impossible de s'en accommoder dans l'usage habituel et si par aventure on rencontre un homme vraiment honnête, instruit, et de bonne société, la difficulté est alors de l'engager à se déplacer. L'exemple que donnent ici les gens de lettres, par les vilenies et les horreurs de caractère qu'ils se font éprouver entre eux, les décrédite et les dégrade; je les connais tous, je les fréquente même; mais à l'exception de M. de Mairan, qui n'existe plus, et de M. de Buffon, il n'est pas un de ces personnages avec lequel je voulusse loger sous le même toit.

Je rends compte à V. A. dans ma dépêche d'office de l'usage que j'ai fait de ses ordres relativement au langage tenu par M. Durand à Pétersbourg. M. d'Aiguillon m'a paru de bonne foi dans ses assertions à cet égard, mais il est d'un caractère si faux qu'on ne peut compter sur des apparences. Son langage sur la Suède et sur la paix entre la Russie et la Porte est d'autant plus ridicule, qu'il aurait dû se ressouvenir des propos qu'il m'avait tenus un mois auparavant sur l'un et l'autre article. Je retrouve toujours M. d'Aiguillon bien petit en tout; j'ai lieu de le croire aussi timide qu'ignorant.

P. S. V. A. m'a demandé par une note précédente des éclaircissements sur les nouveaux ressorts à adapter aux sièges des cochers; je joins ici un dessin de ces ressorts qui ne valent rien et cassent à tout moment.

238. — JOSEPH II À MERCY.

Le 5 mars 1774. — J'ai reçu, mon cher Comte, votre lettre à laquelle était jointe celle du maréchal Lacy, par le courrier Caironi. Je ne cesserais pas si je voulais vous témoigner combien je suis peiné de tout le tracas que pour mon projet de voyage je vous occasionne. Ce projet se soutient et quoique je ne sois pas moi-même en état d'en assurer encore par maintes raisons l'exécution, néanmoins les probabilités augmentent et le secret commence à s'en évanouir. J'en ai été questionné par des femmes et je ne leur ai pas caché que cela était possible, mais aucunement décidé. Je ne doute pas que comme cela fait nouvelle ici, que vous n'en appreniez bientôt le même bruit à Paris. Je n'en écris pas le mot à la Dauphine, ne voulant point au cas que cela n'ait pas lieu lui avoir donné une fausse nouvelle; par le prochain courrier qui ne partira que peu de jours avant moi, il sera temps de lui en donner part. Je reste exactement et soigneusement attaché au plus exact incognito et je ferai bien plus facilement un jeune homme de bonne maison que l'Empereur, rôle dont je ne vous dirai que de bouche tout ce que j'en pense.

Voici une lettre pour le maréchal Lacy que je vous prie de lui faire parvenir par la même occasion sûre par laquelle vous lui enverrez la caisse des protocoles, et voici ma mesure que je vous prie de garder en attendant et qui devra servir à me faire faire quelques habits aussi simples que possible, mais néanmoins décents et point ridicules, conformes à ceux que vous et d'autres gens raisonnables portent.

Adieu, portez-vous bien; je me fais une vraie fête de vous revoir et de vous témoigner moi-même combien je vous suis obligé pour toutes les incommodités que vous vous donnez pour moi.

---

239. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 22 mars 1774. — Le courrier arrivé ici le 19 m'a remis les ordres de V. M. I. en date du 5 de ce mois. Peu de jours auparavant le duc d'Aiguillon, après avoir cherché pendant longtemps à me sonder, prit enfin le parti de me confier, sous le plus grand secret, qu'il croyait savoir avec certitude que V. M. était décidée à venir en France et qu'Elle y arriverait dans le courant du mois d'avril. Je répondis au duc d'Aiguillon que V. M. n'avait jamais fait mystère de son désir de venir un jour

voir le Roi Très Chrétien et Madame la Dauphine; mais que je n'imaginais pas que les circonstances eussent encore pu mettre V. M. en même de fixer une époque à l'exécution de son projet. Continuant à en parler au ministre comme d'un événement très incertain quant au temps, je saisis cependant l'occasion de lui insinuer comme de moi-même tout ce qui a trait aux intentions de V. M. sur l'observation du plus parfait incognito et sur le refus de toutes démonstrations qui ne s'accordassent pas avec la façon dont Elle veut paraître ici. Il ne me fut pas possible d'ailleurs de découvrir la source d'où le duc d'Aiguillon avait reçu ces notions, mais j'ai cru remarquer qu'il lui en était parvenu par d'autres voies que celle de Vienne.

Comme V. M. daigne me marquer que le prochain courrier pourrait ne La précéder que de peu de jours, j'ose observer qu'il serait peut-être nécessaire que je fusse informé au moins dix à douze jours d'avance du moment de l'arrivée de V. M. pour remplir un nombre de détails dont je ne m'occuperai que dans les derniers instants pour ne rien ébruiter trop tôt.

Je joins ici une lettre du comte de Lacy. Quant à celle qui lui est adressée avec un nombre de paquets du conseil de guerre, je me vois obligé de les garder ici, comme me le mande lui-même le maréchal qui voyage actuellement dans les provinces où il ne s'arrêtera nulle part, se proposant d'être à Paris vers la moitié du mois prochain.

Lorsque j'aurai reçu les derniers ordres de V. M., je ferai monter sur la mesure envoyée deux habits convenables à la saison; ils seront simples et tels qu'il est d'usage de les porter dans ce pays-ci. C'est avec la plus respectueuse impatience que j'attends l'heureux moment de me mettre aux pieds de V. M. et d'y déposer le zèle et la profonde soumission avec laquelle je suis . . . . .

---

240. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 22 mars 1774. — Monseigneur, le courrier mensuel m'a remis le 19 la lettre dont V. A. m'honore, en date du 8 de ce mois, avec une note des livres, qui ne pourront être envoyés que par le premier courrier, afin que j'aie le temps d'examiner les exemplaires de ces ouvrages.

V. A. verra par l'arrêt prononcé contre le sieur de Beaumarchais qu'on ne lui a pas donné le temps de faire imprimer son dernier mémoire, qui devait contenir ses confrontations avec le sieur Goezman. Ce jugement a fait ici beaucoup de bruit; le blâme est une peine infamante et oblige celui qui la subit à se défaire de tout emploi. On croit cependant que le

sieur de Beaumarchais conservera les siens, au moyen des lettres de réhabilitation que le Roi peut accorder. D'autres prétendent que ce particulier passera à Berlin, où le roi de Prusse doit lui avoir offert un sort. On soupçonne que M. d'Aiguillon, qui haïssait Beaumarchais, a coopéré à sa perte. Il s'était rendu intéressant par son esprit, mais il paraît avéré d'ailleurs qu'il est très suspect du côté des qualités du caractère. Au reste, le sieur Goezman, quoique protégé par M. d'Aiguillon, vient pareillement d'être condamné et blâmé; comme il était membre du Parlement, on croit que l'arrêt ne sera pas publié; il porte sur la conviction du crime de *faux* sur les registres de baptême cités par le sieur Beaumarchais. Il résulte de ce singulier procès que les parties principales, ainsi que les parties intervenantes, ont été toutes mal traitées, plus ou moins.

V. A. verra par mon rapport à S. M. que pour cette fois je n'ai rien eu de bien essentiel à mander sur Madame la Dauphine. L'Empereur a daigné m'écrire que son voyage, quoique très apparent et peut-être très prochain, pouvait cependant encore être sujet à des retards ou à des changements. J'espère que ce monarque se montrera ici d'une façon avantageuse; il serait essentiel que ses entours n'y missent point d'obstacles, et qu'ils n'apportassent point ici des préjugés qui les empêcheraient de voir les choses telles qu'elles sont, en bien et en mal.

Le chevalier Gluck a donné les premières répétitions de son opéra [1]; tous les connaisseurs en sont émerveillés; mais on prévoit que le public en général pourrait bien ne pas comprendre des beautés d'harmonies qui exigent des oreilles plus accoutumées à ce genre de musique. Cependant il est probable que cet opéra réussira; Gluck a été appelé à Versailles chez la favorite; le Roi lui a beaucoup parlé et l'a très bien traité. Madame la Dauphine, qui le protège, ira à la première représentation de son opéra et je crois que cette circonstance en assurera le succès.

---

241. — JOSEPH II À MERCY.

Le 4 avril 1774. — Mon cher Comte, le courrier Wolf m'a remis votre lettre. Je vous suis très obligé pour la continuation des soins que vous prenez pour tout arranger pour mon séjour en France, aussi prochain que par ce courrier je croyais pouvoir vous en marquer l'époque, autant, vu plusieurs circonstances externes, mais surtout internes, je vois en éloi-

[1] Il s'agit ici de l'opéra d'*Iphigénie*, dont la répétition générale eut lieu le 9 avril avec le plus grand succès devant une foule d'amateurs.

gner le moment; il n'y a rien de décidé encore; mais je doute que je puisse me permettre de m'éloigner d'ici, où peut-être je pourrais être de quelque utilité, vu l'absence du maréchal Lacy et le départ du comte de Hatzfeldt, joints à plusieurs projets d'améliorations de régie interne qui, encore indécis, se trouvent en délibération. Si je tarde, le temps est trop court; ainsi, sans révoquer mon projet, je ne le compte que différé. Je crois qu'il ne sera pas nécessaire que vous le disiez; le temps l'apprendra aux curieux, puisque je n'en ai jamais parlé, ni écrit formellement à personne, pas même à ma sœur. Je vous prie de me marquer si vous croyez les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier propices à exécuter ce projet, ou les inconvénients qu'il y aurait, outre les journées courtes et la mauvaise saison, à l'entreprendre.

Adieu, croyez qu'assez philosophe sur les événements, quand je crois bien faire, que néanmoins je regrette bien sincèrement de voir retardé le plaisir de vous voir et de vous assurer, mon cher Comte, de la plus parfaite estime avec laquelle je serai toujours.....

242. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 19 avril 1774. — Le courrier mensuel m'a remis le 15 les très gracieux ordres de V. M. I. en date du 4 de ce mois. J'y vois le retard que les circonstances apportent à l'exécution du projet de son voyage en France, et qu'à mon très grand regret je n'aurai pas encore de sitôt le bonheur de me mettre à ses pieds. Depuis trois semaines on ne parle à la Cour et en Ville que de la prochaine arrivée de V. M.; en toute occasion le Roi Très Chrétien m'a tenu à ce sujet des propos qui marquaient son empressement, et je ne pourrais exprimer celui de Madame la Dauphine. Le public en général n'a cessé de donner des témoignages extraordinaires de son profond respect et de son désir de voir V. M. On commençait déjà à faire épier les mouvements qui auraient pu avoir lieu dans ma maison, et je ne me montrais nulle part sans être assailli de questions, même par des gens que je ne connaissais pas. Mes réponses ont toujours été qu'il était probable que V. M. viendrait un jour en France, mais qu'à coup sûr il n'y avait rien de décidé sur le temps où ce voyage pourrait avoir lieu. Je n'aurai maintenant qu'à répéter la même chose à toutes les questions qui me sont faites journellement.

S'il plaisait à V. M. de remplir son projet de voyage dans l'arrière-saison, je n'y vois d'autre inconvénient que les journées plus courtes et peut-être que cet inconvénient serait compensé par d'autres avantages. L'au-

tomne est presque toujours belle dans ce pays-ci; en arrivant vers la mi-octobre, V. M. verrait la cour de France à Fontainebleau, c'est-à-dire dans le lieu où elle est le plus agréablement située, soit pour l'aisance de la fréquentation, soit pour les amusements de la chasse, des belles promenades et des spectacles. La courte distance de Fontainebleau à Paris donnerait toute facilité à voir le matériel et les environs de cette capitale, sans presque aucune perte de temps. V. M. pourrait se rendre à Brest au commencement de novembre et de là, passant dans les provinces méridionales, Elle y trouverait un printemps qui n'est presque jamais altéré par les frimas. Il n'y aurait que le retour depuis Lyon qui serait un peu plus pénible, mais en omettant le passage par la Suisse et revenant directement sur Strasbourg, V. M. rencontrerait de bons chemins partout. En un mot, pendant l'automne, V. M. serait à Fontainebleau moins gênée par l'affluence; il en arriverait de même pour Paris, à Brest, à Nantes et à Bordeaux. Elle verrait le départ des vaisseaux pour l'Amérique et pour l'Inde, ce qui occasionne dans ces ports un mouvement plus intéressant que dans aucune autre saison.

Tel est mon faible sentiment sur la question à laquelle V. M. m'a ordonné de répondre, et en me mettant à ses pieds, je suis avec la plus profonde soumission . . . . .

243. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 19 avril 1774. — Monseigneur, je suis presque honteux de l'aridité de ma dépêche d'office d'aujourd'hui. J'aurais pu y ajouter des détails d'intrigues et de misères, mais je dois supposer que V. A. en est dégoûtée avec grande raison. Cette cour-ci est devenue le centre des minuties politiques, et il n'est pas à prévoir que de longtemps il en résulte rien d'essentiel.

L'Empereur m'a mandé que dans ce moment sa présence pourrait devenir nécessaire à Vienne, *qu'il doutait* par conséquent que son voyage en France eût lieu, que cependant ce n'était qu'un projet différé. Il me demande si les mois octobre, novembre et décembre seraient propres à ce voyage; il fait ensuite lui-même des objections contre cette saison, et il résulte de là que S. M. n'explique jamais clairement ses intentions.

J'ai pensé que, si l'Empereur était sérieusement décidé à venir, il valait mieux qu'il exécutât tout de suite ce projet, que de le retarder trop longtemps. Je Lui réponds en conséquence et Lui prouve qu'à peu de

chose près l'automne est aussi propre au voyage en France que le serait le printemps.

M. le comte de Lacy est fort content de l'accueil qu'il a éprouvé ici, soit à la Cour, soit à Paris. Il ne m'a caché ni ses dégoûts, ni les motifs sur lesquels ils sont fondés, non plus que sa résolution de ne plus reprendre le ministère de la guerre. Il m'a même confié les deux lettres qu'il écrit aujourd'hui à LL. MM., et dans lesquelles lettres il paraît s'expliquer d'une façon bien décidée.

L'opéra du sieur Gluck a eu un succès prodigieux à la répétition générale; on donne aujourd'hui la première représentation en règle de cet opéra [1]. Madame la Dauphine l'honorera de sa présence; on prévoit que ce nouveau genre de musique va décider une réforme très avantageuse à l'harmonie française.

---

244. — JOSEPH II À MERCY.

Le 2 mai 1774. — Je vous suis très obligé, mon cher Comte, pour les détails de votre lettre. Si je puis, j'en profiterai, mais vous savez combien peu je suis le maître de régler mes démarches, et que les circonstances font chez moi norme à mes désirs. Voudriez-vous bien me dire si vous croyez qu'en partant les premiers jours d'octobre, passant par le Tyrol, Constance, les villes forestières, Schaffhouse, Berne, Genève, et m'en allant à Lyon, avec le séjour nécessaire, et de là en droiture à Paris, je pourrais arriver en novembre, et si c'est un bon temps de même qui me resterait pour les mois de décembre, janvier, février, la tournée des provinces à faire, et en ne repassant plus à Lyon, revenir sur Paris et de là par la Lorraine et l'Alsace me rendre à Fribourg et revenir par le grand chemin de poste à Vienne? Je doute que, vu le triste état dans lequel je verrais toute l'agriculture et le pays, ce voyage pût être aussi intéressant qu'au printemps.

Adieu, mon cher Comte, je vous tourmente, mais je compte sur votre amitié; vous n'avez plus besoin d'écrire au lieutenant-colonel Weber [2], il perd la vue, ce pauvre homme, et c'est une peine de moins. Il est juste que je tâche de vous les diminuer, abusant réellement de votre temps.

[1] Voir plus haut, p. 445, n° 1.

[2] Le lieutenant-colonel Weber était, à cette époque, secrétaire particulier de l'Empereur; nous ne savons pas ce qu'est devenue sa correspondance avec le comte de Mercy; elle ne se trouve pas aux archives impériales de Vienne et il est infiniment probable qu'elle n'existe plus.

245. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 17 mai 1774. — Par mon très humble rapport du 19 avril, j'ai exposé à V. M. I. qu'il me paraissait possible de remplir sans de grands inconvénients son projet de voyage en France dans les mois d'octobre, novembre et décembre, et j'ai déduit les raisons qui me le faisaient croire.

V. M. daigne maintenant m'ordonner de Lui dire mon sentiment sur le nouveau plan de voyage qu'Elle pourrait former et qui s'étendrait jusques aux mois de janvier et de février, c'est-à-dire dans le cœur de l'hiver. Quoique cette saison ne soit jamais bien rigoureuse dans les provinces méridionales, elle l'est cependant assez pour intercepter ou suspendre tout ce qui tient aux effets de l'agriculture, et de ce côté-là au moins, V. M. perdrait toute l'utilité et l'agrément de son voyage. Elle ne verrait rien d'intéressant dans les ports de mer en décembre, janvier et février; en total il me semble que ces trois mois seraient les moins propres aux vues de V. M. dans le voyage en question.

Comme ma dépêche d'office contient tout ce qu'il y a d'intéressant à dire sur le grand événement qui vient d'arriver ici [1], je crois devoir me borner à exposer séparément à V. M. que dans la dernière audience que la Reine m'a donnée, Elle me parla avec un extrême empressement de voir arriver le moment où Elle aura la satisfaction d'embrasser son très auguste frère. Par tout ce que j'ai ouï dire à la Reine, j'ai observé constamment qu'Elle a pour V. M. un attachement sans bornes et la plus parfaite confiance.

D'après ce que V. M. daigne m'ordonner, je n'écrirai plus au colonel de Weber. Cette correspondance, ainsi que tout ce qui a trait au service personnel de V. M., était pour moi une occupation infiniment précieuse, parce que je mettrai toujours mon bonheur à tâcher de multiplier les moyens de donner quelques marques de zèle à un auguste maître qui daigne me faire éprouver tant de grâces et de clémence.

---

246. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 17 mai 1774. — Monseigneur, le courrier La Montagne m'a remis le 11 la lettre dont V. A. m'honore, du 2 de ce mois; le même courrier est chargé d'une caisse contenant les objets désignés dans la note du 30 avril. Je n'ai pas pu pour cette fois examiner par moi-même les

[1] M. de Mercy parle de la mort de Louis XV, survenue le 10 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

livres qui forment cet envoi, mais j'ai chargé de ce soin un de mes secrétaires, et j'espère que V. A. trouvera en bon état les exemplaires qui ont été choisis.

Nous voici parvenus, Monseigneur, à une époque remarquable pour ce pays-ci, et particulièrement bien intéressante pour la jeune Reine. Dans ces premiers moments, où les moindres objets peuvent être regardés comme matières d'État, j'ai cru devoir les exposer tous dans ma dépêche d'office, et il me reste fort peu de chose à y ajouter.

La Reine est très certainement douée des qualités nécessaires à pouvoir, si Elle le veut, se prévaloir des avantages immenses de sa situation; tout tient *au degré de volonté*. J'ai à combattre vis-à-vis de cette princesse un peu de légèreté et trop de facilité à se laisser surprendre. J'y ferai de mon mieux, et mon zèle ne se ralentira par aucune réflexion sur ma position personnelle, qui est assez embarrassante et délicate. En me prêtant un peu à l'intrigue, j'aurais pu facilement jouer ce que l'on nomme ici *un beau rôle* et que je regarde, moi, comme un rôle aussi malhonnête que méprisable. En allant strictement au bien du service de la Reine, je me suis attendu à me heurter contre bien des gens; malheureusement des personnages de la Famille Royale sont de ce nombre. L'avis donné à M. Barré et énoncé à la fin de ma dépêche, vient de M. de Voyer d'Argenson [1]. J'en suis peu en peine, parce que V. A., indépendamment de ses bontés particulières pour moi, a toujours protégé les honnêtes gens, ainsi je n'ai rien à redouter.

M. d'Aiguillon, quoique à tous égards un personnage bien mince, pour ne rien dire de pire, nous est cependant un ministre si commode, que j'ai cru bien faire en tâchant de le maintenir en place, jusqu'à ce que nos affaires en Pologne soient entièrement consolidées. Je ne sais au reste ce que mes démarches effectueront; elles ont été d'ailleurs si modérées, que dans tout état de cause elles ne sauraient me compromettre vis-à-vis de personne.

La joie que le public a fait paraître à la mort du feu Roi, a été portée jusqu'à l'indécence. Voici quatre vers, que l'on a trouvés affichés à un des piliers de l'église de Saint-Denis, après que le corps du monarque défunt y a été transporté :

> Ci-gît le plat Louis, qui pendant sa carrière
> A rempli de piteux destins,

[1] D'après cet avis une cabale se serait formée à la cour de Versailles contre le comte de Mercy et elle était si certaine du succès qu'elle fixait au mois d'août prochain l'époque du rappel de l'ambassadeur. On disait même que les renseignements qu'on avait fournis au prince de Kaunitz sur le comte de Mercy étaient tels que le Chancelier avait consenti à la disgrâce de son protégé.

Fuyez voleurs, fuyez catins,
Vous avez perdu votre père!

D'ici à quelques semaines j'espère d'avoir des objets intéressants à exposer à V. A.; je La supplie de me continuer ses bontés, et d'agréer toujours l'inviolable et très respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être pour la vie.....

---

247. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 25 mai 1774. — *P. S.* D'après toutes les nouvelles que l'on a ici de Paris, postérieures de beaucoup à celles que nous avons de votre part, tous les changements essentiels que doivent avoir entraînés ceux auxquels on s'est porté tout de suite, avec un peu de précipitation à ce qu'il me semble, doivent nous faire désirer avec un peu d'impatience l'arrivée de votre courrier, qui n'est point arrivé encore, et que je suis bien certain que vous ne nous eussiez point fait attendre si longtemps dans un moment aussi critique, si vous n'aviez eu de bonnes raisons pour en différer l'envoi. Pour le cas auquel cela peut arriver à temps, j'ai cru devoir dire à l'Impératrice ce que je pensais qu'il pouvait convenir d'insinuer dans ces premiers moments du nouveau règne. Mais le train de chasse, dont on a jugé à propos d'aller, a rendu tout cela à peu près inutile. Je vous envoie cependant une copie de ce papier, afin que vous y fassiez l'attention qu'il vous paraîtra mériter, et qu'il se trouvera, lorsqu'il vous parviendra, des choses encore praticables. Nous vous renverrons votre courrier dès les premiers jours du mois prochain, et pendant ces premiers trois mois vous en aurez un tous les quinze jours. Tâchez que l'on fasse bien ou au moins passablement là où vous êtes, et recevez les assurances réitérées de ma tendre amitié.

---

248. — JOSEPH II À MERCY.

Le 28 mai 1774. — Mon cher Comte, j'ai été vraiment au désespoir qu'au milieu de toutes les occupations importantes du moment, je vous ai encore ennuyé de mes questions. Mon voyage est retardé pour longtemps, et avant que le nouveau ménage n'ait pris une certaine consistance, je me garderais bien de l'aller voir. Bien m'en a pris que je ne me sois trouvé au milieu de cette bagarre. Le Roi mort, les chevaux de poste et la fuite auraient été ma seule ressource. Les conseils que je vois

que vous avez donnés à ma sœur, par vos différents rapports, sont les seuls bons et me paraissent si convaincants, que je ne doute pas qu'ils ne fructifient. Continuez, je vous prie, mon cher Comte, à l'aider dans cette importante et délicate situation; c'est un frère qui l'aime tendrement qui vous en prie, et qui connaît autant les besoins qu'elle en a, qu'il rend justice à vos talents, prudence et perspicacité. Je lui ai parlé dans le sens de vos conseils, fort en gros, dans mes lettres, et je vais encore y revenir dans celle que ce courrier vous remettra pour elle. Je ne saurais vous dire autre chose que, pour ne pas vous distraire plus longtemps par mon bavardage, vous encourager à avoir patience et constance, et à continuer à la guider dans le chemin aussi prudent que sage, que vous lui avez tracé.

Adieu, mon cher Comte, au milieu de tout cela, n'oubliez pas votre santé ni les personnes qui vous estiment et aiment comme moi.

249. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le . . juin 1774 [1]. — Mon zèle pour l'auguste service reçoit le plus grand de tous les encouragements par les marques d'indulgence, de clémence et de bonté que V. M. I. daigne me donner dans sa très gracieuse lettre du 28 de mai. Je ne répéterai point ici des détails, lesquels, se trouvant dans mes très humbles rapports à S. M. l'Impératrice et dans mes dépêches d'office, seront mis sous les yeux de V. M. Je me bornerai à une seule observation, mais elle me paraît aussi importante que décisive : c'est la nécessité dont il serait que la Reine voulût vaincre son extrême répugnance pour tout ce qui est affaire ou réflexion sérieuse; si ce grand point était obtenu, tous les inconvénients à craindre disparaîtraient. La Reine est douée d'un excellent caractère, de beaucoup d'esprit, de sagacité, de discernement; mais il faut un peu d'application dans l'emploi de si grands avantages; sans cela ils resteraient infructueux et nuls. L'ascendant très marqué que V. M. a sur le cœur et sur l'esprit de la Reine, rendra toujours efficaces les avis que V. M. jugera à propos de Lui donner, et c'est dans cette certitude que j'ai osé retracer ici une remarque que je dois soumettre aux hautes lumières de V. M.

Je suis persuadé, ainsi que V. M. daigne le dire, que le moment le plus avantageux à son voyage en France sera lorsque ce nouveau règne aura pris son assiette; alors la présence de V. M. deviendra d'une grande utilité à la Reine ainsi qu'au bien général. Jusqu'à ce temps-là, je ne

[1] La date de jour manque dans l'original.

respirerai que pour employer mes faibles soins à tout ce que j'imaginerai convenir au bien du service de V. M. et à celui de la Reine. Je m'y livrerai avec cette ardeur que m'inspire mon zèle, le plus précieux de mes devoirs, et mon extrême désir de mériter la clémence que V. M. daigne me marquer.

250. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 7 juin 1774. — Monseigneur, le courrier Neumann m'a remis le 1er de ce mois la lettre dont V. A. m'honore, en date du 25 de mai. J'ai exposé dans mon rapport du 17 du passé, les raisons qui m'avaient empêché d'expédier le courrier mensuel aussi promptement que je l'aurais désiré. Ces retards tiennent toujours au plus ou moins de diligence que met la Reine à écrire et à m'envoyer ses lettres.

Ma dépêche d'aujourd'hui renferme tout ce que j'ai à dire sur les circonstances présentes en tout genre, et je vais suivre avec le plus grand soin ce que me dictent les remarques importantes que V. A. a eu la bonté de m'envoyer[1]. Elles renferment des objets qu'il est encore à temps

[1] Ces remarques sont un mémoire rédigé en français et présenté à Marie-Thérèse par le prince de Kaunitz sur les conséquences que pouvait avoir pour la cour de Vienne le changement qui venait de se produire sur le trône de France. L'Impératrice approuva ce mémoire, dont voici les passages les plus importants :

«1° Le crédit de la Reine sur l'esprit du nouveau Roi, son époux, peut être de la plus grande utilité; mais par la raison même qu'il est très désirable qu'Elle puisse influer dans toutes les résolutions qu'il pourra convenir ou ne point convenir que l'on prenne en France, il est nécessaire que, bien loin d'en faire parade, Elle se conduise en toute occasion de façon que le Roi aie l'air de faire tout et d'avoir tout fait, attendu que la Nation, qui est favorablement prévenue pour Elle, ne lui en attribuera pas moins tout le bien qui pourra se faire, et qu'en s'y prenant ainsi, Elle fera échouer les menées de tous ceux qui ne manqueront pas sans doute de s'employer directement ou indirectement à exciter dans l'esprit du Roi l'idée maligne que la Reine Le gouverne et qui pourrait, si elle prenait, Lui faire perdre tout son crédit et toute son influence.

«2° Il conviendra que la Reine aie pour toute la Famille Royale les meilleurs procédés possibles et qu'Elle tâche de rendre surtout tous les services qu'Elle pourra à ses beaux frères et à ses belles-sœurs, raison voulant qu'Elle se ménage d'avance leurs bonnes volontés réciproques pour tous les cas possibles.

«3° Madame du Barry n'est digne sans doute par elle-même d'aucune considération; mais par respect pour la mémoire du feu Roi, il semble cependant qu'il serait convenable que la Reine contribuât à la faire traiter avec bonté et grandeur d'âme.

«4° Bien loin de se laisser entraîner à être mêlée dans toutes les petites affaires, cabales et intrigues de Cour, il semble que la Reine devrait se borner à n'employer son crédit que dans les grandes occasions et principalement à faire nommer aux premières places, au ministère et de façon que les ministres n'ignorassent pas qu'ils Lui

d'insinuer avec succès. Le zèle que j'y apporterai est bien vivement encouragé par les termes d'indulgence et de bonté avec lesquels V. A. a daigné

devaient leur élévation, nul moyen n'étant plus propre à La faire influer dans toutes les affaires majeures de la façon la plus décisive, sans qu'il y paraisse, et moyennant cela sans exciter l'envie ou la jalousie.

« 5° Ce qu'il y a de plus important dans ce moment-ci, c'est le choix des personnes auxquelles on confiera les places de secrétaires d'État et surtout celle des affaires étrangères, parce que, selon l'organisation du gouvernement de ce pays-là, c'est incontestablement de la façon de penser de l'homme qui occupe cette place, que dépendent toutes les affaires majeures, qu'il a mille moyens de faire aller suivant ses vues et sa volonté. Pour l'honneur de la France, elle n'est pas bien sans doute entre les mains du duc d'Aiguillon, parce qu'il a une réputation très tarée et qu'il ne peut pas s'empêcher d'intriguer ou de cabaler sans cesse. Mais comme c'est en même temps un homme qui, faute de lumières et de courage d'esprit, n'osera vraisemblablement jamais rien de grand et de hardi en matière de politique et que dans ce moment-ci il convient très fort à toute l'Europe qu'il soit tel qu'il est, et moyennant cela, supposé qu'on soit disposé à lui laisser sa place, je pense que nous n'avons aucune raison pour nous employer à la lui faire ôter, à moins que nous ne fussions certains de la faire donner au cardinal de Bernis, lequel, à tous égards, serait l'homme qui nous conviendrait le plus et qui serait en même temps le plus convenable en ce moment-ci à la France même, attendu qu'il a pour lui d'avoir de l'esprit, l'usage des affaires du dehors et du dedans, pour les avoir maniées pendant son ministère et qu'il réunit à des façons fort agréables de la prudence et de la modération. Il est de plus le fondateur de notre alliance et témoigne encore actuellement de très bons sentiments pour nous dans les occasions. Pour autant que je connais la France, j'oserais même presque affirmer qu'un ministre, homme d'église, y est préférable à un homme du monde : 1° parce que son état l'oblige à plus de circonspection et de modération; 2° parce que le peuple est plus disposé à accorder son approbation à ce qu'il fait; 3° parce qu'il a moins de connexions et moins de liaisons mâles et femelles (si j'ose me servir de cette expression), qu'un laïque; 4° parce qu'il est rare qu'il soit d'humeur guerrière; 5° et enfin parce que non seulement il ne peut pas se mêler directement de tout ce qui peut avoir rapport à l'histoire scandaleuse de la Cour, mais qu'il doit même indirectement et autant qu'il le peut tâcher de prévenir et d'empêcher tous les événements de ce genre.

« Peut-être pourrait-il même convenir que ce nouveau roi qui est très jeune, sans expérience et d'un génie médiocre, se donnât un premier ministre, parce que cela détruirait la possibilité des cabales qui pourraient sans cela causer beaucoup d'embarras et faire beaucoup de mal dans les premiers temps du nouveau règne. Mais c'est une de ces choses qui ne peuvent et ne doivent se décider que par les circonstances locales et sur laquelle par conséquent je pense qu'on ne peut s'en rapporter qu'au jugement et à la prudence du comte de Mercy, qu'il me paraît pouvoir être très avantageux au bon service de V. M. d'avoir pendant ce nouveau règne à la Cour où il est et pour laquelle toutes ses qualités personnelles le rendent inestimable.

« Ce qui ne me paraît pas douteux cependant, c'est que si le duc d'Aiguillon doit être renvoyé, l'homme par lequel il conviendrait le moins de le remplacer, c'est le duc de Choiseul, qui a pour lui, à la vérité, d'avoir été passablement ferme et constant pendant la guerre et d'avoir contribué au mariage de la Reine, mais qui a contre lui en échange d'être un homme inquiet, fougueux, intrigant et qui veut toujours avec véhémence. Il est donc, selon

faire mention de moi dans ces mêmes remarques, et je n'aurai rien à me reprocher sur l'extrême désir de répondre à l'attente et à l'opinion de mon protecteur.

Quoiqu'il soit impossible encore de juger avec clarté par le début de ce nouveau règne, de ce qu'on peut s'en promettre par la suite, il me paraît cependant décidé que le gouvernement intérieur va gagner considérablement du côté de l'ordre et de l'économie. Quant à la partie politique, pour autant qu'elle concerne le système actuel et les intérêts de notre cour, il y aura de bons moyens à employer pour que les choses prennent une tournure convenable. Je crois qu'il importe à cet effet que la Reine ne soit point trop excitée à une inaction totale; les lettres de LL. MM. II. ne cessent de L'y exhorter. Je n'ai point omis, dans ma dépêche, de toucher cet article essentiel.

J'espérais que M. d'Aiguillon tiendrait plus longtemps en place. J'avais à cet égard vaincu les idées et les répugnances de la Reine; mais celles du Roi l'ont emporté; au reste, je ne prévois ni ne crains pas de grands embarras de la part d'un nouveau ministre, le plus dangereux de tous, c'est-à-dire le comte de Broglie, étant mis à l'écart ou au moins ne se mêlant d'affaires que d'une façon trop indirecte pour qu'elle ait beaucoup d'activité.

Je me flatte que le voyage de Compiègne va me mettre en état de rendre à V. A. bon compte de toutes choses. Je La supplie d'agréer toujours le fidèle et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

---

251. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 15 juin 1774. — Monseigneur, j'ai reçu avec les dépêches du 1er de ce mois, la note de V. A. du 31 mai. Les objets qui y sont dé-

moi, un personnage qu'il est désirable de voir à jamais éloigné du ministère, parce qu'il serait certainement très pernicieux à la France, que de le remettre en place ce serait une désapprobation manifeste à la conduite du feu Roi à son égard, que tout le parti qui lui est contraire, avec la plupart des cours d'Europe à qui ce fait déplairait très fort, en attribuerait tout le blâme à la Reine seule et que d'ailleurs je ne répondrais pas en ce cas de la durée de la tranquillité générale. A son replacement près, cependant je pense que la Reine fera très bien de contribuer à ce qu'il soit bien traité de toute autre façon et entre autres à lui faire accorder incessamment mainlevée de son exil.

« 6° Il conviendra que le nouveau ministère ne donne par sa conduite à l'Angleterre aucun motif d'inquiétude au sujet de ses intentions pacifiques et qu'il entretienne aussi la meilleure intelligence avec l'Espagne, sans y mettre cependant une ostentation inutile et capable d'inquiéter. »

signés se trouvent prêts, mais le courrier de Bruxelles étant arrivé à cheval, et s'en retournant de même, je ne pourrai envoyer à V. A. les objets en question que par l'occasion du premier courrier, qui arrivera en voiture.

J'ai hasardé dans ma dépêche d'office toutes les réflexions que m'a dictées mon zèle; il me reste à en justifier le motif vis-à-vis de V. A.

S. M. écrit des lettres plus compliquées et plus systématiques que ne comporte la tournure d'esprit de la Reine, qui doit les lire et les comprendre. Cette jeune princesse, par un effet de sa vivacité et de sa légèreté, se trouve embarrassée et gênée de tout ce qui exige une réflexion suivie, de la combinaison, de l'attention, et le moyen qu'Elle emploie pour se délivrer de cette gêne, c'est de ne plus penser aux objets qui la Lui causent. Il serait dangereux de La mettre souvent dans le cas d'employer cette méthode, et c'est ce qui m'oblige à prendre bien des précautions, lorsque j'ai quelque chose de sérieux à Lui exposer. Dans ces cas-là, j'épie les moments, je laisse passer ceux que des mouvements de dissipation rendent peu favorables à mon objet; j'y reviens en d'autres temps, et ce n'est qu'avec la patience que je réussis à me faire écouter. J'espère qu'avec le temps la Reine joindra à une infinité d'excellentes qualités la réflexion et la solidité qui doivent en diriger l'usage; mais, jusqu'à présent, l'impétuosité de la jeunesse l'emporte, et il faut que ce torrent ait son cours.

Je n'ai aucune remarque à ajouter à ce que contient ma dépêche d'aujourd'hui, et il ne me reste qu'à renouveler à V. A. les assurances de tous les sentiments respectueux, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

---

252. — JOSEPH II À MERCY.

Le 28 juin 1774. — Mon cher Comte, j'ai reçu votre lettre par le courrier, et vous suis très obligé pour les différentes brochures que vous m'avez envoyées et dont une couple étaient intéressantes. Vous m'avez vraiment fait plaisir en m'avertissant de ce que je pourrais marquer à ma sœur. J'en profiterai et tâcherai de lui inspirer dans ma lettre du goût pour l'application sérieuse, mais quelque infaillibles que pourront être mes raisons, j'ai à combattre sa paresse et son goût décidé pour la dissipation. Joignez à cela l'habitude, et qu'elle ne voit, faute d'expérience et de raisonnement, que l'approbation qu'on ne cesse de lui prodiguer du moment, et qu'elle n'apprécie point sa durée : tout cela me fait bien craindre que je prêcherai en vain. Mais néanmoins j'en coulerai quelque chose insensiblement et sans vous compromettre dans ma lettre.

Cette inoculation va vous donner de nouvelles peines, mon cher Comte, pour lesquelles je suis fâché, en ayant eu depuis peu de temps, et il n'y a que la satisfaction d'avoir mérité l'approbation parfaite de S. M. et d'avoir augmenté l'estime générale qu'on vous portait, qui puisse vous servir de dédommagement.

---

253. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 15 juillet 1774. — Le courrier mensuel m'a remis le 10 les très gracieux ordres de V. M. I., et j'y ai vu qu'avec sa bonté ordinaire elle a daigné agréer les petites remarques que j'avais osé exposer à V. M. sur ce qui concerne la Reine.

La position de cette auguste princesse devient de jour en jour plus intéressante, mais, jusqu'à présent, elle ne s'est point encore occupée des moyens d'en tirer parti, et je ne puis cacher à V. M. que mon zèle en souffre infiniment. Cet inconvénient tient toujours aux mêmes causes, c'est-à-dire à la vivacité et à la dissipation. Le Roi a besoin de secours et de conseils, Il les cherche avec empressement chez la Reine, et si à la longue Il n'en obtenait pas, la confiance du jeune monarque pourrait se refroidir et prendre des voies détournées; les moments sont précieux à cet égard, je ne cesse de le représenter à la Reine. Les avis qui Lui parviennent sous une forme de gaieté et d'amitié réussissent de préférence, et c'est ce qui me fait beaucoup espérer de ceux que Lui donne V. M.

Indépendamment des journaux courants je mets aujourd'hui aux pieds de V. M. quelques pièces détachées qui ont pour objet les circonstances de ce nouveau règne.

---

254. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 15 juillet 1774. — Monseigneur, le courrier que j'expédie aujourd'hui ne m'a apporté aucun ordre particulier de V. A. et je me bornerai aujourd'hui à Lui rendre compte d'un seul article, qui n'est point assez déduit dans mes dépêches d'office quoiqu'il soit d'ailleurs d'une très grande importance.

Cet article concerne la Reine, laquelle jusqu'à présent ne se dispose en aucune façon à se prévaloir de la position avantageuse où les circonstances L'ont placée. Cette jeune princesse est d'une légèreté et d'une incurie qui intercepte tout l'effet de ses qualités charmantes; rien ne peut La fixer à

des idées raisonnables. Elle écoute mes représentations avec bonté, mais en m'avouant ingénument ses torts, Elle ne s'en corrige pas, et Elle perd tous les moments précieux, où il Lui serait si facile de se procurer une influence et un crédit très étendus. Cette dissipation tient sans doute à l'âge et à une extrême vivacité physique; il n'y a que le temps qui puisse la calmer tout à fait. En attendant, des avis de l'Impératrice bien conçus, bien motivés, produiraient un bon effet; mais tout dépend de la forme à donner à ces avis maternels, et je ne vois pas que jusqu'à présent la forme employée ait réussi. Ce n'est qu'à V. A. seule que je puis confier cette remarque, en l'abandonnant à ce que ses lumières Lui dicteront pour le mieux de la chose. Dans mon rapport à S. M. je ne puis qu'indiquer légèrement le mal; il ne m'appartient pas de parler des remèdes possibles.

Je joins ici une pièce en vers, dont le sujet est bien hardi et déplorable. Je crois également devoir mettre sous les yeux de V. A. la copie d'une lettre que je viens de recevoir de M. de Choiseul[1].

255. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er août 1774. — Le courier Wolf m'a bien remis la dernière dépêche dont vous l'aviez chargé, mon cher Comte, et j'y ai vu que vous déplorez avec raison les causes de l'incurie de la Reine sur ce qui devrait sans doute Lui tenir fort à cœur, c'est-à-dire son crédit et la confiance du Roi. La voir procéder à cet égard comme nous ferions vous ou moi à sa place, il ne serait pas même raisonnable de s'y attendre. Son âge, son inexpérience, sa légèreté, son dégoût pour l'application, son sexe même, qui ordinairement ou va trop, ou ne va pas assez loin, tout s'y oppose; et supposé que l'aptitude à devenir ce qu'il serait désirable qu'Elle fût déjà, soit en Elle, ce n'est que du temps et de l'âge qu'on peut l'espérer. En attendant il faudra vous contenter de Lui faire faire le moins mal que possible. C'est ce que je me promets de la force des raisons que vous employez, et de la façon dont vous savez les présenter, et je ne vous cacherai pas que j'y compte uniquement à la rigueur du terme. Je pense comme vous d'ailleurs sur l'avenir du nouveau règne, qui sera vraisemblablement, et pour cause, moins libertin que le précédent, mais à cela près, très peu de chose, selon toutes les apparences, ce qui pourra être désagréable, peut-être même fâcheux pour la France, mais au fond nous convenir à nous beaucoup plus que nous conviendrait un règne plus analogue au caractère national.

[1] Cette lettre manque.

Je vous envoie vingt empreintes de deux façons de gravure de mon portrait. Je vous prie d'en remettre un exemplaire de chaque espèce à la Bibliothèque royale, dans la collection d'estampes de laquelle je me souviens d'avoir vu un portrait de mon grand-père à mon premier voyage en France. Je vous prie aussi d'en donner un de chaque espèce à ma bonne amie, Madame Blondel, les autres qui vous resteront à ceux qui pourraient vous en demander, et je pourrais même vous en envoyer un plus grand nombre, si vous en aviez besoin ou envie. L'inscription du piédestal de celui qui est en manière noire, et qui, autant que possible, est en style lapidaire, rend le portrait historique à un certain point. Je l'ai faite moi-même. Mon objet a été de faire reconnaître par là mon portrait et celui de l'Impératrice dans les temps à venir, et j'ai tâché de dire de cette grande princesse ce dont personne au monde ne peut disconvenir, sans que, en même temps, sa modestie puisse en être blessée, et de moi-même ce que je regarde comme mon panégyrique, et qu'on ne peut me reprocher comme une jactance, parce que c'est un fait et que personne ne l'ignore. Les habiles gens de l'Académie des Inscriptions jugeront si j'ai rempli ma tâche, et vous me ferez plaisir si vous voulez bien me mander, à votre commodité, l'opinion de ce corps, pour lequel j'ai la plus haute considération. Je vous envoie cependant pour vous amuser, ce qu'en a pensé dans son temps ce pauvre gros Laugier, en assez mauvais vers français, mais joliment.

---

256. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 28 août 1774. — *P. S.* En supposant que Beaumarchais est lui-même l'auteur du libelle, comme toute l'histoire de sa vie passée et toute sa manœuvre dans cette affaire-ci[1] peuvent très fort l'en faire soupçonner, tout ce qu'il dit avoir fait, et tout ce qu'il prétend lui être arrivé, ainsi que les causes secrètes de ses démarches, et du roman ridicule dont il nous a régalé, se comprennent sans peine.

Dans cette supposition, pour détourner de lui le soupçon d'un crime de lèse-majesté, aussi parfaitement caractérisé, il est tout simple qu'il se soit chargé de la commission, que peut-être même il ait employé des moyens indiscrets pour se la faire donner.

Ayant réussi, il est tout simple aussi qu'il ait cherché à en tirer même parti, et que pour cet effet, très habile à fabriquer des romans, il ait

[1] Voir sur cette affaire l'ouvrage ayant pour titre : *Beaumarchais und Sonnenfels*, von Alfred Ritter von Arneth. Wien, 1868, in-8°.

inventé, sinon tout, au moins la plus grande partie de tout ce qu'il raconte, pour se faire valoir comme un homme dont l'activité, la sagacité et la vaillance méritent les plus grandes récompenses.

Il peut être venu à Vienne dans la vue d'en obtenir aussi de l'Impératrice par les mêmes raisons; peut-être même est-ce dans cette vue qu'il n'a pas hésité à y venir disposer du secret de son maître, et à s'offrir à être le rédacteur des falsifications qu'il a eu l'impudence de proposer à l'Impératrice.

Mais quoi qu'il en soit, il est incontestable, au moins, que cet homme et toute sa conduite ont dû nous paraître très suspects, et que moyennant cela, nous avons dû nous assurer de sa personne, pour la mettre hors d'état de pouvoir se soustraire à tout ce que le Roi pourra juger à propos de faire de lui. Nous avons eu grand soin cependant de ne le questionner et de ne le constituer sur aucune de toutes les invraisemblances et contradictions qui se trouvent dans ses récits, ayant cru ne rien devoir faire vis-à-vis et au sujet de cet homme, que ce que le Roi nous témoignerait désirer que nous fassions à son égard.

Par une suite de ce raisonnement nous attendons donc l'arrivée de votre réponse, et nous nous bornerons jusques-là à le garder et à le traiter d'ailleurs fort honnêtement, sans lui dire néanmoins les raisons de sa détention, qu'il nous paraît n'avoir pas besoin de savoir. Nous ferons suivre ce courrier par un autre dans les premiers jours du mois prochain; et si nous trouvons quelque chose ultérieure à vous marquer au sujet de cette affaire, nous ne manquerons pas de vous en informer. Je suis d'ailleurs, mon cher Comte, votre bon ami.

---

257. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 20 septembre 1774. — Je n'ai rien à ajouter à ma lettre d'office, mon cher Comte, si ce n'est qu'il me semble qu'à la morale très relâchée de M. de Sartine il s'y joint encore l'intérêt personnel qu'il peut avoir à éviter les reproches très fondés qu'on serait en droit de lui faire, d'avoir donné au Roi pour l'exécution d'une commission si délicate un sujet comme M. de Beaumarchais, et que ce pourrait bien être là la principale raison qui l'engage non seulement à l'excuser, mais à entreprendre même sa défense. Quoi qu'il en soit cependant, quant à nous, il doit nous suffire d'avoir fait dans cette occasion ce que par raison et par attention pour la personne du Roi nous avons dû faire, et je me flatte, moyennant cela, qu'on le sentira, là où vous êtes, et au besoin il n'y aurait point de mal à ce que vous le fassiez sentir à M. de Sartine.

J'attends au reste avec impatience des nouvelles détaillées de votre part sur la situation présente et l'avenir vraisemblable des affaires de là-bas, où tout annonce, à ce qu'il me paraît, un gouvernement pitoyable.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

---

258. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 3 octobre 1774. — L'Impératrice veut vous envoyer ce courrier, mon cher Comte, apparemment pour vous engager à nous en renvoyer un bientôt, qui nous apprenne ce qui se passe dans le pays où vous êtes, d'où en effet il y a un peu longtemps que nous ne savons rien du tout, apparemment parce que vous n'aviez rien à nous mander. Mais rien de nouveau est quelquefois beaucoup, et j'attends moyennant cela avec beaucoup d'impatience ce que vous nous manderez par votre courrier, sur lequel je compte de moment à autre.

Je ne vous parlerai plus de cette misérable affaire du sieur de Beaumarchais, parce que cela est fini pour nous au moins, attendu le départ de ce drôle, auquel j'ai fait faire un présent de mille ducats, parce que cela m'a paru digne de l'Impératrice, quoique assurément ce personnage ne vaille ni la peine ni l'argent qu'il nous a coûté.

Je répondrai au premier moment de loisir à la lettre fort honnête que m'a écrite M. Joli, et je vous remercie, mon cher Comte, de la peine que vous avez bien voulu prendre de distribuer les estampes de mon portrait. Mais vous ne me dites point si vous en avez donné à Madame Blondel, et vous ne me dites pas non plus si vos marchands d'estampes ou peut-être d'autres personnes dans Paris auraient envie d'en avoir, et je vous prie moyennant cela de me le dire à la première occasion, si vous vous en souvenez.

Je suis curieux de voir ce que deviendra l'affaire parlementaire, qui est encore pour moi une énigme, attendu que je ne comprends pas comment on a pu exiler le Chancelier et garder son système, et *vice versa.*

---

259. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er décembre 1774. — Je vous suis bien redevable, mon cher Comte, d'avoir eu la bonté de faire mes commissions. Voilà donc enfin, d'après le discours du Roi, que j'ai trouvé fort bien fait, non pas

l'ancien parlement, mais les sujets qui le composaient, rétablis dans leurs fonctions, ce qui ne paraît pas être la même chose à beaucoup près, attendu que ces fonctions, à ce que l'on dit, sont très circonscrites par le nouveau règlement que je n'ai pas vu encore, mais que je vous avoue être très curieux de voir. Je voudrais savoir aussi qui est le *quidam* qui a fait toute cette besogne, et entre autres le discours du Roi, qui n'est pas maladroit, à ce qu'il me semble.

Je suis charmé que M. de Vergennes ait obtenu enfin la petite satisfaction de voir sa femme présentée. Vous me ferez plaisir de le lui témoigner de ma part, et je vous avoue que j'en suis réellement fort aise, parce que cet homme pense et écrit sur notre sujet à tous les ministres du Roi dans les cours étrangères, comme nous pouvons le désirer, et qu'il me paraissait très fâcheux de le perdre. Je vous donne aujourd'hui d'office tout ce que je puis vous donner. Conservez-moi votre amitié, et comptez toujours sur la constance de la mienne.

260. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 3 janvier 1775. — J'ai eu, mon cher Comte, toutes les pièces relatives à la rentrée de l'ancien parlement, et j'y ai vu par les discours de MM. Séguier et Lamoignon de Malesherbes, fondés sur les principes et le langage de l'ancien parlement que, bien loin de pouvoir se promettre de la part de ces messieurs une conduite conforme à l'édit de Fontainebleau, il semble que l'on peut s'attendre à les voir parler, écrire, imprimer et faire ainsi que jadis, de façon que je persiste à croire que l'on a fait une très mauvaise besogne. Mais au bout du compte ce sont leurs affaires là-bas et ce que je vous mande est entre nous.

Je continue d'ailleurs à bien augurer du ministère de M. de Vergennes, et s'il continue de son côté à me donner sujet de persévérer dans cette opinion, je lui donnerai des marques de confiance dans les occasions.

Ce que vous me mandez de l'opinion que l'on a du crédit de la Reine me fait grand plaisir; mais il me paraît bien intéressant que sa confiance en vous puisse non seulement se soutenir, mais augmenter même, s'il est possible. Et j'ose m'en flatter, parce que je suis bien persuadé que votre sagesse vous aura fait sentir sans moi, qu'au lieu de nous conserver sa confiance, nous l'éloignerions de nous, si nous ne mettions pas dans nos insinuations tous les ménagements que peut exiger une reine de France, qui sent ce qu'elle est et qui commence à ne plus être ou à ne plus se croire une enfant.

Quant à M. de Breteuil, qui nous a accoutumés à l'attendre, nous l'attendrons tranquillement, et à moins qu'il ne s'avise de faire le *faccendone* et de se montrer sur un ton qui n'est pas fait pour réussir vis-à-vis de moi, il peut s'attendre à toute sorte de bons procédés de ma part. Je vous remercie, mon cher Comte, d'avoir bien voulu faire toutes mes petites commissions. Je vous demande encore, dans la note ci-jointe, quelqu'autre petite bagatelle, et je serais bien aise surtout d'avoir, s'il se peut, l'ancienne et première édition de l'*Histoire du peuple de Dieu*, quoiqu'elle sera peut-être un peu chère.

Je vous souhaite de tout mon cœur cette nouvelle année conforme à vos désirs, et je vous demande avec instance pendant sa durée la continuation de votre précieuse amitié en échange des sentiments que je vous ai voués pour la vie et avec lesquels je serai toujours, mon cher Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

---

261. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 3 février 1775. — Tout ce que vous nous avez mandé, mon cher Comte, par le courrier Neumann, n'a pu nous être que fort agréable. La Reine peut tout ce qu'Elle veut, à ce qu'il me semble, lorsqu'Elle le veut véritablement, c'est-à-dire en employant les moyens quelconques nécessaires, sans lesquels ordinairement rien ne réussit dans ce monde. On est bien ensemble, au moins *quanto basta*, dans la Famille Royale et dans le ministère. Les parlements feront sans doute des leurs, plus ou moins; mais je ne pense pas qu'ils se laissent aller, comme par le passé, jusqu'à casser les vitres. Et pour ce qui est de notre système d'alliance, il me paraît aussi qu'il tient bien, et je compte d'autant plus sur sa durée, que réellement je ne vois pas que la France ait un meilleur, ni même un autre parti raisonnable à prendre que celui d'y rester fidèlement attachée, et par son infidélité ou ses coquetteries politiques de ne jamais nous mettre dans la nécessité de devoir la planter là et en prendre un autre, qu'au bout du compte il nous sera toujours beaucoup plus facile qu'à Elle de trouver meilleur au moins que celui qu'Elle pourrait être tentée de substituer à son système actuel. Enfin je vois, par le contenu de vos derniers rapports, que tout va bien ou au moins passablement là où vous êtes, et j'en suis charmé.

Quant au baron de Breteuil, dont vous nous annoncez l'arrivée prochaine, je souhaite qu'il se conduise ici comme vous me dites qu'il se propose de faire, parce que je désire sincèrement pouvoir le bien traiter

et lui rendre moyennant cela au moins son séjour politique et ministériel doux et agréable, et parce que je serais fâché qu'il me mît dans le cas de devoir prendre avec lui un ton que je ne prends pas volontiers, mais que je ne manquerais pas de prendre s'il s'avisait de me parler d'affaires d'un autre ton que celui de la discrétion, des égards et des ménagements que se doivent entre elles des puissances égales et indépendantes, et dont nous donnons constamment et avons toujours donné jusqu'ici l'exemple à sa cour dans toutes les affaires générales ou particulières sur lesquelles nous avons été dans le cas d'avoir à lui parler. Je veux bien me flatter en attendant que tout ira bien : mais comme sur sa conduite passée *alibi vestigia terrent*, je n'ai pas pu m'empêcher de me laisser aller à *questo sfuogo confidenziale* vis-à-vis de vous.

J'ai lu tout de suite les remontrances du Parlement et la réponse du Roi, et j'ai trouvé l'une et l'autre de ces deux choses comme je m'y attendais, chacune des deux parties y faisant, comme on dit, son métier. Mais pour le projet à substituer à la cour plénière, je l'ai trouvé, conformément à votre avis, absurde et ridicule.

262. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er avril 1775. — Je vous suis très redevable, mon cher Comte, d'avoir bien voulu m'envoyer de votre propre mouvement les livres qui vous ont paru mériter de l'être, et parmi lesquels celui de M. de Lorme surtout me paraît digne d'être lu. En échange je vous renvoie l'ouvrage des *Fables de Lafontaine*, lequel, tout cher qu'il est, selon la louable coutume de notre étourdi de libraire, est défectueux à un tel excès, que je ne pense pas qu'il y ait autre libraire dans tout Paris qui ose envoyer des choses comme cela. Je renvoie l'ouvrage en entier, parce que je n'en veux plus du tout, quand même il le compléterait, mais je prendrai en échange, en ajoutant ce qu'il pourra en coûter de plus comme de raison, l'ouvrage des *Fables de Lafontaine*, in-folio, en feuilles et non relié, qui porte le titre ci-joint. Mais je veux un exemplaire bien propre, bien net et bien blanc, sur grand papier, et je vous prie de ne pas le payer à ce drôle qu'il ne me soit parvenu et que je ne l'aie trouvé bien conditionné et en bon état, attendu que je veux être dans le cas de ne point être attrapé, et moyennant cela de pouvoir le lui renvoyer s'il ne l'était pas.

Ce que vous me mandez d'ailleurs de la Reine m'a fait beaucoup de peine. Selon moi l'Archiduc aurait dû, à l'égard des princes du sang,

suivre l'exemple que lui avaient donné les frères du Roi, et il le pouvait sans aucune difficulté dans la qualité de simple particulier qu'il avait prise en France et sans que cela eût décidé en façon quelconque ni pour ni contre, l'ancienne contestation entre ces princes et les ambassadeurs; ou au moins la Reine jugeant à propos que l'Archiduc n'en usât pas ainsi, au lieu de faire une affaire d'une chose aussi arbitraire et aussi indifférente que l'était celle de voir ou de ne pas voir les princes, Elle aurait dû, ce me semble, se contenter de la laisser tomber tout à plat, sans entrer dans aucune contestation et sans en témoigner la moindre humeur. Moyennant le premier de ces deux partis, les princes, avec toute la nation, auraient été contents, et moyennant le second, personne au moins n'eût été en droit de se plaindre. Au lieu de cela on en a pris un troisième, et il a, ce me semble, et dont fort me fâche, très mal réussi. Il en est de même du mauvais usage qu'a fait la Reine de la complaisance du Roi à l'occasion de la demande très déplacée de M. de Guines contre l'avis très sensé de M. de Vergennes. Je crains bien, comme vous, que plus ou moins Elle pourra se mal trouver d'abuser ainsi de son crédit au lieu d'en user raisonnablement. Mais je sens en même temps que, si vous voulez ne pas L'éloigner de vous tout à fait, il faut et il faudra bien des ménagements et bien de la circonspection dans vos remontrances. J'ai très fort prêché la même morale à l'Impératrice, et je pense que, comme ce que vous pourrez faire dire et insinuer par l'abbé de Vermond, on s'en formalisera peut-être moins que de vos remontrances directes, il sera bon de se prévaloir de ce canal.

263. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 3 mai 1775. — Le courrier Kleiner m'a remis, mon cher Comte, toutes les expéditions dont vous l'aviez chargé le 20 avril et je vous avoue que c'est avec une vraie peine, et même avec quelque inquiétude, que j'y ai vu le récit de la continuation des imprudences qui ne font que croître et embellir de la part de notre aimable petite Reine. Elle ne ménage aucun de ceux qu'Elle devrait ménager, en commençant par le Roi même, et Elle fournit tous les jours des armes contre Elle à tous les méchants, qui ne sont pas maladroits ordinairement dans le pays qu'Elle habite. Dieu veuille qu'une conduite aussi inconsidérée n'ait pas les suites que l'on est en droit d'en appréhender. Vous ne pouvez faire cependant que ce que vous faites, et on ne peut, moyennant cela,

IMPRIMERIE NATIONALE.

que s'en remettre à la Providence et faire des vœux pour que la Reine soit plus heureuse qu'Elle n'est raisonnable.

Je suis toujours bien content de M. de Vergennes et je souhaite bien fort qu'il reste en place, pour la France autant que pour nous.

---

264. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 1er juin 1775. — Je ne crois pas plus qu'aux revenants, mon cher Comte, à toutes les prétendues raisons que l'on cherche et qu'on attribue aux excès auxquels le peuple s'est livré en dernier lieu dans le pays où vous êtes. Par tout pays du monde il arrive assez ordinairement que, quand le peuple meurt de faim, il prend où il peut de quoi manger; et il commet des excès parce qu'il est peuple, c'est-à-dire déraisonnable, et parce que des fripons et des méchants l'y excitent pour en profiter. Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus fin que cela à tout ce que nous avons vu arriver en France à cet égard. Mais ce qui ne serait pas maladroit et que partant je croirais assez volontiers, c'est que des gens intéressés à se faire valoir pourraient fort bien avoir inventé et nourrir l'idée d'un complot contre eux. Quoi qu'il en soit, mes réflexions et mon expérience ne me permettront jamais d'adopter l'idée d'une loi permanente sur l'exportation des blés, et il me paraît démonstratif que pareille loi ne peut pas exister sans qu'il en résulte souvent la cherté du pain et quelquefois même des disettes réelles.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez de la Reine, mais je vous avoue que c'est une conversion sur laquelle je ne compte que faiblement. Des caractères de ce genre on ne peut guère rien espérer que du temps, et il peut être longtemps à venir, car nous sommes bien jeune de corps et d'âme. *Ibant qua poterant.* Je compte sur vous et je prendrai patience.

Je vous suis bien obligé de m'avoir trouvé et envoyé les quatre volumes des *Fables de Lafontaine.* L'exemplaire en est bien conditionné, et je le garderai bien volontiers. J'ai déjà lu le *Traité sur le commerce des blés.* Il y a bien du galimatias, mais on ne peut pas disconvenir cependant que l'auteur n'ait entrevu la vérité, et qu'il n'y ait de fort bonnes choses dans la quatrième partie de son ouvrage. Celui qui nous malmène sur la Pologne, je l'ai eu depuis longtemps, mais vous n'en avez pas moins bien fait de me l'envoyer. La comédie me paraît jolie, comme tout ce qui vient de M. de Sedaine. Et pour le *Cahier des arts et métiers*, il m'a fait plaisir, à l'instar de tous ceux qui l'ont précédé et qui, presque tous, sont fort bien faits.

265. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 30 juillet 1775. — Tout ce que vous me mandez, mon cher Comte, de relatif à la Reine, d'office ainsi que par votre lettre particulière [1], m'a fait une vraie peine parce que j'y vois que, sans miracle, il n'est presque pas possible qu'il n'arrive à cette aimable princesse de perdre ou tout d'un coup, ou par degrés, tout le crédit qu'Elle a actuellement encore sur l'esprit du Roi, puisque en L'engageant ou en Le forçant par des persécutions à se prêter à des choses déraisonnables, que des intrigants Lui suggèrent par des vues uniquement relatives à leur intérêt personnel, il est impossible qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard Elle n'engage les ministres, qu'Elle ne les force pas même, pour l'acquit de leur conscience, à ouvrir les yeux au Roi sur les conséquences funestes de ses complaisances pour la Reine. Elle devrait sentir que les avis des ministres doivent toujours avoir sur les siens le juste avantage d'être fondés sur des lumières et une étendue de connaissances qu'Elle ne peut point avoir; que, par conséquent, toutes choses égales, ils doivent prévaloir sur son crédit, qui ne peut avoir d'autre fondement que l'amitié et la complaisance du Roi; que ce sont des sentiments que l'on ne se conserve qu'en les ménageant; qu'au contraire on les affaiblit et les détruit enfin entièrement lorsqu'on en abuse, et que, comme c'est là le cas de la Reine, Elle s'expose à l'humiliation de les perdre en servant d'instrument à des méchants et en fournissant, par sa conduite, des armes contre Elle au ministère et à tous les honnêtes gens dont la voix pourra parvenir jusqu'au Roi.

Si j'étais à portée de pouvoir parler à la Reine, je Lui dirais tout cela avec toute la chaleur que m'inspirerait la force de la raison et mon attachement pour sa personne, que je suis choqué de La voir, sans qu'Elle s'en doute, le jouet d'une troupe de fripons qu'Elle devrait tous, sans exception, tenir éloignés d'Elle, ou tout au moins ne jamais écouter sur aucune sorte d'affaires. Comme je ne puis pas être suspect à la Reine sur tout ce que je viens de vous dire, attendu qu'il pourrait m'être très indifférent qu'Elle fasse comme Elle l'entend si je ne L'aimais pas, je vous autorise, mon cher Comte, à faire vis-à-vis d'Elle l'usage que vous voudrez de tout ce que je viens de vous dire par effusion de cœur. Et je souhaite bien ardemment que mon raisonnement, qui me paraît sans réplique malgré sa précision, puisse faire l'effet désirable sur son esprit.

Vous trouverez aujourd'hui joint à ma lettre d'office, avec les copies de

[1] Cette lettre manque.

deux mémoires que m'a remis il y a quelque temps le baron de Breteuil, les copies des réponses que je lui ai fait remettre en échange et que j'ai faites moi-même, comme sans doute vous vous apercevrez d'abord. Quant à celui qui regarde l'arrêt du batelier Sommer et la navigation du Rhin, en voyant ma réponse, je crois que vous serez aussi étonné que je l'ai été de la singularité du raisonnement et des arguments contenus dans le mémoire de M. de Breteuil, tirés de la lettre de M. de Vergennes, ainsi que de l'effronterie avec laquelle on a osé nous demander des réparations qu'on nous doit. Et il serait inconcevable qu'un homme aussi éclairé et aussi plein d'équité que me paraît être M. de Vergennes, eût pu vouloir soutenir une si mauvaise cause, si on n'y voyait pas distinctement que c'est de la besogne de son premier commis strasbourgeois. Il me semble qu'ils ne pourront pas s'empêcher d'être honteux et fort embarrassés de la démarche à laquelle ils se sont laissés aller, lorsque ma réponse leur parviendra, et je suis bien aise qu'il m'ait réussi de la faire aussi forte qu'elle avait besoin de l'être et cependant fort honnête et fort amicale. M. de Breteuil au moins, dont vous connaissez d'ailleurs le ton et la vivacité, depuis qu'il a reçu ma réponse, n'a pas encore osé m'en parler.

Je vous remercie des envois que vous avez bien voulu me faire par le dernier courrier, et je vous embrasse de tout mon cœur.

---

266. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 31 octobre 1775. — Je n'ai que le temps de vous remercier, mon cher Comte, des éclaircissements que vous avez bien voulu prendre la peine de me procurer sur plusieurs objets de la *Gazette des arts et métiers*, sur laquelle on en a très fort besoin, ainsi que sur tout ce qui s'annonce en France dans des feuilles de cette espèce, dans lesquelles communément il y a du trop ou du trop peu. Ce que j'ai trouvé de plus intéressant, ce sont les montres de nouvelle construction de Lépine. Je voudrais que vous eussiez la bonté de demander à quelqu'un qui se trouverait en avoir une et depuis quelque temps, s'il y a trouvé effectivement plus de justesse et moins de variation qu'aux montres de construction qu'on eut jusqu'ici. Je voudrais aussi que vous demandiez l'avis de M. Berthoud ou de quelqu'autre habile horloger impartial. Et supposé que ces informations fussent favorables à l'invention, je voudrais que vous proposiez au sieur Lépine de vous confier une de ces montres, mais à répétition, à condition de pouvoir la lui renvoyer au bout de deux mois, supposé que je ne la trouvasse pas bonne au bout de ce temps. Si cela lui convient, envoyez-

m'en une par votre premier courrier, mais que ce soit lui-même qui l'emballe dans une boîte et qu'il y ajoute un petit mémoire de direction sur la façon de la monter ou autres observations, s'il a à en faire. Si vous trouvez quelque chose d'intéressant ou d'amusant en matière de littérature, ne m'oubliez pas, je vous prie, et aimez toujours votre bon ami.

P. S. M. de Vergennes, que j'aime et que j'estime de plus en plus, et auquel je serais charmé d'avoir occasion de prouver la véracité de ces sentiments, peut être assuré que je lui garderai le secret le plus parfait au sujet du remplacement de la place de la Guerre [1].

Le sieur Lépine sera le maître de m'envoyer sa montre à répétition gravée ou guillochée; cela m'est égal.

---

267. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 30 novembre 1775. — Le courrier La Montagne m'a bien rendu, mon cher Comte, les dépêches dont vous l'aviez chargé. Il me semble que tout va bien, ou au moins passablement là où vous êtes. Il est cependant une chose sur laquelle vous me donnez quelque inquiétude, et les nouvelles particulières des amis de M. de Breteuil, qui lui supposent peut-être dans peu un changement général dans le ministère, l'augmentent un peu, quoique je sente fort bien qu'à l'instar de la plupart des hommes il pourrait fort bien plus qu'un autre le croire, parce que peut-être plus qu'un autre il le désire. Dans tout cela vous pensez bien qu'il n'est guère que M. de Vergennes qui m'intéresse et qui puisse m'intéresser. Mais, en échange, si tout ce qu'on peut vouloir faire de ses collègues m'est assez indifférent, je serais, je vous l'avoue, très fâché si cet homme-là ne restait pas en place parce que, indépendamment de sa façon de penser sur notre système politique, sur laquelle il m'a paru jusqu'ici qu'il n'y avait rien à désirer, je regarderai comme un très grand malheur ou au moins un très grand risque pour la France d'en mettre un autre à sa place, attendu qu'un autre plus instruit, plus sage et plus honnête, il est impossible qu'elle le trouve et qu'elle pourrait fort bien au contraire trouver le contraire ou au moins beaucoup moins de qualités réunies, lesquelles, selon moi, sont toutes, sans exception, très nécessaires à la France, vu l'état de ses circonstances tant au dehors qu'au dedans.

[1] M. de Vergennes avait dit au comte de Mercy, mais en le priant de lui conserver le secret, que l'on s'était décidé à confier au comte de Saint-Germain le ministère de la guerre, vacant par la mort du maréchal de Muy.

C'est ma façon de penser sur cet homme; et comme elle me paraît très importante pour la France bien plus que pour nous, je n'ai aucune difficulté que vous en parliez de ma part à la Reine dans cet esprit, et que vous lui disiez même que je suis de très humble avis, qu'Elle ne saurait rien faire de plus convenable aux intérêts politiques du Roi que d'employer tous les moyens imaginables pour retenir cet homme dans sa place tant qu'il existera.

Je vous sais bien bon gré, mon cher Comte, de tous les éclaircissements que vous avez bien voulu me donner sur les montres de M. Lépine et j'y renonce, comme vous pensez bien.

Dites-moi un peu si c'est d'Alembert ou un autre qui est l'auteur de cette brochure sur l'instruction publique. Tout ce qu'il en dit est si abstrait et si métaphysique que son travail sera bien peu propre à l'usage auquel il est destiné, quoiqu'il y ait d'ailleurs beaucoup d'esprit et des connaissances.

Si ce que vous me dites de quelques ouvrages nouveaux qui ont paru en France sur le jardinage vous paraît valoir la peine de m'être envoyé, envoyez-le-moi, je vous prie, et entre autres s'il a paru peut-être la continuation d'un cahier de gravures que quelqu'un m'a envoyé dans le courant de cette année, intitulé : *Détail des nouveaux jardins à la mode. Ier cahier*, en carré long, dont la première planche est : *Plan général du jardin de M. de la Bossière ou de la Bouexière*, et la dernière : *Plan de Belle-Vue, maison royale à deux lieues ouest de Paris*, vous me ferez plaisir de m'envoyer aussi cette continuation, supposé que le sieur Le Rouge, qui a donné ce premier cahier, en ait donné ou se propose d'en donner la continuation. Je vous prie finalement aussi de me faire teindre en noir, d'un côté seulement, les deux peaux de cerf que le courrier aura l'honneur de vous remettre et de me les renvoyer bien emballées, dès aussitôt que vous le pourrez. Mais il faut les faire teindre par le même homme du prince Louis de Rohan dont vous m'avez déjà envoyé des peaux noires et qui les teint à merveille, et le prier de ma part d'y donner toute son attention. Demandez-lui aussi, je vous prie, s'il sait teindre de ces espèces de peaux en noir de part en part, ainsi que savent faire quelques teinturiers de ce pays-ci, mais avec un défaut qui les rend insupportables, c'est-à-dire de déteindre si fort qu'il n'y a pas moyen de s'en servir. Les deux peaux que je vous envoie, il faut cependant ne me les faire teindre que d'un côté seulement, de la même façon que l'étaient celles que vous m'avez envoyées il y a quelques mois.

Excusez toutes mes importunités, et continuez votre amitié à votre bon ami.

P. S. Au lieu d'une des deux peaux de cerf dont je fais mention dans

ma lettre, j'envoie deux peaux de chamois qu'il faut me teindre de la façon indiquée, c'est-à-dire du bon côté seulement. J'ai fait marquer toutes les trois peaux avec l'estampille de mon chiffre, afin que M. le teinturier ne puisse pas me les changer contre d'autres, et je crois qu'il ne serait pas mal de lui faire observer qu'elles sont marquées.

Pardon encore une fois, mon cher Comte.

268. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 2 janvier 1776. — Je vous remercie, mon cher Comte, de tout ce que vous m'avez envoyé par votre dernier courrier, et j'attends avec impatience mes peaux noires que vous pourrez j'espère m'envoyer par celui-ci.

Voici tout ce que je puis ajouter sur des objets plus importants, et particulièrement sur la personne de M. de Vergennes. D'abord ce n'est que dans la supposition dans laquelle, par tout ce que j'ai vu jusqu'à présent, je me croyais en droit d'être, que cet homme nous était du tout affectionné, autant qu'il pouvait lui être permis de l'être, que j'ai pensé qu'il nous convenait de tâcher de lui faire conserver sa place, et il s'ensuit que, si vous aviez ou parveniez à avoir par la suite des preuves, ou seulement des soupçons fondés du contraire, tout au moins il ne doit plus être question de nous y intéresser. Ensuite je n'ai jamais entendu vouloir m'employer à lui obtenir des choses déraisonnables, et il s'ensuit que, comme c'en est une entre nous, que de vouloir adosser à son maître pour ambassadeur un homme inepte, comme je vois, de l'avis de tout le monde, que l'est son frère, faiblesse que j'ai peine à lui pardonner, il conviendra, mon cher Comte, de ne plus nous mêler pour le présent de cette affaire, et par la suite d'aucune autre de ce genre, d'autant plus que non seulement il est dans l'ordre d'en user ainsi, mais qu'il est même de notre intérêt de ne jamais faire une recommandation reprochable. Notre petite Reine n'en fait déjà que trop de son chef.

Les gazettes sont remplies du détail de tous les changements et de toutes les réformes que se propose de faire M. de Saint-Germain, et la plupart me paraissent raisonnables. Mais ce qui ne l'est pas, à mon avis, et ce qui n'est pas bien vu selon les grands intérêts de la France, c'est de ne pas se proposer de reverser sur la marine toutes les épargnes qui pourront résulter de tous ces changements et de toutes ces réformes, attendu que c'est là le plus grand des avantages que la France puisse retirer, pendant la paix surtout, de son alliance avec la maison d'Autriche.

Je suis bien fâché au reste de l'esprit que je vois régner dans les chansons et pasquinades qui paraissent dans le public, et surtout des reproches que les correspondances particulières m'apprennent que le public éclairé fait à la Reine sur l'abus et le mauvais usage qu'Elle fait de son crédit, et je le suis d'autant plus que malheureusement ils ne sont que trop fondés.

Je suis bien fâché aussi du parti que se propose de prendre ce pauvre Barré, et je suis étonné qu'il n'en ait pas senti les inconvénients à sa place. Compte-t-il continuer à demeurer chez vous ou s'en séparer? Dites-moi un peu cela, et s'il en est encore temps, faites-lui sentir combien il y a d'inconvénients à l'un et à l'autre, mais surtout au dernier de ces deux partis. Je lui ai fait accorder cependant par l'Impératrice la permission qu'il demande, quoique réellement elle ne soit pas trop compatible avec sa place. Mais je ne saurais vous cacher que l'Impératrice s'y est prêtée à regret[1].

Bonne et heureuse nouvelle année, mon cher Comte, je vous la souhaite de tout mon cœur, et je vous demande avec instance dans celle-ci la continuation de l'amitié que vous m'avez témoignée jusqu'ici dans les précédentes.

---

269. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 9 février 1776. — Pour ce qui regarde votre ministre, depuis que je vous ai dit confidemment ce que j'en pense, je n'ai plus aucune inquiétude sur ce que vous ferez ou ne ferez pas à cet égard, attendu que *sapienti pauca*, et c'est bien votre cas. Je suis persuadé de même que vous n'avez pas manqué de prêcher à ces messieurs ce qu'au fond ils devraient savoir mieux que nous, si, comme vous dites fort bien, il n'était pas d'usage immémorial dans le charmant pays où vous êtes,

[1] Le secrétaire de l'ambassade impériale à Paris, M. de Barré, avait adressé le 14 décembre 1775 une supplique au prince de Kaunitz, afin d'obtenir l'autorisation de se marier. Entre autres choses, il y disait: «Une personne généralement estimée et que j'estime depuis dix-neuf ans que je la connais, consent à m'épouser. Elle est veuve d'un conseiller au Parlement de Paris, mort pendant son exil, où elle l'avait accompagné. Elle est âgée de quarante-cinq ans, n'a point d'enfants et jouit de dix-huit mille livres de rente, bien assurée.»

Le 28 décembre 1775, le Chancelier soumit cette demande à l'Impératrice, sans y rien ajouter, ni pour, ni contre. Marie-Thérèse répondit de sa propre main, que puisque Mercy n'y voyait pas d'inconvénients et que cela ne causerait pas de nouvelles dépenses, il serait bien dur de refuser, quoiqu'on ne vît pas volontiers ses employés s'allier avec des gens du pays où ils résidaient.

d'avoir plus d'esprit que de bon sens et de sacrifier presque toujours l'intérêt de l'État à l'intérêt personnel. Mais, *ibant qua poterant.* Il faut aimer ses amis avec leurs défauts, ne pas s'impatienter et leur rendre service autant qu'on peut. Il en est de même de notre aimable petite Reine, et je vous exhorte, moyennant cela, à ne pas perdre patience.

Les lettres intéressantes du pape Clément XIV, que vous m'avez envoyées, sont admirables. Si elles ne sont pas supposées, la chrétienté et l'humanité même ont beaucoup perdu, en perdant un homme aussi respectable par sa morale, par son équité et par la justesse de son esprit. Et si elles le sont, je vous avoue que je voudrais savoir qui est l'homme qui peut les avoir faites, parce que ce serait pour moi une très grande satisfaction de savoir qu'il existe un homme comme cela.

Il y a déjà quelque temps que j'ai chargé M. de Giusti, notre secrétaire d'ambassade en Espagne, de m'envoyer une provision d'une espèce de tabac d'Espagne, nommé *Castillo*, que je prends uniquement depuis plusieurs années. Il vous l'enverra en une ou peut-être en plusieurs fois. Et je vous prie moyennant cela, si cette commission vous parvient, de vouloir bien en charger, en une fois ou en plusieurs, nos courriers mensuels.

270. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 31 mai 1776. — Si je ne connaissais pas aussi parfaitement le pays où vous êtes, j'aurais été sans doute très surpris d'apprendre que l'on a renvoyé tout d'un coup deux ministres pleins d'esprit et de probité, pour mettre à leurs places deux personnages qui ne les remplaceront assurément de façon quelconque. Ce qu'il y aurait eu de plus raisonnable à faire à mon avis, eût été de créer M. de Maurepas principal ministre, comme on se propose de le faire, et de garder ces deux hommes au lieu de les renvoyer, mais en les lui subordonnant, ainsi que tous les autres chefs des départements. Car on a beau dire, il faut un premier ministre dans un gouvernement organisé comme celui de la France, à des gens comme les Français et à un prince faible comme celui qui devrait les gouverner aujourd'hui et n'en a pas l'étoffe.

Je ne vous nomme cependant M. de Maurepas pour cette place, que parce que dans ce moment-ci je ne vois pas que, sans de grands inconvénients, le choix pût tomber sur un autre, étant très éloigné d'ailleurs, je vous l'avoue, de lui supposer toutes les qualités nécessaires à une place de cette importance, dont en général il est, je crois, peu d'hommes dans toute l'Europe qui soient doués.

Ce qu'il m'importe le plus cependant c'est le remplacement de M. de Vergennes, et c'est ce qui m'a engagé à me faire autoriser à vous écrire aujourd'hui ce que je vous mande par ma lettre d'office ostensible, en faveur du baron de Breteuil, bien entendu toujours uniquement pour le cas auquel il serait impossible de conserver en place M. de Vergennes, que je persiste à regarder comme l'homme qui est le plus propre selon l'état des circonstances.

Quant à la Reine, je désire que la leçon indirecte de ma lettre d'office puisse faire quelque effet, et c'est tout ce qui me reste à vous dire sur son chapitre.

Je vous remercie, mon cher Comte, de la façon amicale dont vous voulez bien faire mes petites commissions. Vous verrez par l'extrait ci-joint de la *Gazette des arts et métiers* ce qui y est dit sur une manufacture de vernis qui paraît être la même chose que ce que propose le sieur Usquin, avec la différence cependant que dans cette manufacture on trouve des choses faites dans tous les différents genres de cette espèce de vernis, et que moyennant cela vous pourriez trouver là à acheter une chose de chaque espèce que vous pourriez m'envoyer par vos courriers. Vous ne m'avez jamais envoyé non plus la brochure sur le droit féodal qui a fait tant de bruit dans les commencements du ministère de M. Turgot. Tâchez d'en avoir un exemplaire, et envoyez-le-moi, je vous prie. Aimez toujours un peu votre bon serviteur et ami.

P. S. Dites aussi, je vous prie, à Madame Geoffrin que j'ai été touché de son billet que vous m'avez envoyé, et assurez-la bien positivement que personne au monde ne s'intéresse plus vivement et plus cordialement à sa conservation.

271. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 31 juillet 1776. — Je n'ai jamais douté un moment, mon cher Comte, de l'intérêt que votre amitié pour moi vous fait prendre à l'état de ma santé, ainsi qu'à tout ce qui peut avoir rapport à moi. Il ne peut donc m'avoir été que bien doux de m'en voir renouveler l'assurance dans votre dernière, et je vous prie d'en être bien persuadé, ainsi que de ma reconnaissance et de la certitude que vous n'avez pas au monde un meilleur ami que moi.

Votre dernier courrier m'a bien remis tout ce dont vous l'avez chargé pour moi, et dont jusqu'ici je n'ai eu le temps de lire que la brochure sur les inconvénients du droit féodal à laquelle, ne fût-ce la circonstance,

on aurait fait réellement trop d'honneur, en la jugeant digne d'être flétrie. Ce ne sont à mon avis que des rêveries bien faibles d'un de ces misérables législateurs, qui ne connaissent ni le monde, ni comme il va, ni comme il peut aller. Vous me rendrez service, en me complétant les cahiers des arts et métiers, supposé qu'il y manque quelque chose, et je vous serai bien obligé si vous voulez bien m'acheter et m'envoyer aussi ce qui me manque de l'ouvrage de *l'Antiquité expliquée*, etc. par D. Bernard de Montfaucon, édition de Paris, grand papier, chez Florentin Delaulne, etc., 1719, que vous pourrez constater sur ce que j'en ai, et que vous trouverez dans la note ci-jointe; et il faudra me l'envoyer en feuilles, s'il se peut, afin que je puisse le faire relier ici, à l'instar de ce que j'en ai déjà. Je vous prie de m'envoyer aussi par votre premier courrier, dix houssoirs de chacune des deux espèces que vous trouverez dans le rouleau que le courrier aura l'honneur de vous remettre. Mais je vous prie de charger votre maître d'hôtel de s'informer du bon faiseur en ce genre, attendu que ceux que je vous envoie n'en sont pas assurément, n'étant point assez garnis de plumes, ni de plumes de bonne qualité.

Je vous sais bon gré de ce que vous m'avez mandé au sujet de M. de Starhemberg, qui, j'en suis bien aise pour lui, a un peu réparé, ce me semble, la sottise de son ridicule voyage, en n'allant ni à Paris, ni à Chanteloup, où j'espère en Dieu qu'il ne se sera pas avisé d'aller. Conservez votre amitié, mon cher Comte, à votre bon ami.

272. — JOSEPH II À MERCY.

27 *août* 1776. — Mon cher comte Mercy, je ne veux pas vous fatiguer d'une longue histoire et de projets qui, encore éloignés, sont sujets au même sort qu'eurent ceux dont je vous ennuyais il y a deux ans. Je compte toujours encore prendre un moment propice pour venir voir la Reine et la France. Pour remplir l'un et l'autre de ces objets, il me faut liberté plénière et incognito parfait. Si je puis juger des circonstances, je croirais que cet hiver et printemps pourraient être convenables à entreprendre cette course. Voilà comme je penserais de l'arranger; je voudrais être les derniers quatorze jours du carnaval à Paris, en voir le bruit et par là avoir la facilité d'avoir vu en gros tous les habitants de marque, ou ensuite pendant le carême m'occuper des détails tant de la vie privée de ma sœur que des objets d'instruction et de curiosité que cette grande ville contient; vers Pâques commencer par la Normandie le tour des provinces, et de Lyon revenir en Souabe ou par la Suisse ou par

la Franche-Comté, ayant vu l'Alsace et la Lorraine en y allant; voilà le croquis de mon voyage. J'ose vous prier de me dire très franchement ce que vous en pensez, et si cette saison vous paraîtrait la plus propice, puisque comme de pareilles choses on ne les fait guère deux fois, il faut tâcher d'en profiter le plus que possible, en choisissant et prenant bien son temps. Je n'en ai rien dit encore à personne, et votre réponse déterminera mes projets, mais qui sont si fort dépendants des circonstances que leur exécution reste jusqu'au dernier moment incertaine.

Adieu; ce ne sera pas un petit objet d'instruction et de satisfaction pour moi que de vous y revoir et de passer quelques semaines à prendre des connaissances de votre expérience.

---

273. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 17 septembre 1776. — Le courrier mensuel m'a remis le 12 de ce mois les ordres de V. M. en date du 27 août; ils me présentent l'espoir de me voir bientôt aux pieds de mon auguste maître, et cette perspective est bien précieuse à mon zèle.

A l'exception du seul inconvénient de voyager en hiver, il me semble que V. M. ne pouvait choisir un meilleur moment pour son voyage en France que celui de la fin du carnaval et du temps du carême. Dans cette saison il se trouve réunis dans Paris plus d'individus, plus de causes et d'objets aux observations morales. Le matériel peut être également examiné sans grande incommodité: il n'y a que les maisons de plaisance et surtout les jardins qui soient moins agréables à voir en hiver, mais même sur cet article peu important V. M. sera dédommagée par la tournée qu'Elle se propose de faire au commencement du printemps dans les provinces méridionales de la France.

Déjà du temps du feu Roi j'avais aplani les petites difficultés qu'on aurait voulu apporter au parfait incognito que V. M. est décidée à garder dans ce pays-ci; maintenant ni sur cet article, ni sur aucun autre il n'y a pas le moindre embarras à prévoir, et tout se trouvera ici disposé d'une manière conforme aux intentions et aux ordres de V. M.

La bonté infinie et la grâce avec laquelle Elle daigne me les donner, ajouteraient, s'il était possible, au zèle et à l'extrême désir que j'ai de les remplir d'une façon à mériter la continuation de sa haute bienveillance.

---

274. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 2 octobre 1776. — Je sais, mon cher Comte, que mon fils a éprouvé de votre part tous les effets possibles de l'amitié dont vous m'honorez. Et je ne vous pardonne moyennant cela les regrets que vous me témoignez de n'avoir pas pu faire davantage, que parce que vous me fournissez par là l'occasion de pouvoir vous réitérer l'assurance sincère de ma vive reconnaissance pour toutes les marques de bonté dont il m'apprend que vous l'avez comblé.

J'ai vu et assurément avec beaucoup de regrets tout ce que fait la Reine, ainsi que l'avenir auquel Elle s'expose. Et je sens dans toute son étendue tout ce que votre position vis-à-vis d'Elle ainsi que vis-à-vis de l'Impératrice a de fâcheux et d'embarrassant. Si j'étais vous, j'essaierais pendant quelque temps de ne Lui plus rien dire du tout sur tout ce qu'Elle fait, à moins qu'Elle ne me demandât mon avis, en me gardant très fort cependant, pendant que j'en userais ainsi, d'avoir l'air de bouder. Peut-être qu'en vous voyant vous conduire ainsi avec un air très ouvert et très naturel, vous demandera-t-Elle, Elle-même, la raison d'un procédé aussi différent de votre part, et alors je Lui dirais tout naturellement que je m'étais déterminé à ce changement de conduite, parce que, m'étant aperçu que les très humbles remontrances que mon zèle, sans aucune vue seconde, m'avait dictées jusqu'à présent, n'avaient été d'aucune utilité à S. M., je devais croire moyennant cela qu'elles ne Lui seraient pas plus utiles par la suite, qu'elles pourraient même Lui déplaire un peu, et que par conséquent j'avais pensé que, si je ne pouvais pas Lui être utile, je devais au moins tâcher de ne pas Lui devenir odieux, que c'était là tout mon secret que j'avouais à S. M., puisqu'Elle me l'ordonnait, et que dorénavant je continuerais à faire ainsi ou autrement, si Elle le veut.

Je vous abandonne absolument cette pensée, et vous ferez moyennant cela, mon bon ami, tout ce que vous voudrez.

---

275. — JOSEPH II À MERCY.

Le 30 novembre 1776. — Mon cher comte Mercy, pour le coup, après bien des variations je crois que l'époque est arrivée à laquelle je viendrai vous voir à Paris; si des difficultés imprévoyables ne se présentent point, d'ici au 8 de janvier je compte partir sans faute. J'ai même fait prévenir les cours d'Allemagne où je dois passer, sans nommer le jour, de l'étroit

incognito que je désire observer. Je vous joins ici quelques points que j'ai dictés à la hâte, et par lesquels vous verrez à peu près la façon avec laquelle j'envisage ce voyage, et la manière avec laquelle je voudrais être traité. Il est essentiel que je puisse voir les choses dans leur état naturel et qu'on me traite en comte de Falkenstein, tant à la Cour qu'en Ville et dans les provinces; tout le fruit de mon voyage et tout l'agrément en dépend. Outre les deux messieurs dont vous verrez les noms sur la liste, qui sont mes compagnons, j'ai encore invité M. de Belgiojoso de Londres à venir me voir à Paris. Il sera des nôtres et vous voudrez donc bien penser à lui faire avoir un quartier tout comme aux deux autres messieurs.

Je ne donne point encore dans ma lettre à la Reine la nouvelle pour sûre, que je viendrai la voir, mais je lui annonce que les probabilités augmentent. Vous pourriez même, si vous le trouviez bon, lui faire voir les points, afin qu'elle soit au fait de mes désirs. Je vous avoue que je sens avec un vrai plaisir approcher le moment de revoir une sœur que j'aime tendrement et que certainement je ferai mon objet essentiel, guidé par vos conseils, de bien approfondir sa situation présente et future en tout genre, afin de pouvoir lui parler en conséquence. Au reste hors des avis généraux je ne m'aviserai certainement pas à entrer dans la moindre des choses, et encore moins me charger de quelconque recommandation.

Que vous dirais-je, mon cher Comte, je sens avec peine tous les embarras que je vais vous donner, et tous les mauvais moments que vous allez passer avec moi, mais si la reconnaissance que je vous en aurai, et le plaisir que je me fais de me trouver avec vous, vous en pouvaient un peu dédommager, je vous en donnerais les plus fortes assurances d'avance, Au revoir donc, et croyez-moi avec bien de l'estime et amitié pour la vie votre affectionné.

276. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er décembre 1776. — Je conçois, mon cher Comte, par ce que vous me dites du brouhaha de Fontainebleau de cette année, qu'il y a eu abondamment de quoi vous donner de l'humeur. N'en prenez pas cependant, je vous en prie, parce que je vois bien que ce serait à pure perte dans ce moment-ci, et vraisemblablement pour assez longtemps; car nous sommes plus jeune encore par la tête, à ce qu'il me semble, que par extrait baptistaire, et s'il est à cela quelques remèdes, ils se trouveront dans la sagesse de vos avis, donnés à propos, et qui seront, à l'instar

de toutes les semences que le vent emporte, et dont il reste cependant toujours quelque chose.

Je me doutais déjà de ce que vous me mandez au sujet de Pellegrini, lorsque je reçus votre lettre [1]. Cela devait arriver, quand on ne le voit qu'en passant, surtout vis-à-vis de ces gens que rien ne frappe dans les hommes que ce que leur frivolité leur fait regarder comme des ridicules. Je suis bien satisfait de ce que M. l'abbé Vermond a bien voulu faire quelque attention à mes représentations, et je vous prie de le lui témoigner de ma part.

Mandez-moi, je vous prie, par votre premier courrier ce qui est exactement vrai relativement à Noverre; quelle est la place qu'on lui a donnée, quel est le sort qu'on lui a fait, si c'est à vie, ou comment, et de quelle façon; ce qu'il a fait jusqu'à présent; quel a été son succès, et si vous croyez que ses directeurs et les suppôts des ballets de l'Opéra pourront vivre à la longue avec ce drôle qui, comme vous savez, joint des qualités insupportables de tous les genres à un talent très distingué assurément dans son art.

Je suis bien affligé, mon cher Comte, de ce que vous êtes dans le cas de me mander au sujet de Madame Geoffrin, cette femme incomparable.

Vous serez d'ailleurs vraisemblablement un peu surpris de tout ce qui vous parvient aujourd'hui de par l'Empereur. Je suis bien aise au fond que ce voyage, dont il a déjà été question si souvent, ait enfin lieu. Il détruira bien des soupçons et bien des suppositions, qu'il est toujours bon de ne pas voir exister. Et ce prince d'ailleurs ne peut que gagner à se faire connaître personnellement. Il serait superflu d'ajouter quelque chose aux ordres qu'il vous donne directement. Je n'en aurais d'ailleurs tout le temps, et je finirai moyennant cela pour aujourd'hui par les assurances accoutumées de ma tendre et sincère amitié.

Votre bon ami.

---

277. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le . . décembre 1776 [2]. — Le courrier mensuel m'a remis le 13 de ce mois les ordres de V. M. I. en date du 30 de novembre, et je vais m'occuper à les remplir avec tout le soin et l'exactitude que me prescri-

[1] Cette lettre manque.
Sur le séjour du général, comte de Pellegrini, à Paris, voir le Recueil de MM. d'Arneth et Geffroy, t. II, p. 441 et 520.

[2] La date du jour manque dans l'original.

vent mon zèle et mes devoirs. Entre temps j'ai cru que V. M. agréerait que je misse à ses pieds quelques remarques rédigées en marge des points qu'Elle a daigné m'envoyer, sans toutefois que ces remarques suspendent dans la moindre chose mes mesures sur la stricte exécution des hautes volontés qui me sont dictées.

Je me suis déjà assuré de la part des ministres du Roi Très Chrétien des injonctions qu'ils se sont engagés de faire aux commandants ou autres employés dans les provinces pour qu'ils aient à s'abstenir de toutes démonstrations ou mouvements contraires aux intentions de V. M., et s'il y était contrevenu dans la plus petite circonstance, cela ne pourra être imputé qu'à l'espèce d'impossibilité de contenir parfaitement une nation aussi vive et aussi empressée que l'est celle-ci, vérité que je ne perds point de vue et qui me fait redoubler de précautions pour en prévenir les effets.

Quand j'ai présenté à la Reine les points susmentionnés, Elle s'est d'abord récriée sur quelques articles, nommément sur celui d'un logement à Versailles dans un hôtel garni. J'ai répondu qu'en supposant le voyage de V. M. comme certain, la Reine pourrait à son arrivée Lui faire telles observations et instances qu'Elle jugerait à propos, mais qu'en attendant il fallait se préparer à remplir rigoureusement tout ce que V. M. exigeait.

Je pourvoirai au logement du comte de Belgiojoso, ainsi qu'à tout ce qui tient aux renseignements et informations locales qui peuvent entrer dans les vues de V. M. pendant son séjour en France. Ce seront certainement les plus beaux jours de ma vie que ceux où je me trouverai aux pieds de mon auguste maître, surtout si je réussis à mériter par le zèle le plus ardent une partie des grâces et des bontés qu'Il daigne me marquer, et que je ne dois uniquement qu'à sa clémence.

278. — JOSEPH II À MERCY.

Le 31 décembre 1776. — Je vous suis infiniment obligé, mon cher Comte, de toutes les peines que vous ne cessez de vous donner pour préparer les esprits surtout à mon apparition à Paris. Mon départ reste fixé au 8 de l'autre mois, et ma route n'a point varié. Pour les éclaircissements que vous avez bien voulu donner aux points que je vous avais envoyés, il n'y en a que trois qui paraissent exiger quelque réponse. Pour mon logement chez vous à Paris il n'y a pas la moindre difficulté; je me logerai où bon vous semblera, pourvu que vous n'y soyez gêné et que l'apparence

d'un grand appartement de représentation soit soigneusement évitée; car ces petites exactitudes comptent infiniment dans l'esprit du public.

Pour le logement à Versailles je suis très inviolablement décidé à n'en accepter ni au Château, ni au Petit-Trianon, ni dans aucun endroit relevant et appartenant à la Cour ou aux Princes. Il me faut y être logé pour mon argent, et je préférerais retourner plutôt tous les soirs à Paris, que de renverser, par une seule nuit que j'accepterais de loger à la Cour, tout l'édifice de mon incognito. A Portici et à Caserte, chez le roi de Naples, j'ai logé en maison tierce, ainsi vous voudrez bien persuader la Reine qu'absolument je ne puis faire autrement, et en même temps vous voudrez bien me faire avoir une couple de chambres dans la ville de Versailles, dont je puisse faire usage quand les circonstances l'exigeront. Pour mon arrivée je compte me régler en conséquence de votre avis et j'arriverai vers le soir. Le lendemain, en allant à Versailles, je désirerais beaucoup pouvoir arriver chez la Reine par son petit côté et ses femmes, et qu'elle m'attende dans son cabinet, sans venir à ma rencontre, et que là, pour ne point jouer la comédie aux autres, nous soyons seuls à nous donner des marques du plaisir que nous avons de nous revoir. Voilà mon projet; s'il sera du goût de ma sœur, c'est ce que je désire, mais je n'en répondrais pas. En attendant je lui en écrirai moi-même par ce courrier.

Pour ma tournée dans les provinces, la Normandie me paraît essentielle à être vue; je tâcherai donc à l'arranger de façon afin de voir au moins Rouen et le Havre de Grâce. Pour tout le reste je suis parfaitement de votre avis, et le tout se réglera facilement sur les lieux.

Adieu, mon cher Mercy, c'est avec plaisir et satisfaction que je vois approcher le moment de vous revoir et de pouvoir vous assurer de bouche de toute mon estime et amitié. Je serai toujours votre. . .

---

279. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le premier de l'an 1777. — Je ne saurais vous cacher, mon cher Comte, que l'on a observé ici, que dans votre dernière lettre ministériale vous avez été dans le cas de devoir vous expliquer très succinctement sur la sensation qu'a fait à la cour où vous êtes, et vis-à-vis de son ministère, la nouvelle de la prochaine arrivée de l'Empereur en France, quoique selon la tournure d'esprit de la nation, un événement aussi extraordinaire eût dû en bien ou en mal y faire, à ce qu'il semble, une sensation beaucoup plus vive.

Quant à moi, je n'en ai pas été à beaucoup près aussi étonné que d'au-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tres, parce que, arrivé à peu près au degré du vrai sage, je vois toujours les choses de sang-froid, et ne juge jamais les autres qu'en me mettant à leur place. Ainsi faisant, il m'a paru tout simple que la Reine, le Roi et son ministère n'aient témoigné que très sobrement le plaisir que devrait leur faire le voyage de l'Empereur.

En voici selon moi les raisons. La Reine a peur d'être sermonnée. Le Roi appréhende que l'Empereur ne Le mette dans l'embarras, en Lui parlant d'affaires, et le ministère en détail craint que l'Empereur n'insinue des choses favorables aux uns ou défavorables aux autres, et moyennant tout cela il n'y a pas de quoi s'étonner de ce que tous ces gens-là aient reçu un peu froidement une nouvelle que certainement ils auraient accueillie tout autrement, s'ils avaient su ou pu croire qu'il n'arriverait rien de tout cela, et que l'Empereur, ne venant exactement que pour donner une marque d'amitié distinguée à sa sœur et à son beau-frère, doit par eux être accueilli avec toutes les démonstrations de reconnaissance et de bonne amitié réciproque, que mérite un procédé aussi honnête et aussi amical de sa part.

Or je vous préviens que je Lui ai dit tout cela avec la franchise qui est dans mon caractère et qu'il a plus que jamais eu la bonté d'agréer de ma part. Et je Lui ai dit d'une part pour qu'Il ne me prenne pas de l'humeur contre ces gens-là, et d'un autre côté, pour qu'Il veuille bien déférer à mon avis, qui est: Que tout en arrivant Il dise avec cordialité à sa sœur et à son beau-frère : je ne viens ici que pour vous donner à tous deux par la visite que je vous fais une marque de ma bonne et sincère amitié. Qu'à tous deux ainsi qu'à leurs ministres, Il ne leur parle d'aucune affaire, ni domestique ni autre, à moins qu'Ils ne lui en parlent les premiers, et pour ce cas je L'ai mis en l'état de Les satisfaire sur tout, et sans Leur laisser rien à désirer sur chose quelconque qui puisse avoir rapport ou à eux, ou à nous, conjointement ou séparément.

Pour ce qui est de la Reine, quoi qu'Il puisse voir pendant son séjour, je Lui ai conseillé de ne Lui rien dire du tout jusques au moment auquel Il prendra congé d'Elle, mais de Lui dire alors, soit que pendant son séjour Il ait vu des choses répréhensibles, ou qu'Il n'en ait pas vu : « Je ne vous ai pas dit un mot, ma chère sœur, pendant tout le temps que j'ai passé ici avec vous, sur ce qui vous regarde, parce que je n'ai pas voulu vous mettre dans le cas de pouvoir supposer que je veux me mêler de vos affaires. Mais je crois devoir en échange vous dire amiablement ma pensée à cet égard, à présent que je suis sur le point de vous quitter, parce que si j'en usais différemment, vous seriez en droit de soupçonner que vous m'êtes indifférente, et que je serais bien fâché que vous puissiez supposer un sentiment aussi éloigné de ma façon de penser à votre égard.

Ce que j'ai à vous dire cependant ne sera pas long, et le voici : Vous savez, ma sœur, que le sort des reines de France dépend uniquement du bon plaisir des rois, leurs époux, lesquels, ainsi que le prouvent maints exemples des temps passés, à leur volonté les font être quelque chose, ou rien du tout, ainsi qu'il leur plaît. Vous savez aussi que, depuis que le monde est monde, les ministres des princes ou ceux qui les approchent davantage, plus ou moins influent sur leur façon de penser et sur leurs résolutions; et vous savez enfin que des successeurs vraisemblables, et même la partie la plus raisonnable d'une nation, méritent des égards ou des attentions par rapport au temps présent et aux temps à venir. En partant de toutes ces vérités incontestables, tout ce que le tendre intérêt que je prends à vous me porte à vous conseiller, c'est de ne jamais rien faire, ni dans les grandes, ni dans les petites choses, qui puisse déplaire au Roi, votre époux, ou avec raison vous aliéner les esprits des princes du sang, des ministres, ou de la saine partie de la nation, et de ne vous jamais laisser aller à une action quelconque, sans examiner auparavant de sang-froid, si elle n'est pas en opposition avec les vérités susdites. En faisant ainsi vous vous assurerez un sort heureux pour le présent et pour tous les cas possibles. Prenez en bonne part ce conseil dicté uniquement par la tendresse la plus vive et en même temps la plus désintéressée, et faites, je vous en conjure, en conséquence, afin que je n'aie jamais lieu d'être inquiet sur votre sort. »

Je suis bien aise, mon cher Comte, de vous confier ces petites anecdotes pour votre direction, et afin que vous puissiez m'informer dans le temps de tout ce qui se sera passé en conséquence pendant le séjour de l'Empereur dans le pays où vous êtes. Je Lui ai conseillé aussi de distinguer avec précaution MM. de Maurepas, de Vergennes et de Saint-Germain, et d'être sur ses gardes à l'égard de M. de Choiseul. A tout cela cependant j'ai cru devoir ajouter encore mon autre petite lettre ostensible ci-jointe, datée du 3, et je vous prie d'en faire l'usage indiqué par mon P. Spt. qui en traite. Je suis comme toujours, mon cher Comte, votre bon ami.

---

280. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 3 janvier 1777. — Mon cher Comte, le départ de l'Empereur restant fixé pour le 8 de ce mois, vraisemblablement vous n'aurez plus de courrier de ma part d'ici là, et je crois devoir profiter moyennant cela de celui-ci pour causer encore un peu confidemment avec vous sur l'événement de ce voyage dont le succès me tient fort à cœur, parce que je

ne me borne pas à être fort attaché à la famille impériale, mais que je vais, comme vous savez, jusques à aimer de tout mon cœur la personne de l'Empereur et de l'Impératrice. Avec ces sentiments, qui sont au fond de mon cœur sans aucune vue seconde, je vous avoue que je ne suis pas absolument sans inquiétude à ce sujet, en me rappelant que dans tous les temps on n'a guère vu d'entrevue entre souverains qui ait tourné à bien, ou parce que c'étaient des gens qui n'étaient pas faits pour gagner à être vus de près, ou parce que, à tort ou à raison, prévenus l'un contre l'autre en se voyant, ils se sont conduits en conséquence de leurs préventions, et se sont déplu moyennant cela réciproquement, tandis qu'ils auraient pu se plaire.

Je ne crains pas la première de ces deux causes, parce que je connais personnellement l'Empereur et la Reine, et que je juge favorablement du Roi, sur ce que j'en ai vu jusques à présent, et sur ce que j'en ai ouï dire par plusieurs personnes dignes de foi. Mais je vous avoue qu'en échange je ne suis pas totalement sans inquiétude sur la seconde. Si le Roi, la Reine, ou leur ministère supposent que l'Empereur vient en France pour se mêler de leurs affaires personnelles ou autres, sa prochaine arrivée doit ne pas leur être agréable, et leur conduite respective à son égard doit se ressentir de cette supposition; elle sera embarrassée ou gênée, au lieu d'être franche, cordiale et amicale, et en ce cas elle déplaira avec raison à l'Empereur, et Il déplaira aussi parce qu'elle Le révoltera, et qu'elle Lui ôtera moyennant cela l'envie de plaire. Or, cela serait très fâcheux, et je vous avoue que cela me ferait beaucoup de peine. Je ne puis pas me permettre de ne pas tâcher de l'empêcher, et je vous prie, moyennant cela, d'aller dire de ma part à la Reine, à laquelle je baise très humblement les mains : que je La supplie d'être persuadée que l'Empereur ne vient à Paris que pour avoir le plaisir de La revoir, et d'établir une bonne et sincère amitié personnelle entre Lui et le Roi, son époux. Qu'Elle peut être assurée qu'Il ne parlera d'aucune affaire quelconque, ni domestique, ni autre de la France, à moins qu'on ne Lui en parle, et qu'Il en usera de même pendant tout son séjour, au sujet de tout ce qui peut regarder personnellement le Roi ou Elle. Dites à la Reine que je crois qu'il serait utile qu'Elle prévînt là-dessus en secret le Roi et ses ministres, afin que tout le monde ait l'esprit au repos; et dites-Lui enfin qu'en bon serviteur des deux cours je La prie instamment de faire en sorte que l'Empereur soit reçu et traité en France avec toutes les marques de cordialité et de tendre amitié que mérite un bon frère, un bon ami et un bon allié qui fait trois cents lieues au milieu de l'hiver, uniquement pour aller voir sa sœur et son beau-frère, et pour leur donner par là à tous deux une marque d'amitié à la face de toute l'Europe. Dites-moi bien tout cela.

je vous prie, à cette charmante princesse, qui ne me saura pas mauvais gré, j'espère, de cette nouvelle preuve d'attachement de ma part, et aimez toujours un peu d'ailleurs. . . . .

P. S. Dites à la Reine, mon cher Comte, que je vous ai prié d'aller Lui exposer de ma part différentes choses relatives à l'arrivée prochaine de l'Empereur en France. Et que comme ma lettre vous paraît ne rien contenir qui puisse ne pas être mis sous ses yeux, vous croyez bien faire en la Lui apportant telle qu'elle est. Vous pouvez même la Lui laisser si vous voulez, afin que, si par hasard Elle en avait envie, Elle puisse la laisser lire au Roi, et à ceux de ses ministres qui méritent la plus grande confiance. Mon intention est louable, et je crois que ma démarche ne peut faire qu'un grand bien.

281. — JOSEPH II À MERCY.

Le 8 janvier 1777. — Mon cher comte Mercy, il paraît que c'est un vrai sort que les éléments sont déchaînés même pour empêcher mon voyage en France. Une neige incroyable me met dans le cas, joint à plusieurs autres vraies raisons qui me la font servir d'excuse pour différer mon voyage jusqu'au mois de mars. J'en suis vraiment fâché, surtout pour toutes les peines que vous avez déjà été dans le cas de vous donner, et toujours en vain, par trois fois pour cette idée. Si je puis passer le mois d'avril ou une partie du mois de mai à Paris, et le reste jusqu'à la mi-juillet à faire le tour des ports et provinces, je crois que je n'aurai point à regretter la perte du carnaval. Voudriez-vous bien me marquer si la fin de juin est une saison si insupportable par la chaleur dans les provinces méridionales, qu'on y ait de la peine à voyager. Je vous prie d'envoyer cette lettre à Belgiojoso tout de suite par estafette, pour qu'on l'empêche, s'il est encore à temps, de passer la mer pour rien. Adieu, mon cher Comte, si j'étais aussi sûr de toutes les autres raisons comme je le suis que vers Pâques nous n'aurons plus de neige, je vous garantirais plus sûrement mon voyage. A revoir donc, si j'en vois le moment, ce sera toujours avec bien du plaisir, et croyez mon estime et amitié invariables. Adieu.

282. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 8 janvier 1777. — Mon cher Comte, l'Empereur et l'Impératrice viennent de m'envoyer les trois lettres ci-jointes. Vous verrez par celle qui vous est adressée beaucoup mieux que je ne pourrais vous le dire, les raisons qui ont obligé l'Empereur à différer son voyage jusqu'à l'entrée du printemps prochain, les chemins et le temps qu'il fait actuellement rendant réellement un aussi long voyage presque impraticable. Tout ce que je puis y ajouter avec vérité, c'est que l'Empereur est sincèrement peiné d'être obligé de se prêter à ce délai, et que nous en sommes tous fâchés. Mais vous pouvez compter que cela ne fait qu'une partie de plaisir différée.

283. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, 17 janvier 1777. — Au moment où le courrier mensuel allait partir, je reçois celui qui m'apporte les très gracieux ordres de V. M. I. en date du 8 de ce mois, et c'est avec bien du regret que j'éprouve encore un retard à l'espoir si prochain de me trouver à ses pieds.

L'expédition de mes dépêches ne me permettant pas d'aller aujourd'hui à Versailles, j'y ai envoyé sur-le-champ les lettres adressées à la Reine. S. M. y répondra par le même courrier qui les a apportées et que je renverrai sous huit jours.

L'usage des estafettes n'étant pas établi en France, et l'expédition d'un courrier en Angleterre pouvant occasionner dans le moment présent trop de conjectures, je crois devoir user de la voie ordinaire de la poste pour adresser ce soir au comte de Belgiojoso les ordres de V. M. J'espère qu'ils arriveront à temps pour suspendre le départ de ce ministre.

Toutes les informations que j'ai prises me confirment que les chaleurs de l'été ne sont dans les provinces méridionales de la France qu'une incommodité supportable et moindre qu'en Italie. Il est par conséquent hors de doute que le voyage de V. M. placé dans les mois d'avril, mai, juin et juillet serait à tous égards plus agréable et moins pénible. Ce serait une vraie affliction pour la Reine si ce voyage n'avait pas lieu, et j'ose affirmer que le public d'ici le désire avec un empressement qui tient à la profonde vénération dont il est pénétré pour l'auguste personne de V. M. Entre temps je reste en mesure de tenir prêt pour chaque moment tout ce qui m'a été dicté par les ordres de V. M. et je fais des vœux pour

n'être point privé du très grand bonheur de mettre à ses pieds quelques témoignages de mon zèle, ainsi que l'entière soumission avec laquelle je suis.....

284. — JOSEPH II À MERCY.

Ce 3 février 1777. — Mon cher Comte, j'en suis encore au même point d'incertitude pour mon voyage; les raisons qui me firent remettre mon départ subsistent en entier. Nos arrangements dont on me promettait la décision de jour en jour, même avant le 8 janvier fixé alors pour mon voyage, ne sont jusqu'au jour d'aujourd'hui point encore pris. Mon projet est encore le même : si je puis partir, ce sera vers le 12 mars. Je passerais la semaine sainte à Fribourg et les dernières fêtes de Pâques à Strasbourg et de là je viendrais de la façon convenue à Paris; mais je ne quitterai pas d'ici que je ne sois ou entièrement tranquillisé sur les dispositions qu'on fera au sujet de la Bohême, ou que l'on ait pris un parti entièrement opposé à ma façon d'envisager les choses, qui par conséquent rendrait ma présence entièrement inutile. Je suis au désespoir de savoir que M. de Belgiojoso soit arrivé à Paris et que l'on n'ait pu au moins lui épargner le passage de mer. Je vous prie de lui communiquer cette lettre et de l'assurer de toute la peine que me fait cette attrape. Il sera le maître de prendre en conséquence le parti qui lui sera le plus agréable. Je ne puis lui donner d'autres assurances de probabilités que celles que je détaille ici. Si peut-être il voudrait attendre le prochain courrier, il devrait probablement lui apporter alors des nouvelles plus sûres, mais qu'il fasse ce que bon lui semblera.

Adieu, mon cher Comte, ce sera toujours avec plaisir que je vous reverrai.

285. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 3 février 1777. — Mon cher Comte, Kleiner ne m'a point apporté de lettre familière de votre part; mais j'ai vu ce que vous mandez à l'Impératrice sur la sensation qu'a fait la nouvelle du voyage rompu de l'Empereur au moins pour le moment. On a supposé des choses vraisemblables; mais elles n'en sont pas plus vraies pour cela, et au moins est-il bien certain que le roi de Prusse et la charlatanerie de ses ostentations guerrières n'y ont été pour rien. Un peu de raisons domestiques assez fondées, voilà tout; au moins je le pense ainsi, et je me flatte toujours

que ce voyage n'est que différé. A bon compte je suis bien aise que ma lettre ostensible ait fait l'effet auquel elle était destinée, et il conviendra, moyennant cela, d'en rappeler le souvenir en temps et lieu. Je serai toujours bien aise de tout ce qui arrivera d'agréable au baron de Breteuil, et je vous prie de lui faire remettre la petite lettre ci-jointe qui n'est qu'un compliment en réponse à celle qu'il m'a écrite. Je vous remercie de ce que vous m'avez envoyé en brochures, et je vous prie de m'envoyer le contenu de la petite note ci-jointe. Je vous avertis que, d'après ce que m'a dit hier Barthélemy par ordre de M. de Vergennes vraisemblablement, ce ministre vous mettra dans le cas de faire usage de ce que je vous mande aujourd'hui d'office[1]. Et s'il ne le fait pas, pour ne pas avoir l'air de vouloir tirer à la courte paille, pour savoir à qui de vous deux parlera le premier, je crois que vous ferez fort bien de le prévenir, en lui disant que je vous avais mis en état de pouvoir causer avec lui amicalement sur le présent et l'avenir possible de nos circonstances politiques, communes et particulières, et cela sera d'autant plus convenable que j'en ai prévenu Barthélemy, pour ne pas être dans le cas de devoir lui dire plus que n'a besoin de savoir un homme de son espèce[2].

Adieu, mon cher Comte, ne me privez pas à l'avenir du plaisir d'avoir au moins deux mots de votre part familièrement.

---

286. — JOSEPH II À MERCY.

Ce 4 mars 1777. — Mon cher comte Mercy, vous devez être excédé en entendant nommer seulement mon projet de voyage tant de fois projeté

[1] Il n'y a pas de lettre politique en date du 3 février expédiée par le prince de Kaunitz au comte de Mercy; la dernière est un rescript du 31 janvier 1777. C'est un examen très détaillé de la situation politique de l'Europe et en particulier des rapports de l'Autriche avec la Prusse, la Russie, la Porte, le Palatinat et la Bavière. M. de Barthélemy, chargé d'affaires de France à Vienne, en l'absence du baron de Breteuil, avait fait part au Chancelier du vif désir qu'avait M. de Vergennes de pouvoir se concerter confidentiellement avec le Cabinet de Vienne sur la situation très critique des affaires politiques. M. de Vergennes aurait été particulièrement heureux de pouvoir établir ce concert entre les deux cours à propos de l'extinction imminente de la descendance masculine en Bavière et des intentions que l'Autriche pouvait avoir pour la défense de ses droits en cette circonstance.

[2] Cet agent ne méritait pas le dédain que manifeste pour lui le prince de Kaunitz. C'était un diplomate de haute valeur, qui plus tard rendit de grands services à son pays, comme le prouve la publication de ses papiers, faite par M. Kaulek dans la collection imprimée sous la direction de la Commission des Archives du Ministère des affaires étrangères.

et jamais accompli. Pour le coup je crois que, si chose imprévoyable n'arrive, je partirai réellement le 14 de ce mois d'ici, que prenant la route que j'avais toujours eu en idée, je n'y changerais autre chose que d'aller de Stuttgard à Fribourg pour y faire un séjour de quelques jours qui seront justement les jours de la semaine sainte, et les deux fêtes de Pâques; qu'ainsi vers le 10 avril, après avoir passé par Strasbourg, Nancy et Metz, je pourrais être à Paris. Tout reste aux dispositions préalables que vous aviez bien voulu faire il y a deux mois, et si vous pouvez épargner à Valentin Esterhazy sa mission à Strasbourg, de même qu'à tout autre dont ma sœur voulait le charger pour me complimenter, vous m'épargnerez une secature, et mon incognito si désiré, si nécessaire, n'en sera que plus affermi.

Je suis vraiment charmé que Belgiojoso ait pris le parti de rester à Paris. J'aurais été en peine de lui avoir fait faire ce voyage pour rien et fort embarrassé de le lui proposer une autre fois. Je vous prie de lui remettre cette lettre[1]; son séjour à Paris et dans votre société, dont il ne peut assez se louer, autant qu'il rend justice au fait des circonstances auquel vous avez bien voulu le mettre, selon l'entière et parfaite connaissance que vous en avez, le dédommagera de l'ennui de l'attente de mon arrivée. Ce n'est pas sans inquiétude, pas sur le qu'en dira-t-on de ma personne, mais sur la délicatesse avec laquelle il faudra m'y prendre, pour persuader une sœur, à laquelle je prends un intérêt si vrai, à employer et embrasser les moyens uniques qui lui peuvent conserver la considération générale, et par conséquent assurer son bonheur pour la vie. Il me paraît qu'elle commence à s'en égarer, et vous pouvez compter que ce ne sera qu'après avoir bien vu et après avoir gagné sa confiance, s'il est possible, au moins bien sûrement qu'après vous avoir consulté, et que nous serons convenus ensemble, que je réglerai mes propos.

Adieu, mon cher Comte, je n'ai pas besoin de vous répéter le cas que je fais de vous revoir, et le plaisir que j'aurai de vous persuader de toute mon estime et amitié. Croyez-moi donc bien sincèrement votre.....

Ma lettre à ma sœur ne contient pas la nouvelle positive de mon départ, mais je lui en annonce la probabilité plus prochaine.

[1] Cette lettre de Joseph II au comte de Belgiojoso, ainsi que toute la correspondance de l'Empereur avec ce ministre, est publiée dans l'ouvrage de M. Felice Calvi ayant pour titre : *Curiosità storiche e diplomatiche del secolo decimottavo*, Milano, 1878, in-8°, p. 419-513.

287. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 4 mars 1777. — En me mettant, comme de raison, à la place de M. de Vergennes, que ses circonstances personnelles ne peuvent pas manquer de rendre souvent embarrassante, je n'ai rien eu à désirer sur ce qu'il a pu vous dire *ex arena*, et je vous avoue que, sur tout ce que je suis à portée d'observer dans ce brave homme, je le regarde de plus en plus comme un homme non seulement précieux à l'alliance, mais précieux à la France même, beaucoup plus qu'à mon grand regret il le paraît où vous êtes. Il est honnête, il voit bien et il est juste et raisonnable. Voilà bien des choses réunies et on ne les trouve pas souvent ensemble.

En échange je ne suis pas à beaucoup près aussi content de la façon dont s'est expliqué vis-à-vis de vous le baron de Breteuil. Et je ne vous cacherai pas que, s'il s'avise de me parler du même ton à son retour, il ne lui réussira pas vis-à-vis de moi, et il s'en attirera un de ma part, que je n'ai pas pris encore vis-à-vis de lui; car ce n'est pas ainsi qu'il convient de répondre à un bon procédé amical, dont nous aurions pu nous dispenser, n'ayant de compte à rendre à personne.

Quant à la Reine, il me semble qu'il faut toujours se dire à soi-même : *ibant qua poterant*; quoi qu'on obtienne, c'est toujours, comme on dit, autant de pris sur l'ennemi. Nous sommes bien jeune, et j'ai peur que nous le serons encore longtemps.

Quant à Noverre, il est fort apparent qu'il ne fera pas de vieux os dans le pays où il est. Il a déjà écrit *plagas* contre les Parisiens, et, si cela parvient à leur connaissance, je ne pense pas que cela le raccommode avec eux.

Je suis bien aise, au reste, que l'on continue à désirer chez vous l'arrivée de l'Empereur; car je désire moi-même qu'il fasse ce voyage, persuadé qu'il ne peut que gagner à être connu personnellement, aucun prince de son temps et bien peu du temps passé ayant ou ayant eu autant de grandes qualités et aussi peu de défauts.

---

288. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 15 mars 1777. — Vous verrez, mon cher Comte, par la copie ci-jointe du billet[1] que je viens de recevoir, ce que m'ordonne l'Empereur

[1] C'est sans doute ce billet, sans date, de Joseph II à Kaunitz : « Mon cher Prince, j'ai parlé à S. M. au sujet de mon voyage et Elle a approuvé sa dilation jusqu'au lundi

et vous voudrez bien vous y conformer. Vous aurez sans doute de mes nouvelles d'ici là et il ne m'importe moyennant cela qu'à vous réitérer . . . . .

---

289. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 18 mars 1777. — D'après ce que V. M. I. a daigné me marquer par le courrier mensuel, je présume et j'espère d'être à ses pieds avant que ma présente et très humble réponse puisse Lui parvenir et je ne la Lui adresse que pour me précautionner contre les cas imprévus qui pourraient retarder le voyage de V. M.

La Reine m'a dit positivement qu'Elle enjoindrait au comte d'Esterhazy de s'abstenir de se rendre à Strasbourg, et j'ai renouvelé toutes mes mesures de précaution pour que V. M. soit exactement obéie sur l'article des démonstrations à éviter dans tous les endroits par où Elle passera en France. Ce n'est qu'en Lorraine où je crains que cet ordre ne soit point strictement observé.

La Reine m'a marqué un grand désir d'être plus positivement informée du départ de V. M. et surtout du moment où Elle arrivera ici, mais j'ai gardé le silence à cet égard et ai laissé subsister les doutes de la Reine. La présence de V. M. peut devenir à cette auguste Princesse d'une utilité bien essentielle, et si V. M. daigne me l'ordonner, je Lui exposerai avec zèle tout ce qui peut tenir à cet objet important.

Je viens de commander un habit de demi-saison, ainsi que les dentelles nécessaires à l'usage de V. M.

290. — JOSEPH II À MERCY.

Le 31 mars 1777. — Enfin, mon cher Comte, l'on ne peut pas être plus près de son départ que moi; car demain matin je monte en chaise pour exécuter enfin ce voyage tant ballotté d'incertitude. Je ne puis plus vous

de Pâques. Je vous prie donc de faire marquer au comte de Mercy par la poste d'aujourd'hui que quelques affaires m'avaient empêché de partir avant Pâques; mais que je comptais toujours partir tout de suite après les fêtes et que, ne faisant plus séjour à Fribourg, je pourrai toujours être à Paris vers le 20 avril; qu'il en donne part aussi à M. de Belgiojoso, mais qu'au reste il n'en dise rien. Adieu, mon cher Prince, portez-vous bien et conservez-moi votre amitié qui me donne idée de moi-même.»

dire autre chose, sinon que j'en reste fermement à mes arrangements d'incognito. Voici la liste à peu près de ma route; je dis à peu près, car le 19 au plus tard je compte être à Paris pour vous témoigner tout le plaisir que j'aurai de vous revoir, et la peine que me fait toute la peine que cette excursion vous coûte.

Adieu; mes compliments, je vous prie, au comte Belgiojoso; à revoir.

---

291. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er avril 1777. — Je commence, mon cher Comte, par ce que j'ai de plus important à vous marquer aujourd'hui. L'Empereur est enfin réellement parti aujourd'hui. Il compte être à Paris, à ce qu'il m'a dit, du 20 au 22 d'avril, et je compte qu'il ne laissera rien à désirer dans le pays où il va, car il a assurément en lui tout ce qu'il faut pour cela. Vous verrez que le temps et l'expérience l'ont également servi, et je ne doute point que vous ne trouviez en lui des progrès de toute espèce. Cela fait que je désire beaucoup savoir tout ce qui se sera passé de relatif à lui pendant son séjour en France, et je vous prie instamment moyennant cela, lorsque vous en aurez le temps après son départ, de me mander à cet égard tout ce qui sera parvenu à votre connaissance avec le plus grand détail et la plus grande ingénuité possibles, n'y ayant rien de ce qui le regarde qui puisse ne pas m'intéresser.

Je vous sais bon gré de n'avoir point laissé ignorer à M. de Vergennes ma façon de penser à son égard, parce qu'il me semble que l'humanité ne peut que gagner à ce que les braves gens soient bien ensemble. Je me suis attendu d'ailleurs au projet que vous supposez à M. de Vergennes de faire traiter ici *ex ratione inversa*, ce que j'eusse été bien aise de faire traiter à Paris par votre canal, et j'en suis, en me mettant à sa place, d'autant moins étonné, qu'en lui supposant la bonne intention de faire valoir nos raisons, il peut lui avoir paru qu'avec son peu de crédit le moyen de pouvoir les porter au conseil avec plus d'apparence de succès, pouvait être celui de pouvoir mettre dans la bouche du baron de Breteuil et de se faire étayer par les rapports de cet ambassadeur, qu'il pourra porter au conseil, et que peut-être aussi il ne veut pas désobliger en lui faisant jouer un mauvais rôle à Vienne. Je puis me tromper, mais je pense de bonne foi que ce peuvent être là les raisons qui l'ont déterminé, et si cela est, comme il faut toujours se mettre à la place des gens, et que ce ministre en ce cas a de plus devers lui le mérite de la bonne intention, nous n'avons point de quoi nous plaindre, ni vous, ni moi. Je crains un

peu à la vérité les vivacités déplacées, ainsi que l'ignorance et le peu de lumières de notre ami, le baron de Breteuil, mais je n'en suis pas embarrassé cependant, et j'espère que je pourrai le contenir. Les moyens de se prévaloir du crédit de la Reine malgré cela ne manqueront pas, parce que j'aurai soin de ne vous rien laisser ignorer de ce qui pourra se passer d'essentiel entre lui et moi.

Je vous remercie de tout ce dont vous avez chargé Caironi pour moi, et je vous prie de m'envoyer les deux premiers volumes des *Annales de la Chine;* faites moi mettre même dans la liste des souscripteurs, et payez pour moi. Ayez la bonté d'ordonner qu'on retire par la suite les exemplaires bien collationnés, à mesure qu'ils paraîtront. Si Noverre veut rester à Paris, il faudra sans doute qu'il s'accommode au goût du pays. Est-il vrai qu'il a fait une réponse à la mauvaise plaisanterie de la chanson sur les Curiaces? Si cela est, envoyez-la-moi, je vous prie, parce que je crois qu'elle sera plaisante. Portez-vous bien, mon cher Comte, et aimez toujours un peu.....

292. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 25 avril 1777. — Nous attendons encore ce soir, mon cher Comte, le courrier par lequel vous nous apprendrez l'heureuse arrivée de l'Empereur, supposé qu'il soit arrivé le 18, ainsi que je le pense, et en ce cas je vous le manderai par apostille. Je vous prie encore une fois instamment, lorsque vous en aurez le temps, de votre main, ou même de la main du plus affidé de vos copistes, de me mander dans le plus grand détail tout ce qui pourra avoir rapport à ce prince, qui a toujours été l'objet de mon admiration et qui est aujourd'hui celui de ma plus tendre amitié, depuis qu'il m'a permis de l'aimer et qu'il m'honore de son amitié.

Pour ce qui regarde les Turcs, vous comprendrez, mon cher Comte, que tout ce que contient ma lettre d'office ne veut pas dire que nous voulons que la France fasse pour eux, en aucun genre, ce que ses circonstances présentes ou à venir pourraient ne pas comporter, mais seulement qu'elle fasse dans tous les temps, présents ou à venir, ce qu'elle jugera pouvoir faire, et surtout qu'elle sente et avoue que non seulement dans aucun temps nous ne serons dans le cas de pouvoir plus qu'elle, mais même jamais de pouvoir autant, ni de la même façon.

J'attends avec l'impatience d'un amateur votre réponse à la lettre que je vous ai écrite au sujet des chevaux barbes. Je vous prie de m'envoyer

par le premier courrier quelques boîtes des meilleurs pruneaux de Tours séchés possibles. Je vous embrasse de tout mon cœur et suis comme toujours. . .

293. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 2 mai 1777. — Je comprends parfaitement, mon cher Comte, combien un cœur aussi honnête et aussi sensible que le vôtre doit avoir souffert du fâcheux contretemps qui vous a mis hors d'état de pouvoir suivre l'Empereur pendant son séjour à Paris et je vous assure que j'ai bien cordialement partagé votre chagrin. J'espère cependant, d'après ce que vous me mandez, que dans ce moment-ci vous aurez pu reprendre vos fonctions et je le souhaite de tout mon cœur.

Nous sommes bien satisfaits de ce que mandent à l'Impératrice l'un de l'autre, ses deux illustres enfants, et je vous avoue que je ne peux pas attendre le moment de nous voir arriver par vous et par d'autres le journal circonstancié du séjour de l'Empereur à Paris, parce que naturellement tout ce qu'il aura dit et fait, ainsi que tout ce qui sera arrivé à son sujet, ne peut qu'infiniment m'intéresser. Je vous remercie en attendant de ce que vous avez bien voulu me mander sur son sujet dans votre dernière confidentielle [1]; et je vous avoue que cela m'a fait un plaisir singulier dans tous les sens. Je ne sais si le premier courrier que nous vous enverrons, trouvera l'Empereur encore à Paris, parce que dans la lettre qu'il a écrite à l'Impératrice, je n'y ai pas vu qu'il ait dit combien de temps il comptait encore s'y arrêter. Les premières nouvelles qu'il nous donnera nous l'apprendront sans doute, et nous nous réglerons en conséquence.

Portez-vous bien, mon cher Comte; ne manquez pas, je vous prie, de m'écrire tout ce que vous pourrez par le premier courrier que nous vous dépêcherons, et conservez votre amitié au meilleur de vos amis.

294. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 24 mai 1777. — Si Neumann était parti hier au soir, comme il était sur le point de faire, lorsque Zinner arriva, je n'eusse pas eu le temps d'ajouter quelque chose familièrement à ma lettre d'office. Mais

[1] Cette lettre manque.

comme l'Impératrice-Reine a jugé à propos de l'arrêter jusqu'à ce soir je vous dirai, mon cher Comte, en peu de mots l'impression que m'a faite votre dernière depêche pour autant qu'elle a rapport à vos conférences avec M. le comte de Vergennes. Il devait entrer naturellement dans le dénombrement des choses que pouvait faire la France dans ce moment-ci en faveur de la Porte, ce qu'il pouvait y avoir à dire ou à faire de sa part vis-à-vis de la Russie. Ce n'est que sur les instances de M. de Breteuil que je me suis prêté à lui dire ma pensée sur les différentes espèces de services que je croyais que sa cour pouvait rendre à la Porte. Je lui avais même déclaré d'abord, qu'à cet égard la France devant mieux savoir que moi ce qu'elle pouvait ou voulait faire, je n'avais rien à lui dire. Mais comme il insista malgré cela, je lui dis qu'entre autres il me semblait que, la France ayant fait dans tous les temps profession publique d'être l'amie et l'alliée de la Porte, elle pourrait de la façon qu'elle jugerait être la plus convenable, rappeler cette circonstance au souvenir de la cour de Pétersbourg, et en partant de là, lui faire témoigner combien elle désirait que la paix et bonne intelligence puissent se maintenir entre elle et l'empire de Russie. Et cette démarche m'a paru aussi naturelle, qu'elle serait monstrueuse, si elle venait de nous, qui bien loin d'avoir jamais été dans de pareilles liaisons avec l'Empire Ottoman, l'avons toujours regardé ainsi qu'a fait l'Europe entière, comme l'ennemi naturel de la chrétienté et surtout celui de la maison d'Autriche. Les objections de M. de Vergennes sur ce point ont donc été aussi déraisonnables que le cas de comparaison qu'il vous a allégué a été faux et sophistique. Je ne puis pas vous cacher que j'en ai été choqué. Je ne pense pas qu'il puisse m'échapper aucune des considérations relatives à notre intérêt politique, j'ose même dire à celui de toutes les autres puissances de l'Europe, et M. de Vergennes pourrait me faire l'honneur de ne pas en douter. En tout cas ce sont mes affaires. Mais je ne puis pas vous dissimuler que la conduite du ministère français dans toute cette occurrence me porte à être d'avis que, comme il ne nous reste plus rien à dire, il nous convient de ne plus mettre dorénavant de vivacité à la poursuite de ce qui regarde les Turcs et les Russes. En conséquence dites donc tout froidement à M. de Vergennes les raisons qui m'ont engagé à répondre ainsi que j'ai répondu aux questions de M. de Breteuil, et qu'au reste le cas qu'on jugerait à propos de faire ou de ne point faire de mes avis me serait toujours très indifférent. La façon dont il a accueilli celui-ci, tout raisonnable qu'il était, m'engagera cependant, je vous l'avoue, à mettre dorénavant beaucoup plus de sobriété aux conseils qu'on pourrait s'aviser de me demander.

Les nouvelles que nous vous donnons aujourd'hui et que nous pour-

rons vous donner par la suite de Constantinople, contentez-vous d'en donner connaissance à M. de Vergennes, mais sans ajouter aucune réflexion, et, s'il vous en fait, répondez-y toujours sur le pied de notre système et de nos intentions sur cet objet, que vous connaissez.

Neumann ne trouvera plus sans doute l'Empereur à Paris. Je suppose que l'Impératrice vous donne ses ordres sur ce qu'il en faut faire. Nous attendrons avec impatience les premières nouvelles que par courrier vous nous donnerez du pays où vous êtes. Vous aurez besoin de vous reposer après le départ de l'Empereur. Je vous recommande de prendre grand soin de votre santé et je suis toujours bien cordialement, mon cher Comte, votre bien bon ami.

295. — JOSEPH II À MERCY.

Brest, le 9 juin 1777. — Mon cher Comte, le courrier m'a remis à Brest, où je l'ai fait passer du Haras, ne m'y étant pas rendu, votre lettre qui m'a inquiété au sujet de ma sœur. Je suis au désespoir de lui avoir causé cet accident; mais elle a voulu que je ne parte pas à la sourdine et je l'ai fait. J'ai changé mon voyage pour voir la partie supérieure de la Normandie et j'ai gagné deux jours par là. Mon voyage a été un peu leste, mais très heureux. J'ai bien vu le Havre et Honfleur qui sont deux objets très intéressants, de même que Saint-Malo. Pour ici l'apparence est belle et agréable, mais ce qui est à la rade est aussi le *non plus ultra*. Les autres vaisseaux au port, hors *la Bretagne*, sont hors d'état d'aller en mer et il faut presque les refaire à neuf. Leurs magasins sont de superbes bâtiments, mais ils sont presques vides d'agrès nécessaires, et pour armer ces quatorze voiles en tout, il a fallu prendre des magasins particuliers, que chaque vaisseau doit avoir, tout ce qu'on trouvait de bon; par conséquent les autres sont entièrement dépareillés de leurs agrès nécessaires.

Les points pour Thugut je me fierais presque de les répondre; rien de vigoureux, ni de coûteux on obtiendra de cette administration.

Je vais rester encore trois jours ici, puis je pars pour Lorient. Si vous voudriez bien envoyer l'eau de Spa au lieu à Orléans jusqu'à Saumur pour le 16, ne sachant pas encore si je remonterai aussi haut la Loire. Voici une tabatière pour l'abbé Rochon que je vous prie de lui faire remettre. Vous me ferez plaisir aussi par le passage des courriers de me dire un mot si mes sermons ont produit quelque fruit ou changement dans la vie de la Reine. De grands je n'en espère point; il faut commencer et se contenter des petits même.

Adieu, mon cher Comte, je n'oublierai jamais tout ce que je vous dois pour les peines que vous vous êtes données avant et pendant mon séjour de Paris. Croyez mon amitié bien vraie et sincère. Adieu.

---

296. — JOSEPH II À MERCY.

Rochefort, le 19 juin 1777. — Mon cher Comte, je viens de recevoir votre très chère lettre[1] avec bien du plaisir; ma sœur et tout ce qui la regarde m'intéressent infiniment: si ces heureux commencements pourraient être de durée, je serais bien content; mais peut-on l'espérer, entourée de séductions comme elle l'est.

Les eaux de Spa m'ont été très bien remises à Saumur et je vous prie de m'envoyer trente autres bouteilles à Lyon pour le 4 juillet. Je suis vraiment honteux des commissions que je vous donne, mais la connaissance de votre amitié m'enhardit à continuer.

Le premier courrier que vous recevrez, vous voudrez bien me l'envoyer par la route de Lyon à Marseille. J'ai un peu dépêché ce voyage pour éviter Monsieur que je compte dépasser pendant les six jours qu'il voguera sur le canal du Languedoc. Je n'ai pas remonté la Loire jusqu'à Orléans par la même raison, et ainsi j'ai évité très naturellement l'embarras de Chanteloup. Faites le valoir chez le ministre, si vous le jugez à propos.

Je vous prie de faire passer cette lettre au résident Nagel; je lui demande des explications positives sur ce qu'il vous mande. Vous pourriez même faire passer ce courrier par Bâle sans difficulté; le détour ne serait pas si immense, afin qu'il reçoive ma lettre sûrement et promptement.

La lettre que la Reine m'écrit est de huit pages, très jolie et très amicale. Le Roi m'a répondu aussi fort bien sur ce que je lui avais écrit; enfin je ne suis pas mécontent de mon séjour. Pour ce pays, je le trouve très beau et assez bien cultivé, quoique peu riche le cultivateur. Des carabiniers j'ai été surpris; ils sont exercés à merveille et sont de toute beauté. Vous pouvez dire la justice que je leur rends, à quiconque veut l'entendre; M. de Poyanne entend sûrement cette partie-là.

Adieu, mon cher Comte, portez-vous bien et oubliez-moi aussi peu que j'oublie tout ce que vous voulez bien faire pour moi. Adieu, je serai toujours.....

[1] Cette lettre manque.

IMPRIMERIE NATIONALE.

297. — JOSEPH II À MERCY.

Bordeaux, le 29 juin 1777. — Mon cher comte Mercy, comme après tous les calculs faits je n'ai pu devancer Monsieur pendant qu'il vogue sur le canal du Languedoc, puisque ses équipages prennent toujours la route de terre, je me suis déterminé à prendre d'ici mon chemin par Bayonne et par conséquent de l'allonger de deux ou trois jours, de même que je me rendrai à Toulon avant d'aller à Marseille, et je ne compte que de passer une journée avec lui à Toulon. Ainsi le courrier qui m'arrivera, vous voudrez bien diriger sa marche droit à Aix où il pourra prendre ou sur Toulon ou sur Marseille, comme il apprendra qu'il y a des jours que j'ai passé; de même que comme je ne pourrai être que le 10 à Lyon, vous vous voudrez bien avertir à Bâle le résident Nagel qu'il fasse aller plus loin à ma rencontre le courrier que j'ai désiré qu'il m'envoie avec sa réponse.

Adieu, mon cher Comte; nous avons un temps affreux, je passe ma vie chez moi à causer avec Messieurs les négociants sans aller au spectacle ou autre amusement. Cela paraît un peu singulier, mais je n'y sais que faire. Voilà mon système; je ne partirai pas d'ici sans avoir pris quelques connaissances sur le négoce qui se fait. De Bethmann je suis fort content, mais encore plus des lumières que j'ai pêchées du correspondant de Laborde.

298. — JOSEPH II À MERCY.

Toulon, le 5 juillet 1777. — Mon cher Comte, je viens de recevoir par le courrier votre lettre[1]. Je vous suis infiniment obligé des détails que vous m'y mandez, et la retraite de M. de Taboureau ne pourra que contribuer à réunir les finances sous un même chef et par conséquent à faire du bien. Comme j'aurais trouvé Monsieur à Marseille au milieu de fêtes, je l'ai passé en ne faisant que changer de chevaux et l'ai attendu ici où il est arrivé hier avec toute la pompe imaginable extérieure, mais très singulièrement pour sa personne, car par popularité il descend de voiture à toutes les portes, et comme il faisait nuit, trois flambeaux éclairaient sa marche et il suivait ce lugubre équipage à pied le mieux qu'il pouvait sur un mauvais pavé où les aplombs sont encore plus difficiles à trouver que

[1] Cette lettre manque.

sur les parquets de Versailles. Je reste cette matinée avec lui et puis je vais à Marseille.

Je désire bien que les bons effets se soutiennent chez la Reine; ce serait tout ce que je pourrais désirer de plus flatteur pour mon voyage; mais les occasions sont si fréquentes que je crains plus que je n'espère. J'ai très bien reçu tout ce que vous avez bien voulu vous charger de m'envoyer; je vous en suis infiniment obligé et honteux réellement des détails dont je vous ennuie souvent.

Adieu; jusqu'à présent je suis très content de mon voyage; je ne jurerais pas qu'on le soit autant de moi. Les chaleurs ne sont point insupportables encore, et je compte être le 10 ou le 11 pour sûr à Lyon.

Adieu, croyez-moi bien sincèrement et pour la vie votre.....

Voici une lettre pour la Reine qui en contient une de Monsieur auquel je viens, j'espère, de faire ma cour en plein.

299. — JOSEPH II À MERCY.

Genève, le 13 juillet 1777. — Mon cher comte Mercy, me voici hors de France; je la quitte avec satisfaction pour tout ce que j'y ai vu et avec reconnaissance pour les témoignages que ses habitants m'ont donnés. Pour vous je suis vraiment honteux de toutes les peines que pendant mon séjour à Paris et depuis vous vous êtes données. Si la parfaite réussite, l'obligation sincère que je vous en ai et l'estime et amitié que je vous ai vouées, vous suffisent, vous pouvez être content. J'ai terminé à Lyon à voir une partie des fabriques que cette belle et grande ville contient, dont j'ai été très satisfait. J'écris par ce même courrier qui est un premier postillon de la poste de Paris et que Monsieur d'Ogny avait envoyé pour me suivre en cachette dans ma tournée, en veillant à me devancer aux postes pour que je sois bien servi en chevaux. Je l'ai été très bien partout, et je vous prie d'écrire là-dessus un mot à Monsieur d'Ogny, en lui témoignant toute ma satisfaction, et d'y ajouter le présent de la boîte ci-jointe. De même vous voudrez bien témoigner à Monsieur de Laborde de ma part, combien utiles m'avaient été, en me procurant de bonnes connaissances, les adresses qu'il m'avait données, dans toutes les places marchandes, dont j'ai eu des informations relatives au commerce du lieu. Ainsi ornez cette épître, je vous en prie, car cet honnête homme ne se paye que de cette monnaie.

J'ai parfaitement bien reçu le courrier de Bâle qui était un abbé, et la

montagne de difficultés s'est évanouie. De même les bouteilles d'eau de Spa; enfin vous avez voulu penser à tout. Voudriez-vous bien, cher Comte, me mander sincèrement ce que vous apprendrez de mes séjours en province, si l'on a été content de moi ou pas, et le pourquoi; cela m'est parfaitement égal, mais pourrait me servir à l'avenir.

Vous voudrez bien continuer par les courriers du mois à m'envoyer les journaux et autres pièces curieuses qui pourraient venir à votre connaissance, surtout celles qui sont d'un genre à intéresser une lecture de société. Pour mes arbres fruitiers, dont vous avez bien voulu vous charger, vous voudrez bien en prendre la meilleure saison et y ajouter des plants de figues blanches, pris et achetés dans les potagers de Versailles, où le jardinier m'a assuré en avoir de très bonnes.

J'ajouterais bien une autre commission, mon cher Comte, mais qui est bien plus difficile. C'est que j'aurais grand besoin d'un homme qui sût bien écrire le français, pas seulement beau caractère, c'est le moins, mais bon et vrai style, et correctement. S'il savait avec cela de l'allemand, cela n'en vaudrait que mieux, ou s'il avait une bonne poitrine pour pouvoir lire habituellement de l'imprimé, non des affaires, à haute voix, alors ce serait, en y ajoutant l'âge de la plus grande force, garçon ou abbé, et les qualités d'honneur requises, l'homme que je pourrais désirer. Il jouirait de douze cents florins d'appointements, joint à un quartier, et s'il était comme je le désire, l'on s'arrangerait facilement sur quelque chose de plus et il pourrait compter d'être content, n'ayant à faire qu'à moi et dans mon bureau particulier. Son titre serait de commis ou lecteur. Voilà une commission difficile, mais je ne crains pas d'abuser de votre amitié et vous pouvez y mettre du temps, et si vous croyez avoir trouvé l'homme, je vous prierais de m'en marquer les circonstances avant de conclure finalement avec lui. Peut-être que l'abbé Vermond pourrait vous donner quelques renseignements. Enfin vous ferez comme vous l'entendrez pour le mieux, et je vous en serai infiniment obligé. J'écris par cette occasion à la Reine dont voici la lettre qui en contient une pour le Roi de compliment.

300. — JOSEPH II À MERCY.

Fribourg, le 24 juillet 1777. — Mon cher Comte, une occasion aussi sûre que celle de Belgiojoso fait que je risque de vous envoyer cette pièce secrète qui pourra vous paraître intéressante par la tournure de l'introduction et de tout son contenu. Il est incroyable, et on ne connaît pas

cela autre part, qu'un subalterne approuve ainsi et encourage pour ainsi dire le ministre à continuer dans ses arrangements, en lui donnant néanmoins des leçons et en prétendant dans peu de jours de séjour avoir pénétré le fort et le faible du service prussien, en ne disant rien que ce que les petits subalternes savent et en cela encore se contredisant du blanc au noir. Ceci me fait juger que Jaucourt est une pauvre espèce, qu'il n'a point été chargé directement de commissions, et que le roi de Prusse l'a jugé peu digne de lui faire des confidences.

Enfin vous voici bien sûrement quitte de moi ; je vous en fais mon compliment. Belgiojoso pourra vous donner des détails de notre voyage qui a été fort heureux. Si vous apprenez quelque chose de quelque effet contraire, vous me ferez plaisir de me le marquer par le courrier du mois, en adressant la lettre rien qu'avec une double enveloppe au lieutenant-colonel Weber.

Pour la Reine je suis vraiment affligé de ce que la fureur du jeu la tienne encore, et surtout qu'elle se soit intéressée dans une banque, car c'est envie de gain seule qui peut occasionner une pareille démarche. Je n'ose lui en rien toucher directement dans mes lettres, crainte que cela ne vous fasse mauvais jeu, mais je lui rappelle en gros mes avis amicaux et je la supplie pour son bonheur de ne les point oublier.

Voudriez-vous bien, mon cher Comte, témoigner de ma part à Messieurs de Maurepas, de Saint-Germain surtout et Montbarrey et Sartine, combien je leur suis reconnaissant pour les dispositions qu'ils ont faites, et les ordres qu'ils ont donnés partout pour que je sois servi et que je puisse tout voir avec tout l'incognito possible, qui ont été parfaitement observés et qui m'ont rendu mon voyage très agréable. Voudriez-vous de même témoigner à M. de Trudaine l'obligation que je lui ai pour les détails intéressants que par ses ordres tous ses ingénieurs subordonnés m'ont donnés, et qui pour les ponts et chaussées avec autres bâtisses m'ont fait grand plaisir. Par là je crois avoir coulé à fond heureusement toute cette excursion et avoir satisfait à ce que je leur dois. Je ne viendrai pas sur votre chapitre, mon cher Comte ; vous me connaissez, j'espère, assez pour me croire sincère et je vous connais suffisamment pour savoir que ma sincère reconnaissance, mon estime et ma vraie amitié vous suffisent ; je vous les garantis pour la vie et me dis votre . . . . .

La pièce secrète, comme elle est copiée, je vous prie de la brûler tout de suite.

---

301. — MERCY À JOSEPH II.

Sans date[1]. — Le lendemain du départ du courrier de juillet, c'est-à-dire le 16 du même mois, un officier de la poste de Paris me remit la très gracieuse lettre que V. M. I. a daigné m'écrire de Genève en date du 13, et je ne tardai pas à aller présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. J'écrivis aussi sur-le-champ aux sieurs d'Ogny et Laborde qui me firent les réponses que je joins ici en preuve de l'exécution des ordres de V. M. J'ai fait comprendre ensuite à Laborde qu'il ne devait aucunement se flatter d'obtenir une grâce que ce bonhomme n'aurait osé demander s'il avait bien jugé de la tournure qu'il lui était permis de donner aux marques de profond respect et au zèle qu'il a eu le projet de manifester envers V. M.

Le grand nombre de lettres que j'ai vues écrites des provinces attestent toutes l'admiration et le parfait contentement que la présence de V. M. y a occasionnés; les chefs et principaux employés ont mandé à leurs ministres respectifs qu'ils avaient été comblés de l'affabilité et des grâces de V. M. A Brest il y a eu un mouvement de jalousie parmi les capitaines de vaisseau sur des apparences de distinctions accordées au sieur de Bougainville qui n'est point aimé dans son corps. Ces mêmes lettres parlent beaucoup des soins et peines infatigables que V. M. s'est données pour bien voir les objets utiles, en négligeant ceux qui n'auraient été que de simples agréments. On a cité les observations éclairées et les questions que V. M. a faites sur toutes les matières qui excitaient son attention à Brest, au canal de Languedoc et particulièrement à Toulon, relativement aux ouvrages du sieur Groniard; on a observé la modération et délicatesse avec laquelle V. M. a usé des ordres donnés partout de Lui exposer les objets auxquels on met du secret, et on ajoute que V. M. a quelquefois refusé à cet égard des communications par écrit. D'après ces mêmes relations le public des villes aurait désiré que V. M. se fût prêtée davantage à ses importunités, mais il n'y a eu à ce sujet que des regrets, sans aucune plainte, et on a infiniment relevé les générosités et bienfaisances que V. M. a répandues partout. L'ordre des gens qui a le plus manifesté ces sentiments d'admiration et d'affection est celui des principaux négociants de Nantes, Bordeaux, Marseille et Lyon (si j'ose m'exprimer ainsi, s'agissant d'un si grand monarque vis-à-vis de si petits personnages); V. M. s'est acquis auprès d'eux un crédit personnel et une telle confiance

[1] Cette lettre n'est pas datée, mais, d'après son contenu, il est à peu près certain qu'elle a été envoyée par le courrier expédié le 15 août 1777, par M. de Mercy.

dans ses lumières, ses moyens, sa justice et ses vues, que cette opinion, établie à si juste titre, pourrait influer très avantageusement dans les spéculations à venir des commerçants français relativement aux États héréditaires.

Il y a eu sur le voyage de V. M. plusieurs anecdotes imprimées et écrites; je mets très humblement sous ses yeux une partie de ces productions, et j'enverrai bientôt un autre ouvrage en ce genre qui est encore sous la presse; ces anecdotes, même dans ce qu'elles ont d'inexact, prouvent le grand plaisir que cette nation a trouvé à en rendre hommage à V. M., et après les recherches les plus suivies je n'ai pas relevé une seule remarque critique. Voilà ce qu'en toute vérité j'ai à exposer sur cet article; je passe aux autres points des ordres de V. M.

Je continuerai à envoyer par les courriers mensuels les journaux et autres pièces un peu remarquables que je pourrai me procurer; il m'a paru que le Journal de Paris était, à quelques égards, dans ce genre, et V. M. en reçoit les premières feuilles dans un paquet séparé.

Les arbres fruitiers ne peuvent être transportés qu'après avoir perdu leur sève, c'est-à-dire au commencement de novembre; j'ai déjà retenu dans les pépinières de Vitry un nombre d'arbres qui ont été choisis avec le plus grand soin; j'y joindrai vingt-quatre plants de figuiers tirés des potagers de Versailles, et le tout pourra arriver à Vienne dans les premiers jours de décembre, mais comme il y a quelques précautions à prendre contre les premières gelées de l'automne, j'ai cru qu'une petite note ci-jointe pourrait être remise aux jardiniers de V. M. qui, étant prévenus, jugeront de ce qu'ils auront à faire pour le mieux.

J'attends l'abbé de Vermond de retour d'un petit voyage qu'il fait pour ses affaires particulières, et je me concerterai avec lui sur la recherche, à la vérité très difficile, d'un sujet tel que V. M. le veut pour commis ou lecteur. Il ne manque point ici de gens qui ont l'aptitude requise et même la meilleure tournure, mais c'est un hasard bien heureux et bien rare de trouver dans la sphère dont il s'agit un Français qui réunisse les talents nécessaires aux qualités morales nécessaires, qui ne soit ni suffisant, ni parleur indiscret, ni étourdi. L'état ecclésiastique offre le plus de ressource à pareilles recherches; il y a ici nombre de jésuites parmi lesquels on rencontre des gens instruits et de bonnes mœurs, mais ils sont tous suspectés d'esprit de parti et d'intrigue, par conséquent sujets à de grands inconvénients. J'emploierai tous les soins et toutes les précautions imaginables pour tâcher de bien remplir ce point des volontés de V. M., mais j'ose Lui demander, en grâce, de me donner beaucoup de temps, parce que avant de rendre compte d'un pareil sujet il faut que je sois au fait de sa vie et que je passe, au moins, quelques semaines avec lui; à peine ces

épreuves répétées pourront-elles me rassurer sur le vif chagrin que j'aurais d'avoir mis un homme médiocre à portée d'approcher de la personne sacrée de V. M.

J'avais déjà rassemblé toutes les nouvelles ordonnances de marine, lorsque M. de Sartine m'en remit une collection en me priant de la faire parvenir, de sa part, aux pieds de V. M. avec l'hommage de son très profond respect. Ce ministre est celui de tous qui a paru le plus vivement pénétré des bontés que V. M. a daigné lui marquer. La collection susdite est remise dans le paquet séparé.

En 1770, le nommé Piller, qui lors du mariage de la Reine suivait le prince de Starhemberg en qualité de secrétaire de légation, eut ordre d'acquérir pour V. M. tout ce qui avait paru jusqu'alors de la grande carte de France; il se procura les premières feuilles, j'ai envoyé successivement les suivantes jusqu'inclus la 110e. Je présentai les dernières à V. M. pendant son séjour à Paris; maintenant il reste encore environ 60 feuilles à publier pour compléter ce grand ouvrage qui ne sera pas achevé de quelques années. J'envoie, aujourd'hui, tous les cahiers explicatifs de l'assemblage de cette grande carte, et lorsqu'elle sera entièrement finie, si V. M. en veut un second exemplaire tout arrangé, il y sera pourvu dans le temps selon les ordres qu'Elle daignera en donner.

Le courrier est chargé des plans que j'ai pu recueillir jusqu'aujourd'hui des principales villes et ports de ce royaume; il doit exister quelques plans que j'enverrai à mesure que je pourrai me les procurer.

Le sieur de Trudaine a présenté à V. M. les détails imprimés des ouvrages de Pont des Moulins; maintenant je joins deux autres ouvrages qui sont les seuls que l'on ait sur les ponts et chaussées; à la fin de l'année il paraîtra un troisième du sieur Péronnet et V. M. en recevra sur-le-champ un exemplaire.

Le comte de Belgiojoso, arrivé ici le 30 de juillet, m'a remis les très gracieux ordres de V. M. datés du 24 et auxquels était jointe la pièce secrète relative au marquis de Jaucourt. Si l'on pouvait soupçonner cet officier d'une tournure assez raffinée pour avoir prévu que sa lettre serait lue à Vienne, alors elle ne signifierait pas grand'chose, mais dans tous les cas elle présente un chef-d'œuvre de la suffisance nationale de laquelle j'ai tous les jours tant de preuves sous les yeux que rien ne me surprend en ce genre. Au reste ce sera un point intéressant de constater l'apparence que ledit Jaucourt n'a eu charge de rien dire, ni de rien écouter à Berlin, et j'ai toujours plus de sujet de présumer que cela est ainsi sans prendre inquiétude des vanteries et des mouvements empressés du ministre prussien Goltz; il paraît démontré que les démêlés de l'Amérique, l'occasion qu'ils présentent de rétablir tant bien que mal la marine française, les

moyens de finances nécessaires pour aller au jour la journée et, plus que tout cela, de la part des ministres le soin de tâcher chacun de conserver sa place, sont les objets qui, dans le moment présent, absorbent toute l'attention du cabinet de Versailles, sans qu'il s'y joigne aucunes grandes vues politiques quelconques. Quant à l'ordre de V. M. de brûler la pièce secrète, je crois ne pouvoir mieux obéir qu'en la remettant à ses pieds avec mes très humbles actions de grâces de la bonté qu'Elle a daigné me marquer en me la confiant.

J'ai proposé au comte de Belgiojoso de se joindre à moi pour témoigner aux ministres français la satisfaction que V. M. a eue de leurs attentions et soins respectueux; j'ai abondé avec succès dans les assurances que je leur ai données à cet égard; ils m'ont tous prié de les mettre aux pieds de V. M. Le comte de Maurepas m'a dit qu'il resterait toute sa vie très respectueusement attaché à V. M. et qu'il devait ce sentiment *aux bontés distinguées et à la confiance qu'Elle a daigné lui marquer.* Le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey et, particulièrement, le sieur de Sartine ont paru comblés des grâces de V. M.

Il me reste à rendre compte du chapitre le plus intéressant, qui est celui de la Reine. Cette auguste princesse reste encore dans plusieurs articles de sa conduite, dans les termes de réforme que V. M. y a opérés; les moments de retraite et de lecture subsistent ainsi que le maintien plus attentif et plus amical envers le Roi; le changement en mieux dont les effets sont plus marqués et soutenus, consiste dans la manière de traiter un chacun avec discernement et avec la bonté et dignité convenable; il faut joindre à cela une diminution considérable dans les objets de dissipations bruyantes, mais le plus fatal de ces objets existe malheureusement et c'est celui des jeux de hasard. La Reine y tient avec une passion dont Elle sent Elle-même le travers et les inconvénients, comme Elle nous l'a plusieurs fois avoué à l'abbé de Vermond et à moi; Elle se reprochait sincèrement d'avoir manqué à ses engagements en allant un soir jouer chez la princesse de Guéménée, ce qui dans le fait n'est arrivé qu'une seule fois; d'ailleurs le gros jeu a toujours augmenté; la Reine a gagné pendant quelque temps, la chance a tourné et cette princesse perd maintenant assez pour se trouver très gênée dans toutes ses autres dépenses; les anciennes dettes contractées pour des diamants se payent mal; il n'y a plus de fonds pour les dons de bienfaisance, et le pire de tout c'est le mauvais exemple, le regret qu'il cause au Roi et l'effet fâcheux qu'il produit dans le public. Je n'ai cessé de rappeler, de temps en temps, la nécessité de donner un peu plus d'attention aux objets sérieux et propres à donner une consistance solide au crédit de la Reine; ce n'a été qu'après coup qu'Elle a été informée de toutes les nouvelles dispositions qui vien-

nent d'être établies dans la finance et il en a été de même sur la distribution de quelques places et grâces importantes; j'ai relevé les conséquences d'une conduite si indifférente, et il m'a paru que mes raisons étaient senties. L'instruction par écrit de V. M. a été relue; la Reine, dans ses conversations, m'a répété, avec l'air de la plus grande persuasion, un nombre des maximes si sages et si nécessaires que V. M. lui a suggérées; j'observais, l'autre jour, à cette princesse qu'Elle avait à répondre à six lettres de V. M. et qu'Elle devait assez connaître son auguste frère pour se persuader qu'Il ne se laissait pas payer par des défaites ou de mauvaises raisons. La remarque a paru embarrassante à la Reine et je ne sais comment Elle s'en tirera par ce courrier. Elle a été très frappée de la lettre que V. M. Lui a écrite de Marseille sur le chapitre de Monsieur et de M. le comte d'Artois dont les voyages ont été couverts de blâme et de ridicule par le public; la Reine inclinait à montrer cette lettre au Roi, j'ai appuyé sur ce projet, mais il n'a pas été rempli. La Reine a eu un sujet grave de mécontentement sur M. le comte d'Artois, parce qu'Elle a su que ce prince avait eu l'imprudence et la malhonnêteté de dire qu'il devait désirer pour son intérêt que la Reine n'eût point d'enfants, et que si Elle devenait veuve, le meilleur parti qu'Elle aurait à prendre serait celui de retourner à Vienne. Ce trait est un secret dont V. M. ne pourrait paraître instruite sans que je fusse immédiatement découvert pour l'avoir révélé.

Plusieurs indices qui signifient dans la tournure du Roi, marquent qu'il a conçu de l'attachement pour V. M. et qu'il compte sur son amitié; il m'est revenu des propos qui me confirment dans cette opinion.

Je n'ai pu remplir l'ordre de V. M. à l'égard du sieur Trudaine, parce qu'il vient d'être enlevé par une mort subite.

Si le devoir, l'honneur et, j'ose le dire, un sentiment personnel ne me dictaient pas le zèle le plus vrai et le plus fidèle pour V. M. il me serait inspiré par l'extrême bonté qu'Elle daigne me marquer et dont mon âme sera pénétrée jusqu'au dernier moment de ma vie. C'est tout ce qu'il est permis à un petit sujet d'exprimer sur sa façon de penser envers un si grand monarque.

Je suis. . . . .

302. — JOSEPH II À MERCY.

Sans date [1]. — Mon cher Comte, au milieu des camps, j'ai reçu les

[1] Le 1er août, Joseph II était arrivé à Bude avec son frère Maximilien et le lendemain il se rendait au camp établi dans le voisinage de Pesth. Le 26 août, l'Empereur rentrait à Schoenbrunn et dès le lendemain il s'installait à Laxenbourg, d'où

nouvelles que vous avez bien voulu me mander par le dernier courrier. Je vous en suis infiniment obligé, de même que de tout l'envoi. Vous m'ôtez même la possibilité de vous témoigner ma reconnaissance, par les protestations que vous faites à chacune de mes expressions. Je vous en garde tout dans le fond, même si vous ne voulez pas des témoignages. Les occupations des camps m'empêchent d'être aussi long que je le voudrais, mais je ne pourrai m'empêcher de toucher à la Reine un mot sur sa fureur du jeu. Sa lettre a été très courte; en revanche le Roi m'en a écrit une très jolie dont voici la copie[1]. Elle s'excuse et me marque ne vouloir entrer dans de grands détails qu'après mon retour des camps; cela sera oublié jusqu'alors. Si l'on a été content de moi, je ne sais pourquoi, et même en province, je sais pour sûr qu'on m'a trouvé de mauvaise humeur, car j'évitais la foule et d'exciter de l'enthousiasme; on sait peu gré dans ce pays à la discrétion.

Voici les lettres de retour que vous m'aviez envoyées. J'ai tâché de bien traiter M. de Jaucourt; il n'est plus retourné en Silésie et compte partir pour Paris. Il me paraît léger, mais rempli de désirs et d'espérance de parvenir ou à l'ambassade de Vienne ou à la place du prince Montbarey à laquelle il vise de préférence.

Si le vieux Laborde veut m'écrire une fois, c'est pour avoir une réponse à montrer, il faudra bien passer par là et le contenter avec quelques lieux communs pour le lecteur. Je vous prie, sans le perdre de vue, de prendre le temps nécessaire.

303. — KAUNITZ À MERCY.

Laxenbourg, le 29 août 1777. — Le courrier Neumann m'a bien remis, mon cher Comte, votre lettre du 15 août[2] courant, avec tout ce dont vous l'aviez chargé pour moi et dont je vous remercie. J'ai lu aussi la lettre que vous avez écrite à l'Impératrice; et j'y ai vu ainsi que dans celle que vous m'avez adressée, qu'à la manie près des jeux de hasard, sur tout le reste il y a un changement très satisfaisant. La Reine ne pourrait rien

chaque jour il allait au camp de Minkendorf. En septembre, il se rendit au camp de Bohême et de là à celui de Moravie; le 20 septembre, il était à Brunn pour suivre les exercices du camp établi dans le voisinage, à Turos. Le 30 septembre au soir, il rentrait à Vienne. Cette lettre est sans doute de la fin d'août et elle a dû être écrite à Laxenbourg en même temps que celle du prince de Kaunitz, qui la suit.

[1] Cette lettre manque.

[2] Cette lettre manque.

faire de plus grand que de prendre le parti de quitter tous les jeux de hasard, sans exception, tout d'un coup, et cela fait, demander au Roi que par un nouvel édit des plus positifs il défende tous les jeux de hasard dans tout son royaume; que sans miséricorde il fasse tenir la main à l'exécution de son édit, et que ce soit toujours le souverain et sa cour qui donnent l'exemple. La Reine rendrait par là un service très essentiel à toute la nation. Elle se débarrasserait de toute persécution, ferait plaisir au Roi et la démarche ferait l'impression la plus favorable dans le public.

Ne parlez plus des Turcs, je vous prie, au ministère français que historiquement et du ton dont ils en parlent eux-mêmes; faire autrement est inutile, et pourrait même vous attirer des réponses désagréables.

Quant à l'Angleterre, M. de Vergennes pense que les Anglais pourraient de rage attaquer la maison de Bourbon au cas que leurs affaires continuassent à aller mal en Amérique. J'espère que non, mais si tant est qu'ils en aient le projet, je craindrais beaucoup plus l'exaltation de leur arrogance, s'il leur réussirait d'avoir quelques succès brillants.

---

304. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 12 septembre 1777. — Un courrier dépêché à Madrid m'a remis le 5 de ce mois les ordres de V. M. I. et j'ai été sur-le-champ présenter à la Reine la lettre qui Lui était adressée. Le contenu de cette lettre a paru un peu sévère, mais bien plus embarrassant encore dans la manière d'y répondre. J'en ai proposé l'unique moyen qui était d'avouer de bonne foi à V. M. qu'après une résistance de quelques semaines on s'était de nouveau laissé entraîner au gros jeu, qu'il en était résulté quelques disputes entre les joueurs, et cela chez la Reine, que pour faire diversion à pareils scandales, S. M. était retournée plusieurs fois jouer chez la princesse de Guéménée, mais que, faisant amende honorable là-dessus, la Reine se proposait de revenir à ses résolutions sages et à ne plus s'en départir. Ce très humble avis de ma part a été reçu en silence et je crains qu'il ne sera pas, au moins complètement, suivi. Au reste je me suis permis de représenter avec énergie qu'après tous les témoignages que V. M. a donnés de ses sentiments si tendres et si vifs pour la Reine, le moins qu'Elle pouvait et devait faire était de répondre catégoriquement aux lettres de son auguste frère, qu'une méthode contraire serait un vrai manque de procédés et que la Reine qui aime bien réellement V. M. ne se pardonnerait pas de Lui avoir manqué aussi sensiblement. Cette vérité palpable a fort augmenté l'embarras et je ne sais comment la Reine

se sera décidée à s'en tirer par ce courrier. D'ailleurs au jeu près, les autres articles de conduite se soutiennent dans un mieux assez suivi. Pendant huit jours on a cru la Reine enceinte et, quoique pour le moment on ait été déçu de cet espoir, il existe une certitude physique qu'on ne tardera pas longtemps à en être dédommagé. Cette époque si désirée amènera nécessairement une réforme dans le système actuel de la Reine; le temps de grossesse, les privations auxquelles elle assujettit, les réflexions qu'elle doit faire naître, tout cela réuni rendra alors les avis de V. M. plus efficaces et dissipera les prestiges qui en suspendent l'effet.

Je mets aux pieds de V. M. mes très humbles actions de grâce de la bonté qu'Elle a eu de me communiquer copie de la lettre que Lui a écrite le Roi. Ma dépêche d'office contient aujourd'hui la remarque des impressions que V. M. a faites sur ce monarque qui pour la première fois a témoigné une volonté propre, en ordonnant qu'il fût pourvu aux désordres qui règnent à l'Hôtel-Dieu.

Depuis un mois nous avons, l'abbé de Vermond et moi, examiné onze sujets parmi lesquels un seul aurait pu convenir pour lecteur ou commis auprès de V. M. Cet homme avait été attaché au sieur Turgot; il s'est marié depuis huit jours et a obtenu une place dans le bureau de la finance. Je vais poursuivre mes recherches avec le plus grand soin; mais ce n'est toujours que d'un hasard heureux que je puis en attendre le succès. Il ne sera rien omis pour que V. M. soit obéie.

Mes dépêches devant être mises sous les yeux de V. M., je crois devoir m'abstenir ici de Lui rendre compte des détails qu'exposent ces mêmes dépêches. Le courrier est chargé du peu de nouveautés littéraires que j'ai pu recueillir dans ce mois.

---

305. — JOSEPH II À MERCY.

Ce 2 octobre 1777. — Ce maudit jeu est une affreuse chose, mais tant que la Reine ne substituera pas quelque amusement plus solide ou plus convenable, il ne faut pas espérer qu'elle aura la force ni le courage de s'exposer à s'ennuyer pour laisser là le jeu.

Voudriez-vous bien faire tenir cette lettre à Belgiojoso et l'autre de mon secrétaire à l'abbé Nicolli. Portez-vous bien, mon cher Comte, je reviens dans ce moment de terminer mes camps le plus heureusement du monde. Deux lettres que j'ai reçues de la Reine étaient si laconiques qu'à la première page d'un fort petit papier et d'un gros caractère elles se terminaient; il faudra voir celles qui suivront.

306. — KAUNITZ À MERCY.

Laxenbourg, le 1er octobre 1777. — J'ai à répondre à vos deux dernières, mon cher Comte, des 12 et 24 septembre. La fureur du jeu est une passion, et de toutes les passions, à mon avis, la plus vive après l'amour, et je ne suis point étonné moyennant cela, qu'au degré auquel elle me paraît être, d'après ce que vous m'en dites, dans la Reine, cette princesse ne voie ni n'entende sur ce chapitre dans ce moment-ci. Il n'est que le temps ou quelque bonne catastrophe qui en résultera, qui puisse moyennant cela faire effet. Et il faut par conséquent attendre et prendre patience en attendant.

Vous pensez bien que la grande nouvelle qui regarde la Reine nous a fait grand plaisir de toutes façons; et les choses aussi bien établies que vous nous assurez qu'elles le sont actuellement, il serait ridicule de vouloir s'impatienter. Le moyen de ne pas cheminer en cette matière, c'est celui de vouloir aller trop vite.

Je pense bien comme vous d'ailleurs que, peu accoutumés à voir leur marine un peu passablement bien, ces bons Français ne se fassent illusion sur la figure qu'elle pourra faire en cas de guerre, attendu qu'indépendamment de la disproportion toujours immense en nombre des vaisseaux celle de la différence de la valeur intrinsèque d'officiers et de matelots est bien plus grande encore, et je ne pense par conséquent qu'en tremblant à tout ce qui pourra leur arriver, si par malheur ils en viennent à devoir guerroyer avec la Grande-Bretagne. Je suis bien content de la façon dont vous a parlé M. de Vergennes sur le système politique de nos deux cours; et il peut compter sur la réciprocité de sentiments la plus parfaite de ma part.

Je vous remercie bien cordialement des soins obligeants que vous avez bien voulu donner à ma commission de prunes.

307. — MERCY À JOSEPH II.

Fontainebleau, le . . octobre 1777. — Le courrier mensuel m'a remis le 12 les très gracieux ordres de V. M. I. du 2 de ce mois. Je viens d'envoyer au comte Belgiojoso la lettre qui lui était adressée, et l'abbé Nicolli a reçu celle du secrétaire du cabinet de V. M.

Je vivais dans l'espoir de pouvoir exposer à V. M. une suite de nouvelles également satisfaisantes, soit au physique, soit au moral de la Reine; mais

mon attente est encore différée en tout sens, et mon très humble rapport à S. M. l'Impératrice qui sûrement sera mis sous les yeux de V. M., n'annonce rien d'agréable sur le système de conduite dans lequel la Reine est retombée. Il n'y a plus de bornes, ni de mesure à son jeu, ni à ses veillées, qui sont la vraie cause que le Roi fait lit à part. Les séances chez la princesse de Guéménée ont également repris leur train ordinaire; les moments de retraite et de lecture ont été suspendus; les marques d'attention et d'égards pour le Roi diminuent, et c'est avec une vraie douleur que je dois avouer à V. M. que depuis un mois toutes choses ont repris une tournure des plus fâcheuses. Il se prépare ici, en spectacles, en courses de chevaux et en apprêts de jeu un magasin de dissipations que je redoute infiniment et d'autant plus que l'abbé de Vermond s'est dispensé du voyage, après avoir représenté énergiquement que sa présence au milieu de ce tourbillon ne pouvait être d'aucune utilité au service de la Reine. De mon côté j'ai exposé fortement à S. M. tous les inconvénients des circonstances présentes, et j'ai marqué un grand découragement sur le manque de parole de la Reine envers V. M., et plus encore sur l'omission inouïe de répondre catégoriquement à ses lettres. Je ne reviens point de mon étonnement de voir combien la Reine paraît touchée de ces vérités, et malgré cela prompte et facile à les perdre de vue. Plus je les Lui représente, plus Elle daigne me traiter avec grâce, bonté et confiance. Elle marque pour V. M. les sentiments les plus tendres et les plus reconnaissants des avis qu'Elle a reçus. Elle convient que ces avis sont d'une pratique nécessaire, et les pernicieux entours effacent sans cesse le fruit de ces réflexions. Cependant il m'est démontré que l'excellent caractère de la Reine subsiste dans son entier, et l'époque d'une grossesse remédiera sans doute à des inconvénients que l'on ne peut attribuer qu'à l'excès de dissipation et à un défaut d'objet d'intérêt solide.

Nous n'avons encore découvert, l'abbé de Vermond, ni moi, aucun sujet tel que V. M. l'ordonne pour être employé auprès de sa personne; l'abbé a cependant jeté ses vues sur un homme qui est connu de l'archevêque de Toulouse, mais il faut savoir ce qu'en pense ce prélat. Je continue en attendant mes recherches de toutes parts, et je n'omettrai aucun moyen pour que V. M. soit obéie.

Je joins au paquet des journaux et brochures de *Nouvelles Anecdotes* sur le voyage de V. M. en France. Cet ouvrage, quoique mal rédigé et inexact dans les faits, n'en est pas moins un témoignage de la profonde admiration que V. M. a inspirée dans ce pays-ci, et de laquelle j'aperçois des preuves constantes et des plus marquées.

Le nommé Carburi, avant de partir pour Céphalonie, son pays natal, où il désirerait d'obtenir le titre de consul impérial, m'a prié de faire

parvenir aux pieds de V. M. un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sur le transport d'un rocher servant de base à la statue de Pierre Ier. J'ai cru pouvoir me prêter à la demande de Carburi, parce que je sais que le général Betzky n'a pu envoyer à Vienne que des détails et modèles très incomplets sur cette opération mécanique assez remarquable et dont l'auteur s'était toujours réservé l'explication des principaux moyens.

Au retour de Fontainebleau j'enverrai les arbres fruitiers que V. M. a ordonnés. J'espère que tous les effets en tapisserie, tapis et porcelaines sont arrivés à bon port. Je me suis fait donner par les emballeurs une attestation de toutes les pièces qui sont passées par leurs mains, afin que, si au déballage il se rencontrait quelque erreur, je puisse la rectifier ici.

Je partage avec tous les fidèles sujets de V. M. la joie que nous cause son heureux retour d'un long voyage suivi d'occupations pénibles qui, grâce au Ciel, n'ont point porté d'atteinte à sa précieuse santé.

Je suis avec la plus profonde soumission. . .

308. — JOSEPH II À MERCY.

Le 2 novembre 1777. — Mon cher Comte, je suis vraiment fâché que nos conseils, nos raisonnements, surtout pour la fureur du jeu, aient si peu d'effet sur l'esprit de la Reine. Ses alentours, sa dissipation, son besoin de s'amuser et celui de trouver ceux qui lui en procurent disposés et de bonne humeur est la seule cause de ces désordres; car au fond ma sœur n'aime pas le jeu. Voici ci-joint, pour votre notice, la copie de sa lettre; je continuerai ainsi pour que vous restiez au fait; bien entendu que ma sœur n'imagine pas cette petite trahison. L'on me promet toujours de longs raisonnements, mais je ne les vois point arriver encore. Ma lettre par ce courrier parle encore du jeu comme d'une nouvelle que tout le monde mandait et débitait; mais tant qu'on ne substituera pas d'autres ressources, d'autres occupations ou d'autres liaisons à la Reine, il ne faut pas se flatter de rien gagner là-dessus.

Pour les peines que vous voulez bien vous donner à me trouver un lecteur et en même temps un homme pour écrire en français, je vous en suis infiniment obligé. Donnez-vous tout le temps nécessaire, car il vaut mieux attendre encore quelques mois même que de ne pas trouver un homme comme il faut. L'Alsace et Strasbourg, où l'on sait en même temps l'allemand, ne pourrait-elle pas fournir peut-être un pareil homme? C'est une idée vague que je vous fournis, mon cher Comte, et vous n'aurez que faire de vous y attacher.

Tous les ballots, tant en tapisseries, tapis et porcelaines, sont arrivés très bien conservés et je ne viens que de les faire déballer à cette heure. Les tentures sont superbes et S. M. de même que ceux qui les ont vues en ont été très contents. Pour la porcelaine elle était emballée à merveille et le peu que j'en ai vu est superbe; car la plupart est emballée, non dans les caisses, mais dans du papier, ne sachant point encore où je la ferai placer. J'en marque même ma satisfaction à la Reine, pour qu'elle le dise de ma part au Roi et vous pourrez aussi, si vous le jugez à propos, dire que j'en suis extrêmement content à tous ceux que vous croirez intéressés ou curieux de le savoir.

Adieu, mon cher Comte, au milieu de vos occupations, je me fais vraiment un scrupule de vous incommoder encore par des lettres et des réponses.

309. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 3 novembre 1777. — Mon cher Comte, j'ai vu votre dernier rapport particulier à S. M. l'Impératrice-Reine, et comme vous pensez bien, non sans peine, l'acharnement pour le jeu qui ne fait que croître et embellir. Mais j'ai cru devoir observer cependant à l'Impératrice que je pensais qu'Elle ferait bien de ne rien dire sur cet objet à la Reine qui pût La choquer; parce qu'au bout du compte Elle est la maîtresse de faire à cet égard comme Elle l'entend, et qu'en insistant trop sur ce chapitre il en arriverait ou le désagrément de ne voir faire aucune attention à ses représentations, ou peut-être tôt ou tard quelques réponses peu convenables; qu'il valait mieux par conséquent ne pas perdre ses peines, et préparer les moyens de pouvoir tirer parti de la Reine dans les affaires, en l'engageant insensiblement à s'en occuper plus qu'Elle ne l'a fait jusqu'à présent, et à acquérir des connaissances qui puissent donner au Roi de la confiance dans ses lumières en pareille matière.

Tout ce que vous dit M. de Vergennes de temps à autre sur le chapitre de ce faquin de M. de Goltz, ne permet pas de douter qu'il ne voie toutes ses lettres, et j'en suis bien aise, parce que rien n'est plus propre à le faire connaître, lui et son maître, que leur correspondance. Tout ce que je crains cependant, c'est que la chimère d'une alliance entre lui, la France et la Russie ne tente le ministère français, et il faudra sur cet article ne pas le perdre de vue et l'éclairer sur le captieux et l'illusoire de cette partie, s'il lui arrivait de vous en fournir l'occasion, ou si par hasard elle se présentait d'elle-même.

IMPRIMERIE NATIONALE.

310. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 19 novembre 1777. — Le très humble rapport que j'adresse aujourd'hui à S. M. l'Impératrice et qui certainement sera mis sous les yeux de V. M. I., présente les détails du dernier séjour à Fontainebleau, qui a été rempli par une dissipation aussi complète dans sa variété que dans ses excès; je me bornerai sur cet article à quelques remarques qui sont pour V. M. seule, et que j'ai cru superflu d'insérer dans mon rapport.

D'après mes entretiens avec la Reine il m'est plus que jamais évident que cette auguste princesse sent très bien les inconvénients de sa manière de vivre actuelle, mais le besoin de se distraire en fait saisir tous les moyens; cependant par jugement et caractère la Reine rejetterait les plus dangereux, si Elle n'y était sans cesse entraînée par M. le comte d'Artois et le duc de Chartres qui sont les plus terribles instigateurs de tout désordre, et un vrai fléau pour cette cour-ci. A cela se joint le plus grand de tous les malheurs qui est que le Roi, par complaisance ou faiblesse, contre son gré, semble applaudir à ces mêmes désordres, et les excite lui-même en quelque façon, ce qui nommément a eu lieu par rapport au jeu, aux courses et aux bals masqués; cette circonstance rend infiniment difficile ou impossible tout moyen de remédier au mal, et quand, après les représentations les plus énergiques, la Reine répond que rien n'arrive sans le bon plaisir et l'avis du Roi et qu'Il est parfaitement content, toute réplique perd une partie de sa force. Quand la Reine a écrit la lettre que V. M. daigne me communiquer, cette princesse était certainement de bonne foi; j'ai eu tout récemment bien des occasions de remarquer qu'Elle a pour V. M. une vraie tendresse et confiance; que, persuadée par la force de la raison, Elle est intérieurement honteuse d'y manquer, et sachant trop bien qu'Elle ne réussirait pas à masquer les objets vis-à-vis de V. M. Elle évite d'entrer en détail. Il est un point sur lequel la Reine paraît s'écarter de sa sincérité naturelle; car il est incontestable que c'est par sa faute que le Roi fait lit à part et que ce sont les veillées du jeu qui en sont cause. Le 2 de ce mois le Roi avait recommencé à passer la nuit chez la Reine; le 3 cette auguste princesse alla jouer chez la princesse de Lamballe jusqu'à trois heures du matin, et le 4 Elle se rendit au bal masqué de la Ville et y passa une partie de la nuit, ce qui ramena nécessairement le lit à part. L'abbé de Vermond se trouvant à Versailles, je me suis concerté avec lui sur quelques nouvelles tentatives pour ramener la Reine à des réflexions sérieuses, mais dans l'état des choses telles qu'elles se trouvent, il semble nécessaire de mettre de la circonspection et

de la patience dans les moyens à employer, jusqu'à ce que l'état de grossesse procure plus de calme et de facilités.

Je ne mets aux pieds de V. M. les deux lettres ci-jointes de l'abbé de Vermond que pour qu'Elle daigne voir que nous ne cessons de faire la recherche du sujet que V. M. ordonne. Je vais m'adresser au maréchal de Contades et à l'intendant d'Alsace pour tâcher de découvrir dans cette province le sujet en question; ces informations prises de loin deviennent encore plus lentes, mais avec un peu de temps, j'espère que V. M. sera obéie et je ferai l'impossible pour en accélérer le moment.

Je remplirai ce que V. M. daigne m'ordonner sur les témoignages de sa satisfaction par rapport aux tapisseries et porcelaines qui Lui ont été présentées par le Roi; n'osant point importuner V. M. sur de trop petits objets, j'en adresse aujourd'hui les détails au lieutenant-colonel de Weber, tant sur l'envoi des arbres fruitiers que sur celui de quelques caisses de fruits de Touraine et de quelques lettres qui y sont relatives.

Je suis...

---

311. — JOSEPH II À MERCY.

Ce 3 décembre 1777. — Vous m'avez aguerri, mon cher comte Mercy, avec l'amitié et le zèle dont vous exécutez et voulez bien vous charger de mes commissions, à ne plus craindre presque de vous en donner, mon obligation et ma reconnaissance n'en sont pas moindres pourtant. Les nouvelles de ce vilain séjour à Fontainebleau me font vraiment de la peine. La Reine ne m'écrit que deux mots insignifiants, hors qu'elle prévient que probablement l'on fera bien des comptes à son sujet, et qu'elle assure l'Impératrice de vouloir modérer et arranger les jeux d'hasard d'une façon plus décente. Pour moi je lui écris par ce courrier avec force, et je lui fais le tableau en court de ce que les Anglais à Vienne disent du séjour de Fontainebleau qu'ils comparent pour le jeu à Spa. Il faudra voir ce que Versailles produira d'ici au carnaval, où la dissipation sera derechef terrible. Pourvu que l'on obtienne du mieux et plus d'assiduité auprès du Roi; ce point est d'une si grande importance qu'il n'est pas concevable que ma sœur ne le sente pas et puisse le négliger.

Par ce courrier arrivera à Paris un jeune homme chirurgien qui a très bien étudié, qui marque du talent et de l'envie de s'instruire. J'ai engagé S. M. à l'envoyer passer une couple d'années chez les meilleurs chirurgiens de l'Académie, afin de devenir, comme je l'espère, un sujet supérieur au courant de ceux que nous avons en Allemagne. Je vous prie donc de le recommander et protéger, afin qu'il puisse s'instruire le plus possible

auprès de ces Messieurs. Je suis actuellement aussi en recherche d'un sujet propre à aller prendre leçon chez l'abbé de l'Épée pour l'instruction des sourds et muets; et je suis près d'en trouver un qui sera, je crois, un ex-jésuite qui se vouera à cette partie, si la besogne ne le rebute pas. Je lui fais lire et étudier en attendant le livre qui en traite.

Pour mon lecteur et écrivain en français je crois que je devrai tâcher de trouver quelqu'un ici, puisque pour les deux langues il y aurait trop de difficulté, et j'ai même quelqu'un en vue, de façon que si vous n'aviez point quelqu'un de bien bon déjà en vue, vous pouvez ralentir vos recherches, et vous témoignerez aussi, je vous prie, à l'abbé Vermond ma peine de ce qu'il s'en donne tant pour me faire avoir un homme propre à l'emploi. Voici ses lettres qui lui font honneur, elles caractérisent un honnête homme.

---

312. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 5 décembre 1777. — J'ai vu effectivement, mon cher Comte, votre dernier grand rapport à l'Impératrice, et même avec beaucoup de plaisir, car vous avez parlé comme un livre. Il faut espérer que toutes ces bonnes semences jetées dans un bon fonds germeront plus tôt ou plus tard. Il faut saisir les occasions, revenir à la charge, mais toujours, comme sans doute vous ne manquerez pas de faire, de façon à ne rendre odieuses ni votre personne ni vos remontrances, ce qui dépend beaucoup du ton et du moment favorable, et d'autant plus beaucoup de ménagement dans les expressions et beaucoup de patience, qu'au bout du compte, si nous en usions autrement, un beau matin on pourrait se fâcher et nous prier de nous dispenser de nos conseils par la suite. Espérons du temps et tirons parti de la Reine, en attendant, du côté de la politique.

Je suis charmé que vous ayez commencé et je vous exhorte à continuer, mais surtout tâchons de maintenir en place M. de Vergennes; c'est un homme précieux pour l'alliance, je le répète, parce que j'en ai des preuves, qui ne sont pas douteuses, et je désirerais fort que vous trouvassiez moyen de persuader la Reine de cette vérité. Elle ne saurait employer son crédit plus utilement, parce que je ne vois personne, à la rigueur du mot, par qui on pourrait remplacer M. de Vergennes aujourd'hui sans le plus grand risque pour l'alliance et pour le maintien de la tranquillité générale, dont la France a grand besoin, au moins pour bien longtemps encore.

313. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 22 décembre 1777. — Mon très humble rapport à S. M. l'Impératrice exposera à V. M. I. le peu que j'ai à dire aujourd'hui sur ce qui concerne la Reine; la nouvelle forme que cette auguste princesse vient d'établir à son jeu, en diminue un peu les inconvénients, mais aussi longtemps que le fond du mal subsistera, on ne pourra jamais se tranquilliser sur le nombre et la variété des fâcheux effets qu'il ne saurait manquer de produire. J'indique la circonstance qui me fait espérer que le jeu pourrait finir faute de joueurs, et ce serait une grande entrave de moins au bien de la Reine. Elle a paru occupée et sérieuse à la réception de la lettre de V. M.; Elle ne m'a cependant rien témoigné encore, et ce n'est ordinairement qu'après le départ des courriers qu'Elle daigne me parler des objets dont Elle a été affectée.

Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour que le chirurgien Hunczowsky ait les moyens de profiter dans l'étude et la pratique de son art; il est déjà installé chez le sieur Louis; après le départ du courrier je concerterai avec les plus fameux chirurgiens de Paris tout ce qui conviendra le mieux à l'instruction du jeune élève dont il s'agit.

Le maréchal de Contades, ni le sieur de Blair ne m'ont encore pu indiquer aucun sujet en Alsace qui parût propre à remplir les vues de V. M. L'abbé de Vermond de son côté et moi du mien, nous avions trouvé deux personnes qui annonçaient quelques qualités, mais nous avons reconnu ensuite qu'elles ne pouvaient convenir, ainsi je m'en tiendrai pour le moment à l'ordre que V. M. daigne me donner de ralentir mes recherches, sans les discontinuer tout à fait.

Je préviendrai l'abbé de l'Épée sur l'élève qui lui sera envoyé et auquel il donnera tous ses soins.

Je viens d'acquérir à très peu de frais un ouvrage qui a été vendu ici à un prix énorme et qui a excité les plus grandes censures et recherches de la part du gouvernement. C'est un mélange d'horreurs, de choses sales et d'observations assez judicieuses sur les pays d'État, sur les parlements et sur le clergé de France. Plusieurs personnes sont indignement traitées et calomniées dans cette critique; Laborde est du nombre de ces derniers, et il n'y a rien de plus faux que ce que le libelle annonce sur sa prétendue origine, ainsi que sur son caractère personnel. La mention que cet ouvrage fait de l'Ambassadeur d'Espagne et de moi, est plutôt une absurdité plate qu'une méchanceté, mais en total j'ai cru que cet ouvrage pourrait

être mis sous les yeux de V. M. et il se trouve joint au paquet des journaux et feuilles ordinaires.

Je me mets aux pieds de V. M. et suis...

314. — JOSEPH II À MERCY.

Ce 5 janvier 1778. — Mon cher Comte, je vous suis infiniment obligé pour vos nouvelles. Je souhaite plus que je n'espère que la fureur du jeu et tous les inconvénients qui en sont toujours la suite, viennent à s'éteindre. Ma sœur m'a écrit la lettre ci-jointe et le Roi l'autre. Je réponds au dernier ce que vous trouverez aussi ici. La mort de cet électeur de Bavière nous donne beaucoup d'occupation; c'est une de ces époques qui ne viennent que dans des siècles et qu'il ne faut point négliger. Le prince Kaunitz vous marquera sans doute nos arrangements préalables; un corps de 12,000 hommes va au plus tôt être mis en marche pour se mettre en possession de ce-que nous appelons la Basse-Bavière, et je crois que nous nous arrangerons même là-dessus avec l'Électeur Palatin. Cela ne plaira pas trop là où vous êtes; mais je ne vois pas ce qu'on y pourra trouver à redire et les circonstances avec les Anglais y paraissent très favorables.

Le commis que je cherchais, je viens d'en découvrir un ici qui est Strasbourgeois. Il sert comme bibliothécaire déjà douze années chez le prince de Paar. On le loue beaucoup, il sait bien les deux langues et je viens de le prendre; ainsi, en vous rendant bien des grâces pour vos recherches, je vous prie de les suspendre pour le présent.

315. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, ce 5 janvier 1778. — L'importance de la plupart des objets dont il s'agit dans ma lettre d'office de ce jour, m'engage à vous la faire passer en droiture, et je ne vous en parlerai plus dans cette lettre particulière, parce que cela serait superflu.

Vous pouvez penser que je dois attendre avec quelque impatience le retour du courrier que j'ai dépêché hier à l'Électeur Palatin. Je viens d'apprendre qu'il était déjà arrivé à Munich le jour de l'an. Je me flatte, moyennant cela, que mon courrier pourra être ici dans quatre ou cinq jours, et je souhaite fort qu'il nous rapporte la ratification de la convention signée avec le baron de Ritter, parce que je serais fâché de devoir chasser l'Électeur

Palatin de la totalité de sa prise de possession, ce que nous ne pourrons pas nous dispenser de faire s'il ne ratifiait pas.

Il m'a paru par le contenu de votre dernière que M. de Vergennes vous avait un peu impatienté, et je conviens que ce n'était pas tout à fait sans raison, mais je vous prie cependant instamment, mon cher Comte, de faire en sorte qu'il ne se mette pas de l'humeur entre vous deux. Il faut aimer ses amis avec leurs défauts, et M. de Vergennes me paraît un homme essentiel à l'alliance.

Vous observerez par la tournure que j'ai donnée au mémoire que j'ai fait à la hâte au sujet de Juliers et de Berg, que, sans me prêter à la réquisition que ce bonhomme a paru exiger de nous, ains au contraire, en lui faisant même sentir l'absurdité de son idée dans une affaire qui ne nous intéresse pas plus qu'elle ne doit intéresser sa cour, j'aurai satisfait pourtant son goût pour le méthodique, et je compte moyennant cela qu'il sera content et qu'il le sera aussi du parti que j'ai pris *ex arena*, sur la réquisition de la Russie, et qu'il viendra, je crois, fort à propos comme un nouveau coup de piston, à l'appui de la démarche dont on a chargé en dernier lieu M. Lebas. *Proxime plura.*

---

316. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 17 janvier 1778. — Vous comprenez bien, mon cher Comte, que nous vous dépêchons ce courrier extraordinaire pour donner à la France, notre alliée, une marque d'attention de préférence à toutes les autres cours de l'Europe.

La convention a été ratifiée purement et simplement telle qu'elle vous a été envoyée en dernier lieu.

Vous pourrez en laisser lire encore une fois la traduction française que je vous ai transmise alors, à M. le comte de Vergennes, et vous pourrez même lui en laisser prendre copie, si cela peut lui être agréable, en lui en demandant le secret cependant, mais en l'assurant en même temps dès à présent, que nous en userions avec la même confiance dans tout ce qui pourrait se passer par la suite sur cet objet.

Je suis persuadé que vous partagerez la satisfaction que doit me causer ce nouveau succès, précédé par tant d'autres, auxquels la postérité rendra vraisemblablement plus de justice que leur en ont peut-être rendu nos contemporains.

---

317. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 17 janvier 1778. — Lorsque les très gracieux ordres de V. M. I. en date du 5 me sont parvenus, j'étais malade, et me trouvant hors d'état d'aller à Versailles, je me hâtai d'envoyer à la Reine les lettres qui Lui étaient adressées, en ajoutant de ma part quelques remarques sur le langage qu'il me paraissait convenable qu'Elle tînt lorsqu'en sa présence il pourrait être question de l'événement relatif à la Bavière. Le surlendemain la Reine me fit savoir qu'Elle daignait adopter mes remarques, et qu'Elle était fort contente de la tournure que prenaient à Versailles les idées et les propos sur l'affaire de Bavière; malgré cette opinion de la Reine il n'est pas douteux que les mesures prises par V. M., ainsi que l'arrangement arrêté avec l'Électeur Palatin ne sont pas vus ici de trop bon œil; mais dans le moment présent la France a tant de motifs à devoir être modérée et sage, qu'elle ne pourrait guères se livrer à de grands écarts; peut-être que la circonstance donnera ici un peu plus de jeu aux machinations du roi de Prusse, et à quelques petites intrigues avec la Cour Palatine; c'est ce que j'aurai à éclairer de près, et j'espère que rien ne m'échappera à cet égard.

Je mets aux pieds de V. M. mes très humbles actions de grâce pour la communication qu'Elle a daigné me faire de la lettre de la Reine, de celle du Roi et de sa réponse à ce monarque; il sera intéressant de savoir si cette dernière lettre aura été montrée au comte de Maurepas; je tâcherai d'en être informé et en rendrai compte à V. M.

Deux jours après le départ du courrier de décembre la Reine me confia la substance de ce qu'Elle avait mandé à V. M.; j'observai que cette réponse se fondait sur un échappatoire qui consistait à dire que le duc de Chartres n'avait pas joué à Fontainebleau au jeu de la Reine, ce qui était vrai, mais que ce prince étant intéressé au jeu des autres, et tenant une contenance aussi indécente que bruyante, méritait à tous égards l'épithète que V. M. avait donnée à sa conduite, que quant à l'inexactitude des femmes au jeu, la Reine ne pouvait se dissimuler qu'il y avait des plaintes graves et réitérées à cet égard. J'ai remarqué cependant avec joie que la Reine avait été fort frappée de cette lettre de V. M., et que c'était pour Elle une idée douloureuse d'avoir démérité dans l'esprit de son auguste frère; malgré cela, ainsi que V. M. daignera le voir dans mon très humble rapport à S. M. l'Impératrice, je ne suis malheureusement pas encore dans le cas de pouvoir annoncer un changement favorable relativement au jeu; il est des moments où j'en espère, et ne cesse de réitérer mes instances là-dessus.

En revanche il est constant que la Reine se conduit très bien vis-à-vis du Roi, et qu'à cet égard les avis de V. M. ont considérablement fructifié; l'ascendant de la Reine sur son époux a infiniment augmenté, et rien ne résisterait au crédit de cette auguste princesse, si Elle en voulait faire un usage un peu plus réfléchi et mieux adapté. La Reine a avec le Roi des conversations nocturnes où Elle Lui parle de toutes les manières, les plus sérieuses et les plus frivoles, en Le ramenant toujours à son avis sur chaque objet. Je ne cesse de représenter l'immense parti qu'il y aurait à tirer de pareils entretiens s'ils étaient dirigés avec système et méthode et non pas, comme ils le sont, par les impulsions de la comtesse de Polignac ou par d'autres têtes légères de cette espèce. La favorite susdite, qui s'est réconciliée avec les Choiseul, est un peu séduite et soufflée par ce parti; cependant il lui convient aussi de ménager celui du comte de Maurepas. Tout ce contraste opère dans le langage qu'elle tient à la Reine et qui ne peut induire qu'à des inconséquences et des absurdités. Nous ne sommes occupés, l'abbé de Vermond et moi, qu'à les découvrir et à en faire l'analyse à la Reine; Elle daigne toujours nous écouter avec bonté et nous laisse l'espoir de voir un jour le fruit de notre zèle.

D'après les ordres de V. M. je suspens toutes recherches d'un sujet propre à employer à son cabinet, et je suis. . .

---

318. — JOSEPH II À MERCY.

Ce 31 janvier 1778. — Mon cher Comte, j'ai été vraiment peiné d'apprendre votre incommodité, je me flatte qu'elle n'aura été d'aucune conséquence, et qu'actuellement vous ne vous en ressentiez plus. La Reine m'écrit la lettre ci-jointe. Nos affaires bavaroises ont pris la tournure jusqu'à présent la plus heureuse. Un mois l'Électeur est mort et nous avons signé, ratifié une convention, nous sommes en possession de tout le district avec les fiefs qui nous échoient, et personne jusqu'à présent nous en a encore dit un mot. Nos patentes sont publiées, le serment de fidélité est prêté et tout est tranquille; reste à voir comment et quels échanges que nous ferons par la suite pour la convenance des deux parties. Voilà tout ce que je sais pour le présent, et, ne voulant pas vous ennuyer de mon bavardage, je crois pouvoir seulement dire que cela nous a fait, à ce qu'il me semble, honneur par la promptitude de son exécution. Marquez-moi par curiosité ce que le public raisonnable de Paris en pense.

---

319. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er février 1778. — Mon cher Comte, je vous informe aujourd'hui par mes lettres d'office de tout ce que nous avons fait jusqu'ici, et nous proposons de faire par la suite dans l'important objet de la succession bavaroise, afin de vous mettre en état de pouvoir faire usage des notions que je vous donne plus ou moins et à l'avenant de la nécessité ou de l'utilité que vous jugerez qu'il pourra y avoir à faire l'un ou l'autre. C'est à vous à voir, si dans l'incertitude du genre d'échange auquel nous pourrons déterminer l'Électeur Palatin, sans en individuer jusqu'ici positivement les objets, il pourrait suffire quant à présent de donner à la France les assurances générales de l'esprit dans lequel nous comptons traiter et que j'ai détaillé dans ma lettre d'office.

Mais je vous répète cependant encore une fois que je vous abandonne entièrement le choix du parti auquel vous jugerez devoir donner la préférence.

Je crois cependant vous prévenir que j'ai engagé l'Impératrice à écrire à la Reine que, s'il arrivait que vous Lui demandassiez l'emploi de son crédit dans la crise actuelle, Elle se flattait qu'Elle ne laisserait rien à désirer à son nom et à sa maison dans une occasion aussi essentielle, et que dans cette confiance Elle La priait de vouloir bien se conduire en conséquence des insinuations que vous pourriez Lui faire.

---

320. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le . . février 1778. — V. M. I. daigne m'ordonner de Lui exposer ce que les gens raisonnables pensent ici sur l'événement relatif à la Bavière. Au premier aspect le public de Paris a témoigné généralement rendre la justice qui est due aux bonnes mesures, à la fermeté et à la promptitude avec lesquelles il a été pourvu à la sûreté des droits de l'auguste maison sur une partie de la succession bavaroise; mais bientôt ce même public n'a plus vu dans l'objet susdit que les fantômes inquiétants que lui ont présentés tous les propos absurdes de guerre et de bouleversement général en Europe. Ces idées ont excité de la joie parmi le militaire, mais beaucoup d'humeur dans l'ordre civil; les émissaires prussiens se sont donné carrière, et en débitant avec un acharnement incroyable leur dangereux orviétan, ils sont parvenus pour le moment à étourdir même le ministère français.

Depuis dix jours tous mes entretiens avec la Reine portent sur cette matière; Elle a daigné me communiquer la lettre de V. M. et le commencement de la réponse qu'Elle y fait. La Reine en marquant à V. M. *qu'Elle est d'accord* sur le chapitre du roi de Prusse, et bien résolue à tâcher de barrer ses mesures, met à ce projet un désir très vif, mais qui a besoin d'être un peu réglé dans les moyens de le remplir. Je m'occupe sans relâche à présenter ces moyens et si la Reine daigne en adopter la pratique, il en résultera deux grands avantages, celui d'opérer un bien réel dans l'occasion présente, et celui de l'accoutumer à entrer avec méthode dans les grands objets, de s'en occuper et d'établir par là l'influence solide que la Reine doit et peut avoir ici. Les dissipations du carnaval contrarient un peu mes remontrances; le très humble rapport que j'adresse à S. M. l'Impératrice contient quelques détails à cet égard; cependant j'ai lieu, plus qu'en aucun temps, d'espérer et de bien augurer des dispositions actuelles de la Reine.

V. M. avec sa clémence accoutumée daigne me parler de ma santé; elle n'a pas cessé d'être dérangée cet hiver; mais elle ne me détournera pas un seul moment de mes devoirs, et rien ne sera omis de ma part de ce qu'exige le service de V. M.

La comtesse de Brionne et le prince de Marsan ont reçu les lettres qui leur étaient adressées; j'en joins ici une de laquelle je me suis chargé, parce qu'elle paraît avoir trait à quelque ordre donné par V. M. au nommé Dassart, que je ne connais point d'ailleurs.

V. M. avait emporté une mauvaise carte de Paris, et j'ai cru devoir Lui en présenter une très bonne qui vient d'être gravée cette année.

Je suis. . .

---

321. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 19 février 1778. — Je m'étais flatté, mon cher Comte, qu'il ne me resterait plus rien à ajouter aujourd'hui au contenu de mes lettres d'office, mais M. le baron de Breteuil, dont la destinée paraît être de ne pouvoir terminer aucune de ses ambassades sans quelque scène désagréable, me met dans la nécessité de devoir vous informer encore par cette lettre particulière de ce qui vient de se passer entre lui et moi. Le baron de Breteuil m'ayant lu entre autres aussi une lettre de M. le comte de Vergennes, par laquelle ce ministre l'informait fort en détail d'une espèce de dispute qu'il avait eue avec vous, sur ce que vous lui aviez soutenu que tout ce que nous avions fait jusqu'ici au sujet de la succession bavaroise s'était fait d'accord avec la France, je lui ai dit très honnêtement et très

amicalement, que je ne pouvais pas m'empêcher de lui témoigner que j'étais peiné de cette espèce de contestation que vous aviez eue avec M. le comte de Vergennes, et que je l'étais d'autant plus qu'il me semblait qu'elle n'avait été occasionnée que par un mésentendu; qu'il était vrai que lorsque M. l'Électeur Palatin et la cour de Vienne s'étaient mis dans la possession des districts de la Bavière, occupés aujourd'hui de part et d'autre, n'ayant eu, ni pu avoir connaissance de la convention en conséquence de laquelle tout avait été fait, à la rigueur des termes la France pouvait dire que cela n'avait pas été fait d'accord avec elle; mais qu'il me paraissait non moins vrai aussi, qu'ayant été d'avis que la voie d'une négociation et d'un arrangement avec M. l'Électeur Palatin était préférable à toute autre, et y ayant même exhorté la cour de Vienne, lorsque celle-ci par bonne amitié et par confiance lui demanda son avis, il y a plus d'un an, au sujet de la succession éventuelle de la Bavière, en lui offrant même de ne se déterminer qu'en conséquence, ainsi qu'elle a fait effectivement, la France, ayant approuvé moyennant cela l'idée d'un accommodement avec M. l'Électeur Palatin, ne pouvait qu'être censée d'avoir approuvé de même d'avance tout ce que les parties intéressées, et seules en droit de prononcer sur leurs prétentions réciproques, auraient jugé à propos d'établir entre elles à cet égard, ne pouvant pas naturellement leur en contester la faculté et par conséquent beaucoup moins encore en avoir la volonté. Que c'était vraisemblablement pour avoir envisagé la chose dans ce point de vue que vous auriez tenu à M. le comte de Vergennes le propos qu'il avait cru devoir contredire, et que comme il n'avait rien ni d'offensant ni d'insidieux, j'étais d'autant plus fâché qu'il eût donné occasion à une discussion désagréable, que je ne voyais pas que l'on puisse supposer à ma cour un intérêt majeur à accréditer cette opinion à celui que pouvait avoir la France à désirer que l'on croie le contraire, attendu que je n'en voyais pas l'utilité; mais que bien au contraire j'y voyais en échange le très grand inconvénient d'accréditer par là l'opinion, qu'il n'y a pas autant d'intimité dans l'alliance que l'on pouvait le penser, et qu'il serait, ce me semble, tout aussi désirable pour la France que pour nous, qu'on le pensât, à moins qu'elle n'eût des intentions que je ne croyais pas même devoir me permettre de lui supposer.

M. le baron de Breteuil me répondit d'abord avec vivacité, qu'il ne pouvait pas convenir de ce que je venais de lui dire, attendu que, quoiqu'il fût vrai que sa cour eût conseillé la voie d'un accommodement préalable, elle avait toujours pensé que la cour de Vienne lui ferait auparavant communication de ses droits et prétentions et les soumettrait à son jugement et qu'il s'en était même expliqué sur ce pied vis-à-vis de moi. Je fus fort surpris, comme vous pensez bien, d'un propos tout au moins très

singulier, je ne pus pas par conséquent m'empêcher de lui en témoigner mon étonnement, et le prier d'observer que ma cour, qui n'avait été déterminée à la démarche amicale qu'elle avait faite vis-à-vis de la France, que par un effet de son amitié et de sa confiance pour le Roi Très Ch., son allié, et qui ainsi que toute puissance indépendante aurait pu entamer une négociation avec M. l'Électeur Palatin, et conclure avec lui de gré à gré, ainsi qu'il eût jugé à propos de le faire, sans en avoir demandé ni obtenu la permission de personne, on ne pouvait pas même supposer qu'elle ait jamais pu vouloir acheter un simple conseil au prix de l'obligation de devoir soumettre ses droits et ses prétentions au jugement et à la décision de qui que ce soit; que, si sa cour l'avait pensé, la mienne au moins ne l'avait jamais pensé, et que pour ce qui était de la façon dont il prétendait s'être expliqué vis-à-vis de moi sur ce sujet, ma mémoire ne me le rappelait en façon quelconque, et que ce qui me persuadait qu'il ne devait jamais m'avoir articulé le propos qu'il venait de me tenir, c'était que très certainement je lui eusse répondu dès alors tout de suite ce que je venais lui dire à présent, qu'il devait se rappeler d'ailleurs, que dès que notre négociation eut été entamée vis-à-vis de la cour de Mannheim, je lui avais confié que nous avions donné communication de nos prétentions à M. l'Électeur Palatin et que nous lui avions proposé, s'il voulait traiter, pour préalable l'aveu et la reconnaissance de nos droits respectifs; que l'arrangement avec M. l'Électeur avait eu ce principe pour base, et que par conséquent la France savait au fond d'avance quelle serait la convention qui, moyennant le serré du temps et des circonstances, n'a pas pu lui être communiquée plus tôt qu'elle ne l'a été. Malgré tout ce que je venais de lui dire, M. le baron de Breteuil, d'un ton qui me déplaît très fort, parce que je ne le prends pas volontiers et que, depuis plus de vingt ans que se soutient heureusement notre alliance, il est le premier qui m'ait obligé à le prendre, a voulu soutenir son opinion par un fatras de paroles très embrouillé et vide de sens, et il m'a forcé enfin de lui dire : que, si sa cour ainsi que lui se croyait en droit de décider de la validité de nos droits et de notre arrangement avec M. l'Électeur Palatin, elle pensait et s'expliquait en tous cas comme le roi de Prusse et nullement moyennant cela comme une puissance amie et alliée, que je voulais bien en douter encore, mais que je devais chercher naturellement et chercherais à éclaircir un fait aussi important.

J'ai jugé à propos après cela de rompre la conversation, qui aurait pu de part et d'autre nous entraîner au delà de ce que j'eusse voulu, mais je ne saurais vous cacher qu'il est déjà quelque temps que je me suis aperçu que M. de Breteuil ne pouvait plus tenir à la contrainte qu'il s'était imposée jusqu'ici, qu'il était redevenu ce qu'il a toujours été, c'est-à-dire un

homme beaucoup moins conciliant que propre à brouiller les cours; qu'il ne nous aime pas et que par conséquent je dois avouer que je me suis lourdement trompé, lorsque j'ai pensé qu'il était par conviction dans le système de l'alliance, et propre à en cultiver et assurer la durée.

Vous prierez S. M. la Reine, à laquelle il doit importer de connaître ses gens, de vouloir bien lire cette lettre, et vous ferez d'ailleurs de son contenu l'usage que vous jugerez devoir en faire.

---

322. — JOSEPH II À MERCY.

S. d. — Mon cher Comte, je n'ai pas le temps d'entrer avec vous dans des détails, mais tout ce que je puis vous assurer, c'est que nous nous croyons très heureux d'avoir un homme comme vous actuellement à Paris qui connaisse si bien leurs tripotages et qui leur sait si bien faire entendre raison. La commission dont vous êtes chargé par ce courrier est très importante, vous l'apprécierez vous-même. J'écris à la Reine une assez longue lettre arrangée de façon qu'elle peut la faire voir au Roi; je n'ai pas le temps de la copier; je l'ai priée de vous la donner à lire. L'année passée au temps que nous avons passé ensemble, peut-être celle-ci nous nous battrons. Je vous préviens d'avance que volontaires d'aucune espèce je ne les tolérerai à l'armée, afin que si question vous fût faite, vous puissiez y répondre. Adieu, mon cher Comte, croyez-moi bien sincèrement votre ami. Je suis tellement obéré d'affaires que je n'ai pas un moment à moi.

---

323. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 2 mai 1778. — Mon cher Comte, des trois façons de vous acquitter des ordres, que je vous adresse aujourd'hui, et dont je vous laisse le choix, celui de convertir la dépêche et le post script ostensible dans un mémoire convenable, serait sans doute, ce me semble, celui qui conviendrait davantage à M. de Vergennes, selon la tournure d'esprit et ses circonstances personnelles; mais c'est à vous à juger d'après celles du moment, si ce serait la meilleure. Je vous répète cependant, que je ne prétends pas vous gêner du tout à cet égard et que vous ferez absolument comme vous l'entendrez.

En gros, je juge comme vous de la conduite du ministère français à notre égard, et quoique je ne me dissimule pas qu'il n'y ait un peu de

mauvaise volonté et d'anciens restes de jalousie dans son fait, je pense qu'il est encore plus la suite de sa pusillanimité et d'une mauvaise logique. Mais je ne saurais vous cacher que j'ai bien de la peine à faire envisager à nos maîtres la conduite louche et peu amicale des gens à qui vous avez à faire, avec la même indulgence, et que, comme pareilles choses laissent au moins souvent de longues impressions, je désirerais bien fort que Messieurs de Maurepas et de Vergennes, bien loin de continuer à les accréditer, se déterminassent à se conduire d'une façon propre à ramener la confiance, et il ne serait pas mal de le leur insinuer de ma part, si vous en trouvez l'occasion. J'ai fait mes preuves vis-à-vis de la France, et ces Messieurs doivent prendre en bonne part, par conséquent, pareilles insinuations de ma part, pour peu qu'ils soient raisonnables.

D'ailleurs l'ignorance parfaite dans laquelle j'ai resté si longtemps sur ce que M. de Vergennes pouvait vous avoir communiqué, ou ne vous avoir point communiqué de sa soi-disante dépêche ostensible au baron de Breteuil, m'a mis, je vous l'avoue, dans un grand embarras, et je vous prie moyennant cela, mon cher Comte, lorsque vous vous trouverez n'avoir point de courrier, de ne pas épargner au moins des exprès jusqu'à Bruxelles, afin que je sois promptement informé de tout ce qu'il peut m'être utile ou nécessaire de savoir dans des circonstances aussi critiques que le sont celles dans lesquelles nous nous trouvons actuellement, et qui exigent des combinaisons que je suis dans l'impossibilité de pouvoir faire, lorsque j'ignore ce qu'il me serait important de savoir.

S. M. la Reine a témoigné bien du nerf dans l'esprit dans tout ce qu'Elle a dit et fait vis-à-vis du Roi et de son ministère, je vous prie de Lui en faire compliment de ma part, et d'y ajouter mes vives instances pour qu'Elle veuille bien continuer à influer dans les grandes affaires, attendu l'utilité incalculable dont cette influence peut être.

P. S. Au cas où vous vous détermineriez à faire un mémoire, ayez grand soin, je vous prie, de bien mesurer les termes, afin qu'ils n'aient pas sujet de pouvoir s'en plaindre. Mais quant aux bonnes raisons que nous avons à leur dire, il n'est pas nécessaire pour cela de leur en faire grâce; pourvu que, comme vous ferez sans doute, cela se fasse avec les ménagements convenables.

---

324. — KAUNITZ À MERCY.

Le 16 mai 1778. — J'ai été peu édifié, comme vous pensez, mon cher Comte, de la conduite du ministère français. Il peut y avoir eu de la faiblesse et de la pusillanimité dans le commencement; mais on y voit manifestement dans ce moment-ci le projet de nous engager à acheter la paix avec ignominie, et à des conditions plus humiliantes, plus injustes et plus déraisonnables encore que celles qu'a osé proposer le roi de Prusse dans son second mémoire, en nous demandant de commencer par remettre les choses dans l'état où elles étaient au moment du décès de feu M. l'Électeur, sauf toutefois à nous faire y entrer après par les voies légales ou par un nouvel accommodement avec la maison palatine. Au lieu de cela qu'ose-t-on nous proposer? De commencer par rendre une partie du tout, que nous croyons nous appartenir en vertu du double titre fondé sur nos droits et sur la convention du 3 janvier, et de donner ensuite encore par-dessus le marché l'équivalent de ce que nous pourrions être tentés de garder en Bavière, c'est-à-dire : de tout rendre dès à présent et irrévocablement, tout comme si par un jugement légal nous eussions déjà perdu notre procès avec dépens, ce qui est, comme vous voyez bien, manifestement beaucoup plus encore que le roi de Prusse n'a osé nous proposer.

---

325. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er juillet 1778. — Mon cher Comte, que le roi de Prusse, mauvaise tête comme il est, injuste et déraisonnable au delà de ce que jamais homme n'a été, persiste de bonne ou de mauvaise foi à ne vouloir voir les choses que comme il voudrait qu'elles fussent, et ni de loin ni de près comme elles sont, cela m'étonne peu. Mais que cet homme, qui ne peut pas ignorer que jamais nous ne fûmes ni ne pouvons être dans le cas de moins appréhender une rupture avec lui, ose dans cet état des choses nous proposer de donner à l'Électeur Palatin 700,000 florins de revenus au lieu de 600,000 que nous garderions, de sacrifier par-dessus le marché tous nos droits de féodalité et de retrait, et de consentir en même temps à un agrandissement aussi considérable que serait l'acquisition des deux margraviats ou des deux Lusaces, qui serait encore pis pour nous, tandis que sur le pied de ses honnêtes propositions que je viens d'analyser en peu de mots, non seulement nous n'aurions rien, mais donnerions du nôtre, et que nous détériorions notre condition de

tous points, il faut être, le diable m'emporte! le roi des fous pour faire de pareilles propositions, et des imbéciles, comme Messieurs de Maurepas et de Vergennes, pour ne point avoir senti l'absurdité de pareilles propositions. D'honneur! on ne sait que penser de l'homme, cet animal raisonnable par excellence, cette merveille de la création, lorsque l'on voit pareille chose. On ne peut que hausser les épaules et se dire en gémissant ce que disait jadis un sage : *nescis, mi fili, quam parva regitur sapientia mundus.* Aimez toujours un peu votre bon ami.

---

326. — KAUNITZ À MERCY.

6 août 1778. — Mon cher Comte, le parti que nous prenons vis-à-vis du roi de Prusse est si grand dans toutes ses catégories que, moins il pourrait s'y attendre, plus il doit tomber de son haut, comme on dit, lorsqu'il l'apprendra. J'espère que, de la part de tous les gens raisonnables, il sera apprécié à sa juste valeur et je ne me permets pas surtout le moindre doute sur l'effet qu'il doit faire vis-à-vis du Roi, notre allié, et son ministère; et je compte par conséquent sur des offices proportionnés à la valeur de notre procédé, qui prouve évidemment que nous sommes bien éloignés des vues d'agrandissement que l'on nous a prêtées et que tout ce que nous avons fait jusqu'à présent, nous ne l'avons fait que parce que l'on ne peut pas se permettre de ne pas faire valoir les droits que l'on a ou que l'on est persuadé d'avoir, ainsi qu'on ne peut pas se permettre non plus de perdre de vue le maintien de l'équilibre de puissance nécessaire à sa sûreté et à sa tranquillité.

---

327. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 8 septembre 1778. — Mon cher Comte, vous comprenez qu'il est bien essentiel qu'il n'y ait pas de mésentendu dans une affaire aussi importante que l'est celle dont il s'agit, et je crois devoir moyennant cela ajouter à ma lettre d'office :

1° Que nous regardons un arrangement quelconque pour garder quelque chose en Bavière, attendu les équivalents et les compensations qui en seraient inséparables, comme une besogne sujette à mille difficultés très difficiles, sinon impossibles à lever, et qui, supposé qu'elles pussent

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'être, entraîneront nécessairement la nécessité de cessions et de sacrifices, au moyen desquels cela deviendra toujours un fort mauvais marché;

2° Que par conséquent nous aimerions cent fois mieux que la paix pût se rétablir sur le pied de l'offre de tout rendre, contre la renonciation réciproque du roi de Prusse à la réunion des deux margraviats, pour aussi longtemps qu'il existera des princes cadets de la maison de Brandebourg;

3° Que de cette condition nous ne pouvons pas nous en départir, parce que notre considération est attachée à ce que nous obtenions quelque chose contre la renonciation instantanée et effective à nos droits et à notre possession, et qu'il est impossible de moins demander en échange au roi de Prusse, que sa renonciation à l'idée d'une réunion à ses États, que manifestement il n'est pas en droit d'exécuter, et dont le cas non seulement n'existe pas dans ce moment-ci, ainsi qu'existerait le nôtre, mais qui peut même ne point exister au moins de longtemps, et enfin:

4° Que si jamais par la suite on venait à traiter d'un arrangement, qui dût nous laisser quelque chose en Bavière, nous ne consentirions à l'échange des margraviats contre les Lusaces, parce que ce ne pourrait jamais être qu'une misère incapable de servir de compensation à l'acquisition que ferait le roi de Prusse des deux Lusaces, qui serait destructive pour nous, et que nous n'eussions pu consentir à admettre qu'au cas d'un échange contre toute la Bavière, ou tout au moins de celui de la moitié par sa longueur depuis Waldmünchen jusqu'à Kufstein. Faites donc comprendre ce que je viens de vous dire en peu de mots, aussi distinctement que de besoin, lorsque vous le jugerez à propos, à M. le comte de Vergennes, pour prévenir tout *quiproquo*. Faites nous avoir, le plus tôt possible, fidèlement la réponse que ce ministre aura reçue ou recevra du chevalier de Gaussen, sur la dépêche qu'il lui a adressée le 20 du mois dernier, et faites-lui compliment, je vous prie, de ma part sur le contenu et la tournure de ladite dépêche, que j'ai trouvée de main de maître et que je serais glorieux d'avoir faite.

N'attribuez qu'à l'immensité de mes occupations, que vous imaginerez aisément, si je ne vous en dis pas davantage aujourd'hui, et conservez votre amitié à votre bon ami.

---

328. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 25 novembre 1778. — Mon cher Comte, au moyen de la réponse que nous venons de faire à la Russie, et surtout de la lettre auto-

graphe, par laquelle l'Impératrice l'envoie au roi Très Chrétien[1], j'espère que nous parviendrons à pouvoir faire la paix encore cet hiver. Je le désire au moins, et il me paraît presque impossible qu'elle ne se fasse, à moins que nos médiateurs ne soient assez injustes ou assez déraisonnables pour nous proposer des choses que ou par raison d'État ou sans se déshonorer on ne pourrait accorder : auquel cas non seulement nous continuerons la guerre, malgré tous les secours que la Russie pourra donner au roi de Prusse, mais nous sommes même très déterminés, cela supposé, à prendre les partis les plus violents, dussent-ils mettre le feu aux quatre coins du monde. Il ne serait pas mal, je pense, de l'insinuer au ministère français; mais il faudrait que ce ne fût que par manière de conversation, en amenant adroitement le propos et en s'expliquant à cet égard avec le sang-froid et tout le ménagement nécessaire pour n'engager ces Messieurs qu'à en être plus empressés à nous faire des ouvertures acceptables, sans les engager à prendre peut-être dès à présent des mesures capables de prévenir et d'empêcher l'effet de celles que nous pourrions être dans le cas de prendre au pis aller. Je m'en repose sur votre sagesse et votre sagacité; mais comme il importe de faire vite, ayez soin, je vous prie, d'empêcher que des considérations personnelles ou de la pédanterie

[1] *Marie-Thérèse à Louis XVI.* — «Monsieur mon frère et gendre. La confiance que j'ai cru devoir témoigner à l'impératrice de Russie au moyen de la réponse ci-jointe sur sa représentation et l'acceptation successive de sa médiation aura, j'imagine, l'approbation de V. M., mais je crois en devoir une plus étendue à tous les liens qui m'attachent à V. M. et surtout à mes sentiments pour sa personne et je n'hésite pas moyennant cela à Lui confier pour sa seule et unique connaissance, ainsi que pour sa direction :

«Que je suis déterminée, s'il n'était absolument autre moyen de mettre fin à la guerre que j'abhorre par principe d'humanité,

«A rendre à la Maison Palatine toute la partie de la succession de Bavière que je possède actuellement;

«A renoncer même à tous mes droits et prétentions à cet égard;

«A ne plus insister sur la condition réciproque que j'avais attachée à l'offre de cette restitution et V. M. peut compter, dès à présent, moyennant cela, sur le rétablissement de la paix à tout événement sur ce pied.

«Je ne crois pas avoir besoin de lui demander le secret sur la confidence de cet ultimatum dont, Elle exceptée, personne n'a et n'aura connaissance, V. M. étant trop éclairée pour ne pas en sentir la nécessité. Je me crois assurée que V. M., quoiqu'Elle sache moyennant cela jusqu'où je veux et peux aller, ne s'en occupera pas moins à me procurer, s'il se peut, une paix plus conforme à mes intérêts, que je crois devoir regarder comme les siens, en voyant dans l'avenir.

«Et c'est dans cette confidence que m'inspire la haute opinion que j'ai de ses lumières, ainsi que dans celle que je crois devoir aux sentiments dont je me flatte de sa part, que je m'abandonne tout à fait à Elle dans cette occurrence en La priant de me rendre la justice d'être persuadé qu'on ne saurait rien ajouter à tous les sentiments d'estime et de tendre amitié avec lesquels je suis.....»

dans les formes ne causent des retardements parce que le chapitre des accidents est toujours à craindre, et que dans les affaires majeures il arrive souvent que ce qui est possible le matin, ne l'est plus le soir. Sur la lettre de l'Impératrice il semble que le Roi et son ministère devraient se piquer d'honneur, et j'attendrai avec impatience ce que vous pourrez me mander de l'effet qu'elle aura fait sur eux.

---

329. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 11 décembre 1778. — Mon cher Comte, il me paraît essentiel dans l'état actuel des circonstances, de ne vous rien laisser ignorer de tout ce qui peut vous éclairer. A ce que contient ma lettre d'office, je crois donc devoir ajouter dans notre intimité, que lorsque j'ai confié notre ultimatum au baron de Breteuil, nous étions bien éloignés de pouvoir espérer mieux, que moyennant cela la confidence ne pouvait être que propre à accélérer la paix, et ne nuire dans aucun cas, peut-être même devenir utile entre autres, en piquant d'honneur le Roi et ses ministres, et que ce qui pouvait en arriver de pis, c'était que la France abusât de notre confiance, en mettant en avant trop promptement notre susdit ultimatum. Mais comme alors ce pis nous ne pouvions pas même espérer l'obtenir, il me sembla qu'il n'y avait point à hésiter. Voici cependant ce qui est arrivé du depuis, et que pour votre direction je crois devoir vous apprendre sous le sceau du secret. Je sais à n'en pouvoir douter que le roi de Prusse a chargé M. de Goltz d'insinuer au ministère français l'esquisse du plan suivant d'un accommodement général, à savoir : « . . . qu'il consentirait à ce que la cour de Vienne gardât un district de la Bavière, à condition qu'il ne fasse pas *un démembrement trop considérable* de la succession Palatine, que les limites du district en question soient déterminées dans le traité de paix, *qu'elles ne puissent jamais être étendues par un échange quelconque;* que Leurs Majestés Impériales renoncent à toutes prétentions ultérieures sur la succession de Bavière; et qu'au moyen de ces conditions le Roi se flattait qu'il pourra disposer les parties intéressées à faire un sacrifice à la tranquillité publique; qu'il sera nécessaire de fixer dans la paix, qui doit se conclure, les principes d'après lesquels la satisfaction de la cour de Saxe devra être réglée, et que comme la cour de Vienne acquerrait une partie de la succession de Bavière, le Roi s'attendait qu'elle ne fera pas difficulté de contribuer à cette satisfaction en consentant à céder à la maison de Saxe ses prétentions sur la principauté de Mindelheim, et en renonçant à ses droits sur quel-

ques parcelles de la Saxe, et que S. M. l'Empereur voudra bien conférer *conjointement avec l'Empire* à la maison Palatine les fiefs devenus vacants à l'empire par la mort de l'électeur de Bavière, pour soulager la maison Palatine et pour la mettre par là d'autant plus en état de satisfaire la maison de Saxe sur ses prétentions allodiales par des sommes proportionnées d'argent, et *par la cession de quelques districts du Haut-Palatinat;* que les prétentions des ducs de Mecklenbourg sur le landgraviat de Leuchtenberg pourraient être ajustées, en leur réservant quelque médiocre fief de l'Empire vacant en Bavière, que la cour de Vienne *reconnaîtrait* enfin formellement le droit de succession de la ligne électorale de Brandebourg dans les margraviats de Francovie et de *leur réunion à la primogéniture*, et qu'elle promettait de n'y mettre jamais aucune opposition, *ni à l'échange que cette maison pourrait en faire.*

Il n'est pas douteux sans doute que dans ce plan il y aura plusieurs articles à rectifier, mais on ne peut pas disconvenir cependant, que l'on ne devait pas s'attendre à trouver le roi de Prusse aussi raisonnable dans le moment de toute la confiance que paraissait devoir lui inspirer la représentation qu'il était parvenu à engager la Russie à nous faire, et cette modération de sa part peut faire penser qu'il ne croit pas devoir compter beaucoup sur ses effets, et qu'il a plus qu'on ne pense besoin ou envie de la paix. C'est ce qui m'a engagé à m'expliquer vis-à-vis du baron de Breteuil, ainsi que je l'ai fait dans mon dernier entretien avec lui, en lui cachant néanmoins soigneusement que j'avais connaissance de tout ce que je vous confie dans cette lettre, et que naturellement il faudra avoir l'air d'avoir ignoré, s'il arrivait contre mon attente que M. de Vergennes vous en fît la confidence; en même temps que cette secrète notion pourrait vous être de la plus grande utilité, s'il arrivait que le ministère français fût capable de nous proposer des choses calquées plutôt sur l'envie qu'il a de nous faire obtenir le moins que possible, que sur les facilités que l'on peut espérer actuellement de la part du roi de Prusse, en partant des intentions qu'annonce cette nouvelle esquisse d'un plan d'arrangement.

De l'expression : *à condition qu'il ne fasse pas un démembrement trop considérable*, il semble qu'on pourrait en conclure qu'il ne trouverait peut-être pas tel celui que Thugut a proposé en dernier lieu, si nous en retranchions toute cette partie du bailliage de Bourghausen, qui contient les salines, sur laquelle il s'est tant récrié.

La condition que la cour de Vienne *reconnaîtrait* enfin formellement *le droit de succession de la ligne électorale* de Brandebourg, n'est point raisonnable, parce qu'elle serait inutile, au cas que ce droit n'existât point, et superflue s'il existe, et il conviendra par conséquent, attendu que ce n'est point à elle seule à prononcer sur le droit, de ne lui demander que

la promesse de n'y mettre jamais aucune opposition. Il est déraisonnable de même de lui demander la promesse de ne mettre *jamais* aucune opposition à l'échange que la maison de Brandebourg pourrait en faire, parce qu'à celui qui tôt ou tard pourrait avoir lieu contre les deux Lusaces, elle ne pourrait y consentir et n'y consentira jamais, et que d'ailleurs il n'y aurait aucune réciprocité entre cet engagement et celui de ne pouvoir *jamais* étendre ses limites en Bavière par un échange quelconque.

Voilà en gros les observations que je puis vous confier dans le moment présent. Quant à la façon de négocier, je pense qu'aux termes où en sont les choses, la voie de la correspondance littéraire entre Versailles, Vienne, Pétersbourg et Berlin ou Breslau, et en conséquence entre Repnin et Breteuil, et ce dernier avec de Pons et Corberon pourra suffire, et que moyennant l'envoi de deux ou trois courriers tout pourra s'arranger, si on a soin de faire parvenir au baron de Breteuil des instructions suffisantes et assez étendues pour le mettre à même de pouvoir accélérer les choses. Moyennant tout cela je ne pourrai qu'attendre, comme vous pensez bien, avec beaucoup d'impatience tout ce que vous serez dans le cas de pouvoir me mander relativement à cet important objet. Je vous prie par conséquent de ne pas vous borner au renvoi du courrier ordinaire, s'il vous semblait qu'il pût être nécessaire ou utile que les notions que vous auriez à me donner me parvinssent plus promptement. Je m'en rapporte cependant à cet égard ainsi qu'en général à votre zèle et à votre sagesse, et je suis comme toujours, mon cher Comte, votre bon ami.

---

330. — JOSEPH II À MERCY.

Le 1er janvier 1779. — Mon cher Comte, enfin ma sœur est accouchée heureusement, mais l'incommodité des nerfs dont elle a été attaquée ensuite, m'a infiniment inquiété. Le second courrier nous a rassurés, mais je ne serai content que quand je la saurai entièrement sans fièvre. Les nouvelles sont un peu rares, voici six jours que nous n'en avons point, et c'est avec impatience qu'on les attend.

Je puis facilement imaginer tout ce que vous avez fait de mauvais sang depuis une année avec ces messieurs qui sont inébranlables dans leur faiblesse, petitesse et même mauvaise volonté cachée. Mais laissons cela; peu de jours feront voir si S. M. aura effectivement une honteuse paix, ou si, malgré Elle, Elle devra néanmoins courir les hasards de la guerre dans laquelle la chance pourrait peut-être néanmoins Lui être favorable.

Je ne dois pas parler de tout cela, mais tout ce que je puis vous assurer c'est que le baron important de Breteuil ne se cache pas sur sa mauvaise volonté en tout ce qui a rapport à cette affaire.

---

331. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 12 janvier 1779. — En vous communiquant ma lettre à mon fils avec tous ses *allegata*, je me mets dans le cas de n'avoir presque plus rien à vous dire, mon cher Comte, et moyennant cela ce que je puis y ajouter se réduit à vous confier que, quoique le temps de le témoigner ne soit pas venu, nous n'en sentons pas moins qu'ainsi que dans tous les événements relatifs à la succession de Bavière nous avons eu sujet d'être très mécontents de la conduite de notre allié, et surtout de la mauvaise volonté à notre égard qui en a toujours été et en est encore le principe. Il est abominable d'avoir abusé de notre confiance au point où le ministère de Versailles se l'est permis dès le premier pas que la France fait comme médiatrice. Il y a de l'impudence à nous avoir demandé notre consentement à ce que l'on pût proposer tout de suite notre *ultimatum* pour première ouverture; de la gaucherie à n'avoir pas voulu se faire un mérite vis-à-vis de nous d'un peu mieux au moins, qu'elle eût pu proposer et désirant accélérer le succès de la négociation; de la bêtise à n'avoir pas senti qu'en lâchant tout de suite notre dernier mot, sans avoir même le courage d'avertir le roi de Prusse, que c'était notre *ultimatum*, ce prince, qui ne pouvait ni ne devait imaginer qu'une première ouverture pût l'être, devait nécessairement vouloir marchander encore, et que moyennant cela le parti qu'elle prenait, ne pouvait que retarder le rétablissement de la paix au lieu de l'accélérer, qu'il ferait peut-être même rompre encore une fois la négociation, et que par conséquent le moindre mal qui pouvait en résulter pour elle, c'était le désagrément d'avoir joué un très mauvais rôle comme médiatrice.

C'est de ces choses incroyables et qui n'en sont pas moins vraies pour cela, et ce qu'il y a de pire, c'est que cette conduite met dans tout son jour les intentions de la France relativement à nos intérêts et ce qu'il faut en attendre, ou plutôt n'en pas attendre dans toutes les occasions à venir, mais *manet alta mente repostum*, quoiqu'il ne puisse pas convenir quant à présent de faire sentir à ces messieurs, qu'avec beaucoup de ménagement, qu'ils sont démasqués vis-à-vis de nous.

Je n'ai garde de parler si clair que cela à nos chers maîtres, parce que je persiste à désirer le bien, et que cela ferait beaucoup de mal,

comme vous comprenez bien; mais vis-à-vis de vous, je n'ai pu me refuser ce petit épanchement de bile, *justæ iræ*, et si vous pouvez, avec beaucoup de ménagement cependant, faire sentir à ces Messieurs dans l'occasion, qu'au moins nous ne sommes pas leurs dupes, et surtout combien est fausse et mal raisonnée leur politique, appuyée sur le principe réchauffé de leur ancienne jalousie contre la maison d'Autriche, laquelle est sans objet depuis bien longtemps, et surtout depuis qu'elle est l'alliée de la France, non seulement il n'y aura pas de mal, mais cela ne pourra même que bien faire. *Sapienti pauca.*

---

332. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 12 janvier 1779. — Les très gracieux ordres de V. M. I. en date du 1er de ce mois m'ont été remis le 8 par le courrier que je renvoie aujourd'hui et qui porte la confirmation de l'entier rétablissement de la santé de la Reine. Dans les premiers moments je n'ai pu parer au retard des nouvelles sur un objet si intéressant, parce que la voie des estafettes n'ayant pas lieu en France, il a dû en résulter un intervalle assez long entre l'arrivée du courrier expédié le 20 décembre et celle de mes lettres écrites par la poste le 21, le 22 et le 23 décembre.

Les couches de la Reine ont produit un grand effet et très avantageux à cette princesse, soit par un surcroît d'attachement de la part de son auguste époux, soit par la sensation générale qui s'est manifestée dans le public. J'espère que la Reine s'en prévaudra pour sa gloire et son bonheur; Elle est plus que jamais en mesure de tout crédit et de tout pouvoir. Le bon emploi de l'un et de l'autre va dépendre de sa volonté.

C'est avec sa clémence ordinaire que V. M. daigne rendre justice à mon zèle, en faisant mention des très fâcheux moments que j'ai passés ici depuis une année; plusieurs motifs me les ont rendus bien amers: entre autres celui de ne pouvoir rendre un compte assez exact et précis tant des choses que des personnes auxquelles j'avais à faire et qui sont bien connues de V. M.

Le comte de Maurepas est l'auteur de tout le mal; le comte de Vergennes aurait été plus traitable, s'il ne s'était pas trouvé asservi sous la dictature de son vieux collègue. Je viens de porter plainte contre le baron de Breteuil, en faisant voir que le langage qu'il tient à Vienne ne répond pas à celui que l'on me tient ici.

Quelles que soient les circonstances, s'il était possible de ne rien précipiter, je crois qu'il y aurait encore moyen dans les moments décisifs de

porter cette cour-ci à tenir une conduite moins misérable, ne fût-ce que du côté du langage. Les hautes lumières de V. M. me dispensent de tout commentaire à ce sujet.

La seule consolation que j'ai eue depuis trois mois a consisté dans l'opinion que l'on a et dans les propos que l'on tient sur la glorieuse campagne que V. M. vient de terminer, et je puis affirmer que ce langage est général ici.

333. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 30 janvier 1779. — Le baron de Breteuil m'a communiqué la lettre qu'il se proposait d'écrire au prince Repnin en réponse à celle qu'il en avait reçue et dont la copie est jointe à ma lettre d'office. Je la lui ai fait rectifier dans plusieurs endroits et elle ne s'en ressent pas moins de la mollesse, pour ne pas dire bassesse, à laquelle on a accoutumé de ce côté-là le roi de Prusse. La vérité est que ce sont des grands misérables que ces Messieurs, le vieux Mentor surtout. L'Espagne nous venge un peu, mais c'est un faible dédommagement. Heureusement notre allié nous est utile par tout le mal qu'il ne nous fait pas, et qu'il nous ferait peut-être s'il ne l'était pas; car sans cela je vous avoue qu'il y aurait fortement de quoi se fâcher. Dans trois ou quatre semaines, d'ici au retour du courrier que de Breslau on a depêché à Pétersbourg le 19 du courant, et sur lequel doit s'ensuivre la réponse décisive du roi de Prusse, nous serons, comme on dit, dehors ou dedans; car certainement nous ne nous départirons pas du *Aut*, *Aut* que j'ai déclaré dans ma note pour le baron de Breteuil. Je serais très fâché assurément s'il fallait continuer la guerre, mais, s'il le faut, nous la continuerons comme des enragés en ce cas et déterminés à la faire jusqu'à extinction.

334. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er mars 1779. — Vous verrez, mon cher Comte, par tout ce que je vous envoie aujourd'hui, que nous nous rapprochons de plus en plus du dénouement de la tragicomédie dont notre maudit voisin a été le mauvais auteur, et que heureusement, entre nous dit, je suis pourtant parvenu à faire finir honorablement et même encore assez utilement pour nous, et très peu au fond quant à l'honneur et quant au profit pour le vieux renard, tout rusé qu'il est. Je serais fâché qu'on s'en aperçût avant

que tout ne soit fait et parfait. Mais je ne doute point que tous les gens sensés ne le sentent après coup, et lorsqu'ils auront eu le temps de la réflexion, et il faut bien nous garder moyennant cela de témoigner que nous sommes contents et que nous croyons avoir fait assez passablement nos affaires.

Nous avons lieu d'ailleurs d'être assez satisfaits depuis quelque temps de M. de Vergennes, surtout relativement à la Saxe et au duc des Deux-Ponts, et j'imagine qu'à ce qu'il peut y avoir encore à appréhender de ce côté-là à l'assemblée de Teschen, le ton très haut, et même insolent de M. de Breteuil, lorsqu'il croit pouvoir oser le prendre, viendra fort à point.

---

335. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er juin 1779. — Mon cher Comte, je n'ai attendu que l'occasion du premier courrier que je vous dépêcherais pour vous informer d'un fait qui ne peut paraître que très étrange à des hommes vrais et honnêtes tels que vous et moi, et qui cependant, tout incroyable qu'il est, n'en est pas moins vrai. Pour m'épargner le désagrément du récit d'une chose odieuse à un homme de mon caractère, je vous confie la copie ci-jointe sous littera *A* et sous *B* le factum que j'ai chargé le comte de Cobenzl de mettre par écrit. Après que vous aurez lu le dernier de ces deux papiers [1],

[1] *Vienne, le 23 mai 1779.* — Vers la fin du congrès de Teschen, le comte Cobenzl, ayant eu ordre de M. le Chancelier de Cour et d'État, de s'informer sous main quelle espèce de présent ou de faveur S. M. l'Impératrice-Reine pourrait faire aux Plénipotentiaires des puissances médiatrices qui leur fût agréable, entreprit un soir M. le baron de Breteuil pour le sonder sur ce point, en lui faisant des offres de service en cas que M. l'Ambassadeur eût quelque grâce à demander. Mais il n'obtint pour réponse que des protestations générales de dévouement et de reconnaissance, auxquelles M. de Breteuil ajouta que, dans sa situation actuelle, il ne lui restait rien au monde à désirer, et que, par conséquent le moindre souvenir de la part de S. M., la moindre marque de satisfaction sur la manière dont il s'est conduit dans cette négociation serait pour lui d'un prix inestimable et le plus grand et seul plaisir qu'il puisse goûter à cette occasion.

On en resta là ce jour, mais le lendemain, M. de Breteuil s'étant rendu dans la matinée chez le comte Cobenzl, lui dit avoir réfléchi sur l'ouverture qui lui avait été faite la veille, et que quelques gazettes ayant répandu la fausse nouvelle de son élévation à la dignité de prince d'Empire, il conjecturait que ce bruit pouvait en avoir fait naître l'idée à S. M. l'Impératrice-Reine, qu'en ce cas, sa reconnaissance pour les intentions gracieuses de S. M. serait aussi vive que respectueuse, mais qu'il devait me représenter que dans sa situation un titre étranger ne pouvait guère lui convenir et lui serait d'autant plus inutile qu'il n'avait point d'enfant mâle, à qui il pût le transmettre après sa mort; que cependant

vous serez frappé sans doute qu'un homme puisse se permettre de mentir aussi effrontément, mais vous le serez bien davantage encore en apprenant qu'il a poussé l'impudence jusqu'à me requérir de vouloir bien vous charger d'attester cette fable vis-à-vis de Messieurs de Maurepas et de Vergennes.

Je n'ai pu m'empêcher de lui répondre tout de suite que je n'en avais aucune connaissance, mais que je lui promettais cependant d'en parler à l'Empereur et de faire ensuite tout ce que je pourrais pour lui être utile et seconder ses vues dans cette occasion. Vous comprenez bien que jamais homme n'eût mieux mérité un démenti solennel, mais comme il ne faut jamais se laisser aller à faire rien par humeur, et que d'ailleurs en prenant ce parti on se ferait de cet homme à pure perte un ennemi irréconciliable, voici à quoi je me suis fait autoriser. Vous pouvez dire aux deux ministres de la façon qui vous paraîtra la plus convenable, qu'effectivement l'Empereur aurait accordé au baron de Breteuil la dignité de prince d'Empire, s'il avait témoigné qu'elle pût lui être agréable, que cet ambassadeur ne s'était point trompé par conséquent en supposant cette intention à S. M. I. et qu'au reste l'Empereur et l'Impératrice verraient toujours avec plaisir toutes les marques de bonté qu'il pourrait plaire au Roi Très Chrétien de donner à ce ministre. Ce canevas vous suffit pour vous faire connaître mon intention, et je vous abandonne comme de raison d'assaisonner cela comme vous le jugerez à propos.

Je me flatte, mon bon ami, que le choix du vice-chancelier que je me suis fait donner, aura mérité votre approbation ; je ne pouvais me déterminer à rester encore qu'à cette condition.

il serait extrêmement flatté si LL. MM. II. et RR. voulaient faire connaître au Roi son maître, ainsi qu'à la Reine, l'intention de le gratifier de cette manière, si cela avait pu lui convenir, parce qu'alors il ferait valoir cette gracieuse application pour obtenir du Roi la dignité de duc et pair, dont il souhaitait fort d'être revêtu en récompense de ses services.

Le comte Cobenzl lui répondit qu'il ignorait parfaitement les intentions de l'Impératrice-Reine à cet égard, qu'il n'avait eu aucun ordre sur ce point, qu'il savait au reste parfaitement bien que la qualité de prince d'Empire ne pouvait pas être d'un grand avantage pour M. de Breteuil et que, par conséquent, il ne croyait pas que l'Impératrice-Reine ait jamais pensé à la lui proposer.

Sur cela, M. l'Ambassadeur répliqua que cependant il voudrait bien qu'on y eût pensé et qu'il aurait des obligations infinies au comte de Cobenzl s'il pouvait engager LL. MM. II. et RR. à s'expliquer ainsi. Le comte de Cobenzl finit par protester à M. l'Ambassadeur que, ne désirant rien tant que de l'obliger, il ne manquerait pas de faire connaître à LL. MM. II. et RR. l'objet de ses souhaits, dès qu'il serait de retour à Vienne.

336. — KAUNITZ À MERCY.

Laxenbourg, le 3 août 1779. — Les raisons qui ont déterminé la marche que j'ai tenue relativement à l'offre de bons offices de ma cour, n'échapperont pas sans doute à la sagacité du comte de Vergennes; mais ce galant homme mérite bien qu'on lui épargne la peine de deviner, et je suis bien aise moyennant cela de vous mettre en état de lui rendre ce petit service, si vous le jugez à propos.

Je savais que, lorsque l'Impératrice offrit ses bons offices au Roi Très Chrétien et au Roi d'Espagne par les lettres qu'Elle leur a adressées, en leur notifiant la signature de la paix de Teschen, ce n'était pas un simple compliment, une façon de parler, mais l'offre d'une intention bien positive de s'employer à ce qui pouvait leur être utile ou agréable. Je ne me suis point dissimulé en même temps, que cette offre ne pouvait mener à rien, si les bons offices de ma cour n'étaient pas également acceptés par la Grande-Bretagne, et c'est ce qui m'a engagé à les lui faire offrir, le hasard en ayant amené l'occasion par le canal du chevalier Keith, mais de bouche cependant seulement. J'ai jugé devoir lui laisser ignorer que nous avions fait la même démarche en France et en Espagne, pour ne pas mettre sa cour dans le cas de chercher à profiter peut-être de cette notion pour différer sa réponse, ou n'en faire qu'une vague ou inconcluante, jusqu'à ce que celle qui devait nous parvenir de Versailles et de Madrid ne fût arrivée et qu'elle n'en eût connaissance. J'ai jugé devoir laisser ignorer de même aux cours de Versailles et de Madrid l'offre d'office que nous avions fait en Angleterre, pour les mettre parfaitement à l'aise sur la réponse quelconque qu'elles jugeraient à propos de faire à l'Impératrice, et parce que, avant l'acceptation de la cour de Londres, cette notion prématurée était non seulement superflue, mais pouvait même devenir préjudiciable par l'augmentation d'aigreur qu'aurait pu produire une réponse anglaise qui eût été désobligeante et qu'en ce cas il eût cependant fallu communiquer; bien déterminé en échange d'avance à ne pas tarder à la leur communiquer au cas qu'elle ne fût pas de ce genre, et qu'elle me parût pouvoir mener à quelque chose. Et c'est en conséquence que nous nous empressons à leur en faire part au moyen des ordres que je vous adresse d'office.

Vous comprenez bien que nous ne pouvons avoir eu aucune autre raison pour faire ainsi. Je ne veux pas douter que M. de Vergennes ne le sente de même et que, comme je l'ai observé ci-dessus, il ne l'eût pensé de lui-même; mais j'ai cru nonobstant devoir vous mettre à portée de ne pas même lui laisser ignorer ce qui m'a décidé sur le fait dont il s'agit,

avec la confiance que je crois devoir et que je suis bien aise de témoigner à un homme duquel vous savez que j'ai si bonne opinion dans toutes les catégories. Je désire bien vivement qu'il puisse résulter de cet état des choses, avant qu'il n'arrive quelque catastrophe ou pour les uns ou pour les autres, ou en Europe ou en Amérique, une réconciliation qui ne peut être que plus facile et plus possible, tant et aussi longtemps qu'on est au pair que dans le cas contraire. L'Angleterre fonde son acceptation des bons offices offerts sur la supposition *que nous voyons jour à pouvoir les employer encore avec quelque probabilité de succès.*

La France pensera de même vraisemblablement, mais les cabinets de Versailles et de Madrid sentiront sans doute en même temps que nous ne serons dans le cas de voir et de pouvoir juger des possibilités, qu'après que de part et d'autre on nous aura confié sans réserve jusqu'où on veut et croit pouvoir aller, et cela tout de suite et en une fois, à moins qu'on ne croie qu'il n'y a aucun risque et aucun inconvénient à perdre du temps, ce que je ne saurais vous cacher que je ne crois pas, tant s'en faut. Nous ne pouvons que nous en rapporter cependant à cet égard qu'aux parties intéressées. C'est à elles à savoir, mieux qu'à nous n'appartient, ce qui peut leur convenir ou ne leur convenir pas.

Tout ce que je puis assurer c'est qu'elles peuvent être bien persuadées que nous remplirons les devoirs de l'emploi dont nous nous serons chargés, avec tout le zèle et toute la loyauté qu'elles peuvent se promettre d'une cour qui n'a d'autre vue dans tout ceci que celle de leur être utile et de rendre service à trois grandes puissances, lesquelles toutes les trois, à ce qu'il me semble, ne peuvent que plus perdre que gagner à la prolongation d'une guerre, tout au moins très ruineuse pour chacune d'elles.

Dites de tout cela, mon cher Comte, ce que vous jugerez convenir à M. le comte de Vergennes. Je pense qu'il ne pourra que me savoir gré de ma franchise et de ma confiance personnelle en lui. Ce sera pour moi une bien grande satisfaction, si je puis encore être utile dans une circonstance si importante : je désire fort par conséquent que ce que vous aurez à me demander, me mette à même de l'être; et c'est avec ce sentiment joint à tous ceux que vous me connaissez pour vous, que je suis toujours invariablement, mon cher Comte, votre bon ami qui vous aime bien.

---

337. — KAUNITZ À MERCY.

Laxenbourg, le 1er septembre 1779. — J'ai vu avec grand plaisir, mon

cher Comte, que ma lettre ostensible ne vous a pas été tout à fait inutile. Ce qu'il y a de certain, c'est que, à bon compte, cette première campagne au moins est manquée pour les deux flottes combinées, et comme elles ne peuvent guère se flatter d'avoir aussi beau jeu par la suite vis-à-vis de leur ennemi, indépendamment de tous les inconvénients qui peuvent résulter de l'union de deux puissances, qui ont des vues si différentes, je ne vois pas trop qu'elles puissent raisonnablement préférer le parti de la continuation de la guerre, s'il leur était possible d'y mettre fin plus tôt que plus tard, supposé que cela pût se faire d'une façon honnête et raisonnable; chose sans doute bien éloignée d'être aisée, mais qui cependant me paraît toujours d'un succès plus vraisemblable, tant et aussi longtemps que personne n'aura encore eu sur les oreilles, qu'après. En tout cas, ce sont leurs affaires à tous les trois, mais il me paraît toutefois très désirable que la France et l'Espagne ne se flattent pas plus que de raison, ne fût-ce que parce qu'il me semble qui si la guerre prend la tournure du *Chi la dura la vince*, j'ai bien peur que de ce côté-là au moins l'Angleterre pourrait l'emporter sur elles.

338. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 17 octobre 1779. — Le courrier mensuel m'a remis le 11 de ce mois les ordres de V. A., en date du 30 septembre, mais je n'ai reçu que hier par la poste ordinaire la lettre dont Elle m'honore du 4 octobre, avec une note qui y était jointe, et dont je crains de ne pouvoir pas, faute de temps, rassembler tous les objets pour les faire partir par le courrier d'aujourd'hui, mais dans ce cas il y sera suppléé par la première occasion.

J'expose dans ma dépêche d'office les raisons qui m'ont porté à ne pas rendre trop pressantes les démarches tendant à nous assurer la médiation entre les puissances belligérantes. Il me sera aisé de serrer la mesure si V. A. le juge à propos, mais il m'est évident que l'on tentera ici le possible pour se passer de toute médiation. Après le peu de succès que l'on a eu cette année, on ne devait pas s'attendre au projet d'une nouvelle campagne, cependant on paraît très décidé à la tenter; la bonne administration de M. Necker y pourvoira en forçant un peu les moyens. Ce ministre des finances regrette beaucoup de pareils efforts; il en espère peu de fruit, et vraisemblablement il ne se trompera pas sur cette prévoyance.

Il n'est pas douteux que M. de Breteuil retournera à son ambassade au moins de bonne foi; sa conduite en est devenue plus unie, et elle

lui concilie un meilleur accueil de la part de Messieurs les comtes de Maurepas et de Vergennes, lesquels d'ailleurs l'affectionnent très peu. Jusqu'à présent il m'a paru sage et circonspect sur ce qui a trait à son ambassade; M. de Goltz l'a beaucoup recherché et lui a même attribué des propos que j'ai vérifiés n'être qu'une fausseté de la part de ce ministre prussien; malgré cela je n'ai plus la même opinion de l'attachement que j'avais supposé à M. de Breteuil pour notre cour, et conséquemment je l'observe ici un peu de plus près.

---

339. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 16 novembre 1779. — On continue ici à être peu disposé à la paix, et je crois que cette fermeté n'est point simulée, elle tient sans doute à un espoir exagéré de succès, et à une idée également exagérée de la détresse de l'Angleterre. L'incident des troubles en Irlande pourrait en effet devenir fatal à cette dernière puissance, mais à cet article près, qui n'est point encore assez éclairci, on pourrait peut-être supposer que dans cette guerre les avantages les plus marqués de part ou d'autre n'aboutiraient vraisemblablement qu'à établir à la paix ou l'indépendance absolue ou la dépendance plus ou moins modifiée des colonies américaines. Il me paraît plus probable que dans la campagne prochaine les cours de Versailles et de Madrid reprennent le projet dans lequel elles ont échoué cette année, de porter la guerre sur le continent de la Grande-Bretagne. Il est plus apparent que les puissances belligérantes s'occuperont à défendre leurs possessions d'outre-mer contre leur ennemi, et de faire le plus qu'elles pourront de nouvelles conquêtes, sans s'exposer de perdre à la fois la totalité de leurs flottes qu'elles diviseront sans doute en plusieurs escadres, qui auront des destinations séparées. S'il en est ainsi, le plus habile en manœuvres maritimes devrait l'emporter, et il est notoire que la marine anglaise, tant pour la théorie que pour la pratique, est bien supérieure à celle des deux cours de Bourbon. Il reste à voir s'il en est de même du côté du crédit et des moyens de dépense, et laquelle des puissances belligérantes sera le plus tôt épuisée, et je serais fort tenté de croire que ce sera la France. Dans tous les cas possibles j'épierai avec la plus grande attention les moments favorables à remplir les vues et les ordres de V. A.

M. de Breteuil est assez bien traité par le Roi et par la Reine; cette princesse est même décidée à protéger ses vues sur l'obtention de l'assurance d'un des premiers commandements de province, ce à quoi M. de

Breteuil paraît borner toute son ambition. Il a compris l'inutilité de suivre de plus vastes projets et il semble y avoir renoncé pour une année. Quand il s'agira de le remplacer, le marquis de Noailles sera à coup sûr un des premiers prétendants à cette place; on lui attribue un peu de fausseté de caractère, mais il est fort doux et le plus modeste de ceux que je connais ici. Quand il en sera temps, je veillerai à ce que les intentions de V. A. soient remplies le mieux possible.

340. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 2 décembre 1779. — Mon cher Comte, tous vos raisonnements sur le présent et l'avenir vraisemblable relativement à la guerre maritime actuelle sont très justes, mais selon moi le meilleur plan de campagne pour l'année prochaine que pourraient faire la France et l'Espagne, ce serait d'avoir une assez bonne flotte combinée à l'entrée de la Manche pour empêcher l'Angleterre de faire un détachement considérable de la sienne en Amérique, et mettre en échange M. d'Estaing ou un autre en état d'y enlever à l'Angleterre la Jamaïque et ses autres possessions les plus considérables dans cette partie du monde, en soutenant et en aidant en même temps les Américains autant qu'elles le pourront l'une et l'autre. Des entreprises décisives de flottes à flottes en Europe auraient pu réussir peut-être cette année; mais elles seraient bien hasardées, ce me semble, dans la campagne prochaine.

Je suis fort content d'ailleurs de la franchise avec laquelle paraît s'être expliqué vis-à-vis de vous M. de Vergennes, et comme vous dites fort bien, c'est beaucoup pour lui de s'être déboutonné à ce point. Du rétablissement de la paix, je pense comme vous, qu'il n'en sera guères question d'ici à cinq ou six mois peut-être, et si ces messieurs peuvent attendre, nous le pouvons bien plus qu'eux.

Je vous remercie des détails que vous me mandez sur le chapitre du baron de Breteuil, et je suis bien aise que vous vous proposiez de le suivre d'un peu plus près; car j'ai tout lieu de penser qu'il en a besoin, ne fût-ce que par danger pour les cajoleries prussiennes.

341. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 17 décembre 1779. — J'ai reçu par le courrier mensuel la

lettre dont V. A. m'honore du 2 de ce mois, et j'espérais, Monseigneur, par cette même voie de pouvoir mettre sous vos yeux quelques détails intéressants, mais ce ne sera qu'à l'arrivée de M. d'Estaing qu'il y aura moyen d'éclaircir les faits relatifs à la longue campagne, dont il me paraît évident que les objets essentiels ont été manqués. Cependant ce général est assez intrigant et adroit pour faire valoir ici outre mesure ses prétendus succès, et pour se procurer dans la campagne prochaine le commandement de terre et de mer en Europe. Il passe pour être plus audacieux que capable, et ce sera peut-être jouer gros jeu que de remettre entre ses mains le sort de cette guerre.

M. de Breteuil vient d'invoquer la protection de la Reine, pour obtenir la promesse éventuelle d'un commandement de province en pays d'État. Cela devient une sorte de renonciation formelle au ministère, et il est probable que sa demande sera accueillie sous la condition de remplir encore quelque temps son ambassade. Je sais de toute certitude qu'il a repoussé assez froidement les avances de M. de Goltz, et qu'il n'a pas voulu recevoir M. de Kniephausen, qui est passé plusieurs fois à sa porte, quoique ce Prussien ne se montre nulle part.

---

342. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le jour de l'an 1780. — Mon cher Comte, je crois ne pas devoir vous laisser ignorer par cette occasion qui y est propre, qu'il me revient de plus d'un lieu que le roi de Prusse emploie tous les moyens, qui lui sont habituels, pour tâcher de brouiller insensiblement et par degrés les cours de Vienne et de Versailles, en faisant insinuer alternativement à l'une et à l'autre tout ce qui lui paraît propre à exciter ou à fomenter des soupçons, de la méfiance et de la jalousie. Je sais qu'il a l'impudence et la mauvaise foi de nous prêter des vues plus ou moins rapprochées, ainsi que des manœuvres actuelles au dehors, et des dispositions au dedans, auxquelles je vous proteste en galant homme qu'il n'y a pas un mot de vérité. Il veut nous faire accroire d'un autre côté, que la France est en secret avec lui dans la plus grande intimité, et que c'est tout au plus la vie durant de l'Impératrice que la maison d'Autriche doit compter sur la durée de son alliance avec elle. Enfin il n'y a point de noirceurs, point de sorte de calomnies, qu'il ne se permette. Vous qui me connaissez, vous pouvez vous imaginer à quel point mon âme vraie et honnête doit être indignée de pareilles abominations. Je sens bien qu'après l'expérience palpable qu'ont faite les deux cours de l'utilité réciproque de leur alliance,

IMPRIMERIE NATIONALE.

toutes les deux conjointement et chacune d'elles séparément, on ne devrait presque pas se permettre d'imaginer qu'il pût arriver que dans aucun temps, aucun de leurs principaux ministres pût jamais méconnaître assez leurs véritables intérêts ou être un assez malhonnête homme pour engager ou induire celui des deux États, qu'il se trouverait avoir l'honneur de servir, à changer de système. Mais comme dans des affaires d'une aussi grande importance la possibilité, même la plus vraisemblable, doit suffire aux hommes chargés par état de veiller au sort des empires et de l'humanité, pour redoubler de soins et d'attentions, je vous prie de communiquer entre quatre yeux mes justes inquiétudes à M. de Vergennes, à nulle autre fin que pour qu'il y fasse l'attention dont elles lui paraîtront dignes ou susceptibles. Ne donnons point de prise, ni réelle, ni apparente. Je vous réponds du cabinet de Vienne et je me flatte que M. de Vergennes secondera de son côté mes soins et ma sollicitude. Assurez-le de la persévérance de ma considération très particulière pour sa personne et croyez-moi.....

343. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 17 janvier 1780. — Ainsi que V. A. a bien voulu m'y autoriser, j'ai fait bon usage de la lettre dont Elle m'a honoré du 1er de ce mois. La manière la plus simple m'a paru la meilleure; j'ai lu cette lettre à M. de Vergennes, et elle a produit sur lui une très grande impression. Je lui ai fait sentir que si, par des petites réticences déplacées, par des peurs chimériques on se refusait dans certaines occasions à parler avec franchise à son allié, il en résulterait à la longue que le système présent en éprouverait les atteintes les plus graves, et que les deux grandes cours qui sont si intéressées à maintenir ce système, seraient déjouées par les plates et indignes manœuvres du roi de Prusse. M. de Vergennes en est convenu, et par quelques traits énoncés dans ma dépêche, il semble qu'il m'a parlé avec vérité. Ce ministre, en me priant de réserver pour V. A. seule ce qu'il allait me dire, ne dissimula pas que l'on était un peu alarmé sur la façon de penser personnelle de S. M. l'Empereur relativement à l'alliance, ainsi que sur les prétendus vastes projets de ce monarque. Cet aveu, fait à titre de confiance, me mit dans le cas de prendre le même ton, et j'entrai dans quelques détails dont la morale était que la prévoyance, quoique très recommandable en affaires d'État, n'admettait cependant pas qu'on se livrât indistinctement à des soupçons, quand ils étaient invraisemblables ou démentis par des faits palpables;

qu'en s'écartant de ce principe, on pourrait jalouser ses amis, leur nuire et, sous le prétexte de la prévoyance, exercer contre eux les plus mauvais procédés, ce qui très certainement ne devait jamais avoir lieu dans une liaison entre des grandes puissances. Il est incroyable combien le roi de Prusse rencontre ici et ailleurs des imbéciles disposés à croire à ses chimères. Je dois à M. de Vergennes la justice qu'il y est peut-être moins trompé que personne, mais je ne puis en dire autant de M. de Maurepas, qui trouve plus commode de soupçonner que d'approfondir, et qui traite les objets les plus sérieux avec une légèreté sans exemple à son âge. Au reste il me paraît évident que dans le fond on tient ici réellement à notre alliance, et que les liens n'en sont relâchés que dans des circonstances isolées et par les causes que j'ai exposées ci-dessus.

---

344. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 2 février 1780. — Je vous avoue, mon cher Comte, que j'ai peine à accorder la contradiction manifeste, que je trouve dans l'assurance que vous me donnez que M. de Vergennes n'est pas la dupe du roi de Prusse, et dans l'aveu confidentiel que ce ministre vous a fait, que l'on était cependant un peu alarmé sur la façon de penser personnelle de S. M. l'Empereur relativement à l'alliance, ainsi que sur les prétendus vastes projets de ce monarque; tandis que l'une et l'autre de ces deux suppositions n'a d'autre fondement et d'autre titre pour mériter quelque croyance, que les assertions du roi de Prusse, qu'il voudrait faire croire pour engager la France à quelque démarche fausse ou au moins louche à notre égard et pour faire rompre par là une alliance, laquelle exactement, parce qu'elle nous convient à tous deux, ne lui convient pas. Tout le monde sait que l'Empereur a beaucoup d'esprit et une très bonne judiciaire, et vous conviendrez qu'il faudrait qu'il n'eût ni l'une ni l'autre de ces deux qualités, pour penser que, pour la maison d'Autriche ainsi que pour la France, il pourrait y avoir un système de politique préférable à celui qui existe entre elles actuellement, et en même temps je vous demande s'il est possible de croire aux prétendus vastes projets de l'Empereur, lorsqu'on réfléchit un moment de sang-froid sur l'impossibilité de leur exécution avec la puissance du roi de Prusse à nos côtés, qui nous tient et qui nous tiendra toujours en échec, tout comme nous le lui rendons et lui rendrons, tant que de part et d'autre nous existerons et serons en état de nous rendre réciproquement ce bon ou mauvais office, cela est égal. On ne devrait donc regarder en France comme des calom-

nies, et des suppositions absurdes et même ridicules, toutes les abominables insinuations du roi de Prusse; et au lieu de se laisser aller à des inquiétudes ou à des méfiances que le simple raisonnement devrait détruire, faire ce qu'il faut pour avérer au lieu de supposer ou soupçonner; et c'est malheureusement ce qu'on ne fait pas, tandis qu'il n'y aurait rien de plus facile, comme par exemple il le serait à la France d'avérer, en Pologne, où elle a tant de connexions, qu'il n'y a pas un mot de vrai, pas un principe de vérité, pas même une apparence à toutes les prétendues menées et intrigues que nous prête le roi de Prusse dans ce pays-là. Et il en serait de même, vous pouvez en être très certain, de tout ce qu'il nous prête ailleurs et qui est si faux que je suis persuadé qu'il ne le croit pas lui-même. Dites un peu tout cela, je vous prie, de ma part à M. le comte de Vergennes, avec cette franchise que l'on se doit, ce me semble, entre honnêtes gens, et ajoutez-y que je compte assez sur son équité pour me flatter que de sang-froid il conviendra peut-être même avec moi, que si l'une de nos deux cours était en droit d'être un peu alarmée, ce serait en tout cas bien plutôt la mienne que la sienne, de l'intimité que la cour de Berlin prétend exister, ou au moins voudrait faire croire qui existe entre elle et la France, et à laquelle je ne crois pas encore à la vérité, quoique je ne puisse pas disconvenir qu'elle ne soit accréditée beaucoup plus qu'il ne serait désirable, par des ménagements outrés et par des coquetteries dont le roi de Prusse abuse et fait parade au préjudice de l'alliance, qui dans tout cela réellement souvent ne joue pas un trop beau rôle.

Je ne suis pas assez injuste ou assez déraisonnable pour vouloir qu'on rompe en visière au roi de Prusse, mais en même temps aussi, je ne vois ni la nécessité ni même l'utilité à fomenter, par des ménagements outrés, la manœuvre du roi de Prusse, qui ne tend qu'à nous brouiller par la conduite équivoque à laquelle il tâche d'engager la cour de Versailles, en lui faisant accroire qu'il peut lui rendre, et peut-être même qu'il lui rend des services essentiels à la cour de Pétersbourg, en l'empêchant de prendre parti en faveur de l'Angleterre, tandis que vraisemblablement elle n'en a jamais eu et n'en a pas l'intention, non pas parce que le roi de Prusse le veut ainsi, mais parce qu'elle connaît trop ses intérêts pour ne pas sentir, sans avoir besoin de ses avis, que cela ne peut pas lui convenir: jactance, charlatanerie pure, que toutes les obligations qu'il voudrait faire croire à la France qu'elle lui a; j'espère qu'on ne s'y laissera pas prendre et je le souhaite sincèrement.

Nous avons à présent ici M. de Riedesel, que je suppose, à titre de nouvelliste gagé de son maître, devoir être le second tome de M. de Goltz, c'est-à-dire un très impudent menteur, qui veut garder sa place, qui par conséquent servira son maître comme il sait qu'il faut faire quand on veut

lui plaire, c'est-à-dire en le régalant de mensonges et en donnant à tout ce qui peut regarder la cour où l'on est, les tournures les plus odieuses, et je ne serais pas étonné par conséquent que de cette nouvelle boutique il n'en sortît un fatras de toutes les nouvelles calomnies qu'il croira les plus propres à ses vues.

Une façon infaillible pour avérer tout ce dont il pourra vouloir les régaler là où vous êtes, ce serait sans doute de s'adresser à moi tout uniment avec ce ton d'amitié et d'honnêteté qui convient entre bons amis, et en ce cas je me prêterais volontiers à tous les éclaircissements que l'on pourrait désirer. M. de Vergennes fera cependant à cet égard comme il l'entendra, et je ne puis, quant à moi, qu'en suggérer l'idée, ainsi que je viens de faire.

Je m'aperçois que j'ai été bien long aujourd'hui, et si vous le trouvez ainsi que moi, je vous en fais mes excuses. Mais je suis fort attaché, je vous l'avoue, à l'alliance, et cela doit faire mon excuse.

---

345. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 18 février 1780. — Je suis depuis huit jours si tourmenté d'un rhumatisme qui m'est remonté à la tête, que je dois réclamer l'indulgence de V. A. sur le fond ainsi que sur la forme de mes dépêches d'aujourd'hui. Il me tarde infiniment d'être en état d'aller à Versailles où, d'après la permission que V. A. veut bien me donner, je ferai vis-à-vis de M. de Vergennes l'usage le plus étendu de la lettre dont Elle m'honore. J'ai remarqué clairement que tout ce qui portait le caractère d'ouverture plus confidentielle et plus directe de la part de V. A., flattait M. de Vergennes et lui faisait grande impression; il en résulte aussi que par là je me suis mis en mesure de le provoquer un peu plus vivement, de lui répéter des vérités, et de l'obliger de s'expliquer au delà de ce que le comporte sa grande réserve naturelle. Il n'est que trop imbu de la charlatanerie avec laquelle le roi de Prusse lui fait valoir la prétendue importance de ses bons offices auprès de la Russie. J'ai su un peu tard qu'au commencement de l'année M. de Goltz avait reçu un exprès, par lequel son maître lui annonçait de grands mouvements de la part du ministre britannique à Pétersbourg, mais que finalement lui, roi de Prusse, avait réussi à décider l'impératrice de Russie à un refus formel des secours demandés par l'Angleterre. Il serait essentiel de faire apprécier ici à sa juste valeur de pareilles jactances et je vais y employer tous mes soins. J'userai plus modérément du contenu de la lettre de V. A. vis-à-vis de M. de Maurepas,

mais je lui en dirai autant que pourra en comporter sa légèreté et son insouciance.

Le baron de Breteuil a obtenu une gratification de cent soixante mille livres; je crois qu'il obtiendra de même l'assurance du premier commandement qui viendra à vaquer en pays d'État. Il s'est constamment refusé aux agaceries de M. de Goltz; il est assez uni et tranquille dans sa conduite et dans ses propos; il retournera à son ambassade vers la fin du mois d'avril.

---

346. — JOSEPH II À MERCY.

Ce 4 mars 1780. — Je vous sais incommodé, mon cher Comte, et il y a si longtemps que je n'ai eu le plaisir de vous dire combien toutes les relations que vous faites me font plaisir, que je prends la plume pour vous prier de me donner des nouvelles un peu plus détaillées de votre santé qui m'intéresse infiniment.

Vous allez faire un tour à Brest; le mouvement y doit être considérable pour le moment. Vous verrez une belle flotte à laquelle rien ne manque par les soins du Roi et surtout par l'intelligence et le courage du mémorable directeur des finances, Necker. Je suis enchanté qu'après trois visites en blanc je ne me sois pas découragé et que j'ai eu le plaisir de voir et de parler à cet homme qui dès lors me laissa l'idée la plus avantageuse de son esprit et conforme à celle de son caractère au sujet duquel il n'y a qu'une voix. Voudriez-vous bien, si vous en avez l'occasion, lui rappeler de ma part l'instant que je l'ai vu, et l'assurer du cas que je fais d'hommes et de génies comme le sien, dont malheureusement on trouve ou emploie si peu par le monde. Si M. Necker et Mylord North pouvaient décider par un combat de finance le sort des mers, je ne serais aucunement en peine pour la France, mais les moyens incroyables que l'un procure sont parfois mal employés, et l'autre ce n'est que par des charges en tout genre qu'il supplée assez difficilement au nécessaire. Envoyez-nous bientôt de bonnes nouvelles, car je voudrais que l'impertinence anglaise soit un peu abaissée, et j'avoue que, sans être enthousiaste, je suis Français de cœur, quoi qu'en dise l'ami et cher voisin Frédéric qui peut-être fait l'enthousiaste et ne l'est, ni en a tant de raisons que moi.

---

347. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 4 mars 1780. — Nous sommes bien affectés, mon cher Comte, du fâcheux début de la nouvelle campagne maritime, qu'il faut regarder comme commencée, par ce qui vient de se passer entre l'amiral Rodney et M. de Langara. Il semble que, moyennant les suites que cela ne peut guère manquer d'avoir tant en Europe qu'en Amérique, prévenu de toutes parts par l'activité singulière qu'ont su mettre les Anglais aux réparations de leurs flottes, on aura bien de la peine à pouvoir reprendre le haut du pavé vis-à-vis d'eux dans aucune des parties du théâtre de la guerre, et si tant est que cela soit encore possible, comme ce ne sera en tout cas qu'au moyen des plans concertés avec autant de capacité que de parfait accord entre les cours de Versailles et de Madrid, il est désirable, que bien loin de prendre de l'humeur l'une à l'égard de l'autre, elles concourent au même but avec l'unanimité la plus parfaite, parce que sans cela il sera fort à craindre que la fin de cette guerre ne soit diamétralement opposée au but auquel elle était destinée; ce qui serait assurément fâcheux et très fâcheux.

Le sentiment de l'intérêt le plus vif et le plus sincère me fait désirer, par conséquent, que l'on puisse prendre les meilleurs partis possibles là où vous êtes, et vous me ferez plaisir de ne pas me laisser ignorer tout ce que vous pourrez en apprendre de source.

Quant à moi, je pense que, s'il est encore un moyen de faire une bonne campagne, ce ne peut être que celui de tâcher de reprendre la supériorité quelque part, et je persiste à croire que si cela est possible encore, ce pourrait être de préférence en Amérique, supposé toutefois que l'Espagne puisse être déterminée à tirer, comme on dit, à la même corde avec la France. Je sais de science certaine que l'Angleterre compte beaucoup dans ce moment-ci sur l'humeur qu'elle prétend savoir exister actuellement entre les cours de Versailles et de Madrid. On cherche et doit chercher à les diviser, cela n'est pas douteux, et elles ne sauraient être par conséquent trop attentives à ne pas donner dans le piège.

Ce sont les vœux d'un ami sincère, c'est-à-dire les miens et ceux de ma cour, et je vous laisse le maître d'en dire à M. le comte de Vergennes ce que vous jugerez à propos.

Il me reste à vous donner une idée nette de la façon dont je désire que vous vous acquittiez de l'ordre que je vous adresse aujourd'hui d'office. Vous direz en conséquence à M. le comte de Vergennes, qu'il nous était parvenu des notions détaillées sur les suites qu'avaient eues les menées du roi de Prusse à Constantinople, relativement au traité défensif qu'il

avait proposé à la Porte, et auquel, comme nous ne l'avons pas ignoré, il avait sollicité la France et la Russie de prendre part. Vous ajouterez que vous êtes autorisé à faire parvenir au Roi Très Chrétien par le canal du comte de Vergennes tout ce que nous savons à cet égard, *supposé qu'il n'en soit pas déjà informé*, et en ce cas sous le sceau du secret; cependant vous confierez à ce ministre une copie de la réponse que la Porte a fait remettre à M. Gaffron, résident du roi de Prusse à Constantinople. Mais s'il arrivait que M. de Vergennes vous déclarât que la France est déjà informée de ce que nous vous autorisons à lui confier, vous vous abstiendrez de la communication susdite, en ajoutant seulement que Leurs Majestés Impériales se flattent que le Roi Très Chrétien ne leur en saura pas moins gré du sentiment de bonne amitié qui les avait engagées à ne pas vouloir laisser ignorer au Roi un fait qui leur a paru très digne d'attention, autant par les vues qui l'ont dicté, que par les suites qu'il peut avoir. Et vous pourrez ajouter enfin que, persuadé qu'aucune des réflexions dont il peut être susceptible n'échappera pas aux lumières du ministère français, vous aviez été chargé de vous en rapporter à cet égard entièrement à la sensation qu'il pourra lui faire, et au degré d'attention qu'il pourra lui paraître mériter. Je ne veux pas vous laisser ignorer cependant, à vous, mon cher Comte, celle qu'il m'a faite à moi, et pour cet effet je vous en communique ci-joint le précis, dont vous ferez l'usage que vous voudrez, bien entendu cependant que ce ne serait qu'en stipulant le plus parfait secret sur le contenu, ainsi que sur l'auteur de ces considérations informes et jetées sur le papier dans quelques minutes, et pour vous seulement.

J'attends avec bien de l'impatience toutes les nouvelles qui pourront avoir quelque rapport aux intérêts de notre allié, et s'il arrivait chose un peu intéressante, vous me feriez plaisir de me le mander par la poste ordinaire dans l'intervalle entre vos courriers mensuels.

---

348. — MERCY À JOSEPH II.

Paris, le 18 mars 1780. — La très gracieuse lettre de V. M. I. est une nouvelle marque de clémence et de grâce dont je suis pénétré jusqu'au fond de l'âme. Depuis six mois ma santé est très mauvaise par un effet des mêmes causes qui m'ont été si fatales, en m'empêchant de faire mon service auprès de V. M. dans les premiers moments de son séjour ici. On m'annonce pour terme à ces misères la goutte dont je commence à ressentir des atteintes. Il fallait un ordre de V. M. pour que j'osasse entrer

dans ce détail que sa bonté daigne admettre, quoiqu'il soit trop au-dessous de son attention.

Mes très humbles relations sur la Reine deviendraient fort intéressantes, si S. M. voulait appliquer aux grandes choses toute l'étendue de son crédit qui n'a cessé d'augmenter, mais qui jusqu'à présent n'est utile qu'à des alentours trop avides de bienfaits, souvent peu mérités. Pour le présent le bien essentiel consiste dans une parfaite union entre les deux augustes époux, dans une bonne harmonie parmi la famille royale et dans les sentiments constants et bien décidés que la Reine marque en toute occasion pour V. M.

Le directeur général des finances, Necker, est présentement à Versailles où je n'ai pu le voir; immédiatement après le départ du courrier j'irai lui dire que V. M. daigne se ressouvenir de lui. Si le génie de cet homme avait eu ici tout son effet, le degré de force qu'il aurait donné à la Monarchie pouvait mériter l'attention politique des autres puissances de l'Europe, mais la durée de l'ouvrage du sieur Necker est incompatible avec l'esprit de désordre, naturalisé en France. Ce directeur a déjà donné de l'ombrage au comte de Maurepas qui le hait et le contrarie, et finira peut-être par réussir à l'expulser.

Toutes les opérations présentes sont fixées et décidées par un comité composé du principal ministre, de celui des affaires étrangères, de la marine et de la guerre; le sieur Necker n'y est point admis. Le comte de Maurepas n'apporte à ce comité qu'une autorité jalouse et une grande insouciance sur tout le reste. Le comte de Vergennes plus capable, mais très timoré, propose ce qu'il croit de mieux, sans insister sur son opinion, ni la soutenir. Le sieur de Sartine donne preuve manifeste d'une entière incapacité en matière d'opérations maritimes, et le ministre de la guerre ne songe qu'à s'enrichir, de manière qu'à moins de ces hasards heureux que l'on ne peut ni prévoir ni calculer, il est moralement impossible qu'une guerre conduite par de tels ressorts ne devienne pas très fâcheuse pour la France.

Il est bien vrai que le roi de Prusse a étrangement abusé ici des assertions qu'il se permet sur la façon de penser de V. M. Je vois cependant que l'on commence à être honteux d'avoir hésité quelquefois sur le jugement à porter des insinuations prussiennes qui révoltent par leur acharnement autant que par leur déraison. J'ai toujours eu grand soin de tenir la Reine au courant de cette matière, et d'exciter l'indignation de S. M. qui souvent en donne des marques utiles, soit vis-à-vis du Roi, soit vis-à-vis de ses ministres.

Je suis. . .

---

349. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 2 mai 1780. — Mon cher Comte, vous êtes si digne de toute notre confiance, que j'ai jugé devoir vous informer dès à présent de l'état actuel des choses relativement à l'affaire bien importante des coadjutoreries en faveur de notre Archiduc Maximilien, sur laquelle, comme vous verrez, j'ai eu le bonheur de surmonter déjà la majeure de toutes les difficultés. Mais il reste cependant encore des préalables à arranger, soit vis-à-vis de M. l'Électeur, soit vis-à-vis des chapitres, et comme moyennant cela on ne peut pas dire encore que cela est tout fait, non seulement on est en droit de ne pas en parler encore, mais il semble même qu'on ne le devrait pas avant qu'on ne soit plus certain de l'événement que l'on ne l'est dans ce moment-ci. Je ne sais que trop d'ailleurs l'envie et la jalousie sur tous nos avantages, que malheureusement se permet encore la cour où vous êtes, malgré le système de notre alliance. Je craindrais fort par conséquent, qu'en lui confiant cette affaire, avant qu'elle ne soit dans le cas de ne plus pouvoir être traversée, elle ne fût capable de travailler à y mettre des obstacles, directement ou indirectement, ou au moins qu'elle ne nous fît une réponse désobligeante et qui choquerait prodigieusement l'Empereur, qui, comme vous savez, n'aime pas plus qu'il ne faut les Français, quoique j'oserais répondre d'ailleurs de ses sentiments sur l'alliance. Je sens bien néanmoins en même temps qu'il peut y avoir quelque inconvénient à s'exposer aux reproches de cachotteries, au cas que la notion positive de cette affaire leur parvînt là-bas par d'autres, avant que nous ne les en eussions prévenus, et moyennant cela je crois devoir abandonner à votre sagesse le choix du moment convenable, pour qu'il ne soit témoigné de notre part ni manque de confiance ni dépendance, dans laquelle il ne convient pas de nous mettre vis-à-vis de gens aussi disposés à en abuser que les ministres français. S'il était possible d'attendre sans inconvénient qu'ils vous en donnassent l'occasion, ce serait sans doute le plus sûr, et en ce cas vous pourriez vous borner quant à présent à leur dire : que tout ce que vous en savez, c'est que comme ce n'est que la répugnance que l'Archiduc a témoignée jusqu'ici pour l'état ecclésiastique, qui a arrêté Leurs Majestés dans la poursuite de cette affaire, qui d'ailleurs sans doute a dû leur paraître désirable pour son établissement, il se pourrait fort bien et qu'il vous paraîtrait même très simple, que Leurs Majestés en reprissent l'idée, si la répugnance de l'Archiduc venait à cesser, événement que peut-être quelques changements dans l'état de la santé de l'Archiduc, ou des plus

mûres réflexions ou pourraient avoir déjà occasionné ou pourraient peut-être opérer par la suite.

Pour ce qui est de la campagne maritime française et espagnole, je vous avoue que la lenteur et la négligence que je vois constamment dans l'emploi des moyens me feraient trembler, quand même j'aurais de leurs plans meilleure opinion que je n'en ai, et je meurs de peur, entre autres, qu'il n'arrive malheur à M. de Ternay, que l'on me paraît avoir aventuré avec la plus grande inconsidération.

La Reine a eu la bonté d'écrire à l'Impératrice les choses du monde les plus obligeantes sur mon compte, et je lui écris aujourd'hui, encouragé par l'Impératrice, pour lui en témoigner ma reconnaissance. L'Impératrice s'est chargée de ma lettre, et je ne doute pas que la Reine ne vous la communique. A tout événement cependant je vous en envoie ci-joint la copie.

P. S. Vienne, le 2 mai 1780. — Vous me demandez mon avis, mon cher Comte, sur le genre de conduite à tenir par la Reine vis-à-vis de M. le prince de Prusse, s'il arrivait effectivement qu'il vînt à paraître à la cour de France. Le voici :

1° Il me semble qu'il faudra que la conduite de la Reine soit moulée sur celle que le Roi jugera à propos d'adopter à l'égard de ce prince.

2° Que la meilleure sera, ce me semble, la moins différente de celle que l'on adopterait vis-à-vis de tout autre prince royal, qui ne serait comme lui ni parent ni allié de la cour de France.

3° Que, quant aux politesses, aux soins de lui rendre son séjour agréable, aux attentions indifférentes de toute espèce, tout ce qu'on fera sera bien fait, mais qu'en échange il conviendra et de la part de Leurs Majestés Très Chrétiennes et de leurs ministres, de s'abstenir soigneusement non seulement de toute réalité, mais même de toute apparence de confidence et d'intimité et surtout de ne lui laisser entrevoir aucune trace de relâchement dans les liens de l'alliance. En un mot, de garder un juste milieu entre le trop et le trop peu, et particulièrement non seulement de ne pas traiter ce prince avec l'intimité, qu'à juste titre on a accordée à l'Empereur et à l'Archiduc Maximilien, mais en faisant sentir même d'une façon aussi marquée qu'il convient, la juste différence qu'il doit y avoir en France entre des princes de la maison d'Autriche et un prince de Prusse. *Salvo meliori.*

350. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er juin 1780. — Ma lettre d'office vous apprend, mon cher Comte, le moyen que j'ai imaginé et exécuté pour mettre le baron de Breteuil dans l'impossibilité de quelques propos sinon impertinents, au moins désobligeants sur l'objet de la coadjutorerie, et en même temps sa cour dans le cas de ne pas pouvoir nous reprocher de ne pas lui avoir fait assez tôt la communication de nos démarches à cet égard, en lui indiquant que nous la lui faisons le jour même auquel nous dépêchons nos lettres réquisitoriales aux deux chapitres, ainsi que dans l'impossibilité de pouvoir se refuser à une demande aussi simple que l'est celle de vouloir bien concourir à empêcher, au besoin, que personne ne s'avise de gêner la liberté des suffrages qui appartient à MM. les capitulaires des deux évêchés.

Au cas que, sur la lettre de M. de Metternich, vous ayez fait quelques démarches de votre côté, je désire fort qu'on vous ait répondu de la façon dont n'a guère pu s'empêcher de me répondre le baron de Breteuil, et supposé le contraire, je ne vois pas trop comment on pourrait se dispenser de raccommoder à présent ce qu'on pourrait vous avoir dit : ce qui pourrait être désirable cependant serait que M. de Vergennes s'expliquât vis-à-vis du roi de Prusse d'une façon non équivoque sur les intentions de sa cour au sujet de cette affaire, et s'il ne le fait pas, je vous avoue qu'il aura tort, selon moi, et qu'une conduite différente lui fera peu d'honneur et peu de profit en même temps, moyennant les mesures que je vous confie avoir prises vis-à-vis de la Russie, de l'Angleterre et des États-Généraux, et qui opéreront, j'espère, qu'en tout cas le roi de Prusse restera seul dans les démarches qu'il pourra faire et n'y gagnera que d'avoir joué un mauvais rôle et de nous avoir donné une nouvelle preuve de sa mauvaise volonté à la face de toute l'Europe. Je suis convenu avec l'Impératrice qu'Elle se bornerait dans sa lettre à la Reine à s'en rapporter au contenu de la mienne au baron de Breteuil, que vous auriez l'honneur de mettre sous ses yeux, ainsi que sa réponse. Il me paraît qu'il conviendra de s'en tenir à cette tournure de participation et à ce genre de demande, parce que l'une et l'autre coupent court à toute réplique et à toute dissertation ultérieure sur cet objet, et je pense moyennant cela qu'il faut que vous tâchiez de le faire comprendre à la Reine et de l'engager à s'expliquer en conséquence, afin que la France ne puisse pas nous faire valoir, au delà de sa juste valeur, ce que nous la prions de vouloir bien faire à l'égard des autres, ou plutôt de ne point faire elle-même, comme au moins indirectement le ministère français eût été ca-

pable de faire, si par le genre de ma demande je ne l'avais pas mis dans la nécessité de devoir s'en abstenir.

La Reine a eu la bonté de répondre par un billet plein de bontés à la petite lettre que je Lui avais écrite, et vous me ferez plaisir si vous voulez bien saisir le moment de Lui en témoigner ma respectueuse reconnaissance. Quant à vous, vous ne m'en devez aucune, mon bon ami, sur ce que je Lui ai écrit à votre sujet, attendu qu'en homme vrai et votre ami je ne devais pas en manquer l'occasion.

Pour ce qui est de la campagne maritime, je fais sincèrement des vœux pour que la France ait des succès qui puissent lui fournir des moyens honnêtes de faire la paix, car je ne suis point tranquille du tout ni sur les mesures ni peut-être même sur la persévérance de l'Espagne.

---

351. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er juillet 1780. — Mon cher Comte, c'est quelque chose sans doute de ne pas nous traverser dans l'affaire de la coadjutorerie, mais il faut convenir que c'est le moins possible de la part d'un allié, d'un gendre de l'Impératrice et du beau-frère de l'Archiduc. J'avais dit dans mon billet au baron de Breteuil que nous nous flattions que le Roi voudrait bien concourir à empêcher que quelqu'un s'avisât de vouloir mettre obstacle à la liberté des élections. Au lieu de cela, on se contente de n'en point mettre de son côté, et Dieu sait encore, si ce n'est qu'ouvertement seulement que l'on a la bonté de s'en abstenir; car, au fond, c'est conniver à l'odieuse manœuvre du roi de Prusse que de ne pas même se mettre en frais d'une parole pour en détruire les effets. Mais patience, il faut tirer ce que l'on peut, dit-on, d'un mauvais payeur. Je ne vous cacherai pas, cependant, que je suis peu édifié de cette conduite, qui décèle la persévérance d'une petite jalousie qui fait peu d'honneur à la France. Je me garde bien de relever ici pareils procédés, comme vous pensez bien; mais je ne puis pas m'empêcher d'en être très peiné. Je ne comprends rien du tout d'ailleurs à la contenance et aux propos embarrassés du baron de Breteuil depuis son retour. Je ne sais si cela tient à des choses qui ne sont relatives qu'à son individu ou à quelque changement dans la façon de penser de sa cour. Aidez-moi un peu à déchiffrer tout cela, si vous le pouvez.

Il y a peu à espérer d'ailleurs, à ce qu'il me semble, non seulement de la campagne, mais même de l'avenir, d'après toutes les mesures que l'on a prises ou que l'on n'a pas prises jusqu'à présent, et il faut convenir

que ces diables d'Anglais ont bien du bonheur. Charlestown pris et la tranquillité rétablie dans Londres presque en même temps en sont des preuves nouvelles.

Je suis curieux d'apprendre l'effet qu'aura produit en France le voyage de l'Empereur jusqu'à Pétersbourg. Dieu veuille que cette connaissance personnelle beaucoup trop prolongée, selon moi, ne produise pas beaucoup de mal, au lieu du bien qui aurait pu en résulter si l'on s'était conduit d'après mes directions sans y rien ajouter et sans y rien ôter.

Je vous remercie du petit meuble que vous m'avez envoyé; la construction en est ingénieuse et l'idée de l'envoi aussi obligeante de votre part qu'agréable à votre bon ami.

---

352. — KAUNITZ À MERCY.

Laxenbourg, le 1er août 1780. — Mon cher Comte, je ne me suis jamais promis coopération du ministère français pour nos coadjutoreries. Moyennant ma lettre au baron de Breteuil à ce sujet, nous obtenons tout ce que l'on pouvait attendre, comme on dit, d'un mauvais payeur. Cela doit nous suffire, et je me sais toujours plus de gré de la tournure que j'ai donnée à ladite lettre, parce que si je ne m'étais pas borné à ne demander que ce qu'il était impossible de nous refuser, très certainement non seulement nous ne l'eussions pas obtenu, mais on nous aurait peut-être même régalé d'une réponse très désobligeante. Pour ce qui est du propos prêté à M. de Metternich, il n'était croyable qu'en nous supposant des imbéciles, et moyennant cela je suis bien aise, pour l'amour de M. de Vergennes, qu'il en ait jugé ainsi qu'il vous l'a dit. Et pour ce qui est enfin en général de la prétendue propension de l'Empereur pour l'ancien système, ainsi que des vues et des propos y relatifs, qu'à cet égard lui a prêtés le roi de Prusse, ils sont également aussi faux qu'incroyables, à moins qu'on ne se permette de croire que l'Empereur n'a pas le sens commun et ne connaît pas la valeur réciproque de notre système actuel. Je me flatte que M. de Vérac, qu'on dit être un honnête homme, mandera peut-être au ministère français de quoi le détromper à cet égard, supposé que les insinuations du roi de Prusse, aussi abominables que ridicules, aient pu faire quelque impression sur lui; et vous pouvez assurer que dans le petit nombre de propos rompus, en matière de politique, dont au fond il n'a pas été question, l'Empereur n'a rien laissé à désirer sur ses sentiments pour l'alliance. Votre opinion sur le baron de Breteuil me paraît bien vraisemblable.

Je vous remercie de la peine que vous avez bien voulu prendre au sujet des équipages de mon fils Dominique, ainsi que des marques de bonté qu'à ma considération vous donnez à M. Schroeder, et je vous prie de témoigner à la Reine ma vive reconnaissance pour la marque de souvenir qu'Elle a la bonté de me donner en m'envoyant un exemplaire de la nouvelle édition des *Œuvres de Metastasio*, dont je ne la remercie pas par pure discrétion.

Je suis comme toujours tout à vous.

---

353. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 16 août 1780. — Le garde-noble mensuel m'a remis le 12 au soir la lettre dont V. A. m'honore du 1er de ce mois. La ligne de direction que l'on tenait ici dans l'affaire des coadjutoreries commençait à devenir embarrassante par la difficulté de ne rien faire pour nous ni d'utile ni de trop malhonnête. Enfin cet état de contraste est au moment de finir, et M. de Vergennes en paraît fort soulagé. La réussite de cet objet important est le fruit de la grande sagesse de V. A., et à ce titre je m'en réjouis doublement du fond de mon cœur. J'exhorte vivement la Reine à donner quelque marque publique de satisfaction à M. de Châlons, et je désirerais qu'Elle voulût sévir contre les petits brouillons de ministres français dans les cours d'Allemagne, quand ils s'avisent de s'y conduire d'une manière choquante envers nous.

J'ai fait à la Reine vos remerciements, Monseigneur, au sujet de l'exemplaire des œuvres de Metastasio. S. M. m'a chargé d'assurer V. A. du très grand plaisir qu'Elle trouvera toujours à Lui marquer son estime et son amitié. Elle a parfaitement bien traité Monsieur le comte Dominique, je regrette que son court séjour ici me laisse si peu de moyens à lui marquer tout mon attachement.

Ainsi que l'annonce ma dépêche d'office, M. de Vergennes paraît bien revenu sur les propos attribués à M. le comte de Metternich, ainsi que sur la prétendue propension de l'Empereur pour l'ancien système. Le voyage de ce monarque en Russie a fort déplu ici, mais on ne se permet pas de le témoigner.

---

354. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, le 31 août 1780. — Mon cher comte Mercy, de retour d'un pays où l'on vous a connu et dans lequel par conséquent on vous rend encore toute la justice que vous méritez, je profite du premier courrier pour vous en donner part. J'ai été fort content des quatre mois que j'ai presque employés pour faire cette tournée. La vue du local de la Russie, les beaux établissements qui s'y trouvent, la promptitude des créations, la connaissance personnelle enfin de l'Impératrice, de Leurs Altesses et de ceux qui composent la Cour, m'a fait beaucoup de plaisir, et surtout de celle de l'Impératrice je suis extrêmement satisfait. Son esprit, l'élévation de son âme, son courage, et avec cela l'aménité et l'agrément de sa conversation, doivent être connus et éprouvés pour qu'on en puisse croire à l'étendue. Je vous avoue que j'en ai été étonné, mais bien plus encore de ce que dans les six semaines que j'ai passé la plus grande partie de la journée avec Elle, je l'ai toujours trouvée conséquente et d'une égalité parfaite de caractère. En général on ne rend pas assez de justice dans l'étranger à ce pays, ni à ses ressources, ni à ses moyens, tout comme la réalité et l'utilité des établissements qu'on y a faits y est prise en doute; et le Grand-Duc et la Grande-Duchesse mériteraient aussi qu'on en dise davantage.

Je n'avais projet quelconque dans ce voyage que de voir ces différents objets; la politique n'y entrait pour rien, et si le roi de Prusse ne s'était plu à forger cent contes bleus à mon sujet, je n'aurais pas même pensé à lui; mais de cette façon les faits lui ont donné des démentis d'eux-mêmes. Je ne doute point que vous aurez appris des contes pareils aussi à Paris, et vous me ferez plaisir de me faire connaître, mon cher Comte, si l'on a été assez bon en général d'y croire, et surtout je serais curieux de savoir si l'on a été content de ma façon d'agir vis-à-vis de M. de Vérac à Pétersbourg, ou si l'on s'imagine encore que je suis Anglais par anglomanie pure, sans savoir en vérité pourquoi. Je désire bien sincèrement que la supériorité des armes du Roi, tant en Amérique qu'en Europe, soit cette campagne employée plus décisivement que la campagne passée.

Comme il se pourrait bien que le printemps prochain je vienne voir les Pays-Bas, l'intervalle entre la mort du prince et entre l'arrivée de la nouvelle gouvernante me paraît le temps le plus propice pour y prendre, avec la tranquillité requise, les notions nécessaires et très intéressantes de ces provinces. J'en ferais alors naturellement le tour, et je tâcherai d'aller voir aussi les parties essentielles et surtout les forteresses qui se trouvent dans la Flandre française et dans l'Artois; la proximité de la Reine sera alors bien tentante et je ne pourrai m'empêcher de venir embrasser la Reine et

le Roi. Si j'exécutais ce projet, voilà comme je compterais faire : je ne m'arrêterais point à Paris et j'irais droit à Versailles pour y rester quelques jours avec ma sœur et la famille, et j'en partirais de même sans me faire voir autre part qu'à la Cour. Dites-moi, je vous prie, mon cher Comte, ce que vous pensez de cette idée; elle me sera d'autant plus agréable à exécuter, qu'elle me procurerait l'occasion de vous assurer de bouche de l'estime et amitié que je vous ai vouées pour la vie.

355. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er septembre 1780. — J'ai reçu votre dernière du 16, mon cher Comte, et le courrier que je vous envoie aujourd'hui, comme vous verrez moyennant le peu de chose que je suis dans le cas de pouvoir vous mander, ne vaut pas assurément les frais de la course. Au sujet de toutes les bourdes dont le roi de Prusse continue à régaler le ministère français sur notre compte, je ne puis cependant pas m'empêcher, pour l'usage que vous jugerez à propos d'en faire, la réflexion suivante, à savoir : qu'il est inconcevable que ce prince puisse avoir l'impudence de vouloir leur faire accroire des choses sur lesquelles les ministres français, résidant sur les lieux dont il parle, doivent leur mander tout le contraire, à moins qu'ils ne soient des fripons et des menteurs du premier ordre, comme le sont les siens. Il faut être un enragé comme lui, pour se laisser aller à des démarches aussi ridicules qu'elles sont absurdes, et qui ne peuvent tourner qu'à la honte et au préjudice de leur auteur.

356. — JOSEPH II À MERCY.

Vienne, ce 11 septembre 1780. — Mon cher comte de Mercy, je prends trop de part à la nouvelle de la victoire remportée par M. de Guichen sur l'amiral Rodney pour tarder un moment de féliciter le Roi et la Reine sur un événement dont les suites ne peuvent que donner des avantages réels et même une supériorité décidée aux armes de la nation française en Amérique. C'est pour leur témoigner les vœux sincères que je renouvelle à cette occasion pour tout ce qui les intéresse que je vous prie de présenter aussitôt l'incluse à la Reine qui contient celle pour le Roi. C'est bien dans

IMPRIMERIE NATIONALE.

une pareille occasion qu'on peut me juger si je suis, comme on le forge dans la caserne de Potsdam, un Anglais de cœur et sans motif ni raison; si ce que je fais à ce que je sens n'est pas analogue, je dois certainement être supérieur à Garrick, et vous savez combien cela est loin de mon caractère.

357. — MERCY À KAUNITZ.

Paris, le 10 septembre 1780. — Je me suis expliqué vis-à-vis de M. de Vergennes d'une manière un peu plus énergique que ne l'expose ma dépêche d'office, sur toutes les manœuvres prussiennes, et j'ai fait sentir au ministre que, si on n'y faisait pas attention, il se pourrait très bien qu'à la longue nos deux cours tombassent dans un état de froideur dont on n'aurait à assigner la cause pitoyable qu'aux vilaines et plates intrigues de la cour de Berlin. J'ajoutai que depuis quelque temps je croyais remarquer que S. M. l'Impératrice était affectée de voir souvent méconnaître son sentiment personnel pour la France, et que V. A., qui à si juste titre a acquis le droit dans tous les cabinets de l'Europe d'y être crue sur sa parole, pourrait prendre de l'humeur de ce que l'on paraît ici mettre ses assertions et les mensonges du roi de Prusse dans une même balance. M. de Vergennes défendit beaucoup sur ce point sa façon de penser personnelle, et sa vraie vénération pour V. A. En même temps il me fit bon marché des légèretés et imprudences de M. de Maurepas; dans le fait ils ne croient ni l'un ni l'autre aux fables prussiennes; mais il m'est bien démontré que depuis l'affaire de la succession de Bavière la peur s'est emparée du pauvre ministère de France, qui par cette raison est bien aise de voir le roi de Prusse comme un trompette toujours disposé à sonner l'alarme à toutes les cours, et c'est sans contredit ce motif qui empêche que l'on ne repousse ici avec le mépris convenable les absurdités que M. de Goltz ne cesse d'y débiter.

358. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 1er octobre 1780. — Vous aviez bien raison de dire, mon cher Comte, qu'il doit être ou devrait être au moins choquant pour le ministère français, de se voir persécuté sans cesse par toutes les bourdes dont le régale continuellement Monsieur Frédéric, qui est bien le plus grand enragé,

le plus grand radoteur et le plus grand menteur qui existe, je crois aujourd'hui, sur toute la surface de la terre, et je vous avoue que quant à moi au moins il y a longtemps qu'en termes les plus ménagés que possible j'eusse envoyé à tous les diables cet impertinent et infatigable donneur d'avis, le sieur de Goltz. Car c'est en vérité se moquer des gens, que de vouloir leur faire accroire que nous travaillons à nous emparer de tous les grands évêchés possibles de l'Allemagne, lorsque la France peut à tous moments ordonner à ses ministres dans l'empire de vérifier le fait, et se convaincre moyennant cela qu'il n'y a pas un mot de vrai à tout ce roman.

Vous avez bien raison aussi, lorsque vous pensez que le choix du successeur de M. de Maurepas peut être décisif pour l'alliance, que la Reine devrait moyennant cela s'en occuper très sérieusement dès à présent, et examiner avec la plus grande impartialité du plus grand sens froid et *nec amore nec odio*, quel peut être le personnage le plus propre par ses vertus et par ses talents à remplacer ce ministre. Et il sera fort à désirer qu'il n'arrive pas dans cette occurrence des plus importantes, ce qui malheureusement est assez commun dans le pays où vous êtes, c'est-à-dire que dans le choix la personne ne l'emporte pas sur la chose : qu'à Dieu ne plaise. Dites-en, je vous prie, ma pensée à notre aimable Reine, si vous croyez qu'il puisse ne pas Lui déplaire que je m'occupe de ses intérêts et de ceux de la France.

---

359. — KAUNITZ À MERCY.

Vienne, le 3 novembre 1780. — Mon cher Comte, on peut dire avec vérité du roi de Prusse : *vult decipi.* Lorsque ses ministres lui mandent ce qui est, et non ce qu'il voudrait qu'il fût, il leur lave la tête, et leur prescrit lui-même les menteries et les calomnies qu'il veut qu'on lui mande, afin de ne jamais en manquer, et d'avoir de quoi en régaler toute l'Europe : manœuvre infâme autant que ridicule, parce que tous ses mensonges sont toujours presque aussitôt détruits par les faits que débités. A l'occasion du séjour du prince de Prusse à Pétersbourg par exemple, son ministre, et les gens de la suite du prince ont été obligés de lui mander que son neveu a eu le plus grand succès dans ce pays-là, tant vis-à-vis de l'Impératrice que de son favori et de la nation, tandis que c'est exactement le contraire. Tous ceux des ministres de toutes les autres cours de l'Europe résidant à Pétersbourg qui sont des honnêtes gens, leur manderont sans doute que rien n'est plus faux, et si des preuves aussi évidentes ne dessillent pas enfin les yeux, surtout là où vous êtes, je vous avoue que je n'y vois plus

de remède, et ce sera tant pis pour ceux qui auront la faiblesse de s'en laisser imposer aussi grossièrement, et de se laisser entraîner en conséquence à des démarches qui de proche en proche et d'encore en encore peuvent avoir des suites plus fâcheuses que peut-être ne pense M. de Maurepas, auquel entre autres le menteur gagé de Mons. Frédéric, là où vous êtes, prête constamment des propos et des intentions relativement à nous, qui font peu d'honneur à un allié et sont peu propres à entreletenir confiance et intimité.

TABLE DES MATIÈRES.

APPENDICE.